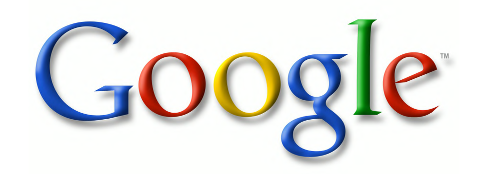
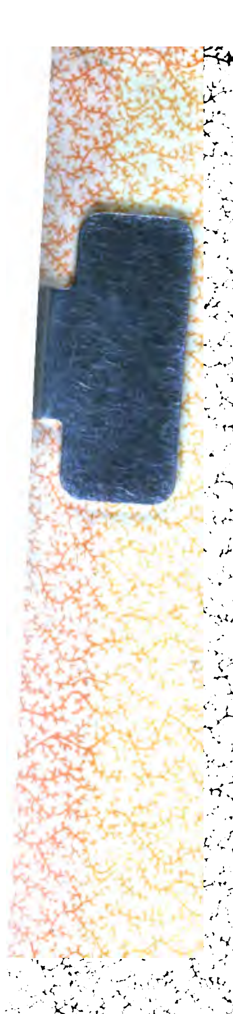
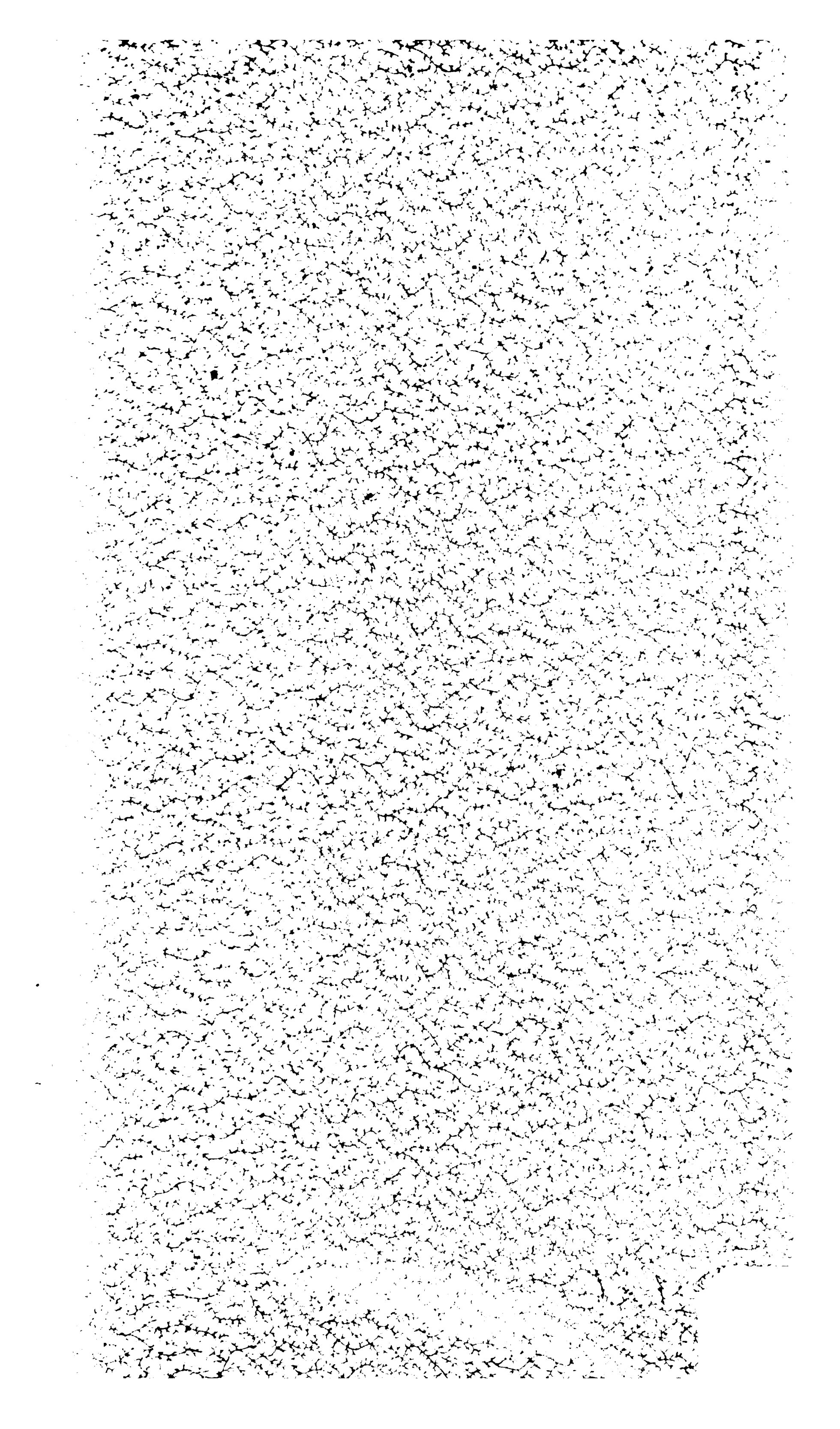








HISTOIRE
DE FRANCE.

5.

Paris. — Imprimerie SCHNEIDER ET LANGRAND,
rue d'Erfurth, 1.



J. David inv.t — Ferdinand sculp.

LE ROI JEAN A POITIERS.

HISTOIRE
DE FRANCE

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

M. HENRI MARTIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

LE GRAND PRIX GOBERT.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME CINQUIÈME.



PARIS.

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

M. HENRI MARTIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

LE GRAND PRIX GOBERT.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME CINQUIÈME.



PARIS.

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844

HISTOIRE

DE FRANCE.

DYNASTIE DES CAPÉTIENS.

PHILIPPE III, DIT LE HARDI.

(1270-1285.)

(1271-1275.) « Après avoir élevé par de dignes louanges ce très-précieux joyau de Jésus-Christ, Loys, roi des Français, de sainte mémoire, non toutefois selon son mérite, mais selon notre puissance, il nous semble à propos de compléter notre œuvre en célébrant l'escarboucle issue de ladite pierre précieuse, à savoir : monseigneur Philippe, fils du saint roi Loys, et digne d'honneur et de *los*. Quoiqu'il ne fût pas grand clerc, toutefois il étoit doux et débonnaire envers les prélats de sainte Église et tous ceux qui cultivoient le service du Seigneur. » C'est ainsi que Guillaume de Nangis commence le récit des faits et gestes du successeur de saint Louis. « Philippe étoit tout à fait illettré, ignorance singulièrement déplorable dans un roi, dit un autre biographe, mais bon catholique, docile aux avis des sages et des gens de bien, adonné aux œuvres de pénitence, à l'abstinence, au jeûne, doux et humble pour tout le monde, et menant vie de moine plutôt que de chevalier. » Les contemporains ne nous en apprennent pas davantage sur le caractère de Philippe III, surnommé *le Hardi*, et ne citent de lui aucun

trait de courage ni d'audace qui puisse rendre raison de ce surnom. Le fait le plus remarquable des mœurs de la cour sous ce prince est l'apparition du favoritisme, fait nouveau, ou du moins sans importance jusqu'alors, et qui indiquait le passage de la monarchie féodale à une monarchie presque absolue. Philippe tira ses favoris et ses ministres des offices inférieurs de la domesticité royale, et le *baronnage* courba la tête assez longtemps sans résistance devant ces parvenus vulgaires, ces *gens de petit état*, qui gouvernèrent la France de concert avec les gens de loi. Philippe avait la dévotion, mais non l'intelligence de son père; il était faible et médiocre; mais les favoris et les légistes surent vouloir et agir pour lui : la politique royale ne pouvait plus périr, quel que fût le caractère personnel du roi; elle était confiée à la garantie intéressée et vigilante d'une corporation aussi tenace dans ses traditions que les ordres religieux eux-mêmes.

Philippe III ne s'était fait couronner que trois mois après les funérailles de son père (en août 1271). L'épée *Joyeuse* (l'épée de Charlemagne), *laquelle doit être baillée au plus loyal et plus preud'homme du royaume,* fut tenue par Robert II, comte d'Artois, cousin-germain du roi, pendant la cérémonie du sacre; le duc de Bourgogne et le comte de Flandre furent les seuls pairs laïques présents. Le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, et le nouveau roi de Navarre, comte de Champagne, étaient restés, l'un dans son île, l'autre dans ses domaines d'outre les monts; le comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers, se mourait en Italie, des suites de la contagion qu'il avait emportée d'Afrique. Il expira aux environs de Gênes le 21 août, et sa femme, Jeanne de Toulouse, qui avait partagé son pèlerinage et ses souffrances, mourut le lendemain, sans laisser après

elle aucun héritier du sang des princes nationaux du Languedoc.

Alors s'accomplirent les dernières conséquences du traité de Meaux, et le magnifique héritage des comtes de Toulouse fut tout entier réuni entre les mains du successeur de saint Louis. La couronne avait gagné plusieurs belles provinces à la funeste expédition de Tunis : tout profitait au royaume de France !

On jugera sans peine quel accroissement de richesse et de puissance apportait à la royauté l'acquisition simultanée du Toulousain, du Querci, du Rouergue, de l'Agénois, du reste de l'Albigeois proprement dit, du marquisat de Provence, du Poitou, de l'Auvergne, de l'Aunis et d'une partie de l'Angoumois et de la Saintonge. Quelques portions de ce vaste héritage étaient à la vérité disputées au roi Philippe. Le roi d'Angleterre se fondait sur le traité de 1259 pour réclamer le Querci et l'Agénois, et la cour de Rome avait des prétentions sur le Venaissin. Le Querci ne fut pas livré à l'Angleterre, et l'Agénois ne le fut qu'après de longues négociations, et sous réserve de tous les droits de suzeraineté.

Le passage du gouvernement d'Alphonse [1] et de Jeanne à celui du roi Philippe ne devait pas être fort sensible aux Toulousains : Alphonse avait toujours été étranger pour eux, et dans la vie, et dans la mort même ; il n'avait pas même choisi sa sépulture parmi ses sujets, et avait de-

[1] Le comte Alphonse, suivant l'*Art de vérifier les dates*, avait coopéré à la construction du fameux pont Saint-Esprit, commencé en 1265 ; entreprise gigantesque par laquelle nos méridionaux semblèrent vouloir rivaliser avec la majesté du pont du Gard : le pont Saint-Esprit a 246 toises de longueur. — Charles d'Anjou, frère d'Alphonse, voulut disputer le Poitou au roi son neveu ; mais il fut débouté par arrêt du parlement, selon le principe que l'apanage retourne à la couronne lorsque l'apanagiste meurt sans *hoirs de son corps*.

mandé d'être inhumé à Saint-Denis ; cependant l'idée de devenir les sujets *du roi du nord* excitait encore un sentiment de répugnance et de crainte à Toulouse : suivant l'Histoire de Languedoc et les Annales d'Aragon (Çurita, l. III, c. 75), il s'ourdit un complot parmi les Toulousains pour appeler les Aragonais et offrir le comté au prince Pèdre ou Peyre, fils du roi don Jayme ; mais la cour d'Aragon n'osa entrer en lutte avec le roi de France, et refusa les propositions secrètes des gens de Toulouse. Le sénéchal de Carcassonne fut donc reçu sans opposition dans la cité des Raymond ; les capitouls prêtèrent serment à Philippe III entre les mains de cet officier, et la royauté fut ainsi maîtresse de toute la France méridionale, moins l'Aquitaine anglaise et les seigneuries gasconnes des Pyrénées. Toulouse cependant n'eut pas la douleur d'être officiellement soumise à Paris : on lui laissa une ombre d'indépendance nationale, et le roi gouverna ses nouvelles acquisitions, non comme roi de France, mais comme comte de Toulouse ; bientôt même les sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire furent réunies à celles de Toulouse, d'Agen, de Cahors et de Rhodez, pour former le ressort d'un parlement organisé à l'instar de celui de Paris, pour les pays qui avaient relevé de la maison de Toulouse (1280). Ce parlement dura peu, et plus tard (en 1361), Toulouse et ses dépendances furent réunies à la couronne ; mais Toulouse recouvra son parlement, qui ne reconnut et n'appliqua jamais d'autre droit que la *raison écrite*, que le droit romain, et qui fut un des grands foyers de la science juridique en France.

Toulouse reçut bientôt la visite de son nouveau seigneur, qui vint faire sentir aux grands barons du midi, vassaux du comté de Toulouse, que sa suzeraineté n'était pas un

vain mot. Girard, seigneur de Casaubon, prétendait relever du comté de Toulouse pour son château de Sompuy, situé dans le diocèse d'Auch, et refusait par conséquent l'hommage de ce castel au comte d'Armagnac, suzerain du reste de la contrée: celui-ci marcha contre le manoir de Casaubon avec ses hommes d'armes; Girard de Casaubon sortit du castel, courut hardiment à la rencontre du comte, tua son frère et le força lui-même à la fuite. Le comte d'Armagnac, furieux, invoqua l'assistance du comte de Foix, son beau-frère, et de plusieurs autres barons: ils envahirent tous ensemble les terres de Casaubon. Girard se réfugia dans un castel du domaine royal, et, conformément aux *Établissements* de Louis, réclama l'*assurement* de ses ennemis, afin que la querelle fût décidée par les tribunaux du roi. Les comtes de Foix et d'Armagnac, loin de faire droit à la requête de Casaubon, entrèrent sur la terre du roi, assaillirent et forcèrent le manoir où s'était retiré leur adversaire, et Girard, ainsi que sa famille, ne dut la vie qu'à une prompte évasion.

Le cœur gonfla au roi à la nouvelle de cet acte audacieux. Il convoqua ses vassaux à Tours, le 8 mai 1272, et se dirigea sans perdre de temps vers la Gascogne. Eustache de Beaumarchais, sénéchal du roi à Toulouse, n'avait pas attendu Philippe pour porter la guerre dans le comté de Foix : ce fut sur ce pays que tomba tout l'effort des armes royales; on attribuait la conduite du comte d'Armagnac aux instigations du comte Roger-Bernard de Foix, et Roger-Bernard avait porté au comble la colère de son suzerain, en se déclarant vassal de la couronne d'Aragon pour plusieurs de ses fiefs, et en recevant des garnisons aragonaises dans ses châteaux des montagnes. Le comte Roger-Bernard, *se fiant dans la possession de son*

castel de Foix, bien muni de balistes, y attendit l'attaque du roi; mais, quand il se vit investi par des forces considérables, quand il sut le serment fait par Philippe *de ne pas se départir que Foix ne fût pris*, il craignit pour ses biens et même pour sa vie, si le château était enlevé d'assaut: il se rendit à discrétion, deux jours après l'arrivée du roi au pied du rocher de Foix. Philippe envoya le comte rebelle au donjon de Carcassonne, où il languit dix-huit mois. Les troubles intestins qui agitaient alors la maison royale d'Aragon, et le danger d'affronter un voisin aussi puissant que le roi de France, détournèrent le roi don Jayme de secourir efficacement Roger-Bernard, et il donna ordre à ses officiers d'évacuer les forteresses du comté de Foix, afin de faciliter les négociations qui amenèrent enfin la mise en liberté du comte. La leçon avait été rude pour le baronnage des Pyrénées; c'en était fait de sa vieille indépendance!

Il n'était vassal, si grand qu'il fût, auquel la royauté ne fît sentir sa puissance. Philippe III avait sommé le roi d'Angleterre de venir lui rendre hommage pour le duché d'Aquitaine; Henri III avait déjà rendu cet hommage à Louis IX après le traité de 1259, et le devait au fils comme au père; mais il fut retenu outre-mer par une maladie qui l'emporta le 20 novembre 1272. Une autre ère allait commencer pour l'Angleterre, humiliée et appauvrie durant trois quarts de siècle par deux règnes pleins de honte et de désastres. Elle allait reprendre avec Édouard Ier son rang parmi les nations chrétiennes.

Le nouveau roi Édouard était alors en mer, revenant de la Terre-Sainte, et débarquait sur les terres du roi de Sicile: il traversa toute l'Italie, et entra en France par la Savoie. Comme il se dirigeait sur Paris par la Bour-

gogne, le comte de Chalon-sur-Saône, *le plus riche homme de la duché*, le pria d'assister à un grand tournoi qu'il avait résolu de donner en son honneur : le brillant et chevaleresque Édouard accepta, malgré les représentations de son *grand ami*, le pape Grégoire X, qui condamnait ces jeux périlleux et violents. Édouard déclara donc qu'il tiendrait un *pas d'armes contre tous venants* avec les chevaliers qui l'avaient accompagné en Palestine. « Le *pas d'armes* s'entreprenait par un ou plusieurs chevaliers, qui choisissaient un lieu quelconque, un *pas* ou passage, un défilé, qu'ils se proposaient de défendre contre tous venants, et nul ne pouvait traverser ce *pas* qu'à condition de combattre ceux qui le gardaient[1]. » Comme un certain temps s'était écoulé entre la proclamation du tournoi et le jour désigné, le roi Édouard, à l'ouverture de la lice, se trouva entouré d'un millier d'Anglais, tant chevaliers qu'archers et arbalétriers, accourus de Gascogne et même d'Angleterre. Le comte de Chalon avait avec lui beaucoup de gens des communes, outre les chevaliers français et bourguignons. Le *pas d'armes*, entre les *tenants* commandés par le roi d'Angleterre et les *assaillants* dirigés par le comte de Chalon, fut aussi courtois que brillant : l'avantage demeura au roi Édouard et aux *tenants*; mais à peine les nobles hommes s'étaient-ils retirés du champ-clos, que les archers anglais et les *communiers* bourguignons, excités par la jalousie nationale, s'attaquèrent avec fureur. Les Anglais, aguerris par les luttes civiles de leur patrie, et mieux armés que leurs rivaux, mirent en déroute les Bourguignons, bien que ceux-ci eussent l'avantage du nombre, et en tuèrent beaucoup ; « mais, dit Mathieu de

[1] Ducange, Dissertation VII sur l'histoire de saint Louis.

Westminster, comme c'étaient des gens de condition vile, on se soucia fort peu de leur mort. » Ce pas d'armes, à cause de son issue sanglante, fut appelé la *petite guerre de Chalon*.

Édouard alla ensuite à Paris, rendre hommage à Philippe III pour le duché d'Aquitaine. — Seigneur roi, dit-il, à genoux et les mains dans celles de Philippe, je vous fais hommage pour toutes les terres que je *dois* tenir de vous (Math. de Wesminster). » Édouard, par cette formule, réservait ses droits sur l'Agenois et le Querci, que les hommes du roi de France retenaient en dépit du traité de 1259 : peut-être même entendait-il faire ses réserves éventuelles contre le traité de 1259 ; quoi qu'il en soit, ces réserves n'eurent pas grand résultat ; car, durant presque toute sa carrière, il dirigea son activité et ses talents vers un autre but, la conquête du pays de Galles et de l'Écosse, l'unité des îles britanniques sous le sceptre de l'Angleterre; et, absorbé par cette grande entreprise, il ne put prendre sur le continent qu'une position défensive.

(1272-1276.) Sauf la petite guerre de Foix, les premières années du règne de Philippe-le-Hardi n'offrent guère de faits saillants : les gens de loi continuaient leur ouvrage sans beaucoup de bruit, et l'attention publique se portait au dehors du royaume, vers l'Italie ; Philippe était tout à fait effacé par son oncle Charles d'Anjou, autour de qui ne cessait de se presser la chevalerie française : le roi Charles, tout couvert de gloire et de sang, était devenu le vrai chef de la maison capétienne. Tomber de saint Louis à Charles d'Anjou, c'était tomber du ciel en enfer ! Simon de Montfort eût pu passer pour un modèle d'humanité auprès du roi de Sicile ! Généreux pour ses hommes d'armes, pour les instruments de sa puissance, Charles n'ap-

paraissait à ses sujets et à ses voisins que comme un tyran toujours altéré de sang et d'or : il écrasait d'exactions les Apuliens et les Siciliens, afin d'entretenir ses armées et ses flottes ; il fomentait la discorde et le meurtre dans toutes les cités italiennes, afin de les réduire à se réfugier sous sa seigneurie ; il avait prolongé, par ses intrigues, l'interrègne papal, durant lequel il était le seul maître de Rome et des domaines du saint-siége. De comte d'Anjou, il était devenu comte de Provence ; de comte de Provence, roi des Deux-Siciles, sénateur de Rome, vicaire impérial de Lombardie, pacificateur de la Toscane : sa dévorante ambition n'avait cessé de croître avec sa fortune ; sa grandeur présente n'était à ses yeux que le marchepied de sa grandeur future ; il visait maintenant à l'Empire d'Orient : il eût exterminé sans pitié la moitié de la chrétienté pour régner sur l'autre.

Mais Charles d'Anjou n'était plus secondé par la papauté, qui regrettait de s'être donné un tyran dans ce terrible vassal : la vacance du siége pontifical, la plus longue qu'on eût jamais vue, avait enfin cessé au bout de trente-trois mois, par l'élection de Grégoire X (Théaldo de Plaisance), alors légat en Palestine, et les vertus chrétiennes étaient pour un moment remontées sur la chaire de saint Pierre. Grégoire X, pour servir l'Église et l'humanité, n'eut qu'à faire en toute chose le contraire de ce que souhaitait Charles d'Anjou. Charles poussait les Guelfes à massacrer les Gibelins : Grégoire s'employa avec dévouement à réconcilier les deux factions dans toute l'Italie. Charles voulait employer les forces de l'Occident contre Constantinople : Grégoire ne travailla qu'à réconcilier les deux Églises grecque et latine et à réunir toute la chrétienté pour délivrer la Terre-Sainte. Charles, enfin, ne

désirait que de voir durer l'état d'anarchie et de nullité politique où était tombée l'Allemagne : Grégoire, au contraire, afin d'opposer un contrepoids à Charles, ou même dans des intentions plus hautes et plus désintéressées, contribua à tirer l'Allemagne de sa torpeur.

Des deux princes étrangers qui s'étaient disputé le titre d'empereur, l'un, Richard de Cornouailles, était mort en 1271 ; l'autre, Alphonse-le-Sage, roi de Castille, suffisait à peine à défendre sa couronne contre les musulmans et contre ses propres sujets : Grégoire se prononça contre les prétentions d'Alphonse, et engagea les princes teutons à reporter leur choix sur quelqu'un de leurs compatriotes. Les électeurs, pour éviter les divisions qui eussent encore surgi entre eux, remirent leurs pouvoirs au duc de Bavière, palatin du Rhin, et celui-ci désigna un pauvre petit seigneur de l'Helvétie, que sa *preud'homie* et ses talents militaires avaient fait estimer de toute l'Allemagne, mais que la médiocrité de sa fortune semblait devoir écarter, non pas seulement du trône impérial, mais même des grands offices de l'Empire. Son peu de puissance fut sans doute un titre au choix des princes électeurs. Ce pauvre seigneur helvétien était Rodolphe, comte de Hapsbourg en Argovie, issu des anciens ducs franks de l'Alsace ; il fut le fondateur de la maison d'Autriche (septembre 1273).

Au moment de l'élection de Rodolphe, le pape était en route pour Lyon, où il avait convoqué un concile œcuménique, non pas, comme au temps d'Innocent IV, pour troubler la chrétienté, mais pour la réunir au pied de la croix : Grégoire avait engagé l'empereur grec, Michel Paléologue, à assister au concile, ou en personne, ou par ambassadeurs ; il avait invité le roi d'Arménie et jusqu'au

grand khan des Tartares à envoyer des députés. Les lettres de Michel Paléologue donnèrent au vénérable pontife le plus grand espoir d'arriver enfin à cette fusion des deux Églises, tant de fois tentée, tant de fois avortée. Le véritable obstacle était moins encore la dissidence dogmatique sur la procession du Saint-Esprit[1] que la crainte trop fondée qu'avaient les Grecs du despotisme de l'Église romaine : les *Grecs*, comme l'avait fort bien dit le mystique Jean de Parme, qui avait été légat chez eux, les *Grecs marchaient plus selon l'Esprit que les Latins*, c'est-à-dire qu'ils conservaient mieux les traditions de la primitive Église et de son gouvernement épiscopal, et ne voulaient pas se soumettre à la *monarchie* du pape ni aux principes des fausses décrétales.

Le concile s'ouvrit dans l'église Saint-Jean de Lyon, le 17 mai 1274. C'était la plus vaste assemblée religieuse qu'eût jamais vue l'Occident : on y comptait jusqu'à cinq cents archevêques et évêques, soixante-dix abbés et un millier de prieurs, d'archidiacres, de délégués des chapitres, etc. Les grands-maîtres du Temple et de l'Hôpital y siégeaient près des ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Sicile ; le roi d'Aragon, le vieux don Jayme, s'y était rendu en personne, et l'empereur d'Orient avait répondu à la convocation du pape par l'envoi d'un ancien patriarche de Constantinople et du métropolitain grec de Nicée. Les ambassadeurs grecs n'arrivèrent à Lyon que le 24 juin ; le 29, jour de saint Pierre et saint Paul,

[1] Cette dissidence n'était pas absolue : les Grecs ne niaient pas absolument que le Saint-Esprit procédât du Fils ; seulement ils ne voulaient pas qu'on ajoutât cette *procession* au symbole de Nicée, qui dans sa rédaction primitive n'en faisait pas mention. Les Grecs s'en tenaient à l'œuvre du concile de Nicée : les Latins avaient cru devoir compléter la formule de la Trinité.

le pape célébra la messe dans l'église Saint-Jean, en présence de tous les évêques : l'office fut chanté en latin et en grec, et les envoyés byzantins chantèrent le symbole comme les Occidentaux avec l'article : *Qui procède du Père et du Fils*. La réunion des deux Églises et la fin du schisme d'Orient fut proclamée aux applaudissements enthousiastes du concile ; mais l'avenir prouva que la conversion des schismatiques grecs était peu sincère : Michel Paléologue avait voulu à tout prix réconcilier son Empire avec la cour de Rome, afin de conjurer la tempête que Charles d'Anjou amassait contre lui ; mais il n'y avait réussi qu'en violentant la conscience des prélats grecs et l'opinion publique. La séparation se renouvela bientôt.

Le concile accueillit ensuite une autre ambassade arrivée de régions plus lointaines encore : l'appel du pape avait été entendu par les Mongols, et l'on avait vu entrer à Lyon une députation, envoyée non point, il est vrai, par le grand khan, mais par Abagha-Khan, chef des Mongols établis en Perse, qui proposait aux chrétiens son alliance contre le sultan des mamelouks. « Dieu sait si ces gens-là étaient des envoyés ou des espions, dit Guillaume de Nangis ; car ils n'étaient pas Tartares de nation ni de mœurs, mais chrétiens de la nation des Géorgiens, lesquels sont vassaux et sujets des Tartares. » Parmi eux il y avait toutefois des Mongols, ou des gens qui feignaient de l'être ; car un de ces députés se fit baptiser devant tout le concile.

L'assemblée consacra pour six ans la dîme de tous les revenus ecclésiastiques au secours de la Terre-Sainte, abolit plusieurs ordres de religieux mendiants récemment institués, et interdit pour l'avenir toutes nouvelles congrégations de ce genre : l'épiscopat voyait avec effroi l'extension illimitée de cette nouvelle église mys-

tique qui menaçait d'absorber l'Église régulière et la hiérarchie. Les Carmes et les Augustins cependant furent maintenus près des deux grands ordres des Prêcheurs et des Mineurs. L'assemblée se sépara enfin le 17 juillet[1]. Grégoire X se croyait à la veille de réaliser ses vœux : Philippe III venait de reprendre la croix, et son exemple semblait devoir entraîner les rois d'Angleterre et de Sicile; l'empereur Rodolphe prit aussi la croix à Lausanne; mais des intérêts plus terrestres et plus pressants retinrent Philippe et Rodolphe, et Grégoire X mourut, le 10 janvier 1276, sans avoir eu la consolation de pacifier la *république chrétienne* ni de l'armer contre les ennemis de la foi. Ses grands projets moururent avec lui.

Grégoire X avait demandé, en 1275, à Philippe III, la remise de la partie du marquisat de Provence appelée le comté ou comtat Venaissin : ce comté avait été cédé à l'Église romaine par Raymond VII de Toulouse, d'après le traité de Meaux, en 1229; depuis, en 1234, Grégoire IX l'avait restitué à ce prince; maintenant que Raymond et son héritière Jeanne n'existaient plus, le pape invoquait en faveur du saint-siége ce même traité de Meaux, qui seul constituait les droits du roi de France sur la succession toulousaine. Le roi Philippe ne contesta pas la justice de cette réclamation, et le comtat Venaissin fut remis au saint-siége, qui posséda cette partie de la Provence jus-

[1] Le concile frappa à la fois les ordres mendiants et les gens de loi : il décréta que le salaire des avocats, en quelque cause que ce fût, n'excéderait jamais 20 livres tournois, et celui des procureurs, 12 livres. Les avocats résistèrent, se pourvurent auprès du roi et obtinrent que le *maximum* fût élevé de 20 livres à 30. Le roi, dans son importante ordonnance sur la profession des avocats (1274), renouvela l'injonction que le concile leur avait faite de jurer qu'ils ne soutiendraient que des causes justes et loyales. Ce serment devait être renouvelé tous les ans.

qu'à la révolution de 1789. Le reste du marquisat formait diverses seigneuries à peu près indépendantes.

(1274-1278.) Philippe-le-Hardi avait donné beaucoup d'argent pour le secours de la Terre-Sainte, et tout porte à croire qu'il était sincère dans ses promesses de croisade ; mais les conseillers qui le gouvernaient surent bien l'empêcher de suivre l'exemple de son père, et de se sacrifier à la cause perdue des Francs orientaux. Les légistes et le favori du roi, Pierre de La Brosse, tournèrent les ambitions de ce prince vers de tout autres objets. Pour être moins héroïque que par le passé, la royauté n'en était pas moins entreprenante à l'égard de ses voisins ; ses nouveaux conseillers ne connaissaient qu'une seule règle de conduite, *gaaingner* au dedans, *gaaingner* au dehors. L'Espagne commençait à s'en ressentir, depuis qu'elle se trouvait en contact direct avec le domaine royal des Capétiens par la réunion du Languedoc au royaume de France. A peine maître de la Gaule méridionale, le roi de France aspirait à mettre le pied au delà des monts, et à dominer directement ou indirectement les royaumes espagnols. L'alliance de la maison capétienne avec la famille française qui régnait en Navarre avait préparé les voies à cette politique envahissante.

Henri, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, second fils du fameux Thibaud de Champagne, venait d'être étouffé par une attaque d'apoplexie, le 22 juillet 1274 : il ne laissait qu'une fille, nommée Jeanne, âgée de trois ans. La main de cette enfant et son riche héritage allaient être vivement disputés entre les puissances voisines : trois partis se prononcèrent aussitôt en Navarre, l'un pour la France, l'autre pour la Castille, le troisième pour l'Aragon : le roi de Castille était déjà sur la fron-

tière navarroise avec des troupes ; le roi d'Aragon mettait les siennes en mouvement ; la veuve du roi Henri, la princesse française Blanche, sœur du comte régnant d'Artois et fille du comte Robert tué à Mansourah, décida la querelle. La noblesse navarroise ayant élu un de ses membres, Pèdre Sanche de Montagu, procurateur ou régent du royaume, « Blanche d'Artois, reine de Navarre, demeurée veuve avec une fille ayant nom Jehanne, si petite qu'elle gisoit encore au berceau, redouta que ceux de Navarre ne lui fissent quelque ennui, et se hâta de porter son enfant en France. Le roi Philippe reçut l'enfant doucement et volontiers, et la fit nourrir à sa cour, à Paris, avec ses fils, jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être donnée à l'un d'eux en mariage ; et, comme tuteur de la mère et de la fille, prenant le royaume de Navarre sous sa protection, il envoya au plus vite en ce pays Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, pour recevoir l'hommage des grands et le serment de *féauté* des villes, au nom de l'héritière du trône (Guil. de Nangis.) » En même temps il occupa, comme *bail* et tuteur de Jeanne, les comtés de Champagne et de Brie, et dépêcha vers le pape afin d'obtenir dispense de parenté pour les fiançailles de la petite reine avec son fils : Grégoire, ne voulant pas favoriser la réunion de la Navarre à la France, et n'osant refuser le roi, accorda la dispense, non pour Louis, le fils aîné du roi, mais pour son second fils, Philippe, qu'on ne prévoyait pas alors devoir monter sur le trône (Philippe-le-Bel). Ces fiançailles chagrinèrent étrangement le roi d'Angleterre, qui avait espéré un moment le riche héritage de Navarre. Le roi Henri avait promis sa fille à un fils d'Édouard ; mais le petit prince anglais était mort bien mal à propos pour son père.

La Navarre reçut d'abord sans résistance les hommes du roi de France : Eustache de Beaumarchais introduisit dans la citadelle de Pampelune une garnison française, et tout le reste du pays se soumit également, sans que les rois de Castille et d'Aragon tentassent de soutenir leurs réclamations par la force. Les populations de la Navarre se tinrent quelque temps en repos, malgré le mécontentement que leur causait la venue des gens d'armes français; mais les atteintes portées par le sénéchal de Toulouse à tous leurs priviléges excitèrent bientôt une vive irritation; un soulèvement presque général éclata en faveur du parti castillan, et Beaumarchais, assailli de toutes parts, fut contraint de se réfugier dans la citadelle de Pampelune, et d'y soutenir un siége.

Le roi, à cette nouvelle, chargea Robert II, comte d'Artois, oncle de la petite reine de Navarre, et Humbert de Beaujeu, connétable de France, d'assembler une armée dans les sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire et de Périgueux, afin d'aller délivrer *ses hommes* et punir *la félonie* des Navarrois : il leur ordonna en outre de requérir l'assistance de Gaston de Béarn et du comte de Foix, *seigneurs très-puissants dans ces contrées*. Le comte d'Artois et le connétable marchèrent sur la Navarre avec une vingtaine de mille hommes, tant cavaliers que fantassins, tous méridionaux et gens parlant la langue d'oc : ils passèrent à grand'peine les défilés des Pyrénées, et, arrivés devant Pampelune, commencèrent d'assiéger dans la ville les nobles et les bourgeois navarrois qui assiégeaient eux-mêmes la citadelle. Les chefs de la faction castillane montrèrent d'abord beaucoup de jactance, et massacrèrent le procurateur Pèdre-Sanche de Montagu et d'autres seigneurs qu'ils soupçonnaient d'intelligence

avec les Français; mais la vigueur avec laquelle les assiégeants poussèrent les attaques changea bientôt cette arrogance en frayeur.

« Quand don Garcias Morano et les autres seigneurs navarrois de la faction de Castille virent le grand dégât que faisaient les pierriers, les mangonneaux et les *engins* de l'armée de France, ils conçurent un projet peu honorable pour se soustraire au danger qu'ils avaient appelé sur leurs têtes. Une nuit, voici qu'ils se mirent à danser comme pour braver l'ennemi et annoncer qu'ils combattraient *vaillamment* le lendemain; mais, lorsque la nuit fut bien noire, laissant là les bourgeois endormis, ils s'évadèrent et coururent chercher un abri dans le camp du roi de Castille, qui était à sept lieues de là. (Guil. de Nangis.) » Au point du jour, le comte d'Artois, *fâché de l'évasion des traîtres,* envoya le connétable parlementer avec les bourgeois, qui demandaient instamment à être reçus à merci; mais, tandis que la conférence durait encore, les fantassins gascons du Béarn et du comté de Foix pénétrèrent dans la ville en dépit de leurs *chévetaines* (capitaines), et commencèrent à butiner, à tuer et à violer par les rues : ils brisaient jusqu'aux tombeaux des églises pour en arracher les dorures. La ville eût été saccagée de fond en comble si le comte d'Artois ne fût parvenu à chasser ces bandes de pillards (septembre 1276). Tout le pays, à l'exception de sept châteaux, se soumit après Pampelune.

Les Castillans n'avaient pu secourir leurs amis contre l'armée de Robert d'Artois; car ils étaient eux-mêmes menacés chez eux à la fois par le roi Philippe et par les Maures. La position de l'Espagne chrétienne était alors singulièrement critique : les musulmans tentaient un

grand effort pour recouvrer les belles provinces qu'ils avaient perdues dans le cours du treizième siècle : les Maures de Grenade et de Murcie, appelant à leur aide le plus puissant prince de l'Afrique musulmane, Abou-Jousef, roi de Maroc, s'étaient précipités sur l'Andalousie et le royaume de Valence, conquêtes récentes des Castillans et des Aragonais; les musulmans tributaires qui remplissaient encore le royaume de Valence, s'étaient révoltés : les Aragonais avaient perdu une bataille, les Castillans en avaient perdu deux, et l'Espagne était menacée d'expier par de cruels désastres les victoires de saint Ferdinand et de Jayme d'Aragon. Pour comble de malheur, l'Aragon et la Castille étaient au moment de se voir, de même que la Navarre, déchirés par des guerres de succession : don Jayme d'Aragon trépassa le 27 juillet 1276, laissant à son fils aîné, don Pèdre, la couronne d'Aragon avec Valence et la Catalogne; à son puîné, don Jayme, un petit royaume formé des îles Baléares, du Roussillon et de la seigneurie de Montpellier. Les deux frères se détestaient trop pour s'unir dans le danger commun. En Castille, Alphonse le Sage régnait encore, ou plutôt ses deux fils, Fernand de la Cerda et Sanche le Brave, régnaient sous son nom. Don Fernand, l'aîné, étant mort en août 1275, Sanche, que la Castille regardait comme son unique défenseur, fut déclaré par les *Cortès* nationales héritier du trône, malgré le vœu du vieux roi et malgré les prétentions des enfants nés de Fernand et de Blanche de France, fille de saint Louis. L'intérêt de l'état fit fouler aux pieds les lois de l'hérédité royale et féodale.

La décision des *Cortès* irrita violemment le roi de France : embrassant la cause des enfants de sa sœur Blan-

che, il rassembla une seconde armée, tandis que celle du comte d'Artois marchait sur la Navarre. Le duc de Bourgogne accourut joindre Philippe; le duc de Brabant, dont Philippe avait épousé la sœur deux ans auparavant, le margrave de Juliers et le comte de Bar, vassaux de l'Empire, se rendirent aussi au camp du roi sans y être tenus par aucun devoir féodal. Philippe, à la tête de forces considérables, se dirigea sur le Béarn, résolu de pénétrer en Castille par la Navarre, et de contraindre les *Cortès* à révoquer leur décret : il s'avança rapidement, avec une imprévoyance trop commune dans un temps où l'art de pourvoir aux besoins des armées était encore si peu connu; mais, quand il fut arrivé à Sauveterre, sur le *gave* (torrent) d'Oleron, ses mesures avaient été si mal prises qu'il se trouva sans vivres et sans munitions. Il ne put effectuer le passage des montagnes, et s'estima heureux, pour sauver son honneur, de recevoir la nouvelle d'une trève conclue par le comte d'Artois avec le vieux roi de Castille.

Cette expédition fut fatale à la renommée de Philippe.

« En Espagne et à Saulveterre,
Alla le roi folie *quierre* (quérir), »

dit la chronique métrique de saint Magloire[1].

De nouveaux affronts aigrirent bientôt Philippe : don Sanche lui renvoya la veuve de Fernand, sans même restituer la dot de cette princesse; et la reine de Castille, qui défendait les intérêts de ses petits-fils contre son fils Sanche, s'étant retirée avec ces enfants à la cour d'Aragon,

[1] Peut-être cependant passa-t-il les Pyrénées, et fut-il obligé de s'arrêter, non pas à Sauveterre en Béarn, mais à Salvatierra, dans l'Alava. Guillaume de Nangis et la chronique de Saint-Denis sont peu explicites. — Chronique de saint Magloire, dans le recueil des *Fabliaux* de Barbazan, t. II, p. 226.

le farouche don Sanche livra au dernier supplice les seigneurs qui avaient favorisé la fuite de la reine. Philippe recommença ses préparatifs militaires; l'expédient dont il s'avisa ou qu'on lui suggéra pour se procurer de l'argent fut de faire arrêter comme usuriers, en un seul jour, le 24 avril 1277, tous les banquiers et trafiquants italiens qui avaient repris leur commerce depuis la mort de saint Louis, et de les forcer à se racheter à prix d'or. Il leur extorqua ainsi 60,000 livres parisis ou 120,000 florins d'or (environ 1,500,000 francs). A ce prix, ces *usuriers* furent *innocentés* et eurent la liberté de continuer leurs *usures* jusqu'à ce que de nouveaux besoins amenassent une nouvelle avanie. Ce n'était pas ainsi que saint Louis entendait la répression des délits commis contre les lois de l'Église.

La guerre ne se ralluma cependant point, grâce aux efforts des papes Jean XXI et Nicolas III, qui chargèrent les généraux des franciscains et des dominicains de négocier la pacification des deux royaumes, et menacèrent Philippe d'interdire la France s'il persistait à troubler la chrétienté. Les négociations se prolongèrent longtemps sans conclusion[1]; mais la situation de l'Espagne était

[1] Ce fut pendant ces négociations que le cardinal-légat Hieronimo d'Ascoli, général des Frères Mineurs, condamna un homme qui était la gloire de son ordre, le franciscain anglais Roger Bacon, le *docteur admirable*. La doctrine de cet illustre savant, qui habitait alors le couvent des Cordeliers de Paris, fut condamnée comme renfermant des *nouveautés suspectes*, et Bacon fut jeté dans une prison où il passa presque tout le reste de sa vie. Son crime était celui de Galilée; c'étaient ses recherches hardies, son amour des découvertes et des vérités nouvelles, et le principe d'examen et d'observation qu'il substituait à celui de la soumission aveugle à l'autorité. Le pape Clément IV (Gui Fulcodi), homme intelligent et curieux de science, l'avait protégé : les successeurs de Grégoire X le persécutèrent ou le laissèrent persécuter. Peut-être les imputations absurdes que la superstition élevait contre lui contribuèrent-elles à son arrêt; ses travaux mathématiques et astro-

changée, et le plus grand péril, passé : les rois de Maroc et de Grenade, arrêtés dans leurs succès par les talents et

nomiques, ses expériences de physique et d'alchimie, l'avaient fait passer pour sorcier parmi les plus ignorants de ses confrères, quoiqu'il eût écrit un traité pour démontrer la *nullité de la magie* et des vaines sciences qui s'y rattachent. C'est dans le traité intitulé : *De secretis operibus artis et naturæ, et de nullitate magiæ*, qu'il a parlé du télescope et de la poudre à canon, ainsi qu'on l'a souvent répété : il prophétise la grande puissance que l'homme conquerra un jour sur la nature, non par les prétendues sciences magiques, mais par le progrès des sciences naturelles, et cite entre autres choses la possibilité de fabriquer, avec des verres taillés, un instrument qui rapproche les objets éloignés de l'œil du spectateur, à *tel point qu'on puisse lire, à une incroyable distance, les caractères les plus menus, et faire apparaître des étoiles dans le ciel où l'on voudra*. Plus loin, il ajoute : « On peut aussi, en prenant gros comme le pouce de certaine matière préparée convenablement, produire un fracas plus terrible que le tonnerre, et des éclairs plus resplendissants que ceux de la foudre.... On ferait avec cela de merveilleuses choses si l'on en savait tirer parti ! » Il dit ensuite que cette *matière*, cette composition, se fait avec du salpêtre, du soufre et du charbon pilé. Ce passage intéressant met à néant tous les contes qu'on a forgés sur la découverte de la poudre au quatorzième siècle, et atteste que sa composition n'était pas inconnue des savants dans le courant du treizième. Roger Bacon n'en parle pas comme d'une découverte qu'il ait faite personnellement, mais comme d'un des secrets de la science contemporaine. Ce secret était un des nombreux emprunts faits par les savants chrétiens aux Maures d'Espagne, qui avaient déjà essayé de s'en servir à la guerre : les chrétiens ne songèrent à en faire autant que dans le cours du quatorzième siècle. On ne sait si les Arabes, grands alchimistes et remueurs de substances, avaient trouvé la recette de la poudre, ou l'avaient apprise dans leurs relations commerciales avec les Chinois, le premier peuple qui ait connu cette redoutable combinaison. Quelques circonstances pourraient faire penser que les Mongols, conquérants de la Chine, qui envahirent la Hongrie et la Bohême du temps de saint Louis, employaient la poudre et les feux d'artifice pour effrayer leurs ennemis. Voyez l'excellent article de M. Pierre Leroux sur Roger Bacon, dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

D'autres condamnations avaient précédé celle de Roger Bacon : une hérésie nouvelle, tout opposée au mysticisme de la grande hérésie du Saint-Esprit, courait depuis quelques années dans l'Université de Paris; c'était une sorte de philosophie naturaliste, enfantée par l'étude d'Aristote : elle cherchait à donner le change à l'Église en établissant qu'il y avait deux sortes de vérités, la vérité *selon le philosophe* (selon Aristote), et la vérité selon la foi catholique; les novateurs affectaient de réserver respectueusement celle-ci, mais ne s'occupaient que de l'autre. Thomas d'Aquin, l'oracle de l'Église, avait admis d'Aristote tout ce qui

la valeur de Sanche de Castille et de Pèdre d'Aragon, avaient fait la paix avec ces princes, et la Castille était en état de résister sérieusement à une invasion française. Philippe ne risqua pas cette difficile entreprise et se contenta de garder la Navarre.

(1274-1278.) La France était silencieuse et tranquille pendant que ces mouvements agitaient la frontière du midi : deux mesures caractéristiques signalent la continuation du progrès social : à savoir, les lettres d'anoblissement accordées par le roi à son orfévre Raoul, et l'ordonnance de 1275 qui révoqua l'interdiction faite aux roturiers d'acquérir librement des fiefs, à la condition bien naturelle qu'ils en feraient le service militaire, ou que, s'ils ne desservaient pas le fief, ils dédommageraient en argent les seigneurs immédiats et médiats. Par ces deux mesures, et surtout par les lettres d'anoblissement, la barrière que les propriétaires territoriaux, au dixième siècle, lorsqu'ils se constituèrent en caste nobiliaire, avaient mise entre eux

s'accordait avec la foi, et rejeté le reste ; eux admettaient tout, et en tiraient des conséquences qui pouvaient être à plus d'un égard fort éloignées du véritable sens de la doctrine péripatétique. Leur principe était l'éternité du monde visible : ils en concluaient l'éternité de l'espèce humaine, la fatalité, et prétendaient qu'il n'y avait jamais eu de premier homme : ils niaient la Trinité et perdaient par conséquent toute notion juste de la nature de Dieu et de ses relations avec le monde visible : Dieu n'était plus pour eux que l'agent suprême, le moteur et non le créateur du monde. Encore ne lui accordaient-ils pas la connaissance des êtres particuliers ni des choses particulières. Certains philosophes arabes et juifs contribuèrent peut-être plus qu'Aristote lui-même à ces erreurs. Ces sectaires substituaient l'influence des astres à celle de la Providence, et croyaient que l'âme se décompose avec le corps. Ils n'admettaient pas que la *fornication* simple fût péché. Il n'y eut point toutefois d'exécution à Paris, sans doute parce que les docteurs qui avaient avancé ces propositions ne les soutinrent pas : dans le midi, l'œuvre de la persécution n'était pas encore complétement achevée, et plusieurs *Vaudois* furent brûlés en 1273 V. Fleury, l. LXXXVI, c. 44. — Bulæus (du Boulay), *Hist. Universitatis paris.* t. III, p. 397.

et le reste de la nation, n'était plus infranchissable; la main royale s'arrogeait le droit de l'ouvrir; ce fut là le plus durable des griefs de la gentilhommerie, qui en était venue à estimer la noblesse chose sacrée et incommunicable; elle ne s'accoutuma jamais à la prétention royale de *faire des nobles*; au bout de cinq siècles elle réclamait encore (voy. Boulainvilliers). L'anoblissement de l'orfèvre Raoul n'était que le signal d'autres empiétements sur une plus grande échelle : tous les docteurs en droit civil, tous les avocats, obtinrent bientôt les priviléges nobiliaires, sous le titre bizarre de *chevaliers ès-lois*; *l'ordre* des avocats voulut rivaliser de tous points avec *l'ordre* de chevalerie. Les bourgeois de Paris en masse, sous les successeurs de Philippe III, furent gratifiés à leur tour de divers priviléges de noblesse, sauf en ce qui concernait les impôts : la couronne était moins libérale de ce genre de *franchises*; elle octroyait assez volontiers le droit d'endosser le haubert ou d'étaler l'*orfroi* (broderie d'or ou d'argent), le *vair* et le *gris*, mais non pas le droit de fermer l'escarcelle au percepteur de la taille royale.

Malgré le progrès des classes laborieuses, l'aspect de la France avait quelque chose de triste : la société endurait moins de souffrances que pendant l'ère féodale; mais elle avait moins de vie aussi, depuis que les brillantes cours de Rouen, de Poitiers, de Toulouse, de Troyes, n'animaient plus les provinces, et depuis que la monarchie capétienne avait soumis ou absorbé la plupart des souverainetés féodales du nord et de l'ouest avec les populations poétiques du midi. Les extrémités de ce vaste royaume de France se refroidissaient, pour ainsi dire, et le centre, le cœur, n'avait pas encore assez de chaleur ni de vie pour leur renvoyer le sang qui s'était

retiré d'elles. La féodalité et la chevalerie, son idéal, languissaient d'une atteinte mortelle que le temps devait envenimer et non guérir : le progrès de la bourgeoisie n'avait pas assez de mouvement et d'éclat pour compenser extérieurement cette décadence de la noblesse, et d'ailleurs la tyrannie capricieuse des barons allait être promptement remplacée par une autre tyrannie moins déréglée, mais presque aussi fatale à l'industrie et au travail, et plus étouffante peut-être par sa régularité même. La physionomie froide et terne des rares chroniques de ce temps correspond à cette décoloration de la vie nationale : un seul événement grave et dramatique rompt la monotonie de leurs récits, et cet événement, chose caractéristique, est une révolution de palais.

Le roi Philippe, veuf d'Isabelle d'Aragon, avait épousé en secondes noces, à Vincennes, vers l'octave de l'Assomption 1274, la jeune princesse Marie, sœur de Jean, duc de Brabant. « La reine, raconte Guillaume de Nangis, était excellente en sagesse et en beauté; le roi l'aimait, ainsi qu'il le devait, avec une tendre affection. Comme de jour en jour elle croissait en la grâce et la tendresse du roi, Pierre de La Brosse, chambellan du roi, que chacun honorait par-dessus tous à cause de la grand'familiarité qu'il avait auprès de son seigneur, commença, dit-on, à s'affliger fort de l'amour du roi pour la reine. Il craignit qu'elle ne lui enlevât la faveur royale, et dès lors il chercha de jour en jour comment il pourrait perdre la reine dans l'esprit du roi. Ce Pierre de La Brosse, quand pour la première fois il vint à la cour, était barbier-chirurgien (ces deux professions n'en faisaient qu'une) de saint Louis, père du roi Philippe; ce n'était d'abord qu'un pauvre homme de Touraine. Après la mort de saint Louis, il de-

vint chambellan de Philippe [1], qui l'aima tant, eut tant de confiance en lui et l'éleva si haut en honneurs, que tous les barons, prélats et chevaliers du royaume lui témoignaient le plus humble respect et lui apportaient souvent de riches présents. Les grands le craignaient fort, assurés que tout ce qu'il voulait du roi il l'obtenait toujours; mais ils éprouvaient en secret beaucoup de dégoût et d'indignation de lui voir exercer tant de puissance sur le roi et le royaume. A l'aide de cette puissance, Pierre avait obtenu qu'un frère de sa femme, maître Pierre de Benais, fût promu à l'évêché de Bayeux; il mariait ses fils et ses filles au gré de son caprice, et satisfaisait tous ses désirs. » « Il étoit, dit un autre chroniqueur, à tous les conseils du roi, toutes les heures qu'il vouloit, et, quand les barons avoient le roi conseillé, s'il ne sembloit bon à celui Piéron (Pierre), le conseil *mie* n'étoit tenu. »

Bientôt un accident funeste vint compliquer la rivalité de la reine et du favori. Le roi avait eu quatre fils de sa première femme Isabelle d'Aragon. « En l'an de grâce 1276, le premier fils du roi Philippe, Louis, mourut empoisonné, comme aucuns le soupçonnèrent; le roi le soupçonna aussi, et confia ses doutes à Pierre de La Brosse, son premier chambellan, lequel répandit clandestinement le bruit que la reine avoit fait le crime, et autant

[1] Ces détails, répétés par tous les historiens modernes, sont démentis par une pièce assez curieuse qu'a éditée en 1835 M. Jubinal. Pierre de La Brosse, d'après divers actes authentiques, était fils d'un petit gentilhomme de Touraine, qui avait exercé quelques emplois dans la maison du roi, et lui-même, honoré de la confiance de saint Louis, avait reçu de ce prince, et non de Philippe III, la dignité de chambellan, vers l'an 1266, au plus tard, seulement, sous Philippe, sa faveur dépassa toute mesure : le roi lui donna les seigneuries de Langeais, de Châtillon-sur-Indre, de Danville, etc.; sa fortune devint immense Il n'était pas de prince ni de haut baron qui ne le gratifiât de quelque beau domaine. Voyez la *Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce*, publiés par A. Jubinal (1835).

bien défendable. L'évêque de Bayeux, dès qu'il sut la prise de son parent Pierre, s'enfuit au plus vite pour se mettre sous la garde du pape de Rome. Après, il ne tarda guère que Pierre de La Brosse ne fût *mis à mal,* plusieurs des barons de France étant mandés pour voir et ouïr son jugement, et pourquoi et comment il avoit *desservi.* Pierre de La Brosse fut livré au bourreau un matin au soleil levant, laquelle chose fut moult plaisante aux barons de France. Le duc de Bourgogne, le duc de Brabant et le comte d'Artois, qui seuls l'avoient jugé, et plusieurs autres nobles seigneurs, conduisirent ledit Pierre au gibet : le bourreau lui mit la corde au cou, et lui demanda s'il vouloit rien dire : il répondit que non; alors le bourreau ôta l'échelle et *le laissa aller* (30 juin 1278). Le peuple de Paris s'émut de toutes parts; car il ne pouvoit croire qu'un homme de si haut état fût ravalé et abaissé si bas. Cette mort, dont la cause demeura inconnue du vulgaire, fut le sujet de beaucoup d'étonnement et de murmures. Avec Pierre de La Brosse tombèrent tous ceux qui s'étoient élevés par son aide et dont il avoit rempli la cour; ils furent tous mis dehors sans qu'un seul demeurât (Guil. de Nangis). »

Suivant un chroniqueur contemporain, le roi ne donna qu'à grand'peine son consentement au supplice de La Brosse, et, pour l'y décider, les princes usèrent envers lui d'une sorte de violence morale.

« Contre la volonté le roy,
Fu-il pendu, si com' je croy.
. . . . . . il fut défait
Plus par envie que par méfait. »

Ce témoignage d'un monument contemporain (la chronique métrique de saint Magloire) atteste que l'opinion

n'applaudit pas universellement au supplice de La Brosse : le peuple, chose rare, vit la chute du favori sans joie, avec étonnement, presque avec chagrin, et le regarda comme la victime des grands. La Brosse était tombé sous une réaction féodale : on a vu qu'il ne fut pas jugé par le parlement, mais par les princes, sans aucune forme de justice. D'après la chronique de Saint-Denis, on l'aurait condamné pour haute trahison et correspondance avec la cour de Castille, chose fort peu vraisemblable. Son vrai et seul crime, c'étaient ses insinuations sur le prétendu empoisonnement du jeune prince Louis ; mais l'accusation n'avait sans doute pas été portée assez directement pour qu'on pût faire condamner La Brosse par le parlement comme coupable de calomnie capitale.

L'évêque de Bayeux, beau-frère de La Brosse, qui avait partagé son crédit, partageait aussi la haine des seigneurs : *ils* excitèrent Philippe à demander au pape Nicolas III (Orsini) la dégradation et le châtiment de ce prélat. Le pontife romain refusa de punir un homme qui n'était aucunement coupable à ses yeux, et il écrivit au roi et à la reine de France deux lettres assez étranges : à la manière dont il engage Philippe à ne pas éclaircir davantage cette ténébreuse affaire, on pourrait le croire très-médiocrement persuadé de l'innocence de la reine. L'indignation qu'il affecte dans sa missive à Marie de Brabant, en se récriant sur l'accusation calomnieuse lancée contre cette reine, ne détruit pas l'impression de l'autre lettre, et les arguments qu'il emploie pour repousser la possibilité du crime ne prouvaient rien sans doute, même à ses propres yeux. « Qui eût pu vous provoquer, dit-il, à donner une mort si cruelle à un innocent dont l'âge tendre ne pouvait exciter de haine? Comment le désir d'assurer la

succession royale à vos enfants aurait-il excité une âme si délicate, armé des mains si timides, pour un tel forfait; comme si l'on pouvait craindre que les fils du roi de France, quel que fût leur nombre, manquassent de richesses ou ne fussent point placés dans un rang assez élevé? » Tout en condamnant ainsi la *calomnie*, le pape continua de protéger l'homme qui passait pour en avoir été l'organe : en vain les ducs de Bourgogne et de Brabant et le comte d'Artois lui écrivirent de leur propre main que *leur cœur ne serait jamais en paix* tant que l'évêque de Bayeux demeurerait impuni; Nicolas III répondit que tout le pouvoir des ennemis du prélat *ne prévaudrait point contre son innocence.* L'évêque de Bayeux rentra paisiblement en possession de son évêché après la mort de Philippe III; Philippe le-Bel, fils et successeur de ce prince, rendit aux héritiers de La Brosse une partie de ses biens, qui avaient été confisqués.

Les chroniques ne fournissent pas d'autres renseignements sur cette mystérieuse histoire; mais ce qui semble justifier la reine mieux que les paroles ambiguës du pape, ce sont ses mœurs douces, sa piété, son amour pour la poésie, et l'éducation qu'elle avait reçue de parents vertueux. Adams ou Adenès, le *roi des menestrels*, le trouvère le plus célèbre de ce temps, paraît avoir fait allusion, dans son poëme de *Berte aus grans piés*, aux malheurs et au triomphe de sa protectrice Marie de Brabant *sur les faux serviteurs qui l'avoient voulu honnir.* Adenès était brabançon et avait suivi de Louvain à Paris la jeune reine, près de laquelle et pour laquelle il rima le *Cléomadès* et la *Berte aus grans piés*, dont on vient de parler. Il était déjà connu comme l'auteur de deux autres poëmes, les *Enfances Ogier* et le *Buevès de Comarchis*. La *Berte* est un de

nos meilleurs romans de chevalerie : l'intérêt en est doux et attachant ; les sentiments, nobles, l'expression, heureuse et parfois dramatique, la versification, pleine de nombre et d'harmonie [1]. Il n'est pas possible que la femme qui a inspiré une telle œuvre ait été capable d'un lâche et infâme attentat.

Adenès figure avec honneur entre les derniers poëtes chevaleresques qui ferment le cycle ouvert par la *chanson de Roland*. Les trouvères s'en allaient comme les troubadours; la poésie chevaleresque devait s'éteindre avec le génie héroïque de la féodalité. On ne vit plus guère surgir de nouveaux romanciers, et les *Chansons de Gestes* qui avaient fait les délices du douzième et du treizième siècles disparurent peu à peu de la circulation, du moins sous leur forme primitive, à mesure que la langue se transformait avec les mœurs; on en fit des versions en prose pour la commodité des châteaux et des cours princières qui ne voulaient pas renoncer entièrement aux traditions de la chevalerie, et l'on finit par oublier les originaux. Une littérature nouvelle s'élevait à la place de la poésie héroïque : c'était le fabliau naïvement sarcastique, dissolvant avec bonhomie, *cette aigre voix de la dérision populaire*, comme dit M. Michelet, cette voix mordante de l'esprit critique à son premier éveil ; c'était le *mystère*, la représentation scénique de la passion de Jésus-Christ, de la vie des apôtres et des martyrs, ce drame religieux et populaire, complément naturel du culte et de l'art monumental, essayé d'abord dans l'enceinte du temple par les clercs et les moines, puis développé, amplifié, étalé sur la place publique, pour la première fois sans doute au milieu de

[1] Ce roman a été publié par M. Paulin Paris, de l'Institut.

la pieuse effervescence excitée par les ordres mendiants[1]; c'était enfin la poésie allégorique, fruit singulier de la pédanterie des écoles, fille bâtarde de cette philosophie réaliste, qui, non contente de proclamer la réalité des êtres collectifs, des véritables *universaux,* prêtait une réalité chimérique à de pures abstractions de l'esprit humain : Guillaume de Lorris avait commencé, vers la fin du règne de saint Louis, le fameux roman de la *Rose,* le modèle et le chef-d'œuvre de ce genre factice et glacé, qui marqua son empreinte sur la plupart des monuments de la littérature et même des arts, depuis ce temps jusqu'à la Renaissance. Le succès du roman de la *Rose* annonça la fin prochaine de la poésie héroïque. Passer d'Adenès à Guillaume de Lorris, c'était passer du naturel au faux, de la vie à la mort. La tradition des trouvères se rompait entièrement avec Lorris : s'il se rattachait à quelque chose dans le passé, c'était à la période raffinée et sophistique de l'art méridional ; il délaya en un poëme immense une allégorie galante qui eût fourni à quelque troubadour le sujet d'une petite pièce gracieuse et subtile. C'est sans aucune vraisemblance qu'on a voulu donner une interprétation mystique aux fictions amoureuses de Lorris : la pédanterie de la forme voile mal la liberté, la licence même du fonds. Lorris, à qui l'on doit d'ailleurs reconnaître une certaine érudition, et, parfois, une verve de détail et un bonheur d'expression remarquables, enveloppe dans son lourd bagage scolastique l'esprit cynique des fabliaux les plus hardis : il y a déjà du Rabelais au fond de tout cela. Il touche à tout sans façon, du moins à tout ce qui n'intéresse pas directe-

[1] Sur les *origines* et l'*histoire générale du théâtre,* voyez le savant ouvrage que publie en ce moment M. Ch. Magnin, de l'Institut.

ment la sainte Inquisition. Il faut voir comme il traite cavalièrement l'institution de la royauté chez les premiers hommes :

« Un grand vilain entre eux élurent,
Le plus *corsu* (le plus *corsé*, le plus robuste) de quanqu'ils furent,
Le plus *ossu* et le *greigneur* (et le plus grand),
Et le firent prince et seigneur....
De là vint le commencement
Des rois et princes terriens,
Selon le livre des anciens (*Roman de la Rose*, v. 1064). »

Jean de Meung, qui termina, sous Philippe-le-Bel, l'œuvre inachevée de Lorris, fut plus hardi encore ; il attaque ouvertement le mariage et prêche la communauté des femmes :

Nature n'est pas si sotte...
Ains (mais) nous a faits, beau fils, n'en doutes,
Toutes pour tous, et tous pour toutes,
Chacune pour chacun commune
Et chacun commun pour chacune (v. 14, 655).

La sainte Inquisition, qui avait brûlé tant d'infortunés pour de moindres hérésies, laissa Jean de Meung fort tranquille, et le *Roman de la Rose* fit tout à son aise l'éducation de la jeunesse des châteaux : on en vit les fruits au quatorzième siècle. Le poëte du sensualisme renaissant, Jean de Meung, fut en grande faveur auprès de Philippe-le-Bel, l'homme qui contribua le plus à la ruine de l'ordre catholique-féodal en France : cette coïncidence mérite quelque attention.

Le genre allégorique envahit tout à la suite de Lorris et de Jean de Meung, et servit d'organe à des idées souvent fort différentes de celles de ses fondateurs ; il eut plus tard

son théâtre sous le nom de *Moralités*, comme les fabliaux produisirent le leur sous le titre de *Farces et Sotties*, germe de la comédie française. Le *Mystère*, expression des sentiments et des goûts du moyen âge, devait disparaître à la Renaissance, après avoir été longtemps le divertissement de nos pères, et l'accompagnement obligé de leurs fêtes religieuses : l'allégorie devait mourir d'impuissance et de froideur ; le fabliau, représentant l'une des faces indestructibles du génie français, ne pouvait périr : il a inspiré au dehors Boccace, comme la poésie provençale a inspiré le Dante et Pétrarque, et il s'est perpétué au dedans sous diverses formes, jusqu'à La Fontaine et Voltaire.

(1279-1285.) L'histoire intérieure de la France rentre dans l'obscurité après l'éclair qui a illuminé un moment le sombre palais de Philippe III : la politique extérieure de ce prince est constamment subordonnée à celle de son oncle Charles d'Anjou, et c'est à Rome et à Naples plutôt qu'à Paris qu'il faut chercher les causes et les rapports des événements. Le pape romain Nicolas III (J. Gaëtan des Ursins ou Orsini), élu en novembre 1277, était en réaction complète contre le roi de Sicile, non pas seulement par principe, comme Grégoire X, mais par passion, suivant les historiens italiens (Villani et Malespini) ; Charles avait blessé cruellement son orgueil : Nicolas ayant demandé une nièce du roi de Sicile pour un des Orsini, ses neveux : « Croit-il donc, répliqua dédaigneusement Charles, que, parce qu'il porte des chausses rouges, son sang se puisse mêler avec le nôtre ! » Nicolas n'oublia rien pour faire expier au roi Charles ses dédains, et étendit sa malveillance jusque sur le roi de France : il empêcha Philippe, peut-être au reste pour son bien, de reprendre les hostilités en Castille contre don Sanche-le-Brave, raccom-

moda Sanche de Castille et Pèdre d'Aragon, qui étaient ennemis, les engagea à s'unir par une secrète alliance défensive contre la France, et enfin attaqua de front la domination de Charles sur la péninsule italique. L'empereur Rodolphe de Hapsbourg, qui venait de se couvrir de gloire par de grands succès contre le roi de Bohême, et de conquérir, sur ce prince révolté, l'Autriche, la Styrie, la Carinthie et la Carniole, fut l'auxiliaire naturel du pape contre le destructeur de la puissance allemande en Italie. L'habile Charles n'attendit point ce redoutable orage et renonça à la Haute-Italie pour qu'on le laissât poursuivre ses projets sur l'Orient : il abdiqua le vicariat de la Lombardie, le protectorat de la Toscane, la sénatorerie de Rome, se renferma provisoirement dans son royaume, et envoya en France son fils aîné Charles-le-Boiteux, afin de ranimer les bonnes dispositions du roi et de la chevalerie française, dont il pensait avoir prochainement besoin. La venue du prince Charles de Salerne à la cour de France, et l'admission de Robert, comte de Clermont, le plus jeune fils de saint Louis, dans l'ordre de chevalerie, furent l'occasion d'un magnifique tournoi auquel le roi Philippe invita tous les chevaliers de France et des pays voisins.

« Le roi, raconte Guillaume de Nangis, parcourait les lices pendant le combat, exhortant les chevaliers à montrer leur prouesse, faisant remonter à cheval ceux qu'il trouvait abattus, leur fournissant des chevaux frais, et les poussant à rentrer dans la mêlée. Dans un de ces pas d'armes, le jeune comte de Clermont, nouveau chevalier, accablé par le poids de son armure, et frappé de maints rudes coups de marteaux d'armes sur la tête, eut le cerveau si violemment ébranlé, qu'il tomba en dé-

mence pour toute sa vie; de quoi chacun fut grandement affligé. Ce prince était beau de visage, de moyenne taille, d'une âme disposée à la prouesse, et il y serait parvenu si Dieu l'avait permis. Il avait pour femme l'héritière de Bourbon, qui lui donna par la suite plusieurs fils. » Les Bourbons descendent d'un de ces enfants.

Le pape Nicolas III fulmina contre le tournoi de Paris, et imposa une pénitence expiatoire au roi et à tous les chevaliers (avril 1279); l'Église avait toujours été opposée à ces jeux périlleux qui dégénéraient en combats meurtriers; elle allait jusqu'à refuser la sépulture ecclésiastique aux chevaliers qui y périssaient par accident. Les défenses avaient été expressément renouvelées au concile de Lyon, et Philippe-le-Hardi, de l'aveu de ses barons, avait publié un édit ordonnant qu'on s'abstînt de *tournoyer* jusqu'à la croisade prochaine : la croisade ne s'effectuant pas, bien qu'on en parlât toujours, les jeunes princes qui entouraient Philippe avaient obtenu la révocation de son édit. L'Église eut beau dire, la noblesse ne renonça pas à des exercices qui étaient à la fois ses plus grands plaisirs et son apprentissage militaire : il fallut qu'un roi de France (Henri II) y eût trouvé la mort pour que l'usage en cessât entièrement [1].

[1] Vers ce temps-là, le hasard de l'hérédité féodale, si favorable depuis longtemps à la maison de France, donna au roi d'Angleterre quelque compensation de ses pertes : les comtés de Ponthieu et de Montreuil-sur-Mer échurent par succession à sa femme, princesse de Castille, dont la mère était comtesse de Ponthieu. C'était un faible accroissement territorial, mais une importante position politique. L'Angleterre devenait maîtresse des embouchures de la Somme, de la Canche et de l'Authie, et de plusieurs petits ports sur la côte de la Picardie maritime; ce pouvaient être au besoin des points d'attaque contre le nord de la France. Philippe, cependant, n'ayant aucun motif plausible de saisir l'héritage de Ponthieu, en donna l'investiture à Édouard, dans la ville d'Amiens, et lui rendit en même temps l'Agénois, sauf réserve de tous droits de suzeraineté (mai 1279).

Cependant les concessions de Charles d'Anjou au pape et à l'empereur n'avaient pu désarmer ses ennemis; les plus implacables étaient ses sujets des Deux-Siciles, qui frémissaient de rage et de désespoir sous son joug de fer, et qui étaient prêts à se jeter dans les bras du premier étranger qui voudrait les aider à s'affranchir. Leurs yeux se tournèrent tout naturellement vers le roi d'Aragon, le vaillant et astucieux don Pèdre, qui avait épousé la fille de Manfred et recueilli à sa cour une foule de proscrits apuliens et siciliens échappés aux désastres de Manfred et de Conradin. Mais don Pèdre hésitait à entrer en lutte contre la maison de France, à moins d'être assuré de puissants alliés. Parmi les réfugiés qu'il avait recueillis, se trouvait un seigneur calabrois, renommé pour son grand savoir en toutes choses, surtout en médecine : il savait encore mieux la politique ; cet homme, Giovanni de Procida, avait été l'ami de Frédéric II et de Manfred ; doué d'une persévérance et d'une adresse égales à son audace, il fit des choses incroyables pour coaliser les ennemis de Charles d'Anjou, et pour amasser de toutes parts l'orage sur sa tête. Il ne cessait de parcourir déguisé l'Italie, la Sicile, la Grèce : il réussit; le pape, l'empereur grec catholique, Michel Paléologue, le roi d'Aragon, s'entendirent par l'intermédiaire de cet héroïque conspirateur. Le pape pouvait s'estimer dégagé de tout scrupule,

Les droits des rois anglais sur l'Agénois et le Querci étaient ceux de la maison de Poitiers. L'étendue toujours croissante que la cour de France donnait à ses droits de suzeraineté pouvait lui faire considérer comme moins dangereuses les acquisitions d'Édouard. Le parlement royal attirait tout à lui, et prétendait régir les domaines continentaux du roi anglais comme ceux des autres vassaux. La Gascogne avait conservé la vieille coutume barbare suivant laquelle l'accusé de meurtre se justifiait par serment : le roi, séant en parlement à Paris, abolit cette coutume en juillet 1280.

en voyant Charles d'Anjou, le champion de l'Église, le vassal du saint-siége, fomenter la révolte des Grecs schismatiques contre l'empereur catholique de Constantinople. Tout allait au gré de Procida, lorsque la mort inopinée de Nicolas III (22 août 1279) rompit le nœud de la coalition. Charles ressaisit aussitôt ses avantages, s'empara, pour ainsi dire, du conclave, fit élire un pape français, Martin IV (Simon de Brie), ancien chanoine de Saint-Martin-de-Tours, qui commença par excommunier l'empereur Michel Paléologue, pour le récompenser apparemment de sa soumission à la suprématie du saint-siége, et rendit à Charles la sénatorerie de Rome. Charles, qui ignorait la conspiration de Procida et les desseins secrets du roi d'Aragon, croyait enfin le temps venu d'accomplir ses grands desseins sur l'Orient : Constantinople ne lui suffisait pas; il avait acquis les droits d'un des prétendants au trône de Jérusalem et envoyé, en 1277, une flotte prendre possession d'Acre : il projetait la *recouvrance* de la Terre-Sainte, et peut-être la conquête de l'Égypte après la conquête de l'Empire grec. La guerre fut entamée sur les côtes d'Épire dès l'automne de 1281, et Charles se disposait à passer la mer en personne l'année suivante avec une puissante flotte, à laquelle devaient se joindre le doge et les galères de Venise.

Mais don Pèdre d'Aragon armait aussi, et l'élite des milices catalanes et aragonaises s'assemblaient lentement à l'embouchure de l'Èbre : don Pèdre annonçait *qu'il allait marcher vers l'Afrique, et étendre sur les Barbares le bras de sa puissance pour l'exaltation de la foi catholique;* mais il refusait de révéler aux envoyés du pape et du roi de France sur quel point du territoire infidèle il débarquerait. « Si une de mes mains disait à l'autre où je vais, je la couperais sur

l'instant ! » Il emprunta 40,000 livres tournois au roi de France pour la guerre sainte. Il s'embarqua enfin à Fangos, le 5 juin 1282, et, faisant voile au sud-est, il alla prendre terre sur la côte de la province de Constantine, s'y établit, et entama quelques hostilités contre les princes musulmans du voisinage.

Il n'était plus temps cependant de dissimuler : un incident tel qu'en amenait souvent l'insolence des gens d'armes du roi Charles, une insulte commise publiquement par un soldat envers une jeune fille, avait fait éclater la mine chargée par Procida : le 30 mars 1282, avait sonné à Palerme le terrible tocsin des *Vêpres siciliennes*, et tous les Français, hommes d'armes, marchands, femmes, enfants, avaient été massacrés, d'abord dans Palerme, puis à Messine, puis dans toutes les autres villes de la Sicile[1]; vengeance effroyable, mais suscitée par l'oppression la plus dure et la plus outrageante qu'une nation eût jamais subie.

La nouvelle des *Vêpres siciliennes* transporta de furie toute la chevalerie française, qui ne voyait que l'horreur de ce qu'elle nommait une infâme trahison, et ne pouvait apprécier les griefs des révoltés. Une foule de gentilshommes passèrent les Alpes pour rejoindre Charles, qui avait appris à Rome la sanglante insurrection des Siciliens. Il tourna contre la Sicile l'armée qu'il avait préparée contre Byzance, et, à la tête de 5,000 hommes d'armes français, provençaux et italiens du parti guelfe, sans compter les troupes légères et l'infanterie, il fran-

[1] On éventra des femmes siciliennes suspectes de porter dans leur sein des enfants français! Il y eut quelques traits d'humanité au milieu de ces horreurs : quelques Français furent épargnés, par hasard, par pitié, par lassitude du carnage, ou par respect pour leur *preud'hommie* et leurs vertus.

chit le détroit de Messine, au commencement de juillet, et mit le siége devant cette ville. On n'entendait point encore parler de don Pèdre : l'abattement succédait, dans le cœur des Siciliens, à la vengeance satisfaite ; les gens de Palerme et de plusieurs autres villes avaient envoyé implorer la médiation du pape : les Messinois offrirent de se rendre, pourvu que Charles leur accordât une amnistie et la réduction des impôts au taux de l'époque des derniers rois normands, et les fît régir par des gouverneurs italiens au lieu des Français et des Provençaux. Si Charles eût accepté, la Sicile était reconquise. Il refusa : c'étaient des flots d'or et de sang qu'il lui fallait ; il voulait huit cent têtes à Messine seulement. Le désespoir rendit aux Messinois une indomptable énergie : ils soutinrent, durant deux mois, tout l'effort de l'armée de Charles d'Anjou, sans recevoir aucun secours du dehors. Leur perte semblait imminente, lorsqu'ils virent tout à coup pénétrer dans leurs murs, par des sentiers inaccessibles, Jean de Procida, à la tête d'une *guerilla* de cinq cents *almogavares*, espèce de bandits des montagnes d'Aragon, fameux par leur agilité, leur adresse et leur féroce audace. C'était l'avant-garde du roi don Pèdre, qui s'était enfin décidé à accepter la couronne que les députés des Siciliens étaient allés lui offrir en Afrique, et qui était débarqué à Trapani le 30 août. Don Pèdre venait d'être couronné roi de Sicile à Montréal, par l'évêque de Céfalù. L'Aragonais était trop prudent pour essayer de faire lever le siége de Messine par une bataille rangée sur terre : il se mit en devoir d'observer Charles à distance et de lui couper les vivres, pendant que sa flotte catalane s'emparerait du détroit. La manœuvre était infaillible : Charles ne se fiait qu'en ses hommes d'armes, et n'avait pas lieu de compter sur le

dévouement des marins marseillais et italiens qui composaient sa flotte, forte de quatre-vingt-dix galères. A l'aspect des soixante galères catalanes que conduisait le réfugié calabrois Roger de Loria, amiral d'Aragon, le premier marin de ce siècle, Charles rembarqua ses troupes en toute hâte pendant la nuit, sans prendre le temps d'enlever ses tentes ni ses bagages. Les galères pisanes, génoises et provençales, gagnèrent le large sans soutenir de combat : les galères napolitaines, apuliennes et calabroises, et les bâtiments de transport se firent échouer à la côte ; les Catalans les prirent et les brûlèrent presque tous sous les yeux de Charles d'Anjou, qui, du haut du rivage de Calabre, contemplait ce désastre en rongeant son sceptre avec des cris de rage (27 septembre 1282).

Trois mois après la délivrance de la Sicile, la séparation des deux Églises grecque et latine fut proclamée de nouveau à Constantinople par l'empereur Andronic, successeur de Michel Paléologue. C'était la réponse à l'absurde excommunication prononcée contre Michel. L'exaspération était égale à la cour de Rome et parmi les chevaliers français. Le pape Martin IV ordonna de prêcher la croisade contre le roi d'Aragon et contre les *rebelles* de Sicile (15 janvier 1283) : le comte d'Alençon, frère du roi Philippe III, les comtes d'Artois, de Bourgogne (Franche-Comté), de Boulogne[1], de Dammartin, le sire de Montmorenci, et bien d'autres barons, prirent la route d'Italie avec leurs vassaux ; mais Charles n'avait point attendu le secours de leurs épées : à la suite de lettres violentes et injurieuses échangées entre lui et don Pèdre, il avait accepté une *convention de guerre* proposée par

[1] Le comté de Boulogne était passé dans la maison des comtes d'Auvergne ou de Clermont-Ferrand, et les deux comtés étaient réunis sur une même tête.

l'Aragonais, et les deux rivaux s'étaient engagés à se trouver dans la plaine de Bordeaux, le 1er juin 1283, chacun avec quatre-vingt-dix-neuf chevaliers, et à combattre ainsi cent contre cent, en présence du roi d'Angleterre, juge du camp : celui des deux rois qui ne se présenterait pas au jour et au lieu dits, serait réputé infâme et maudit de Dieu et des saints; la possession du royaume des Deux-Siciles devait être le prix de la victoire.

Cette manière chevaleresque de disputer une couronne rencontra de grands obstacles ; les deux rois ennemis bravèrent la défense du pape, qui les menaçait d'un commun anathème s'ils procédaient à un combat *criminel et abominable* à ses yeux ; car le saint-siége, et non la fortune des armes, avait seul droit, au dire du pontife, de disposer du royaume des Deux-Siciles. Mais l'opposition d'Édouard d'Angleterre, souverain du pays où le rendez-vous était assigné, était plus difficile à surmonter ; et non-seulement Édouard refusa d'être le gardien du champ-clos où deux rois, ses parents et amis, devaient s'entre-égorger, mais il défendit à son sénéchal de Guyenne d'intervenir en aucune façon pour assurer l'exécution loyale des conditions de bataille et la sûreté réciproque des deux partis. Dès-lors les chances n'étaient plus égales pour don Pèdre, qui peut-être d'ailleurs n'avait cherché qu'à gagner du temps par ce défi : rien ne lui garantissait l'exécution de conventions annulées d'avance par le pape, et il savait de plus que Philippe III était aux portes de Bordeaux avec trois mille hommes d'armes. Don Pèdre ne voulut pas cependant manquer de comparaître : il arriva la nuit avant le jour fixé, accompagné seulement de deux chevaliers, et eut avec le sénéchal de Bordeaux,

dans un lieu secret, une conférence où il déclara qu'il ne pouvait et n'osait tenir sa parole, à cause des forces menaçantes du roi de France. Après cette protestation, il remonta à cheval et regagna au plus vite ses frontières.

La guerre recommença avec fureur, non seulement en Italie, mais dans la Marche d'Espagne : Philippe-le-Hardi entra directement en guerre avec don Pèdre, et l'Aragon fut entamé à la fois par le comté de Foix et par la Navarre; quelques places aragonaises tombèrent au pouvoir des sénéchaux français, et Philippe III entraîna dans son alliance don Jayme d'Aragon, roi de Majorque, comte de Roussillon et seigneur de Montpellier, ennemi mortel de son frère don Pèdre. Le pape Martin IV, secondant activement les armes temporelles par les armes spirituelles, avait excommunié don Pèdre et délié ses sujets de leurs serments de *féauté :* le 26 août 1283, il expédia en France une bulle qui transmettait le royaume d'Aragon et le comté de Barcelonne à Charles, comte de Valois, second fils de Philippe III, à condition que le jeune Charles se reconnût vassal et tributaire du saint-siége, et que l'Aragon ne pût jamais être réuni à la couronne de France. Philippe convoqua à Paris, le 20 février 1284, un parlement extraordinaire des prélats et barons de France, pour leur demander conseil sur les offres du pontife romain : ils s'accordèrent, après quelques débats, à répondre, par l'organe de l'archevêque de Bourges et du sire de Nesle, qu'*il était expédient au roi et au royaume de se charger de cette affaire et d'accepter les conditions du pape.* Une des conditions offertes était l'octroi de la dîme des revenus ecclésiastiques de France pour les frais de la guerre. Aussitôt le traité conclu, le cardinal-légat Jean Chollet, qui avait apporté la bulle, se mit à prêcher la croisade en

France et en Provence, tant contre l'Aragon que contre la Sicile. Le roi, pour s'assurer de la fidélité des Navarrois pendant la grande lutte qui s'apprêtait, exécuta un projet arrêté depuis plusieurs années : il créa chevalier, à la fête de l'Assomption, son fils aîné Philippe, âgé d'environ seize ans, et, le lendemain, il lui fit épouser la petite Jeanne, reine de Navarre. L'année précédente, sentant la nécessité de gagner l'affection des Languedociens encore impatients du joug français, il avait confirmé et renouvelé les chartes communales de Toulouse, de Nîmes, etc., et augmenté les prérogatives des capitouls ou consuls de ces villes.

L'inégalité des forces des deux partis était telle, que le roi d'Aragon semblait perdu d'avance : Philippe III faisait des préparatifs immenses pour l'invasion de l'Aragon qu'il devait diriger en personne au printemps de 1285, et Charles d'Anjou recueillait toutes ses ressources afin de réorganiser ses armées de terre et de mer et d'écraser la Sicile. Don Pèdre ne pouvait guère se fier à l'assistance de son voisin Sanche de Castille, qui venait de succéder au vieil Alphonse-le-Sage. L'Aragonais savait que le Castillan, encore mal affermi sur le trône, négociait avec le roi de France, et abandonnerait l'Aragon sans scrupule si Philippe renonçait à soutenir les prétentions des *infants de la Cerda*. Don Pèdre, qui plus est, ne savait s'il devait compter sur ses sujets eux-mêmes pour défendre sa couronne ; à la vérité, clercs et laïques avaient accueilli avec mépris et colère la bulle papale qui disposait de leur patrie sans leur aveu ; mais les atteintes portées par don Pèdre à leurs libertés les avaient tellement irrités, qu'ils avaient recouru contre lui à l'insurrection légale autorisée par leur constitution, et transféré toute l'autorité aux

cortès. Le royaume allait-il se dissoudre ou se réunir au premier choc de l'ennemi? et même réuni, même soutenu par le désespoir des Siciliens et des rebelles napolitains, pourrait-il jamais soutenir ce double effort sur mer et sur terre, sur les Pyrénées et sur les côtes de Sicile?

La guerre de mer fut la première décidée : les marins siciliens avaient pris l'offensive et mis le siége devant Malte, qu'occupait une garnison de Charles d'Anjou, tandis que les *almogavares* passaient le détroit de Messine et allaient surprendre et égorger de nuit dans sa tente le comte d'Alençon, frère du roi de France, qui cherchait à reconquérir les villes de la Calabre insurgées. Guilhem Cornu, de Marseille, amiral de Charles d'Anjou, tenta de secourir Malte. L'amiral d'Aragon, Roger de Loria, à la tête de flottes sicilienne et catalane, battit complétement Guilhem Cornu, lui prit vingt-cinq galères sur trente-sept qu'il avait; puis, faisant voile avec quarante-cinq galères pour Naples, il présenta le combat au prince de Salerne, fils du roi Charles, qui se trouvait dans cette ville. Charles était allé rassembler tous les bâtiments de guerre de la Provence, et arrivait à grande force de voiles et de rames : il avait expressément défendu à son fils de combattre en son absence; mais le jeune prince ne résista pas aux provocations insultantes de l'amiral ennemi, et, s'embarquant avec ce qu'il avait de gens d'armes sur une escadre de trente-cinq galères qui était à l'ancre dans le port, il accepta la bataille, la perdit et fut fait prisonnier ainsi que la plupart de ses chevaliers. Les états de Sicile le condamnèrent à mort en représailles du supplice de Conradin : il ne dut la vie qu'à l'intervention de la reine d'Aragon, régente de Sicile, qui trouva plus politique

l'envoi du prince captif à Barcelonne, où il fut gardé en otage. Charles d'Anjou vint débarquer à Gaëte avec cinquante-cinq galères, le lendemain même du désastre de son fils. Cette grande humiliation, et l'impossibilité d'en tirer une vengeance éclatante et immédiate, jetèrent le roi Charles dans un délire furieux : — Que n'est-il mort! s'écriait-il, en parlant de son fils : que n'est-il mort, puisqu'il a *failli* (transgressé) notre mandement! » Il voulait brûler Naples et changer tout le royaume en désert : on obtint à grand'peine qu'il se contentât de faire pendre cent cinquante des principaux citoyens, suspects d'avoir fait des vœux pour ses ennemis : il s'épuisa en efforts inouïs pour réunir avant l'hiver des forces suffisantes à l'attaque de la Sicile; il n'y put réussir; sa rage se tourna en un sombre abattement; il tomba malade, et, le 7 janvier 1285, il expira à Foggia, se rendant témoignage jusqu'à son dernier soupir qu'*il avait fait l'entreprise du royaume de Sicile plus pour servir la sainte Église que pour son propre avantage.* (Guil. de Nangis. — Villani.) Il avait vécu et mourut comme son modèle Simon de Montfort.

La mort de Charles d'Anjou, la captivité de son héritier [1], la mort du pape Martin IV (28 mars 1285), n'arrêtèrent pas les projets du roi Philippe, qui n'en souhaita que plus ardemment de venger son oncle et de délivrer son cousin. Le roi de France prit l'oriflamme à Saint-Denis, après la Pâque de l'an 1285, et partit de Paris avec ses fils, Philippe, roi de Navarre, et Charles, roi titulaire d'Aragon; les reines Marie de Brabant, Blanche d'Artois et Jeanne de Navarre. « Le roi Philippe, dit

[1] Naples et, la Pouille, durant la captivité du roi *Charles II*, furent défendus par le comte Robert d'Artois, nommé régent du royaume de compte à demi avec un légat du pape.

Guillaume de Nangis (*Chroniq.*), assembla vers la Pentecôte, au pays de Toulouse, une si grande multitude de gens que c'était merveille à voir, pour ce qu'il voulait entrer en Aragon qui avait été donné à Charles son fils. Avec le roi étaient Jehan Chollet, cardinal de la sainte Église romaine, qui avait prêché la croisade, et toute la noble chevalerie de France. » L'historien florentin Villani dit que le roi de France comptait sous ses étendarts jusques à vingt mille cavaliers, tant hommes d'armes que sergents, et quatre-vingt mille fantassins.

« Le roi, poursuit Nangis, laissa la reine Marie, sa femme, à Carcassonne, avec foison de nobles dames qui avaient suivi leurs barons, et s'en alla par Narbonne, où il attendit que tous ses gens fussent réunis; puis ils *issirent* de Narbonne, bannières déployées, et chevauchèrent le long de la mer devers le pays de Roussillon, tandis qu'une nombreuse flotte royale, équipée à Gênes, à Marseille, à Aigues-Mortes et à Narbonne, côtoyait le rivage, bien munie d'armes et de munitions pour le service de l'armée. Le roi de Majorque, auquel appartenait le pays de Roussillon, et qui tenait pour le roi de France et l'Église, vint au-devant du roi Philippe et le reçut moult honorablement. Tant alla l'*host* de France, qu'il vint à Perpignan; » delà les rois Philippe et Jacques se dirigèrent sur Elne, l'ancienne *Héléna*, forte ville qui barrait l'entrée des montagnes, et que le roi don Pèdre avait enlevée à son frère : les historiens du temps l'appellent *Janua* au lieu d'*Héléna*, parce qu'elle était la *porte* (*janua*) de la Catalogne.

Les habitants d'Elne, dévoués à don Pèdre, refusèrent le passage au roi de France et à leur seigneur le roi de Majorque : ils repoussèrent bravement un premier as-

saut; mais, « quand ils virent que les Français se préparaient à revenir au combat, se sentant fort affaiblis, ils envoyèrent des députés au roi de France pour demander une trève de trois jours, afin, dirent-ils, que pendant ce temps-là ils tinssent conseil pour rendre la ville. Les Français ayant donc suspendu l'attaque, les citoyens allumèrent un feu sur la tour de leur cathédrale, située à l'endroit le plus élevé de la ville, dans l'espoir que le roi Pierre d'Aragon, qui était non loin de là dans la montagne (au col de Panissars), verrait la flamme et accourrait à leur aide. Le roi de France, reconnaissant leur fraude, donna l'ordre de renouveler l'assaut. Le légat sermonna et prêcha les Français, en leur disant qu'il prenait sur lui tous les péchés qu'ils avaient faits en leur vie; mais qu'ils allassent *sur les ennemis de la chrétienté*, bien et hardiment, et *sans rien épargner*, comme sur gens excommuniés et retranchés de la sainte Église. Quand les Français ouïrent cela, ils coururent aux armes, à pied et à cheval, jetèrent force pierres avec leurs *engins*, firent *trébucher* un grand quartier de mur, brisèrent les barrières, escaladèrent les remparts. Une fois dans la cité, on commença d'égorger les ennemis sans distinction d'âge ni de sexe. Le peuple de la ville, rempli de terreur, s'enfuit vers la grande église; mais ni la sainteté, ni la force du lieu ne leur furent en aide; car on enfonça les portes, on *férit* sur eux sans miséricorde pour hommes ni pour femmes, pour vieillards ni pour enfants. Un seul écuyer, nommé le bâtard de Roussillon, étant monté dans la tour avec quelques autres, obtint la vie en se rendant au roi de France (25 mai).

« Sitôt que la cité d'Elne fut détruite, le roi de France et tout son *host* se mirent en route vers les *monts de Py-*

rèue, si hautes montagnes, qu'il semblait qu'elles touchassent au ciel : le Pas de la Cluse était le plus droit chemin pour entrer en Catalogne; mais on n'y pouvait passer sans grand péril, car les Aragonais avaient mis à l'entrée du défilé force tonneaux pleins de sablon et de pierres, et ils avaient leurs tentes et leurs pavillons sur les montagnes, d'où ils pouvaient voir venir l'*host* des Français de toutes parts. Comme les barons de France étaient en grand souci sur ce qu'ils feraient, le bâtard de Roussillon, qui avait été pris à Elne, dit qu'il connaissait un passage à quelque distance du Pas de la Cluse (le col de la Mançana), par lequel on pourrait passer sans péril. Le roi, sachant cela, prit avec lui de ses chevaliers et de ses gens, et le bâtard de Roussillon alla devant, et le roi après, par une *voie* si étrange et si pleine d'épines et de ronces, comme si jamais homme *n'y eût fréquenté*. A grand'peine et grands travaux, ils vinrent enfin dessus les montagnes, et firent passer tout l'*host* sans nul dommage. Ceux d'Aragon, qui le Pas de la Cluse gardaient, regardèrent par devers les montagnes, et virent l'*host* de France qui était déjà au-dessus d'eux : ils furent tout ébahis et eurent si grand'peur qu'ils s'enfuirent sans rien emporter, et les Français, se hâtant d'arriver au campement des Aragonais, prirent tout ce qui s'y trouva, et tendirent leurs tentes et leurs pavillons au plus haut des montagnes, où ils se reposèrent trois jours du travail qu'ils avaient eu (20 juin). »

Philippe descendit du haut des Pyrénées dans les plaines du Lampourdan, s'empara de Péralada, de Figuéras, et, rouvrant ses communications avec sa flotte, à l'ancre dans le port de Roses qu'elle venait d'occuper de vive force, il assit son camp sous les murs de Gironne (23 juin).

Le siége de cette ville fut long et laborieux pour l'armée française : la résistance de la garnison était secondée au dehors par les *almogavares* et les autres milices qui s'assemblaient en foule autour de don Pèdre, depuis que les cortès d'Aragon avaient décrété une levée en masse. La nationalité aragonaise et catalane, si fortement trempée au feu des interminables guerres contre les Maures, s'était reconnue et soulevée à l'aspect de l'étranger : les *croisés*, qui se croyaient tout permis en pays excommunié, qui souillaient jusqu'aux vases sacrés, et qui faisaient violence aux religieuses mêmes jusque dans les églises, exaspérèrent les courageuses populations catalanes. Des nuées d'agiles et intrépides montagnards voltigeaient sans cesse autour des assiégeants, harcelaient les Français sans relâche par cette guerre d'escarmouches et d'embuscades dan laquelle les Espagnols ont toujours été si redoutables; les Français frémissaient de ne pouvoir *tirer raison* de ces *félons* ennemis en bataille rangée. Les gens de Gironne, de leur côté, ne se contentèrent pas de combattre vaillamment à l'abri de leurs murailles : ils tentèrent une sortie nocturne pour détruire les machines des Français, parvinrent à incendier un *chat-château, et boutèrent dedans l'engin embrasé celui qui l'avait fait, afin qu'il n'en fît jamais d'autres.* Le roi Philippe, *moult courroucé,* jura de ne pas laisser le siége qu'il n'eût pris la ville; mais il ne paraissait pas devoir être de sitôt dégagé de son serment. Sa flotte avait essuyé quelques pertes dans une rencontre avec les galères catalanes, et l'arrivée du fameux Roger de Loria, avec ses galères victorieuses, pouvait faire craindre pour l'avenir des revers plus graves encore; le climat malsain du Lampourdan devenait d'ailleurs fatal à l'armée. « L'*host* commença fortement à empirer et à soutenir labeur de

la grand'chaleur et de la puanteur des charognes qui gisaient mortes parmi les champs, et des mouches qui les mordaient, lesquelles mouches étaient pleines de venin : lors commencèrent à mourir hommes, femmes et chevaux, et devint l'air si corrompu, qu'à peine au camp demeurait-il un homme en santé. »

La flotte française se tenait dans le port de Roses, d'où les convois de vivres et de munitions arrivaient au camp devant Gironne, à quelques lieues de Roses. Don Pèdre, posté dans les montagnes voisines avec ses chevaliers et ses almogavares, était sans cesse aux aguets pour enlever ces convois et tailler en pièces les gens qui les conduisaient. On les fit escorter par force gendarmerie, et un sanglant combat eut lieu le 14 août entre cinq cents lances françaises, aux ordres du connétable Raoul de Nesle, et un corps de cinq ou six mille Aragonais commandés par don Pèdre en personne. Le roi d'Aragon, le connétable Raoul de Nesle, le maréchal Jean de Harcourt, le comte Hugues XIII de la Marche, le sire Mathieu de Roye, se signalèrent par de grands exploits; le convoi fut sauvé; mais le combat ne cessa qu'avec le jour. Il paraît que don Pèdre y fut blessé, mais non pas mortellement, comme le disent les chroniqueurs français. Ce siége continua trois semaines encore : don Pèdre n'était pas en état de livrer bataille pour sauver Gironne, et cette ville, après deux mois et demi d'une valeureuse défense, fut réduite à capituler; elle ouvrit ses portes à Philippe III, le 7 septembre.

Ce fut le seul résultat de cette campagne meurtrière ; l'armée était épuisée par la fatigue et les maladies, et la flotte venait d'être battue aux Formigues par Roger de Loria, qui avait pris l'amiral Guilhem de Lodève. Le farouche Calabrois renvoya au roi de France deux cent

soixante captifs mutilés et aveuglés. Philippe, une fois maître de Gironne et dégagé de son serment, n'eut plus d'autre pensée que la retraite : il la commença dès le 20 septembre, laissant dans Gironne l'ancien sénéchal de Toulouse et gouverneur de Navarre, Eustache de Beaumarchais, avec douze cents hommes d'armes et cinq mille fantassins. La flotte, déjà fort maltraitée, évacua en même temps le port de Roses ; mais l'embarquement des équipages fut troublé par une attaque inopinée des habitants de Roses et des montagnards du voisinage, qui massacrèrent les matelots français les plus lents à regagner leurs navires, et incendièrent plusieurs bâtiments. A peine cette scène de carnage était-elle terminée, que Jean de Harcourt, maréchal de l'*host* de France, parut avec un corps de gens d'armes et mit le feu aux quatre coins de la ville, pendant que la flotte, à sa sortie du port, était assaillie et battue de nouveau par Roger de Loria ; l'amiral Enguerrand de Bailleul, successeur de Guilhem de Lodève, eut le même sort que lui.

« Le roi Philippe, dit Nangis, s'était départi moult dolent et courroucé de ce qu'il avait fait si peu de chose en Aragon ; car il avait cru prendre tout Aragon et toute Espagne, vu qu'il avait mené avec lui tant de bonne chevalerie et un si grand peuple. Tandis qu'il était en cette pensée, il chut en une fièvre, si bien qu'il ne put chevaucher, mais fut obligé de se faire porter en litière. » Les pluies d'automne, terribles dans ces montagnes, tombaient avec une telle violence, qu'hommes et chevaux s'enfonçaient dans la terre *détrempée* des vallons, et que l'impétuosité des eaux emportait les pavillons, si l'on voulait les dresser pour prendre quelque repos. Les intempéries de l'air accrurent la souffrance du roi, et il re-

passa péniblement le Pas de la Cluse et le col de Panissars avec le roi de Majorque et l'armée, que harcelaient de toutes parts les Aragonais : ce passage eût même été impossible si le vicomte de Narbonne n'eût couru assembler les milices languedociennes pour occuper les défilés à leur tête et protéger la retraite du roi.

« On arriva enfin à grand labeur à Perpignan : le roi Philippe s'y trouva si malade qu'il ne voulut pas attendre la perte de son sens et de son *avisement ;* il fit son testament en bon chrétien ; après quoi il reçut en grand'dévotion les sacrements de sainte Église ; puis il ne tarda guère à s'acquitter du tribut de nature (5 octobre 1285). Les barons de France furent moult fâchés de sa mort ; car de jour en jour la volonté lui croissait de bien faire et fouler ses ennemis. Ses os furent emportés en France et enterrés à Saint-Denis près de son père le roi saint Loys, en une belle tombe de marbre à belles figures d'albâtre richement ouvrées (Guill. de Nangis). »

Huit jours après la mort de Philippe-le-Hardi, la maison de France avait perdu l'unique fruit de cette guerre funeste. Eustache de Beaumarchais avait rendu Gironne à don Pèdre ; mais le roi d'Aragon ne devait pas jouir de son triomphe, et il suivit de près dans la tombe le fils de saint Louis : il mourut d'un refroidissement, le 11 novembre, au moment où il s'apprêtait à profiter de sa victoire en dépouillant le frère qui l'avait trahi pour s'associer à ses adversaires [1].

[1] Voyez, sur cette guerre, Guil. de Nangis. — *Chronic.* et *Gesta Philippi Audacis.* — Chroniq. de Saint-Denis. — Muntaner, *Chroniq. d'Aragon.* — Çurita, *Annales d'Aragon.* — Sismondi, t. VIII, c. 15.

PHILIPPE IV, DIT LE BEL.

(1285-1314.)

(1285-1299.) Philippe III avait laissé trois fils, deux nés d'Isabelle d'Aragon, et le troisième, de Marie de Brabant : l'aîné, Philippe, dit le Bel, déjà roi de Navarre du chef de sa femme, monta sur le trône de France; le second, Charles, roi titulaire d'Aragon, eut en apanage les comtés de Valois et d'Alençon; le troisième, Louis, fut comte d'Évreux. Ces apanages médiocres étaient conformes à l'intérêt de l'état et au précédent établi par saint Louis. Le nom même d'*apanage* (*ad panem*, pour du pain; basse latinité *apanare*, donner de quoi subsister) indiquait essentiellement l'esprit du nouveau droit monarchique : ce n'était plus à titre de partage que les fils puînés des rois recevaient une mince portion de la succession paternelle, mais uniquement à titre de secours pour soutenir leur rang. L'*apanage* faisait retour à la couronne à défaut d'héritiers directs, sans que le prince *apanagé* pût disposer de son domaine au profit d'un étranger; si l'apanagé devenait roi, l'apanage était réuni à la couronne.

Le nouveau roi Philippe IV, jeune homme de dix-sept ans, dont on ne connaissait encore que la belle et froide figure, et dont le caractère réservé et taciturne ne permettait à personne de deviner l'avenir, ne parut pas disposé à poursuivre bien vivement la guerre : les fils de don Pèdre, Alphonse (Alonzo) et Jayme, se partageaient en ce moment les états paternels; don Alphonse s'asseyait sur le trône d'Aragon; don Jayme, sur celui de Sicile; celui-

ci avait en face de lui, dans la Calabre et la Pouille, le comte Robert d'Artois, régent pour le compte du souverain captif, Charles II d'Anjou; l'autre eut à combattre son propre oncle, le roi de Majorque, que Philippe-le-Bel chargea de défendre les frontières françaises, en défendant son propre comté de Roussillon contre les Catalans et les Aragonais, plus encouragés par la retraite désastreuse des Français qu'abattus de la mort du roi don Pèdre. Philippe-le-Bel avait repris lentement la route du nord de la France avec la plupart des barons et des hommes d'armes, et était allé se faire sacrer à Reims le 6 janvier 1286. Quelques mois après (le 5 juin), le roi Édouard d'Angleterre vint, suivant ses devoirs de vassal, rendre hommage au nouveau roi de France en sa qualité de duc d'Aquitaine.—Sire roi, lui dit-il, je deviens votre homme pour les terres que je tiens de vous deçà la mer, selon la forme de la paix qui fut faite entre nos ancêtres (c'est-à-dire selon le traité de saint Louis et de Henri III). Édouard ayant manifesté des inquiétudes assez bien fondées sur la juridiction envahissante du parlement royal, Philippe lui octroya le privilége de ne pouvoir *tomber en forfaiture*, et par conséquent de ne pouvoir être privé de ses fiefs par suite d'aucun appel porté contre lui au parlement, et lui garantit une rente annuelle de 10,000 livres sterling (50,000 francs) comme indemnité de ses droits sur la Normandie [1].

En l'absence de Philippe, qui s'éloigna rarement de Paris ou des résidences royales de l'Ile-de-France, la guerre se poursuivait assez malheureusement contre les deux fils de don Pèdre d'Aragon. Les princes aragonais

[1] Rymer, *Acta*, t. II, p. 320. — Guil. de Nangis, *Chronic.*

avaient pris l'offensive : leur fameux amiral Roger de Loria, avec ses escadres catalanes et siciliennes, vint porter l'épouvante sur les côtes du Languedoc, enleva les bâtiments français qui se trouvaient dans le port d'Aigues-Mortes, et opéra des descentes dévastatrices sur divers points de la province; les milices languedociennes, rassemblées à la hâte par les sénéchaux du roi, furent battues et mises en déroute; Aigues-Mortes et Agde furent prises, et une partie de la population passée au fil de l'épée; car la guerre se faisait de part et d'autre avec une implacable cruauté, malgré les liens de famille qui existaient entre les princes belligérants. Roger de Loria remit à la voile sans essayer de garder les places qu'il avait emportées d'assaut, et retourna guerroyer dans les eaux de la Sicile contre les Français du royaume de Naples. Partout l'avantage demeurait au parti aragonais : le roi Alphonse d'Aragon dépouilla son oncle don Jayme des îles Baléares : les Aragonais défirent les Navarois, qui avaient tenté une diversion en faveur du roi Philippe, *leur seigneur*, et, le 24 juin 1287, Roger de Loria remporta devant Naples une nouvelle victoire navale sur les barons français et les Guelfes napolitains; les comtes de Montfort et de Brienne, et Philippe de Dampierre, autrement dit de Riéti, fils du comte de Flandre, demeurèrent prisonniers de l'amiral calabrois.

Édouard, roi d'Angleterre, qui ne portait point sur le continent ses vues d'agrandissement, avait offert aux parties belligérantes son arbitrage désintéressé : le désir sincère de rétablir la paix entre les maisons de France et d'Aragon, auxquelles il était également allié [1], fut même

[1] Il était neveu de la reine Marguerite, femme de saint Louis, et cousin-germain de Philippe-le-Hardi.

la principale raison qui le retint longtemps en Guyenne, après qu'il eut rendu hommage à Philippe-le-Bel; il avait réuni, dans sa bonne ville de Bordeaux, à la Noël 1286, les ambassadeurs de Philippe, roi de France, d'Alphonse, roi d'Aragon, de Jayme, roi de Sicile, de Sanche, roi de Castille, enfin de Charles II d'Anjou, qui ne portait encore que le titre de prince de Salerne, parce qu'il n'avait pu recevoir l'investiture royale du pape; Édouard avait proposé, pour base d'un traité de paix, la mise en liberté du prince de Salerne, prisonnier en Aragon, et la renonciation de ce prince à la Sicile et aux cantons insurgés de la Calabre, ainsi que celle de Charles de Valois au titre de roi d'Aragon; mais le pape Honorius IV, par son opposition violente, fit avorter ce projet, attentatoire, disait-il, à l'honneur de la sainte Église de Dieu. Ce pontife n'avait cessé d'accabler d'anathèmes le parti aragonais.

La prompte mort d'Honorius IV (3 avril 1287) et la vacance assez longue du saint-siége décidèrent Édouard à renouer des négociations qui ne semblaient plus devoir rencontrer d'obstacles sérieux : le roi Alphonse vint conférer avec lui à Oléron en Béarn, et consentit à relâcher provisoirement le prince de Salerne, à condition que celui-ci livrerait ses trois fils aînés et soixante des principaux gentilshommes du comté de Provence, avec 50,000 marcs d'argent. Une trêve de trois ans fut convenue entre tous les princes des deux partis, et le prince de Salerne promit de se reconstituer prisonnier ou de céder son comté de Provence au monarque aragonais, si la trêve n'était pas convertie en paix générale avant l'expiration des trois années (juillet 1287).

Philippe-le-Bel n'avait point pris part aux conférences

d'Oléron, et ne se prêta pas franchement aux tentatives conciliantes du roi d'Angleterre : au printemps de 1288, il recommença les hostilités, fit attaquer le Lampourdan une seconde fois par le roi de Majorque, et détacha le roi de Castille de l'alliance d'Alphonse, en abandonnant solennellement la cause des infants de La Cerda et en renonçant à soutenir leurs prétentions au trône castillan, à condition que Sanche donnât le royaume de Murcie en fief à l'aîné des Infants, et secondât l'invasion de l'Aragon. Philippe n'entendait pas renoncer à conquérir ce pays pour son frère, Charles de Valois. Le roi Alphonse affaiblit l'effet des menées de Philippe par un coup hardi : les infants de La Cerda, cause de si grands débats entre les cours de France et de Castille, étaient au pouvoir du roi d'Aragon, qui les retenait dans une captivité honorable, pour s'en servir au besoin comme de précieux otages. Dès qu'Alphonse sut que Sanche de Castille et Philippe de France étaient convenus de l'attaquer de concert, il proclama l'aîné des infants roi de Castille et de Léon. Un parti puissant se déclara aussitôt en Castille pour le jeune prince appuyé par Alphonse, et Sanche eut assez d'affaires chez lui pour ne pouvoir inquiéter sérieusement l'Aragon.

Le prince de Salerne, pendant ce temps, avait été remis en liberté aux conditions convenues, moyennant la garantie du roi Édouard. Mais à peine fut-il libre, que le roi de France et le nouveau pape Nicolas IV (Jérôme d'Ascoli) l'exhortèrent de concert à violer ses serments; le pape l'en délia solennellement en le couronnant roi de Sicile (29 mai 1289). La guerre se ralluma donc en Italie; mais Charles II ne s'était parjuré qu'à regret; et, après quelques escarmouches, se trouvant en présence du vrai

roi de Sicile, Jayme d'Aragon, et de Roger de Loria, qui étaient venus débarquer à Gaëte, il conclut avec eux une trêve de deux ans au lieu de leur livrer bataille. Le comte d'Artois et les chevaliers français qui servaient volontairement sous la bannière du roi de Naples, furent tellement *marris* et *courroucés* de cette *couardise*, qu'ils s'en retournèrent tous en France.

La guerre entre Philippe et Alphonse se prolongeait obscurément dans les vallons des Pyrénées, sans combats importants, sans siéges de grandes villes, sans autres exploits enfin que des rencontres de partisans et des surprises de *castels* et de *tocs* (citadelles) dans la montagne. Le Roussillon, le Lampourdan, la Cerdagne, étaient le théâtre de ces hostilités qui traînèrent ainsi en longueur par l'obstination et le mauvais vouloir de Philippe-le-Bel: repoussant seul une transaction que souhaitaient également les princes aragonais, le roi de Naples et le roi de Majorque, il comptait toujours sur quelques diversions opérées par le roi de Castille, qui luttait avec avantage contre les infants de La Cerda, et qui menaçait incessamment l'Aragon; il se refusait donc à la paix sans continuer vigoureusement la guerre, laissait la conduite des hostilités au roi de Majorque, son oncle et son lieutenant, et ne faisait que de courtes et rares apparitions dans le Midi: encore employait-il plutôt ces excursions à s'attacher et à séduire les Gascons, sujets de son cousin le roi d'Angleterre, qu'à guerroyer contre les Aragonais.

L'Aragon, quoiqu'il eût eu presque toujours l'avantage, grâce à la supériorité de ses marins et à ses montagnes, souffrait bien autrement de cette lutte que la France: les trois quarts de la France étaient tout à fait étrangers aux périls et aux maux de la guerre, et le Languedoc seul faisait face

à l'ennemi, tandis que l'Aragon, agité de discordes intestines, troublé par les excommunications papales, était engagé tout entier soit contre la France, soit contre la Castille. Les populations réclamaient impérieusement la paix, et l'on vit soudain les négociations prendre une face nouvelle au commencement de l'année 1291 : douze ambassadeurs du clergé, des *ricos hombres* (riches hommes, barons), des *caballeros* (chevaliers) et des bourgeois aragonais, vinrent trouver à Tarascon le roi Charles de Naples, au nom de la nation et du roi d'Aragon, et signèrent avec lui, le 19 février, par la médiation des envoyés d'Édouard d'Angleterre, un traité par lequel ils s'obligeaient de ne plus fournir de secours aux Siciliens ni au jeune roi don Jayme, frère de leur souverain, à condition que le roi et le royaume d'Aragon fussent réconciliés à l'Église, et que Charles de Valois renonçât à ses prétentions sur la couronne d'Aragon : deux légats approuvèrent ce pacte, et Charles de Valois, du consentement de Philippe-le-Bel, accorda la renonciation demandée, moyennant la cession que lui fit le roi de Naples des comtés d'Anjou et du Maine. Le différend du roi d'Aragon avec son oncle le roi de Majorque fut remis au jugement du pape. L'Aragon renonçait ainsi à tous les fruits de ses exploits.

La mort inopinée du roi Alphonse (18 juin 1291) anéantit ce traité, avant qu'il eût été mis à exécution. A la nouvelle de la mort de son frère, le roi de Sicile, Jayme d'Aragon, fit voile au plus vite de Palerme pour Barcelonne, et vint réclamer l'héritage qui lui était légitimement dévolu. Aussitôt après son sacre, don Jayme épousa la fille du roi de Castille, et enleva ainsi à Philippe-le-Bel un utile allié. Les excommunications papales recommencèrent, mais la lutte ne recommença pas : l'exempl

de Philippe-le-Hardi empêchait Philippe-le-Bel d'envahir l'Aragon, et ce prince s'engageait d'ailleurs, avec le roi Édouard, dans des démêlés qui touchaient de plus près aux vrais intérêts de la France. Quant au royaume des Deux-Siciles, il restait partagé de fait, sans que Charles d'Anjou fût assez fort pour recouvrer la Sicile, ni Jayme d'Aragon, pour conquérir Naples, la Pouille et la Calabre. Jayme en vint à un traité presque semblable à celui de son frère Alphonse : il promit de rendre à Charles ses fils, ses autres otages, les places occupées par les Siciliens en Calabre, moyennant la révocation des sentences pontificales : il promit même de remettre la Sicile aux mains du pape en dedans la Toussaint 1297, pourvu que le pape ne la livrât à personne sans son aveu. Ce pacte fut ratifié par Célestin V, successeur de Nicolas IV, et fondateur des Célestins (novembre 1294), puis par le fameux Boniface VIII (juin 1295), et par le roi de France, à qui Jayme promettait secrètement le secours de sa marine contre l'Angleterre; mais toutes les conditions du traité ne furent pas remplies : la Sicile, abandonnée par l'Aragon, ne s'abandonna pas elle-même, et ne rentra pas sous la domination de la maison d'Anjou. Les Siciliens couronnèrent roi leur gouverneur don Frédéric ou Fédérigo d'Aragon, le jeune frère d'Alphonse et de Jayme, et continuèrent à braver les armes des Franco-Napolitains et les anathèmes de l'Église. En vain le roi d'Aragon, pour reconnaître la concession de la Sardaigne et de la Corse que Boniface VIII lui avait octroyées en fiefs [1], ac-

[1] Boniface n'accordait par là que le droit de conquérir ces deux îles; car l'une était soumise aux Pisans, l'autre, aux Génois : les Génois gardèrent la Corse; les Aragonais conquirent la Sardaigne, malheureusement pour cette grande île, mieux administrée sous la suzeraineté éclairée des républicains de Pise qu'elle ne l'a jamais été depuis.

cepta-t-il le commandement des troupes de l'Église contre son frère, en vain entraîna-t-il dans sa défection son amiral Roger de Loria, et jusqu'à Procida lui-même; les anciens libérateurs de la Sicile, réunis à ses ennemis pour la remettre sous le joug, remportèrent sur les Siciliens une grande bataille navale, le 4 juillet 1299; mais ils n'eurent pas le courage d'achever leur œuvre : les marins de la Catalogne s'indignèrent d'être ainsi employés à détruire leurs alliés et leurs frères d'armes. Le roi d'Aragon se retira avec sa flotte, et la lutte changea aussitôt de face : le prince de Tarente, un des fils du roi Charles II, fut défait et pris à Trapani par don Frédéric. Charles de Valois, appelé de France pour venger cette défaite, n'obtint aucun résultat important; les armes tombèrent des mains des deux partis à force de lassitude; Charles II d'Anjou, aussi pacifique que son père avait été belliqueux, soutenait la guerre malgré lui; c'était le pape qui l'y forçait : le pape, préoccupé d'autres objets, consentit enfin que Frédéric gardât la Sicile sa vie durant, en épousant une fille de Charles II. Ainsi fut consommée la séparation de la Sicile et du royaume de Naples, qui termina ce terrible drame dont la mort de Manfred et de Conradin avait été le prologue : Charles II érigea un tombeau à Conradin et à Frédéric d'Autriche, en signe de réconciliation avec les mânes des victimes de son père.

Le Languedoc seul, depuis la mort de Philippe-le-Hardi, avait eu à souffrir de la guerre d'Aragon, qui passa presque inaperçue du reste du royaume, et un combat livré hors des frontières, et pour des intérêts étrangers à la France royale, eut bien plus de retentissement parmi la chevalerie française que les exploits du roi de Majorque ou des sénéchaux de Languedoc contre les *riches hommes* et

les *almogavares* de don Alphonse ou de don Jayme. Jean, duc de Brabant (frère de la reine Marie, veuve de Philippe-le-Hardi), et le comte de Luxembourg, se disputaient la possession du duché de Limbourg ou des Ardennes : ils s'envoyèrent réciproquement le gage de bataille, et convinrent de décider de leurs droits réciproques par un combat de chevalerie, sans mélange de gens de pied. Les deux rivaux firent appel à tout ce qu'il y avait de vaillants hommes d'armes dans leurs seigneuries et celles de leurs alliés : de la France septentrionale, de la *Teutonie* occidentale, de la Belgique entière, accoururent joyeusement les nobles hommes comme à un splendide pas d'armes ; le connétable et le maréchal de France, Raoul de Clermont-Nesle et Gaucher de Chatillon-Porcean, et l'élite des seigneurs de la cour, quittèrent Paris pour se rendre à Voëringen, entre Cologne et Nuytz, où le rendez-vous était assigné ; le 5 juin 1288, la bataille s'engagea entre quinze cents chevaliers brabançons, flamands, français et hennuyers (du Hainaut), commandés par le duc de Brabant, et treize cents chevaliers du Luxembourg, des Ardennes, de la Gueldre et des provinces rhénanes, aux ordres du comte de Luxembourg. On combattit de part et d'autre avec tant d'acharnement, que cinq cents chevaliers gisaient déjà morts sur la poussière sans que la victoire parût pencher d'aucun côté ; enfin, le comte de Luxembourg ayant été tué avec trois de ses fils (ou ses trois frères, suivant un autre historien), et le comte de Gueldre, le comte de Loos et plusieurs autres grands barons de ses amis, les débris de son parti furent contraints de céder le champ de bataille, en laissant dans les mains des vainqueurs l'archevêque de Cologne et maints captifs de haut rang. Le duché de Limbourg, prix de ce sanglant

triomphe, demeura au duc Jean de Brabant; mais la maison de Luxembourg se releva de ce désastre : la paix fut scellée par le mariage de Henri, fils du comte tué à Voëringen, avec la fille du duc de Brabant, et, vingt ans plus tard, Henri fut appelé au trône impérial (Villani, l. VII, p. 152.—Guil. de Nangis. *Chronic.*)

Une autre guerre de succession agitait, vers la même époque, l'extrémité opposée de la France; les comtes de Foix et d'Armagnac se disputaient, les armes à la main, la seigneurie du Béarn, au nom de leurs femmes. Le Béarn resta à la maison de Foix.

(1285-1291.) Le règne de Philippe-le-Bel avait eu peu d'éclat durant les premières années de son règne : ce jeune roi ne s'était point encore montré à la tête des armées, et paraissait peu soucieux de gagner le renom de chevalerie; il ne laissait pas toutefois rouiller sa royale armure pour se replonger dans la mollesse des rois fainéants qui avaient précédé les rois chevaliers, et ce n'était pas la société des jongleurs et des *folles femmes* qu'il préférait à celle des barons: ce prince, qui n'eut pas de jeunesse, ne s'entourait que de légistes pâlis sur les Pandectes; il écoutait avidement leurs paroles ; il apprenait avec eux la théorie de l'absolutisme, dont l'instinct était inné dans son âme [1] : au médiocre et insignifiant Philippe-le-Hardi,

[1] Il était loin d'être illettré comme son père, mais il faisait peu de cas, à ce qu'il semble, de la poésie chevaleresque : son poëte favori était Jean de Meung, le continuateur du *roman de la Rose* : il se fit traduire par lui le traité de l'art militaire de Végèce, le livre des *épistres de Pierre Abeilard et Héloïse sa femme*, et le livre de la *Consolation*, de Boëce. Voyez Michelet, t. III, p. 219. Ces études philosophiques eurent peu d'influence sur cette âme de bronze. — Il avait eu pour précepteur le moine Augustin-Egidio Colonna, dont la famille tenait le premier rang entre les Gibelins de Rome, et qui ne contribua pas à le rendre favorable aux prétentions temporelles des papes.

homme d'une époque de transition, avait succédé, dans la personne de Philippe-le-Bel, un caractère aussi complet, aussi logique que saint Louis lui-même : on ne le connaît point à la vérité, comme saint Louis, par les récits de ses amis, de ses familiers ; les arides chroniqueurs de son règne n'en savent ni n'en osent tant dire sur son compte ; on ne le connaît que par ses actes, et le vague même où les historiens contemporains laissent ses mœurs et ses sentiments privés a quelque chose de sinistre : pas un mot, pas un trait qui indique si cet homme a eu un cœur et des entrailles : il semble le type abstrait de la royauté tel que le rêvaient les légistes. Triste idéal que ce gouvernement ! Ce n'était pas que sa tendance, vue de haut et d'ensemble, ne fût favorable au progrès social ; elle allait à abaisser le baronnage et à élever la bourgeoisie ; l'ordre administratif et judiciaire que Philippe s'efforçait d'établir, était certainement aussi un notable progrès ; mais ses exigences fiscales toujours croissantes faisaient trop de mal dans le présent pour qu'on pût attendre patiemment le bénéfice futur de ses innovations : le faste de la cour, l'accroissement perpétuel du corps des légistes et de l'armée des sergents à pied et à cheval (espèce de gendarmerie qui veillait à l'exécution des arrêts des légistes), et les nécessités de la diplomatie naissante, avaient décuplé les besoins du trésor, tandis que le revenu du domaine ne s'était accru que dans une proportion bien inférieure ; de là, les extorsions désastreuses auxquelles recourut bientôt le roi, et qui rendirent son nom aussi odieux aux classes inférieures que le nom de son aïeul leur avait été cher. Ni l'équité, ni la pitié, ne pouvaient arrêter ce gouvernement moitié pharisien, moitié publicain : il avait du publicain la rapacité impitoyable, du pharisien le respect pour

la lettre de la loi, l'indifférence pour son esprit. Jamais les légistes de ce temps ne remontaient aux principes du droit et de la morale humaine ; « les Pandectes étaient leur Bible, leur Évangile; rien ne les troublait dès qu'ils pouvaient répondre, à tort ou à droit : *scriptum est* [1]. » Jamais on ne fit moins de cas de l'équité que ces hommes voués à la connaissance du droit. Tout ce qui pouvait enrichir et fortifier la royauté était juste à leurs yeux : leur moralité, sauf exception, ne saurait se comparer qu'à celle de la cour de Rome dans ses plus mauvais jours; ils étaient dignes de combattre à armes égales avec les fabricateurs de fausses décrétales, et la grande lutte qu'ils engagèrent bientôt contre les *Romains* paraîtrait vraiment quelque chose d'immonde, si l'on descendait dans le détail des faits, au lieu de considérer seulement les causes et les résultats. Si la France eût dû s'arrêter dans cette période de son développement, on regretterait la féodalité, dont les vices et les violences anarchiques étaient du moins associés parfois à de généreuses passions : ce qui succédait à la féodalité, c'était comme une restauration de la fiscalité et de la corruption sophistique des derniers jours de l'empire d'Occident.

Plusieurs ordonnances importantes furent promulguées dans les premières années du règne de Philippe-le-Bel ; leurs effets devaient s'étendre non-seulement sur le domaine royal, comme au temps de saint Louis, mais sur tout le royaume, conformément aux principes que prêchaient hautement les légistes (V. Beaumanoir, c. 49). La première, rendue au parlement de la Pentecôte de 1287, règle « la manière de faire et tenir les bourgeoisies

[1] Michelet.

du royaume, pour ôter les fraudes et malices qui se faisoient par occasion d'icelles, dont les sujets du roi étoient durement grevés et durement plaignants. Si aucun veut entrer en aucune bourgeoisie, il doit aller en la ville dont il requiert être bourgeois, trouver le prévôt du roi, ou le mayeur là où il n'y a point de prévôt, et donner sûreté audit prévôt ou mayeur, assisté de deux ou trois bourgeois, que, dedans un an et un jour, il bâtira ou achètera en la ville une maison de la valeur de soixante sous parisis au moins (soixante-douze francs); et, ce fait, le prévôt ou le mayeur lui doit bailler un sergent qui aille avec lui faire savoir au seigneur dont il quitte la terre qu'il est entré en bourgeoisie. » Une fois admis dans la commune, le nouveau bourgeois était obligé d'y résider constamment depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Jean d'été, ou du moins d'y laisser sa femme, s'il était marié, et, s'il ne l'était pas, un valet; l'été seulement, il pouvait s'absenter avec sa femme pour aller faire ensemble leurs moissons, fenaisons, vendanges et *autres besognes;* encore étaient-ils tenus de se trouver tous deux en la ville pour les bonnes fêtes, à moins qu'ils ne fussent hors du pays. Cette sujétion avait pour but d'empêcher aucun bourgeois de se soustraire aux charges et corvées de la bourgeoisie, ou aux tailles et aides du roi. Les seigneurs conservaient le droit de réclamer leurs serfs entrés *en bourgeoisie* sans leur consentement.

Une seconde ordonnance de la même date, et d'une bien autre portée, enjoignit aux ducs, comtes, barons, archevêques, évêques, abbés, chapitres, colléges, chevaliers, et généralement à tous ayant droit à quelque juridiction temporelle dans le royaume, de confier l'exercice de cette juridiction à des baillis, prévôts et assesseurs

laïques, et non point ecclésiastiques, afin que, dans le cas où ces officiers viendraient à faillir, leurs supérieurs laïques pussent sévir contre eux. Il fut également défendu à toutes gens ayant causes à plaider devant les tribunaux séculiers de prendre des clercs pour procureurs, avec exception seulement pour les chapitres et les couvents, qui purent continuer à donner procuration à quelqu'un de leur congrégation dans leurs procès. L'année suivante, les fonctions de prévôt, de maire, d'échevin et de *juré* ou *jurat* (conseiller municipal), furent aussi interdites aux membres du clergé. C'était là le plus grand coup qui eût encore été porté au clergé. L'ordre judiciaire, à peine formé, se séparait avec éclat de l'ordre ecclésiastique dont il était issu, et fermait à la fois tous les tribunaux civils aux clercs. Les évêques se trouvaient par là implicitement exclus du parlement royal, et le roi, en 1289, défendit aux portiers du parlement d'y laisser entrer aucun prélat *sans la permission des maîtres* (des présidents). Cette mesure était si radicale qu'elle ne put être observée à la rigueur, et que Philippe lui-même dut revenir plus tard sur sa décision. Il ne voulait pas se brouiller avec l'épiscopat, et, par compensation de l'exclusion des clercs des tribunaux civils, il leur accorda de ne pouvoir être attirés en aucun cas devant les cours laïques pour questions personnelles, leur remit les droits d'amortissement qu'ils devaient à la couronne pour les acquisitions faites au nom de leurs églises, et interdit aux tribunaux inférieurs de connaître des affaires où un prélat serait intéressé, les réservant au parlement royal (1290). L'année suivante, à la vérité, il rétablit et augmenta le droit d'amortissement sur les biens donnés ou vendus aux églises : il le porta à quatre ou même à six années du revenu, suivant les circonstances,

et donna à son édit un effet rétroactif de trente années avant l'ordonnance de Philippe-le-Hardi. En même temps, il s'attaqua hardiment à l'Inquisition, devant laquelle rois et peuples avaient tremblé jusqu'alors, et il défendit au sénéchal de Carcassonne d'emprisonner qui que ce fût sur la seule demande des inquisiteurs, qui, dans cette sénéchaussée, faisaient de leur ministère le prétexte de mille extorsions. La cour de Rome elle-même n'en usait plus autrement dans le comté Venaissin. Philippe voulait avoir seul le droit de rançonner ses sujets. Le parlement reçut sur ces entrefaites, en 1291, une nouvelle organisation. Il fut arrêté que, durant tout le cours de ses assises, trois conseillers siégeraient chaque jour pour ouïr les requêtes des plaignants; que quatre autres siégeraient les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, pour ouïr et juger les enquêtes, et quatre ou cinq autres enfin, les vendredi, samedi et dimanche, pour ouïr et expédier les causes et requêtes des sénéchaussées *régies par le droit écrit*, c'est-à-dire des six sénéchaussées du Languedoc et de l'Aquitaine française, qui suivaient le droit romain selon le Code théodosien et le Code de Justinien[1]. Ce fut là l'origine de ces chambres des enquêtes et requêtes qui devinrent plus tard les divisions régulières du parlement de Paris. Toutes les sénéchaussées et tous les bailliages du royaume relevaient de cette cour suprême; la Normandie, à la vérité, avait conservé sa cour de justice à Rouen, sous le nom d'*Échiquier*, mais c'étaient des membres du parlement royal qui allaient tenir l'échiquier à Rouen à certaines époques,

[1] Le parlement de Toulouse, établi par Philippe-le-Hardi, avait été supprimé une première fois. La royauté jugeait nécessaire d'attirer plus immédiatement sous sa main les affaires du Languedoc.

ainsi que les *Grands-Jours* de Champagne à Troyes, domaine de la reine.

Quelques garanties furent accordées aux plaideurs par l'ordonnance qui modifia ainsi la cour suprême. Tout membre du parlement, parent, allié, pensionnaire, feudataire ou recevant gage de l'une des parties contendantes, dut s'abstenir, sous les peines portées contre le parjure, de participer au jugement du procès. Les sénéchaux et baillis, faisant partie du *conseil du roi*, durent pareillement se lever de leur siége lorsque quelque plainte était portée contre eux par leurs administrés [1].

Les ordonnances relatives à l'ordre civil et à la justice sont le beau côté de ce gouvernement, mais on le payait cher. Dès le commencement du règne de Philippe-le-Bel on voit apparaître ce désastreux système financier qui devait s'attacher à la France pour des siècles comme un chancre rongeur, l'affermage des impôts, résultat des besoins du pouvoir et de l'imperfection des moyens d'administration. Philippe-le-Bel avait fait à plusieurs reprises des emprunts considérables à deux riches marchands florentins établis en France, Biccio et Musciatto dei Francesi: il leur céda pour remboursement les tailles et autres impôts de plusieurs provinces, et les autorisa à en exercer la perception eux-mêmes. Cette ressource extraordinaire passa bientôt en usage : les deux Italiens devinrent tout ensemble administrateurs des finances, banquiers et fermiers-généraux du roi; on sait quel fléau ce fut en France que les *partisans* jusqu'à la chute de l'ancien régime ; le peuple payait sous Louis XIV le double de ce qui entrait dans les coffres de l'état; qu'on juge de ce que

[1] Sur les divers édits précédents, voyez le recueil des *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 314-324.

dut être le fléau à sa naissance, dans une société où le désordre était si grand et les ressources si faibles.

Le crédit des deux exacteurs toscans fut du reste plus fatal encore à leurs compatriotes qu'aux Français mêmes : l'industrie nationale, surtout dans les provinces du Nord, était restreinte aux métiers et au commerce de détail, sauf chez les Flamands. On ne trouvait guère parmi les sujets du royaume que des marchands et point de négociants ; le haut négoce était presque exclusivement exploité par des Italiens. Dans la nuit du 1er mai 1291, tous les marchands italiens furent arrêtés à la fois sur tous les points du royaume, et jetés au fond des cachots, comme accusés de *prêts à usure* contrairement aux ordonnances de saint Louis. C'était pour la seconde fois qu'ils essuyaient semblable avanie : ils se rachetèrent à prix d'or, et les principaux d'entre eux quittèrent la France pour aller s'établir dans un pays où le droit des gens ne fût point exposé à de pareils outrages. Biccio et Musciatto se débarrassèrent ainsi de dangereux concurrents, et s'assurèrent d'une espèce de dictature sur ceux de leurs compatriotes qui demeurèrent en France ou qui se hasardèrent encore à s'y établir. Les Juifs au contraire avaient eu à se louer de Philippe-le-Bel, qui, tirant d'eux un gros revenu et force tributs de toute nature, avait défendu qu'on les emprisonnât, comme cela se pratiquait, à la réquisition du premier moine venu (1288).

(1288-1291.) Tandis que Philippe-le-Bel était absorbé par la fondation du despotisme légal et fiscal, les débris des possessions latines en Orient achevaient de crouler ; mais les cris des chrétiens égorgés frappèrent en vain l'oreille insensible du petit-fils de saint Louis. Les trèves avec les sultans du Kaire avaient été plusieurs

fois renouvelées, grâce aux inquiétudes que les Mongols causaient encore aux Sarrasins; le destructeur d'Antioche, le farouche El-Bondokdari, avait péri en combattant les Tartares; mais, lorsque le torrent des Mongols eut reflué peu à peu vers l'est pour creuser son lit définitif dans l'Inde, le sultan Kélaoun-Malek-al-Mansor reprit l'œuvre de Bondokdari, vint fondre sur les villes chrétiennes, emporta Tripoli le 27 avril 1289, et le ruina de fond en comble, après avoir exterminé ou emmené en esclavage tous les habitants. Le comté de Tripoli eut ainsi le sort de la principauté d'Antioche. Tous les efforts des musulmans se réunirent alors contre la riche et puissante cité d'Acre : Kélaoun avait d'abord accordé une trève, mais, une bande de croisés envoyés par le pape ayant rompu témérairement la trève malgré les habitants d'Acre, le sultan ne voulut plus rien entendre. Sa mort ne suspendit que peu de mois l'attaque de cette ville : Khalil-Achraf, son fils et son successeur, investit Acre au commencement d'avril 1291. Le pape Nicolas IV s'était efforcé, après le désastre de Tripoli, d'exciter les rois de l'Europe à s'armer en faveur de leurs frères d'Orient; mais Philippe de France et Édouard d'Angleterre ne virent, dans la prédication de la croisade, qu'une occasion de lever des dîmes sur leur clergé, et ne firent aucun préparatif pour le voyage de la Terre-Sainte. Édouard cependant avait pris la croix; mais il était trop préoccupé de la conquête du pays de Galles et de l'assujettissement de l'Écosse pour quitter la Grande-Bretagne; quant à l'empereur Rodolphe de Hapsbourg, il ne pensait qu'à établir solidement sa maison en Autriche. Les Templiers, les Hospitaliers et le reste des Francs, entassés dans les murs d'Acre, ne reçurent donc d'autre assistance que celle de Henri II de Lusignan,

souverain de l'île de Chypre et roi titulaire de Jérusalem [1], qui leur amena quelques centaines de soldats : beaucoup d'habitants s'étaient enfuis par mer : on avait envoyé dans l'île de Chypre un grand nombre de vieillards, de malades, de femmes, d'enfants, de gens qui ne pouvaient servir à la défense, avec quantité de trésors, de marchandises et de reliques ; il resta toutefois encore dans Acre au moins douze mille hommes en état de porter les armes, parmi lesquels se trouvaient cinq cents chevaliers. Mais l'armée du sultan s'élevait, dit-on, à plus de deux cent mille combattants. La résistance fut aussi désespérée que l'attaque était violente ; enfin, le soir du 18 mai, les mameluks s'étant emparés d'une des principales tours du rempart (*la Tour maudite*), dans un assaut où périrent le grand maître du Temple et l'élite de ses chevaliers, le roi de Chypre s'enfuit sur ses vaisseaux avec ses hommes d'armes et une foule d'autres, tandis que les musulmans pénétraient de toutes parts dans Acre, et y mettaient le feu : les habitants se précipitèrent en fuyant vers les navires qui étaient dans le port ; mais peu de fugitifs les atteignirent : beaucoup de barques trop chargées ne purent joindre les galères, et s'abîmèrent avec les malheureux qui s'y amoncelaient. Ainsi périrent le patriarche de Jérusalem et le grand-maître de l'Hôpital ; le demeurant des habitants et des défenseurs d'Acre furent égorgés ou traînés en captivité. Villani prétend que soixante mille personnes subirent la mort ou l'esclavage.

« Ainsi, s'écrie douloureusement Guillaume de Nangis, ainsi Acre, le boulevard et le refuge de la chrétienté aux pays d'outre-mer, fut détruite à cause de nos péchés,

[1] Il avait enlevé Acre et Tyr aux officiers de Charles d'Anjou pendant la guerre de Sicile.

par les ennemis de la foi, sans qu'un seul roi chrétien lui portât secours en sa détresse, et ce fut grand deuil et pitié! » Les dernières places que possédaient les chrétiens sur la côte de Syrie, Tyr, Sidon, Beirouth (Béryte), Castel-Pèlerin, furent évacuées ou rendues sans combat; une partie de la population se sauva en Chypre, le reste tendit les mains aux fers du sultan. Il ne resta plus une tour ni un coin de terre aux *Francs* sur le continent d'Asie, et la chrétienté perdit les derniers fruits des exploits de Godefroi, de Raymond et de Tancrède.

Au bruit de la perte de la Terre-Sainte, la chrétienté entière poussa un long cri de douleur, de honte et de vengeance : le pape Nicolas IV fit prêcher partout la croisade, pressa, pria tous les rois de s'unir pour venger leurs frères qu'ils avaient négligé de sauver : les conciles provinciaux s'assemblèrent de toutes parts afin de seconder le saint-père [1]; mais les rois demeurèrent sourds à l'appel de Rome, et les peuples ne surent trouver que des larmes pour les malheurs de l'Orient : cette grande rumeur tomba peu à peu, et l'Europe ne protesta que par de stériles menaces. Parfois encore, les papes et les rois jetèrent aux vents des paroles retentissantes; parfois encore le vieux cri de *Dieu le veut!* s'éleva dans la poussière

[1] Plusieurs de ces conciles, entre autres ceux de Strasbourg et de Milan, conseillèrent au pape de fondre ensemble les trois ordres des Templiers, des Hospitaliers et des chevaliers Teutoniques, et d'en faire une seule congrégation militaire qu'on emploierait au recouvrement de la Palestine. Si ce conseil eût été suivi, on eût peut-être évité l'effroyable catastrophe des Templiers. La plupart des chevaliers du Temple et de l'Hôpital, contrairement à leur institut, se trouvaient sur leurs terres d'Europe au moment de la chute d'Acre. Après la perte de la Terre-Sainte, les principaux dignitaires des deux ordres s'établirent en Chypre; un grand nombre de Templiers passèrent en Sicile, ou même refluèrent en France autour du fameux Temple de Paris, qui remplaçait désormais pour eux le Temple de Jérusalem.

des tournois et dans la fumée des banquets chevaleresques. Vains échos d'un passé qui ne devait plus revenir! L'Europe se repliait sur elle-même, lasse de ce violent mouvement d'expansion, qui, durant près de deux siècles, l'avait précipitée sur l'Asie : les sentiments qui l'avaient entraînée à la Terre-Sainte s'affaiblissaient ou se transformaient; dans son sein naissait une vie nouvelle qu'avaient préparée indirectement les croisades; les nationalités tendaient à se dégager de cette espèce de république catholique dont les croisades avaient été le principal lien, et les papes, le principal pouvoir. Chaque nation aspirait à se développer par ses propres forces, et reportait, au moins pour un temps, son but d'activité en elle-même!

(1292-1300.) On ne vit donc plus désormais en France ces immenses déperditions de forces, ces vastes déversements de population, qui laissaient sur le sol d'aussi grands vides que les plus terribles épidémies; mais le calme qui succédait aux tempêtes de l'âge héroïque était si pesant que le peuple eût pu regretter la vie ardente et passionnée des époques précédentes, même au prix de leurs misères. La grandeur de l'état, la puissance de la maison royale, ne cessaient de s'accroître; Philippe-le-Bel venait encore d'assurer à sa famille une riche province, le comté de Bourgogne, en fiançant son second fils Philippe, (depuis Philippe le-Long), à la fille du comte Othes ou Othon V. Mais chaque progrès de la royauté alourdissait le fardeau populaire : le gouvernement royal respectait les formes municipales des cités, et laissait volontiers aux magistrats électifs la police de leurs villes; il n'avait point de répugnance pour la liberté civile, point de prédilection pour la servitude personnelle; les légistes du parlement se souvenaient à cet égard de leur origine bourgeoise; le

gouvernement ne violait guère qu'une seule espèce de *franchises*, mais c'était par malheur la plus précieuse de toutes aux yeux des sujets; c'étaient les libertés en matière d'impôts. Les tailles allaient toujours s'exhaussant; chartes ni coutumes n'y pouvaient rien : en 1292, fut établie *une nouvelle manière de taille* si oppressive, que la voix publique lui imposa le nom de *maltôte* (*malatolta*, *male* levée, mauvais impôt), nom qui devait durer autant que la monarchie. « Le menu peuple de Rouen, écrasé par la *maltôte*, se souleva contre les maîtres et les officiers de l'échiquier (la cour de justice de Rouen), détruisit la maison du collecteur, sema par les rues les deniers du fisc, et assiégea dans le château de la ville les maîtres de l'échiquier; mais, le mayeur et les plus riches hommes de Rouen ayant réussi à faire déposer les armes à la commune, les chefs de la sédition furent ensuite arrêtés, pendus ou dispersés dans les divers cachots du roi (Nangis, *chronic.*). » On n'avait pas vu de mouvement de cette nature dans la France royale depuis plusieurs générations; c'était un triste présage.

Philippe, si dur envers ses peuples, se montrait sous un aspect tout opposé aux populations voisines, qu'il espérait attirer sous sa domination. Il n'épargnait rien pour gagner l'affection des Gascons et des cités impériales les plus rapprochées de ses frontières. L'importante ville de Valenciennes s'étant insurgée contre son seigneur Jean d'Avesne, comte de Hainaut, *qui la grevait moult sans cause*, l'empereur Rodolphe de Hapsbourg, beaucoup plus occupé des intérêts de sa famille que de ceux de l'Empire, n'avait pas voulu intervenir dans cette querelle; Philippe engagea les gens de Valenciennes à se donner à lui, et enjoignit à son

frère, le comte Charles de Valois, d'assembler une armée à Saint-Quentin pour envahir le Hainaut, si Jean d'Avesne continuait de *grever* ceux qui étaient devenus les hommes du roi. Le comte de Hainaut, trop faible pour résister au monarque français, demanda la paix à tout prix (1295). L'année suivante, Philippe dépouilla d'une moitié de la seigneurie de Montpellier son oncle le roi de Majorque, don Jayme d'Aragon : Philippe n'avait plus besoin de son oncle, et se souvenait peu des services passés; cette fois, ce furent les légistes qui se chargèrent de servir la convoitise royale, en faisant valoir, contre les droits héréditaires de la maison d'Aragon, les anciens droits de suzeraineté que l'évêque de Maguelonne réclamait sur Montpellier et qu'il avait vendus au roi de France.

Philippe ne tarda pas à réclamer les bons offices de son parlement dans une affaire de bien plus grande conséquence. Édouard d'Angleterre était entièrement absorbé par son projet favori, la réunion de tous les peuples des îles Britanniques sous un seul sceptre. Après avoir subjugué à force d'exploits et de cruautés les derniers descendants des anciens Bretons, les Kimris du pays de Galles [1], il avait résolu d'obtenir à tout prix la soumission de l'Écosse, et il employait tous ses efforts à réduire le roi indépendant de ce pays, Jean de Bailleul ou Baliol, Français d'origine, à la condition d'un simple feudataire de la couronne anglaise. Philippe crut le moment favorable à l'exécution de ses projets sur l'Aquitaine; mais il n'entreprit pas cette conquête par l'épée : il se servit d'armes d'une nature plus singulière et plus caractéristique.

[1] Il fit périr par le supplice des traîtres le dernier prince des Gallois, David, frère et successeur du fameux Léolyn ou Lluwollyn, et pendre tous les bardes qui conservaient les traditions nationales et entretenaient l'esprit de résistance chez leurs concitoyens.

qu'il s'était faite. Il ne passa cependant point la mer pour obéir à la citation; mais il délégua à sa place son frère Edmond, comte de Lancastre, avec plein pouvoir de *redresser et amender les torts faits au roi de France et aux siens*. Philippe reçut bien Edmond, qui avait épousé en secondes noces Blanche d'Artois, mère de la reine de France, Jeanne de Navarre, et les négociations furent entamées par l'entremise de ces deux princesses et de la reine douairière Marie de Brabant. Édouard, qui était veuf, demanda la main de Marguerite, sœur du roi Philippe, et promit d'assurer le duché d'Aquitaine aux enfants qui naîtraient de ce mariage; bien plus, pour témoigner sa confiance et son bon vouloir à Philippe, il enjoignit à son sénéchal et à ses autres officiers de *rendre au roi de France toute la terre de Gascogne à sa volonté* (5 février 1294).

Ces concessions étaient immenses; mais la future séparation de l'Aquitaine et de l'Angleterre ne suffisait pas à Philippe : rien ne pouvait le satisfaire, sinon la réunion immédiate de l'Aquitaine à la couronne. Il parut accueillir les ouvertures d'Édouard, révoqua la citation lancée contre lui, et expédia en Gascogne le connétable de France à la tête d'un corps d'armée levé dans les sénéchaussées languedociennes. Une conférence définitive devait avoir lieu prochainement à Amiens entre les deux rois, et Édouard avait regardé comme une simple formalité l'occupation des places de Gascogne par les gens du roi de France. Mais à peine le sénéchal et les prévôts anglais, obéissant à l'ordre imprudent de leur maître, eurent-ils ouvert les portes de Bordeaux, d'Agen, de Bayonne, et des autres villes et châteaux, au connétable Raoul de Nesle, que le roi de France, en plein parlement, déclara

Édouard contumace pour ne pas s'être présenté au jour assigné, et réitéra la citation au plus bref délai.

Édouard ne comprit les intentions de Philippe-le-Bel que lorsque la confiscation machinée par celui-ci était déjà opérée de fait. L'Aquitaine lui avait été dérobée par une ruse de procureur. La mesure était comblée : Édouard, exaspéré, convoqua ses barons à Portsmouth, pour l'aider à recouvrer sa terre frauduleusement ravie, écrivit aux barons, aux prélats et aux communes de Gascogne, afin de s'excuser envers eux de les avoir livrés sans leur aveu au roi de France, et envoya des hérauts d'armes déclarer à Philippe *qu'il renonçait à son allégeance, et n'entendait plus être son homme, puisque Philippe n'avait point observé les conditions de la paix jurée entre leurs ancêtres.* Mais le roi d'Angleterre ne put soutenir immédiatement cette démarche énergique : ses prélats lui refusèrent des subsides ; ses barons, très-indifférents au sort des domaines de leur roi sur la terre de France, mirent tant de lenteur dans leurs préparatifs, que l'expédition n'était pas prête à la fin de septembre. Les Écossais irrités menaçaient la frontière anglaise ; les Gallois tentèrent un nouvel effort pour briser le joug de leur tyran et venger leurs chefs massacrés par ordre d'Édouard : celui-ci fut obligé d'employer contre eux l'armée qu'il avait destinée contre la France, et ne put envoyer qu'à la fin de l'année sur les côtes d'Aquitaine un corps de troupes peu nombreux, composé en grande partie de bandits, de braconniers, d'*outlaws* (gens hors la loi), attirés sous les drapeaux par une amnistie.

Philippe s'était apprêté, sans grande appréhension, à soutenir la lutte : il se savait maître de susciter à Édouard trop d'embarras pour que celui-ci pût agir avec beau-

coup d'efficacité deçà la mer. Philippe s'occupait plus à lever de l'argent qu'à rassembler des hommes d'armes. Il défendit à quiconque n'avait pas six mille livres tournois (120,000 francs) de rente, d'user, *pour boire, manger ou autres usages*, de vaisselle d'or ni d'argent, et enjoignit à tous ceux qui en possédaient d'en déposer la troisième partie aux hôtels des monnaies ou autres lieux indiqués, *à peine de corps et d'avoir* [1] ; le roi promettait de leur en payer la valeur. Ces métaux précieux étaient destinés à battre de nouvelle monnaie, sur laquelle le roi comptait faire un gros bénéfice par l'altération du poids et du titre. La nouvelle monnaie parut l'année suivante ; elle était bien inférieure en poids et en aloi à celle des prédécesseurs de Philippe. L'ordonnance royale rendue à ce sujet sem-

[1] Le roi rendit vers le même temps une autre loi somptuaire à laquelle il ne paraissait pas avoir un intérêt si direct : il défendit aux bourgeois de porter sur leurs habits, or, pierreries, *vair, gris* (petit-gris), ni hermine : les ducs, comtes et barons ayant six mille livres tournois de rente ou plus, ne durent pas avoir plus de quatre robes neuves par an ; les chevaliers bannerets, ayant trois mille livres de rente, trois robes ; les prélats, les simples chevaliers et écuyers, deux ; les roturiers, une. Les barons et prélats, *pour grands qu'ils fussent, n'eurent licence* d'acheter étoffes au-dessus de vingt-cinq sous tournois (vingt-cinq francs) l'aune ; pour les plus riches bourgeois, le maximum du prix des étoffes fut fixé à douze sous six deniers tournois. L'ordonnance réglait jusqu'au nombre des plats qui pourraient se montrer sur les tables, et ne permettait pas plus de deux mets et un potage au *grand manger* (le dîner), un mets et un entremets au *petit manger* (le souper). Il n'est pas facile de comprendre les vrais motifs qui portèrent Philippe à cette mesure d'un caractère tout nouveau dans la monarchie féodale. Était-ce une réminiscence classique des docteurs en droit romain qui entouraient le roi ? — L'orgueil de Philippe voulait-il se réserver, à lui et à sa cour, l'éclat d'un luxe interdit aux sujets ? — Les étoffes précieuses et les belles fourrures que recherchaient les hommes riches se tiraient des pays étrangers : Philippe chercha-t-il à arrêter cette tendance de l'argent à sortir de France ? Ce serait l'explication la plus rationnelle de cette loi somptuaire. L'idée de retenir de vive force les métaux précieux dans le pays est la première qui vienne aux gouvernements lorsqu'ils commencent à faire de l'économie politique. Voyez *Ordonnances des rois*, t. I, p. 324 et 341.

blerait attester que Philippe ne se dissimulait ni l'immoralité ni les funestes conséquences d'une telle ressource. Il emploie tous les moyens pour rassurer les esprits : il allègue les besoins urgents du royaume, s'engage à rembourser plus tard la différence de valeur à quiconque aura reçu la nouvelle monnaie, et promet que le fisc recevra en paiement ladite monnaie pour sa valeur nominale, jusqu'à ce qu'elle soit toute rentrée au trésor; il va jusqu'à hypothéquer au remboursement de la plus-value le domaine royal tout entier. Tout cela n'était que fraude et que mensonge; tout cela n'avait d'autre but que d'abuser un moment la crédulité du peuple (*Ordonnances des rois*, etc., t. I, p. 325; mai 1295).

Édouard cependant remuait toute l'Europe pour susciter des ennemis à Philippe-le-Bel, et organiser contre lui une ligue semblable à celle qui avait assailli Philippe-Auguste à Bovines. Tous les voisins de Philippe-le-Bel étaient ses ennemis secrets ou déclarés. Les rois espagnols, à la vérité, repoussèrent les propositions d'Édouard : Sanche de Castille avait assez d'occupation chez lui contre les Maures et contre la faction de La Cerda; Jayme d'Aragon venait de se réconcilier avec la France, et n'était pas disposé à recommencer la guerre. Mais la plupart des seigneurs des provinces rhénanes et de la Belgique entrèrent, soit ostensiblement, soit en secret, dans les projets d'Édouard, qui n'épargna pas plus les livres sterling que Philippe les livres tournois et parisis. Parmi les adhérents de l'Angleterre figuraient Jean II, duc de Brabant, neveu de la reine Marie de Brabant et gendre d'Édouard, le comte de Bar, mari d'une autre fille d'Édouard, le comte de Gueldre, et même deux des grands vassaux de la couronne de France, le duc Jean de Bretagne et le comte Gui de Flandre. Ces

deux seigneurs étaient les seuls qui pussent encore en France passer pour des princes souverains : ils espéraient sauver les restes de l'indépendance féodale en s'unissant à Édouard ; le duc de Bretagne était d'ailleurs le beau-frère d'Édouard et son vassal pour le comté de Richemont en Angleterre : la possession de ce comté donnait aux princes bretons cette position mixte que saint Louis avait voulu rendre impossible à tous les barons. Adolphe de Nassau, pauvre prince de la Basse-Allemagne, qu'on avait élu roi des Romains après la mort de Rodolphe de Hapsbourg, avait promis de se mettre à la tête de la coalition moyennant subsides. Les empiétements de Philippe sur les droits de l'Empire dans l'ancien royaume d'Arles avaient inquiété et irrité Adolphe. La maison de France, maîtresse de la Provence, allait encore absorber le comté de Bourgogne par le mariage du second fils du roi Philippe avec la petite Jeanne de Bourgogne, héritière de cette seigneurie, et le comte Othon, père de Jeanne, livrait en ce moment ses places fortes à Philippe sans l'aveu du chef de l'Empire. L'acquisition de Valenciennes par le roi de France n'avait pas moins blessé les prérogatives impériales. Lyon à son tour était menacé par les intrigues de Philippe. « Adolphe assembla les barons d'Allemagne à Aix-la-Chapelle, et leur remontra que le roi de France retenait grande partie de l'Empire, laquelle chose il ne fallait souffrir. Et tantôt ils élurent deux chevaliers, et leur baillèrent des lettres au nom d'Adolphe, roi des Romains, et les envoyèrent devers le roi de France à Corbeil, lesquelles lettres étoient en cette forme :

« Adolphe, par la grâce de Dieu, roi des Romains, *toujours accroissant,* à très-grand et puissant Philippe de France. Comme par vous les possessions, les droits et les

juridictions des terres de notre Empire, par empêchement non convenable, sont détenus depuis moult longtemps et follement *forfaits* en divers lieux, nous vous signifions par ces présentes lettres que nous ordonnerons à aller contre vous à toute notre puissance en poursuivant si grande injure, laquelle nous ne voulons plus endurer.

« Donné à Bruges, la veille des kalendes de novembre (31 octobre). »

« Quand le roi de France eut reçu les lettres, il manda son conseil par grand'délibération, et bailla aux envoyés réponse, qu'ils reportèrent à leur seigneur. Adolphe brisa le scel de la lettre du roi Philippe, laquelle était moult grande, et, quand elle fut ouverte, il n'y trouva rien d'écrit, sinon ces deux mots : *Trop allemand !* » (Chronique de Saint-Denis.)

Adolphe ne démentit pas le reproche fondé ou non que Philippe adressait aux Allemands : ses menaces bruyantes ne furent suivies d'aucun effet. L'arrestation soudaine du plus puissant des seigneurs confédérés avait désorganisé la ligue teuto-belge. Le comte de Flandre ayant fiancé une de ses filles au prince Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, et se disposant à l'envoyer outre-mer, avec une énorme dot de deux cent mille livres, Philippe-le-Bel, parrain de la jeune princesse, ne montra pas à l'égard de ce mariage le courroux qu'on attendait de lui, et fit dire sous main au comte qu'il s'estimerait offensé si sa filleule ne prenait pas congé de lui avant de passer dans l'île où elle devait régner. Le comte de Flandre, qui n'était pas prêt à la guerre, n'osa refuser et se rendit à Paris avec sa fille : Philippe les emprisonna aussitôt tous deux dans la tour du Louvre, en accusant le comte de félonie, *pour ses*

projets d'alliance avec les ennemis du royaume : il finit toutefois par relâcher le père, mais il garda la fille en otage, et le comte, pendant quelque temps, n'osa seconder ouvertement les Anglais.

La guerre avait commencé en Gascogne dès la fin de décembre 1294, et les troupes anglaises, dont le duc de Bretagne avait pris le commandement, étaient descendues à l'île d'Oléron, et de là sur les côtes de Guyenne. La plupart des villes de la Gascogne maritime, soit que leurs franchises communales eussent déjà été violées par le despotisme de Philippe, soit qu'elles fussent entraînées par l'intérêt de leurs relations commerciales avec l'Angleterre, se soulevèrent à l'arrivée des lieutenants d'Édouard : Blaye, Bayonne, la Réole, Saint-Sever, et beaucoup d'autres places, appelèrent dans leur sein des garnisons anglaises; mais le comte de Valois et le connétable Raoul de Nesle accoururent avec des troupes supérieures en nombre, auxquelles se joignirent la plus grande partie des gentilshommes gascons, et, si les cruautés que commettait Charles de Valois n'eussent exaspéré la bourgeoisie, une courte campagne eût suffi pour rejeter les Anglais hors du territoire aquitain; mais la pendaison de soixante notables citoyens, et le massacre des habitants de la Réole qui avaient déposé les armes, excitèrent les communes à une résistance opiniâtre. Les Gascons du parti anglais conjurèrent à plusieurs reprises Édouard de les secourir efficacement; mais celui-ci, tout en les *remerciant chèrement de leur foi et débonnaireté*, ne voulut ni quitter son royaume, ni affaiblir par une diversion considérable les forces qu'il avait concentrées sous sa main. L'Écosse lui donnait de grandes inquiétudes, et il n'ignorait pas que le roi Jean de Bailleul, ex-

cité par ses barons et ses chefs de clans, n'attendait que l'occasion de secouer le joug honteux de l'Angleterre. Le 23 octobre 1295, un traité d'alliance offensif et défensif fut enfin conclu entre les rois de France et d'Écosse, et Philippe-le-Bel promit sa nièce Isabelle de Valois à Édouard de Bailleul, fils du roi Jean. La guerre d'Aquitaine devenait de plus en plus défavorable aux Anglais : il ne leur restait guère que Bayonne et quelques châteaux-forts ; le sénéchal de Gascogne, Jean de Saint-Jean (ou John de Saint-John), venait d'être battu et pris près de Dax par le comte Robert d'Artois, que le roi Philippe avait mis à la tête de ses troupes en rappelant le comte de Valois. Les Français saisirent même l'offensive sur mer ; une flotte française infesta les côtes d'Angleterre, surprit et brûla Douvres ; mais Édouard se dédommagea aux dépens de l'Écosse. Chacun des deux monarques rivaux touchait à son but : Philippe dominait par l'or dans toute la Gaule ; Édouard, par le fer, dans les îles Britanniques. Jean de Bailleul ayant renoncé solennellement à l'hommage qu'il lui avait juré, Édouard envahit l'Écosse à la fin de mars 1296, prit d'assaut Berwick, en massacra la population, défit complétement à Dunbar l'armée écossaise, força le faible Bailleul de se remettre à sa discrétion, l'envoya captif à la Tour de Londres, et prit possession de l'Écosse.

Cette brillante conquête était plus précieuse à Édouard que la *recouvrance* de l'Aquitaine, et, tant qu'il ne se crut pas complétement assuré de l'Écosse, sans renoncer à se venger plus tard de Philippe, il s'efforça d'obtenir une suspension d'armes du côté de la France, même en laissant à Philippe la possession provisoire des villes usurpées ; Philippe ne voulait pas même de trêve à ce

prix ; il lui fallait sa proie tout entière. Mais une autorité étrangère s'était jetée au travers de la querelle ; la papauté intervint en faveur de la paix, du même ton qu'elle excitait naguère les rois à s'entre-déchirer. Plusieurs pontifes s'étaient succédé assez rapidement sur la chaire de saint Pierre : le sacré-collége des cardinaux sentait combien les progrès de la royauté en France et en Angleterre rendaient grave la situation de l'Église, et hésitait sur la nature du remède : il flottait des béats aux politiques ; tantôt il allait chercher un ignorant extatique, un pieux et simple reclus, au fond de sa cellule solitaire ; tantôt il appelait au saint-siége quelque subtil docteur à la conscience émoussée, à l'esprit aiguisé par les deux droits civil et canonique. Le dévot ermite Pierre de Moronè (Célestin V, fondateur de l'ordre des Célestins), succombant sous le fardeau de la papauté, venait de descendre du trône pontifical par une abdication volontaire, pour céder la place à l'ex-avocat et notaire apostolique Benoît Caïetan (Gaëtani), qui prit le nom fameux de Boniface VIII (décembre 1294). Boniface VIII, né à Anagni, dans la Campagne de Rome, avait été chanoine à Lyon et à Paris, puis employé dans une foule de négociations : vieilli dans la jurisprudence et la diplomatie, il conservait à soixante-dix-sept ans toute la vigueur et l'activité de la jeunesse ; il avait le génie de Grégoire VII, mais non pas ses mœurs ni sa foi : si l'on en croyait les terribles imputations de ses ennemis, Boniface eût été quelque chose d'intermédiaire, par le caractère comme par le temps, entre Grégoire VII et Alexandre VI (Borgia) : il eût joint les prétentions du premier aux vices infâmes du second. Quoi qu'il en soit, que la conviction de Boniface dans son droit fût religieuse ou seulement

politique, il se montra aussi inébranlable que le grand pape qu'il s'était proposé pour modèle : il résolut de reconquérir tout le terrain perdu ou disputé, et d'employer tous les moyens de force ou de ruse, de douceur ou de violence, afin de soumettre toutes les couronnes à la tiare ou de périr à la peine [1].

Boniface commença néanmoins par favoriser la maison de France : il devait la tiare à l'influence du roi de Naples Charles II, et lui avait promis, au dire de Villani, une reconnaissance sans bornes ; il était disposé à tenir parole, pourvu que les princes capétiens consentissent à redevenir les dociles instruments de l'Église ; Boniface ne considérait pas à quel point les temps étaient changés ! A peine assis sur le saint-siége, il s'immisça dans les débats d'Édouard et de Philippe, délia le roi d'Écosse de son serment de féauté envers Édouard, et prescrivit une trêve aux monarques belligérants ; mais son intervention n'empêcha pas Édouard de détrôner le roi d'Écosse, ni Philippe de poursuivre la conquête de la Gascogne. Boniface alors signifia aux rois de France et d'Angleterre, et au roi des Romains, allié d'Édouard, qu'ils eussent à suspendre les hostilités pour trois ans, à compter du 24 juin 1296, sous peine d'excommunication. Édouard eût volontiers accepté l'arbitrage du saint-père, mais Philippe ne tint aucun compte des bulles papales, et fut profondément irrité des formes impératives de Boniface : la lutte fut dès lors inévitable entre ces deux hommes également persé-

[1] Un de ses premiers actes, et des plus significatifs, fut d'enfermer dans une tour son prédécesseur Célestin V, de peur qu'il ne lui prît envie de revenir sur son abdication : le pauvre vieux pape détrôné mourut bientôt dans l'étroite et dure prison où on le retenait. Boniface plus tard fut accusé d'avoir avancé ses jours.

vérants et inflexibles; Philippe sembla même avoir hâte de heurter le colosse déjà bien ébranlé de la puissance romaine : la royauté sentait sa force et appelait la guerre.

La guerre s'engagea sur une question d'argent, circonstance caractéristique : la papauté pressurait depuis longtemps le clergé de tous les états chrétiens, par les appels en cour de Rome, par les légations, par les levées d'argent exigées sous mille prétextes : la royauté venait à son tour réclamer sa part des richesses cléricales. C'était chose inévitable. Les richesses du clergé avaient été s'accumulant depuis le commencement des croisades : l'Église, acquérant ou recevant toujours, ne vendant jamais, et n'étant plus exposée à de violentes spoliations comme aux siècles d'anarchie féodale, élargissait toujours le vaste cercle de ses possessions et le chiffre de ses revenus... La royauté et les légistes, ses conseillers, avaient déjà tenté ou d'arrêter les acquisitions de l'Église, ou de les rendre profitables à la couronne en les frappant d'un droit très-considérable. La royauté ne pouvait en rester là; le peuple était trop pauvre pour supporter à lui seul les frais du nouveau système de gouvernement; il fallait bien que les charges publiques retombassent en partie sur l'ordre le plus riche de l'état; les légistes l'eussent tenté par malveillance contre le clergé, et par esprit de nivellement monarchique, quand la nécessité n'en eût pas fait une loi. Les deux rivaux, Philippe et Édouard, attaquèrent, comme d'un commun accord, les immunités cléricales : la nécessité était bien plus urgente encore en Angleterre, où la couronne, autrefois si riche, avait été réduite à une véritable indigence par la détestable administration de Jean et de Henri III, et par les empiètements incessants des barons : Édouard, après de nombreuses exactions sur son

clergé, lui enjoignit, en 1296, de payer le cinquième de ses biens meubles : le clergé refusa ; le roi déclara que, puisque les clercs ne voulaient pas supporter les charges du gouvernement, ils n'avaient pas droit à en partager les bénéfices, et qu'ils étaient hors de la protection des lois. Le clergé, livré sans défense à toutes les déprédations, à toutes les insultes, prit l'épouvante et se soumit. Sur ces entrefaites, Philippe frappa aussi les clercs, bien qu'avec moins de violence : pour la seconde fois, « il greva ses sujets d'un impôt extraordinaire, appelé *maltôte* : la *maltôte* ne fut d'abord imposée que sur les marchands ; mais ensuite on exigea la centième, puis la cinquantième partie des biens de tous, tant clercs que laïques. »

Boniface n'aurait point entrepris d'arrêter les exigences de Philippe, si elles n'eussent atteint que le peuple ; mais la *maltôte* l'exaspéra précisément par ce qu'elle avait d'équitable en principe, c'est-à-dire parce qu'elle s'étendait sur toutes les classes sans distinction. Il lança à la fois contre les deux rois, sans les désigner nominalement, une bulle devenue célèbre sous le nom de *Clericis laicos*, parce qu'elle commence par ces deux mots. « Les clercs ont toujours été en butte à l'inimitié des laïques, » s'écrie le pape dans ce vigoureux décret ; puis, manifestant sa résolution de porter remède pour toujours aux effets de cette haine, il déclare que tout laïque, fût-il duc, prince, roi ou empereur, qui exigera du clergé la dîme ou toute autre part de son revenu, ou une contribution quelconque, et tout évêque, abbé, prêtre, moine ou clerc qui s'y soumettra sans l'expresse autorisation du saint-siége, encourront par ce seul fait l'anathème

et l'excommunication, sans pouvoir en être relevés par qui que ce soit, hormis par le pape en personne.

La veille même du jour où fut publiée la bulle *Clericis laicos* (18 août 1296), Philippe avait promulgué une ordonnance qui dut encore augmenter l'irritation du pape ; il interdisait absolument d'exporter hors du royaume, sans sa permission expresse, l'or et l'argent, soit monnayé, soit en lingots, vaisselle ou joyaux, ainsi que les vivres, les armes, les chevaux et les munitions de guerre. C'était, pour ainsi dire, couper les vivres à la cour de Rome, qui tirait annuellement, sous divers prétextes, des subsides considérables de la France et de tous les pays chrétiens. Philippe, vers le même temps, défendit à tous les étrangers de s'établir dans le royaume et d'y exercer le commerce. C'était encore les hommes du pape, ses banquiers, ses agents, que Philippe poursuivait dans les négociants italiens. Boniface riposta par une nouvelle bulle hautaine et menaçante, mais où perçait toutefois encore la vieille affection de la cour de Rome pour les Capétiens, ses alliés, ses défenseurs contre les Gibelins. « Quel est, disait le saint-père, celui qui ne craindra pas d'offenser l'Église, sa dame et maîtresse, sa mère universelle ? Qui osera porter atteinte aux libertés ecclésiastiques contre son Dieu et son seigneur, et sous quel bouclier se cachera-t-il, de peur que le marteau de la puissance divine ne le réduise en poudre et en cendre ? » Boniface, passant ensuite à un langage moins métaphorique, reprochait à Philippe, avec beaucoup de force, l'oppression qu'il faisait peser sur ses sujets, et les entraves qu'il avait mises à la liberté du commerce. « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, continuait-il, les rédacteurs de cet édit ont prémédité d'en étendre l'effet à nous-mêmes, à nos frères les prélats des églises,

aux biens des églises et aux nôtres, cette intention ne serait pas seulement imprudente, mais insensée : ce serait porter une main téméraire sur des choses hors de ton pouvoir, hors du pouvoir de tout prince séculier; tu tomberais alors sous la sentence d'excommunication promulguée par les saints canons contre les violateurs de la liberté ecclésiastique. » Puis Boniface, revenant sur sa première bulle, expliquait au roi qu'il n'avait pas voulu établir que les clercs ne secourraient jamais la couronne en ses besoins, mais seulement leur défendre de disposer de leurs biens sans son aveu ; il déclarait d'ailleurs que, si le royaume de France, *si cher au saint-siége*, était en grave péril, lui Boniface autoriserait toutes les levées de dîmes nécessaires, et jusqu'à la saisie des calices, des croix et des vases sacrés. « Conserve, disait-il enfin, notre bienveillance et celle du saint-siége, ne nous force point de recourir à d'autres remèdes, à des remèdes inusités ; car nous ne les emploierions qu'à regret, lors même que nous y serions réduits par la justice que nous devons aux églises. »

La lutte décisive entre le pape et le roi fut retardée par des circonstances étrangères aux affaires de France : une furieuse guerre civile ayant éclaté dans l'état de l'Église entre le pape et les Gibelins, dirigés par la puissante famille Colonna, Boniface, tout occupé de faire face à ses ennemis domestiques, se rapprocha de Philippe à la faveur de concessions particulières qui annihilèrent tout ce que la bulle *Clericis laicos* avait d'hostile. Il reconnut la légitimité des *dons gratuits* octroyés au roi par le clergé, et celle des aides extraordinaires demandées par le roi aux églises, *en cas de nécessité pressante*, sans attendre l'assentiment de la cour de Rome (31 juillet 1298). Philippe,

de son côté, affirma qu'il n'entendait pas refuser d'une manière absolue la permission d'exportation aux clercs, lorsque cela ne compromettrait pas les intérêts du royaume. Ce fut vers la même époque que Boniface proclama la canonisation de Louis IX, à la grande joie des populations françaises [1].

Les hostilités cependant continuaient entre la France et l'Angleterre, et les prescriptions du pape touchant la trève étaient considérées comme non-avenues : Philippe-le-Bel, à la fin de 1296, avait enlevé à Édouard un de ses principaux alliés : si le duc de Bretagne était attaché à l'Angleterre, ses sujets au contraire n'éprouvaient pour les Anglais que des sentiments d'hostilité nationale ; à la suite d'actes de violence commis par les marins anglais sur les côtes bretonnes, à Saint-Malo et à Brest, les Bretons obligèrent leur duc à changer de parti. Au mois de janvier 1297, Jean de Bretagne se rendit à Paris, et signa un traité avec le roi, qui, non-seulement ne le traita point en vassal rebelle, mais lui octroya le titre de pair de France, pour récompenser son retour sous la bannière royale. Le duc de Bretagne fut placé entre les pairs après le duc de Bourgogne; la réunion de la Normandie à la couronne avait fait de la Bretagne un fief immédiat du roi. Le roi accorda en outre au duc de Bretagne et à ses hoirs qu'ils ne pourraient être appelés devant le parlement royal par simple ajournement, mais seulement par appel *pour défaute de droit*. Vers le même temps,

[1] Vers le temps de la canonisation de saint Louis, mourut un autre Louis, aussi de la maison de France, qui fut également canonisé quelques années après : c'était un petit-neveu du grand saint Louis, et un fils de Charles II, roi de Naples ; il avait embrassé la règle de saint François, et avait été évêque de Toulouse.

le roi conféra également la pairie au roi de Naples, Charles II, comme comte d'Anjou, et au comte Robert d'Artois.

Tandis que le duc de Bretagne rentrait sous l'obéissance du roi, le comte de Flandre en sortait : il avait convoqué à Grammont un parlement de ses vassaux, auquel assistèrent les ambassadeurs d'Édouard, d'Adolphe de Nassau et des princes belges et lorrains : il exposa à cette assemblée l'arrestation perfide et la détention arbitraire de sa fille par le roi Philippe, et, de l'avis des assistants, il envoya deux prélats sommer le roi de remettre en liberté Philippa de Flandre : Philippe refusa ; le comte signa une alliance perpétuelle avec Édouard d'Angleterre, abjura la suzeraineté du roi de France, et lui déclara ouvertement la guerre. La coalition s'était plus fortement renouée; l'est s'ébranlait après le nord : les barons de la Franche-Comté, irrités que leur comte eût livré ses forteresses aux Français, étaient entrés dans la ligue, ainsi que le comte de Savoie, les seigneurs de l'Helvétie romane, et même le comte d'Auxerre. C'était là que s'écoulait l'argent extorqué au clergé d'Angleterre : l'or français combattit l'or anglais avec avantage ; les avides barons des Pays-Bas et du Rhin reçurent des subsides de Philippe-le-Bel pour rester chez eux, après avoir reçu ceux d'Édouard pour prendre les armes : ils tinrent parole à qui ne leur demandait que de ne pas agir : dans l'est, il n'y eut que les Comtois et le comte de Bar qui remuèrent ; les Comtois furent facilement réduits à la soumission ; le comte de Bar tenta une irruption en Champagne, mais il fut promptement obligé de retourner défendre ses propres domaines ravagés par le sire de Châtillon, et le roi put réunir toutes ses forces contre le comte de Flandre, qui n'eut guère d'assistance que du

duc de Brabant et du margrave de Juliers. Si le comte Gui eût pu compter sur ses bonnes villes, il eût été en état de soutenir le choc avec quelques secours de l'Angleterre, tant était grande la puissance de la riche et courageuse Flandre; mais le comte Gui s'était aliéné ses sujets par des atteintes réitérées aux libertés communales. Il avait été jusqu'à expulser de Gand le conseil municipal dit des *Trente-Neuf*, et l'habile Philippe avait profité de cette conduite imprudente et coupable du comte pour se présenter aux bourgeois de Flandre comme le patron de leurs *franchises* : tous les efforts de Gui pour regagner les villes furent inutiles : convaincu qu'il ne serait pas secondé, il n'essaya pas même de tenir la campagne, et s'enferma dans Bruges, confiant Lille à son fils aîné Robert de Béthune, Courtrai à son second fils Jean de Namur, et Gand à son neveu le duc de Brabant.

Philippe-le-Bel rassemblait ses *hosts*, sur ces entrefaites, à Compiègne. La défection du comte Gui comblait ses vœux : c'était une excellente occasion de traiter la Flandre comme la Gascogne. Après avoir, dans une grande *montre* (revue), conféré l'ordre de chevalerie à son plus jeune frère, le comte d'Évreux, à son cousin-germain Louis de Clermont (fils du comte Robert[1]), et à cent vingt autres jeunes nobles, le roi partit à la tête d'une armée que le Florentin Villani, qui était alors en Flandre, évalue à dix mille cavaliers, sans parler de la multitude des gens de pied; il mit le siége devant Lille, le 25 juin 1297, pendant que le comte Robert d'Artois, revenu d'Aquitaine, dont il avait presque entièrement expulsé les Anglais, entrait dans la Flandre occidentale

[1] Ce Louis de Clermont, seigneur de Bourbon du chef de sa mère, est la tige de la maison de Bourbon.

avec un autre corps très-considérable. Les Flamands occidentaux n'opposèrent d'abord aucune résistance au comte d'Artois; mais quand ils virent les Français, au lieu d'avancer paisiblement comme en pays ami, piller les villages, brûler les maisons, percer les digues, ils coururent aux armes, et présentèrent hardiment la bataille au comte d'Artois devant Furnes. La gendarmerie française ne put rompre les rangs de ces braves fantassins qu'après un combat opiniâtre; les Flamands furent enfin mis en déroute, et perdirent trois mille hommes sur seize mille qu'ils avaient. Le margrave de Juliers, qui les avait soutenus avec six cents hommes d'armes, fut fait prisonnier; mais cette victoire avait coûté cher à Robert d'Artois : son fils unique y fut blessé mortellement. Furnes, Cassel, Berg-Saint-Winox, ouvrirent leurs portes, et toute la West-Flandre se soumitsur-le-champ. Un corps de miliciens flamands, renforcés d'auxiliaires allemands envoyés par Adolphe de Nassau pour ravitailler Lille vivement pressée par le roi Philippe, fut battu et culbuté près de Comines par le connétable de Nesle et par le comte de Saint-Pol. Les Lillois forcèrent aussitôt Robert de Béthune, *l'héritier de Flandre*, à rendre leur ville au roi, *sous condition qu'on leur laisserait les biens et la vie.*

Robert de Béthune alla retrouver son père à Bruges, où le roi Édouard venait d'arriver avec un millier d'hommes d'armes et quelque infanterie. C'était là tout ce qu'avait réuni le roi d'Angleterre; car son peuple, qu'il avait écrasé d'impôts, le délaissait dans sa querelle, et ses principaux barons, entre autres le grand connétable et le grand maréchal d'Angleterre, avaient refusé de le suivre hors de leur île, prétendant que le devoir de leurs fiefs ne les y obligeait pas. Quant au roi des Romains

Adolphe, menacé par la faction du duc Albert d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg, qui s'apprêtait à lui disputer la couronne, il n'avait rien pu pour la Flandre.

Édouard eut l'humiliation d'être réduit à fuir devant Philippe-le-Bel, qui marchait sur Bruges après avoir pris sans peine Courtrai. Le roi anglais et les princes flamands n'osèrent tenir dans une ville dont la population était plus disposée à se soulever qu'à défendre ses murailles contre le roi de France; ils se retirèrent à Gand, et, de là, envoyèrent demander à Philippe, qui était entré dans Bruges, une suspension d'armes. Philippe la leur accorda : la saison avançait, et cette trève lui laissait l'hiver pour s'établir solidement dans le pays conquis. Il prodiguait les grâces aux villes flamandes, accordait des exemptions de taxes à Lille et à Douai, ordonnait le rétablissement des *trente-neuf* de Gand, etc.

Les nouvelles fâcheuses de la Grande-Bretagne faisaient déjà repentir le roi Édouard d'avoir quitté son île : l'Écosse, poussée au désespoir par le despotisme brutal des gouverneurs anglais, avait profité de l'absence d'Édouard pour s'insurger, et le chef de l'insurrection, William Wallace, simple *bachelier* (bas chevalier) du comté de Lanark, avait été proclamé régent d'Écosse, à la suite d'une grande victoire remportée aux bords du Forth sur les lieutenants d'Édouard. Le roi d'Angleterre repassa la mer à la faveur de la trève, après avoir expédié plusieurs ambassadeurs au pape pour soumettre à son arbitrage tous les différends des deux couronnes. Boniface avait montré dans diverses occasions récentes que ses démêlés avec Philippe n'avaient point étouffé sa bienveillance pour la maison de France; l'invasion de la Flandre créait d'ailleurs au roi de nouveaux intérêts, qui valaient bien quelques concessions

du côté de la Gascogne. Philippe consentit donc à reconnaître Boniface en qualité de médiateur, mais *comme personne privée, et non comme pape*. Boniface passa sur cette réserve, et, par sa sentence arbitrale en date du 30 juin 1298, il prorogea indéfiniment la trêve, jusqu'à ce qu'il pût établir une *paix perpétuelle*, déclara que le roi Édouard serait remis en possession d'une partie *des terres, des hommes et des biens* qu'il tenait auparavant au royaume de France, et engagea les deux monarques à cimenter leur rapprochement par un double mariage du roi d'Angleterre avec Marguerite, sœur du roi de France, et du fils d'Édouard avec Isabelle, fille de Philippe. Il se réservait de décider plus tard quelle portion de l'Aquitaine serait assignée à Édouard, et demandait que provisoirement les terres en litige, c'est-à-dire la Guyenne et la Gascogne occidentales, fussent *baillées* en garde aux officiers de la cour de Rome. Par deux autres bulles envoyées quelques jours après, Boniface annonçait à Philippe qu'il n'ajouterait rien au compromis sans son consentement, et invitait Édouard à laisser l'Écosse en paix.

Le *prononcé* du pape fut agréé des deux monarques : le roi Édouard épousa la princesse Marguerite, et l'on fiança les deux enfants, Édouard d'Angleterre et Isabelle de France. L'Aquitaine resta peu aux mains des officiers du pape : les deux rois aimèrent mieux convenir que chacun d'eux garderait jusqu'à la paix définitive ce qu'il occupait en Aquitaine, accommodement très-avantageux à Philippe, qui restait maître de presque toute la province (juin 1299)[1]. Les deux rois se sacrifièrent mutuel-

[1] Philippe, au parlement de la Toussaint 1296, avait défendu les guerres privées, les *gages de bataille* ou duels judiciaires, et les joutes et tournois, *pour tout le temps que durerait la guerre du roi* ; cette défense *provisoire* atteste

lement leurs alliés sans beaucoup de scrupule : Philippe, comptant ou feignant de compter sur l'effet des exhortations pacifiques du saint-siége, ne fit passer aucun secours aux Écossais, qui perdirent contre Édouard la bataille de Falkirk, et retombèrent sous le joug par la trahison de quelques grands barons qu'humiliait la gloire de Wallace. Édouard abandonna, de son côté, le comte de Flandre, sans même solliciter Philippe de comprendre ce comte dans la nouvelle prolongation de la trève. Aussi, dès les premiers mois de l'an 1300, Charles de Valois s'avança en Flandre à la tête d'une nombreuse armée, s'empara de Douai, de Béthune, de Dam, et menaça bientôt Gand, dernier refuge du comte Gui et de ses fils. Ce ne fut point toutefois avec la lance des batailles, mais avec la *lance du parjure, la lance de Judas,* comme dit Dante[1], que le comte de Valois termina la guerre : on entra en négociation, et Charles promit, au nom du roi son frère, que, si le comte Gui se livrait avec sa famille à la discrétion de Philippe, le roi serait apaisé par cette preuve de respect et de repentir, et lui rendrait tous ses domaines et ses prérogatives. Gui de Flandre, esprit faible et mobile, ne se souvint plus qu'il avait déjà fait l'épreuve de la bonne foi de Philippe : entraîné par le serment de Charles et par le péril de sa situation au milieu d'une grande cité mécontente et hostile, il ouvrit les portes de Gand au comte de Valois, et se remit, lui, ses deux fils aînés et ses principaux barons, entre les mains de ce prince, qui l'envoya à Paris. Une fois arrivés à la cour de Philippe-le-Bel, le comte Gui, ses fils et ses vassaux,

que les établissements de saint Louis n'étaient point exécutés à la rigueur, même dans le domaine royal.

[1] Voyez *Purgatorio*, c. XX, l'invective du Dante contre les Capétiens.

furent enfermés dans les prisons royales, et le comté de Flandre fut confisqué et réuni à la couronne. Gui de Flandre n'eut pas même la consolation de rejoindre sa fille dans la tour du Louvre : la jeune fiancée du prince d'Angleterre était morte captive.

Quelque déloyale que fût la conduite du roi, elle n'excita aucun soulèvement en Flandre : les villes flamandes avaient eu trop à se plaindre de leur comte pour vouloir le venger, et, confiantes dans la parole de Philippe, qui leur promettait le maintien et même l'extension de leurs *franchises*, elles le reçurent magnifiquement lorsqu'il vint les visiter au printemps de l'année 1300. Des myriades d'hommes et de femmes, couverts de ces vêtements aux éclatantes couleurs qu'ils fabriquaient avec les fines laines de l'Angleterre, sortaient de chacune des grandes cités de Flandre à l'approche du roi de France, pour faire honneur à leur nouveau sire. Gand, Ypres et Bruges lui offrirent des fêtes splendides où les corps de métiers, richement équipés, exécutèrent des joutes et des exercices guerriers comme pour rivaliser avec la chevalerie. Les nobles besogneux de France jetaient des regards d'envie sur les trésors qu'étalait devant eux la vanité bourgeoise, et la femme de Philippe-le-Bel, Jeanne de Navarre, s'écriait avec une colère mal déguisée à l'aspect des riches citoyennes de Bruges : *J'avais cru jusqu'à présent que j'étais seule reine; mais j'en vois ici plus de six cents* [1]. Le roi, lui, n'éprouvait qu'une allégresse sans mélange; il regardait déjà toutes ces richesses comme siennes; la Flandre devait être pour lui une *montjoie* inépuisable. Nulle diversion du

[1] Meyer, *Annal. Flandr.*, *ad an.* 1300, p. 89.—Sur tous ces événements voyez Giovani Villani, l. VIII.— Guil. de Nangis, *Chronic.* — Oudegherst, *Chroniq. de Flandre.* — Le recueil de Rymer et les *Annal. eccles.* de Raynaldi.

dehors ne semblait plus pouvoir lui arracher sa proie, et il croyait le moment venu d'assimiler la Flandre à ses autres provinces, et de s'affranchir des douceurs hypocrites par lesquelles il avait alléché les bonnes gens de Flandre. Il repartit pour Paris, s'estimant assuré de ne plus manquer d'or pour ses grandes entreprises, et laissant le gouvernement de sa conquête à Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Pol, digne serviteur d'un tel maître.

(1300-1303.) A l'ouverture du quatorzième siècle, la puissance de Philippe-le-Bel était à son comble ; il avait accru son domaine de deux grandes provinces, de toute la Flandre et de l'Aquitaine presque entière, réduit Édouard à s'absorber de nouveau dans la guerre d'Écosse, et aidé par son or et ses intrigues à la perte du chef de l'Empire, qui s'était efforcé d'arrêter les progrès de la France en s'unissant à l'Angleterre. Le duc Albert d'Autriche avait usurpé le titre de roi des Romains, et Adolphe de Nassau avait péri le 2 juillet 1298, à la bataille de Gelheim, entre Worms et Spire, en défendant sa couronne contre l'allié de Philippe-le-Bel. Albert, suivant la politique des Habsbourg, tout occupé des intérêts héréditaires de sa maison et fort peu de ceux de l'Empire, reconnaissait les bons offices de Philippe en abandonnant la France impériale à son influence, le laissait prendre Toul sous sa protection (en 1300), recevoir l'hommage du comte de Bar, et préparer habilement la réunion de Lyon à son royaume. Les seigneurs de la Belgique, de la France rhénane, de la Franche-Cômté, du royaume d'Arles, courbaient tous la tête ; le comte de Bar, battu et pris, avait imploré la paix, et transféré à la couronne de France l'hommage de toutes ses terres situées à l'ouest de la Meuse, c'est-à-dire de

presque tout son *alleu :* nul prince séculier ne faisait plus obstacle à la royauté française : une seule puissance restait face à face avec elle, la papauté.

La réconciliation de Philippe et de Boniface avait paru complète : le roi de France n'avait certes pas eu à se plaindre du *prononcé* papal dans l'affaire d'Aquitaine, et Boniface continuait à soutenir avec zèle la maison de France dans toutes ses prétentions : il ne dépendait pas de lui que la branche napolitaine des Capétiens ne recouvrât la Sicile, entreprise qui était depuis dix-huit ans l'écueil de la France et de l'Église ; il aidait en ce moment même cette branche capétienne à acquérir un nouveau trône, celui de Hongrie, où il fit asseoir un petit-fils du roi Charles II [1]; il avait appelé le comte Charles de Valois en Italie, l'avait déclaré capitaine-général du saint-siége, pacificateur de la Toscane, et songeait même à l'élever au trône impérial à la place d'Albert d'Autriche, qu'il traitait en usurpateur et en meurtrier de son prince légitime ; partout Boniface confondait encore les intérêts de l'Église et ceux des fils et des neveux de saint Louis. Philippe avait reconnu toutes ces avances par un édit en faveur de l'Inquisition et de ses agents [2] (septembre 1298.) (*Ordon. des rois,* etc., t. I, p. 330). Mais sous cette bonne intelligence apparente étaient cachées des causes de discorde intimes et profondes, qu'on pouvait endormir

[1] Les enfants du roi de Naples, Charles II, prétendaient à la couronne de Hongrie du chef de leur mère, sœur du roi Ladislas III, mort en 1290 : la papauté, qui se disait suzeraine de la Hongrie comme de tous les pays convertis au christianisme par les missionnaires du saint-siége, appuya de tous ses efforts les princes angevins contre les magnats qui défendaient leur nationalité et le principe électif de la royauté hongroise. Le prétendu droit héréditaire des neveux de Ladislas l'emporta enfin, et Charles-Robert ou Charobert, petit-fils de Charles II, demeura roi de Hongrie.

[2] Il refusait aux hérétiques le bénéfice de l'appel au parlement et les abandonnait ainsi exclusivement aux inquisiteurs.

un moment, mais non étouffer, et Philippe se faisait à cet égard moins d'illusions que Boniface. Boniface s'abusait sur sa force réelle : parce qu'il touchait à autant de choses que Grégoire VII ou qu'Innocent III, il se croyait aussi fort qu'eux : il ne voulait pas voir que là où la main de ses prédécesseurs faisait ployer toute résistance, sa main, à lui, était repoussée et se levait en vain : il ne pouvait ni expulser les Anglais de l'Écosse, qu'il prétendait être un fief du saint-siége, ni reprendre à Albert d'Autriche la couronne enlevée du front sanglant d'Adolphe de Nassau, ni rendre la Sicile au roi de Naples : sa médiation entre la France et l'Angleterre, d'abord repoussée rudement, n'avait été agréée que par une complication d'intérêts politiques étrangers au respect de la tiare ; il n'avait un commencement de succès réel qu'en Hongrie. Dans ses premiers démêlés avec Philippe-le-Bel, c'était lui en somme qui avait reculé. Son œil, constamment tourné vers le passé, ne voyait ni ne comprenait ces signes alarmants : dans une bulle lancée contre Albert d'Autriche, il s'intitule hardiment *le vicaire de J.-C., qui siége sur un trône élevé, et auquel toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre* (Raynaldi, *Annal. eccles.*, an 1301). L'affluence prodigieuse des pèlerins à Rome durant l'année séculaire 1300, le magnifique aspect de la capitale de la chrétienté, inondée par des milliers de pieux voyageurs qui se succédaient incessamment de toutes les régions d'Occident et qui semblaient venir rendre hommage au roi du monde, au lieutenant de Dieu [1]; tous

[1] Villani assure qu'il y eut, pendant toute l'année, 200,000 pèlerins à la fois dans Rome. Rome ne suffisait point à les nourrir : l'année finit par une cruelle disette. — Le nom de *jubilé*, hébraïque d'origine, ne se trouve point dans la bulle qui institue le *grand pardon* séculaire. Boniface avait décrété que la célébration du jubilé serait accompagnée d'indulgences plénières pour quiconque visiterait les églises des apôtres à Rome dans le cours de chaque

ces spectacles inouïs avaient enivré le superbe vieillard. La dévotion de l'Europe dépassait les espérances qui avaient poussé Boniface à ressusciter les fêtes séculaires de la Rome païenne, sous les formes du christianisme. Dans la pensée de Boniface, c'était renouer la chaîne des temps, et proclamer le pape successeur des Césars dans la ville éternelle [1]. Le pontife romain s'imagina que l'Europe répondait à son appel, et ne se figura pas que tous ces hommes qui lui croyaient le pouvoir de fermer le purgatoire et d'ouvrir le ciel pussent hésiter à lui reconnaître le droit de gouverner la terre.

L'orage qui devait dissiper son rêve se formait peu à peu : déjà l'abus que faisait Philippe du droit de régale, c'est-à-dire du droit de percevoir les fruits des bénéfices vacants, avait élevé quelques nuages entre le roi et le pape [2]. De nouveaux empiétements du roi sur l'Église aggravèrent le différend : Philippe s'était fait rendre hommage par le vicomte de Narbonne, qui avait relevé tantôt du comte de

centième année. Villani assista au jubilé près de son illustre compatriote Dante Alighieri, qui n'en fut pas plus ami de la papauté pour l'avoir contemplée revêtue de ses plus éblouissantes splendeurs.

[1] Lorsqu'Albert d'Autriche lui envoya des députés pour lui demander d'être reconnu comme roi des Romains, il se montra au public l'épée au côté, la cuirasse sur le dos, disant : *C'est moi qui suis César. Il n'y a pas d'autre roi des Romains que le souverain pontife.* Il ouvrit le jubilé en habits pontificaux; mais le lendemain il se fit voir à la multitude des pèlerins avec les insignes impériaux, faisant porter devant lui l'épée, le sceptre et le globe, et précédé d'un héraut qui criait : « Il y a ici deux épées. Pierre, tu vois ici ton successeur; et vous, ô Christ, regardez votre vicaire ! » Voyez Baillet, *Hist. des démêlés de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, p. 69-70.

[2] Philippe continuait d'employer tous les moyens bons et mauvais, pour remplir son fisc : tantôt il annulait toutes les créances des juifs, pour les forcer de racheter le droit de revendiquer leurs capitaux ; tantôt il abolissait la servitude personnelle dans ses domaines du Toulousain et de l'Albigeois, convertissant les corvées et services de corps en une redevance de douze deniers tournois par chaque setier de terre que cultivaient les serfs.

qu'il ne pouvait procéder sans l'autorisation du pape : le roi expédia Pierre Flotte en ambassade à Boniface pour le requérir « de venger les injures de Dieu, du roi *son fils* et de tout le royaume, en privant des ordres sacrés et de tout privilége clérical *cet homme de mort* (Bernard), cet homme plein de turpitude et de perdition, *afin que le roi pût en faire un excellent sacrifice à Dieu par la voie de justice.*

Boniface répondit à cette étrange et insultante requête en saisissant l'offensive d'une manière formidable : il signifia à Philippe qu'il avait encouru la sentence prononcée par les saints canons contre quiconque porterait la main sur un évêque, et qu'il devait rendre la liberté à l'évêque de Pamiers, lui restituer ses biens séquestrés, et lui permettre de venir librement à Rome (5 décembre 1301). En même temps, il suspendit les priviléges qu'il avait accordés au roi de France et à ses officiers pour la levée des subsides sur le clergé en cas de nécessité, sans encourir d'excommunication; il convoqua à Rome un concile de l'Église gallicane pour le 1er novembre 1302, afin de délibérer sur les excès que la rumeur publique imputait au roi Philippe et à ses baillis, sénéchaux, etc., contre les ecclésiastiques et séculiers, et adressa au roi lui-même une bulle commençant par ces mots : « Écoute, mon fils, les avis d'un père tendre (*Ausculta, fili,* etc.). — Dieu, s'écrie-t-il, suivant le prophète, Dieu nous a constitué, quoique indigne, sur les rois et les royaumes, pour arracher, détruire, disperser, dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine. Ne te laisse donc pas persuader que tu n'aies point de supérieur, et que tu ne sois pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique : qui pense ainsi est un insensé, qui le soutient est un infidèle. Or, quelque tendresse que nous ayons pour toi, pour tes aïeux, pour ta mai-

son, nous ne pouvons passer sous silence l'affliction que tu nous causes en accablant tes sujets, les laïques comme les prêtres; en aliénant, par des exactions de tout genre, les pairs, les comtes, les barons, les communautés, le peuple tout entier enfin!... Quoique au pape appartienne la souveraine disposition des bénéfices, et que tu n'aies aucun droit de les conférer sans l'autorité du saint-siége, tu empêches l'effet des collations faites par le saint-siége quand elles précèdent les tiennes, et tu prétends être juge en ta propre cause; tu traînes à ton tribunal les prélats et autres clercs, réguliers et séculiers, pour actions *personnelles* aussi bien que *réelles*.... tu exiges d'eux des décimes et autres levées d'argent, quoique les laïques n'aient aucun pouvoir sur les clercs; tu ne permets pas aux prélats d'employer le glaive spirituel contre ceux qui les offensent... tu as réduit la noble Église de Lyon à une telle pauvreté qu'on ne sait comment elle se relèvera, bien qu'elle ne soit point de ton royaume... tu consommes sans modération les revenus des cathédrales vacantes, ce que tu nommes abusivement *régale;* tu pilles les églises, en vertu d'une coutume établie pour conserver les églises (la coutume qui établissait le roi gardien des églises durant les vaccaces). Nous ne parlons pas maintenant du *changement de la monnaie* et des autres griefs qui s'élèvent de toutes parts et qui crient vers nous contre toi; mais, pour ne pas nous rendre coupable devant Dieu, qui nous demandera compte de ton âme, voulant pourvoir à ton salut et à l'honneur d'un royaume qui nous est si cher, après en avoir délibéré avec nos frères les cardinaux, nous avons appelé devant nous les archevêques, évêques, abbés, etc., les chapitres des cathédrales, les docteurs en théologie, en droit canon et en droit civil, de ton royaume,

pour le 1er novembre prochain, afin de les consulter sur tout ce que dessus.... Tu pourras t'y trouver, par toi-même ou par envoyés.... dans le cas contraire, nous ne laisserons pas de procéder en ton absence ainsi que nous le jugerons à propos (Dupuy, *Preuves*, p. 48-52). »

Les envoyés de Philippe-le-Bel, le chancelier Pierre Flotte et son compagnon Guillaume de Nogaret, depuis si fameux, quittèrent Rome avant la publication de la grande bulle : leur dernière audience fut signalée par une scène violente entre eux et le pape : — Mon pouvoir, s'était écrié Boniface, le pouvoir spirituel embrasse le temporel et le renferme! — Soit, répliqua Pierre Flotte; mais votre pouvoir est verbal; celui du roi est réel. » Nogaret, ex-professeur en droit civil à Montpellier, dont le grand-père avait été brûlé comme hérétique, et qui avait la haine de la papauté dans le sang, récrimina avec emportement contre les abus de la cour de Rome et la conduite personnelle de Boniface. Le pape respecta toutefois leur caractère d'ambassadeurs; mais il était altéré de vengeance contre les deux légistes, surtout contre Pierre Flotte, *ce Bélial, borgne de corps, aveugle d'esprit,* ainsi qu'il le nommait (Dupuy, *Preuves*, p. 65). Il comptait bien les châtier temporellement comme spirituellement et les traiter en hérétiques. Les deux légistes étaient raccourus auprès du roi, et l'on délibérait jour et nuit au palais sur les moyens de prévenir les coups de Boniface; le roi avait réuni autour de lui tout ce qu'il y avait de plus subtil, de plus audacieux et de plus corrompu parmi les docteurs du monarchisme : c'étaient Flotte et Nogaret, c'était Guillaume de Plasian, c'étaient les deux frères Le Portier de Marigni, dont le plus célèbre, Enguerrand, eut depuis une si grande puissance et une fin si

tragique. Le plan de campagne qu'ils firent adopter au roi fut aussi hardi qu'habile : toute la défense fut concentrée sur les prétentions de Boniface à la suprématie temporelle ; on abandonna l'affaire de Saisset comme n'étant plus qu'un détail embarrassant et comme pouvant indisposer les évêques qu'on voulait ménager ; Boniface avait évoqué par-devant lui l'affaire de l'évêque de Pamiers; on relâcha Saisset, on le laissa partir avec le nonces qui avait apporté les bulles, et qu'on renvoya sans aucun des honneurs accordés aux légats ; puis le roi, en cour plénière, devant une foule de seigneurs et de chevaliers, déclara qu'il reniait ses enfants pour héritiers s'ils reconnaissaient au-dessus d'eux une autre puissance que Dieu pour les choses temporelles, ou s'ils avouaient tenir le royaume de France d'aucun homme vivant (Dupuy, *Preuves*, p. 59) : le 11 février 1302, la bulle *Ausculta, fili*, fut brûlée publiquement à Paris, en présence du roi, de la cour et d'une multitude de peuple, et cette exécution fut criée à son de trompe par les rues de la capitale et probablement par toutes les villes de France [1]. Ce n'était que l'autorité temporelle du pape qu'on brûlait à Paris avec la bulle : deux siècles encore, et son autorité spirituelle aura le même sort à Wittemberg.

La bulle brûlée n'était que le signal des hostilités : cette vigoureuse déclaration de guerre fut soutenue avec autant d'intelligence que d'énergie ; Boniface appelait le clergé de France à Rome, et annonçait l'intention de soulever toutes les classes de la population contre le roi, en s'emparant de leurs griefs et de leurs plaintes : Philippe et son conseil résolurent de combattre l'ennemi par

[1] Dupuy, *Preuves*, p. 59. — M. Michelet cite en outre une chronique latine de Rouen, an. 1302, et l'*Appendix Annalium Stenonis Alahensis*.

ses propres armes, d'en appeler de leur côté à l'opinion publique, et de se mettre à couvert derrière une grande manifestation nationale ; les trois états de France furent convoqués à Notre-Dame-de-Paris, le 10 avril 1302, afin de prendre connaissance du différend du roi et du pape. Pour la première fois depuis la formation du royaume de France, les députés des villes étaient appelés à siéger en corps dans une assemblée nationale à côté des prélats et des barons : ce grand fait était la reconnaissance officielle de la bourgeoisie en tant que tiers-état, et attestait que les communes, les villes, les bourgeoisies, formaient désormais un être collectif, un ordre politique. Chose singulière, que nos premiers états-généraux aient été réunis librement par le plus despotique des rois du moyen âge, et qu'il ait eu la pensée de chercher en eux sa force morale et son appui!

La tentative pouvait sembler téméraire chez un prince aussi peu populaire que Philippe-le-Bel; mais Philippe, en réalité, ne risquait guère et le savait bien : la féodalité n'avait pas assez d'union, le peuple n'avait pas assez de force pour profiter de cette occasion contre la couronne; le pape d'ailleurs était plus impopulaire que le roi, et depuis bien plus longtemps : la noblesse, qui, dès le règne de saint Louis, se coalisait pour résister aux juridictions cléricales, n'avait pas changé de sentiments ; quant au peuple, tout rempli du souvenir de saint Louis, il aimait encore mieux le roi que le pape, malgré les vexations de Philippe, et d'ailleurs il était facile de prévoir que les maires, consuls, échevins ou jurats, qui allaient représenter leurs cités dans la grande assemblée de Paris, étourdis du rôle inusité auquel on les appelait, et désireux de complaire au roi dans leur intérêt personnel ou dans ce-

lui de leurs villes, seraient à la discrétion des adroits jurisconsultes qui s'étaient préparés à travailler les esprits et à diriger les débats.

La bulle cependant, si l'on eût connu sa teneur authentique, eût fort bien pu produire à quelques égards un effet contraire aux intérêts du roi : les reproches de Boniface touchant les altérations de la monnaie et les exactions royales, reproches qui indignaient si fort Philippe, eussent rencontré d'autres sentiments chez les bourgeois; le chancelier Pierre Flotte y pourvut : il répandit dans le public, au lieu de la véritable bulle, une espèce de résumé où il avait rassemblé en quelques lignes, dans les termes les plus crus, les prétentions les plus exorbitantes de Boniface, en supprimant tout ce qui avait trait aux griefs de la nation contre le roi.

« Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi des Français; crains Dieu et observe ses commandements. —Nous voulons que tu saches que tu nous es soumis dans le temporel comme dans le spirituel; que la collation des bénéfices et des *prébendes* (revenus attachés aux canonicats) ne t'appartient aucunement; que, si tu as la garde des bénéfices vacants, c'est pour en réserver les fruits aux successeurs; que, si tu as conféré quelqu'un de ces bénéfices, nous déclarons cette collation invalide et la révoquons, déclarant hérétiques tous ceux qui pensent autrement. Donné à Latran, au mois de décembre, etc. »

En même temps on fit courir une prétendue réponse à la prétendue bulle : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface, qui se donne pour souverain pontife, peu ou point de salut. — Que ta très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le

temporel ; que la collation des églises et des prébendes vacantes nous appartient de droit royal ; que les fruits en sont à nous, que les collations faites et à faire par nous sont valides au passé et à l'avenir, et que nous protégerons virilement leurs possesseurs envers et contre tous. — Ceux qui pensent autrement, nous les tenons pour fous et insensés. »

Cette lettre brutale n'était pas destinée à être envoyée à son adresse, mais à avilir la dignité pontificale, ou du moins la personne du pape, aux yeux du public français ; il fallait que l'esprit des peuples fût bien changé pour qu'on pût atteindre ce but par un moyen qui jadis eût attiré l'indignation universelle sur la tête du sacrilége monarque !

L'attente de Philippe fut au contraire complétement remplie : les prélats arrivèrent à l'assemblée, timides, incertains, neutralisés par les difficultés de leur position entre le roi et le pape : les seigneurs et les bourgeois accoururent, irrités contre la bulle, échauffés par la violence de la réponse royale. Les membres de l'assemblée furent influencés les uns après les autres à mesure de leur arrivée ; l'éloquence âcre et rusée de Pierre Flotte fit le reste. Le chancelier, comme le premier des grands officiers de la couronne et le chef de la justice du roi, ouvrit les états par une longue harangue où, parlant au nom de Philippe, il exposa avec beaucoup de force et d'adresse les entreprises de la cour de Rome et ses vexations contre le royaume et l'Église. « Le pape confère les évêchés et les bénéfices à des étrangers et à des inconnus qui ne résident jamais... Les prélats n'ont plus de bénéfices à donner aux nobles dont les aïeux ont fondé les églises, et aux autres personnes lettrées ; ce qui fait aussi

qu'on ne donne plus aux églises. — Le pape charge les églises et les bénéfices de pensions, de subsides, d'exactions de toutes sortes... Les évêques sont privés de l'exercice de leur ministère, afin qu'il faille recourir au saint-siége et y porter des présents, toujours des présents. Tous ces abus n'ont fait que s'accroître sous le pontificat actuel, et s'accroissent tous les jours; on ne les saurait tolérer davantage... C'est pourquoi je vous commande comme votre maître et vous prie comme votre ami de me donner conseil et secours... » Le chancelier ajouta que le roi avait résolu de son propre mouvement de remédier aux entreprises que ses officiers avaient pu faire sur les droits de l'Église, et l'eût fait plus tôt s'il n'eût craint de paraître céder aux menaces et aux ordres du pape, qui prétendait réduire en vasselage le très-noble royaume de France, lequel n'avait jamais relevé que de Dieu! Pierre Flotte insista surtout sur ce dernier chef, et s'adressa tour à tour aux intérêts de la noblesse et du clergé et à l'amour-propre national. Le fougueux comte d'Artois, Robert II, se leva et s'écria que, quand le roi voudrait souffrir les entreprises du pape, la noblesse ne les souffrirait pas, et que les gentilshommes ne reconnaîtraient jamais de supérieur temporel que le roi. La noblesse et le tiers-état confirmèrent ces paroles par leurs acclamations, et jurèrent de sacrifier leurs biens et leur vie pour défendre l'indépendance temporelle du royaume. Un avocat normand, appelé Dubose, procureur de la commune de Coutances, accusa par écrit le pape d'hérésie pour avoir voulu ravir au roi l'indépendance de la couronne qu'il tenait de Dieu (Dupuy, *Preuves*, p. 45-46). L'embarras du clergé était extrême : les gens d'église, tremblant d'être brisés dans le choc du roi et du pape, demandaient du temps pour dé-

libérer; on exigea qu'ils se déclarassent séance tenante; déjà l'on criait autour d'eux que quiconque ne prêterait pas serment serait tenu pour ennemi de l'état; ils cédèrent, satisfaits vraisemblablement d'une apparence de violence qui pouvait leur servir d'excuse à Rome : ils se reconnurent obligés, comme les autres ordres, à défendre les droits du roi et du royaume, soit qu'ils tinssent ou non des fiefs du roi; puis ils prièrent le roi de leur permettre de se rendre au concile convoqué par le pape : le roi et les barons déclarèrent s'y opposer formellement.

Les trois ordres alors se séparèrent afin d'écrire en cour de Rome chacun de son côté : les lettres de la noblesse et du tiers-état, qui vraisemblablement étaient toutes rédigées d'avance par les gens du roi et ne furent que souscrites et scellées par les assistants, furent adressées non point au pape, mais au collége des cardinaux; la dépêche des barons s'exprime très-rudement sur les *tortionnaires* et déraisonnables entreprises de celui qui à présent est au siége et gouvernement de l'Église, et déclare que ni les nobles hommes, ni les universités, ni le peuple ne requièrent correction ni amende de quelque grief que ce soit par l'autorité du pape ou de tout autre, fors que de leur sire le roi : cette lettre est signée non-seulement des principaux seigneurs du royaume, de Louis, comte d'Évreux, frère du roi; de Robert II, comte d'Artois; de Robert II, duc de Bourgogne; de Jean II, duc de Bretagne; des comtes de Dreux, de Saint-Pol, de la Marche, de Boulogne, de Comminges, de Forez, d'Eu, de Nevers, d'Auxerre, de Périgord, de Valentinois, de Sancerre, des sires de Couci et de Beaujeu, du vicomte de Narbonne; mais de plusieurs grands barons de l'Empire, à savoir : Ferri ou Frédéric III, duc de Lorraine; Jean d'Avesne, comte de

Hainaut, de Zélande et de Hollande, et Henri, comte de Luxembourg, qui s'étaient rendus aux états de France. On n'a pas conservé l'épître des *maires, échevins, jurats, consuls, universités, communes et communautés des villes du royaume de France*. On sait seulement, par la réponse qu'y firent les cardinaux, qu'elle était conçue dans le même esprit que la lettre des barons. La lettre du clergé est d'un tout autre style : les clercs s'adressent à leur très-saint père et très-saint sire le pape, lui exposent les plaintes du roi et de la noblesse, la nécessité où ils se sont trouvés de s'engager à la défense des droits du roi, le courroux des laïques, la rupture imminente de la France avec l'Église romaine, et même du peuple avec le clergé en général, et conjurent la haute prudence du pape de conserver l'antique union en révoquant la convocation du concile.

Les états-généraux furent dissous immédiatement après l'unique séance qui avait si bien répondu aux désirs du roi : les moyens employés pour atteindre ce résultat avaient été peu loyaux, et l'opinion publique avait été peu libre et peu éclairée sur les graves débats qu'on affectait de lui soumettre. Ce n'en fut pas moins une grande chose que cet appel à la France, et ce fut bien le génie de la France qui répondit, on doit le reconnaître, en proclamant l'indépendance nationale et en repoussant l'intervention de la cour de Rome dans la politique intérieure de notre pays.

Boniface fut étonné et étourdi de ce rude coup ; ce colosse d'orgueil chancela et fit un pas en arrière : les cardinaux, dans leur réponse aux barons et aux villes de France, écrite sous la dictée du pape (28 juin), nièrent que le saint-père eût mandé au roi que la couronne de

France relevât du saint-siége pour le temporel, et accusèrent Pierre Flotte de mensonge et de calomnie, ajoutant qu'au reste aucune personne étant dans son bon sens ne doutait que tout homme vivant ne fût soumis au pape *quant au péché*. Cette explication mérite attention : Boniface ne prétendait pas précisément que le roi de France tînt sa couronne *en fief* de l'Église romaine, ainsi qu'il le prétendait à l'égard des rois d'Angleterre, de Sicile, de Hongrie et d'Aragon, et même en quelque sorte à l'égard de l'empereur; mais il soutenait que le vicaire du Christ avait juridiction universelle, avait droit de punir *comme péché* toute malversation, tout excès commis par un souverain quelconque, et, suivant lui, le châtiment pouvait aller jusqu'à la déposition et l'interdiction de toutes fonctions politiques. Le temporel était distinct du spirituel, en tant que fonction différente; mais il en dépendait, il lui était subordonné : *nier cette subordination en proclamant l'indépendance des deux domaines*, dit Boniface dans sa réponse au clergé de France, *c'est établir deux principes comme Manès*. Lorsqu'on fait abstraction des conséquences pratiques qu'auraient eues ces maximes sur la société européenne telle qu'elle était constituée, on ne saurait nier qu'il n'y eût une grande profondeur dans les idées de Grégoire VII et de ses successeurs sur l'unité de la vie humaine. Mais il était trop tard, ou trop tôt : ce n'était pas d'ailleurs dans le despotisme papal que pouvait se rencontrer la véritable unité, la raison universelle du genre humain!

Boniface maintint la convocation de son concile, avec menaces contre les prélats réfractaires; mais, dans un consistoire tenu quelques semaines après (août), en présence des envoyés du roi et du clergé de France, il réitéra son

désaveu quant au prétendu vasselage de la France, et récrimina violemment contre Pierre Flotte, *ce nouvel Achitophel, cet hérétique, cet homme du diable,* et contre ses acolytes les comtes d'Artois et de Saint-Pol : — «Il y a quarante ans, s'écria-t-il, que nous avons été reçu docteur en droit, et que nous savons que l'une et l'autre puissance (la temporelle et la spirituelle) sont ordonnées de Dieu : qui donc peut croire qu'une telle *fatuité* soit entrée dans notre esprit?... Mais aussi qui peut nier que le roi nous soit soumis *sous le rapport du péché?* — Nous sommes disposé à lui accorder toutes les grâces... Tant que j'ai été cardinal, j'ai été Français de cœur ; depuis, nous avons assez témoigné comme nous aimons le roi... Sans nous, il ne tiendrait pas d'un pied sur son trône : les Anglais et les Allemands s'élèveraient contre lui ; nous connaissons tous les secrets du royaume ; nous savons comme les Allemands, les Bourguignons et les gens de la langue d'oc aiment les Français. Si le roi ne s'amende, nous saurons bien le châtier et le déposer *comme un petit garçon* (*sicut unum garcionem*), bien qu'avec grand déplaisir. » (Dupuy, *Preuves*, 77-78).

Le commencement de la harangue, si arrogamment terminée, avait été presque conciliant ; mais le naturel l'emportait sur les intérêts et même sur les intentions de Boniface. Le pape eût été plus superbe encore, s'il eût su les graves événements qui venaient de se passer dans le nord de la France, et que le roi Philippe s'efforçait de cacher le plus longtemps possible à la cour de Rome : Boniface ignorait qu'au moment où il parlait, le ciel l'avait vengé de Pierre Flotte et du comte d'Artois, et que la moitié des barons qui avaient signé la fameuse lettre de la noblesse de France n'existait plus.

Le roi Philippe, si habile, si intelligent dans sa lutte contre la papauté, s'était conduit envers les Flamands avec autant d'imprudence que d'injustice : il n'avait rien compris au génie de la Flandre; au lieu de chercher à s'affectionner ces puissantes villes et de leur faire aimer leur réunion à la France, en favorisant leur commerce, en n'exigeant d'elles que des impôts modérés et réguliers, il les traitait comme un pays envahi qu'on se hâte de rançonner pendant l'occupation militaire. Il avait donné la Flandre à gouverner à un grand seigneur insolent et avide, Jacques de Châtillon-Saint-Pol, qui, de concert avec quelques riches bourgeois, qui aspiraient à établir l'oligarchie dans leurs cités, sous la protection royale, violait chaque jour les promesses faites par le roi lors de la prise de possession du pays, et foulait aux pieds les franchises communales et les droits des corps de métiers. Bruges, qui avait si bien accueilli le roi, Bruges vit avec indignation les gens de Philippe abattre ses murailles pour s'assurer en tout temps l'entrée de la ville; « Bruges était surtout foulée et grevée, contre les coutumes du pays, et la clameur du peuple ne put être ouïe devant le roi de France, à cause du très-puissant lignage et parenté dudit Jacques de Saint-Pol. » Non-seulement les plaintes des gens de Bruges demeurèrent sans effet, mais le gouverneur fit saisir et enfermer, dans le château de cette ville, trente chefs des métiers et corporations, qui réclamaient contre l'impôt d'un quart mis sur le salaire des ouvriers, et contre les corvées exigées gratuitement pour le service du roi (Villani, l. VIII, c. 54).

C'en était trop pour la patience populaire : le tocsin sonna; les métiers se soulevèrent, tuèrent quelques gros bourgeois du parti du gouverneur, forcèrent le château,

et délivrèrent leurs chefs, dont les deux principaux étaient le syndic des tisserands, Peter Kœnig, et le syndic des bouchers, Jean Bride. Les tisserands formaient, dans les communes de Flandre, la principale masse de la population.

Le mal n'était pas encore sans remède : l'émeute n'était encore qu'un accident, et les corps de métiers ne demandaient pas mieux que de recourir à la justice du roi. L'affaire fut donc évoquée au parlement; le parlement rendit un arrêt contre les corps de métiers et ordonna que les trente chefs fussent reconduits en prison.

Les syndics des métiers, à la tête desquels était Peter Kœnig, petit vieillard borgne et de mauvaise mine, mais de grand courage, *bon au conseil, prompt de la main,* dit l'annaliste Meyer, ne se laissèrent pas reprendre : ils soulevèrent le peuple, sortirent de la ville à la tête d'une multitude d'artisans armés, allèrent s'emparer du port de Dam et des forteresses voisines, et insurgèrent tout le populeux canton qu'on appelait le *Franc-de-Bruges,* parce qu'il partageait les *franchises* de la cité. Cependant la ville entière n'était point encore en rebellion ouverte : les principaux bourgeois hésitaient; « ces mouvements, dit la chronique de Saint-Denis, eussent pu être apaisés et demeurer sans suite; car, à la première nouvelle, le roi Philippe envoya vers Jacques de Saint-Pol maints nobles hommes bien appareillés de toutes armes, afin de réprimer la sédition sans beaucoup de carnage, s'il était possible. Jacques de Saint-Pol entra donc dans Bruges à la tête de quinze cents hommes d'armes et de force sergents; il fut reçu paisiblement et à grand'révérence, et disaient ceux de Bruges qu'ils voulaient de bon cœur et de bonne volonté obéir en toute chose au commandement du roi de

France. Mais, en *icelui* soir, ceux de Bruges entendirent Jacques de Saint-Pol se vanter que, le lendemain, il accrocherait au gibet bon nombre d'entre eux; alors ils en devinrent comme désespérés.... »

Ils se tinrent toutefois en repos jusqu'à ce qu'ils eussent vu les Français *endormis en sécurité après avoir ôté leurs armures*. Au milieu de la nuit, par les brèches que le gouverneur lui-même avait fait faire aux murailles, entrèrent en silence les bandes de Peter Kœnig et du Franc-de-Bruges; chaque bourgeois déroba au gendarme logé chez lui sa selle et sa bride; on tendit sans bruit les chaînes des rues; puis, à défaut de la cloche du beffroi, gardée par les hommes du roi, des chaudrons battus avec fracas donnèrent le signal de l'attaque. Les hommes du roi, surpris et mis à mort dans leurs logis, ou assaillis à mesure qu'ils sortaient pour se réunir, furent taillés en pièces presque sans combat : les femmes mêmes et les enfants se jetaient sur eux avec rage, les égorgeaient à demi endormis et les précipitaient par les fenêtres. On ne fit aucun quartier : tous les prisonniers furent massacrés aux halles; les cadavres de douze cents hommes d'armes et de deux mille sergents à pied encombraient les places et les marchés de Bruges. « Jacques de Saint-Pol, qui avait suscité cette grande rage, s'était enfui secrètement avec peu de compagnie (21 mars 1302) [1]. »

Après ces nouvelles *Vêpres Siciliennes*, les Brugeois n'avaient plus de merci à attendre du roi Philippe : il leur fallait soutenir sur le champ de bataille l'œuvre de cette nuit sanglante, et il ne leur restait de chance de salut

[1] Chron. de Saint-Denis. — Continuator Nangii. — Meyer. — Oudegherst, *Chron. de Flandre*, c. 137.

qu'en entraînant le reste de la Flandre dans leur rebellion. Par le conseil de Peter Kœnig, les Brugeois appelèrent à eux et choisirent pour *chevetaine* Guillaume ou Wilhelm de Juliers, petit-fils, par sa mère, du comte de Flandre, et frère de ce margrave de Juliers qui avait été pris dans les rangs des Flamands à la bataille de Furnes, et qui depuis était mort en prison, à Arras, assassiné, à ce qu'on prétendait, par ordre du comte d'Artois. Guillaume de Juliers, qui était clerc, jeta sa robe de prêtre, prit la cuirasse, accourut à Bruges, et entra aussitôt en campagne. Il se présenta d'abord aux portes de Gand; mais « les premiers et les plus riches de la ville tenaient pour les fleurdelisés (*liliati*), redoutant la puissance du roi et tremblant pour leurs biens (Meyer, p. 91). » Les gros bourgeois retinrent le peuple. Les gens de Bruges furent plus heureux devant les villes du second ordre; l'Écluse, Nieuport, Berg-Saint-Winox, Furnes, Gravelines, délivrées de leurs garnisons, se rangèrent sous la bannière de Bruges. Gui de Namur, un des fils du malheureux comte de Flandre, qui avait échappé au sort de son père et de ses frères, accourut joindre les insurgés avec des *soudoyers* allemands ou *thiois*; la ville de Courtrai fut emportée par Gui de Namur, et la garnison fut refoulée dans le château. Guillaume de Juliers commençait le siége de Cassel avec un autre corps de milices, lorsque les Flamands apprirent que le comte Robert d'Artois était entré en Flandre par Tournai, à la tête d'une des plus belles armées que la France eût encore mises sur pied; elle comptait, suivant Villani, qui était alors sur les lieux, sept mille cinq cents hommes d'armes, dix mille archers, et trente mille fantassins levés parmi les

milices communales [1]. Presque tous les grands barons y étaient, et Pierre Flotte marchait avec eux, sans doute pour présider aux procès et aux supplices qui devaient suivre la victoire.

Guillaume de Juliers se replia sur Courtrai, et y rejoignit son oncle Guillaume de Namur : leurs forces réunies ne dépassaient guère vingt mille combattants, presque tous bourgeois ou artisans de la West-Flandre; la retraite était impossible en présence de la formidable gendarmerie française, qui les eût hachés au milieu de ces vastes plaines : il fallait combattre ou se rendre à discrétion ; les Flamands n'hésitèrent pas ; mieux valait mourir par le glaive que par le gibet [2] ! Résolus à vaincre ou à périr, ils s'arrêtèrent en avant de Courtrai ; ils prirent poste derrière un étroit canal qui communiquait avec la Lys et qui était creusé en forme de demi-lune. « Souhaitant et pensant mourir pour la justice, la liberté et la *franchise* de leur pays, ils confessèrent leurs péchés ; » mais, au moment de communier, *au lieu de recevoir le corps de Notre-Seigneur*, ils s'inclinèrent tous, prirent un peu de terre, et la portèrent à leur bouche, annonçant ainsi en silence qu'ils affranchiraient cette terre natale ou cher-

[1] On obligeait à partir à leurs frais les gens qui possédaient plus de cent livres parisis (deux mille quatre cents francs) en biens meubles, ou plus de deux cents livres tournois (quatre mille francs) en meubles et immeubles. *Ordon. des rois*, t. I, 347.

[2] On disait que Jacques de Châtillon apportait des tonneaux pleins de cordes pour pendre les gens du peuple... La reine Jeanne de Navarre, qui ne pouvait pardonner aux femmes de Bruges le faste de leurs habits, avait recommandé à ses chevaliers de *tuer les sangliers flamands à coups de lances et les truies flamandes à coups de broches* (Meyer, p. 92-93). — L'envieuse et méchante femme de Philippe-le-Bel, sur le compte de laquelle ont couru d'effroyables traditions, n'avait plus rien du caractère de ses aïeux, ces bons et populaires comtes de Champagne, tant aimés de leurs bourgeois de Troyes et de Provins.

cheraient tous un asile dans son sein ; « ensuite, portant avec eux *aucunes* reliques de saints, et, à glaives, à lances, à épées, à broches de fer et *godendards* (*guttentag*, grands épieux terminés par un long fer très-acéré), âprement et *épaissement* ordonnés, ils vinrent au champ, et rangèrent leurs *batailles* dans la plaine. »

Tandis que l'armée royale s'avançait dans le lointain, formée en dix profondes colonnes, Gui de Namur et Guillaume de Juliers conférèrent l'ordre de chevalerie à Pierre Kœnig et à quarante autres chefs des bourgeois et syndics des corporations ; puis les deux princes descendirent de cheval avec leurs hommes d'armes belges et allemands, qui étaient au nombre de quelques centaines, afin de prouver à la milice populaire qu'ils étaient décidés à partager son sort. A peine cette héroïque et touchante cérémonie était-elle terminée, que les archers et les fantassins des communes françaises entamèrent l'attaque ; mais les chevaliers craignirent que ces hommes de pied, qui *bien se comportaient*, ne gagnassent, au détriment de la chevalerie, l'honneur d'une victoire qu'ils estimaient facile; car « ils avaient les Flamands en mépris, comme foulons, tisserands, ou gens *ouvrant* d'autres métiers : » ils forcèrent l'infanterie à se replier sur leurs flancs, et se précipitèrent sur les ennemis sans précaution et sans ordre. C'était le connétable de France, Raoul de Nesle, qui s'était élancé le premier : il avait d'abord proposé au comte d'Artois de différer le combat, d'isoler les rebelles de Courtrai, et de tourner leur position au lieu de les charger de front. — « Avez-vous donc peur de ces lapins, connétable, répliqua insolemment le comte Robert, ou bien auriez-vous par hasard de leur poil ? » Raoul de Nesle, irrité de cette allusion offensante à son mariage avec une fille du comte

de Flandre, s'écria : « Sire, si vous venez où j'irai, vous viendrez bien avant. » Et il courut ventre à terre droit aux Flamands : toute la gendarmerie s'ébranla aussitôt, et les diverses compagnies se confondirent en une vaste colonne qui tomba sur les Flamands comme une trombe parmi d'immenses tourbillons de poussière. Les cavaliers des premiers rangs, lancés au grand galop, ne virent le canal de la Lys qu'en y roulant avec leurs destriers : en un instant ce fossé, coupé à pic, fut comblé d'hommes et de chevaux; les files d'hommes d'armes y venaient s'abattre les unes sur les autres; la tête de la colonne, arrêtée court, était renversée, broyée, écrasée par la queue qui se précipitait après elle avec une impétuosité irrésistible. Au milieu de cette effroyable confusion, les insurgés, franchissant le canal sur deux points opposés, vinrent charger sur ses deux flancs cette masse confuse et déjà vaincue avant de combattre. Les chevaliers de l'avant-garde, culbutés, foulés aux pieds par leurs chevaux, écrasés par le poids de leurs armes[1], périrent en foule sans pouvoir se défendre.

« A l'aspect de *leur ruine et de leur chute si promptes*, le noble comte d'Artois, qui onc n'avait accoutumé de fuir, avec sa compagnie de forts et vaillants gentilhommes, se plongea aussi au milieu des Flamands comme un lion enragé; mais, pour la grand'multitude de lances que les

[1] C'est sous Philippe-le-Bel que l'on commença de substituer les pesantes panoplies d'acier, de bronze ou de fer battu aux hauberts et aux chausses de mailles, si commodes et si flexibles. On renforça d'abord le haubert de quelques plaques ou plastrons aux endroits les plus exposés, sur les épaules, sur la poitrine, au coude, etc.; puis les plaques d'acier se rejoignirent et enveloppèrent l'homme tout entier d'une carapace impénétrable. Les armures allèrent toujours s'alourdissant après l'invention des armes à feu, lorsqu'il s'agit de mettre les panoplies à l'épreuve de la balle.

Flamands tenaient serrées les unes contre les autres, ne put le *gentil* comte Robert *trèsforcer*, ni transpercer leurs *batailles*. Alors ceux de Bruges, comme s'ils fussent changés et *mués* en tigres, n'épargnèrent *nulle âme*, ni grand ni petit; mais, de leurs lances aiguës et bien ferrées, ils faisaient trébucher et cheoir chevalier après chevalier et les tuaient à terre. Ceux dont les armures émoussaient la pointe des *guttentag*, ils les assommaient à grands coups de maillets de fer ou de plomb. Et le comte Robert d'Artois, quoiqu'il fût navré de trente blessures ou plus, toutefois combattait-il vaillantement et vigoureusement, préférant *gésir* mort avec les nobles hommes qu'il voyait devant lui mourir, que de se rendre à ce *vil et vilain* peuple et d'en être mis à rançon.» (Chron. de Saint-Denis.) Si tous les gentilhommes qui se trouvaient à la queue de la colonne d'attaque eussent tenté un vigoureux effort, peut-être eussent-ils dégagé leurs compagnons d'armes; mais, saisis d'une panique universelle, ils tournèrent bride et s'abandonnèrent à une fuite *très-laide et très-honteuse*, « et ainsi le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, Loys de Clermont et deux mille *hauberts*, laissèrent mourir Robert d'Artois et bien d'autres nobles batailleurs. « Dieu! quelle douleur! » s'écrie le chroniqueur de Saint-Denis, « d'être ainsi abattus, *détranchés* et tués par les mains des vilains!

« Les Flamands victorieux allèrent ensuite aux tentes des chevaliers, et y trouvèrent grande quantité d'armes et grand *appareil*, dont ils furent enrichis. Quand ils eurent dépouillé tous les morts de leurs harnais et de leurs vêtements, ils s'en revinrent en grand'joie à Bruges; et ainsi les corps dépouillés de tant de nobles hommes demeurèrent en la place et au champ, sans que nul les mît

en sépulture, et les bêtes des champs, les chiens et les oiseaux mangèrent leurs charognes, laquelle chose est reproche perpétuel et grand'dérision au roi de France et à tout le lignage des défunts. Là, de fait, gisaient moult de nobles hommes dont c'est grand dommage : Robert, comte d'Artois, Godefroi, duc de Brabant, avec son fils le seigneur de Vierzon, Pierre Flotte, chancelier de France, Jehan, fils au comte de Hainaut, Raoul, seigneur de Nesle, connétable de France, et Gui, son frère, maréchal de l'*host*, Aimeri le chambellan, comte de Tancarville, Jacques de Saint-Pol, gouverneur de Flandre, qui était cause de la guerre, les comtes d'Eu, d'Aumale, de Dreux, de Dammartin, de Soissons, de Vienne, Simon de Melun, maréchal de France, le maître des arbalétriers, Regnault de Trie, le *bon chevalier*, deux cents chevaliers bannerets et moult de bacheliers et d'écuyers hardis et preux, jusqu'au nombre de six mille hommes d'armes (Ce nombre doit être un peu exagéré). » Tout le *faix de la journée* était tombé sur la chevalerie, et les chroniqueurs ne parlent plus des archers ni de l'infanterie communale, une fois la lutte engagée (11 juillet 1302). « Le troisième jour après la bataille, le gardien des Frères Mineurs d'Arras vint en ce lieu, et recueillit le corps du très-noble comte d'Artois, dénué de *vêtures*. » (Chron. de Saint-Denis.)

Jamais pareil désastre n'avait frappé la noblesse française, pas même dans la déplorable expédition de saint Louis en Égypte.

Un si terrible revers, éclatant comme la foudre au milieu d'une lutte acharnée entre la couronne et le saint-siége, eût accablé, terrassé un esprit médiocre et superstitieux ; mais Philippe-le-Bel n'était pas plus accessible à

la crainte qu'au remords. Il fut presque grand à force d'orgueil et d'opiniâtreté, et se résolut à faire face tout ensemble au pape, aux Flamands et au roi d'Angleterre : il employa tous les moyens pour rassembler à la hâte des hommes et de l'argent [1], et, dès le courant de septembre, deux mois après la bataille de Courtrai, il eut réuni à Arras une armée de dix mille hommes d'armes et de soixante mille fantassins; la célérité de cette grande levée d'hommes, après un semblable désastre, attestait les ressources de la France et la force de l'autorité royale; mais l'amour de la liberté et l'enthousiasme de la victoire avaient suggéré aux Flamands un effort proportionnellement bien plus puissant encore : la triomphante Bruges avait entraîné toutes les cités de Flandre, Lille, Douai, Ypres, Gand enfin, et l'on assure que l'*host* des communes, réuni à Douai, comptait jusques à quatre-vingt mille combattants, la plus belle infanterie qu'il y eût alors au monde (Sismondi).

Le roi, descendant la Scarpe, s'avança jusqu'à Vitri, à deux milles de Douai; on s'attendait à un choc épouvantable entre la noblesse altérée de vengeance et l'armée populaire exaltée par son triomphe : l'attente publique fut déçue; le mois d'octobre se passa en escarmouches, où la lance du chevalier eut souvent le dessous contre l'épieu ferré de l'artisan; mais les Flamands ne quit-

[1] Il recourut derechef au funeste expédient d'altérer les monnaies : il enjoignit à tous ses sujets de lui livrer la moitié de leur vaisselle, et à ses officiers de lui livrer toute la leur, au prix de quatre livres quinze sous tournois le marc de Paris; il frauda les déposants de près de moitié, en les payant en nouvelle monnaie avec leur propre argenterie. Cette nouvelle monnaie était réduite à six deniers de valeur réelle pour onze deniers et demi de valeur nominale. L'or avait été réduit seulement de vingt-trois carats et demi à vingt. Le roi eut ainsi un beau bénéfice sur son opération (Villani, l. VIII, c. 58. — *Ordonnances des rois*, I, p. 347).

tèrent pas leur poste, et le roi, rendu prudent par la cruelle leçon de Courtrai, ne risqua pas un dangereux effort contre les lignes de chariots qui couvraient l'*host* de Flandre. Les pluies d'automne arrivèrent plus violentes que de coutume; les rivières et les canaux débordèrent; les chemins devinrent presque impraticables; « et Philippe, n'ayant attaqué ni le camp des ennemis ni aucune de leurs villes, licencia enfin cette armée, *qui eût dû anéantir toute la Flandre et tous les Flamands*, et revint en France sans aucune gloire (Continuat. Nangis). »

La retraite du roi devant les *communiers* de Flandre accrut l'impression produite par la journée de Courtrai: les Flamands débordèrent sur l'Artois, sur le Tournaisis, sur les états du comte de Hainaut, allié du roi, et envahirent la Zélande et la Hollande, qui appartenaient à ce prince. Une nouvelle plus fâcheuse encore arriva bientôt à Paris : le contre-coup des revers de Flandre s'était fait ressentir à l'autre extrémité du royaume; les Bordelais s'étaient révoltés et avaient expulsé leur garnison française, sans appeler toutefois les Anglais; « ils usurpèrent pour leur propre compte, dit le continuateur de Nangis, la souveraineté de leur ville. » Le roi d'Angleterre manifestait des intentions menaçantes : le clergé gallican, soit scrupule de conscience, soit mauvaise opinion de la fortune de Philippe, commençait à pencher du côté du pape; quarante-cinq prélats français, à la tête desquels étaient les archevêques de Tours, de Bourges, de Bordeaux et d'Auch, partirent, malgré les défenses de Philippe, pour le concile de Rome; le résultat de cette assemblée fut la fameuse décrétale *Unam sanctam*, dans laquelle Boniface énonça ses doctrines avec plus d'audace et d'éloquence qu'il n'avait jamais fait. « Dans l'Église et

sous sa puissance sont deux glaives, le spirituel et le temporel ou matériel; mais l'un doit être employé par l'Église et par la main des pontifes, l'autre, pour l'Église et par la main des rois et des guerriers, suivant l'ordre ou la permission du pontife... Il faut qu'un glaive soit soumis à l'autre... La puissance spirituelle doit instituer et juger la temporelle, mais c'est Dieu seul qui juge la souveraine puissance spirituelle. Quiconque résiste à cette puissance résiste à l'ordre de Dieu (18 novembre). »

Puis Boniface publia une sentence d'excommunication en termes généraux contre *quiconque dépouille ou arrête par force ceux qui vont vers le saint-siége ou en reviennent :* il avait en vue le séquestre que Philippe venait de mettre sur les biens des prélats partis malgré les défenses royales; Boniface, par un dernier reste de ménagement, n'excommunia pas encore nommément le roi, et lui dépêcha un légat, le cardinal français Lemoine, chargé d'une sorte d'ultimatum, où il le sommait de réparer tous ses méfaits et de comparaître par procureur en cour de Rome, pour se justifier d'avoir fait brûler la bulle *Ausculta, Fili*[1].

Philippe à son tour parut un moment ébranlé : sa réponse fut timide, fourbe et faible. Il s'excusa, il éluda par de misérables subterfuges la question de la bulle brûlée et de la défense faite aux prélats de se rendre au concile (Dupuy, *Preuves*, p. 92); il offrit enfin de s'en remettre à l'arbitrage des ducs de Bourgogne et de Bretagne, princes religieux et estimés du saint-père. Boniface vit dans cette lettre un commencement de victoire, et

[1] Une des réclamations de Boniface porte sur la reconnaissance du droit qu'a le pape de lever à volonté des centièmes, des dixièmes et tout autre impôt sur les biens du clergé. — Boniface, d'autre part, somme le roi de réparer le tort fait à ses sujets par le double changement de la monnaie.

poussa le roi d'autant plus vivement, déclarant que ces vagues paroles ne suffisaient pas, et que, si Philippe ne se hâtait d'y joindre les effets, il procéderait contre lui *spirituellement et temporellement*, c'est-à-dire qu'il l'excommunierait directement et délierait ses sujets du serment de fidélité. Le 13 avril 1303 la bulle d'excommunication fut en effet adressée au légat en France : elle ne contenait pas encore la sentence de déposition, et la faisait seulement pressentir. Mais, avant que cette bulle fût partie de Rome, Philippe s'était relevé avec rage et avait engagé contre le pape un duel à mort : ses légistes l'avaient décidé à prévenir Boniface ; le 12 mars, il avait réuni au Louvre un certain nombre de princes, de prélats et de barons, et là, le successeur de Pierre Flotte, le chancelier Nogaret[1], lui avait présenté contre le pape une requête dont chaque mot semblait un coup de poignard. Nogaret, rétorquant contre Boniface les citations de l'Écriture, dont on abusait tant à la cour de Rome, le présentait comme un des faux prophètes prédits par saint Pierre lui-même, dont il occupait indûment la chaire : « ... ce maître des mensonges qui se fait nommer *bienfaisant* (*Bonifacius, bonum faciens*), quoiqu'il n'ait jamais fait que le mal, n'est pas entré dans la bergerie du Seigneur comme pasteur, mais comme larron et brigand : » après ce furieux exorde, Nogaret exploitait avec une adresse redoutable les circonstances de l'élection de Boniface, appelé au saint-siége par suite de l'abdication de Célestin V, et s'efforçait de montrer cette abdication suggérée, exécutée sans liberté morale, illégitime enfin. Il concluait en priant

[1] Il était de Caraman, en Lauraguais : il avait été professeur en droit civil à Montpellier, puis juge-mage (*judex major*) à Nîmes. Philippe-le-Bel l'avait fait chevalier en 1297 ; il fut la tige des Nogaret d'Épernon.

le roi de procurer la convocation d'un concile œcuménique, pour juger et déposer ce faux pape, qu'il accusait non-seulement d'usurpation, mais d'hérésie, de simonie et de maints crimes énormes, et requérait qu'en attendant, ledit *Benoît Caiëtan* fût emprisonné, et que le roi et les cardinaux établissent provisoirement un vicaire de l'Eglise romaine[1].

Le glaive était hors du fourreau et n'y devait plus rentrer : Philippe sembla vouloir s'ôter toute chance de retraite par la manière dont il soutint ce terrible éclat : la bulle du 13 avril fut saisie ; son porteur fut jeté en prison ; les biens des prélats qui étaient allés à Rome furent frappés de confiscation, et des poursuites criminelles furent intentées contre leurs personnes ; l'inquisition fut attaquée et dénoncée aux peuples, sinon en principe, du moins dans l'application qu'en faisaient les deux ordres des Prêcheurs et des Mineurs ; le roi, dans une lettre à l'évêque de Toulouse, accusa hautement le grand-inquisiteur de Toulouse, moine dominicain, *de commettre des choses inouïes et inhumaines, des forfaits qui soulèvent d'horreur les esprits des hommes, sous prétexte de servir la foi catholique.* « Ceux qu'il accuse d'avoir admis quelque hérésie ou renié le Christ, il les force à des aveux mensongers par la torture, et, si cela ne suffit, il suborne contre eux de faux témoins ; il invente pour la torture des tourments inouis[2] !.... »

Ces sanglants reproches furent suivis d'une ordonnance

[1] L'attaque de Nogaret contre la validité de l'élection de Boniface VIII et son appel à un concile n'étaient pas chose tout à fait nouvelle : les deux cardinaux Colonna en avaient déjà fait autant dès 1297.

[2] Martène, *Ampliss. collectio*, t. VII, p. 511. Ne semble-t-il pas que Philippe-le-Bel porte d'avance son propre arrêt par ces paroles qui s'appliquent d'une manière si frappante au procès des Templiers, innocents ou non ?

qui défendait d'arrêter qui que ce fût, sinon par le ministère des sénéchaux du roi, et qui prescrivait aux sénéchaux de n'exécuter les mandats d'arrêt des inquisiteurs, qu'autant que ces mandats seraient signés de l'évêque diocésain (3 mai 1303). Philippe, en même temps qu'il frappait sur la papauté, sur ses agents, sur les prélats qui avaient obéi au pape plutôt qu'au roi, tâchait de regagner la masse du clergé, les barons, le peuple, toute la nation enfin, par de grandes mesures d'ordre et d'amélioration publique qui pussent faire espérer à la France un meilleur avenir. Il donna de nouveaux priviléges et exemptions à Toulouse, il vendit la liberté à beaucoup de serfs, la noblesse à un certain nombre de roturiers (*Hist. de Languedoc*, l. XXVIII, ch. 75). Le 23 mars 1303 il publia un édit en 92 articles, *pour la réformation du royaume*, promettant de protéger les clercs fidèles à leurs serments envers la couronne, de respecter leurs biens, de laisser un libre cours aux *justices* (juridictions) des prélats et des barons, de réprimer les malversations et la vénalité des juges, de garantir aux bourgeois la sûreté de leurs personnes, de leurs biens et le maintien de leurs *franchises*. Il faisait ainsi en quelque sorte amende honorable pour sa longue tyrannie. Par cette ordonnance de réformation, il fut réglé qu'il se tiendrait chacun an deux *parlements* à Paris, deux *échiquiers* à Rouen, deux *grands jours* à Troyes, et un *parlement* à Toulouse, si les gens du pays consentaient à ne point appeler des présidents de ce parlement. Le parlement de Paris cessa dès lors d'être *ambulatoire* à la suite du souverain, et de se confondre avec le *grand conseil* du roi, corps composé des princes, des grands officiers de la couronne, et de quelques légistes affidés. Le parlement ne quitta plus Paris, et fut installé par Philippe-le-

Bel dans le palais de la Cité, qui prit plus tard, à cause de cette nouvelle destination, le nom de Palais de Justice[1].

Philippe n'avait plus qu'une pensée, la perte de Boniface : les malheurs de 1302 lui avaient fait sentir l'impossibilité de faire face partout à la fois avec succès ; il poussa mollement la guerre de Flandre durant l'été de 1303, destina à acheter le sacré-collége et l'Italie l'argent levé sous prétexte de châtier les Flamands[2], et se

[1] Une ordonnance de 1304 ou 1305, citée par Pasquier dans ses *Recherches de la France*, t. II, c. 3, fixa l'ouverture des deux sessions du parlement de Paris aux octaves de Pâques et de la Toussaint, et leur durée à deux mois chacune : plusieurs prélats, entre autres l'archevêque de Narbonne, y figurent, et le parlement est mi-parti de conseillers clercs et laïques ; le roi était revenu, quant à la cour suprême, sur le principe de l'exclusion des clercs, qu'il maintenait pour les tribunaux secondaires ; le parlement jugeant les affaires *réelles* des prélats, et recevant les appels des tribunaux ecclésiastiques comme des laïques pour les choses temporelles, il n'était pas possible d'en exclure les clercs. Voici quelques-unes des principales dispositions du grand édit de réformation. — Les enquêtes portées à la cour du roi seront jugées sous deux ans au plus tard. — Les sénéchaux, baillis, juges et gardes des foires de Champagne (les grandes foires de Troyes), maîtres et gardes des eaux et forêts, seront élus par délibération du grand conseil du roi, et ne pourront plus être membres du grand conseil pendant leur office. — Aucun membre du grand conseil ne peut recevoir de pension d'un particulier ou d'une communauté quelconque. — Les sénéchaux et baillis doivent tenir leurs assises de deux mois en deux mois dans le circuit de leur territoire. — Le nombre excessif des sergents sera réduit (les sergents fournissaient un cautionnement, *Pleige*). — Le roi seul crée et institue les notaires dans le domaine royal. Le salaire des notaires est fixé à tant la ligne, un denier pour trois lignes. La profession des notaires fut réglementée peu de temps après par une ordonnance spéciale, comme celle des avocats l'avait été sous Philippe-le-Hardi. — Le roi promet en général de revenir aux bonnes coutumes du temps de saint Louis ; cependant on ne voit pas que Philippe revienne à l'une des meilleures, celle de donner gratuitement les prévôtés et autres offices, au lieu de les vendre ou de les affermer ; la vénalité des charges est, au contraire, en pleine vigueur sous Philippe.

[2] Le vendredi après l'Octave de la Toussaint 1302, impôt de guerre sur tout noble ayant plus de quarante livres de revenu, et sur tout non-noble ayant plus de trois cents livres en mobilier, ou de cinq cents livres en meubles et immeubles, lesquels n'auront point fait *suffisamment* le service dans la dernière cam-

furent chassés du royaume. Philippe n'avait pas attendu toutes ces adhésions pour écrire au collége des cardinaux, aux princes et aux divers ordres de Castille, d'Aragon et de Portugal, aux seigneurs et aux républiques d'Italie, afin de les engager à seconder la réunion de la grande assemblée de l'Église ; il avait défendu à tout ecclésiastique de quitter le royaume sans le congé royal, sous peine de mort et de confiscation ; il dépêcha deux ambassadeurs vers le collége des cardinaux, et chargea Nogaret de signifier l'appel à Boniface, et de le faire publier dans Rome. Nogaret était déjà en Italie depuis plusieurs mois, remuant, complotant, intriguant partout de concert avec les Colonna et les autres ennemis du pape.

Boniface se préparait de son côté aux dernières extrémités : de même que Philippe, il s'était réconcilié avec la plupart de ses adversaires afin de se réserver tout entier pour la grande lutte : il avait reconnu roi des Romains Albert d'Autriche, qu'il traitait la veille encore d'usurpateur et de meurtrier, et avait obtenu à ce prix d'Albert la profession de foi la plus soumise et la plus servile : l'Autrichien, peu jaloux de la dignité de l'Empire, avait reconnu que tous les rois et empereurs tenaient leur pouvoir du pape. Boniface s'était également rapproché des Siciliens, objet de tant d'anathèmes, et avait reçu le serment de féauté de leur roi Frédéric : en même temps, il s'était assuré de la neutralité des Capétiens de Naples, en secondant énergiquement leurs prétentions au trône de Hongrie. A la réception de l'appel et de l'injurieux acte d'accusation qui l'accompagnait, il réunit, le 15 août, à Anagni, sa ville natale, un consistoire de cardinaux, s'y purgea par serment des crimes qui lui étaient imputés, et y publia quatre bulles, dans la pre-

mière desquelles il répondait, avec beaucoup de force et de dignité, aux déclamations furibondes de ses ennemis. « Où donc, dit-il, a-t-on pu ouïr dans le monde que nous soyons infecté d'hérésie? Hier encore, quand nous comblions ce même roi de bienfaits et de priviléges, certes il nous tenait pour bon catholique; aujourd'hui il nous accable de blasphèmes : pourquoi donc ce changement subit? Que personne ne l'ignore! C'est parce que nous avons voulu panser la plaie de ses péchés, qu'il avance contre nous des calomnies aussi insensées. Si une telle voie était ouverte aux rois, aux princes et aux puissants, ne serait-ce pas l'avilissement et la ruine de l'Église? » Boniface, affectant de dédaigner de réfuter les attaques contre ses mœurs privées, terminait en ajoutant que, si Philippe ne s'humiliait promptement, il procéderait bientôt contre lui avec une rigueur qu'il n'avait point encore déployée. Par les autres bulles, il interdisait aux universités de France de donner des licences, aux corps ecclésiastiques français d'élire à aucune dignité ou bénéfice, se réservant toutes les provisions et élections. Il s'était enfin décidé à lancer contre le petit-fils de saint Louis la sentence de déposition, acte devant lequel il avait longtemps reculé avec une sorte d'effroi : dans les premiers jours de septembre, fut préparée la bulle qui proclamait Philippe excommunié de nouveau, mettait la France en interdit, cassait tous les priviléges accordés au roi par le saint-siége, déliait tous les sujets de Philippe de leurs serments de fidélité, et enveloppait dans l'excommunication encourue par le roi quiconque lui porterait assistance ou recevrait quelque chose de lui. Le 8 septembre était le terme de rigueur fixé par le saint-père : le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, la terrible bulle devait être affichée sous le

portail de la cathédrale d'Anagni ! Boniface fut prévenu.

Boniface n'avait pas prévu les moyens d'action qu'emploieraient ses ennemis; il ignorait qu'en ce moment même une redoutable conspiration était tramée contre sa personne par les deux plus implacables de tous : l'un était Nogaret, qui, après ce qu'il avait fait, n'avait plus d'alternative que de perdre le pape ou de mourir sur le bûcher; l'autre était *Sciarra* Colonna (Colonna *Querelle*), le plus turbulent, le plus féroce des barons italiens; Boniface l'avait proscrit et traqué comme une bête fauve; Sciarra s'était enfui déguisé, et, pris par des pirates au bord de la mer, était resté quatre ans entiers à ramer sur leur vaisseau, plutôt que de dire son nom, de peur d'être livré au pape. Philippe, averti de son malheur, l'avait racheté et le lâchait comme un dogue enragé sur Boniface. Nogaret s'était établi entre Sienne et Florence; au château de Staggia, qui appartenait au Florentin Musciatto dei Francesi, l'intendant des finances du roi, et là, muni d'un plein pouvoir de Philippe, puisant à son gré dans la caisse des riches banquiers Ferrari de Florence, il cabalait secrètement avec tous les seigneurs gibelins du pays, et s'assurait de gens déterminés et sans scrupules; un beau jour, il partit secrètement de Staggia, rejoignit, à peu de distance d'Anagni, Sciarra Colonna et le capitaine de Ferentino, Rinaldi de Supino, qui s'était engagé à lui *pour la vie ou la mort du pape.* Les conjurés entrèrent dans Anagni le 7 septembre au matin à la tête de trois ou quatre cents hommes d'armes et de quelques centaines de fantassins, en criant : *Mort à Boniface! vive le roi de France!* Le seigneur Arnulfi, chef de la milice bourgeoise d'Anagni, avait été gagné à prix d'or : il n'opposa aucune résistance aux assaillants, détourna le peuple de défendre Boniface, et l'excita,

au contraire, à piller les hôtels des cardinaux et l'immense trésor papal. Le palais du pape fut forcé : le vieux pontife, à la nouvelle de la déroute de sa garde et de la prise de son neveu par Colonna, *versa des larmes amères ;* mais l'approche du danger lui rendit toute son énergie. Lorsqu'il entendit briser les portes et les fenêtres de son palais, il se revêtit du manteau de saint Pierre, mit la couronne impériale sur sa tête, et, la croix dans une main, les clés de saint Pierre dans l'autre, il s'assit sur on trône pour attendre la mort.

L'aspect imposant de ce vieillard, seul sur son siége entre deux cardinaux qui n'avaient pas voulu l'abandonner, étonna un instant la soldatesque ; Colonna et Nogaret entrèrent bientôt, et sommèrent avec menaces le pontife de déposer la tiare et de résigner la papauté. — « Voilà mon cou, voilà ma tête, répondit le vieillard ; trahi comme Jésus-Christ, s'il me faut mourir comme lui, du moins je mourrai pape. » Sciarra Colonna l'arracha de son trône, et le frappa, dit-on, de son gantelet au visage ; il l'eût tué, si Nogaret ne l'eût retiré des mains de ce forcené. « O toi, chétif pape, dit Nogaret, considère et regarde la bonté de mon seigneur le roi de France, qui, si loin que soit de toi son royaume, par moi te garde et te défend ! » (Chron. de saint Denis.)

Et il lui déclara qu'il ne serait châtié que par un concile général, mais que, s'il ne voulait pas se rendre en France de bon gré pour attendre le concile, on le conduirait garrotté jusqu'à Lyon. « Je me consolerai, répondit fièrement Boniface, d'être condamné par des *patarins* pour la cause de l'Église ! » Le grand-père de Nogaret avait été brûlé comme patarin et albigeois.

La fermeté du vieillard déconcertait ses bourreaux :

Nogaret hésita jusqu'au surlendemain à exécuter sa menace, et à traîner le pape prisonnier hors d'Anagni ; il espérait que la constance du vieillard céderait à la souffrance morale et physique, et qu'il se résignerait au départ : du samedi 7 septembre au soir jusqu'au lundi matin, le pape, soit qu'on le laissât manquer de tout, soit qu'il craignît d'être empoisonné, ne prit aucune nourriture. Nogaret se décida trop tard : le peuple d'Anagni, sa première effervescence passée, s'était repenti d'avoir livré son compatriote et son souverain spirituel et temporel aux mains étrangères ; le 9 septembre il se souleva avec fureur, et, renforcé par les habitants des villages voisins, il assaillit le palais, tailla en pièces les gardiens du pape, et força Nogaret et Colonna de quitter la ville au galop avec les débris de leurs gens d'armes, abandonnant la bannière de France qu'ils avaient arborée sur le palais pontifical. Le pape fut porté en triomphe sur la grande place : il remerciait le peuple en pleurant, et priait les bonnes âmes de lui apporter du pain et du vin, parce qu'il se mourait de faim. Il déclara qu'il faisait l'abandon de tout ce qu'on lui avait pris, et qu'il ne voulait que paix, la paix avec les Colonna, avec le roi de France, avec tous ses ennemis ; puis il partit pour Rome, où il projetait, de son côté, de convoquer un concile ; mais ce qu'il avait souffert surpassait les forces d'un vieillard de quatre-vingt-six ans ; arrivé à Rome, il fut pris d'une fièvre chaude : l'attendrissement des premiers moments de sa délivrance s'était changé en fureur ; il ne cessait de proférer des imprécations sans suite, il blasphémait, il se débattait, il grinçait des dents ; « Il chut en frénésie, dit le continuateur de Nangis, si bien qu'il mangeait ses mains : il mourut sans dévotion et sans provision de foi,

et furent ouïs de toutes parts, à l'instant de sa mort, tonnerres et foudres non accoutumés, et non apparents aux contrées voisines (11 octobre)[1]. »

(1303-1304.) La mort de Boniface, si heureuse qu'elle pût être pour Philippe, ne décidait pas la grande querelle : la papauté n'était pas morte, et le sacré collége, avant que le roi de France eût le temps d'entraver ou de dominer l'élection, s'était hâté d'élire pape un des deux cardinaux qui étaient restés aux côtés de Boniface durant la terrible scène d'Anagni. Nicolas de Trévise, ou Benoît XI, comme il s'appela, homme d'une naissance obscure, qui s'était élevé par son mérite et par ses vertus, balança longtemps avant de prendre un parti : il connaissait la puissance des ennemis de son prédécesseur, il les savait capables de tout, et son courage faiblissait devant le péril de sa situation; il fit pour le rétablissement de la paix de l'Église tout ce que permettait sa dignité; il révoqua les sentences lancées par Boniface contre le roi, contre les universités, contre l'Église gallicane, et n'excepta nommément que Nogaret de la levée des censures; mais ces concessions ne suffisaient pas à Philippe ni à ses conseillers : ils ne voulaient pas être amnistiés, mais vaincre et punir, mais faire condamner leur adversaire dans sa mémoire, puisque sa personne leur avait échappé par la mort. Boniface fut poursuivi jusque dans la tombe; le roi répandit en France une libelle bizarre et furieux intitulée *la vie et la mort du pape Maléface;* le feu pontife y était représenté comme un sorcier qui avait vécu entouré de démons familiers, et dont la fin avait été signalée par d'horribles prodiges; puis Philippe se fit adresser une

[1] Sur la fin de la vie de Boniface, voyez Villani, l. VIII, c. 63. — Thomas Walsingham, *Hist. Ang.* — Dupuy, *Preuves*, p. 192-202.

requête où l'on réclamait au nom du peuple de France, que Boniface fût condamné comme hérétique, pour avoir prétendu *seigneurie* sur le temporel du roi et du royaume, et il envoya au pape et aux cardinaux, *afin de procurer la tenue du concile,* une ambassade à la tête de laquelle se trouvait Plasian ; Nogaret lui-même y était associé. C'en était trop : Benoît XI se résolut à tout braver pour venger l'honneur du saint-siége, et, le 7 juin 1304, il excommunia solennellement Nogaret, Sciarra Colonna, et treize autres personnages français ou italiens, qu'il avait vus de ses propres yeux à la tête des bandes qui envahissaient le palais de Boniface : dans la sentence était enveloppé *quiconque avait prêté secours, conseil ou faveur à ces hommes très-scélérats, dans la perpétration de leur détestable attentat contre la personne de Boniface VIII, de bonne mémoire.*

La réponse à cette déclaration de guerre ne se fit pas attendre : un mois après la publication de la bulle, Benoît XI mourut empoisonné. Le cri public accusa soit des cardinaux, ennemis personnels du pape, soit Nogaret, les Colonna, le banquier Musciatto Francesi, les agents de Philippe-le-Bel, enfin : l'Église se tut, le sacré consistoire trembla, et l'on n'intenta aucunes poursuites (Sismondi). Durant neuf mois le conclave ne put s'entendre sur le choix du successeur de Benoît XI, et Philippe-le-Bel, pendant ce temps, prépara tout à loisir les plans par lesquels il comptait mettre la papauté hors d'état de jamais lui nuire ou lui résister. Il put aussi alors reprendre la guerre de Flandre. Tout occupé de sa lutte avec Boniface, il avait laissé l'offensive aux Flamands durant la campagne de 1303 : les Flamands avaient enlevé Middelbourg et une grande partie des îles de Zélande au comte de Hainaut ; ils avaient pris et brûlé Térouenne et

mis le siége devant Tournai. Philippe ne sauva Tournai qu'en signant une trêve avec les rebelles, au mois de septembre 1303, et en rendant provisoirement la liberté au vieux comte de Flandre, à condition qu'il se reconstituerait prisonnier si la trêve n'était convertie en une paix définitive. Le comte Gui fut bien reçu par ses sujets; ses infortunes leur avaient fait oublier ses fautes; mais il ne put ni ne voulut amener les Flamands aux conditions onéreuses qu'exigeait Philippe : après avoir joui de sa dernière année de liberté, il revint dégager ses otages et rentrer dans sa prison de Compiègne, où il mourut au bout de quelques mois (février 1305).

A la nouvelle de la mort de Boniface, Philippe s'était apprêté enfin à agir sérieusement du côté de la Flandre. Il rendit, en octobre 1303, une ordonnance de la plus haute importance, et qui rappelle le système militaire de Charlemagne : cet édit, tout à fait en dehors des coutumes et du droit féodal, obligeait tous les propriétaires nobles ou ecclésiastiques à fournir un gentilhomme équipé et monté par cinq cents acres de terre; les non nobles devaient fournir six sergents à pied, dont quatre piquiers et deux arbalétriers, par cent feux; l'équipement de ces sergents consistant dans un bassinet, petit casque sans visière ni gorgerin, et une cotte d'étoffe piquée ou de mailles de fer. Le roi, dans le préambule de l'édit, s'excuse de l'avoir promulgué sans le concours de tous les prélats et barons, vu l'urgence (Ordon. I, p. 383). L'ordonnance ne tarda pas à être modifiée, et l'homme d'armes équipé fut remplacé par un impôt de cent livres; *les taillables hauts et bas*, n'étant point hommes du roi, durent fournir deux sergents par cent feux. Peu de temps après, le roi défendit les guerres privées à toujours, et les

duels et même les tournois jusqu'à la paix générale. Les guerres privées n'étaient pourtant pas encore près de disparaître. Cette défense eut lieu durant une excursion dans les provinces du Midi, où Philippe avait été appelé par divers intérêts, entre autres par la réunion des comtés de la Marche et d'Angoulême à la couronne : le dernier comte de la maison de Lusignan, Hugues XIII, avait engagé ces deux comtés à Philippe pour une forte somme, et le roi se les fit adjuger par le parlement après la mort de Hugues XIII, malgré les réclamations des collatéraux. Cette acquisition consola un peu Philippe de la perte de la Guyenne. Philippe tâcha de se faire bien venir des Languedociens, en augmentant les priviléges des magistrats et des bourgeois de Toulouse, de Narbonne, de Carcassonne, de Beziers; mais ses faveurs, comme ses violences, avaient toujours le même but, l'argent, et il ne repartit pas sans avoir levé une nouvelle subvention de guerre sur tout le Languedoc; à la vérité, cette taxe fut établie de la manière la plus régulière : on assembla les états, et les commissaires du roi traitèrent de gré à gré avec les barons et avec les consuls des villes. Il eût été désirable que Philippe ne s'y prît pas autrement dans le Nord, et surtout qu'il n'eût pas recours à des impôts *indirects*, comme les altérations de monnaies, infiniment plus pernicieux au bien public.

Philippe fut enfin prêt à agir avec vigueur contre la Flandre à l'expiration de la trêve : il avait pris à sa solde une escadre de seize galères génoises, qui firent le tour de l'Espagne pour venir assaillir la Flandre maritime. Vers le commencement d'août, le roi assit son camp près de Tournai : on y comptait douze mille hommes d'armes, le plus grand corps de chevalerie qu'eût jamais levé un roi de France dans une guerre non religieuse, et soixante mille

fantassins des communes et des campagnes, gens assez mal équipés et peu exercés aux armes. L'infanterie flamande, au contraire, était presque aussi belle à voir et aussi bien harnachée que la gendarmerie française, quoique moins pesamment armée. Soixante mille de ces braves gens s'étaient rassemblés devant Lille sous le commandement de Philippe de Flandre, dit de Riéti, l'un des fils du vieux comte Gui, accouru de Naples où il avait quelques fiefs, pour offrir son bras à ses compatriotes.

La campagne s'ouvrit malheureusement pour la Flandre : avant l'arrivée de Philippe-le-Bel à Tournai, un corps d'armée de quinze mille Flamands, dirigé par Gui de Namur, avait repris les hostilités en Zélande et assiégeait par terre et par mer Zierikzée, où s'était renfermé le comte de Hainaut : les galères génoises du roi, jointes aux escadres normande et poitevine, battirent la flotte flamande, prirent Gui de Namur et firent lever le siége de Zierikzée. Philippe, encouragé par ce premier succès, et impatient de laver la tache imprimée à sa renommée par la retraite de 1302, marcha droit à l'armée *rebelle*, qu'il trouva campée près de Mons-en-Puelle, dans la châtellenie de Lille. A l'aspect des *batailles* royales, les Flamands *ordonnèrent tout autour d'eux*, sur un double rang, leurs charrettes, chariots, *et autre appareil, afin que nul ne les pût transpercer ni envahir sans grand péril.* Le roi et sa chevalerie se souvinrent de Courtrai : au lieu de se ruer imprudemment sur les lignes des ennemis, ils se contentèrent de les harceler toute la journée par de fausses alertes. On y employa les fantassins gascons et languedociens, qui voltigeaient autour des retranchements en faisant pleuvoir une grêle de pierres et de flèches sur les défenseurs du camp, et les tenaient en alerte

sous un ardent soleil d'automne, sans les laisser manger ni boire. On avait entamé quelques pourparlers : « Beaucoup de Français, dit la chronique de Saint-Denis, ignorant que ces pourparlers n'avaient aucun résultat, et croyant, pour les messagers qu'ils avaient vus aller d'un camp à l'autre, que la paix fût du tout faite et réformée, se désarmèrent et s'épandirent çà et là; car ils *cuidaient* (croyaient) qu'il n'y aurait point de bataille ce jour-là. Tout à coup les Flamands, comme le jour baissait, se précipitèrent hors de leurs tentes et fondirent d'une course rapide sur l'armée du roi; » ils étaient formés en trois colonnes que guidaient Philippe de Riéti, son frère Jean de Namur et son cousin Guillaume de Juliers. Les deux premiers de ces chefs assaillirent à l'improviste et culbutèrent en un moment les escadrons des comtes de Valois et de Saint-Pol, et plusieurs autres compagnies de gendarmerie, tandis que Guillaume de Juliers marchait droit au pavillon royal. La tente du roi fut forcée : Philippe-le-Bel vit *occire*, à quelques pas de lui, un chevalier et deux bourgeois de Paris attachés au service de sa personne : il eût été infailliblement pris ou tué si les Flamands l'eussent reconnu à quelque insigne distinctif; mais comme il ne portait ni son manteau fleurdelisé, ni son heaume à couronne d'or, il put s'échapper à la faveur du tumulte, tandis que les Flamands s'estimant déjà vainqueurs, mettaient ses tentes au pillage : ce ne fut pas toutefois pour fuir, mais pour aller chercher des armes et un *destrier*. « Quand le roi fut à cheval, dit la chronique de Saint-Denis, il montra très-fier et très-hardi semblant à ses ennemis. Les Français, qui, déjà saisis de peur, se voulaient disperser et enfuir, voyant le roi faire si noble contenance, et les Flamands tirer tous vers lui, se hâtè-

rent vitement de revenir à l'aide, en criant tous ensemble : *Le roi se combat, le roi se combat !* La bataille lors alla croissant : Charles, comte de Valois, Loys, comte d'Évreux, frères du roi, Gui, comte de Saint-Pol, Jehan, comte de Dampmartin, et maints autres ducs, comtes, barons et chevaliers, retournèrent avec nombreuse compagnie à pied et à cheval. Là, entre eux et les Flamands, merveilleuse, forte et âpre fut la mêlée; mais les Flamands à la fin eurent *du pire :* d'eux fut faite grande *occision* et *mortalité*, et si grand *abattis*, qu'ils ne purent plus soutenir le combat, mais tirèrent à la fuite, délaissant charrettes et chariots et tout appareil de guerre, et, si la venue de la nuit obscure n'eût arrêté la bataille, peu se fussent échappés d'un si grand nombre de Flamands. Et, ainsi la bataille parfaite et finie, le roi Philippe, à torches de cire allumées, s'en revint aux tentes avec sa noble chevalerie; et, comme il fut dit, si le roi Philippe ne se fût si noblement et si vertueusement contenu, si en aucune façon il eût montré la queue de son cheval aux Flamands, l'host des Français eût été pour certain déconfit et mis à néant (18 août)[1]. »

La victoire avait été chèrement achetée : plus de quinze cents hommes d'armes, entre autres le comte d'Auxerre et le porte-oriflamme Anselme de Chevreuse, étaient restés sur le champ de bataille; les Flamands avaient perdu Guillaume de Juliers, un des héros de Courtrai, avec environ six mille hommes; le gros de leur armée s'était retiré en désordre dans la direction d'Ypres, et s'était dispersé, à ce que croyaient les Français, tandis que

[1] En mémoire de cette journée, on érigea, dans une des chapelles de Notre-Dame de Paris, une statue équestre de Philippe-le-Bel; ce monument intéressant a été détruit à la révolution.

Philippe de Riéti se jetait dans Lille avec quelques milliers de gens d'élite. Le roi entama sur-le-champ le siége de Lille; croyant le sort de la guerre décidé : il fut saisi d'étonnement et presque d'effroi, lorsque des hérauts d'armes vinrent lui dénoncer une nouvelle bataille de la part des communes de Flandre, qui s'avançaient sous la conduite de Jean de Namur. L'*host* de Flandre s'était reformé à Ypres; des renforts étaient accourus de Bruges, de Gand, de toutes les villes flamandes. — Mieux vaut, répétait chaque commune en courant aux armes, mieux vaut mourir au combat que de vivre en servage! » Ils revinrent aussi nombreux que devant.

Le roi Philippe n'avait ni les vertus ni les défauts de la chevalerie : il ne se soucia nullement de jouer, par point d'honneur, sa vie et celle de toute sa noblesse contre le désespoir héroïque d'un ennemi dont il avait par lui-même éprouvé l'intrépide courage : il accueillit avec empressement l'offre de médiation que lui firent le duc de Brabant et le comte de Savoie. Des négociations s'ouvrirent : Philippe consentit à reconnaître la liberté de la Flandre, à remettre en liberté Robert de Béthune, fils aîné et héritier du vieux comte Gui, et tous les autres prisonniers flamands, dont le plus illustre était Gui de Namur, l'un des vainqueurs de Courtrai; le roi reconnut Robert de Béthune comte de Flandre, et donna à Robert et à son fils Louis l'investiture des comtés de Nevers et de Rethel, qui leur appartenaient par mariages; les Flamands s'engagèrent à payer au roi de France 200,000 livres pour les frais de la guerre, et lui cédèrent Douai, Lille, Orchies, Béthune, toute la partie de la Flandre située entre l'Escaut et la Lys, qu'on nommait dès lors Flandre française ou wallonne (*welche*) parce

qu'on y parlait le français et non le dialecte tudesque des Flamands proprement dits. Cette différence de langage avait, comme toujours, une grande influence sur les sentiments politiques des populations. Le traité définitif, qui avait été précédé d'une trêve, fut signé le 5 juin 1305 : la plus importante de ses clauses devait donner lieu plus tard à de graves discussions ; car les Flamands assurèrent n'avoir entendu céder la Flandre française à Philippe que temporairement et comme gage du paiement des frais de la guerre.

Cette guerre de Flandre est un des grands événements de notre histoire : elle avait appris à l'Europe étonnée que des bataillons de bourgeois et d'artisans pouvaient triompher de la gendarmerie féodale, et que l'infanterie, si méprisée, pouvait vaincre la cavalerie sur le champ de bataille; elle avait offert le glorieux spectacle de quelques villes libres résistant avec succès à toutes les forces d'un grand royaume asservi au despotisme d'un seul homme. L'industrialisme bourgeois avait ses héros dans les Flamands, comme la simple et rustique liberté de la vieille Teutonie allait avoir les siens dans les montagnards suisses, dont la révolution nationale éclata en 1308.

(1305-1307.) La paix de Flandre rendit Philippe tout entier à ses projets sur la papauté : c'était de ce côté qu'il espérait trouver le dédommagement de ses pertes et de ses sacrifices, et il roulait déjà dans sa tête les terribles desseins dont l'Europe vit bientôt l'effet. Le conclave, assemblé à Pérouse après la fin tragique de Benoît XI, était réuni depuis neuf mois sans pouvoir s'accorder sur l'élection d'un nouveau pape ; la faction des Colonna, fortifiée par l'or et par les intrigues du roi Philippe, balançait dans le sacré-collége l'influence des amis et des créatures

de Boniface VIII. Enfin, de guerre lasse, les deux partis en vinrent à une transaction : il fut convenu que la faction *italienne*, celle des amis de Boniface, désignerait trois candidats parmi les prélats français étrangers au sacré-collége, et que la faction *française* choisirait le pape entre les trois. Les *Italiens* désignèrent trois archevêques qui devaient leur promotion à Boniface VIII, et qui passaient pour hostiles à Philippe-le-Bel. Dès que les trois candidats furent connus, le cardinal del Prato, chef du parti *français*, dépêcha un courrier vers Philippe pour lui porter leurs noms et l'avertir de prendre ses mesures en toute hâte. Le courrier fit tant de diligence qu'il arriva de Pérouse à Paris en onze jours. L'un des trois prélats désignés était Bertrand d'Agoût ou de Goth, gentilhomme gascon du Bazadois et sujet du roi d'Angleterre, ancien protégé de Boniface VIII, qui l'avait élevé à l'archevêché de Bordeaux. Bertrand d'Agoût avait toujours montré beaucoup d'attachement à son patron et de malveillance pour le roi de France ; mais Philippe, qui savait juger les hommes, connaissait trop bien cet archevêque pour le redouter ; Bertrand était une de ces âmes vulgaires qui ne peuvent s'élever à la véritable ambition, et qui ne voient dans les grandeurs humaines qu'un moyen d'assouvir leurs passions sensuelles et cupides.

C'était bien là l'homme qu'il fallait à Philippe. Le roi manda donc à l'archevêque de venir le trouver sur-le-champ dans une abbaye au fond des bois, près de Saint-Jean-d'Angéli, en Saintonge, afin d'y *traiter d'une affaire également importante pour tous deux*. Bertrand arriva, sans se douter de rien, et resta stupéfait lorsque le roi lui demanda s'il voulait être pape. Après le premier étourdissement d'une pareille offre, le prélat, dit-on, se jeta

aux pieds de Philippe, en le priant d'oublier le passé et jurant de reconnaître un si grand bienfait par un dévouement sans bornes. Le roi lui imposa six conditions; Bertrand les accepta sans balancer, et promit 1° de réconcilier Philippe avec l'église romaine d'une manière complète et définitive; 2° de révoquer toutes les censures fulminées contre les officiers, sujets et alliés dudit Philippe; 3° de lui octroyer la dîme de tous les revenus du clergé de France pendant cinq ans, en raison des dépenses de la guerre de Flandre; comme si la guerre de Flandre eût été une guerre sainte! 4° de condamner et *anéantir* la mémoire du pape Boniface; 5° de rétablir les Colonna, proscrits par Boniface, dans tous leurs biens et honneurs, et d'élever au cardinalat plusieurs des amis du roi de France. Quant à la sixième condition, Philippe ne la révéla point à l'archevêque de Bordeaux; mais il requit Bertrand de jurer sur l'hostie qu'il remplirait cette condition, quelle qu'elle fût, à la première sommation. Bertrand se soumit à tout, et donna en ôtage un de ses frères et deux de ses neveux. Philippe renvoya aussitôt à Pérouse le courrier du cardinal del Prato, et, le 5 juin 1305, le trente-cinquième jour après le départ de la dépêche du cardinal, Bertrand d'Agoût fut élu par les cardinaux *français*, et reconnu par les *italiens;* le nouveau chef de l'Église prit le nom de Clément V. Au lieu de passer les Alpes pour aller recevoir la tiare à Rome, il convoqua les cardinaux à Lyon, où il se fit sacrer, le 14 novembre, *dans l'église du château royal, dite l'église de Saint-Just,* en présence de Philippe-le-Bel, du vieux don Jayme, roi de Majorque, et d'une foule de prélats et de barons. Les cardinaux italiens avaient bientôt reconnu qu'on les avait cruellement joués : — Vous voilà venu à vos fins, avait dit le doyen de la

faction italienne, Matheo dei Orsini, au cardinal del Prato : vous nous menez au delà des monts ; l'Italie ne reverra de longtemps le saint-siége. »

Le vieux Matheo disait vrai : le saint-siége était pour bien des années fixé en France : la question de la suprématie du spirituel sur le temporel venait d'être retournée ; à peine la cause de l'indépendance mutuelle des deux puissances semblait-elle avoir vaincu, que déjà l'insaisissable limite était dépassée, et que le temporel asservissait à son tour le spirituel.

Le couronnement de Clément V fut signalé par une catastrophe de lugubre présage : au sortir de l'église de Saint-Just, située dans le château de Lyon, qui relevait de la France, Clément était monté à cheval, conduit en grand honneur par le roi qui marchait près de lui, *par une pieuse humilité*, et qui tenait la bride de son cheval. A la sortie de la cour, Clément fut reçu par Charles de Valois et Louis d'Évreux, frères du roi, et par Jean, duc de Bretagne, qui le conduisirent en même façon jusqu'à son logis. « Cependant une innombrable multitude de peuple étant accourue et s'étant amassée à ce spectacle, un mur, près duquel passaient le pape et sa suite, ébranlé par le poids de la foule qu'il supportait, s'écroula avec fracas, et si subitement, que le duc de Bretagne fut écrasé sous les ruines, ainsi qu'un frère du pape ; le comte de Valois fut grièvement blessé, beaucoup d'autres personnes furent tuées ou fort *navrées*, et le pape lui-même tomba de cheval et eut sa tiare mise en pièces (Contin. Nangii). »

Quelques jours après, à la suite d'un repas donné après la première messe pontificale de Clément V, il s'éleva entre ses gens et ceux des cardinaux une si violente querelle, qu'un autre de ses frères y perdit la vie (Math. de West-

minster). Clément ne démentit pas ces funestes auspices.

Clément se hâta d'acquitter en grande partie le prix de son marché simoniaque : le 15 décembre 1305 il fit une promotion de neuf cardinaux français, tous affidés du roi ou parents et amis du pape ; l'un d'eux était le confesseur du roi et le cousin du *chambrier* Enguerrand de Marigni, personnage qui gouvernait tout le fait de l'administration et des finances, et qui *semblait un second roi*, dit le biographe de Clément V (Bernard Guidoni) : d'autres étaient d'anciens professeurs en droit civil. Le 1er février Clément révoqua la bulle *Clericis laïcos*, qui interdisait au roi de faire des levées d'argent sur le clergé, et, sans révoquer positivement la bulle *Unam sanctam*, qui établissait la souveraineté du pape sur tous les rois, il déclara qu'elle ne pouvait porter préjudice au roi ni au royaume de France, ni les rendre plus sujets à l'église romaine qu'ils n'étaient auparavant. Clément accorda ensuite au roi la dîme des revenus de l'église gallicane pour cinq années. La pauvre église de France était, comme dit le contemporain Walsingham, entre *Hérode et Pilate* : Clément, tout en livrant la part du roi, faisait largement la sienne. Après avoir dévoré l'église de Lyon en six mois de séjour, il avait repris avec sa cour le chemin de Bordeaux, son ancien diocèse, au lieu de la route d'Italie : partout où il passait il faisait place nette, et mettait évêques et abbés à la mendicité. Il mangea ainsi Mâcon, Cluni, Nevers, Bourges surtout et Limoges. L'archevêque de Bourges fut réduit par ce terrible hôte à une telle indigence, qu'après le départ du pape, il lui fallut, pour ne pas mourir de faim, aller recevoir sa *portion congrue* au chapitre comme un simple chanoine. Les florins et les tournois des prélats de France coulaient à flots dans le giron de la belle et in-

satiable Brunissende de Foix, femme du comte Taleyrand de Périgord, qu'entretenait presque publiquement le saint-père. Les légats et tous les officiers de la cour papale imitaient le maître et pillaient à l'envi : le scandale de leurs déprédations fut si énorme, que Philippe craignit qu'on ne lui laissât rien, et adressa au pape d'assez vives remontrances.

Philippe voulait bien payer les services de son pape, mais non pas à si haut prix; la couronne n'avait pas trop de toutes les ressources de la France pour elle seule. Depuis la mort de Boniface et la paix de Flandre, Philippe devenait plus hardi dans la tyrannie, et ne croyait plus avoir besoin de tant de ménagements envers les bourgeois. Une sourde irritation, causée par une misère toujours croissante, fermentait parmi le peuple des villes. En 1304, une *béguine* ou dévote, ayant prophétisé contre le roi, avait été torturée, puis enfermée : un écolier de l'université, ayant parlé trop librement des affaires publiques, avait été pendu par ordre du prévôt de Paris : l'université cessa ses leçons; l'official de Paris enjoignit aux curés et au peuple d'aller en procession jeter des pierres contre la maison du prévôt, en criant : *vade retro, Satana :* le prévôt fut obligé d'aller demander absolution en cour de Rome. Durant l'hiver de 1304 à 1305, une cruelle disette avait désolé le nord de la France : « le setier de froment se vendit à Paris jusqu'à six livres tournois. Le roi ayant publié un édit qui défendait de vendre le setier plus de quarante sous parisis, la cherté ne diminua pas pour cela; au contraire, elle augmenta au point que les boulangers de Paris, ne pouvant se procurer la farine nécessaire, furent forcés de fermer leurs fenêtres et leurs portes, de peur que leur pain ne fût enlevé de force par la foule du menu peuple.

Cependant, l'édit étant ensuite révoqué, et les greniers des riches ayant été fouillés, la cherté des grains commença peu à peu à diminuer. » Philippe avait peut-être visé à la popularité en taxant le blé et en poursuivant les accapareurs; mais, en même temps, il ne cessait d'altérer les monnaies : pendant l'année 1305, il changea cinq fois le poids et le titre du numéraire, bouleversant ainsi toutes les existences et rendant les transactions commerciales presque impossibles, pour retirer des falsifications monétaires un profit momentané, et sans se soucier s'il tarissait ou non ses propres revenus par l'apauvrissement de ses sujets. Le Languedoc, la province la plus commerçante du domaine royal, était par conséquent la plus grièvement atteinte par les altérations de monnaies : les idées de l'évêque Bernard de Saisset recommencèrent à agiter les têtes, et une conspiration, sérieuse cette fois, s'ourdit dans plusieurs villes pour se donner, dit-on, au fils du roi de Majorque. Ce complot, dont le succès était impossible, fut découvert; les huit consuls de Carcassonne furent pendus avec six de leurs concitoyens, pour crime de haute trahison; quarante citoyens de Limoux subirent le même sort, et les villes de Carcassonne, Limoux, Narbonne et Lodève furent privées de leurs consulats (Hist. de Languedoc, l. XXIX c. 6-7) [1].

Avec ces premiers mouvements hostiles de la bourgeoi-

[1] En ce même an, dit la chronique de Saint-Denis, se *mut* une grand'dissension à Beauvais entre l'évêque Simon et le peuple, en telle manière que ledit évêque n'osait plus entrer en la cité. C'est pourquoi l'évêque fit alliance avec les nobles hommes contre ceux de la cité, car il était noble homme; et il fit tant qu'il prit quelques bourgeois par embûches et *ardit* (brûla) les faubourgs. Quand le roi sut cela, il manda l'une et l'autre partie, et leur commanda de cesser les hostilités, et les fit punir; car les deux parties avaient excédé les bornes légitimes l'une contre l'autre.

au cellier, et le vin épandirent par les places, puis déchirèrent et jetèrent en la rue tous les meubles de la maison, couvertures, coussins, coffres, huches et autres biens, découvrirent la maison en quelques places, et moult d'autres dommages firent là. Cela fait, ils se partirent tout droit vers le Temple, au manoir des Templiers, où le roi était avec aucuns de ses barons, et, n'ayant pu avoir accès près d'icelui, ils l'assiégèrent là, si bien que nul n'osait ni entrer ni sortir hors du Temple, et les viandes que l'on apportait pour le roi, ils les jetèrent en la boue; laquelle chose leur fut ensuite à honte, à dommage et à destruction de leurs corps; car, après que le prévôt de Paris et les maîtres de l'hôtel du roi, par douces paroles et *blandissements*, les eurent engagés à retourner paisiblement en leurs maisons, avec promesses que dorénavant mieux serait pourvu aux affaires du peuple, le roi commanda que, pour la viande qu'ils lui avaient épandue et jetée en la boue, et pour le fait dudit Étienne Barbette, vingt-huit hommes fussent pendus aux principales entrées de Paris; c'est à savoir, les uns à l'orme faisant entrée par devers Saint-Denis, les autres devers le Roule, emprès la porte des Aveugles, ou devers la porte de Notre-Dame-des-Champs; ce qui causa grand'douleur au menu peuple. » (Chroniq. de Saint-Denis.)

Le roi néanmoins recula après s'être vengé, et, craignant une nouvelle insurrection, il modifia son ordonnance au bout de quelques semaines. On ne fut plus obligé de solder en bonne monnaie les engagements contractés lorsque la mauvaise avait cours. Les esprits se calmèrent un peu, et l'hiver se passa sans encombre.

Au printemps de 1307, le roi partit pour aller tenir avec le pape, à Poitiers, une conférence annoncée depuis

un an, et attendue de toute l'Europe : on ne parlait que de croisade, que de la recouvrance de Constantinople et de Jérusalem ; on annonçait à grand bruit que le frère du roi, Charles de Valois, qui avait épousé l'héritière des empereurs de la maison de Courtenai, allait marcher à la conquête de l'empire d'Orient : le pape lui accorda deux décimes des revenus de l'église gallicane, et bien d'autres faveurs ; en même temps, les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital avaient été mandés du fond de la Chypre, pour débattre, disait-on, l'entreprise de la Terre-Sainte. Les peuples étaient dans l'attente ; le pape eût bien voulu, comme le peuple, pouvoir prendre au sérieux les démonstrations qui masquaient les projets réels de Philippe : le pacte simoniaque commençait à accabler Clément, qui mesurait avec effroi l'abîme où l'avaient entraîné ses passions. Il en était malade de chagrin et de terreur. Tant qu'il ne s'était agi que de rançonner l'Église de compte à demi avec le roi, et d'ouvrir le sacré-collége aux créatures de Philippe, la conscience de Clément ne s'était pas troublée pour si peu ; mais, maintenant, Philippe réclamait impérieusement l'exécution d'une autre promesse, la condamnation de Boniface. Les conséquences en étaient bien autrement effrayantes : si Boniface était condamné comme hérétique et usurpateur du saint-siége, tous ses actes étaient annulés ; s'il avait été *faux pape*, tous les cardinaux, tous les évêques qu'il avait nommés, étaient *faux cardinaux*, *faux prélats*, le sacré-collége était dissous, l'Église, bouleversée, la chaîne traditionnelle, rompue ; l'élection même de Clément était illégitime, et tout s'abîmait dans une désorganisation immense ! Philippe, cependant, insistait, insistait toujours, et semblait sourire d'avance à ce chaos. Le cardinal del

Prato, premier auteur du pacte de Clément avec le roi, tira le pape d'embarras par un avis très-sensé; ce fut de répondre au roi qu'il y avait de graves difficultés de la part des cardinaux, et que, dans l'intérêt même des desseins de Philippe, il convenait de déférer ce grand procès à un concile universel. Philippe, qui avait tant invoqué le concile, n'eut rien à répliquer; il consentit, bien que d'assez mauvaise grâce, à laisser l'examen et la disposition de l'affaire au pape et à l'Église. On convint que le concile s'assemblerait à Vienne sur le Rhône, où les prélats ne paraîtraient pas être tout à fait sous la main de Philippe, quoique Vienne et ses dauphins fussent en réalité très-soumis à l'influence du roi de France. Clément révoqua en attendant toutes les sentences d'excommunication ou autres peines portées contre le roi et les siens, y compris même Nogaret, à condition que celui-ci subît la pénitence qui lui serait imposée (1er juin 1307)[1].

(1305-1312.) Mais l'affaire de Boniface VIII n'était pas le seul tourment du saint-père : ce n'était pas seulement la mémoire des morts qui avait été débattue entre le roi et le pape, mais aussi le sang des vivants, la vie d'une foule d'illustres personnages, l'existence d'un des grands ordres de l'Église! Un des deux objets réels du congrès de Poitiers,

[1] Philippe-le-Bel avait perdu, en 1304, la reine Jeanne, son épouse, qui lui avait apporté en dot le royaume de Navarre et les comtés de Champagne et de Brie : cet héritage était passé au fils aîné de Philippe et de Jeanne, Louis, surnommé *Hutin* (Tapage, bagarre), à cause de son humeur turbulente; mais il paraît que beaucoup de nobles navarrois avaient résolu de soustraire leur pays à la domination de la maison de France, et que le gouverneur de Navarre, appelé Fortunio, favorisait le complot. Philippe-le-Bel, durant le congrès de Poitiers, envoya de Poitiers en Navarre le jeune Louis, avec le connétable Gaucher de Châtillon et force gens d'armes. « Loys, soumettant à main armée ledit Fortunio et ses complices, parcourut et pacifia son royaume, et fut couronné roi dans la ville de Pampelune (Contin. de Nangis.) »

avait été la proscription de l'ordre du Temple, demandée, imposée à Clément V par Philippe-le-Bel. C'est ici l'épisode le plus hideux de cette hideuse époque, si digne d'inspirer les sublimes indignations du chantre de l'Enfer! Le cœur faillit à l'historien, à l'entrée de ce dédale d'iniquité, où pénètre un jour douteux qui éclaire l'infamie des bourreaux sans éclairer l'innocence des victimes. Tout n'est que ténèbres et qu'horreur dans cette funeste histoire; et les motifs de la persécution, et les crimes imputés aux accusés, et leurs aveux, et leurs rétractations couronnées par une mort héroïque, tout jette dans une douloureuse perplexité l'esprit qui cherche sincèrement la vérité à travers tant de mystères sinistres [1]. Durant le premier siècle de leur institution, les deux ordres militaires, le Temple surtout, avaient joui d'une gloire et d'une vénération sans mélange : l'esprit de saint Bernard animait l'ordre qui avait reçu sa règle de la main de ce grand homme; nul riche laïque ne croyait mourir saintement s'il ne laissait quelque legs aux infatigables défenseurs du saint sépulcre, aux protecteurs dévoués des pèlerins; princes et rois les comblaient à l'envi d'exemptions et de priviléges; les chevaliers étaient les meilleurs amis de Philippe-Auguste, les dépositaires de son trésor et de ses archives; ils étaient l'amour de la chrétienté, la terreur

[1] Les historiens qui ont traité spécialement ce grand problème historique, se sont divisés en deux camps : le gallican Dupuy et l'orientaliste Hammer condamnent les Templiers; M. Raynouard les a justifiés après les avoir chantés; l'historien des croisades, M. Michaud, a adopté l'opinion de M. Raynouard : M. Michelet nous paraît avoir fait faire un grand pas à la question, en distinguant deux époques dans l'histoire des Templiers, la première, d'enthousiasme et d'austérité, la seconde, de décadence morale et religieuse, décadence dont il a déterminé les causes avec une grande connaissance du cœur humain; mais nous ne pouvons le suivre dans l'application de ses idées aux faits, ni dans son explication du prétendu symbolisme de l'ordre.

des infidèles. Mais la pureté de l'institution des ordres militaires ne tarda pas à s'altérer, comme toutes les institutions humaines et plus promptement que toute autre : cette association de la milice à l'état monastique était une monstruosité ; on n'avait jamais rien imaginé d'aussi contraire à la nature que d'imposer les vœux ascétiques des solitaires à des hommes destinés à la vie active et passionnée entre toutes, à la vie du soldat, et du soldat en guerre perpétuelle. Les grandeurs et les richesses que les chevaliers devaient à leurs vertus, leur firent perdre ces mêmes vertus : les revers de la cause chrétienne en Orient ébranlèrent leur foi ; le contact des voluptés syriennes corrompit leurs mœurs ; l'orgueil, l'avidité, la turbulence, l'égoïsme, remplacèrent le dévouement austère et désintéressé des premiers temps, ou du moins le dévouement n'exista plus que pour l'ordre et non pour la chrétienté : l'intrépide valeur des chevaliers, qui seule de toutes leurs vertus ne se démentit jamais, fut moins employée désormais à défendre la chrétienté qu'à servir les ambitions de l'ordre, qui sembla se considérer comme son but à lui-même : la perte de Jérusalem, le mauvais succès des efforts tentés pour recouvrer la cité sainte, démenti fatal de tant de pieuses prophéties, avaient porté un coup irrémédiable à leurs croyances. La pensée de l'abandon ou de l'impuissance du Christ fit parmi eux de terribles ravages. Ce ne fut pas chez les Templiers cependant, mais chez les Hospitaliers, qu'apparurent les premiers soupçons d'hérésie, comme l'atteste une lettre du pape Grégoire IX, écrite dès 1238 (Fleury, t. XVII, p. 225) : ce germe fut étouffé dans l'ordre de l'Hôpital-Saint-Jean, et n'y laissa point de traces ; les Hospitaliers, mondains, dissolus, adonnés aux femmes, menaient la vie

des guerriers du siècle, mais cela inquiétait peu le pouvoir ecclésiastique ; la majeure partie du clergé proprement dit n'avait pas des mœurs plus régulières, et cela ne concernait point la foi. Rien n'indique que jusqu'à la fin du treizième siècle, la cour de Rome ait suspecté les Templiers : ils avaient mérité la continuation de ses bonnes grâces, en prenant son parti avec acharnement contre les Hohenstauffen ; cependant les habitudes de l'ordre du Temple avaient quelque chose d'étrange : les Templiers ne passaient pas pour plus tempérants que les chevaliers de Saint-Jean, ainsi que l'atteste notre vieux proverbe! *Boire comme un Templier*[1] ; mais ils étaient plus réservés, plus sombres, ils vivaient entre eux dans un isolement superbe, médiocrement charitables, encore moins hospitaliers; ils entouraient de mystère toutes leurs cérémonies ; on racontait qu'ils tenaient leurs chapitres et leurs réceptions la nuit, portes closes, après avoir fait sortir tous les serviteurs, tout ce qui n'était pas chevalier; qu'ils allaient jusqu'à placer des sentinelles sur le toit de l'église ou du cloître où se tenait l'assemblée, pour s'assurer que personne n'en pouvait approcher[2]. Eux-mêmes accréditaient, par des propos imprudents, les bruits qui commençaient à s'élever contre eux : le recteur de la maison du Temple à Laon répéta maintes fois au jurisconsulte Raoul de Presle, qu'il y avait dans le chapitre général une chose si secrète que, si le roi lui-même la

[1] En Angleterre, il courut sur leur compte un dicton populaire, qui peut s'interpréter soit comme un reproche de perfidie, soit comme l'accusation d'un vice infâme. — *Omnes pueri clamabant vulgariter unus ad alterum* : — *Custodiatis vobis de osculo templariorum. Concil. Britan.* p. 360 ; dans Michelet, III, p. 132.

[2] Dupuy ; *de la Condamnation des Templiers*, 1700, p. 166.

voyait par malheur, ceux qui tiennent le chapitre le mettraient à mort à l'instant, s'ils pouvaient. Plusieurs Templiers nouvellement reçus avaient protesté contre les formes de réception, ou avaient quitté l'ordre; d'autres, disait-on, avaient été plongés dans d'affreux cachots, dans des *oubliettes* impénétrables; de sourdes rumeurs circulaient et se propageaient parmi les masses, mal disposées pour l'ordre : le peuple haïssait l'arrogance et la dureté des chevaliers: les moines jalousaient leur richesse; leurs confrères les Hospitaliers étaient leurs pires ennemis; le grand-maître et les autres dignitaires du Temple avaient repoussé dédaigneusement la réunion des deux ordres projetée à plusieurs reprises.

Les historiens ne s'accordent pas complétement sur l'incident qui amena la catastrophe : d'après le récit le mieux circonstancié, un Templier toulousain d'assez haut rang, le prieur de Montfaucon, que le grand-maître *avait condamné*[1] *pour hérésie et pour mauvaise vie*, se rencontra dans une prison avec un autre coupable condamné par les officiers du roi : celui-ci, selon Villani, était Florentin, Templier apostat, et se nommait Noffo Dei; selon Amauri de Beziers, l'historien contemporain des papes, c'était un bourgeois de Beziers, appelé Squin de Florian. Les deux captifs se firent des confidences réciproques, et complotèrent d'obtenir leur grâce par une dénonciation terrible contre l'ordre du Temple. Noffo Dei, ou Squin, déclara qu'il avait à révéler au roi des choses *qui lui seraient plus utiles que l'acquisition d'un royaume*, et se fit ainsi conduire à Paris. Philippe accueillit le dénonciateur avec la joie du tigre à qui l'on jette une proie inattendue; il y avait là de

[1] Ceci semblerait attester l'orthodoxie du grand-maître.

quoi satisfaire toutes ses passions à la fois en sûreté de conscience : les trésors des Templiers ne tentaient pas moins sa cupidité besogneuse, que leur indépendance et leur pouvoir n'offusquaient son despotisme, et, si l'on veut, son esprit d'ordre et d'unité ; leur orgueil avait sans doute plus d'une fois heurté le sien ; quinze mille chevaliers, dont la moitié peut-être étaient Français, une multitude de frères servants et d'affiliés, plus de dix mille manoirs en Europe, c'était là certes une redoutable puissance. A Paris même, les Templiers avaient leur cité en face de la cité du roi ; le Temple de Paris, centre de l'ordre, rivalisait avec le Louvre : cette forteresse, il est vrai, servit d'asile sur ces entrefaites au roi contre l'émeute des monnaies ; mais c'était un de ces services que les rois ne pardonnent pas. Les Templiers n'avaient jamais tourné leurs forces contre Philippe, ni à l'occasion du démêlé avec Boniface, ni en aucune autre circonstance, mais ils pouvaient le faire, et cette faculté seule était un crime à ses yeux. Depuis l'évacuation de la Terre-Sainte, un grand nombre d'entre eux, réunis en Sicile, étaient partis de là, avec des aventuriers siciliens et catalans, pour bouleverser la Grèce, prendre Thessalonique sur les Grecs, Athènes sur les Latins, et porter la dévastation sur les deux bords de l'Archipel. Si ces hommes audacieux se concentraient dans leurs vastes domaines de France, combien ne pourraient-ils pas devenir dangereux à un gouvernement dont la puissance, plus étendue que solide, n'avait pour base ni l'affection du peuple ni le dévouement d'une grande armée permanente ! Philippe avait tâché d'avoir à la fois une garantie et un moyen d'appliquer à ses intérêts les ressources de l'ordre en s'y affiliant ; il avait été refusé. Les Templiers n'avaient pas voulu être à lui, il résolut

de les détruire. Rétablir ses finances en se délivrant d'un grave souci et en détournant la fermentation publique qui grondait autour de son trône, il n'en fallait pas tant à Philippe : peut-être d'ailleurs croyait-il réellement venger Dieu, et prenait-il pour de la justice cette soif de répression impitoyable qui le tourmentait, lui et ses durs légistes?

Les révélations faites au roi étaient antérieures à l'élection de Clément V : Philippe s'ouvrit au pape à cet égard dès l'époque du couronnement de Clément à Lyon ; l'orage s'amassa pendant deux années ; Clément reculait l'explosion de tous ses vœux; Philippe lui-même n'était pas prêt : il voulait avoir sous la main le grand-maître et les autres dignitaires ; il les fit mander par le pape sous prétexte des intérêts de la Terre-Sainte ; le grand-maître, Jacques de Molay, vieil et brave gentilhomme de Franche-Comté, vint sans défiance d'outre-mer avec tous ses amis et le trésor de l'ordre, cent cinquante mille florins d'or, sans la monnaie d'argent, *qui faisait la charge de dix mulets*[1] : Philippe le reçut à merveille, et lui emprunta une forte somme pour le mariage qui allait se célébrer entre la princesse Isabelle et Édouard d'Angleterre, fils du roi Édouard I[er]. Le grand-maître arrivé, le roi ne laissa plus de repos au pape : les Templiers avaient vent de quelque chose ; plusieurs d'entre eux montraient de tristes pressentiments[2] ; on sait, par une bulle de Clément V (dans

[1] Raynouard; monuments relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple, p. 45.

[2] On rapporte qu'un Templier anglais dit à un de ses confrères nouvellement reçu : -- Monte sur le clocher de Saint-Paul de Londres, et regarde tout autour de toi, tu ne verras pas de plus grandes misères que celles qui t'adviendront avant que tu meures. *Concil. Brit.* p. 387.

Dupuy, p. 117), que le grand-maître et les dignitaires sollicitèrent fièrement eux-mêmes près du pape une enquête sur les rumeurs qui inculpaient leur ordre ; le pape hésitait toujours ; les Templiers ne soupçonnaient pas d'où soufflait la tempête. Philippe se lassa des tergiversations de Clément : le 14 septembre 1307, le roi expédia à tous les sénéchaux et baillis du royaume l'avis de se tenir prêts et en armes pour le 12 octobre suivant, avec des lettres-closes qu'ils ne devaient ouvrir, à peine de la vie, que dans la nuit du 12 au 13 octobre. Ces lettres renfermaient l'ordre d'arrêter au point du jour les chevaliers du Temple et de s'emparer de leurs maisons : l'ordre fut exécuté le même jour dans toute l'étendue du royaume. Il n'y eut aucune résistance : on n'avait rien négligé pour endormir les victimes et les empêcher de mettre en état de défense leurs redoutables forteresses : le 12 octobre, Jacques de Molay avait été invité par le roi à tenir le poële aux funérailles de sa belle-sœur ; le 13, le Temple fut envahi par une troupe d'hommes d'armes conduits par Nogaret, l'exécuteur ordinaire des hautes-œuvres du roi : Jacques de Molay fut arrêté avec cent quarante chevaliers, et le roi vint le même jour prendre possession du Temple et y installer son trésor et ses chartes. Le lendemain, le roi fit proclamer, dans la Sainte-Chapelle du Palais et dans toutes les paroisses de Paris, les forfaits imputés aux chevaliers, tandis que le chancelier Nogaret allait faire en personne la même communication à l'Université, et qu'une lettre royale dénonçait l'ordre du Temple à toute la France avec une violence inouïe. — C'est chose horrible à penser, terrible à entendre ; chose exécrable de scélératesse, détestable d'infamie !... Tout esprit doué de raison s'épouvante en voyant une nature qui s'exile elle-

même hors des bornes de la nature, qui oublie son principe, qui méconnait sa dignité, qui s'assimile aux bêtes dépourvues de sens, que dis-je, qui dépasse la brutalité des bêtes elles-mêmes!... » D'autres lettres analogues furent adressées au jeune roi d'Angleterre, Édouard II, qui venait de succéder à Édouard Ier, mort le 7 juillet précédent, ainsi qu'au roi de Naples, comte de Provence, au duc de Bretagne, et aux souverains d'Espagne et de Teutonie.

Rien ne semblait plus pouvoir étonner la France après les scandales du différend de Boniface VIII; cependant la France fut saisie de stupéfaction et d'horreur aux paroles tombées du haut du trône, tant l'accusation dépassait les rêves des imaginations les plus sombres. L'accusation affirmait que, dans ces réceptions dont le mystère excitait si vivement la curiosité publique, le nouveau Templier, après avoir reçu les *draps de l'ordre* (le manteau blanc à la croix rouge), était conduit en un lieu secret, où on lui prescrivait de cracher sur la croix et de la fouler aux pieds, en reniant Jésus comme un imposteur et un faux prophète mis à mort pour ses crimes; que les récalcitrants étaient punis par la prison ou même par la mort, réservée aussi aux révélateurs; qu'ils adoraient à la place du Christ un Dieu inconnu, un démon, dont chaque chapitre possédait l'image; c'était une tête humaine à longue barbe blanche, *ayant, en la place des yeux, escarboucles reluisantes comme la clarté du ciel*, avec un crâne humain et une peau humaine : certaines de ces idoles étaient à trois faces, et montées sur quatre pieds; on en avait saisi une au Temple de Paris. Les mœurs des Templiers n'étaient pas moins exécrables que leur impiété : ils foulaient aux pieds la loi naturelle aussi bien que la loi

divine ; ils étaient initiés à l'ordre par une cérémonie immonde et dégoûtante [1] ; ils prêtaient serment de s'abstenir du commerce des femmes, mais on leur permettait de commettre entre eux le péché contre nature, et le grand-maître ou les autres dignitaires autorisaient les chevaliers à cacher, dans la confession, les choses qui leur faisaient peine à dire *pour la honte de la chair*, et professaient qu'il était licite d'acquérir *per fas et nefas* pour l'accroissement de l'ordre, le seul péché impardonnable étant de s'approprier ce qui appartenait en commun à tous les frères [2].

Tous les prisonniers avaient été enfermés dans les geôles du roi, et les informations, commencées sur le champ par le grand-inquisiteur Guillaume de Paris, dominicain qui était le confesseur et l'un des plus intimes confidents de Philippe ; dans toutes les provinces, les sénéchaux et les baillis eurent ordre d'entamer également l'instruction, avec l'assistance des évêques et des délégués du grand-inquisiteur, qui se multipliait avec une effrayante activité : il était presque en même temps à Paris, en Champagne, en Normandie. On usa envers les captifs des dernières rigueurs de la barbare procédure inquisitoriale, qui avait ajouté, dans ces derniers temps, la torture physique aux tortures morales qu'elle faisait subir aux accusés d'hérésie. Jamais

[1] *Recipiens et receptus sese osculabantur in ore, in umbilico et in ano vel in fine spinæ dorsi.* Acte d'accusation et interrogatoires, *passim.*

[2] Voyez l'acte d'accusation dans Dupuy ; p. 159-168-(1700). *Concile Britan.* t. II, 585. Nous n'énumérons ici que les chefs d'accusation sérieux, sans parler des bruits qui couraient parmi le peuple, de ces histoires d'enfants rôtis pour oindre l'idole de leur graisse, etc. Voyez *la Chronique de Saint-Denis.* Un de ces contes trouve place dans l'acte d'accusation : c'est l'apparition du diable sous la forme d'un chat dans certains chapitres. Nous ne parlons pas non plus des imputations de connivence avec les Sarrasins, de trahison envers la chrétienté ; on appuya beaucoup là-dessus pour remuer l'opinion publique, mais on n'en fit pas la base du procès.

on n'avait violé avec tant d'audace les prérogatives du saint-siége, qui seul avait juridiction sur les Templiers, d'après les priviléges accordés et confirmés à l'ordre par un si grand nombre de papes. Si asservi qu'il fût à Philippe, Clément V se plaignit assez vivement, suspendit les pouvoirs de l'inquisiteur et des évêques qui avaient prêté leur ministère, et dépêcha au roi deux cardinaux entre les mains desquels il le sommait de remettre les personnes et les biens des Templiers (27 octobre). Philippe rembarra rudement le saint-père, et lui répondit que *Dieu détestait les tièdes,* qu'il devrait exciter les évêques à faire leur devoir au lieu de les en empêcher; que les prélats ne pouvaient souffrir qu'on leur ôtât la défense de la foi, qui leur était confiée de Dieu, et que lui ne le supporterait pas. — Quel sacrilége, saint-père, a osé vous conseiller de mépriser les évêques, ou plutôt Jésus-Christ dont ils tiennent leur mission?... Souvenez-vous que plusieurs ont dit que le pape pouvait encourir les sentences canoniques, surtout en la cause de la foi!... Les Templiers espèrent que, si la cause est renvoyée devant vous, elle ne prendra jamais fin... Vous avez grandement péché, saint-père, par l'ignorance du fait. » Philippe adoucit un peu toutefois la brutalité de sa réponse par d'autres lettres, où il promettait de remettre les personnes des accusés aux délégués du pape et de consacrer les biens de l'ordre au secours de la Terre-Sainte; il était aussi sincère dans l'une que dans l'autre de ces promesses!

Philippe cependant était arrivé à ses fins : la première enquête, poussée à grand renfort de gênes et de tortures, avait été achevée avant que la suspension des pouvoirs inquisitoriaux eût été officiellement signifiée de par le pape : peut-être même la signification fut-elle supprimée ou re-

tardée par le roi. Quoi qu'il en soit, avant la fin de novembre, Philippe avait en main une masse effrayante de témoignages et d'aveux qui ne permettaient plus au pape d'étouffer le procès. La plupart des Templiers qui avaient été pris à Paris au nombre de cent quarante, confessèrent qu'on les avait obligés de renier le Christ et de profaner la croix lors de leur réception, tout en prétendant qu'ils l'avaient fait par contrainte et violence, qu'ils avaient protesté extérieurement ou intérieurement, etc.; un très-grand nombre avouèrent qu'on leur avait permis le péché contre nature, *de peur que l'ordre ne fût diffamé par les femmes*, et qu'on les avait initiés par une cérémonie bizarre et ignoble. Plusieurs reconnurent avoir vu et adoré la mystérieuse tête. Le grand-maître repoussa les imputations relatives à la sodomie, mais reconnut le *reniement* du Christ. Un des chevaliers, qui avait été reçu en Angleterre, fit une déposition remarquable sur le fait du *reniement :* il déclara qu'ayant refusé absolument de renier Jésus, il obtint que le supérieur qui le recevait passât sur ce refus, à condition qu'il serait censé avoir renié; que ce supérieur lui dit que cette coutume avait été introduite par un mauvais grand-maître, lequel, étant prisonnier du Soudan, acheta sa liberté en reniant le Christ et en jurant qu'il le ferait renier à ses frères. D'autres en reportaient l'introduction aux grands-maîtres Roncelin et Thomas Bérard, gens de *détestables doctrines*, ou assuraient que *c'était à l'imitation et en mémoire de saint Pierre*[1], *qui*

[1] Cette dernière interprétation a servi de base au système de M. Michelet, qui ne voit dans le reniement qu'un symbole, *une de ces pieuses comédies dont l'Église antique entourait les actes les plus sérieux de la religion*. Le sens en aurait été peu à peu altéré et perverti à mesure que l'ordre s'éloignait de son premier esprit. Nous ne croyons pas pouvoir accepter cette interprétation, si ingénieuse qu'elle soit : il y a loin des plus étranges licences que se soit permises le moyen-âge dans

renia trois fois le Christ. A Troyes, à Bayeux, à Caen, à Pont de l'Arche, à Cahors, en Bigorre, à Carcassonne, à Beauvais, beaucoup d'aveux confirmèrent ceux des Templiers de Paris ; les uns arrachés par la torture, les autres obtenus sous promesse de pardon. Ces interrogatoires, surtout l'enquête de Carcassonne, contiennent des faits très-curieux et très-obscurs. Un dignitaire de l'ordre (le *précepteur* d'Aquitaine), déclara qu'à sa réception on lui avait fait jurer, sur un certain livre, de croire en Dieu créateur, *qui n'est mort ni ne mourra*, puis saluer une idole dorée à barbe d'argent, devant laquelle on se prosternait par trois fois en reniant par trois fois le Christ, et crachant trois fois sur la croix. Celui qui le recevait lui avait dit que cette figure, ou l'être inconnu qu'elle représentait, était *un ami de Dieu, qui parlait à Dieu quand il voulait et qui*

les fêtes des fous et de l'âne, ou dans les mystères, jusqu'à ces horribles profanations : qu'on se rappelle avec quelle indignation saint Louis repoussa la formule de serment que lui demandaient les émirs : — « Si je ne tiens les choses promises, serai-je réputé parjure comme le chrétien qui a renié Dieu et son baptême... et qui en dépit de Dieu crache sur la croix. « Comment admettre qu'un ordre constitué, organisé par saint Bernard, eût érigé en règle pratique, à bonne intention, un sacrilége dont saint Louis refusait, au péril de sa vie, d'énoncer la seule pensée, même par forme d'imprécation et d'anathème ? En supposant l'authenticité du reniement prouvée, nous en chercherions plutôt le sens dans la première des explications offertes, c'est-à-dire dans la tradition réelle ou allégorique de ce grand-maître qui vendit sa foi aux Sarrasins victorieux. Si les Templiers ou une portion des Templiers renièrent le Christ, ce fut pour se venger de ce qu'il les avait reniés, de ce qu'il avait abandonné la cause de ses serviteurs. Serait-il surprenant que cette institution contre nature de prêtres-soldats eût abouti à la conclusion matérialiste et païenne que le Dieu qui ne défendait pas sa tombe et sa cité, était un faux dieu. Cette conclusion a pu mener les chevaliers apostats, non point à l'athéisme ni à l'impiété pure et simple, mais à une croyance dont nous essaierons tout à l'heure d'indiquer le caractère, et qui ne paraît pas avoir été jamais révélée généralement aux simples membres de l'ordre. Au reste, même en interprétant les documents que nous possédons dans le sens le plus défavorable aux Templiers, il faut toujours admettre qu'une très-grande partie des chevaliers restèrent étrangers à tous les crimes imputés à l'ordre.

était le protecteur de l'ordre. Deux autres chevaliers, dans des dépositions analogues, disent que cette idole était faite *en forme de Baphomet* (*in figuram Baphometi*); l'un d'eux ajoute que le supérieur qui présidait à la réception baisa cette figure, en prononçant le *mot sarrasin d'Yalla* (Allah, le nom arabe de Dieu). Que signifie ce nom bizarre de Baphomet ou Baphumet? N'est-ce qu'une altération de Mahomet (opinion de M. Raynouard)? Les termes *in figuram Baphometi* seraient alors difficiles à expliquer; la loi musulmane proscrivant toute représentation de la forme humaine, personne n'avait vu en Orient et n'avait pu imiter la *figure de Mahomet.* Ce sens est pourtant préférable encore à celui qu'adopte un célèbre orientaliste (M. de Hammer), qui interprète *Baphomet* par le *Dieu qui baptise selon l'Esprit;* (Βαφη-μητεος) c'est-à-dire, suivant lui, le Dieu des Gnostiques, des *illuminés*[1]. Les conjectures qu'on peut fonder sur les documents authentiques ne mènent pas du tout à voir dans les Templiers, gens fort peu lettrés, une secte de mystiques, d'adorateurs du pur Esprit; il est plus probable que certains d'entre eux s'étaient jetés dans une réaction matérialiste, et qu'ils avaient abandonné la religion spiritualiste de Jésus pour retourner au grossier déisme des unitaires, au Dieu des récompenses matérielles, au Dieu des Juifs et de Mahomet. Ils avaient bien conservé quelques symboles trinitaires, mais sans doute ils ne les comprenaient plus. Leur Dieu, à ce qu'ils pensaient, donnait puissance et richesse; *de lui procédait l'opulence de l'ordre; c'était lui qui faisait produire la terre et pousser les arbres.* L'esprit de corps, d'isolement et d'orgueil les

[1] Aucun monument n'indique que les Gnostiques ni les Manichéens aient jamais employé le terme de *Baphomet.*

précipita plus bas encore que ne l'eût fait naturellement leur nouvelle croyance : ils n'avaient pas voulu se reprendre à vivre comme les autres hommes, rentrer dans le monde par l'amour des femmes; de là des aberrations étranges et des vices monstrueux[1].

Le seul interrogatoire qui n'eût obtenu qu'un résultat purement négatif était celui de l'inquisiteur de Metz, Toul et Verdun, qui avait agi dans sa province à la prière du roi. Les enquêtes ordonnées par le roi d'Angleterre, dans les premiers mois de 1308, vinrent à l'appui des enquêtes de France[2]. Philippe-le-Bel avait agi avec sa célérité et son énergie ordinaires : il avait fait toutes sortes de promesses au pape, et avait obtenu que Clément écrivît au roi de Chypre d'arrêter les nombreux Templiers de son île; mais Clément ne rendait pas encore au grand-inquisiteur et aux évêques leurs pouvoirs. Philippe jugea nécessaire de provoquer contre les Templiers une démonstration nationale, pareille à celle qui l'avait si bien servi contre Boniface VIII, et il convoqua un *parlement* général des trois ordres à Tours, après la Pâques de 1308 (mai). La plupart des grands et des prélats n'y siégèrent que par procureurs, et les villes, peu sensibles encore à l'honneur de prendre part aux affaires générales du pays, ne payèrent qu'à contre-cœur les frais de voyage

[1] Voy. l'acte d'accusation rédigé en cour de Rome, dans Dupuy, p. 159-168, et les interrogatoires, p. 88-106. — Raynouard, *Monuments de la condamnation*, etc. — Hammer, *Mines d'Orient.* — Michelet, III, c. 3-4. — Chaque Templier était astreint à porter sur la chair nue une cordelette qui avait touché l'idole ; mais la plupart la recevaient de leurs supérieurs sans connaître cette circonstance. Cette ceinture rappelle d'une manière frappante le fameux cordon des Brahmanes et des *Destours* (les Mages).

[2] M. Michelet a insisté avec raison sur cette circonstance; car les Templiers ne furent pas traités en Angleterre avec la même cruauté qu'en France, et leurs aveux ne furent point extorqués par les tourments.

des députés qu'on les obligea d'expédier à Tours; les huit principaux barons du Languedoc donnèrent procuration à Nogaret (*Histoire de Languedoc*, t. IV, l. XXIX, c. 18) : peu importait au roi, qui obtint l'effet moral qu'il avait souhaité. L'opinion publique était déchaînée contre les Templiers, et les agents de Philippe eurent peu de peine à entraîner l'assemblée, qui les laissa adresser en son nom une harangue furibonde au roi : on y rappelait à Philippe que Moïse, le prince des enfants d'Israël, l'ami de Dieu, n'avait pas demandé le consentement du grand-prêtre Aaron pour exterminer les adorateurs du veau d'or... Pourquoi le roi très-chrétien ne procéderait-il pas ainsi, *même contre tout le clergé,* si le clergé errait ainsi ou soutenait ceux qui errent (dans Raynouard, p. 42)? » L'Université, qu'on avait assemblée pendant ce temps à Paris, ne s'exprima pas de la sorte, et réclama en faveur des droits de l'Église; mais elle servit toutefois les projets du roi en faisant comparaître devant elle le grand-maître et les autres dignitaires, et en envoyant leurs confessions à Philippe (fin mai). On avait, dit-on, déterminé Jacques de Molay à écrire une circulaire dans laquelle il invitait ses confrères à suivre son exemple par une sincère confession (l'authenticité de cette lettre a été contestée).

Philippe crut alors pouvoir forcer la main au pape. Il se rendit de Tours à Poitiers, où était Clément V, accompagné d'un grand nombre de *procureurs* des trois ordres, et traînant après lui soixante-douze des Templiers captifs, qui réitérèrent leurs aveux devant le saint-père. Clément, si peu élevée que fût son âme, ne supportait pas sans amertume et sans impatience le rôle bassement servile qui lui était imposé : il était sensuel et cupide, mais

non pas cruel, et les projets sanguinaires de Philippe l'épouvantaient. Il tâcha de se dérober à la tyrannie du maître impérieux qu'il s'était donné : il voulut s'enfuir de Poitiers à Bordeaux. « Il tenta plusieurs fois de s'échapper déguisé, avec un petit nombre de domestiques et quelques mulets chargés d'or et d'argent; mais, reconnu par les serviteurs du roi, il fut toujours forcé de rentrer dans Poitiers avec les bagages qu'il voulait emporter (Joannis, canonic. s. Victor. Paris. *Vita Clementis* V, etc.). » Il n'eut pas le courage de s'en aller sans son or. Il resta, il céda, il rendit au grand-inquisiteur et aux évêques leurs pouvoirs, se réservant seulement le jugement du grand-maître et des dignitaires (5 juillet 1308), autorisant, du reste, chaque évêque à continuer les poursuites dans son diocèse, en prenant pour assesseurs deux chanoines, deux Prêcheurs et deux Mineurs. Les bulles se succédaient de jour en jour; dans toutes, Clément loue avec emphase le zèle du roi, *qui n'agit point par avarice, qui ne veut rien s'approprier du bien des Templiers,* qui a promis de laisser transférer leurs revenus et leurs personnes hors du royaume, s'il y a lieu, etc. Il le loue de son désintéressement pour l'engager à être désintéressé; peine perdue! ni l'argent ni les personnes ne sortirent des mains du roi. Philippe n'était pas sûr de pouvoir garder les immeubles sans un trop grand scandale; mais, quant aux richesses mobilières entassées dans les coffres de l'ordre, il sut bien les faire disparaître sans qu'on en ouït jamais parler. Il y a, dans le Recueil de Dupuy (p. 107), l'extrait d'une pièce tout à fait significative; ce sont *des articles accordés entre le roi et le pape.* On y convient que le pape et les prélats institueront *de fidèles gardiens des biens du Temple; toutefois le roi en pourra nommer*

en secret qui seront agréés : ils en rendront bon compte par commissaires députés par le pape et les prélats, *ou nommés par le roi en secret.*

Clément n'obtint pas même, pour prix de ses complaisances, qu'on lui amenât le grand-maître et les principaux dignitaires : le grand-maître, le maître de Chypre; le visiteur de France et les précepteurs d'Aquitaine et de Normandie, furent conduits de Paris jusqu'à Chinon; mais, là, on les retint sous prétexte de maladie, et Clément fut réduit à envoyer près d'eux une commission de cardinaux pour les interroger : Philippe avait craint sans doute que le pape ne s'entendît avec Jacques de Molay. Les cardinaux rapportèrent que les chefs de l'ordre avaient réitéré leurs aveux devant eux, que Jacques de Molay avait confessé le reniement, et chargé un frère servant, son familier, de faire pour lui le reste de sa confession. Les cardinaux, vu leur *repentance,* les réconcilièrent à l'Église, et les recommandèrent à la clémence du roi (août). Les individus pouvaient obtenir le pardon de l'Eglise, mais l'ordre du Temple ne pouvait plus être pardonné après de tels et de si nombreux aveux, à moins d'incidents nouveaux : c'était ce que voulait Philippe. Le roi ne put toutefois amener le pape à prononcer l'abolition de l'ordre avec le seul concours du sacré-collége, et Clément renvoya cette grande cause, avec l'affaire de Boniface, au concile qu'il avait annoncé et qu'il convoqua sur ces entrefaites pour le mois d'octobre 1310. En même temps, il expédia un ordre d'information générale dans tous les royaumes de la chrétienté[1], confia,

[1] Cette information devait être partout accompagnée de l'arrestation des chevaliers et du séquestre de leurs biens. En Angleterre, Édouard II avait paru d'abord vouloir défendre l'ordre contre son beau-père, et avait écrit en faveur des

au moins nominalement, la garde des personnes des Templiers à l'évêque de Préneste, son légat, et institua, pour la France et le royaume d'Arles, une commission extraordinaire, composée de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Bayeux, de Limoges et de Mende, et de quatre autres ecclésiastiques (août). C'était revenir indirectement sur les pouvoirs rendus au grand-inquisiteur et aux tribunaux diocésains; mais Clément n'eut pas le cœur d'énoncer franchement sa volonté, et les conséquences de sa couardise furent terribles. Le roi et les évêques ne reconnurent la commission que comme chargée d'informer sur les faits généraux concernant l'ordre, et de juger les dignitaires que le pape s'était réservés. Philippe se prépara à annuler tous les effets des actes de Clément par cette équivoque, et ne témoigna pas de mécontentement : une autre préoccupation faisait diversion chez lui au procès des Templiers, et ce procès n'était pas le seul qui l'avait amené à Poitiers; il avait enfin réclamé du pape l'accomplissement de la *sixième condition,* jurée naguère par Clément sans objet déterminé : cette

Templiers au pape, aux souverains espagnols, au roi de Sicile; mais il se ravisa presque aussitôt, et se mit en mesure de saisir sa part des dépouilles de l'ordre (janvier 1308). Presque tous les souverains tinrent la même conduite, par politique et par cupidité, mais sans y mettre l'acharnement et la barbarie de Philippe-le-Bel. Les Templiers de Provence avaient été arrêtés dès janvier 1308; ceux de Bretagne, bientôt après; mais le peuple de Nantes chassa les commissaires du roi, qui voulaient mettre la main sur les biens des chevaliers, et le duc Arthur II s'en empara pour son propre compte. Les Templiers de Chypre s'étaient mis en défense à la nouvelle des instructions envoyées contre eux au régent de Chypre par le pape, dès la fin de 1307; ils déposèrent toutefois les armes et se rendirent à condition d'être convenablement traités. Les Templiers furent pris également en Italie et en Castille; mais ceux d'Allemagne ne se laissèrent pas emprisonner, et ceux d'Aragon se défendirent vaillamment contre les troupes du roi dans le château de Monçon et dans d'autres forteresses. En Portugal, on leur laissa liberté entière.

condition fut de favoriser par toute l'influence papale l'élection de Charles de Valois à l'Empire, en remplacement d'Albert d'Autriche, assassiné, le 1er mai 1308, par son neveu, dont il détenait injustement l'héritage. La maison capétienne siégeait déjà sur quatre trônes, ceux de France, de Navarre, de Naples et de Hongrie, et dominait l'Italie centrale par ses créatures de Rome et de Florence : lui donner la couronne impériale, c'était lui livrer l'Europe; Clément promit toutefois son concours, et écrivit, dès le 1er juillet, une lettre officielle aux *sept électeurs du Saint-Empire* en faveur du frère de Philippe. Le roi alors ne vit plus de motif de retenir Clément à Poitiers, et le laissa repartir pour le midi, et voyager lentement de cité en cité jusqu'à Avignon : Clément fixa sa résidence dans le Venaissin, au commencement de 1309. Le pape n'était plus là sur les terres du royaume, mais bien sur celles du saint-siége[1] : c'était une sorte de compromis entre la résidence en France et le retour à Rome, que Philippe interdisait absolument à son auguste esclave. Le saint-siége resta là soixante-dix ans, période que les Italiens ont comparée emphatiquement à la *captivité de Babylone*.

Avant que Clément fût arrivé à Avignon, Philippe avait reçu de fâcheuses nouvelles d'Allemagne : les électeurs du *Saint-Empire*, effrayés des prétentions envahissantes de la maison de France, avaient écarté Charles de Valois, et élu roi des Romains le comte Henri de Luxembourg (27 novembre 1308). Ce comte et son frère l'archevêque de Trèves, un des sept électeurs, étaient fort bien avec le pape, qu'ils avaient visité à Poitiers au printemps

[1] Avignon, la ville principale du Venaissin, ne relevait cependant pas du saint-siége, mais du comte de Provence.

dernier, et Clément, tout en écrivant ostensiblement pour Charles de Valois, avait averti secrètement les électeurs, par l'entremise du cardinal del Prato, de ne tenir aucun compte de sa dépêche. Philippe n'eut point de preuve de la duplicité de Clément, mais sa conduite semble prouver qu'il la soupçonna, et qu'il voulut s'en venger. A peine Clément était-il établi dans Avignon, que les gens du roi reprirent avec la dernière violence la poursuite de la mémoire de Boniface VIII, et qu'une multitude de témoins à charge, rassemblés de tous les coins de l'Italie, passèrent les Alpes sous la conduite de Rinaldi de Supino, ce capitaine qui avait secondé Nogaret et Sciarra Colonna dans l'attaque d'Anagni. Clément avait été obligé de promettre l'ouverture d'une enquête, afin d'éclairer la religion du concile qui aurait à rendre sur Boniface un arrêt posthume; mais les parents et les amis de Boniface, qui étaient puissants encore, et qui avaient regagné jusqu'à un certain point tout le sacré-collége, tentèrent un coup d'une singulière audace pour rendre le procès impossible : ils embusquèrent une troupe de gens armés à trois lieues d'Avignon, avec ordre de massacrer Supino et tous les témoins à charge. Supino, prévenu à temps, échappa, non sans peine, avec la plupart de ses compagnons, qui se dispersèrent et regagnèrent l'Italie (avril 1309). La colère du roi fut extrême; il ne se rebuta pas; il renoua les fils de la trame qui venait d'être rompue, prit des mesures pour garantir dorénavant la sûreté des témoins, et força Clément V de déclarer l'enquête ouverte, et d'annoncer l'ouverture du procès à la mi-carême 1310, sans attendre le concile. C'était en vain qu'on avait voulu sauver par le meurtre l'honneur du feu pape et du saint-
ge : il fallut entendre toutes ces immondes dépositions

ramassées dans la boue pour les jeter à la face d'un mort; il fallut souffrir que Nogaret et Plasian vinssent soutenir arrogamment par-devant le consistoire, non-seulement leurs accusations contre l'orthodoxie et les mœurs privées de Boniface, mais les maximes les plus hardies des nouvelles théories monarchiques, *que le roi*, par exemple, *pouvait de plein droit prendre les biens des églises et des prélats contre leur gré, en cas de nécessité*. A la vérité, par compensation, ils relevèrent avec emphase l'autorité papale, lorsque les défenseurs officiels de Boniface prétendirent que leur client n'était justiciable que de Dieu, ou tout au plus du concile : Nogaret et Plasian soutinrent que le pape était le juge naturel de son prédécesseur, et, dérogeant sans scrupule à leurs propres maximes, selon l'intérêt du moment, ils insinuèrent que le pape représentait tout le corps de l'Église et n'avait pas besoin de concile [1]. Il était plus commode en effet pour Philippe de n'avoir qu'une seule tête à faire ployer pour mettre l'Église sous le joug. Clément ne céda pourtant pas sur ce point, et n'accepta pas le surcroît d'autorité qu'on lui départait si généreusement; mais il laissa l'enquête suivre son libre cours : cela remplit toute l'année 1310, qui ne vit pas la réunion du concile, prorogé par Clément jusqu'en octobre 1311. Le procès de Boniface fut le digne pendant de celui des Templiers, au moins pour le scandale. Une multitude de témoignages très-détaillés vinrent à l'appui des furibondes déclamations de Nogaret et de Plasian :

[1] Baillet, *Démêlés de Boniface VIII*, etc., p. 292-293. Les accusateurs demandèrent aussi que Boniface fût traité comme les accusés traduits devant l'inquisition, et qu'on ne lui donnât pas de défenseur. Ainsi, comme l'observe M. de Sismondi, les lois cruelles de l'inquisition étaient retournées contre ceux qui les avaient faites.

les uns représentaient le vieux pontife comme adonné, malgré son âge, aux plus honteuses débauches; les autres, sans parler de la banale imputation de sorcellerie, l'accusaient d'avoir professé hautement, non pas telle ou telle doctrine suspecte, mais une incrédulité complète. Le religieux qui passait pour son confesseur affirma n'avoir pas reçu sa confession une seule fois en trente ans, et plusieurs citoyens notables des diverses républiques italiennes, ainsi que des moines de Rome, assurèrent l'avoir ouï nier l'immortalité de l'âme, traiter le Christ de faux prophète et d'hypocrite, et déclarer que tous les plaisirs de la chair étaient parfaitement légitimes. Ses opinions auraient été celles de l'ancien ennemi de la papauté, Frédéric II, celles de la petite école matérialiste qui s'était montrée un instant dans l'Université de Paris, et qui prêchait que le monde seul était éternel, et les âmes, périssables. Le matérialisme n'était pas rare dans les écoles, surtout chez les adeptes des sciences occultes et hermétiques, qui cherchaient à résoudre les grands problèmes de la nature en dehors de la solution catholique. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que Boniface eût été mécréant au fond de l'âme; mais comment admettre qu'il eût lui-même sapé les fondements de sa puissance en blasphémant presque publiquement contre le Christ, contre la Vierge, contre tous les dogmes de l'Église? Une misérable vanité d'esprit-fort pouvait-elle emporter à de si monstrueuses inconséquences un vieux politique comme lui? Les témoins qui l'accusent à cet égard sont pourtant les plus graves et les moins suspects de vénalité; car l'infamie notoire de la plupart de ceux qui inculpent ses mœurs ne permet pas d'ajouter foi à leurs dépositions, et il en résulte seulement une impression générale très-

fâcheuse contre l'homme qui avait pu approcher de sa personne de pareils misérables, et leur donner quelque part dans sa familiarité. Les efforts des défenseurs de Boniface pour écarter l'enquête à tout prix ne produisent pas non plus un effet avantageux à sa mémoire, et n'indiquent pas qu'ils eussent grande confiance dans leur cause [1].

Tandis que ces ignominieux débats se prolongeaient à Avignon, un procès plus tragique avait recommencé à Paris. L'affaire des Templiers était restée une année en suspens; le roi prenait patience : il tenait les biens sous sa main et gardait les personnes au fond de ses cachots, sauf celles que le chagrin, la misère, la violence des tortures ou le suicide, avaient déjà soustraites à sa cruauté. Le pape, de son côté, ne cherchait qu'à traîner le procès en longueur : la commission extraordinaire qu'il avait instituée dès le mois d'août 1308 ne s'établit à Paris qu'en août 1309; elle cita l'ordre entier à comparaître pardevant elle en la grand'salle de l'évêché le lendemain de la Saint-Martin d'hiver; mais elle ne rencontra chez le roi et ses officiers qu'obstacles et mauvais vouloir : elle avait beau ouvrir ses séances, personne ne comparaissait; elle obtint avec bien de la peine qu'on lui amenât le grand-maître, le 26 novembre. Jacques de Molay, interpellé s'il voulait défendre l'ordre en général, répondit que, dans l'état d'isolement et de captivité où on l'avait réduit, il n'avait ni le savoir ni les ressources nécessaires pour supporter convenablement un tel fardeau, que cependant il *s'estimerait vil et misérable s'il ne défendait selon*

[1] Voyez les divers témoignages dans Dupuy, *Différend de Boniface VIII, preuves*, et l'analyse dans M. de Sismondi, t. IX, p. 239-248.

son pouvoir un ordre dont il avait reçu tant de biens et d'honneurs. Les commissaires lui observèrent que sa résolution présente s'accordait mal avec les aveux qu'il avait faits à Chinon devant les cardinaux délégués par le pape, et lui firent relire ces aveux, entre les pièces du procès. A cette lecture, Jacques de Molay « fit par deux fois le signe de la croix, comme grandement étonné de ce qu'il entendait, et s'écria que, si les seigneurs commissaires étaient d'autre condition, il saurait bien ce qu'il aurait à dire; et, comme on lui observait qu'ils n'étaient pas gens à recevoir un gage de bataille, ledit grand-maître répliqua que ce n'était pas là ce qu'il entendait, mais bien qu'il plût à Dieu qu'on observât en pareil cas *contre de tels pervers* (contre les cardinaux) la coutume des Sarrasins et Tartares, à savoir de leur abattre la tête ou de leur couper le corps en deux. — Prenez garde! s'écrièrent les commissaires irrités, l'Église livre les hérétiques obstinés au bras séculier. » Molay, effrayé des conséquences de son emportement, hésita, demanda conseil à Guillaume de Plasian, qui assistait à la séance *sans y avoir été appelé par la commission*, et sollicita un délai de deux jours pour réfléchir sur ce qu'il avait à faire. Le malheureux grand-maître se confia à Plasian, *parce que c'était un chevalier*, quoiqu'il se mêlât davantage de procès que de batailles. Plasian lui témoignait beaucoup d'intérêt, et ne demandait peut-être pas mieux en effet que de lui sauver la vie: ce que voulait le maître de Plasian, ce n'était pas que Molay fût condamné à mort, c'était qu'il ne rétractât pas ses aveux. Molay se rendit aux avis de l'homme du roi, et, le surlendemain, il déclara renoncer à la défense de l'ordre devant la commission, priant avec instance qu'on l'envoyât au plus tôt vers le pape, qui s'était réservé le

jugement des hauts dignitaires ; il ajouta seulement, *pour la décharge de sa conscience,* quelques mots en faveur de l'ordre, à savoir : qu'en aucune autre *religion* (ordre religieux), le service divin ne se célébrait avec plus de pompe et de solennité ; que nulle part on ne faisait de plus grandes aumônes ; que nulle sorte de gens n'avaient versé tant de sang pour la chrétienté. » Nogaret était là, surveillant tout, et fit ramener le grand-maître dans sa prison.

Cependant le roi avait été enfin obligé de mander à ses officiers qu'ils envoyassent à Paris, non pas tous les membres de l'ordre, ainsi que le prescrivaient les commissaires pontificaux, mais au moins les membres qui déclareraient avoir l'intention de défendre l'ordre en général. Dieu sait quels moyens de séduction et de violence furent employés pour empêcher que le Temple trouvât des défenseurs. Il s'en trouva cependant, et en très-grand nombre, malgré la défection du grand-maître : l'esprit de corps s'était réveillé avec une haute énergie parmi les captifs ; cinq cent quarante-six d'entre eux furent amenés de tous les points du royaume, et entassés au Temple, à Saint-Martin-des-Champs, à l'hôtel du comte de Savoie et dans d'autres maisons. Le 14 mars 1310, on les fit comparaître en masse devant la commission, dans le préau de l'évêché, et on les invita à constituer des procureurs chargés de poursuivre la défense au nom de tous : leur réunion momentanée leur avait rendu force et courage ; ils entendirent avec des frémissements de colère la lecture de l'acte d'accusation, et réclamèrent avec violence contre les affreux traitements que leur avaient infligés les hommes du roi : — On ne nous demandait pas, s'écriait l'un d'eux, quand on nous mettait dans les *gênes* (à la torture), si nous voulions constituer des procureurs ! » Leur

exaltation effraya les commissaires, et l'on ne réunit plus à l'évêché cette masse d'hommes exaspérés : la commission envoya dans chacune des maisons où ils étaient détenus, pour s'enquérir de leurs intentions : partout, ils déclarèrent que tous les articles de la bulle (de l'acte d'accusation) étaient faux, iniques et mensongers, et l'œuvre de faux témoins et de calomniateurs infâmes; que la religion du Temple était pure et immaculée; que la règle primitive, approuvée par le saint-siége, y était et y avait toujours été en vigueur, professée et observée, par tout le globe, par tous les frères dudit ordre depuis sa fondation jusqu'au jour présent; que quiconque disait et croyait d'autre sorte, péchait mortellement, et que ceux qui avaient suggéré de si horribles mensonges au pape et au roi, étaient des hérétiques et des séducteurs. Tout l'orgueil de l'ordre revivait dans cette téméraire assertion de l'impeccabilité de tous ses membres. Les Templiers ajoutèrent qu'ils ne pouvaient constituer officiellement de procureurs sans l'autorisation de leur chef, du grand-maître; cependant ils chargèrent quelques-uns d'entre eux de parler pour les autres, à savoir : les prêtres Pierre de Boulogne et Renaud de Pruin (Pruym), et sept chevaliers ou frères servants, dont un de la maison de Foix, en se réservant de les désavouer s'ils ne soutenaient pas convenablement l'honneur du Temple. Les délégués ne manquèrent point à leur mission; leur défense fut aussi fière qu'habile : ils rendirent aux sicaires de Philippe-le-Bel opprobres pour opprobres, et leur imprimèrent sur la face des stigmates ineffaçables; ils firent valoir avec éloquence l'ancienne gloire de l'ordre, ses grands services, et tous les faits, toutes les inductions morales qui militaient en sa faveur; ils protestèrent contre tout ce qui

avait été ou pourrait être avoué par leurs confrères au désavantage de l'ordre, tant qu'ils seraient dans les fers, représentant ces confessions, faites sous les verroux, comme œuvre de crainte, de violence et de séduction ; on montrait à nos frères, dirent-ils, des lettres munies du sceau royal, qui leur garantissaient la vie, la liberté, l'exemption de toutes peines, et de grands revenus pour le reste de leurs jours, à condition d'avouer; ceux qui n'avouaient pas, on leur déboitait les membres sur le chevalet, on leur brisait les jambes dans les ceps, on leur chauffait les pieds à un feu ardent ! Tous les jours encore, les défenseurs de l'ordre, par paroles, par messages, par lettres, sont menacés du bûcher s'ils ne se désistent..... *On ne doit pas s'étonner que plusieurs mentent, mais bien qu'il s'en trouve encore qui disent la vérité !*... « S'il est quelque chose de surprenant, c'est qu'on ajoute foi à ces menteurs qui ont porté un faux témoignage pour sauver leurs corps, ou à ces malheureux que l'horreur des tortures a privés de tout libre arbitre, plutôt qu'à ceux qui sont morts dans les tourments en si grand nombre (*multi et multi*), comme martyrs du Christ, pour la défense de la vérité, ou qui souffrent encore chaque jour pour la même cause! » Ils requirent l'éloignement de tous les laïques, comme Nogaret, Plasian et autres, qui assistaient illégalement aux débats pour intimider ou gagner les témoins, l'arrestation provisoire de certains frères, qui avaient été remis en liberté après avoir témoigné contre l'ordre, et prièrent qu'on interrogeât tous les autres prisonniers sur les motifs qui les avaient empêchés de prendre part à la défense commune.

Les témoins que la commission interrogeait en présence des délégués du Temple, ne confirmaient que trop

leurs plaintes sur les expédients employés par les gens du roi : — « J'ai été torturé trois fois, dit le chevalier Humbert du Puy ; on m'a gardé trente-six semaines au fond d'un cachot méphitique, au pain et à l'eau... » Un autre avait été pendu par les parties génitales!... Le chevalier Bernard du Gué montra deux os qui lui étaient tombés des talons par la violence du feu auquel on avait exposé ses pieds. Ces abominations transpiraient au-dehors ; le peuple apprenait avec stupeur les crimes trop réels commis par les hommes qui poursuivaient les crimes problématiques des Templiers ; l'opinion publique, d'abord si déchaînée contre l'ordre, hésitait et menaçait de se retourner contre les persécuteurs : hors de France, en Allemagne, en Espagne, dans une partie de l'Italie, elle se prononçait vivement en faveur de l'ordre : au point où les choses avaient été poussées, Philippe-le-Bel n'avait plus à reculer, et ne pouvait sauver son autorité qu'en redoublant d'audace et de barbarie. La commission papale n'était ni assez perverse pour le servir, ni assez courageuse pour lutter ouvertement contre lui : il s'était réservé les moyens de se passer d'elle, et il en usa ; l'année précédente, il avait en quelque sorte forcé Clément V de transférer sur le siége archiépiscopal de Sens, Philippe de Marigny, évêque de Cambrai, frère du chambellan-trésorier Enguerrand de Marigny ; au commencement de mai 1310, le nouvel archevêque de Sens, une des âmes damnées du roi, convoqua un concile provincial à Paris, en vertu des pouvoirs que Clément avait restitués aux ordinaires, en juillet 1308, et qui n'avaient point été explicitement révoqués par l'établissement de la commission : il traduisit à la barre de son concile les membres de l'ordre qui avaient été pris à Paris et dans le reste

de la province, et traita comme relaps ceux qui, après avoir avoué dans les tortures, étaient revenus sur leurs aveux. La cruelle jurisprudence inquisitoriale ne suffisant même pas aux desseins du roi, Marigny renchérissait sur les impitoyables fondateurs de l'inquisition, afin d'extorquer des arrêts de mort à leur procédure impudemment faussée : il assimilait les Templiers qui rétractaient leur confession et soutenaient leur innocence, aux hérétiques retombés dans l'hérésie après abjuration. A cette effrayante nouvelle, les délégués du Temple interjetèrent appel avec des instances déchirantes devant la commission papale, devant le pape lui-même, devant les *saints apôtres* (le saint-siége apostolique) (10 mai); « tout le secours que leur avait ménagé le pape sur lequel ils comptaient, et dont ils se recommandaient comme de Dieu, fut une timide et lâche consultation, où il avait essayé d'avance d'interpréter le mot de *relaps*, dans le cas où l'on voudrait appliquer ce nom à ceux qui avaient rétracté leurs aveux : — Il semble en quelque sorte contraire à la raison de juger de tels hommes comme relaps.. En telles choses douteuses, il faut restreindre et modérer les peines... (Michelet, t. III, p. 178). La commission n'osa pas même faire valoir cette consultation : elle déclara qu'elle ne pouvait arrêter l'archevêque de Sens. « Il a ses pouvoirs, comme nous, les nôtres. »

Cependant, au bruit que l'arrêt du concile de Sens était rendu, et que cinquante-quatre Templiers allaient être livrés aux flammes, la commission fut prise d'un mouvement d'humanité ; elle tenta un faible effort ; elle envoya deux ecclésiastiques communiquer l'appel à l'archevêque de Sens, et l'inviter à délibérer mûrement et à différer (12 mai). Marigny et son maître n'étaient pas

gens à se laisser ainsi arracher leur proie : en deux séances, la procédure du concile provincial avait été expédiée. Ceux des Templiers qui avaient le mieux servi l'accusation par leurs aveux, avaient été graciés, simplement ou moyennant pénitence, ainsi qu'on le leur avait promis ; d'autres, condamnés temporairement à la prison ; d'autres, parmi lesquels ceux qui avaient toujours nié, devaient être *enmurés* pour leur vie ; ceux qui se rétractaient étaient livrés au bras séculier, comme relaps, après avoir été dégradés par leurs évêques. Cinquante-quatre des défenseurs de l'ordre, appartenant à la province de Sens, persistèrent dans la rétractation qui allait leur coûter la vie. Les envoyés de la commission ne purent parvenir jusqu'à Marigny : on feignit de croire qu'ils ne parlaient pas officiellement au nom des commissaires ; pendant ce temps les victimes étaient traînées au supplice. « Le roi avait fait faire, en un champ voisin de l'abbaye Saint-Antoine (dans le faubourg de ce nom), un grand parc fermé de palissades ; il y fit lier les condamnés chacun à un poteau, et commanda qu'on leur mît le feu aux pieds, puis aux jambes, de manière à les *ardre* peu à peu et l'un après l'autre, en les avertissant que celui d'entre eux qui reconnaîtrait son péché serait délivré de ce supplice. Leurs amis et leurs parents, qui les entouraient, les exhortaient à tout confesser et à ne pas se laisser torturer de la sorte; mais aucun d'eux ne céda. Au contraire, parmi les pleurs et les cris, ils protestaient qu'ils étaient innocents et fidèles chrétiens ; ils appelaient à leur aide le Christ, la vierge Marie et tous les saints, et, à demi-consumés, ils perdirent tous la vie dans ce martyre. » Tel est du moins le récit de Villani (l. VIII, c. 92) ; le continuateur de Nangis dit seulement

qu'ils persistèrent toujours jusqu'à la fin à nier les crimes qu'on leur imputait, « criant toujours qu'on les livrait à la mort injustement et sans cause. Ce que beaucoup d'entre le peuple ne purent voir sans un grand étonnement et une stupeur profonde. »

La commission s'assembla le lendemain 13 mai, et continua ses vaines procédures en présence des bûchers fumants : elle se fit amener un chevalier nommé Aimeri de Villars ; mais celui-ci, « pâle et frappé de terreur, priant Dieu que, s'il mentait, une mort subite le précipitât corps et âme dans l'enfer en présence des seigneurs commissaires, se frappant la poitrine du poing, fléchissant les genoux et levant les mains vers l'autel, dit que les erreurs imputées à l'ordre étaient toutes fausses, quoiqu'il en eût confessé quelques-unes parmi les tortures des gens du roi. — Toutefois, s'écria-t-il, comme j'ai vu emmener sur des charrettes cinquante-quatre de mes frères *pour les brûler*, que j'ai ouï dire qu'ils avaient été brûlés, et que je ne me sens pas la force d'endurer le feu, je confesserai, si l'on veut, toutes les erreurs possibles plutôt que de mourir ainsi ; *j'avouerai même que j'ai tué Notre-Seigneur*, si on l'exige de moi ! » Puis il supplia les commissaires de ne point révéler aux gens du roi ce qu'il venait de dire. Les paroles entrecoupées, l'épouvante de ce malheureux, avaient un caractère de vérité plus saisissant encore que l'énergique résistance et la sombre résignation de ses confrères. La commission fut émue et rougit du misérable rôle qu'elle jouait. Elle n'était pas au bout ; on poussa plus loin encore à son égard la dérision et l'insolence ; l'archevêque de Sens enleva le principal des délégués du Temple, celui qui avait organisé la défense, Pierre de Boulogne ; on le réclama inutilement, et d'au-

déclarés purs et exempts de soupçon. Clément s'estima heureux d'en finir, à quelque prix que ce fût, et une bulle du 27 avril 1311 termina enfin cette grande querelle. Clément V déclara que, bien que les accusations portées contre la mémoire de Boniface ne fussent aucunement prouvées, les dénonciateurs n'avaient point été mus par une malignité perverse, mais par un zèle sincère pour la foi; que le roi et ses adhérents, étant exempts de péché à cet égard, devaient donc être absous de toutes sentences fulminées contre eux par le pape Boniface; en conséquence, il commanda d'effacer et de rayer, dans les registres de la cour de Rome, lesdites sentences, excommunications et interdits, et de détruire toutes lettres, cédules, parchemins et actes publics ou privés où il était fait mention de ces sentences et procédures. Il n'excepta de l'absolution définitive que Guillaume de Nogaret, Rinaldi de Supino, Arnulfi et les autres auteurs de l'invasion d'Anagni : encore Nogaret fut-il relevé de l'anathême *ad cautelam*, moyennant quelques pèlerinages et l'obligation de se joindre à la prochaine croisade, pour passer le reste de sa vie à la Terre-Sainte [1]. La prochaine croisade n'arriva jamais. Les vivants devaient payer pour le mort, les Templiers, pour Boniface : Clément s'était engagé à l'abolition de l'ordre avec ou sans le consentement du concile.

Le concile de Vienne s'ouvrit enfin le 16 octobre 1311 : trois cents prélats des diverses régions de la chrétienté avaient obéi à l'appel de Clément V, qui les avait invités à venir délibérer sur la *recouvrance* de la Terre-Sainte,

[1] Dupuy, *Preuves du différend*, etc., p. 592-682. — Le continuateur de Nangis prétend que Nogaret, pour obtenir l'absolution *ad cautelam*, fit le pape son héritier. — *Ad. an* 1311.

sur la réformation de l'Église et sur le procès des Templiers. Les deux premiers motifs de cette convocation n'étaient que de pure forme [1], et le troisième seul préoccupait sérieusement le souverain pontife. Lés notaires de la cour romaine ayant publié, dans la première session du concile, que les défenseurs de l'ordre accusé, s'il en était, pouvaient se présenter dans le délai de dix jours, au milieu de l'assemblée apparurent tout à coup neuf chevaliers portant sur leurs cottes et leurs manteaux blancs la croix rouge du Temple. Ils déclarèrent qu'ils venaient plaider pour la sainte maison du Temple, en leur nom et en celui de quinze cents ou deux mille chevaliers qui erraient sans asile dans les bois et dans les montagnes. Clément, effrayé, fit arrêter ces neuf députés et les fit jeter au fond d'un cachot, sans vouloir les entendre; mais les pères du concile ne paraissaient pas disposés à se rendre solidaires d'une si grande iniquité. Quelle que fût leur opinion sur la culpabilité des Templiers, ils déclarèrent presque tous, dans des conférences particulières, qu'ils ne pouvaient condamner les Templiers sans ouïr leur défense, furent seuls d'avis contraire que les archevêques de Sens (Marigni), de Reims et de Rouen, et un évêque italien (décembre 1311). Clément était dans une grande perplexité : Philippe accourut à son aide; après avoir convoqué un parlement de barons à Lyon, il se rendit à Vienne avec ses fils, ses frères et une suite

[1] Les évêques les avaient pris au sérieux. Sur l'avertissement du pape, ils avaient tous apporté au concile des mémoires sur la réforme de l'Eglise; on a conservé celui de l'évêque de Mende, un des membres de la commission papale qui venait de siéger à Paris pour le fait des Templiers; il propose le mariage des prêtres, à l'exemple de l'église grecque, comme un remède au scandale de l'incontinence presque universelle du clergé.

nombreuse de nobles et de grands, pour *faire triompher*, disait-il, *l'affaire de Jésus-Christ*. Du 16 octobre 1311 au commencement d'avril 1312, le concile n'eut plus de séance générale ni publique; tout l'hiver s'était passé en intrigues, en menées obscures pour gagner isolément les prélats; le roi et le pape ne parvinrent pas à obtenir le concours actif de la majorité; mais, à défaut de concours, ils s'assurèrent de ne pas rencontrer de résistance: le 22 mars 1312, Clément appela donc en consistoire secret les cardinaux et ceux des évêques sur lesquels il pouvait compter (*multis prælatis vocatis*), et, là, « par voie de provision plutôt que de condamnation, il cassa et annula l'ordre des Templiers, en réservant à lui-même et à l'Église la disposition de leurs personnes et de leurs biens. » Les évêques qui n'avaient point été appelés au consistoire ne réclamèrent pas, et, « le 3 avril suivant, le pape célébra la seconde session du concile, dans laquelle cette abolition de l'ordre du Temple fut publiée en présence du roi de France, à *qui cette affaire tenait fort à cœur*, de son frère le seigneur Charles, et de ses trois fils. Ainsi fut anéanti l'ordre du Temple, après avoir exercé la milice cent quatre-vingt-quatre ans, et avoir été comblé de richesses et orné des plus beaux priviléges par le siége apostolique[1]! » Le concile joua un rôle purement passif dans cette grande décision. La sentence fut promulguée par une bulle peu de jours après. Clément V y déclare que les confessions obtenues rendent l'ordre grandement suspect, que, de plus, les rumeurs pleines d'infamie, les soupçons véhéments, l'accusation portée à grande cla-

[1] Bernardi Guidonis, *vita Clementis V*, dans Sismondi, t. IX, p. 258. — Bernard avait été inquisiteur, témoin et acteur dans tout le procès.

meur par les prélats, ducs, comtes, barons et communautés du royaume de France, ont causé un scandale qui ne pourrait s'étouffer tant que l'ordre subsisterait...: Il croit donc devoir supprimer l'ordre, non par sentence définitive, les enquêtes et procès susdits ne suffisant pas pour qu'il le puisse faire selon le droit, mais par voie de provision et autorité apostolique (Raynaldi, *annal, eccles., ad an.* 1312). »

Ainsi l'arrêt même porté contre les Templiers par l'instrument servile de leur persécuteur, semble affecter de laisser planer un doute éternel sur le sinistre problème de leur culpabilité. La mémoire de ce célèbre et malheureux ordre n'a cessé d'être ballottée de la honte du crime à la gloire du martyre; on la voit tour à tour sanctifiée et vouée à l'infamie par les dissertations des historiens et par les traditions populaires [1], et les lumières que la science moderne a jetées sur cette étrange question, éblouissent peut-être plus qu'elles n'éclairent, et ne suffisent ni pour condamner ni pour absoudre les accusés! L'histoire n'a

[1] Les traditions sont tout à fait contradictoires : il semble qu'en général celles du Nord soient hostiles aux Templiers, et que celles du Midi leur soient favorables. Les deux plus frappantes que nous connaissions sont la légende de Gavarnie et la ballade bretonne des *Moines rouges*, qui fait partie de l'intéressant recueil de poésies basses-bretonnes que vient de publier M. de la Villemarqué. La légende bretonne représente les Templiers comme de féroces débauchés qui enlèvent les jeunes filles sur les chemins pour les retenir captives dans leurs maisons, et les faire périr ensuite *avec leurs fruits*. La tradition pyrénéenne de Gavarnie est toute contraire; on montre respectueusement à Gavarnie six (ou sept) têtes qu'on prétend être celles des Templiers *martyrisés*, et l'on raconte que, chaque année, la nuit de l'anniversaire de l'abolition de l'ordre, une figure armée de toutes pièces et portant le manteau blanc à la croix rouge, apparaît dans le cimetière, et crie par trois fois : Qui défendra le saint Temple? Qui affranchira le sépulcre du Seigneur?.... — Alors les sept têtes se réveillent et par trois fois répondent : « Personne! personne! le Temple est détruit! » — Nous tenons de M. Augustin Thierry cette curieuse légende que nous n'avons vue reproduite nulle part.

de droit de condamnation bien assuré que sur les juges.

Clément V statua sur les biens du Temple après avoir statué sur l'ordre même : Philippe, dans la requête par laquelle il demandait officiellement l'abolition de l'ordre (2 mai 1312), avait engagé le saint-père à fonder un nouvel ordre qu'on doterait des biens du Temple; mais on abandonna ce projet après quelques délibérations, et « le saint-père, dit le continuateur de Nangis, régla, du consentement du roi et des prélats, que les grandes possessions de l'ordre en France seraient dévolues aux Frères de l'Hôpital (ou chevaliers de Saint-Jean), afin de leur donner plus de force et de zèle pour recouvrer la Terre-Sainte, ce qui n'arriva point, car ces biens, au contraire, les rendirent pires qu'auparavant. » Les Hospitaliers, qui en ce moment établissaient le siége de leur ordre dans l'île de Rhodes, qu'ils venaient d'enlever aux Turks, héritèrent des propriétés du Temple dans toute la chrétienté, excepté en Espagne où ces biens furent attribués à des ordres fondés spécialement pour guerroyer contre les Maures; les Templiers espagnols se fondirent dans ces ordres-là; celui du *Christ,* en Portugal, ne fut à vrai dire que le Temple ressuscité sous un autre nom[1]. Les souverains, du reste, se firent partout une large part : en France, les Hospitaliers faillirent être ruinés par leurs nouvelles richesses; le roi ne leur délivra que très-lentement et de fort mauvaise grâce les immeubles du Temple; et, non content de l'argent qu'il avait saisi dans les maisons des Templiers, il réclama d'énormes frais de séquestre; quelques mois après sa mort, les Hospitaliers cédèrent à son suc-

[1] Voyez là-dessus une dissertation de M. Corréa de Serra, dans les *Archives littéraires de l'Europe*, t. VII, 1805.

cesseur les deux tiers des biens meubles et des dettes actives du Temple ; mais la couronne ne s'en contenta pas, et, un peu plus tard (en 1316), le pape Jean XXII se plaignait vivement de ce que les gens du roi saisissaient et vendaient les propriétés de l'Hôpital, toujours pour indemnité de ces terribles frais de séquestre [1].

Quant aux personnes des Templiers, le pape se réserva les principaux chefs, comme il l'avait déjà établi, et abandonna définitivement les autres aux conciles provinciaux : les *innocents* durent être nourris sur les anciens revenus de l'ordre ; les coupables, soumis à l'emprisonnement ou à des pénitences plus ou moins graves ; les contumaces, qui étaient rares dans le royaume de France, mais très-nombreux partout ailleurs, furent ajournés à un an par-devant les conciles provinciaux. Beaucoup d'entre eux ne se présentèrent pas et restèrent cachés dans les lieux où ils avaient trouvé asile ; pendant que leurs chefs demeurés captifs allaient donner à la chrétienté le spectacle d'une nouvelle et plus terrible tragédie, ces fugitifs resserraient dans l'ombre leurs liens de fraternité. Le Temple ne se releva jamais au grand jour ; mais les associations des Templiers, en Allemagne et en Écosse surtout, se recrutèrent et se perpétuèrent à travers les siècles sous diverses dénominations, et l'on en peut suivre la trace jusque dans les sociétés secrètes des temps modernes.

Le concile eut à s'occuper de diverses autres matières : après le terrible éclat qu'avait eu le procès de Boniface, il fallait bien que sa conclusion fût proclamée dans l'assemblée qui avait été convoquée en grande partie à ce

[1] Dupuy, *Condamnation*, etc.

sujet; cela compensa un peu le triomphe de Philippe. Il est singulier qu'on ne trouve rien à cet égard dans les actes du concile. Auraient-ils été mutilés par la même main qui falsifia les registres pontificaux de Boniface VIII? On est obligé de s'en tenir au récit de Villani, qui raconte que les défenseurs de Boniface lurent leur plaidoyer devant le concile, et que deux chevaliers catalans, apparaissant tout à coup au milieu de l'assemblée, offrirent le gage de bataille à quiconque voudrait soutenir que Boniface avait été faux pape. Quoi qu'il en soit de cet incident romanesque, le concile, à ce qu'il paraît, déclara que Boniface avait été pape légitime et catholique, mais que le roi et ses serviteurs étaient exempts de reproches par l'intention. Philippe se consola par l'octroi que fit le concile à lui et au pape de la dîme des revenus du clergé français pendant six ans, *afin qu'il pût employer six années au recouvrement de la Terre-Sainte;* il venait de s'engager à la croisade et avait promis de partir dans un an avec ses trois fils, son gendre le roi d'Angleterre, ses deux frères et toute sa chevalerie. Il n'avait pas plus intention de tenir ce serment, que le pape d'en exiger l'exécution.

(1312-1314.) Le concile se sépara au commencement de mai[1]: Clément V reprit la route du Venaissin : Philippe-

[1] Le concile de Vienne condamna diverses *erreurs* nées dans le sein de l'ordre de saint François, où fermentait toujours l'esprit de Jean de Parme et de l'Évangile éternel. Les plus exaltés des membres de l'ordre s'étaient séparés de leurs confrères, sous le titre de *spirituels*, pour pratiquer plus exactement la charité et la pauvreté évangéliques ; ils professaient des idées très-hardies ; ils regardaient presque saint François comme une nouvelle incarnation de Jésus, et sa règle comme un nouvel évangile, et annonçaient que l'âge de rénovation chrétienne et d'abolition de la propriété avait commencé avec la venue de saint François, l'*ange du sixième sceau de l'Apocalypse*, prédit par saint Jean. Le concile de Vienne réprouva les *spirituels*, ainsi qu'une autre secte sortie du tiers-ordre de saint François, les *Béguins* ou *Beghards*, dévots d'Allemagne et des Pays-Bas, qui prêchaient que

le-Bel retourna de Vienne à Lyon, qui était tombée à son tour, après tant d'autres cités, sous la domination envahissante de la royauté française. Cette grande et florissante ville, république sous quatre suzerains (le roi, l'empereur, l'archevêque et le chapitre, sans compter le comte de Forez), avait jusqu'alors à peu près maintenu son indépendance entre tant de prétentions rivales; mais elle devait céder enfin au mouvement de concentration de la nationalité française. Elle ne le fit pas sans résistance et sans regret : le sort des sujets de Philippe-le-Bel n'était point assez heureux pour faire envie à leurs voisins. Longtemps, les discordes des bourgeois de Lyon avec les archevêques et le chapitre avaient été fomentées par le prévôt qui représentait le roi de France dans la partie française de la

l'homme pouvait arriver à la perfection et à la béatitude en cette vie, et que les parfaits, vivant dans la liberté de l'esprit divin, n'étaient plus soumis à aucune loi dans leurs actions ni dans leur culte. Les *fratricelli* d'Italie, pendant ce temps, en vertu du principe de charité et d'abolition de la propriété, prêchaient la communauté des femmes : quelques années avant le concile de Vienne (de 1306 à 1308), ils s'étaient insurgés en Piémont, et avaient voulu fonder sur le mont Gazari la *Cité des Frères;* on prêcha la croisade contre eux et on les extermina. Un peu auparavant, « une vierge très-belle et de grande éloquence était venue d'Angleterre, se disant le Saint-Esprit incarné pour la rédemption des femmes, et baptisant les femmes au nom du Père, du Fils et au sien.» *Annal. Dominican. Colmar, apud Urstitium;* dans Michelet. III. p. 193. Ce fait est très-digne d'attention : cette femme croyait sans doute que le Saint-Esprit, l'Amour Divin, devait s'incarner dans une femme, comme le Verbe, dans un homme. Voyez la note sur le culte de la Vierge, dans notre tome IV, p. 597. — Il y a, dans les canons du concile de Vienne, un décret intéressant : c'est celui qui ordonne la fondation de chaires d'Hébreu, d'Arabe et de Chaldaïque, en cour de Rome et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque, *afin de faciliter la conversion des infidèles.* Ce décret, sollicité depuis bien des années par le célèbre Raymond-Lulle, n'eut point alors grand effet, à Paris et à Oxford surtout; l'esprit public ne se préoccupait plus assez vivement de l'Orient. Les chaires de droit romain, non celles de langues orientales, étaient le chemin de la fortune et de la renommée : les écoles d'Orléans étaient, pour le droit civil, ce qu'était l'université de Paris pour la théologie et les arts, le centre de la science.

ville. Récemment encore, les bourgeois avaient invoqué l'assistance du prévôt royal contre l'archevêque Pierre de Savoie, élu en 1307; mais ce prélat parvint à leur faire comprendre qu'ils allaient se donner un maître bien autrement redoutable que lui : le parti communal et le parti archiépiscopal se réunirent tout à coup contre l'ennemi commun; les bourgeois assaillirent et emportèrent de vive force le château de Saint-Just, qu'occupait le prévôt du roi, et « s'empressèrent de fortifier eux et leur ville, par de grands retranchements. » Le roi, très-satisfait d'une provocation qui lui servait de prétexte, envoya aussitôt contre Lyon son fils aîné Louis Hutin, roi de Navarre, avec ses deux autres fils, ses frères les comtes de Valois et d'Évreux, et une nombreuse armée. Les Lyonnais avaient sans doute compté sur l'appui de l'empereur Henri de Luxembourg; mais Henri était assez occupé à se faire reconnaître en Italie, et n'avait ni le temps ni les moyens d'intervenir en France. Quand les Lyonnais se virent seuls en face des armées de Philippe-le-Bel, la peur les prit, et ils se soumirent à *Loys Hutin*. L'archevêque Pierre de Savoie fut conduit à Paris par le comte Amédée de Savoie, chef de sa famille, qui obtint pour lui le pardon du roi, moyennant la cession de presque tous les droits de la suzeraineté archiépiscopale. Le pape ne ratifia pas le traité au concile de Vienne, comme Philippe l'eût souhaité; mais il n'osa le déclarer nul, et la réunion de Lyon au royaume fut consommée sans opposition. Ce fut ainsi que l'antique reine de la Gaule romaine rentra dans l'unité gauloise, et que la France prit possession de sa seconde capitale, le Paris du midi. L'Empire ne réclama pas : il y avait si longtemps que Lyon et le royaume d'Arles lui étaient étrangers par le fait! L'empereur Henri de Luxembourg

était absorbé par les affaires d'Italie : il mourut au fond de la Toscane (24 août 1313), au moment où il relevait le parti impérial en Italie, et guerroyait vivement contre le roi de Naples Robert, successeur de son père Charles II, et allié de Philippe-le-Bel. On prétendit que Henri avait été empoisonné par un dominicain, son confesseur, avec du vin consacré (les laïques communiaient donc encore sous les deux espèces), et que cet homme avait été l'instrument du parti guelfe.

La mort de ce prince brave et actif débarrassait la maison capétienne d'un adversaire qui eût pu devenir redoutable : tout concourait à assurer au dehors la prépondérance de Philippe-le-Bel; un mineur, Alfonse XI, régnait en Castille ; en Angleterre, la faiblesse et les vices honteux d'Édouard II ramenaient les tristes jours de Henri III ; les barons, soulevés contre les mignons de ce lâche prince, lui avaient arraché le pouvoir des mains et imposé de nouvelles *provisions d'Oxford :* Philippe, à la sollicitation de la reine sa fille, envoya le comte d'Évreux et le ministre Enguerrand de Marigni ménager en Angleterre une pacification à laquelle consentirent les deux partis. Après la conclusion du traité, Édouard II et sa femme Isabelle vinrent assister à une cérémonie splendide qui fut célébrée sur ces entrefaites à Paris : le jour de la Pentecôte, 3 juin 1313, Philippe-le-Bel conféra l'ordre de chevalerie à ses trois fils, Louis, Philippe et Charles, ainsi qu'à Hugues V, duc de Bourgogne, à Gui de Châtillon, comte de Blois, gendre de Charles de Valois, et à beaucoup d'autres jeunes nobles du royaume, devant tous les ducs, comtes et barons de France : « pour l'honneur de ladite chevalerie, fut la ville noblement *encourtinée* de soie et de lin ; dans chaque rue brillèrent le soir des lumières infinies, et fut faite la plus

solennelle fête et la plus belle, qui, de longtemps, eût été vue. Tous les bourgeois de Paris, en robes neuves, à pied et à cheval, ordonnés par métiers et par confréries, avec trompes, tabourins, buccines et ménestriers, et bien jouant de très-beaux jeux (pantomimes, représentations scéniques), entrèrent en l'île de la Cité par-dessus un pont de bâteaux nouvellement construit, et vinrent à grand'joie en la cour du palais du roi (le Palais de Justice), où il était avec Édouard, roi d'Angleterre, son gendre, son fils aîné Loys, roi de Navarre, et maints autres princes et seigneurs. Lesdits bourgeois, par leurs costumes et feintises, représentaient le paradis, l'enfer et la procession du renard, où maintes gens feignaient d'exercer leurs métiers sous le déguisement de divers animaux. Et, après dîner, les bourgeois retournèrent en pareil ordre au Pré-aux-Clercs, proche Saint-Germain-des-Prés, où Isabeau, reine d'Angleterre, fille au roi Philippe, était parée en une *tournelle* (tourelle), avec plusieurs dames et damoiselles; et cette fête leur plut fort, et tourna à grand honneur au roi de France et aux gens de Paris. Le quatrième jour de la fête, le roi de France, ses trois fils, ses deux frères, le roi d'Angleterre et tous les nouveaux chevaliers, prirent la croix ainsi que leurs femmes. Le cinquième jour, tous les citoyens et bourgeois, partant du cloître de Notre-Dame, défilèrent devant les fenêtres du palais, sous les yeux du roi et des nobles hommes : on estima qu'il y avait 20,000 chevaux et 30,000 hommes de pied, dont le roi d'Angleterre et les siens furent grandement ébahis [1]. » Les 20,000 chevaux sont évidemment fort exagérés.

[1] Continuat. de Nangis. — Johan. Canonic. S. Victor.

Toutes ces pompes cachaient de grandes misères et de menaçants présages. Le gouvernement devenait toujours plus oppressif, plus avide, plus vexatoire; ni la dépouille des Templiers, ni les dîmes levées sous prétexte de la guerre sainte, ni les aides perçues pour la chevalerie des fils du roi et pour le mariage de sa fille, ce fatal mariage d'où sortit Édouard III, ne rassasiaient le fisc royal; les *maltôtes* mêmes ne suffisaient pas. La maltôte, impôt non consenti, qui assimilait, en quelque sorte, tous les sujets aux serfs taillables à merci, était au moins franchement arbitraire et illégale; mais les déloyales et frauduleuses *mutations de monnaies* surprenaient perfidement les citoyens au milieu de leurs transactions et de leurs échanges, et portaient à chaque instant la perturbation dans la société, faisant aux sujets un mal hors de toute proportion avec le bénéfice qu'obtenait le pouvoir. Il y avait là autant d'ignorance que de perversité, et l'on a peine à concevoir l'ineptie que montrait en matière de finances ce gouvernement de gens de loi, si habile sous d'autres rapports. Les ordonnances de Philippe-le-Bel sur les monnaies sont un vrai chaos : tantôt le roi prend un ton paternel, et affecte de combiner les changements monétaires afin que les sujets soient le moins lésés possible; tantôt il jette le masque, et défend d'essayer ou de peser les monnaies royales, à peine de perdre les espèces soumises à l'essai, et d'*être de corps et d'avoir en la merci du roi* (ordonn., t. I, p. 475). — Nul ne peut acheter argent ni billon qu'aux hôtels des monnaies du roi (ordonn. d'après la Pâques 1308). — L'importation des florins d'or de Florence et autres espèces étrangères est défendue, *sous peine de corps et d'avoir* (pour empêcher la comparaison). — Puis Philippe chasse de la

circulation une partie de ses propres monnaies, sous prétexte qu'elles ont été contrefaites et altérées par d'autres, par des faux-monnayeurs lombards, etc. Les Juifs et les Lombards sont toujours là pour servir de *boucs émissaires* aux iniquités royales. On les expulse de nouveau, en 1311-1312, avec les confiscations d'usage. En 1310, grande refonte des monnaies; chacun est obligé de livrer ce qu'il possède d'espèces aux directeurs des monnaies royales, qui remboursent en monnaie neuve, fort inférieure en poids et en titre au cours qu'on lui attribue. Le roi veut faire de la popularité aux dépens des créanciers, en ordonnant que tous les paiements s'acquitteront en nouvelle monnaie, malgré toutes stipulations contraires antérieurement convenues; dans le même but, peut-être aussi par fanatisme religieux, après avoir fixé un maximum (15 à 20 pour 100 par an) à l'intérêt exorbitant de l'argent, il finit par prohiber toute *usure*, c'est-à-dire tout intérêt. Si les usures étaient criantes et ruineuses, c'était aux persécutions du roi contre les capitalistes, contre les Juifs, contre les banquiers italiens, qu'on devait s'en prendre : le taux de l'argent augmente naturellement avec les chances de perte auxquelles est exposé le prêteur. Philippe ne fit ainsi qu'accroître les entraves de l'industrie et le mécontentement public. Une ordonnance de juin 1313 dépassa en hardiesse toutes les précédentes : le roi ne se contentait plus de manier sa monnaie à son gré; il voulait avoir aussi celle des barons, et prétendait être le seul faux monnayeur de son royaume. Il avait, par transactions amiables, par usurpations, par tous les moyens possibles, réduit de plus de moitié le nombre des seigneurs battant monnaie. Il annonça, dans le préambule de son édit, l'intention de ramener toutes les

monnaies françaises *à leur cours et ancien état* (du temps de saint Louis, apparemment), et interdit à tous prélats et barons de frapper de nouvelles monnaies jusqu'à nouvel ordre. Il agissait, disait-il, d'après le conseil de *grand'-planté de bonnes gens des bonnes villes de son royaume*, et cherchait à s'appuyer sur la bourgeoisie contre le ressentiment des seigneurs. Les bourgeois en effet, dans d'autres temps, eussent vu très-volontiers les seigneurs privés du droit de battre monnaie, droit dont ils abusaient singulièrement; mais, sous Philippe-le-Bel, qu'y eût-on gagné? L'ordonnance même de juin 1313 introduisait des changements plus désastreux que par le passé. Toutes les classes de la société étaient frappées à la fois et également irritées, à l'exception des légistes et de quelques gros bourgeois, qui se faisaient percepteurs, fermiers ou monnayeurs pour le compte du roi.

Philippe défia le mécontentement général en redoublant de cruauté. Le moindre murmure était dénoncé par les espions et puni par les bourreaux du roi. On ne voyait que gens fouettés ou piloriés; tous les tribunaux laïques et ecclésiastiques s'armaient d'une rigueur impitoyable. On brûla en Grève une béguine mystique du Hainaut, Marguerite de La Porrette (cont. Nangii). Bientôt un supplice plus célèbre émut Paris et toute la France. Les quatre principaux chefs de l'ordre du Temple, le grand-maître ou *maître d'outre-mer*, le visiteur de France, et les maîtres ou précepteurs d'Aquitaine et de Normandie, languissaient depuis plus de six ans dans les geôles du roi; on ne pouvait les laisser mourir sans jugement au fond des cachots. Le pape, qui s'était réservé spécialement la décision de leur sort, nomma enfin une commission composée du cardinal d'Albano et de deux autres cardi-

naux, qui s'adjoignirent l'archevêque de Sens et quelques autres prélats et docteurs en théologie et en droit canon. Les quatre dignitaires captifs, traduits devant leurs juges, renouvelèrent, dit-on, tous les aveux faits par leurs confrères et par eux-mêmes. On voulut entourer leur arrêt d'une grande solennité, et en faire, comme on disait, un *sermon* public. Le tribunal prit séance sur un échafaud tendu de rouge, en la place du parvis Notre-Dame de Paris. On amena au pied de l'échafaud les quatre accusés, qui réitérèrent leurs aveux devant tout le peuple; puis on leur signifia leur sentence : ils étaient condamnés à être *enmurés* à perpétuité. « Mais, au moment où les cardinaux croyaient avoir mis fin à l'affaire, voici que tout à coup le maître d'outre-mer (Jacques de Molay) et le maître de Normandie (Gui, frère du Dauphin d'Auvergne) revinrent sur leur confession, et la renièrent tout entière, se défendant avec obstination, à la grande surprise de tout le monde, contre le cardinal qui avait fait le sermon, et contre l'archevêque de Sens (Continuat. Nangii). » La commission, frappée d'étonnement et d'une sorte d'effroi par cet incident inattendu, ne savait à quoi se résoudre : elle s'ajourna au lendemain pour délibérer à loisir, et remit le grand-maître et son compagnon au prévôt royal de Paris pour les garder jusqu'au lendemain. La nouvelle de ce qui venait de se passer au parvis Notre-Dame fut portée sur-le-champ au roi, qui était alors dans le Palais de la Cité. Philippe, saisi d'une inquiétude égale à sa colère, manda en toute hâte les plus affidés de ses conseillers, *sans appeler les clercs* (les membres de la commission). Le parti auquel il s'arrêta fut le plus audacieux et le plus atroce qui se pût imaginer : à la nuit tombante, il fit conduire les deux Templiers dans une petite île de la Seine, *entre*

le jardin du Palais de la Cité et l'église des Frères-Hermites (le couvent des Grands-Augustins)[1], et les y fit brûler ensemble. « Ils virent préparer leur bûcher d'un cœur si ferme et si résolu, persistèrent si bien dans leurs dénégations jusqu'à la fin, et souffrirent la mort avec tant de constance, qu'ils laissèrent dans l'admiration et la stupeur tous les témoins de leur supplice (Continuat. Nangii). » (11 mars 1314).

Le pouvoir ecclésiastique dévora cet outrage comme tant d'autres, et ne demanda aucun compte au roi du double assassinat commis sur deux hommes qui n'étaient pas ses justiciables, et qu'il avait traités en relaps de sa seule autorité. Clément V, au reste, languissait déjà, et ne survécut guère aux malheureux qu'il avait vendus à leur persécuteur : il mourut le 20 avril. Un historien italien (Ferretus ou Feretti de Vicence) prétend que Jacques de Molay, du haut de son bûcher, avait ajourné le roi et le pape devant le tribunal de Dieu, Clément, sous quarante jours, Philippe, en dedans une année.

Cette tradition a été sans doute arrangée après l'événement. Philippe, en effet, approchait du terme de sa sinistre carrière. La dernière année de son règne en devait être la plus sanglante; la France fut épouvantée par des scènes plus hideuses que tout ce qu'on avait encore vu, même dans les exécutions des Templiers, et la tragédie, cette fois, se joua au pied du trône, dans la famille royale. Louis Hutin, roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie, Philippe, comte de Poitou, et Charles, comte de la Marche, avaient épousé, le premier, la prin-

[1] L'emplacement de cette île, aujourd'hui réunie à la Cité, est occupée par la place Dauphine et le môle où se trouve la statue de Henri IV.

cesse Marguerite, sœur de Hugues V, duc de Bourgogne, et les deux autres, les princesses Jeanne et Blanche, filles d'Othes ou Othelin, comte de Bourgogne ou de Franche-Comté. Au printemps de 1314, les trois jeunes épouses des trois fils du roi furent arrêtées tout à coup comme accusées de scandaleux déportements : Marguerite, reine de Navarre, et Blanche, comtesse de la Marche, avaient, disait-on, depuis trois ans, commis maintes fois le péché d'adultère, en divers lieux et *même dans les plus saints jours*, avec Philippe et Gautier d'Aulnay, jeunes chevaliers normands attachés au service de ces princesses. On ne permit pas aux frères d'Aulnay de défendre par le gage de bataille leur innocence et celle de leurs maîtresses; on leur arracha par la torture l'aveu de leur crime, et les princesses, « dépouillées de tous honneurs temporels, après avoir reçu la tonsure, furent emprisonnées, Marguerite, au château Gaillard d'Andely, et Blanche, à l'abbaye de Maubuisson, afin qu'en une étroite réclusion, privées de toute consolation humaine, elles terminassent leur vie dans le désespoir (Cont. Nangii). » Le sort de leurs amants fut bien plus affreux encore. Peut-être les frères d'Aulnay pouvaient-ils être légalement punis de mort, les coutumes féodales qualifiant de haute trahison la séduction de la femme du suzerain par le vassal, et le droit romain traitant cette offense de crime de lèse-majesté; mais leur mort ne suffisait pas à satisfaire le féroce orgueil de Philippe, outragé dans l'honneur de sa race : les plus épouvantables raffinements de barbarie qu'ait inventés l'atroce imagination des tyrans orientaux furent surpassés par les gens du roi contre ces malheureux jeunes gens. Leur faute fut punie par des forfaits inouïs. On les conduisit sur la place du Martroi Saint-Gervais, à Paris, et,

là, on les écorcha vifs, on leur coupa les parties génitales, on ne les décapita qu'après avoir épuisé sur eux la science infernale de prolonger les souffrances d'une victime sans lui donner une mort immédiate (fin avril). « Un huissier, qui paraissait fauteur ou complice de Philippe et de Gautier d'Aulnay, et beaucoup de gens, tant nobles que de moindre condition, *soupçonnés* d'avoir favorisé ou *connu* ledit crime, furent appliqués à la question, cousus dans des sacs et jetés en la rivière, ou secrètement mis à mort; plusieurs autres furent acquittés comme innocents. » Un dominicain, accusé d'avoir favorisé les amours des princesses par philtres et sortiléges, fut livré à l'inquisition, et ne reparut jamais. Jeanne de Bourgogne, comtesse de Poitou, plus heureuse que sa sœur Blanche et que la reine de Navarre, après avoir été quelque temps détenue à Dourdan, fut déclarée pure et non coupable par le parlement, dans lequel vinrent siéger les frères du roi et les grands barons; elle fut *réconciliée à son époux*. Jeanne de Bourgogne était l'héritière de la Franche-Comté : on ne pouvait la condamner comme adultère et faire casser son mariage sans renoncer à la riche dot qu'elle apportait à la maison royale; sa richesse fit son innocence.

Un sombre prestige a toujours enveloppé depuis la mémoire des brus de Philippe-le-Bel. On a prétendu que l'une d'elles, soit Marguerite, soit Jeanne, était l'héroïne de la lugubre et bizarre légende de *la tour de Nesle,* que les bonnes gens de Paris, deux siècles et demi après, narraient encore le soir aux étrangers, en leur montrant la tour noire et croulante qui attristait la rive méridionale de la Seine, en face du Louvre. « C'était, dit Brantôme, une reine qui se tenait à l'hôtel de Nesle, à Paris, faisant

le guet aux passants ; et ceux qui lui revenaient et agréaient le plus, de quelque sorte de gens que ce fussent, elle les faisait appeler et venir à soi de nuit, et, après en avoir tiré ce qu'elle en voulait, les faisait précipiter du haut de la tour en l'eau, et les faisait noyer. » Robert Gaguin, historien de la fin du quinzième siècle, raconte qu'un écolier, nommé Jean Buridan, ayant échappé à ce péril, posa dans les écoles le célèbre *sophisme : Licitum est occidere reginam* (il est permis de tuer une reine)! « Lequel Buridan fut, au temps que régna Philippe de Valois, très-renommé régent ès-arts libéraux. » Selon d'autres récits, la cruelle reine aurait, au contraire, attenté à la vie du savant docteur Buridan, un des chefs de la secte philosophique des *nominaux,* parce qu'il détournait ses écoliers des *illicites amours* de cette Messaline du moyen âge. Gaguin ajoute que l'aventure en question est attribuée fabuleusement par le vulgaire à Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, princesse *moult pieuse et sage*. Cette *pieuse et sage* personne était, quoi qu'en dise Gaguin, une fort méchante femme, et, si la tradition était autre chose qu'un conte populaire, fondé sur l'espèce de terreur vague qui environnait le souvenir de Philippe-le-Bel et de sa femme, il serait moins invraisemblable encore d'imputer le fait à Jeanne de Navarre qu'à ses malheureuses brus. La femme qui voulait faire égorger les bourgeoises de Flandre pour les punir d'avoir de trop belles robes, n'aurait peut-être pas été incapable de noyer chaque matin, par précaution, ses amants de chaque nuit[1].

[1] Bayle a rassemblé et discuté, à l'article BURIDAN, les diverses versions de cette histoire, qui ne se trouve dans aucun auteur contemporain. La mort de Jeanne de Navarre avait été l'occasion d'un autre drame plus authentique, le procès de

Les exécrables spectacles que Philippe-le-Bel avait donnés au peuple, exerçaient une influence funeste sur les mœurs publiques et faussaient le caractère national sans atteindre le but du roi, et sans inspirer l'obéissance par la terreur. Les premières explosions de l'esprit de résistance, qui couvait partout, eurent lieu au contraire presque immédiatement après les horreurs qui venaient d'ensanglanter le palais. Le contre-coup des affaires de Flandre agitait vivement l'intérieur : les Flamands, après avoir payé les deux cent mille livres garanties au roi par le traité de 1305, réclamaient la restitution de la Flandre wallonne, qu'ils prétendaient n'avoir remise au roi qu'en gage. Philippe prétendait l'avoir acquise en toute propriété ; les termes du traité prêtaient à l'équivoque. Philippe voulut agir avec sa hauteur accoutumée, et saisit les comtés de Nevers et de Rethel, qui appartenaient au comte Robert de Flandre et à son fils aîné. Les princes flamands répondirent à cette agression en assiégeant Lille. Philippe, pour les frais de la guerre, mit une gabelle de six deniers par livre sur toutes les marchandises, et en général sur toutes les ventes et transactions. L'impôt devait être acquitté simultanément par le vendeur et par l'acheteur (Continuat. Nangii). Le roi avait, à ce qu'il semble, obtenu ou extorqué le consentement d'une assemblée de délégués des bonnes villes : néanmoins les vexations infinies auxquelles donna lieu la perception de

Guichard, évêque de Troyes. Jeanne avait tant tourmenté et persécuté cet évêque, que Guichard résolut, dit-on, de la faire mourir par maléfice ; on prétend qu'il avait gagné une sorcière et un ermite. « On fit une reine de cire, avec l'assistance d'une sage-femme ; on la baptisa Jeanne, avec parrain et marraine, et on la piqua d'aiguilles (Michelet). » La reine mourut peu après. L'ermite fit des révélations : Guichard fut arrêté en 1309 sur commission papale, et resta en prison jusqu'en 1313, que son innocence fut, dit-on, reconnue.

cette sorte d'impôt, la pire de toutes les inventions fiscales, ne furent pas longtemps supportées ; le peuple était poussé à bout, et les hautes classes se trouvaient aussi vexées que le peuple. Des émeutes éclatèrent dans les principales villes du nord, et la noblesse, à son tour, commença de remuer d'une manière formidable, encouragée sous-main par les grands seigneurs qu'exaspéraient les projets du roi contre leurs priviléges monétaires. La noblesse et la bourgeoisie, chose aussi extraordinaire qu'alarmante pour la royauté, firent trève à leur haine mutuelle, se rapprochèrent, s'entendirent dans plusieurs grandes provinces ; les nobles et les communiers (*li communs*) d'Artois, de Champagne, de Bourgogne, de Forez, d'une partie de la Picardie, se liguèrent pour résister aux exactions arbitraires du roi : on a conservé la proclamation par laquelle les coalisés champenois font connaître l'adhésion des comtés d'Auxerre et de Tonnerre à leur ligue.

« A tous ceux qui verront ou ouïront ces présentes lettres, les nobles et les communiers (*li communs*) de Champagne ; pour nous, pour les pays de Vermandois, de Beauvoisis, de Ponthieu, de la Fère, de Corbie, et pour tous les nobles et *communs* de Bourgogne, et pour tous nos alliés et adjoints étant dedans les points du royaume de France, salut. Sachent tous que, comme très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et redouté sire, Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, a fait et relevé plusieurs tailles, subventions, exactions non dues, changement des monnaies, etc. ; par quoi les nobles et les *communs* ont été *moult* grevés, appauvris... Et n'appert pas qu'ils soient tournés en l'honneur et profit du roi ni du royaume, ni en défense de

profit commun. Desquels griefs nous avons plusieurs fois requis et supplié humblement et dévotement ledit sire le roi, que ces choses voulût défaire et délaisser, de quoi rien n'en a fait. Et encore, en cette présente année 1314, ledit notre sire le roi a fait imposition non duement, sur les nobles et les *communs* du royaume... Laquelle chose ne pouvons souffrir ni soutenir en bonne conscience, car ainsi perdrions nos honneurs, franchises et libertés, et nous et ceux qui après nous viendront. Par lesquelles choses dessus dites, nous les nobles et *communs* dessus dits, et pour nous, et pour nos parents et alliés et autres du royaume de France, en la manière que dessus est dit, avons juré et promis par nos serments, *léaument* (loyalement) et en bonne foi, pour nous et nos hoirs, aux comtés d'Auxerre et de Tonnerre, aux nobles et aux *communs* desdits comtés, leurs alliés et adjoints, que nous, en la subvention de la présente année et tous autres griefs et *novelletés* non duement faites et à faire que le roi de France, notre sire, ou autre, leur voudront faire, leur aiderons et secourons, à nos propres coûts et dépens...... Et à savoir qu'en cette chose faisant, avons retenu et retenons, voulu et voulons que toutes les obéissances, féautés, léautés et hommages, jurés ou non jurés, et toutes autres droitures que nous devons au roi de France, notre sire, et à nos autres seigneurs, et à leurs successeurs, soient gardés, sauvés et réservés [1]. »

[1] Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. V, p. 109, d'après Boulainvilliers, *Lettres sur les anciens Parlements*, t. II, p. 29-31. C'est à Boulainvilliers, le théoricien de la féodalité, qu'on doit la publication de cette pièce importante. Sept autres actes analogues existent aux archives de France; *Trésor des Chartes*; layette intitulée : *Ligues des nobles*. — Nous avons modifié l'orthographe pour la commodité des lecteurs, système que nous avons cru pouvoir suivre dans toutes nos citations de vieux français.

Cet acte, où le respect des droits établis s'associe d'une manière si remarquable à la résistance contre le despotisme, semblait indiquer que la France entrait dans la même voie que l'Angleterre.

L'effroi de Philippe égala sa fureur : sa machine gouvernementale se détraquait de toutes parts ; il avait cru pouvoir perpétuellement balancer et contenir nobles et bourgeois les uns par les autres ; s'ils se réunissaient contre lui, ce n'étaient pas ses gens de loi et ses sergents qui pouvaient le défendre ; il n'avait pas songé, chose étrange ! à se ménager le seul appui réel des tyrans ; il n'avait pas d'armées mercenaires comme celles que les Plantagenêts avaient autrefois opposées aux barons anglais. Il recula : il abandonna l'impôt des ventes pour apaiser le peuple (Contin. de Nangis); il protesta qu'il ne donnerait plus de sujet de plainte quant à la monnaie, et appela à Paris les députés de plus de quarante villes, afin de conférer avec eux sur le règlement de cette matière (1er octobre). Les députés demandèrent que les monnaies fussent reportées au poids et au titre du temps de saint Louis, et que le roi obtînt des barons qu'ils n'en fabriquassent plus de nouvelles avant onze ans, *pour qu'on eût le temps de remplir le royaume de bonne monnaie, sur laquelle le roi ne prendrait plus aucun profit* (Ordonnances, t. I, p. 548). Cette requête attaquait davantage les priviléges des grands que l'autorité royale ; mais la réaction contre le despotisme n'était pas prête à s'arrêter là. La population des villes était plus irritée que ses magistrats municipaux n'osaient le témoigner, et la noblesse se disposait de son côté à passer des paroles aux actes. Philippe, dévoré de chagrin, d'inquiétude, peut-être de remords, se voyait enfermé dans un cercle de périls dont

il ne pouvait sortir qu'en courbant la tête, qu'en abjurant son système, qu'en faisant amende honorable devant ses sujets indignés. Une maladie de langueur, causée par une chute de cheval qu'il avait faite à la chasse dans la forêt de Fontainebleau, et rendue mortelle par les soucis qui le consumaient, épargna ce châtiment à son orgueil.

« Il se fit transporter par les siens à Fontainebleau, lieu de sa naissance, pourvut avec soin à sa maison et à ses affaires domestiques, ordonna de cesser les exactions de la maltôte, et offrit des conseils salutaires et sages à son fils aîné. » Il expira le 29 novembre 1314, âgé de quarante-six ans, après vingt-neuf ans du règne le plus dur et le plus oppressif qui eût encore pesé sur la France.

Tout n'avait pourtant pas été anti-national dans ce règne : il nous a donné Lyon, il nous a affranchis de la domination de Rome; ses efforts pour constituer l'unité administrative, ont été et ont dû être diversement jugés : le principe en était conforme à la tendance générale des destinées de la France; mais l'application fut désastreuse : l'unité ne saurait guère être bonne et désirable que là où le gouvernement est très-éclairé, la civilisation très-avancée et très-active, là où le mouvement de l'industrie et du commerce renouvelle et accroît incessamment la richesse publique, et met l'équilibre entre les ressources de l'état et les vastes besoins de la centralisation. Rien de tout cela n'existait sous Philippe-le-Bel; le peuple n'était ni bien riche ni bien actif: le pouvoir avait aussi peu de lumières que de moralité, et ce n'est pas peu dire ! Les obstacles aussi, on doit l'avouer, étaient bien grands. Les changements opérés dans l'état politique du pays, changements que multipliait Philippe sans mesure et sans respect pour le droit d'autrui, demandaient impérieusement la créa-

au fond des cachots le lendemain de la mort de leur maître. Le roi Louis, jeune homme de vingt-cinq ans, dont la raison était fort au-dessous de son âge, n'aimait que le bruit et le désordre, ainsi que le révèle son surnom de *Hutin*. « Il était prodigue et dissipateur, dit le chanoine de Saint-Victor, et n'avait que les goûts de l'enfance, quoiqu'il eût été à plusieurs reprises châtié à ce sujet par son père. » Roi seulement dans les cours plénières et les tournois, il se déchargea de tout le fardeau des affaires sérieuses sur l'aîné de ses oncles, et le vrai roi de France fut le comte Charles de Valois. Charles, esprit médiocre, présomptueux et violent, méprisait les légistes et avait en horreur tous les ministres de son frère, qui l'avaient tenu dans l'ombre sous le règne de Philippe-le-Bel, et ne lui avaient pas laissé prendre la part de pouvoir à laquelle il prétendait. Le premier usage qu'il fit de sa nouvelle autorité, fut de persécuter avec fureur quiconque avait eu la confiance du feu roi. Peu de jours après la mort de Philippe, le chancelier Pierre de Latilli, évêque de Châlons, un des agents les plus dévoués du feu roi, fut privé du sceau royal, et emprisonné, du consentement de son métropolitain Pierre de Courtenai, archevêque de Reims, puis traduit devant un concile provincial sous une double accusation d'empoisonnement et de maléfice contre son devancier au siége de Châlons et contre le roi Philippe. Raoul de Presle, fameux jurisconsulte, *avocat principal* (avocat-général) au parlement, fut, sous le même prétexte, jeté dans les cachots de Sainte-Geneviève de Paris, et mis à la torture. Raoul eut la force de résister aux tourments les plus divers et les plus douloureux sans qu'un aveu sortît de sa bouche : aucune preuve n'existait contre lui, et l'on finit par le remettre en liberté ; mais on

vives de la société française avaient été s'amortissant depuis un demi-siècle ; les bourgeois avaient perdu l'expérience des armes, les habitudes guerrières de ces temps où chaque jour le beffroi communal les appelait aux combats contre les seigneurs ; l'esprit héroïque de la féodalité était presque éteint chez la noblesse ; la faiblesse intérieure de l'état était grande sous sa puissance apparente ; on ne le reconnut que trop tôt quand vinrent les jours de péril !

LOUIS X, DIT HUTIN.

(1314-1316.)

La mort de Philippe-le-Bel précipita et généralisa la réaction qui avait éclaté dans plusieurs provinces et qui entraîna tout. Les trois ordres avaient également lieu de se plaindre et de demander justice ; mais partout ce fut la noblesse qui se mit à la tête du mouvement : elle lui imprima un caractère tout féodal ; la féodalité, si longtemps chassée de position en position, faisait enfin volte-face, et redressait ses mille têtes mutilées avec des cris de vengeance contre les usurpateurs de ses droits. Il n'y eut point toutefois de guerre civile : l'absence même de résistance amortit la crise ; la réaction féodale avait eu lieu dans le palais comme au dehors : les chevaliers remplaçaient les gens de loi et les banquiers dans la faveur du nouveau souverain, et les mécontents eurent à présenter leurs griefs à leurs propres amis et non plus aux ministres détestés de Philippe-le-Bel, tombés des marches du trône

après ce, le comte de Valois fit savoir et manda à tous, tant pauvres que riches, auxquels Enguerrand avait fait tort, qu'ils vinssent en la cour du roi faire leurs plaintes, et qu'on leur ferait très-bon droit; puis il engagea le roi à tirer Enguerrand du Louvre pour l'envoyer au Temple, jadis hôtel des Templiers, où il fut conduit à belle compagnie de sergents chevauchant autour de lui et de peuple menant grand'joie, puis retenu en prison étroite (Chronique de Saint-Denis et continuat. de Nangis). » On prit avec lui la plupart des officiers appartenant aux administrations qui relevaient de lui, les officiers de la prévôté de Paris, et même les clercs de l'*official* : plusieurs d'entre eux furent appliqués à la question.

« Le samedi d'avant Pâques fleuries, Enguerrand fut mené du Temple au château du bois de Vincennes, devant le roi Loys et moult de prélats et de barons du royaume, qui là étaient assemblés. Et, lors, par le commandement du comte de Valois, maître Jehan d'Asnières, savant clerc, argua contre ledit Enguerrand maintes raisons et articles, et il prit d'abord ce texte : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Et, après ce, il remémora les sacrifices d'Abraham et d'Isaac son fils, et il prit les exemples des serpents qui dégâtaient la terre de Poitou au temps de monseigneur saint Hilaire, évêque de Poitiers, et compara les serpents à Enguerrand de Marigni et à ses parents et alliés ; ensuite il compta et énuméra les cas et forfaits dudit Enguerrand. — Enguerrand, dit Jehan d'Asnières, je t'accuse devant tous d'avoir altéré les monnaies, pillé et *forfaité* de grands deniers destinés au pape Bertrand de Goth (Clément V), d'avoir saccagé les forêts royales à ton profit, reçu de l'argent des bourgeois de Flandre pour trahir ton sei-

gneur le roi, et commis maints autres péculats et concussions.

« Enguerrand pria très-instamment qu'on lui accordât d'être ouï sur sa justification; mais il ne put l'obtenir, en étant empêché par le grand crédit du comte de Valois. Le jeune roi cependant, d'abord disposé à traiter Enguerrand avec douceur et modération, était content qu'on l'exilât en Chypre, jusqu'à ce qu'il lui plût de le rappeler. Mais voici tout à coup que le comte Charles de Valois, sur la foi de bon nombre de témoins, vint rapporter au roi qu'un certain Jacques, dit Delor, nécroman de profession, et sa femme et son serviteur, avaient, à la sollicitation de la femme et de la sœur d'Enguerrand, voire d'Enguerrand lui-même, fabriqué certaines images de cire à la ressemblance du roi, du comte Charles et d'autres barons, afin de procurer par sortilége la délivrance d'Enguerrand, et de jeter un maléfice sur lesdits roi et seigneurs; lesquelles images maudites étaient en telle manière *ouvrées*, que, si longuement elles eussent duré, lesdits roi, comte et barons n'eussent fait chaque jour qu'*amenuiser* (diminuer, maigrir), sécher et languir jusqu'à la mort. Le roi Loys, ces félonies diaboliques entendues, fut moult ébahi, et dit à Charles, son oncle : — J'ôte de lui ma main, et dorénavant je ne m'en instruis; or faites de lui ce que vous verrez bien avenant et expédient.

« Charles de Valois avait déjà fait prendre et emprisonner au Louvre la dame de Marigni et sa sœur, la dame de Chanteloup, avec la femme et le valet du nécroman Jacques Delor; celui-ci s'était étranglé de désespoir, après avoir été enchaîné dans un cachot. Le samedi devant l'Ascension, Charles de Valois fit assembler au

bois de Vincennes plusieurs barons et chevaliers, avec aucuns pairs de France, et là furent démontrés quelques-uns des forfaits d'Enguerrand de Marigni, et les félonies et diableries faites par sa femme à son instigation. Lors, par le jugement des pairs et barons, Enguerrand fut condamné à être pendu. Le lendemain donc, devant grand'tourbe de gens accourant de toutes parts à pied et à cheval, et de ce merveilleusement joyeux, icelui Enguerrand de Marigni, proche le Grand-Châtelet de Paris, fut mis en une charrette, disant et criant : —Bonnes gens, pour Dieu, priez pour moi ! » Et ainsi fut mené au gibet commun des larrons, à Montfaucon, et pendu la veille de l'Ascension (30 avril 1315), sans cependant avoir rien avoué des maléfices ci-dessus, si ce n'est qu'il avait contribué *avec les autres* aux exactions et aux mutations de monnaie.

« Et, la semaine suivante, la Boiteuse, femme de Jacques Delor, et son serviteur Paviot, furent conduits audit gibet, et après que les *voults* (les *vœux,* les figures de cire) eurent été montrés au peuple, la Boiteuse en un très-ardent feu fut *arse,* et Paviot, pendu sous son seigneur Enguerrand. La dame de Marigni et la dame de Chanteloup furent encloses au Temple en bons et forts cachots (Cont. Nangii. — Chron. de Saint-Denis). »

Deux ans après, les parents et amis d'Enguerrand obtinrent la permission de détacher ses restes du gibet, et de les ensevelir dans le chœur des Chartreux de Paris.

C'était le gouvernement de Philippe-le-Bel qu'on avait pendu à Montfaucon dans la personne d'Enguerrand. Le peuple voyait le doigt de Dieu dans le traitement sans pitié qu'essuyaient ces hommes impitoyables. Le plus odieux de tous pourtant, le juge servile et cruel des Templiers, Phi-

lippe de Marigni, demeura impuni, à ce qu'il semble, dans son archevêché de Sens, où il venait de provoquer par sa cupidité une violente révolte accompagnée des circonstances les plus étranges. « Dans la province de Sens, dit le continuateur de Nangis, beaucoup de gens du peuple se liguèrent ensemble, contraints, pour ainsi dire, à se soulever par les extorsions iniques et vexatoires qu'ils avaient journellement à subir, dans les causes portées devant la cour de justice de l'archevêque, de la part des avocats et procureurs de cette cour. Ces gens, parmi leur multitude toute laïque, élurent un roi, un pape et des cardinaux, résolus à rendre le mal pour le mal, et voulant répondre par une haine opiniâtre à la méchanceté de leurs ennemis. Quoique le clergé les eût excommuniés, ils se déclaraient et s'estimaient absous et s'administraient entre eux les sacrements ecclésiastiques, ou se les faisaient administrer de force par des prêtres. » Les prélats, tremblant que cette insurrection ne se propageât comme celle des Pastoureaux, conjurèrent le roi et ses conseillers de l'étouffer au plutôt. Les rebelles sénonais furent facilement réprimés, et un grand nombre d'entre eux reçurent la punition que méritaient leurs excès, de peur qu'un pardon trop facile n'excitât le reste du peuple aux mêmes délits. »

On comprima violemment cette révolte de pauvres serfs d'Église; mais on ne tenta pas d'agir de même à l'égard des ligues féodales, qui intimaient en ce moment leurs impérieuses exigences à la couronne. Tandis que les ministres de Philippe-le-Bel expiaient sous la main du fils les services rendus au père, les ordonnances de réformation se succédaient avec rapidité, et faisaient droit successivement aux réclamations des diverses provinces.

La Normandie eut la priorité : *sur les graves plaintes des barons, chevaliers et autres nobles hommes, et des prélats du duché de Normandie,* le roi rendit, le 19 mars 1315, une ordonnance de réforme, connue sous le nom de *Charte aux Normands :* elle statuait que les monnaies *parisis et tournois,* au même poids et au même titre que du temps de saint Louis, auraient seules cours en Normandie à l'avenir ; que les feudataires de ce duché ne pourraient être retenus ni rappelés sous la bannière royale, une fois leur temps de service militaire accompli, et que le roi ne pourrait rien exiger non plus, dans ce cas, de leurs sous-tenanciers ; qu'on ne pourrait plus exercer le droit de *prise* (réquisition forcée pour le service du roi), que sur lettres patentes du roi ou de son maître-d'hôtel, et en payant comptant les objets pris ; que nul homme libre ne serait plus appliqué à la question sans véhémente présomption de crime capital, et que, même en ce cas, la torture ne devrait jamais être poussée jusqu'à causer la mort ou la perte d'un membre. De trois ans en trois ans, le roi enverra des *enquêteurs* pour réprimer les excès de ses officiers. *L'échiquier* de Rouen jugera en dernier ressort et sans appel au parlement de Paris. La prescription en Normandie sera de quarante années. (Ordon., I, p. 551-587.)

Les nobles hommes du duché de Bourgogne, des diocèses de Langres, d'Autun, de Chalon, du comté de Forez et de la seigneurie de Beaujeu, *agissant tant en leur nom qu'en celui des religieux et non-nobles des mêmes pays,* obtinrent des concessions plus étendues que les Normands : le gage de bataille, déjà rétabli en partie par Philippe-le-Bel, fut déclaré licite dans tous les cas, sauf celui de crime notoire et flagrant ; la saisie provisoire des villes, châteaux,

terres ou autres biens des nobles, fut abrogée, sauf le cas de crime; le droit de *requérir assûrement* fut fort restreint, et le droit de guerre privée fut rétabli avec quelques limites; le roi ne put plus acquérir de biens dans les seigneuries des nobles et des religieux, si ce n'est pour forfaitures ou *échûtes* de fiefs à la couronne. Le maximum des amendes fut réduit à 60 livres pour les nobles, et 60 sous pour les hommes de *pooste* (de poëste, de *potestate*). Pour la monnaie, même promesse que dans la *Charte aux Normands*: elle sera réduite à 52 sous tournois le marc. Les officiers royaux ne s'entremettront plus de justicier sur les terres où les nobles ou religieux ont justice, si ce n'est pour appel ou *défaute* de droit (Ordon., III, p. 557) (avril 1315).

La Picardie eut bientôt son tour: l'ordonnance pour les nobles des bailliages d'Amiens et de Vermandois est du 15 mai; elle interdit les détentions et saisies préventives. Les sujets seront jugés dans les prévôtés et châtellenies où ils demeurent, sans être attirés en parlement ou ailleurs, si ce n'est par appel (semblable disposition se trouve dans la *Charte aux Bourguignons* et dans les autres). — La noblesse picarde demandait le rétablissement du droit de guerre privée dans toute sa sauvagerie primitive, l'abolition des assûrements, des trêves légales, etc.; à peine si elle admettait la *Quarantaine-le-Roi*, pour la protection des absents. La cour, toute féodale qu'elle fût redevenue, s'effraya et répondit évasivement que l'on consulterait *les registres de monsieur Saint Loys*, aux *bonnes coûtumes* de qui en appelaient ceux-là mêmes qui voulaient renverser son œuvre. — Les jugements sont ôtés aux baillis, prévôts, etc.; l'officier royal doit seulement recevoir le serment des assesseurs qui représentent les pairs ou *hommes de*

fiefs, et se retirer pour les laisser juger librement : Les conseillers redeviennent ainsi vrais *jugeurs*. — Les prévôts ne pourront être plus de trois années en charge. — Le gage de bataille est rouvert en cas de meurtre, de larcin, de rapt, de trahison et de *roberie* (pillage), si les cas ne peuvent être prouvés par témoins. La froide cruauté de la procédure nouvelle, l'exécrable abus de la torture, faisaient presque, de ce retour à la jurisprudence du sabre, un bienfait pour l'humanité (Ordon., I, p. 561).

La charte de Champagne est aussi du mois de mai[1] : le roi restitue aux seigneurs champenois le droit de sous-inféoder leurs fiefs comme bon leur semblera, mais seulement au profit de gentilshommes, et pourvu que les fiefs n'en soient point trop aménuisés (diminués) : mêmes dispositions que la charte de Bourgogne sur les acquêts du roi, les justices des seigneurs, etc. — Les bâtards, nés de femmes de corps, sont taillables et mainmortables des seigneurs de leurs mères. Les nobles ne sont justiciables que des baillis ; non des prévôts ni officiers inférieurs. Les nobles de Champagne prétendaient que le roi ne les pouvait faire chevaucher hors de leur comté sans les défrayer de tout : le roi répondit qu'il examinerait. Les nobles ne pourront être mis à la question que sur violente présomption de crime capital. — Le roi ne pourra plus lever l'aide pour l'host sur les taillables et vilains des nobles.

Le clergé et la noblesse de Lyon et du Languedoc reçurent aussi diverses concessions; celles des seigneuries d'église, qui étaient autrefois exemptes du service militaire,

[1] Les comtés de Champagne et de Brie, ainsi que le royaume de Navarre, se trouvaient réunis à la couronne de France par l'avénement de Louis Hutin, héritier, par sa mère, de la maison de Champagne : ses deux frères avaient eu leur part de succession en argent.

recouvrèrent ce privilége ; les nobles obtinrent le pouvoir de donner leurs fiefs et leurs alleux, soit aux églises, soit à des *non-nobles*. Les villes eurent leur part (décembre 1315-janvier 1316). Le bailliage d'Auvergne redemanda ses *bonnes coûtumes* (décembre 1315). Le roi renonça à s'immiscer dans les affaires intérieures de la Bretagne, et à troubler le cours des justices du duc, en réservant seulement ses droits de suzeraineté pour le cas d'appel et de *défaute* de droit (mars 1316). Les empêchements mis par les agents de Philippe-le-Bel au libre transit de la Seine furent révoqués, en vertu d'un traité passé entre le roi et les *marchands et voituriers de l'eau de Paris*, représentés par le prévôt des marchands et les échevins. Les délégués de Rouen et des autres villes intéressées à la navigation de la Seine prirent part à ce pacte, qui accorda au roi un péage temporaire sur les marchandises transportées par la Seine, jusqu'à concurrence de 60,000 livres parisis (Ordon. des rois, tom. I, pag. 598) (juillet 1315). Les priviléges de l'Université de Paris furent renouvelés vers la même époque (2 juillet).

Telle fut l'issue pacifique de cette réaction, qu'amortit l'absence même de résistance de la part du pouvoir. La royauté avait perdu beaucoup de terrain et sortait affaiblie du conflit, sans que la noblesse eût assuré ses avantages par des garanties permanentes. Aucune constitution nouvelle n'était la suite de ces grands mouvements, et la noblesse, fidèle à son esprit d'indépendance individuelle, se contentait de ressaisir ses franchises, sans s'occuper des moyens de les conserver à l'avenir et sans en organiser collectivement la défense. Le moment avait été solennel : il eût suffi que les ligues provinciales s'érigeassent en ligue nationale pour que la France conquît aussi sa

Grande Charte et entrât dans la même voie constitutionnelle que l'Angleterre. Rien de cela n'eut lieu : le mouvement resta provincial et fragmentaire, et n'enfanta point de constitution nationale. La Providence ne permit pas que la société féodale se régularisât dans notre patrie et que la liberté politique y fût organisée indépendamment de l'égalité et de l'unité sociale ; la France était réservée à de plus grandes et de plus laborieuses destinées : elle ne devait point perpétuer dans son sein, par de lentes modifications, la société féodale ; elle était destinée à donner au monde le spectacle et l'exemple d'une société nouvelle, dont la longue et pénible croissance eût été étouffée dans le cadre étroit d'institutions prématurées !

On n'eût point deviné, à l'aspect de la cour, qu'il venait de s'opérer en France une espèce de contre-révolution. Le jeune roi était peu sensible aux échecs de son autorité ; il paraissait croire que les seuls vaincus étaient ces gens de loi qu'on lui avait fait prendre en haine. Il se remaria, sur ces entrefaites, avec une de ses cousines, Clémence de Hongrie, nièce du roi Robert de Naples et sœur de Charobert, roi de Hongrie. Son premier mariage avec Marguerite de Bourgogne, condamnée pour adultère, n'eût point été un obstacle dans les anciens temps de l'Église, où l'adultère était considéré comme annulant le mariage ; mais, par un singulier contraste, l'Église avait adopté peu à peu des principes plus absolus sur l'indissolubilité du mariage, tandis qu'elle se relâchait de ses rigueurs outrées contre les alliances entre parents. On craignait probablement que l'Église ne refusât de dissoudre le premier mariage du roi, et l'on coupa court à la difficulté en étouffant entre deux matelas la malheureuse Marguerite, dans sa prison du Château-Gaillard (avril 1315).

La responsabilité de ce crime doit retomber sur Charles de Valois. Pendant ce temps, Clémence de Hongrie était en route pour la France; mais son futur époux, *las de l'attendre, lâchait la bride à son incontinence* (*Joan. Canon.* S. Victor.), et faisait retentir de ses plaisirs bruyants les sombres palais de Philippe-le-Bel. Le manque d'argent et l'impossibilité de s'en procurer par des exactions arbitraires étaient le seul frein des folies de Louis Hutin. Il avait trouvé vide le trésor de son père, spolié vraisemblablement par Charles de Valois, qui avait rejeté ce méfait sur Enguerrand de Marigni. Le roi avait si peu d'argent, qu'il comptait sur la dot de Clémence pour subvenir aux dépenses de son sacre; mais la princesse napolitaine fit naufrage sur les côtes d'Italie, et arriva en France dénuée de tout. Il fallut célébrer le mariage sans grande pompe, dans un château des environs de Troyes (à Saint-Lié), et sacrer le roi et la reine, à Reims, aux moindres frais possibles (15 août 1315).

La guerre arrivait fort mal à propos au milieu d'une telle pénurie. Cependant Louis Hutin était décidé à porter ses armes en Flandre. A la suite de l'attaque de Lille par les Flamands, Philippe-le-Bel avait signé une trêve d'un an avec le comte Robert de Flandre. Louis Hutin, en montant sur le trône, avait sommé le comte de venir lui rendre hommage en personne et de proroger la trêve. Robert de Flandre ne répondit que par de nouvelles courses dans le Tournaisis et la châtellenie de Lille. Louis convoqua les pairs pour juger le vassal rebelle. La prétendue cour des pairs ne se composa que du comte Charles de Valois, de la comtesse Mahaut d'Artois, fille du comte Robert II, tué à Courtrai, de l'archevêque de Reims, des évêques de Langres, de Beauvais et de Laon.

Le roi adjoignit à ces six pairs douze personnes de son choix, et cette assemblée condamna le comte de Flandre par contumace, et le déclara déchu de son fief (28 juin 1315).

Un tel arrêt était presque ridicule par l'impossibilité à peu près évidente de le mettre à exécution. Louis toutefois prit au sérieux la sentence de sa cour des pairs, et se prépara à l'invasion de la Flandre. Les gabelles et les maltôtes n'étaient plus de saison : il fallut recourir à d'autres moyens de rassembler de l'argent. Le roi contracta des emprunts en donnant pour gage une partie des revenus de la couronne ; les prêteurs furent, en outre, dispensés de l'*host* et *chevauchée* (Ordon., t. I, p. 581). Un impôt d'un sou pour livre fut mis sur tous les biens mobiliers et marchandises des commerçants italiens, toujours plus nombreux en dépit des vexations royales [1]. A cette condition, on les exempta d'*host* et *chevauchée* et de toute autre exaction. Les Juifs, à leur tour, furent rappelés pour douze ans ; on leur rendit celles de leurs maisons et synagogues qui n'avaient point été vendues ou détruites, et on leur permit de poursuivre devant les tribunaux le recouvrement de celles de leurs créances que n'avaient pu découvrir les agents de Philippe-le-Bel, à condition que les deux tiers des recouvrements appartiendraient au roi (Ordon., I, 595)[2]. Pendant ce temps, les bonnes villes réglaient à l'amiable avec les gens du roi l'aide qu'elles

[1] On voit, dans cette ordonnance (t. I, p. 585), que les principales cités d'Italie entretenaient en France des consuls à poste fixe : on avait assigné pour résidence habituelle aux marchands italiens les quatre villes de Paris, Saint-Omer, Nîmes et la Rochelle, en les laissant du reste circuler de foire en foire. Les foires les plus renommées étaient celles de Champagne et de Brie, dans le nord ; de Nîmes et de Narbonne, dans le midi.

[2] Sous le règne suivant, il fut établi que les Juifs n'étaient pas main-mortables, et que leurs biens passaient à leurs héritiers.

étaient tenues de lui fournir pour sa guerre. On a conservé le traité entre le roi et la ville de Paris, qui consent à faire marcher à ses frais deux mille hommes de pied et quatre cents cavaliers, portant bannières *au signe* (aux armes de la ville), pourvu que le roi conduise en personne l'armée (Ordon., t. I, p. 602).

Enfin on suggéra au roi un dernier expédient bien autrement remarquable. Louis se persuada que les serfs et les hommes de *pooste* avaient tous quelque pécule enfoui, qu'ils dérobaient aux recherches des collecteurs royaux, et qu'on tirerait d'eux de grands secours en leur offrant la liberté à prix d'argent. Une célèbre ordonnance fut donc, dans les premiers jours de juillet, adressée à tous les sénéchaux et baillis du royaume : — Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos amés et féaux, etc. Comme, selon le droit de nature, chacun doit naître *franc*, et, par anciens usages et coûtumes qui de grand'ancienneté ont été introduites et gardées jusques ici en notre royaume, moult de personnes de notre commun peuple sont chues en liens de servitude et de diverses conditions, ce qui moult nous déplaît; nous, considérant que notre royaume est dit et nommé le royaume des *Francs*, et voulant que la chose s'accorde vraiment avec le nom, par délibération de notre grand-conseil, avons ordonné et ordonnons que, généralement par tout notre royaume, tant comme il peut appartenir à nous et à nos successeurs, telles servitudes soient ramenées à *franchise*, et qu'à tous ceux qui sont chus ou pourront choir en liens de servitude, *franchise* soit donnée à bonnes et convenables conditions... et pour ce... et pour ce que les autres seigneurs qui ont hommes de corps, prennent exemple de nous de eux ramener à franchise, nous vous commettons et mandons que

vous alliez dans la *baillie de* ,etc... et à tous les lieux, villes et communautés et personnes singulières, qui ladite franchise vous requerront, traitiez et accordiez avec eux de certaines compositions, par lesquelles suffisante recompensation nous soit faite des émoluments qui desdites servitudes pouvaient venir à nous et à nos successeurs, et à eux donniez, de tant comme il peut toucher nous et nos successeurs, générale et perpétuelle franchise, en la manière que dessus est dite [1]. »

Peu importe le motif intéressé qui avait dicté l'ordonnance du roi, c'était une grande et glorieuse nouveauté que cet appel fait par le pouvoir lui-même au *droit de nature,* au droit philosophique, contre l'injustice du fait régnant : on eût dit qu'un dieu inconnu, le dieu de l'avenir, parlait par la bouche de la royauté et la forçait à se rendre l'organe de l'éternelle protestation des masses opprimées contre le régime du moyen âge. Cet étonnant langage avait déjà retenti récemment, et c'était, chose admirable ! la voix du tyran Philippe-le-Bel qui avait confessé pour la première fois le droit de la liberté naturelle ! Dans une ordonnance rendue en 1311, pour confirmer l'affranchissement des serfs du Valois, octroyé ou vendu par le comte Charles, Philippe s'était exprimé ainsi : — Attendu que toute créature humaine, qui est formée à l'image de Notre Seigneur, *doit généralement être franche par droit naturel*, et en aucuns pays, *de cette naturelle liberté et franchise,* par le joug de la servitude qui tant est *haineuse* [2], soit effacée et

[1] Ordonnances des rois, t. I, p. 585. On a les exemplaires adressés aux baillis de Senlis et de Caen.

[2] Les légistes donnaient au droit féodal, en ce qui concernait les rapports des seigneurs avec leurs sujets, l'énergique qualification de *droit haineux*, par opposition au droit romain. — Cet édit de Philippe-le-Bel est enfoui dans le t. XII

obscurcie ; que les hommes et les femmes qui habitent ès lieux et pays dessus dits, en leur vivant, soient réputés ainsi comme morts (les *mainmortables*), etc... » On regrette de ne pas savoir les noms des rédacteurs de ces deux ordonnances. C'était dans les lois romaines, pleines des principes de la liberté civile et de l'égalité devant la loi, que quelques légistes, hardis logiciens, avaient puisé les éléments de ce noble langage.

L'effet immédiat ne répondit pas à l'importance morale de l'édit de Louis Hutin. Le roi s'était grandement abusé sur les facultés pécuniaires des serfs ruraux. La plupart de ces malheureux campagnards, vivant au jour le jour sous le coup des exactions et des corvées, étaient hors d'état de profiter des offres royales, et ceux d'entre eux qui avaient péniblement amassé quelques deniers ou quelques doubles, hésitèrent à s'en dessaisir pour l'acquisition d'une liberté qu'ils ne se sentaient pas en état de défendre comme avaient fait les habitants des villes et des bourgs. Soit abrutissement chez les uns, soit défiance chez les autres, fort peu répondirent à l'appel du roi, ainsi que l'atteste une seconde ordonnance promulguée peu de temps après par Louis Hutin. — « Comme il pourrait être qu'aucun, par mauvais conseil et par faute de bons avis, tomberait en déconnaissance de si grand bénéfice et si grande grâce, si que il voudrait mieux demeurer en la chétiveté de servitude que venir à état de franchise, nous vous mandons et commettons, que de telles personnes, pour l'aide de notre présente guerre, vous leviez si suffisamment et grandement comme la con-

du recueil des ordonnances (p. 587)) au lieu de se trouver parmi les ordonnances de ce roi, dans le t. I; c'est probablement ce qui l'a fait passer inaperçu des historiens : M. Michelet est, si nous ne nous trompons, le premier qui l'ait cité.

dition et la richesse des personnes pourront bonnement souffrir (D'Achery ; *Spicilegium*, t. III, p. 707). » Ce n'est pas une des moindres bizarreries de l'histoire que ces serfs achetant la liberté par force. — Il est probable que le nombre des affranchis malgré eux fut peu considérable, et que le roi retira peu d'argent de cette singulière mesure.

Quoi qu'il en soit, les opérations militaires contre la Flandre ne purent être entamées avant la fin de l'été : tandis que l'armée royale se rassemblait sur la Lys, Louis Hutin lança contre les Flamands, le 14 juillet, un manifeste où il les menaçait d'esclavage et d'extermination, et, vers le milieu d'août, il vint entre Lille et Courtrai, prendre le commandement de dix mille cavaliers et d'une grande multitude de fantassins. La Flandre fut donc attaquée simultanément par le roi de France et par son allié Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande : les Flamands n'avaient à attendre d'assistance de personne ; Édouard II avait même expulsé d'Angleterre leurs compatriotes, conformément au traité d'alliance de Philippe-le-Bel et d'Édouard Ier ; mais la courageuse Flandre ne s'abandonna pas elle-même : elle n'eut point d'ailleurs à renouveler les héroïques efforts de Courtrai et de Mons en Puelle. Les éléments combattirent en sa faveur. À peine les troupes royales étaient-elles entrées dans le pays ennemi, que des pluies violentes détrempèrent le sol et rendirent impraticable cette contrée basse et humide. « Hommes et chevaux, enfoncés jusqu'au genou dans la fange, souffrirent grandement ; les vivres ne pouvaient venir *en l'host* : pour tirer un tonneau de vin, il fallait trente chevaux, et encore à peine le pouvaient-ils ôter de la boue. » Dans l'impossibilité d'avancer et de combattre, le roi, voyant les maladies affaiblir l'armée et

l'hiver approcher sans que la saison s'améliorât, se décida en frémissant à brûler ses pavillons *et à s'en retourner inglorieux et sans rien faire.* » Et ainsi les Français dolents laissèrent en leurs tentes embrasées *moult* de richesses, et, mouillés et crottés par ce *mautemps* (mauvais temps), en France s'en revinrent. Et le roi Louis en fut si courroucé, qu'il jura que, s'il vivait l'an suivant, il irait fortement poursuivre et envahir les Flamands sans demeure, et que jamais à eux n'aurait nulle accordance, s'ils ne s'abandonnaient de tout point à sa volonté. Et il laissa en ces cantons maints sergents et soudoyers qui gardaient les entrées du pays par terre et par mer, si bien qu'à peine les Flamands pouvaient-ils tirer des vivres du dehors. » (Continuat. de Nangis.) Cependant le comte de Flandre se présenta bientôt aux portes de Saint-Omer et eût envahi tout l'Artois s'il n'eût craint d'ajouter à l'exaspération royale et de se fermer toute voie d'accommodement.

La fâcheuse issue de la campagne de Flandre augmenta le désordre que la réaction avait traîné à sa suite : ce n'étaient que violences, que guerres privées, que faux-monnayages. Les grands, à commencer par le chef du conseil du roi, Charles de Valois, se partageaient, pour ainsi dire, l'héritage de Philippe-le-Bel, et les barons et prélats qui avaient le privilége de battre monnaie inondaient la France d'espèces falsifiées : le mal était allé si loin, que les sentiments du roi et de la cour commencèrent à se modifier, et que le parti de l'ancien gouvernement, si durement persécuté, ressaisit quelque empire sur la chose publique. Une ordonnance de novembre 1315, renouvelant les dispositions de saint Louis, interdit la circulation des monnaies seigneuriales hors des terres des seigneurs qui les avaient frappées. Les seigneurs battant mon-

naie n'étaient plus qu'au nombre de trente et un. Un autre édit fixa la loi, *le poids et la marque* de leurs espèces (Ordon. I, 624).

Les gens de loi reparaissaient sur l'horizon : l'œuvre de Philippe-le-Bel était bien mutilée, mais non pas détruite; si peu l'était-elle à certains égards, que la papauté ne put pas profiter de l'état du royaume pour s'affranchir et repasser les monts. Les cardinaux gascons, dont Clément V avait rempli le sacré-collége, neutralisèrent les Italiens : après la mort de Clément V, le conclave resta enfermé à Carpentras plusieurs semaines sans résultats. Un beau jour, le feu ayant pris au palais du conclave à la suite d'une violente attaque exécutée par les valets des cardinaux gascons contre ceux des italiens, le sacré consistoire fut obligé de s'évader par une fenêtre, et les cardinaux *se dispersèrent comme des perdrix effrayées* (22 juillet 1314). Ceci s'était passé avant la mort de Philippe-le-Bel; près de deux ans s'écoulèrent sans qu'il fût possible de réunir derechef le conclave. Au commencement de 1316, Louis Hutin envoya à Lyon son frère Philippe-le-Long, comte de Poitiers, qu'il venait d'élever à la pairie[1], et le chargea d'aviser à terminer l'interrègne papal. Les cardinaux exigèrent du comte la promesse écrite de ne point attenter à leur liberté dans le cas où ils voudraient se retirer sans rien conclure, et arrivèrent à Lyon les uns après les autres. Mais à peine Philippe-le-Long était-il entré en pourparlers avec eux pour tâcher de rapprocher les deux partis, qu'il reçut la nouvelle de la mort subite du roi, son frère. Le comte de Poitiers, après quelque hésitation, *violant*

[1] Il y eut donc dorénavant pour l'ancienne Aquitaine deux pairies, celle de Guyenne et celle de Poitou.

saintement ses serments sur l'avis de quelques prêtres, enferma les cardinaux dans la maison des frères Prêcheurs de Lyon, en mura les portes, et confia la garde du conclave au comte de Forez, en lui recommandant de resserrer étroitement les captifs *jusqu'à ce qu'ils eussent fait nouveau pape*; puis il reprit en toute hâte le chemin de Paris (28 juin 1316).

Le roi Louis était *trépassé* au château de Vincennes, le 5 juin, avant d'avoir accompli sa vingt-septième année. « Comme, suivant ses goûts de jeunesse, dit le chanoine de Saint-Victor, il s'était fort échauffé au jeu de la paume dans un préau de ce château royal, il descendit en une cave glaciale, et, s'abandonnant indiscrètement à l'appétit de ses sens, il se mit à boire sans mesure du vin très-frais. Le froid pénétra ses entrailles, et il fut porté au lit, où il ne tarda pas à mourir. » Il légua 10,000 livres aux enfants du malheureux Enguerrand de Marigni, marque significative du revirement qui s'était opéré dans son esprit. Il ne laissait qu'une fille, mais sa femme était enceinte.

« Le comte Philippe, en arrivant à Paris (12 juillet), après avoir fait célébrer à Saint-Denis les obsèques du monarque défunt, résolut d'agir en roi, et de se mettre en possession du royaume, du moins jusqu'à ce qu'il en eût été décidé autrement par les barons : il se saisit donc du palais, et en fit fermer toutes les portes, excepté une (canon. S. Victor.). » Suivant la chronique de Flandre, citée par l'historien de Paris (Félibien, I, 555), Charles de Valois avait tâché de disputer la régence à l'aîné de ses neveux; mais le connétable Gaucher de Châtillon, à la tête des bourgeois de Paris, avait chassé du Louvre les gens d'armes du comte Charles, très-odieux à la bour-

geoisie. « La reine veuve Clémence était demeurée dans la désolation au château du bois de Vincennes, sans autre appui que le comte de Valois, qui lui avait promis de la défendre fidèlement, elle et l'enfant qu'elle portait dans son sein ; elle dénonça pour lors à Philippe sa grossesse d'une manière formelle. Les barons du royaume ayant été convoqués, il fut ordonné que le comte Philippe de Poitiers serait gouverneur du royaume de France ; qu'il en percevrait tous les revenus, et qu'il fournirait à la reine le nécessaire ; que, si la reine accouchait d'un fils, le comte retiendrait la garde dudit royaume pendant vingt-quatre ans [1], et, dans la vingt-cinquième année, résignerait librement le royaume à l'héritier royal, et lui obéirait ensuite comme à son seigneur ; que, si au contraire il naissait une fille, le comte Philippe serait reconnu de tous comme roi, et pourvoirait au sort de cette enfant, selon que le droit et la coutume le requièrent. Ces choses convenues et promises, les princes et les barons firent hommage à Philippe, comme le tenant pour gouverneur, excepté le duc Eudes de Bourgogne, qui, de peur de quelque embûche, voulut avoir en son pouvoir sa nièce, fille de sa sœur la feue reine de Navarre (Marguerite de Bourgogne), que le roi Louis avait reconnue légitime malgré la condamnation de sa mère. Elle lui fut en effet remise pour l'élever (Joan. canon. sanct. Victor.). » La jeune princesse se nommait Jeanne.

Tel est le récit du chanoine de saint Victor, écrivain contemporain ; mais ce récit paraît inexact dans une circonstance grave : un acte authentique que l'on a conservé, et les événements qui suivirent, semblent prouver que les

[1] Suivant le chanoine de S. Victor ; et dix-huit ans seulement, suivant le continuateur de Nangis, ce qui paraît plus vraisemblable.

barons ne tranchèrent pas d'une manière absolue la grande question de la successibilité féminine, et, en confirmant à Philippe la régence dont il s'était emparé, ne décidèrent pas qu'il prendrait immédiatement le titre de roi si la reine accouchait d'une fille. L'acte mentionné plus haut est un traité entre le comte Philippe et le duc de Bourgogne, du 17 juillet. Le jeune duc Eudes IV, successeur de son frère Hugues V, avait senti combien il serait difficile de soutenir les droits de sa nièce contre un prince ambitieux et actif, qui avait la force en main et pour qui se prononçait évidemment l'opinion publique : il transigea ; il signa avec Philippe des conventions, aux termes desquelles la petite Jeanne et sa sœur, si la reine veuve était mère d'une fille, devaient avoir en héritage le royaume de Navarre et les comtés de Champagne et de Brie, pourvu que, « quand l'une et l'autre serait venue à droit âge de se marier, elles fissent quittance (à Philippe) de tout le *remenant* du royaume de France ; et, s'il ne leur plaisait de faire quittance, elles reviendraient à leur droit; » c'est-à-dire qu'elles pourraient faire valoir leurs prétentions sur la France, et Philippe, les siennes sur la Navarre et la Champagne. Eudes de Bourgogne, à ces conditions, approuvées par le comte de la Marche, frère de Philippe-le-Long, par les comtes de Valois et d'Évreux, ses oncles, par le comte de Clermont, son cousin, par le comte de Saint-Pol, le dauphin de Viennois, le connétable Gaucher de Châtillon, etc., reconnut Philippe régent de France, de Navarre, de Champagne et de Brie, jusques à taut que Jeanne et la fille encore à naître de la reine Clémence, si c'était une fille, *fussent venues à leur âge*. (Secousse. *Preuves des Mémoires sur Charles-le-Mauvais, roi de Navarre*, p. 2.) Philippe prit le titre de *fils du roi*

des Français, régent des royaumes de France et de Navarre.

Ce pacte étrange destinait la France à un interrègne de quinze ou vingt ans, en confiant le pouvoir provisoire à l'homme qui avait le plus d'intérêt à faire cesser l'interrègne. C'était là un de ces traités qu'on peut considérer comme violés d'avance.

A peine Philippe-le-Long fut-il investi de la régence, qu'il employa les forces de l'état à défendre, pour son intérêt personnel, dans un des grands fiefs de la couronne, ce droit de successibilité féminine qu'il attaquait dans l'héritage royal : une querelle de succession, qui eut de bien graves résultats pour la France, troublait depuis plusieurs années le comté d'Artois ; Robert II, comte d'Artois, tué à Courtrai en 1302, avait laissé une fille, Mahaut, mariée au comte Othon de Bourgogne, et un petit-fils, Robert III, né de son fils Philippe, qui avait péri à la bataille de Furnes. Dans presque tous les pays régis par les coutumes féodales, même ceux où le droit des femmes était le mieux établi, le fils du fils eût écarté la fille sans contestation ; mais Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, était la belle-mère d'un fils de Philippe-le-Bel, de Philippe-le-Long, précisément : Philippe-le-Bel n'était pas homme à manquer l'occasion de prendre l'Artois pour son fils ; Mahaut réclama l'héritage paternel et en obtint la possession provisoire ; on prétendit que la représentation n'avait pas lieu en Artois, et que le petit-fils ne représentait pas les droits de son père ; la cour des pairs, en 1309, adjugea le comté à Mahaut au préjudice du jeune Robert, que Philippe-le-Bel investit du comté de Beaumont-le-Roger et de quelques autres fiefs en Normandie par forme de dédommagement. L'enfant, arrivé à l'âge d'homme, ne s'estima nullement dédommagé et re-

prit opiniâtrément la poursuite de ses droits. Il trouva de nombreux adhérents parmi la noblesse des provinces du nord, et en appela aux armes; dès la fin de l'année 1315, du vivant de Louis Hutin, la guerre avait éclaté entre la comtesse d'Artois et les barons confédérés de Vermandois et de Champagne : la noblesse artésienne se déclara pour Robert, qui repoussa le connétable Gaucher de Châtillon, envoyé par Philippe-le-Long au secours de Mahaut, s'empara d'Arras et de Saint-Omer, et refusa de comparaître au parlement de Paris, où le régent l'avait cité; Philippe-le-Long convoqua le ban féodal à Amiens, prit l'oriflamme à Saint-Denis le 30 octobre, et marcha contre Robert : celui-ci, malgré ses premiers succès, ne se trouva point en état de donner bataille au comte de Poitiers; il consentit à se constituer prisonnier à la tour du Louvre, jusqu'à ce que les pairs et grands *sires* de France eussent décidé de nouveau entre lui et Mahaut, d'après les droits et coutumes existant à la mort de Robert II : l'Artois fut confié en séquestre aux comtes de Valois et d'Évreux, et Philippe de son côté consentit que le jugement de l'an 1309 fût estimé non avenu.

Philippe reprit la route de Paris, et reçut en chemin une importante nouvelle : « le quinzième jour de novembre, dans la nuit du samedi au dimanche, la reine Clémence accoucha au Louvre d'un enfant mâle, qui, né pour régner dans le Christ et appelé Jehan, fut de vrai l'enfant de la douleur, et ne vécut que jusqu'au vendredi d'après. Le jour suivant, il fut enterré en l'église de Saint-Denis, aux pieds de son père, par le seigneur Philippe, comte de Poitou, qui le porta lui-même au tombeau. » (Cont. de Nangis. — Joan. canonicus sanct. Victor.)

Philippe avait eu tout le temps de se préparer à l'évé-

nement : il avait employé les quatre derniers mois à renforcer son parti, et n'hésita pas un instant à rompre ses conventions avec le duc de Bourgogne : l'enfant-roi *Jehan* était mort le 21 novembre ; les pairs et les barons de France furent convoqués à Reims pour le 9 janvier, afin d'assister au sacre du roi Philippe cinquième. Une partie des princes et des barons refusèrent de répondre à l'appel du régent : le duc de Bourgogne protesta au nom de Jeanne, fille unique et *droite héritière* du feu roi Louis, et somma l'archevêque de Reims et les autres prélats de ne point procéder au sacre ; le propre frère de Philippe, Charles-le-Bel, comte de la Marche, qui avait suivi son frère jusqu'à Reims, quitta la ville le matin même de la cérémonie ; les comtes de Valois et d'Évreux restèrent près de leur neveu Philippe, mais avec un mécontentement si peu déguisé, qu'ils avaient l'air de protester plutôt que d'adhérer par leur présence. Philippe, et l'archevêque de Reims, Pierre de Courtenai, qui lui était dévoué, ne se laissèrent point intimider : on ferma les portes de la ville ; on y fit bonne garde, et la cérémonie fut célébrée sous la protection d'une grosse troupe de gens de guerre. En remplacement des pairs absents, Mahaut, comtesse d'Artois, belle-mère du roi, tint la couronne durant l'office. Le roi d'Angleterre, Édouard II, cité comme duc de Guyenne, n'était pas venu, mais avait reconnu la royauté de Philippe dans la lettre par laquelle il s'excusait de passer la mer. Ainsi les Plantagenêts reconnurent d'abord ce principe de l'inadmissibilité des femmes au trône de France, qu'ils contestèrent depuis avec de si terribles conséquences pour la France et pour l'Angleterre.

Philippe, *oint et consacré,* repartit aussitôt de Reims pour Paris, où il convoqua les États-Généraux pour le commen-

cement de février. L'assemblée fut nombreuse, sans être générale ni régulière; l'esprit public n'était pas assez formé pour que les villes un peu éloignées comprissent combien il leur importait d'avoir voix délibérative dans les grands intérêts de l'état; elles ne voyaient encore dans le gouvernement central qu'une machine à impôts, dont il fallait se tenir à l'écart le plus possible. Le Languedoc et sans doute d'autres provinces encore n'envoyèrent point de délégués à Paris. Mais la bourgeoisie parisienne afflua, non par députés, mais par masses, à l'ouverture des États, et y représenta dignement le Tiers-État de France.

« Vers la purification de la Sainte-Vierge se rassemblèrent donc, en la présence du cardinal d'Arablai, chancelier de Philippe-le-Long, beaucoup de grands, de nobles, de hauts-hommes et de prélats, avec la plupart des bourgeois de Paris; ils approuvèrent tous le couronnement du roi Philippe, et jurèrent de lui obéir comme à leur roi, et, après lui, à son fils aîné Loys. Les docteurs de l'Université de Paris approuvèrent aussi d'une voix unanime le couronnement de Philippe, mais ils ne jurèrent rien; alors aussi fut-il déclaré que les femmes ne succèdent pas à la couronne de France (Contin. de Nangis). »

L'effet de l'assemblée de Paris fut décisif; les nuages menaçants qui couvraient l'horizon se dissipèrent : la guerre civile n'éclata point. Le nouveau pape, Jean XXII (le Gascon Jacques de Cahors), élu le 7 août 1316, reconnut sur-le-champ Philippe. Le comte Charles-le-Bel se rapprocha de son frère, dont il devenait en ce moment l'héritier par la mort du fils de Philippe (18 février 1317). Tous les barons rendirent successivement hommage à

Philippe, qui avait partout la bourgeoisie pour lui[1]. Les délégués des sénéchaussées languedociennes, qui n'avaient point comparu à Paris, vinrent trouver Philippe à Bourges et lui jurer fidélité, moyennant la conservation de toutes les coutumes et libertés du Midi. Le duc de Bourgogne céda à son tour; il fit plus que de se rendre à la nécessité : il trafiqua honteusement des droits de sa nièce. Philippe lui donna en mariage sa fille, tout enfant encore, avec cent mille écus d'or et la comté de Bourgogne en dot. Eudes, moyennant la réunion des deux Bourgognes, à son profit, renonça, au nom de Jeanne, à tout droit, non-seulement sur le royaume de France, mais sur la Navarre, la Champagne et la Brie; 5,000 livres une fois payées et 50,000 sous parisis de rente étaient le seul dédommagement octroyé à Jeanne, qu'on maria au fils aîné du comte d'Évreux, quoiqu'elle n'eût guère plus de six ans.

Ainsi fut décidée, pour toute la durée de la royauté française, une des questions les plus fondamentales qui

[1] Les députés de la bourgeoisie, dans l'assemblée de Paris, avaient requis Philippe que *les bonnes villes et autres, et les gens d'icelles, fussent garnis d'armures, pour le droit du roi et le leur défendre*. Philippe, par ordonnance du 12 mars, établit à ses frais un capitaine dans chaque ville, et un capitaine-général dans chaque bailliage, et chargea les baillis et sénéchaux de faire, avec l'aide des plus *preud'hommes* de chaque ville, le recensement des personnes, *qui, par leur pouvoir et état, pouvaient tenir chevaux et gens d'armes*, et *des menus* (petites gens), *lesquels pourront avoir armures pour gens de pied*. Ce n'était pas toutefois sans quelque défiance que la couronne armait ainsi le peuple des villes, comme le prouve la fin de l'ordonnance : le roi y prescrit que les armures *aux menues gens* soient mises en lieu sûr et convenable, pour leur être délivrées seulement en cas de besoin sur l'ordre du roi ou de ses officiers.

L'institution des capitaines des villes déplut fort aux seigneurs suzerains, et le roi fut obligé de protester qu'il n'entendait porter atteinte aux droits ni aux justices de qui que ce fût. On a la lettre adressée à ce sujet à l'archevêque de Reims. *Ordon.* t. I, p. 635-636.

puissent être soulevées dans un état monarchique. Depuis l'origine de la monarchie féodale, les descendants de Hugues Capet s'étant succédé de mâle en mâle, en ligne directe, nulle occasion ne s'était présentée jusque-là de débattre l'admissibilité des femmes à la couronne. Les coutumes féodales n'avaient pas de principe absolu à l'égard de la successibilité féminine. La tradition des lois barbares, qui interdisaient aux femmes la possession de la terre, s'était perpétuée dans quelques pays; mais c'était là une exception, comme le maintien de la propriété allodiale en certains cantons : l'usage presque universel était l'admission des filles à l'héritage, quand il n'y avait point de fils. Deux siècles plus tôt, la coutume la plus générale eût été presque indubitablement appliquée à la succession royale comme à toute autre succession ; mais, depuis ce temps, un grand mouvement d'opinion avait eu lieu en Europe et particulièrement en France : le roi n'était plus seulement le premier des propriétaires ; grâce aux prêtres et aux légistes, la royauté s'était placée peu à peu dans une sphère à part : l'héritage du gouvernement d'un grand peuple n'était plus tout à fait assimilé à l'héritage d'une terre ou d'un troupeau, et l'idée des fonctions et des devoirs de la magistrature suprême modifiait la notion grossière de l'hérédité par droit de naissance. Aussi, dès que la question surgit, l'instinct national surgit avec elle, et la trancha indépendamment de tout précédent. Il est vrai que les gens de loi, partisans de l'exclusion des femmes, exhumèrent du fond des cartulaires le vieux texte oublié de la loi salique pour y trouver un argument capable de faire impression sur les gentilshommes, qui avaient en grande vénération ces anciens *Francs*, dont ils se glorifiaient de descendre. Le nom de loi salique en

est resté fort improprement à la loi qui exclut les femmes de la royauté, tandis que la véritable loi salique ne contient aucune disposition spéciale à ce sujet. Les légistes donc, selon les habitudes qu'ils avaient prises de longue date, fouillèrent et faussèrent le passé, afin d'en tirer la règle du présent; mais ce ne fut pas là ce qui entraîna la France; les historiens contemporains ne parlent même pas de la loi salique; l'opinion publique fut emportée par quelque chose de plus puissant et de plus vrai dans le fond, de plus vague et de moins défini dans la forme. *Le royaume de France*, s'écriait-on, *est si noble, qu'il ne peut aller à femelle* (Froissart, c. IV). D'où venait cette répulsion pour le règne des femmes? Était-ce un mépris brutal pour le sexe faible, pour le sexe impropre aux armes? Les mœurs et les idées de la France chevaleresque rejettent bien loin cette interprétation du sentiment public. C'est dans l'essence même de notre nationalité que se trouve l'explication d'un instinct de conservation qui ne se rendait nullement compte de lui-même. Les peuples chez lesquels une situation excentrique a développé une forte et originale individualité, l'Espagne et l'Angleterre, par exemple, ont pu, sans inconvénients graves, peut-être même parfois avec avantage, élever au trône des princes étrangers, ainsi qu'il arrive nécessairement aux états où la successibilité féminine est admise. Là, les influences venues de l'extérieur avec les maris des reines ou les descendants des filles des rois ont pu être quelquefois plus utiles que nuisibles. La France, au contraire, touchant à tous les peuples par sa position centrale, ouverte, par son caractère, résultat de sa position, à tous les souffles du dehors, avait besoin de conserver au cœur de son gouvernement une institution fixe, exclusive de tout élé-

ment étranger, qui contînt un peu cette expansion excessive, et qui compensât cette multiplicité d'impressions extérieures, si essentielle, sous d'autres rapports, à la grandeur et à la variété du génie français ; il lui fallait quelque chose d'immuable au fond et au centre, sous cette surface et entre ces extrémités éternellement mobiles. L'établissement d'une dynastie se perpétuant de mâle en mâle, directement ou indirectement, à l'exclusion des femmes et des étrangers, était évidemment, dans l'ancienne société française, la seule institution politique qui pût résoudre le difficile problème de la permanence dans la mobilité. La prétendue *loi salique* a été la principale garantie de la nationalité française, durant plusieurs siècles.

PHILIPPE V, DIT LE LONG.

(1317—1322.)

Le revirement politique commencé dans les derniers mois de Louis Hutin fut complet sous Philippe-le-Long : la faction féodale n'avait pu retenir dans ses mains inhabiles les rênes de l'état, et la royauté revenait tout naturellement à ses vrais intérêts. Les hommes de loi ressaisirent le pouvoir à la faveur des services rendus au nouveau souverain ; l'ex-chancelier Latilli, après un long emprisonnement, fut acquitté de l'absurde accusation d'avoir empoisonné Philippe-le-Bel ; Raoul de Presle fut indemnisé, anobli, réintégré dans sa charge d'avocat-général, et une série d'ordonnances, rendues de 1317 à 1320, atteste les louables efforts des conseillers de Phi-

lippe-le-Long pour rétablir l'ordre dans les finances et dans l'administration de la justice : l'esprit monarchique était du reste contenu dans de certaines bornes par le souvenir récent encore de la crise de 1315, et le retour à la tyrannie de Philippe-le-Bel eût été impossible. Plusieurs édits de Philippe-le-Long sont importants à mentionner. Une ordonnance du 21 décembre 1316 (quinze jours avant le sacre), réunit au domaine royal les terres qu'avait possédées Philippe en apanage (le Poitou et la Saintonge); c'était la première application d'un principe dont la royauté ne se départit jamais. Un an après (juin 1317), toutes les monnaies seigneuriales furent mises provisoirement *en la main du roi*, afin d'arrêter les altérations et de forcer les fabricateurs à subir une loi commune et immuable. On renouvela l'édit de Louis Hutin pour engager les serfs à acheter leur liberté (janvier 1318). Plusieurs ordonnances règlent le gouvernement intérieur de l'*hôtel du roi :* elles ont ceci de remarquable, que le pouvoir royal y prend des précautions contre lui-même, et que le roi semble se défier de l'homme privé. Ainsi, Philippe, dans ces édits rendus, dit-il, par le conseil de son oncle de Valois, de son frère de la Marche, etc., décide que le roi n'accordera dorénavant de grâces, de dons, de remises d'amendes, que séant en son grand conseil. — Le roi n'aliénera ni ne donnera viagèrement ni héréditairement aucune portion du domaine royal, mais seulement les biens qui lui écherront par forfaiture; le chancelier ne devra sceller aucunes lettres royales contraires à ces dispositions. — Nul ne prendra doubles gages (c'est-à-dire que le cumul est interdit, sauf quelques exceptions). — Il y aura toujours avec le roi deux *poursuivants*, un clerc et un laïque,

lesquels recevront les requêtes dans l'intervalle des sessions du parlement, etc. — Un de ces édits supprime les garnisons des châteaux qui ne sont point *ès frontières* (juillet-novembre 1318). L'inaliénabilité du domaine de la couronne, établie par ces ordonnances, fut érigée en principe et défendue avec une inébranlable persévérance par les parlements. L'interdiction d'aliéner le domaine fut suivie de la révocation des dons excessifs faits par Philippe-le-Bel et Louis Hutin; les héritiers de Pierre Flotte, de Nogaret et de Plasian (l'édit le nomme Plaisieu) furent frappés spécialement par cette mesure, qu'avaient suggérée les princes et les seigneurs plutôt que les légistes (29 juillet 1318).(Ordonn. des rois, t. 2, p.)

Après l'hôtel du roi, le parlement eut son tour, et reçut divers règlements. — Les parties seront *délivrées* selon l'ordre de présentation, sans faveur ni passe-droit, sauf que, « le jour où le roi viendra à Paris pour ouïr les causes qu'il aura réservées, toutes autres querelles (procès) cesseront. » — Il est enjoint à tout membre du parlement de jurer « qu'il ne recevra informations ni paroles privées en sa maison ou ailleurs, ou par lettres et messages, fors seulement en parlement, les parties étant présentes et *montrant* leur droit (novembre 1318). — Il n'y aura nuls prélats députés au parlement, car le roi fait conscience de les empêcher au gouvernement de leurs *expérituautés* (de leurs spiritualités). Toutefois l'entente du roi n'est point que les prélats qui sont de son conseil en soient pour ce hors. — En parlement il y aura un baron ou deux...., huit clercs et douze laïques (en la grand'-chambre), outre le chancelier et l'abbé de Saint-Denis, quatre personnes aux requêtes (l'ordonnance de décembre 1320 dit trois clercs et deux laïques), et, aux deux

chambres des enquêtes, huit clercs et huit laïques jugeurs et vingt-quatre rapporteurs (3 décembre 1319). » La chambre des comptes fut organisée, en avril 1319, par une ordonnance en vingt-cinq articles; on y voit que les sénéchaux, baillis et leurs subalternes ne pouvaient recevoir de deniers pour le compte du roi, ce qui était réservé à des receveurs et commissaires spéciaux. La division des fonctions commençait à s'établir dans l'ordre politique [1].

Philippe-le-Long et ses conseillers, une fois les grands débats de la succession terminés, avaient pu vaquer sans obstacles aux réformes intérieures : chacun des états voisins de la France était absorbé par ses propres affaires, et la politique extérieure était presque annulée. La querelle avec la Flandre était le seul embarras de la couronne, et c'était encore là une querelle de famille.

Louis Hutin, malgré ses serments terribles contre les Flamands, avait conclu avec eux un armistice avant de mourir. La France et la Flandre demeurèrent, jusqu'en 1320, dans une situation incertaine, qui n'était ni la paix ni la guerre. Tout le nord de l'Europe, et la Flandre plus qu'aucun autre pays, avait souffert, en 1316, d'une disette et d'une épidémie terribles. Les grandes communes flamandes avaient peine à s'en remettre, et souhaitaient, même au prix de l'abandon de la Flandre wallonne, la cessation d'un état de choses qui ruinait leur industrie.

[1] Nous ne faisons pas mention d'une prétendue réunion d'États-Généraux qui aurait eu lieu à Paris à la chandeleur 1319, suivant une ordonnance insérée par Laurière au t. I du recueil des ordonnances des rois, p. 678. C'est par erreur que Laurière a attribué cet édit à Philippe-le-Long, à la date du 25 janvier 1318 (1319) : elle est de Philippe-de-Valois, du 15 février 1346, et les états qu'elle mentionne sont ceux de 1346. Elle se retrouve à sa vraie place dans le t. II des ordonnances, publié par Secousse, p. 238.— Le nombre des membres du parlement fut augmenté sous Philippe-de-Valois.

Le patriotisme était admirable dans les murs de chaque commune, mais ne les franchissait guère ; la Flandre était une agrégation de communes et non point un peuple, et il n'y eut jamais chez elle de véritable esprit public. C'était en ce moment la famille régnante, et non la population, qui se refusait à la paix. Après des négociations plusieurs fois rompues et renouées, dans lesquelles le pape Jean XXII s'était activement entremis, les Flamands obligèrent leur vieux comte, Robert III, à se rendre à Paris, au mois d'avril 1320, avec son fils Louis, comte de Nevers et de Rethel, et les fondés de pouvoirs des communes de Flandre, afin de rendre hommage au roi Philippe et de traiter définitivement avec lui. Le comte fit hommage au roi comme son suzerain ; « mais, au jour fixé pour discuter les articles de paix, le comte ne voulut rien conclure à moins qu'on ne lui rendît Béthune, Lille et Douai. Le roi, saisi de colère, jura publiquement qu'il ne lui remettrait jamais la souveraineté de ces villes, et pria son frère Charles, comte de La Marche, le seigneur comte de Valois, tous les princes du sang royal et les autres barons présents, de répéter ce serment, ce qu'ils firent tous. Robert s'éloigna donc de Paris sans avoir pris congé de son hôte ; mais les fondés de pouvoirs des communes, au sortir de la ville, lui envoyèrent ce message : « Nous sommes sûrs que, si nous retournons vers ceux qui nous ont envoyés, sans avoir conclu la paix avec le roi, il ne nous restera plus de têtes à mettre sous nos capuchons ; c'est pourquoi vous pouvez être assuré que nous ne quitterons point la France, sinon après la concorde rétablie entre nous et le roi.

» Le comte, sachant bien que, si les communes se révoltaient contre lui, il perdrait toute sa comté, revint à

Paris, confirma la paix par serment, et consentit au mariage d'une fille du roi avec Loys de Rethel, fils de son fils Loys. Cette paix fut ratifiée par les échevins et par tout le menu peuple de Flandre. » (Cont. de Nangis. — Joan. canonic. S. Victor. — Oudegherst.)

Les premières années de Philippe V marquent honorablement dans notre histoire par la proclamation d'une grande loi nationale et par une suite de sages et utiles mesures; mais des événements étranges allaient imprimer au reste de ce court règne le caractère le plus sinistre. Les papes et les rois, soit sincèrement, soit par une sorte de convenance, parlaient encore fréquemment de croisade, comme pour se faire pardonner la destruction du Temple. Le peuple des campagnes, dans le sein duquel fermentaient encore ces vagues et fanatiques ardeurs religieuses qui avaient causé autrefois de si terribles mouvements, prenait au sérieux les paroles des chefs de l'Église et de l'État. Il s'impatienta d'attendre si longtemps le signal du départ pour la Terre-Sainte.

» L'année 1320, dans le royaume de France, éclata un mouvement d'hommes inattendu et impétueux comme un tourbillon de vent. Un ramas de pastoureaux et de gens du commun se rassemblèrent en une seule *bataille*, disant qu'ils voulaient aller outre-mer combattre les ennemis de la foi, et assurant que par eux serait reconquise la Terre-Sainte. Ils étaient soulevés par des *truffeurs* (trompeurs), à savoir : un prêtre qui avait été dépouillé de son église à cause de ses méfaits, et un autre clerc, déserteur de l'ordre de Saint-Benoît. Tous deux avaient tellement ensorcelé ces hommes simples, qu'abandonnant porcs et brebis dans les champs, ils accouraient en foule, sans avoir ni denier ni maille, munis seulement d'une besace

et d'un bâton. Les pastoureaux se pressaient autour de ces chefs, en telle affluence qu'ils formèrent bientôt une très-grande armée (*Chroniq. de Saint-Denis.*—Cont. de Nangis). »

Il en fut de cette levée de paysans comme de la grande insurrection du temps de saint Louis. Les pastoureaux commencèrent par traverser pacifiquement villes et châteaux, vivant de la charité des fidèles; puis les aumônes diminuèrent, les besoins augmentèrent, les *ribauds* et les *routiers* se joignirent aux campagnards, les bandits, aux fanatiques. Alors commencèrent les excès, les désordres, les pillages, et aussi la répression violente partout où les baillis et les prévôts étaient assez forts pour courir sus aux turbulents pèlerins : « les pastoureaux se défendirent à main armée, et, si quelques-uns d'entre eux étaient détenus ès geôles et prisons, ils brisaient les portes et mettaient leurs hommes en liberté, malgré les seigneurs. » Un certain nombre d'entre eux ayant été enfermés dans les prisons de Paris, ils entrèrent en masse dans la ville, forcèrent la geôle de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs; puis, « pénétrant dans le Grand-Châtelet pour délivrer certains de leurs compagnons prisonniers en cette forteresse, ils précipitèrent violemment du haut en bas de l'escalier le prévôt de Paris, qui voulait s'opposer à eux, et arrachèrent leurs amis des cachots où ledit prévôt les avait enfermés; puis, craignant d'être attaqués par les gens d'armes du roi, ils se préparèrent à combattre sur le pré Saint-Germain, dit Pré-aux-Clercs; mais personne n'osa s'armer contre eux, et on les laissa sortir librement de Paris et suivre la route d'Aquitaine (Joan. canon. Sanct.-Victor. — Cont. de Nangis). »

Ils étaient, dit-on, au moins quarante mille lorsqu'ils

arrivèrent en Languedoc. Dans toute la Gascogne et l'ancien comté de Toulouse, ils poursuivirent les Juifs avec un acharnement impitoyable ; les *Hébrieux* avaient plus encore à redouter le fanatisme du menu peuple que la rapacité des rois et des barons, que la froide et implacable haine des clercs. Les Juifs étaient toujours les premières victimes des soulèvements populaires. Les Juifs du diocèse toulousain, épouvantés du massacre de leurs frères, se réfugièrent, au nombre de plus de cinq cents, dans le donjon de Verdun-sur-Garonne; les pastoureaux *boutèrent* le feu au château, et réduisirent les assiégés à s'entr'égorger pour s'éviter de tomber entre les mains de leurs persécuteurs. Les pastoureaux n'épargnèrent que les enfants, auxquels ils administrèrent le baptême ; puis ils marchèrent vers Carcassonne, continuant leurs *méfaits* par le chemin, sans que les gens du pays voulussent obéir au sénéchal de Carcassonne, qui avait commandé de porter secours aux Juifs, *comme étant sujets du roi.* Le pape, qui était à Avignon, effrayé de l'approche de ces hordes furieuses, anathématisa quiconque se croisait sans attendre le signal de l'Église. Le sénéchal de Carcassonne prit des mesures plus efficaces, rassembla contre eux des forces considérables, leur ferma les portes d'Aigues-Mortes, où ils voulaient s'embarquer, les resserra et les bloqua dans les plaines marécageuses et pestilentielles qui entourent cette ville, jusqu'à ce qu'ils se dispersassent d'eux-mêmes. « Beaucoup furent tués ou emprisonnés ; et le sénéchal, s'avançant sur Toulouse et les environs, où ils avaient commis force dégâts, fit pendre les pastoureaux aux arbres, vingt dans un endroit, trente dans un autre, pour laisser au reste un terrible enseignement. Ce fut ainsi que cette expédition déréglée s'évanouit en fumée. »

Les fureurs des pastoureaux et leur sanglante répression n'étaient que le prélude de catastrophes plus bizarres et plus atroces encore : ce fut, à ce qu'il semble, le nouveau pape qui y donna lieu. Jean XXII (Jacques d'Euse ou d'Ossa), homme de basse naissance (il était fils d'un savetier de Cahors) et d'une physionomie ignoble, mais d'un caractère persévérant, âpre et rusé, s'était élevé au cardinalat par l'intrigue autant que par une capacité réelle. Le sacré-collége, forcé par Philippe-le-Long de procéder enfin à l'élection d'un pape, chargea, dit-on, Jacques d'Ossa, cardinal-évêque de Porto, de nommer le souverain pontife : Jacques d'Ossa se nomma lui-même (Villani, l. IX, c. 79). On put dire de lui, ainsi que de Boniface VIII, qu'*il était monté au trône comme un renard, et qu'il régna comme un lion*. La situation de la papauté changea avec lui : à la vérité, il ne sépara pas ses intérêts de ceux des rois capétiens ; il était le chef du parti franco-gascon dans le sacré-collége, et renforça ce parti par une promotion de cardinaux gascons et languedociens ; il resta en France, mais pour régenter la royauté et non pour être régenté par elle. Il débuta par envoyer au jeune roi des préceptes de conduite, tels qu'on eût pu les adresser à un écolier, et par ériger en France, de sa seule autorité, sans consulter ni roi ni concile, un nouvel archevêché (Toulouse) et seize nouveaux évêchés (Montauban, Saint-Papoul, Rieux, Lombez, Aleth, Saint-Pons, Castres, Condom, Sarlat, Saint-Flour, Vabres, Maillezais, Luçon, Tulle, Lavaur, Mirepoix) (1317). C'était une innovation singulièrement hardie que de démembrer ainsi arbitrairement l'église gallicane, qui conservait, depuis tant de siècles, les circonscriptions primitives de ses antiques diocèses. En même temps,

le pape témoigna une grande ardeur pour la réforme des universités et des écoles en général. Ses premiers actes, quoi qu'on en pût penser, annonçaient un homme docte et actif; mais cette science était sans lumières et sans élévation d'esprit; cette activité était sombre, inquiète et cruelle par peur. Jean XXII réchauffa le zèle sanguinaire de l'inquisition, en le dirigeant vers un autre but que ses devanciers : c'était les sorciers qu'il poursuivait plus que les hérétiques. Il se croyait toujours entouré de nécromans, d'empoisonneurs [1], d'*envoulteurs*, c'est-à-dire, de ces gens qui fabriquaient des images de cire à la ressemblance des personnes qu'ils voulaient faire périr par art magique, ainsi qu'on l'a dit dans le procès de Marigni. La ville d'Avignon et la cour pontificale virent avec effroi l'atroce supplice d'une victime d'un rang élevé: Le pontife de la ville natale du pape, Hugues Géraud, évêque de Cahors, fut condamné par Jean XXII et par le sacré-collége, dégradé de clergie, et livré au magistrat séculier d'Avignon, qui le fit écorcher vif, tirer à quatre chevaux et brûler, pour avoir attenté à la vie du saint-père par voie de sortilége (mai 1317). Beaucoup d'autres personnages de moindre condition eurent le même sort.

Les persécutions contre les magiciens ne donnèrent

[1] Dans tout le cours du moyen âge, on ne cessa de confondre les empoisonneurs avec les sorciers, parce que les poisons n'étaient guère manipulés que par des gens qui se mêlaient de sortiléges, et qu'on était persuadé que la composition des poisons était un art enseigné par les mauvais esprits. Cette croyance remontait jusqu'aux sorciers de l'antiquité grecque et romaine. Il n'est pas complétement vrai que la sorcellerie ne soit qu'un reste défiguré des cultes païens, qu'une protestation des anciens dieux, changés en démons, contre la religion victorieuse. La sorcellerie, c'est-à-dire l'art néfaste de communiquer avec les puissances malfaisantes et ténébreuses, était bien connue de l'antiquité classique. Elle doit être issue du dogme des deux principes.

point toutefois de relâche aux opinions religieuses dissidentes. Ce n'était plus désormais hors de l'église, mais dans l'église, que frappait l'inquisition. Après les Templiers, les Fransciscains eurent leur tour. Une scission qui s'était opérée dans le sein de l'ordre le préserva d'être proscrit en masse: le parti de Jean de Parme et de l'Évangile éternel avait repris vigueur sous l'impulsion du Languedocien Pierre-Jean d'Olive, un des plus hardis commentateurs de l'Apocalypse. Les *spirituels*, comme ils se nommaient, s'étaient séparés du gros de leurs frères, et s'étaient érigés en ordre à part, se disant la véritable église, celle qui devait réaliser, non seulement les préceptes, mais les *conseils* de Jésus-Christ, et condamnant absolument toute propriété, toute réserve de deniers et même de denrées. Ils prenaient à la lettre la prière du *pain quotidien*. Les *spirituels* s'étaient répandus surtout en Sicile, en Provence et en Languedoc, où ils rencontraient une vive sympathie parmi les populations. Quatre d'entre eux, ayant refusé de se rétracter et d'obéir au pape, furent condamnés par l'inquisition et brûlés à Marseille, le 7 mai 1318. Bernard Délicieux, de Montpellier, Franciscain célèbre par la courageuse lutte qu'il avait soutenue toute sa vie contre l'inquisition, fut *emmuré* à perpétuité. C'était lui qui disait que *saint Pierre et saint Paul ne se pourraient défendre d'hérésie, s'ils revenaient en ce monde, et qu'on les poursuivît comme faisaient les inquisiteurs*. Il s'était efforcé de coaliser toutes les communes du Languedoc pour chasser les inquisiteurs, et avait été autrefois le chef du complot tramé à Carcassonne contre Philippe-le-Bel. L'origine de ce complot était, à ce qu'il paraît, la duplicité de Philippe, qui maintenait la tyrannie des Domi-

cains, après l'avoir attaquée violemment dans ses édits. Les rigueurs du pape et de ses tribunaux ne firent qu'exaspérer les haines qu'excitait l'inquisition, et deux membres du sanglant tribunal furent massacrés à Montfil en Valentinois. Le pape lança ses foudres sur les meurtriers et leurs fauteurs, en même temps qu'il réitérait avec une violence délirante ses bulles contre les sorciers. Tous les esprits étaient agités de terreurs fantastiques; on n'entendait parler que de pactes, de sorts, de conjurations, de sabbats : il n'était question que de sorciers, et les sorciers, ou les malheureux insensés qui se croyaient tels, se multipliaient sous la flamme des bûchers. La sorcellerie était une sorte de monomanie, qui fascinait une foule d'imaginations dépravées par les atrocités qu'on avait vues depuis dix ans. La société était dans une de ces situations morales qui enfantent des forfaits si bizarres et si extravagants que la postérité n'y veut pas croire, faute de les pouvoir comprendre [1].

Entre les diverses classes de la société, il en était deux surtout accessibles aux sombres rêveries de la magie; l'une, celle des bergers, par sa sauvage oisiveté; l'autre, celle des lépreux, par l'horreur de sa situation exceptionnelle. Les lépreux en effet formaient une classe à part, une véritable caste, les *parias* de la chrétienté. Séparés du reste des hommes par des cérémonies solennelles et funèbres, obligés, sous peine de mort, quand ils sortaient, d'annoncer de loin leur approche par le son criard d'une *cliquette* de bois, afin que chacun eût le temps de s'éloigner d'eux et d'éviter les émanations de leurs corps et de leurs habits, parqués dans de vastes

[1] Fleury, l. 92, *passim*.

hospices bâtis hors des villes sous le titre de *lazareries* ou *ladreries*[1], ils vivaient, non point isolés, mais en corps, en famille, et se perpétuaient comme un peuple hideux dans ces cités empestées. Comblés longtemps des dons pieux des fidèles, ils n'avaient inspiré que pitié, que respect même, durant la ferveur des croisades, alors que le fléau prenait partout ses victimes, et que chaque famille tour à tour voyait quelqu'un des siens passer sous le drap noir dont on couvrait le front du *mésel* (du lépreux), en le déclarant mort au monde; mais le dégoût et l'horreur l'emportaient peu à peu sur cette religieuse compassion, à mesure que les communications avec l'Orient, devenant plus rares, cessaient de renouveler la violence du mal, et que la lèpre se resserrait dans les ladreries et s'y maintenait sans plus faire de grands ravages au dehors[2]. « Sur ces entrefaites, au printemps de 1321, raconte le continuateur de Nangis, le roi de France, visitant sa comté de Poitou, avait convoqué les états-généraux à Poitiers, pour délibérer sur les affaires du royaume (14 juin), et se proposait de faire long séjour en cette ville, lorsque, vers la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin), le bruit vint aux oreilles du roi, que, dans toute l'Aquitaine, les sources et les puits avaient été ou seraient bientôt infectés de poison par un grand nombre de lépreux. Plusieurs, confessant leur crime, avaient déjà été condamnés à mort et brûlés dans

[1] Du nom du *Lazare* de l'Evangile, appelé par corruption saint Ladre, dont on avait fait le patron des pauvres, des malades, de tous les *souffreteux*, et spécialement des lépreux. Le nom de *lazareth* en est resté aux établissements où les marins font quarantaine dans nos villes maritimes pour prévenir les maladies contagieuses.

[2] Elle n'était encore que trop répandue; le héros de l'Ecosse, le grand roi Robert Bruce, en mourut en 1329.

la Haute-Aquitaine. Leur dessein était, comme ils l'avouèrent au milieu des supplices, de faire périr tous les chrétiens, ou du moins de les rendre lépreux comme eux, et ils voulaient étendre cet horrible maléfice sur toute France et Allemagne. » Le seigneur de Parthenai écrivit au roi qu'un lépreux de haut rang, arrêté sur ses terres, avouait avoir été excité à ces attentats par un riche juif, lequel lui avait remis le poison et offert de grandes sommes d'argent pour corrompre les autres lépreux. Il déclarait que le poison était composé avec du sang humain, de l'urine et trois herbes dont il ignorait le nom; on y ajoutait *le corps du Christ* (une hostie consacrée); puis le tout, une fois sec, était broyé, réduit en poudre, enfermé dans un sac, et l'on jetait le paquet, attaché à une pierre, au fond des puits et des fontaines [1]. Le chroniqueur anonyme qui rapporte ces détails, (contin. de Nangis), assure avoir vu, dans une ville du Poitou, un sachet abandonné par une lépreuse qui était parvenue à se dérober à la justice: « c'était un chiffon contenant une tête de couleuvre, des pieds de crapaud, et des cheveux de femme imprégnés d'une liqueur noire et fétide. Tout cela, jeté dans un grand feu, ne put aucunement brûler, preuve manifeste que c'était un poison des plus violents. » C'était alors une opinion très-accréditée, que les substances vénéneuses étaient nécessairement à l'épreuve du feu. « Le roi, apprenant ces faits et d'autres semblables, s'en retourna précipitamment en *France*, et ordonna, par tout son royaume, d'emprison-

[1] Il est remarquable que le seigneur de Parthenai, le dénonciateur du lépreux, ait été lui-même poursuivi pour sorcellerie quelque temps après. Voy. *contin.* de Nangis, *ad an.* 1323. Ceci confirme ce que nous avons dit plus haut sur la propagation de cette monomanie contagieuse.

ner les lépreux, en attendant qu'on décidât de leur sort *conformément à la justice.* » On sait comment procédait alors la *justice* criminelle : les lépreux furent traités avec une incroyable barbarie par toutes les juridictions royales, baroniales et cléricales. Les magistrats du roi avaient d'abord exclusivement revendiqué le jugement des lépreux, comme *cas royal,* attendu qu'il s'agissait de haute trahison contre le roi et le royaume; mais le roi Philippe, « voulant plus promptement laver la terre de la pourriture criminelle et superstitieuse des lépreux qui existaient encore, permit, par lettres datées de Créci, du 18 août 1321, à tous juges clercs et laïques, de *justicier* les lépreux qui se trouvaient dans leurs districts respectifs, et d'exercer sur eux le plein jugement de la vengeance; d'autant qu'il retirait sa main de dessus lesdits lépreux, s'il les avait jamais protégés. » Un second édit, bornant aux seuls coupables avérés le châtiment qui semblait décrété contre tous les lépreux, ordonnait que les *ladres* innocents fussent reclus en leurs ladreries, sans en pouvoir sortir dorénavant; mais une multitude de ces malheureux avaient déjà péri dans les flammes.

Le continuateur de la chronique de Nangis explique de la façon la plus étrange les folles et criminelles tentatives des lépreux : il prétend que le roi maure de Grenade avait gagné les Juifs pour détruire la chrétienté par maléfice, et que les Juifs, à leur tour, avaient engagé les *ladres* à faire mourir ou tomber en *ladrerie* tous les chrétiens, sous prétexte que, tout le monde devenant lépreux, personne ne serait plus *déprisé ni tenu en abjection* pour cause de léproserie; c'est pourquoi les principaux des lépreux, se rassemblant de tous les points de la chrétienté, avaient tenu quatre assemblées générales, où chaque *ladre-*

rie avait envoyé ses députés ; c'était là qu'avait été prise leur perverse résolution. Tout cela est évidemment absurde : les Juifs, selon toute apparence, n'étaient pas moins innocents que le roi de Grenade ; la seule chose probable, c'est qu'un certain nombre de lépreux, adonnés aux sciences occultes, avaient réellement tramé d'impuissants complots et composé de prétendus maléfices, qui n'étaient peut-être pas capables d'empoisonner une seule fontaine ni de donner la mort à un seul homme, si l'on en juge par le sachet dont parle le chroniqueur. Après avoir frappé les lépreux, on retomba, comme de coutume, sur les malheureux Juifs. « On les livra tous indistinctement aux flammes dans quelques pays, surtout en Aquitaine. Dans le bailliage de Tours, au château de Chinon, on creusa une très-grande fosse, on y alluma un grand feu, et l'on y brûla pêle-mêle cent soixante Juifs des deux sexes. Beaucoup d'entre eux, hommes et femmes, s'élancèrent dans le feu, en chantant comme s'ils fussent allés à la noce; plusieurs veuves jetèrent leurs propres enfants aux flammes, de peur que les chrétiens ne les enlevassent pour les baptiser. A Paris, ceux qui s'avouèrent coupables furent seuls brûlés ; on condamna les autres à un exil perpétuel ; les plus riches furent retenus en prison jusqu'à ce qu'on eût vérifié le montant de leurs créances, qui furent adjugées au fisc royal avec le reste de leurs biens : on dit que le roi en retira cent cinquante mille livres (contin. de Nangis). »

Ce n'était pas seulement par ces cruelles exécutions que le gouvernement de Philippe V commençait à ressembler à celui de Philippe-le-Bel : depuis que le jeune roi se sentait affermi sur son trône, le fisc reprenait sa dévorante activité ; tous les prétextes étaient bons pour sucer en dé-

tail la nation, qu'on n'osait pressurer en masse. Le pouvoir, on doit pourtant le reconnaître, n'abandonnait pas les idées d'ordre qu'il avait montrées à l'avénement de Philippe V, et les légistes avaient suggéré à ce prince une grande pensée : c'était d'établir dans le royaume une mesure uniforme pour le vin, le blé et toutes les marchandises, et de réduire toutes les monnaies à un même poids et titre ; mais l'intelligence publique n'était pas au niveau de ce projet prématuré : l'organisation de la France n'en comportait pas encore l'exécution ; le pays n'en comprit que les difficultés et les grands frais, et n'y vit que l'occasion de nouvelles rapines. Le pouvoir ne justifiait que trop cette opinion. « Le roi Philippe, par le mauvais conseil d'aucuns, qui plus aimaient leur profit que celui du royaume, voulut lever de tous ses sujets trop grande exaction ; car il voulait avoir le *quint* (le cinquième) du revenu de chacun, et jà étaient *semons* (sommés) de payer, les bourgeois de Paris et des autres bonnes villes, et ils s'en émerveillaient et disaient : — Où s'en sont allés les revenus du royaume, et les dîmes, et les annates, et la subvention des Lombards et des Juifs? Le roi ne paie nulles dettes ni aumônes que ses prédécesseurs ont données aux Filles-Dieu et aux religieuses, et *n'a tenu chevauchées* (n'a point fait d'expéditions) ni construit édifices comme son père : où donc tout est-il fondu? »

« Et l'on pensait que les ennemis du peuple, qui étaient autour de lui, l'avaient engagé de faire cette exaction pour mieux embourser... Et encore avait-il requis du pape la dîme des revenus ecclésiastiques, sous couleur d'aller à la croisade outre-mer ; et le pape la lui avait accordée, pourvu que les prélats y consentissent ; mais les prélats répondirent que le passage d'outre-mer n'était pas prêt,

pour lequel il eût convenu donner dîmes; mais que, quand il serait prêt, ils bailleraient volontiers la dîme, ou iraient eux-mêmes en Terre-Sainte.

» Sur ces entrefaites, vers le commencement d'août, le roi fut attaqué d'une double maladie, dyssenterie et fièvre quarte, qu'aucun remède ne put guérir, et qui le fit languir sur son lit cinq mois consécutifs. Quelques-uns crurent que sa maladie était causée par les malédictions du peuple, que grevaient ses extorsions inouïes. L'abbé et les religieux de Saint-Denis vinrent processionnellement, nu-pieds, au château de Longchamp, où gisait le roi, et lui apportèrent à baiser le bois de la vraie croix, le *clou du Seigneur* et un bras de saint Siméon. Le roi éprouva un mieux subit et passa un moment pour guéri; mais, faute de précautions, il retomba bientôt en son mal.. Lors furent de nouveau faites processions pour obtenir sa guérison; mais ni prières, ni *physiciens* (médecins), ne purent empêcher qu'il ne trépassât le *tiers* jour de janvier 1322, vers minuit, et, le lendemain de l'Épiphanie, il fut enseveli dans l'église de Saint-Denis, auprès du grand autel (Chroniq. de Saint-Denis. — Cont. de Nangis). » Il n'avait pas encore trente ans.

Son frère Charles, comte de La Marche, surnommé *le Bel,* âgé d'environ vingt-huit ans, lui succéda sans opposition. Philippe-le-Long n'avait laissé que des filles, et personne ne réclama en leur nom contre la loi nouvelle qui avait porté leur père sur le trône au préjudice de la fille de Louis Hutin : seulement le duc de Bourgogne, Eudes IV, au nom de la petite Jeanne, sa femme, fille de Philippe-le-Long, revendiqua les domaines qu'avait eus ce prince avant de régner. Eudes IV fut débouté par arrêt du parlement, dès le 22 janvier. La fille de Louis Hutin

et son mari, Philippe d'Évreux, eussent revendiqué plus légitimement la Navarre et la Champagne, usurpées par Philippe-le-Long en dépit des coutumes consacrées par le temps; ils se contentèrent d'une pension de 15,000 livres tournois de rente, assises sur les revenus des comtés d'Angoulême et de Mortain, plus une somme de 70,000 livres [1].

CHARLES IV, DIT LE BEL [2].

(1322—1328.)

Le troisième fils de Philippe-le-Bel, en ceignant les couronnes de France et de Navarre, songea premièrement à éviter le sort de ses deux frères, tous deux trépassés sans *hoirs mâles* issus de leur corps : il obtint du pape, sous prétexte de parenté et d'alliance, la cassation de son mariage avec Blanche de Bourgogne, qui continuait, dit-on, ses débordements jusque dans sa prison du Château-Gaillard, si toutefois cette malheureuse princesse n'avait pas été la victime des odieuses machinations de ceux qui avaient intérêt à l'avilir [3]. Une fois libre, Charles IV épousa,

[1] Secousse. *Preuves des Mémoires sur Charles-le-Mauvais,* p.11.

[2] On devrait l'appeler Charles V, en commençant à Charlemagne la série des Charles; Charlemagne étant Charles Ier; Charles-le-Chauve, Charles II; Charles-le-Gros, Charles III; Charles-le-Simple, Charles IV; mais les historiens modernes, appliquant bizarrement aux vieux temps leurs idées de légitimité monarchique, ont rayé de leur autorité privée Charles ou Karl-le-Gros de la liste des rois, pour en faire un régent du royaume pendant la minorité de Charles-le-Simple.

[3] *Elle fut engrossée,* dit le continuateur de Nangis, *par son gardien ou par d'autres.* La comtesse Mahaut d'Artois, sa mère, afin de lui éviter le sort de Mar-

à Troyes, Marie de Luxembourg, fille du défunt empereur Henri VII et sœur de Jean, comte de Luxembourg, qui était parvenu au trône de Bohême (21 septembre 1322). Le pape accorda la dispense, quoique Charles et Marie fussent cousins issus-de-germains. Ce mariage était d'une bonne politique : l'alliance de la maison de Luxembourg augmentait l'influence des Capétiens sur les provinces d'entre Rhin et Meuse et sur l'Allemagne. Les Luxembourg s'attachèrent fidèlement à la France.

Le surnom de *Bel* indique assez quels avantages extérieurs distinguaient le roi Charles entre toute une race généralement remarquable par sa beauté physique ; mais le caractère de ce prince nous est peu connu, et son règne, qui offre peu de faits remarquables, n'a guère d'autres monuments que la chronique du continuateur de Nangis et le recueil des ordonnances royales.

Dans le courant de 1322, Charles régla que les hospices et hôtels-Dieu, et les villes et villages sur le territoire desquels se trouvaient des *ladreries*, seraient tenus de fournir à la subsistance des lépreux, auxquels il interdit de quêter désormais eux-mêmes. Il avait accordé, un peu auparavant, aux tristes restes des Juifs la permission d'emporter hors de France les débris de leur fortune, moyennant une forte rançon payée au fisc. Il renouvela l'édit de Philippe V sur la restitution des portions du domaine aliénées : on exigeait cette restitution avec une rigueur outrée et inique ; les personnes qui avaient reçu les dons des prédécesseurs du roi étaient obligées de rendre,

guerite de Bourgogne, déclara faussement qu'elle avait été la marraine du roi, ce qui servit de prétexte au pape pour casser le mariage de Charles avec sa sœur *spirituelle*, quoique ce genre d'empêchement fût dès lors facilement levé par des dispenses. Voy. Fleury, l. 92, p. 61.

outre le fond, les revenus perçus. On considérait comme portion du domaine et fond exploitable non-seulement les terres et les maisons, mais les gardes de sceaux, les offices de scribes, de notaires, etc., et jusqu'aux geôles. Charles-le-Bel reprit tous les offices qui avaient été donnés à titre gratuit, pour les vendre et les mettre à ferme. Les fonctionnaires, ainsi exploités par la couronne, se dédommageaient aux dépens du peuple. Les falsifications monétaires de Charles soulevèrent bien plus violemment la clameur publique. Il avait affecté de consulter les bonnes villes pour une refonte de monnaies; mais on s'aperçut bientôt de sa mauvaise foi[1] : « Il suivit, dit la chronique, les traces de son père contre le bien public, et causa au peuple d'innombrables dommages. » Il avait pris autrefois la croix, en 1313, avec son père et ses deux frères, sur le bruit de la conquête du royaume d'Arménie par les Musulmans. A la faveur des préparatifs de la croisade, il obtint du pape, pour quatre ans, la dîme ecclésiastique que le clergé avait *déniée* à Philippe-le-Long; mais la croisade n'eut pas lieu, et le roi garda l'argent.

Le pouvoir rachetait un peu le mal qu'il faisait par ses exactions en maintenant avec vigueur la paix du pays, sans acception de personnes. Il se fit, en 1323, un grand exemple contre les brigands féodaux.

Il y avait au pays de Toulouse un haut et puissant baron, nommé Jourdain de Lille, seigneur de Casaubon, qui avait épousé une nièce du pape. « Cet homme, très-noble par sa naissance, mais très-vil par sa conduite, avait déjà été cité devant la cour du roi, pour dix-huit accusations, dont chacune, selon la coutume de France, était

[1] Ordon. des rois, t. I., p. 762-792.

digne de mort. Le roi lui remit sa peine avec miséricorde, à la prière du seigneur pape; mais Casaubon, méconnaissant un tel bienfait, continua d'entasser crime sur crime, violant les jeunes filles et les religieuses, pillant les moûtiers et les voyageurs, soudoyant force larrons et meurtriers, et favorisant tous les brigands. Il osa même assommer, de son propre bâton fleurdelisé, un sergent royal, qui le venait citer à comparaître en cour de parlement. » Çasaubon finit pourtant par se rendre à la citation; il vint à Paris sans rien perdre de son arrogance, et « entouré d'une pompeuse foule de comtes, de barons et de gentilshommes d'Aquitaine, qui soutenaient son parti. » Mais ni sa brillante escorte, ni son alliance avec le saint-père, n'intimidèrent les gens du parlement : il fut enfermé au Châtelet, jugé à mort, traîné à la queue des chevaux, et enfin pendu, *comme bien il le méritait,* au gibet de Montfaucon (21 mai 1323).

Trois ans auparavant, Henri Caperel, prévôt royal de Paris, avait subi le même supplice pour avoir fait pendre un pauvre homme innocent à la place d'un riche coupable (contin. de Nangis).

Entre les ordonnances de Charles-le-Bel, on en remarque une par laquelle les receveurs des finances sont supprimés, et leurs fonctions, réunies à celles des baillis; c'était un pas rétrogade. Les gages des baillis, après cette réunion, furent portés à cinq cents livres tournois. Un édit de janvier 1323 établit que les frais des procès seront dorénavant payés par la partie perdante. Un autre édit, de mai 1324, octroie au prévôt des marchands et échevins de Paris le privilége de ne plaider que devant le parlement. Ainsi qu'on l'a déjà observé en d'autres occasions, l'importance de la bourgeoisie, prise en

masse, allait grandissant partout dans les principaux centres de population ; mais les libertés locales des communes secondaires s'amoindrissaient de plus en plus. La commune de Laon, qui avait figuré avec tant d'éclat dans les révolutions municipales du douzième siècle, fut abolie en 1323, par suite de ses perpétuels débats avec l'évêque et le chapitre : on ôta aux Laonnois maire et jurés, trésor municipal, beffroi, cloches et sceau ; bref, le gouvernement communal tout entier. Le signe le plus évident de la décadence du régime communal, c'est que sa suppression n'était pas toujours un malheur aux yeux des populations : dans plus d'une ville, le monopole des élections et des magistratures était tombé entre les mains de certaines corporations, de quelques familles, de petites oligarchies de paroisses, plus tracassières et plus malfaisantes que les agents du fisc eux-mêmes; c'était déjà quelque chose d'analogue aux trop fameuses corporations anglaises. Ailleurs, les conflits continuels de juridiction entre les magistrats communaux et les seigneurs *clercs et laiz,* au lieu de se vider, comme autrefois, à la pointe des piques, entraînaient la commune dans d'interminables et ruineux procès. On se lassait de libertés si coûteuses ; on n'en avait plus besoin pour éviter les violences des nobles, et elles ne préservaient pas des griffes du fisc royal, le seul tyran qu'on eût désormais à redouter. On renonçait volontairement, non sans quelques regrets, à la république de l'échevinage, et l'on se laissait aller, de fatigue et de découragement, entre les bras du roi ou du principal seigneur, qui se trouvait du moins par là intéressé à protéger la ville. Ainsi, les gens de Meulan, en 1320, avaient rendu leur charte communale à leur sire, le comte Philippe d'Évreux, « pour ce qu'ils

fût contraire aux alliances entre parents, mais parce qu'on se rappelait sous quels frivoles prétextes Jean XXII avait cassé le mariage du roi et de Blanche de Bourgogne. Pour que le lien qui unissait la maison de Luxembourg-Bohème à la race capétienne ne se rompît pas, Charles IV fit épouser une fille de son oncle Charles de Valois à l'héritier de Bohème, qui monta depuis sur le trône impérial, et qui était élevé à la cour de France.

La Flandre, sur ces entrefaites, était devenue le théâtre de troubles graves dans lesquels intervint le roi de France. Le vieux comte Robert III était mort le 17 septembre 1323, devancé dans la tombe par son fils aîné Louis, comte de Nevers et de Rethel. Louis de Créci, fils du comte de Nevers, avait succédé à son aïeul, malgré les prétentions de Robert, sire de Cassel, second fils du vieux Robert III, qui prétendait que le droit de représentation n'avait pas lieu en Flandre, et que le fils puîné devait l'emporter sur le fils du fils aîné. La cour de France, qui avait combattu le droit de représentation en Artois, le protégea en Flandre, et le parlement adjugea le comté au jeune Louis. Le nouveau comte, élevé au milieu de la chevalerie française, en avait les mœurs et les préjugés; il oublia que sa famille, dépouillée et captive, n'avait dû le retour de sa fortune qu'au courage et à la puissance des communes flamandes, et il se livra aux dangereux conseils d'un de ses vassaux, qui était l'ennemi héréditaire des Flamands; c'était l'abbé de Vézelai, fils du chancelier Pierre Flotte, tué devant Courtrai avec Robert d'Artois : l'abbaye de Vézelai relevait du comté de Nevers.

Le plus grand intérêt du prince d'un peuple de fabricants eût été d'étudier les besoins du commerce et de

l'industrie, ne fût-ce que pour apprendre où il pouvai porter ses exigences fiscales sans tarir les sources de la richesse publique, et sans exciter trop vivement le mécontentement de ses sujets. Louis, ignorant, avide, dédaignant ce qu'il ne comprenait pas, n'y prit pas tant de précaution, et multiplia au hasard les péages et les impôts de tout genre, à son profit ou bien à celui de ses proches : il gratifia son grand-oncle, Jean de Namur, de la seigneurie du canal de l'Écluse (en flamand *Sluys*), principal véhicule de la navigation brugeoise vers la mer. Les gens de Bruges, irrités des exactions du comte de Namur, allèrent brûler l'Écluse et prendre prisonnier ce vieux sire. Ils lui rendirent toutefois la liberté, et acceptèrent une amnistie offerte par le comte Louis ; mais les sujets de querelle entre le comte et les communes se renouvelèrent tous les jours. Louis soupçonna son oncle Robert de Cassel d'entretenir la discorde, pour tâcher de faire valoir ses anciennes prétentions sur le comté ; il manda secrètement aux habitants du bourg de Warneton, où se trouvait alors Robert, de le mettre à mort comme un traître ; « mais le chancelier dudit comte Louis en avertit par avance Robert, qui s'éloigna au plus vite. »

Le comte fit arrêter son chancelier :

— Pourquoi as-tu livré mon secret? lui demanda-t-il avec colère. — Pour garder votre honneur, en vous épargnant un crime, répondit fièrement l'autre. (Oudegherst, c. 150.)

Le comte jeta le chancelier en prison, et se dirigea vers Courtrai, où l'appelaient de nouveaux démêlés. D'après les précédents traités, la Flandre était encore redevable de quelque argent à la couronne de France. Le comte avait

chargé un certain nombre de gentilshommes et de riches bourgeois de répartir entre les communes ce qui restait à payer; mais on soupçonna ces percepteurs, sans doute d'accord avec le comte, de lever beaucoup plus d'argent qu'il n'en était dû au roi : les communes demandèrent des comptes aux percepteurs; ceux-ci refusèrent, et vinrent trouver Louis à Courtrai; les députés des communes les suivirent; le comte Louis et les percepteurs, pour éviter de rendre des comptes, ne trouvèrent pas de meilleur expédient que d'incendier le faubourg où logeaient les députés. Du faubourg, le feu gagna tout le reste de la ville (13 juin 1325): les habitants de Courtrai, furieux de cette trahison, coururent aux armes, taillèrent en pièces ou firent prisonniers les gentilshommes de la suite du comte, se saisirent de sa personne, et l'emmenèrent captif à Bruges, où l'on proclama sire de Flandre le seigneur Robert de Cassel. Les Gantois seuls, par jalousie contre les gens de Bruges, restèrent fidèles au comte Louis, qui eut la douleur et l'humiliation de voir exécuter, comme incendiaires, sous les fenêtres de sa prison, vingt-sept de ses compagnons d'armes.

Le comte Louis demeura près d'un an et demi prisonnier des communes liguées, malgré les efforts de ses partisans et les instances de Charles-le-Bel; enfin, en novembre 1326, grâce à la médiation du roi, Louis sortit de captivité et fut réintégré dans ses droits seigneuriaux sur la Flandre, après qu'il eut juré de respecter dorénavant toutes les franchises des communes, d'écouter les avis de ses vassaux dans les affaires de *la comté,* et d'obliger les Gantois à entrer dans la confédération des villes libres.

Mais à peine le comte fut-il délivré, qu'il viola tous ses

serments, et courut à Paris demander justice au roi et au parlement *de la détention et des outrages qu'il avait subis :* son traité avec les communes fut déclaré nul, et de grands préparatifs militaires commencèrent en France. Les *communiers* craignirent d'avoir à soutenir en même temps une guerre extérieure contre les armées du roi Charles, et une guerre civile contre les *fauteurs* du comte Louis, qui était soutenu par toute la noblesse du comté et par les riches bourgeois de Gand : ils reculèrent, non devant les périls de la guerre, mais devant la ruine de leur industrie; ils envoyèrent des députés au roi et au comte, achetèrent le maintien de leurs libertés moyennant une rançon de cent mille livres tournois pour le comte et deux cent mille pour le roi; de plus, trois cents des principaux citoyens des villes flamandes se soumirent à divers pèlerinages, en expiation de l'emprisonnement de leur seigneur. (Oudegherst, c. 151-152. — Contin. Nangii.)

Tandis que les troubles de Flandre agitaient le nord de la France, l'est et le midi avaient été violemment remués par une lutte acharnée entre deux princes qui étaient français de fait, quoique de droit ils relevassent de l'Empire; le comte Édouard de Savoie, et le dauphin de Viennois, Guignes VIII, gendre de Philippe-le-Long. Les Dauphinois l'emportèrent et défirent complétement les Savoyards à Saint-Jean-le-Vieux, près de Vérey (7 août 1325), quoique les principaux barons de la Bourgogne ducale eussent pris parti pour le comte de Savoie. Le comte de Tonnerre, frère du duc Eudes IV de Bourgogne, le comte d'Auxerre, de la maison de Chalon, et le seigneur de Beaujeu, tombèrent au pouvoir du vainqueur, et ne recouvrèrent la liberté qu'à de dures conditions, et, encore, grâce à l'in-

tervention du roi. Cette victoire accrut singulièrement la puissance territoriale des Dauphins.

Vers le même temps, les sujets navarrois de Charles-le-Bel essuyaient un sanglant échec contre leurs voisins des trois provinces basques ou *vascongades* (Biscaye, Alava, Guipuzcoa) qui, à peu près indépendantes de fait, relevaient nominalement du royaume de Castille. Le sénéchal français de Pampelune et les barons navarrois, ayant envahi et ravagé le Guipuzcoa, s'en retournaient chez eux, emmenant les troupeaux qui font toute la richesse de cette contrée ; ils furent surpris et écrasés dans les gorges des Pyrénées, par les Guipuzcoans, les Alavais et les Biscayens. On ne voyait dans les ronces et les épines, parmi les pointes de rocs et les précipices, qu'éperons d'or et débris d'armures. Les Basques en purent faire un nouveau chant d'*Altabiçar*.

L'argent des opulents *vilains* de Flandre était arrivé fort à propos pour Charles-le-Bel, qui, depuis trois ans, avait épuisé son fisc à fomenter les troubles d'Allemagne : vivement appuyé par le pape Jean XXII, il espérait enlever la couronne impériale à la faveur des longs débats des deux concurrents qui se la disputaient depuis dix ans, Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière. Frédéric, vaincu et pris à Muhldorf par son rival (28 septembre 1322), ne pouvait plus soutenir la lutte : Charles IV alors, comptant sur son beau-frère le roi de Bohême et sur plusieurs autres princes *du Saint-Empire*, poussa le pape à excommunier Louis de Bavière, pour s'être arrogé le titre de roi des Romains avant d'avoir été reconnu par le saint-siége (mars 1324). Les manœuvres de Charles-le-Bel échouèrent complétement : les princes teutons s'effrayèrent des prétentions du roi de France, et les efforts de

Charles n'aboutirent qu'à réconcilier le vainqueur et le vaincu, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche. L'Empire resta au Bavarois en dépit des foudres papales.

Les relations de la France avec l'Angleterre, à la même époque, ont plus d'importance, et sont destinées à avoir des suites bien autrement graves. L'Angleterre, après le règne brillant d'Édouard Ier, se voyait retombée sous un méprisable prince qui avait inauguré son règne par le désastre de Bannockburn[1], qui humiliait le pays devant les étrangers, et entravait à l'intérieur le progrès politique et social, immense en Angleterre depuis un demi-siècle. Le roi de France profitait des querelles d'Édouard II et de ses indignes favoris avec le baronnage anglais, pour empiéter incessamment sur les droits du roi d'Angleterre en Aquitaine. Les sénéchaux de Toulouse, de Cahors, de Périgueux, envahissaient tous les jours la justice du sénéchal de Bordeaux, et attiraient à eux les causes des sujets d'Édouard, bien que ces causes ne dussent que ressortir du parlement par voie d'appel. Edouard II envoya réclamation sur réclamation à Charles-le-Bel; mais le monarque français ne daignait pas même lui répondre. Le titre de beau-frère n'était pas une recommandation pour Édouard auprès de Charles; car la reine d'Angleterre, sœur du roi de France, avait en horreur son mari, qui vivait avec d'infâmes mignons. Édouard eût tout souffert sans recourir aux armes, mais les Gascons, ses sujets, furent moins endurants.

Un baron de Gascogne, le seigneur de Montpezat, ayant construit un château à Saint-Serdos (*Sanctus Sacerdos*),

[1] Dans la plaine de Stirling : Robert Bruce y défit complétement une formidable armée anglaise, et assura par cette victoire l'indépendance de l'Écosse (1314).

en Agenois, les gens du roi de France affirmèrent que cette forteresse était située sur le territoire français et non point anglais : le parlement rendit un arrêt favorable à cette prétention, et une garnison d'hommes d'armes royaux fut mise dans le *castel*. Le seigneur de Montpezat appela à son aide le sénéchal anglais de Gascogne ; ils emportèrent le fort d'assaut, tuèrent tout ce qu'ils y trouvèrent, et Montpezat ruina de sa propre main les murs qu'il avait bâtis, afin qu'ils ne retombassent point au pouvoir du roi Charles.

Charles, transporté de colère, somma le roi d'Angleterre de lui livrer le sénéchal et le seigneur de Montpezat. Édouard offrit de punir lui-même les coupables ; mais, tandis qu'on négociait encore, le comte Charles de Valois et Philippe de Valois, son fils, étaient déjà entrés en Guyenne à la tête d'une armée [1]. Agen, Condom, Bazas, la Réole, et toutes les autres places de l'Aquitaine anglaise, hormis Bordeaux, Bayonne et Saint-Sever, furent occupées presque sans résistance. Edmond, comte de Kent, frère du roi d'Angleterre, capitula dans la Réole, et signa une trêve jusqu'au printemps prochain avec le comte de Valois (septembre 1323). Le lâche Édouard II ne sut qu'appeler au pape et aux cardinaux, et envoyer sa femme, Isabelle de France, demander la paix au roi Charles. La confiscation de l'Aquitaine eût été par trop criante, et Charles-le-Bel ne se sentit pas la résolution d'un acte si violent : il accorda la paix à sa sœur, à condition que l'Aquitaine fût sequestrée aux mains d'un sénéchal du roi de France, jusqu'à ce que le roi Édouard

[1] La ville de Paris fournit 200 hommes d'armes pour quatre mois, et les solda au moyen d'un impôt du denier pour livre sur toutes les marchandises. *Ordonn. des rois*, t. I, p. 785.

eût rendu à Charles l'hommage du duché, formalité qui n'avait pas encore été remplie.

Édouard II ne vint pas toutefois rendre l'hommage en personne : son favori Hugues Spencer ou *le Despensier* appréhenda que le roi Charles et les barons de France, pour complaire à la reine Isabelle, n'excitassent Édouard à le disgracier; il détourna donc ce prince de passer la mer, et le roi anglais envoya à sa place son fils aîné, le jeune Édouard, comte de Chester (depuis le célèbre Édouard III), qu'il investit de ses seigneuries de France, à savoir, du duché d'Aquitaine et du comté de Ponthieu [1].

Sur ces entrefaites, le comte Charles de Valois, qui avait presque constamment dirigé les affaires du royaume sous le règne de ses trois neveux, « fut attaqué d'une si grave maladie, que la moitié de son corps était privé de l'usage de ses membres. Les souffrances, qui éveillent le remords, rappelèrent à sa conscience le supplice d'Enguerrand de Marigni, qu'il avait fait pendre autrefois. Comme son mal augmentait de jour en jour, il ordonna qu'on distribuât de l'argent à tous les pauvres de Paris; et, à chaque pauvre qui recevait un denier, les gens chargés de la distribution disaient : « Priez pour le seigneur Enguerrand et pour le seigneur Charles! » car il avait voulu que le nom d'Enguerrand fût mis avant le sien (Cont. de Nangis). » Après avoir longtemps langui, le frère de Philippe-le-Bel mourut le 16 décembre 1325 : ses seigneuries furent partagées entre ses fils, dont l'aîné, Philippe de Valois, allait atteindre bientôt une plus haute destinée.

Les affaires d'Angleterre étaient en ce moment le

[1] Il tenait le Ponthieu de sa première femme, morte en 1307.

principal objet de l'attention publique : l'envoi de la reine Isabelle et surtout du prince Édouard en France, était la plus grande faute qu'eût pu commettre Édouard II : Isabelle, une fois sur le continent, ne songea qu'à tramer la perte de son époux et du favori Spencer. La paix qu'elle obtint n'était qu'un leurre : elle retint son fils à la cour de France, et, de concert avec son amant, Roger Mortimer, et d'autres barons anglais, elle résolut de se servir du jeune prince, qui n'avait guère que treize ans, comme d'un instrument pour abattre Édouard II. Elle refusa ouvertement de retourner à la cour d'Édouard, parce que sa vie, disait-elle, était menacée par Hugues *le Despensier,* et se mit à enrôler des chevaliers et des gens d'armes français pour faire la guerre à son mari. Charles-le-Bel, hésitant à se compromettre dans cette levée de boucliers, ordonna à sa sœur de quitter la France, mais ne cessa de lui fournir secrètement toute sorte de secours. Isabelle se retira chez le comte de Hainaut et de Hollande, beau-frère de Philippe de Valois, s'allia étroitement avec ce prince, fiança son fils Édouard avec une fille du comte de Hainaut, et assembla, à Dordrecht en Hollande, la petite armée d'aventuriers avec laquelle elle comptait prendre l'offensive. Pendant ce temps, la France se déclarait enfin, et les hostilités recommençaient entre les deux couronnes. Les événements marchèrent avec une extrême rapidité : Isabelle partit de Dordrecht le 23 septembre 1326, avec une escadre chargée d'un millier d'hommes d'armes, que commandait un frère du comte de Hainaut, et débarqua, le 26, près de Harwich, dans le Suffolkshire. Avant quinze jours, elle fut à la tête d'une armée formidable. Comtes, barons, chevaliers, écuyers, accouraient en foule autour de la reine : la nation entière

se leva comme un seul homme contre son lâche roi : Londres s'insurgea ; le roi et son favori prirent la fuite, sans qu'une seule épée fût tirée en leur faveur ; ils voulurent s'enfuir en Irlande ; les vents les rejetèrent sur les côtes du Glamorganshire ; ils tombèrent au pouvoir du comte de Lancastre, dont le roi avait fait décapiter le frère à la suggestion de Hugues *le Despensier ;* on livra le favori à un supplice effroyable ; on enferma Édouard II au château de Kenilworth, et les barons, les chevaliers et les communes d'Angleterre, assemblés en parlement, déclarèrent Édouard II déchu du trône, et proclamèrent son fils Édouard III (24 janvier 1327). Le malheureux Édouard II ratifia tout pour sauver sa vie. Il n'obtint pas même la conservation de cette existence misérable et flétrie : l'implacable Isabelle avait trop peur que quelqu'une de ces vicissitudes, si communes dans l'orageuse Angleterre, ne rendît le pouvoir au roi détrôné ; elle tira Édouard des mains du comte de Lancastre, qui le traitait avec égards, et le remit à la garde de deux scélérats, nommés Mautravers et Gournai, qui l'assassinèrent de la manière la plus barbare. On fit courir le bruit qu'il était mort de maladie (octobre 1327). Isabelle et son amant Mortimer affermirent ainsi pour quelque temps l'autorité qu'ils exerçaient sous le nom du jeune Édouard III. La chute d'Édouard II avait été suivie d'un traité entre les couronnes de France et d'Angleterre, aux termes duquel Charles IV promit de rendre le duché d'Aquitaine à son neveu Édouard III, moyennant une indemnité de 50,000 marcs sterling. Charles garda pourtant l'Agenois et d'autres cantons encore.

Tandis que l'Angleterre déposait son roi pour cause d'indignité, et accomplissait une révolution dont le carac-

tère politique reste grand et hardi, malgré le crime privé qui en souilla le dénouement, les annales françaises sont à peu près muettes. En 1326, le parti papal ou guelfe ayant éprouvé de grands revers au delà des monts, dans sa lutte contre les Gibelins et les hommes du *roi des Romains* Louis de Bavière, « le pape qui, se voyait *apauvri*, demanda un subside aux églises et aux clercs du royaume de France, pour la guerre d'Italie : le roi Charles refusa d'abord ce subside, contraire aux bonnes coutumes de France ; mais, après une lettre que lui écrivit le seigneur pape, il se soumit au proverbe : *Donne-moi pour que je te donne!* et il accorda un subside si considérable, que chacun de ceux qui tenaient des bénéfices ecclésiastiques payèrent un an de leur revenu. Le pape, en retour, octroya au roi, pour deux ans, la dîme sur le clergé. *Ainsi, pendant que l'un tond la malheureuse Église, l'autre l'écorche* (Contin. de Nangis). »

L'année d'après, Charles-le-Bel érigea en duché-pairie la seigneurie de Bourbon, au profit de Louis, comte de Clermont, petit-fils de Saint-Louis. Les chefs de cette branche de la maison royale prirent dès lors le titre de ducs de Bourbon (1327). Le comté d'Étampes fut aussi érigé en pairie sur la tête de Charles d'Évreux, frère du comte Philippe d'Évreux.

« Le jour de Noël 1327, le roi Charles fut pris d'une grande maladie : il en souffrit longuement, et mourut au château du bois de Vincennes, la veille de la Purification de la sainte Vierge (31 janvier 1328), sans *hoir* mâle de son corps, bien qu'il eût été trois fois marié (Contin. de Nangis). » Il était âgé de trente-quatre ans : ses deux frères, Louis Hutin et Philippe-le-Long, étaient morts, le premier à vingt-sept ans, le second à trente. De même

que Louis Hutin, il laissait une veuve enceinte et désolée.

« Après la mort du roi Charles, les barons s'assemblèrent pour délibérer sur le gouvernement du royaume : la reine étant enceinte, et le sexe de l'enfant qu'elle allait mettre au monde étant inconnu, personne n'osait prendre le titre de roi ; il s'agissait seulement de savoir à qui confier le gouvernement du royaume [1]. Les Anglais prétendaient que ledit gouvernement, et le trône même, si la reine n'avait pas d'enfant mâle, devaient appartenir au jeune Édouard, roi d'Angleterre, fils de la sœur du feu roi, plutôt qu'à Philippe, comte de Valois, qui n'était que cousin-germain dudit roi Charles. Beaucoup de docteurs en droit canon et en droit civil soutenaient cet avis : ils disaient qu'Isabelle, reine d'Angleterre, mère d'Édouard, n'était écartée du trône qu'à cause de son sexe, mais que la couronne revenait au fils de ladite Isabelle, qui, se trouvant le plus proche parent par sa naissance, était apte à régner par son sexe. D'un autre côté, *ceux du royaume de France*, ne pouvant souffrir d'être soumis à la domination des Anglais, répondaient que, si le fils d'Isabelle avait quelques droits au trône, il ne pouvait les tenir que de sa mère : or, la mère, n'ayant aucuns droits, ne pouvait les transmettre à son fils (Contin. de Nangis). »

L'argument était excellent, et il était difficile d'imaginer quelque chose de plus faux et de plus dangereux que cette transmission par les femmes à leurs fils, des droits qu'elles ne pouvaient exercer elles-mêmes. Les partisans de Philippe employèrent une autre objection au moins aussi décisive. « Si les femmes possédaient ou trans-

[1] Suivant Froissart, c. XLIX, le roi mourant avait décerné la régence à son cousin Philippe de Valois.

mettaient des droits au trône, dirent-ils, il y aurait de plus directs héritiers que le roi anglais : le petit Philippe, fils au duc de Bourgogne (Eudes IV), n'est-il pas né de Jehanne de France, fille au roi Philippe-le-Long ? et, pour plus haut remonter, la comtesse Jehanne d'Évreux n'est-elle pas fille au roi Loys-le-Hutin ? Voilà deux meilleurs titres que celui de madame Isabelle. » L'argument était sans réplique : si l'on admettait que les femmes transmissent à leurs fils les droits qu'elles ne pouvaient exercer par elles-mêmes, l'héritier du trône était le fils de la duchesse de Bourgogne, au nom de qui l'on n'élevait aucune réclamation.

La masse de la nation repoussait d'ailleurs instinctivement le prétendant étranger, et la noblesse aimait les Valois, qui, dans la réaction de 1315, avaient figuré à la tête du parti féodal : le baronnage et l'université décidèrent en faveur de Philippe de Valois ; « l'administration du royaume lui fut remise, avec le titre de régent de France, et il reçut les hommages de la France, mais non point de la Navarre, parce que Philippe, comte d'Évreux, revendiquait sur ce royaume les droits de sa femme Jehanne, fille de Louis Hutin, laquelle affaire demeura quelque temps en suspens (Contin. de Nangis). »

Philippe de Valois tâcha de se rendre populaire pendant sa régence. Il publia une ordonnance pour la réforme du Châtelet, c'est-à-dire de la juridiction du prévôt de Paris et de ses assesseurs, qui siégeaient au grand Châtelet. Il réduisit le nombre et le salaire des notaires, procureurs, sergents, et enjoignit au prévôt ou à son lieutenant d'*examiner du jour au lendemain* les personnes qui auraient été emprisonnées ; *parce que le plus souvent les pauvres gens sont pris pour légères causes.* « Vers le même temps fut arrêté Pierre Remi,

principal trésorier du feu roi Charles. Accusé par beaucoup de gens considérables d'avoir amassé à force de spoliations l'énorme somme de 1,200,000 livres, il ne put rendre aucun compte de sa gestion des finances, et, condamné à être pendu, il fut traîné à un grand gibet qu'il avait récemment fait construire sur ses propres plans[1]; il fut le premier qu'on y pendit. *C'est par un juste jugement que celui qui travaille recueille le fruit de ses travaux* (25 avril 1328). (Contin. de Nangis.) » Plusieurs autres agents du fisc suivirent à la potence leur chef Pierre Remi[2].

C'était le troisième ministre qui montait au gibet, depuis le temps de Philippe-le-Hardi. La faveur des rois coûtait cher. Chaque nouveau règne débutait par livrer à la colère du peuple ou des grands le principal agent du règne expiré. La riche dépouille de Pierre Remi entra tout entière dans les coffres royaux, car Philippe était déjà roi. Trois semaines auparavant, à savoir « le vendredi-saint, qui était le premier jour du mois d'avril, la reine Jehanne, veuve du feu roi, étant accouchée d'une fille qu'on nomma Blanche, le régent Philippe, comte de Valois, âgé d'environ trente-six ans, fut dès lors appelé roi, et, la ligne directe des rois de France étant ainsi rompue, le royaume passa à une ligne collatérale (Contin. de Nangis). » Philippe de Valois fut sacré à Reims le 29 mai.

La lignée des Capétiens primitifs avait fourni sans interruption quatorze rois à la France.

Il semblait que la colère divine eût balayé Philippe-le-

[1] Ceci a l'air d'avoir été imaginé pour rendre la catastrophe plus dramatique; on a dit la même chose d'Enguerrand de Marigni.

[2] Le président Hénault (année 1328) rapporte qu'un riche bourgeois de Compiègne, nommé Simon Pouillet, fut aussi mis à mort pour avoir embrassé le parti du roi d'Angleterre.

Bel et sa race. La rapide disparition de cette florissante maison royale avait quelque chose de terrible et de providentiel. En moins de quatorze années, le père et les trois fils avaient été précipités dans la tombe, le premier encore dans la force de l'âge, les trois autres dans toute la fleur de leur brillante jeunesse. Les gens d'église eurent beau jeu à exploiter le souvenir de la malédiction de Boniface VIII.

BRANCHE DES VALOIS.

PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS.

(1328—1350.)

(1328) Le premier acte politique de Philippe VI fut de transiger avec Philippe, comte d'Évreux, et sa femme Jeanne de France, fille de Louis Hutin. Le traité fort peu régulier, par lequel le duc de Bourgogne avait renoncé, en 1317, pour cette princesse encore enfant, aux droits qu'elle disputait à Philippe-le-Long sur les couronnes de France et de Navarre, avait été renouvelé entre elle, son mari et le feu roi, Charles-le-Bel, moyennant l'assignation de revenus considérables; mais Philippe VI, en héritant de la couronne de France, n'acquérait aucune espèce de titre à conserver la Navarre et la Champagne, héritage des fils de la femme de Philippe-le-Bel; la comtesse d'Évreux rentrait dans tous ses droits. La conduite du nouveau roi fut conforme à l'intérêt de la France : la réunion des comtés de Champagne et de Brie à la couronne était trop précieuse à la France pour qu'on y pût renoncer. Philippe VI, dans le parlement qui suivit son sacre, après avoir pris l'avis des barons de France et de Navarre, restitua au comte et à la comtesse d'Évreux le royaume de Navarre, et obtint d'eux la renonciation à leurs prétentions sur la Champagne et la Brie, et sur tout le reste de la succession du roi Louis Hutin, moyennant des revenus assez considérables, assignés sur les comtés d'An-

goulême, de la Marche, de Mortain, de Longueville, et quelques autres fiefs de Saintonge et de Normandie[1].

Ce fut ainsi que la Navarre passa sous le sceptre de la maison d'Évreux, et redevint un état indépendant, après cinquante-cinq ans de réunion à la France. Philippe d'Évreux et la reine Jeanne furent élevés tous deux sur un pavois, devant le maître-autel de la cathédrale de Pampelune, suivant la vieille coutume teutonique oubliée en France depuis des siècles. Les Navarrois, ravis d'avoir de nouveau un gouvernement national, firent grand accueil aux souverains qui venaient prendre possession de leur trône; mais les fêtes joyeuses du couronnement se terminèrent par d'horribles scènes de carnage: les Juifs, qui s'étaient multipliés dans les provinces navarroises, furent massacrés par centaines dans un vaste tumulte populaire (Favyn, hist. de Navarre, l. VIII, p. 410).

L'avénement de Philippe de Valois venait d'être inauguré avec éclat sur le champ de bataille : les éternelles tempêtes de la Flandre donnèrent au nouveau roi la première occasion de déployer sa royale bannière. L'insigne mauvaise foi du comte Louis de Flandre, son parjure après sa mise en liberté à Bruges, l'insolence de ses exactions, avaient jeté dans tous les esprits des ferments de haine et de vengeance. A peine les Flamands surent-ils le roi Charles-le-Bel trépassé, que Bruges et le Franc de Bruges, Ypres, Cassel, toute la West-Flandre, estimant n'avoir rien à craindre, du moins pour quelque temps, de la part de la France, se soulevèrent

[1] Le traité définitif ne fut toutefois signé qu'après plusieurs années de négociations, en 1335. Voyez Secousse, *Preuves des Mémoires sur Charles-le-Mauvais*, p. 12-22.

avec violence, chassèrent les officiers et les percepteurs de leur comte, et rompirent toutes relations avec lui.

Le comte Louis, bien qu'il eût pour lui toute la chevalerie du comté et la grande commune de Gand, toujours disposée à contrecarrer sa rivale Bruges, n'osa rien tenter par ses propres forces, et partit pour le sacre du roi Philippe avec une escorte de quatre-vingt-six chevaliers. Il reçut de la main de Philippe l'ordre de chevalerie, avant que de porter l'épée royale devant le roi dans la cérémonie du couronnement. « Le comte Loys de Flandre fit hommage au roi : après quoi, il exposa les révoltes et faits intolérables de ses sujets, notamment de ceux de Bruges, d'Ypres, du Franc et de Cassel, et dit comment il n'était point assez fort tout seul pour obvier à leur malice ni extirper la cause de leur rébellion; il pria donc très-humblement le roi qu'il lui voulût à son besoin aider; à laquelle supplication le roi s'inclina très-volontiers, et répondit qu'il prendrait temps pour ce faire d'après le conseil de ses barons.

« Après que le roi fut retourné à Paris, il eut délibération avec ses barons sur la *besogne* des Flamands : la plupart des barons dirent que bonne chose serait qu'il demeurât en son royaume jusqu'à l'année suivante, pour ce que l'hiver et le temps impropre aux combats viendraient avant qu'on eût préparé tout ce qui était nécessaire pour une si grosse expédition. Comme ces paroles déplaisaient moult au roi, il se tourna lors devers messire Gautier de Châtillon, connétable du royaume de France, preud'homme et éprouvé dans les armes :

— Et vous, connétable, qu'en dites-vous?

— Qui a bon cœur trouve toujours bon temps pour la bataille! s'écria Gautier de Châtillon.

« Quand le roi eut ouï cette parole, il eut grand' joie et se leva, et *accola* le connétable, en disant : — Qui m'aime me suive ! » Et donc fut crié que chacun, selon son état, fût prêt à Arras, pour la Magdeleine : toutefois les bourgeois des bonnes villes ne s'armèrent pas ; mais lesdits bourgeois aidèrent le roi de leur argent (Chroniq. de Saint-Denis[1]). » Le roi, dans cette querelle, aimait mieux le secours de leurs écus d'or que celui de leurs piques.

Le roi alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et, après avoir visité les églises de Paris, la Maison-Dieu (l'Hôtel-Dieu), fait maintes aumônes et œuvres de miséricorde, il rejoignit ses *hosts* à Arras. Non seulement toute la chevalerie de France s'était rendue à son mandement; mais une foule de seigneurs belges, lorrains et *thiois*, libres de toute vassalité envers la couronne, étaient accourus au camp, parcequ'ils regardaient la cause du comte Louis comme celle de *toute noblesse et gentillesse*. Les communiers au contraire, loin de recevoir quelque assistance du dehors, n'étaient pas même unis entre eux; Gand et la Flandre orientale demeuraient sous l'obéissance du comte Louis. Les rebelles toutefois ne s'effrayèrent point de la *grande puissance* qui venait contre eux, et s'assemblèrent sur le mont de Cassel, colline isolée au pied de laquelle s'étendent à perte de vue les plaines de la Flandre et de l'Artois. Là se rendirent les hommes de Bruges, du Franc, d'Ypres, de Furnes et de Courtrai, sous les ordres de leurs bourgmestres Colin ou Nicolas Zonnekins (ou Zanekin), Zeyer Jansson, Winox de Fière, Lambrecht Boonen; « car ils n'avaient point là, ainsi qu'à Courtrai et à Mons-en-Puelle, de noble capi-

[1] La ville de Paris solda quatre cents hommes d'armes.

taine dont ils pussent faire leur seigneur, tous les gentilshommes du pays leur ayant failli. » Ils n'avaient pas non plus une grande armée comme celles qu'ils avaient opposées à Philippe-le-Bel ; ils n'étaient guère que seize mille, mais tous gens d'élite, décidés à vaincre ou à périr.

Ils virent bientôt paraître l'*host* royal., divisé en dix *batailles* et cent soixante-dix *bannières :* l'avant-garde, commandée par les deux maréchaux de France et de Navarre et par le grand-maître des arbalétriers, comptait six bannières de chevaliers, avec les gens de trait, les piétons et tout le charroi ; ensuite chevauchait, avec vingt et une bannières, le comte d'Alençon, frère du roi, qui s'arrêta au pied du mont de Cassel, pour tenir l'ennemi en respect jusqu'à ce que les tentes fussent dressées. Le grand-maître de l'Hôpital parut après, avec le seigneur de Beaujeu et les hommes de Languedoc, faisant treize bannières; puis huit bannières, sous le connétable Gautier de Châtillon; derrière le connétable s'avançait le roi en personne, accompagné de Philippe d'Évreux, roi de Navarre, du comte de Flandre, du duc de Lorraine, du comte de Bar, et de trente-neuf bannières flanquées d'une *aile* de six bannières sous Miles ou Milon de Noyers, porte-oriflamme. Le duc de Bourgogne, Eudes IV, suivait avec dix-huit bannières; le dauphin de Viennois, gendre du feu roi Philippe-le-Long, avec douze; puis dix-huit autres bannières sous le comte de Hainaut et Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et quinze bannières sous le duc de Bretagne. Cette magnifique gendarmerie, parmi la quelle figuraient presque tous les grands feudataires de l'Empire dont les fiefs étaient situés en deçà du Rhin, se logea à deux lieues du mont de Cassel; l'arrière-garde,

forte de vingt-deux bannières et commandée par Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, mari d'une sœur du roi, s'arrêta près de l'abbaye de Lawoëstine. Le duc de Bourbon arriva le lendemain avec quatorze bannières.

Nulles milices communales ne marchaient à côté de cette formidable cavalerie; l'infanterie royale, à l'exception d'un corps d'arbalétriers génois, ne consistait qu'en un ramas de serfs et de vilains arrachés à la charrue.

« Quand les Flamands, qui dans Cassel étaient, virent le roi logé à deux lieues d'eux avec tout le *pouvoir* de son royaume, ils ne s'en effrayèrent point, mais mirent leurs tentes hors de la ville et s'allèrent loger sur le mont de Cassel, afin que les Français les pussent tous voir; et, en dérision dudit roi et de toute l'armée, ils placèrent au haut de leur camp un grand coq de toile peinte, et sur ce coq ils écrivirent :

Quand ce coq ici chantera,
Le roi *trouvé* ci entrera.

« Ils se moquaient ainsi du roi, l'appelant *le roi trouvé*, pour ce qu'il n'était point, à leur dire, le droit héritier du trône.

« Or, furent ainsi trois jours les uns vis-à-vis des autres sans rien faire; au quatrième jour, le roi délogea et s'alla camper demi-lieue plus près sur une petite rivière qu'on appelle la Pienne, où il fut joint par messire Robert de Flandre, sire de Cassel, avec quinze bannières, qui étaient à lui (Chron. de Saint-Denis). » Robert de Cassel lui-même n'osait refuser de se déclarer contre les communes qui avaient voulu naguère lui donner la couronne de comte.

Les Flamands ne quittaient pas leur position inattaquable.

« Lors, le roi de France, par le conseil de ses barons, tâcha d'attirer les Flamands au bas du mont; car, sur le mont, la partie n'était pas égale : il envoya donc monseigneur de Flandre et les deux maréchaux *bouter* le feu par tout le territoire de Bruges. Les Flamands ne bougèrent pas toutefois; mais ce leur était grande amertume au cœur que de voir ainsi *dégâter* tout le pays sans vengeance. » Ils ne voyaient que trop bien la fumée des incendies du haut de ce Mont-Cassel, d'où l'on découvre à la fois les clochers de Bruges et ceux de Saint-Omer. Le bourgmestre de Bruges, Zonnekins, leur principal chef, sentit qu'il ne pourrait les retenir davantage : *C'était un hardi homme et outrageux durement,* dit Froissart; il se déguisa en marchand de poisson, s'introduisit dans le camp français, pour l'examiner à loisir, et, « le lendemain soir, 23 août, comme les maréchaux et leurs hommes d'armes, revenus du fourrage, étaient moult lassés et ne faisaient nul guet, que les autres chevaliers s'ébattaient à jouer aux dés, et les grands seigneurs allaient de tente en tente pour soi *déduire* (s'amuser) en leurs belles robes, les Flamands descendirent le mont à grands pas, sans cris et sans *noise* (tumulte), ordonnés en trois grosses batailles, dont l'une, sous leur chef *Zannekin,* s'en alla droit aux tentes du roi, l'autre, aux tentes du roi de Bohême, la troisième, à celles du comte de Hainaut. »

Leur marche fut tellement rapide et silencieuse, que les Français ne les aperçurent qu'au moment où ils pénétraient dans le camp, et les prirent d'abord pour des auxiliaires envoyés vers eux par quelques barons ; ils re-

connurent leur erreur lorsque leurs compagnons tombèrent sous les piques flamandes. « Alors put-on voir toutes sortes de gens de l'*host* du roi fuyant vers la ville de Saint-Omer, cependant que les Flamands avançaient toujours vers le pavillon royal; mais, comme Dieu le permit, les maréchaux de l'*host* et leurs gens n'étaient pas encore désarmés : ils montèrent à cheval et *férirent* des éperons envers les ennemis. Tandis qu'autour du roi tout le monde dormait encore, ou, réveillé en sursaut, se *harnoyait* au plus vite, le roi, qui se disposait au sommeil, fut averti du péril par son confesseur, moine dominicain : comme le roi ne voulait croire ce clerc, messire Milon de Noyers, porte-oriflamme, entra dans la tente royale, en criant : Aux armes! Le roi, entendant cela, se sauva promptement, afin de se pouvoir armer en sûreté; mais, comme il n'avait là ni chevaliers ni écuyers près de lui, chacun ne songeant qu'à son salut, ce furent les chapelains et les clercs de sa chapelle qui le revêtirent de ses armes. Quand il fut armé à demi et revêtu d'une *huque* (casaque) d'armes et d'un bassinet de cuir blanc (casque léger), il monta à cheval, et, rejoint par quelques-uns des siens qui portaient, l'un, son heaume ceint d'une couronne surmontée de la fleur de lis, l'autre son écu et sa lance, il revint par un chemin détourné contre les Flamands : à la vue des insignes royaux et de l'oriflamme, qui était vermeille et à deux queues fort aiguisées, avec houppes de soie verte à l'entour, toute la chevalerie, tandis que les piétons fuyaient en foule, accourut auprès du roi, en criant : *Montjoie Saint Denis!* »

Les maréchaux de l'*host*, le seigneur Robert de Flandre et quelques autres barons avaient sauvé l'armée d'une

déroute complète, en soutenant le premier effort des *communes*. Lorsque les Flamands, déjà fatigués du poids de leurs cuirasses et de leurs *guttentags* (épieux), se virent assaillis par toute la gendarmerie, ils resserrèrent leurs trois colonnes en trois épaisses *batailles*, présentant de toutes parts leurs longues piques au poitrail des chevaux; pendant longtemps on ne les put entamer, et ils *navrèrent moult* de hauts hommes; ils cèdèrent enfin à la puissance des chevaux et des cavaliers, et, une fois rompus, ils furent en un moment taillés en pièces. Cette lourde infanterie était perdue, dès qu'on parvenait à la rompre. Le poids des armures dont se chargeaient les Flamands leur permettait d'affronter hardiment les coups des chevaliers, mais ôtait toute légèreté à leurs mouvements, et les empêchait de pourvoir à leur sûreté en cas de revers. C'étaient de véritables hommes d'armes à pied.

« Une des *batailles* flamandes parvint cependant à se retirer en un clos devers le mont de Cassel; mais, là, elle trouva le comte de Hainaut, qui la chargea sans l'enfoncer, puis mit pied à terre avec sa chevalerie, prit sa lance et son écu, et lui courut sus à grands cris. Les Flamands se défendirent vigoureusement, mais ils furent enfin déconfits et tous tués; ensuite le comte de Hainaut monta sur le mont et en la ville de Cassel, mit à mort tout ce qu'il y trouva, et bouta le feu partout. Après quoi, le roi retourna en sa tente, fit chanter le *Te Deum laudamus*, l'antienne de la sainte Vierge et celle du bienheureux Denis, reconnaissant que la victoire était l'œuvre, non des hommes, mais de Dieu et des saints patrons du royaume (Chron. de saint Denis. — Oudegherst, c. 152. — Villani, l. X, c. 37). »

L'armée royale ne perdit que deux chevaliers banne-

rets et un petit nombre de nobles hommes, quoique beaucoup de barons et de chevaliers eussent été grièvement blessés. Sur seize mille Flamands sortis de Cassel, treize mille, assure-t-on, demeurèrent sur le champ de bataille, avec leur général, le brave Colin Zonnekins. « Nul n'avait reculé, que tous ne fussent occis et morts en trois monceaux, l'un sur l'autre, sans issir de la place où la bataille avait commencé (Froissart, c. XLIX). »

La royauté et la chevalerie avaient enfin leur revanche de Courtrai; car la journée de Mons-en-Puelle n'avait pu passer pour une vengeance suffisante. La victoire fut impitoyable : les princes donnèrent un libre cours à cette furieuse haine qui n'avait pu se satisfaire durant tant d'années. « Le roi se départit de Cassel, et toute la Basse-Flandre se vint rendre à lui; ensuite il tira vers Ypres, et ceux de la ville députèrent vers lui pour demander humblement la paix, pourvu que leur vie et leur patrie fussent sauves; mais le roi exigea qu'ils se remissent entièrement à son vouloir, et il envoya dans la ville deux mille hommes d'armes aux ordres du comte de Savoie et du connétable de France. Les gens d'Ypres laissèrent entrer cette chevalerie, mais continuèrent de débattre les conditions de paix. On convint que le roi choisirait dans la ville cinq cents otages, lesquels seraient emmenés à Paris; que tous les conspirateurs contre le roi et le comte seraient bannis jusqu'à ce que le roi les rappelât; que plusieurs même seraient emprisonnés sans garantie de la vie, et que les fortifications seraient mises à ras-terre (Chron. de saint Denis). » Un certain prêtre de la ville ayant essayé de soulever le peuple contre ce traité humiliant et ruineux, les soldats du roi le poursuivirent, incendièrent une maison où il s'était réfugié, et l'y brûlèrent avec quatorze

de ses complices. Les citoyens effrayés se soumirent, livrèrent les plus *malfaiteurs*, que le roi fit pendre, apportèrent toutes leurs armes aux commandants français, et laissèrent abattre et emporter la grosse cloche de leur beffroi.

Ceux de Bruges, à leur tour, découragés et n'osant suivre les conseils hardis des chefs qui leur restaient, ouvrirent leurs portes au comte de Flandre, et donnèrent mille otages au roi. « Toute la Flandre étant pacifiée et remise sous l'obéissance royale, le roi, après avoir condamné moult de gens soit au bannissement, soit à la mort, manda par-devant lui le comte de Flandre, et l'on rapporte qu'il lui dit, en présence de tous les barons : — Comte, je suis venu ici à votre requête, et peut-être parce que vous avez négligé de faire bonne justice. Or, sachez que je ne suis pas venu sans grande dépense et labeur de moi et des miens. Je vous rends, par pure libéralité et sans dépens, votre terre pacifiée et soumise au devoir ; mais gardez de me faire revenir pour défaut de justice de votre part, car, cette fois, je retournerais pour mon compte et non pour le vôtre.

« Et le roi revint victorieux en France, laissant plusieurs des siens comme auxiliaires au comte.

« Or le comte Loys, se souvenant des paroles du roi, fit si diligente recherche et si bonne justice de conspirateurs et *malfaiteurs*, que, dans l'espace d'environ trois mois, il en extermina au moins dix mille par divers genres de mort (Chron. de saint Denis). » Zeyer Jansson, principal associé de Zonnekins, eut tous les membres brûlés avec un fer rouge, et on lui rompit les bras et les jambes avant que de le décapiter. « Un certain Guillaume-le-Chauve, de Bruges, qui

avait été un des grands moteurs de la conjuration, s'enfuit vers le duc de Brabant, et sollicita ses secours contre le comte Loys, qui livrait chaque jour au supplice les meilleurs hommes de Flandre; mais le duc l'envoya, sous bonne garde, vers le roi à Paris, où il fut condamné à la mort la plus cruelle; on l'exposa d'abord au pilori, puis on lui coupa les deux poings, et on l'attacha sur une roue élevée, ses deux poings cloués devant lui; le lendemain, il fut traîné à la queue d'une charrette jusqu'au grand gibet de Montfaucon, où il fut pendu. » (Chron. de saint Denis.) Les hommes et les choses étaient frappés avec une égale fureur : l'échafaud, la ruine ou l'exil était le partage de tout citoyen qui excitait la crainte par son courage ou la cupidité par sa richesse. Les priviléges des communes et des corporations étaient livrés aux flammes, les remparts des villes, mis à ras-terre. Le roi avait envoyé des commissaires pour faire abattre les murailles et les tours de Bruges, d'Ypres, de Courtrai et des autres villes rebelles, *préparant ainsi à soi-même et à ses successeurs un remède contre la superbe des Flamands.* (Cont. de Nangis.)

(1329-1335.) Philippe se *préparait* autre chose encore, d'implacables et trop légitimes haines qui devaient un jour coûter cher à la France; mais il ne voyait que le résultat immédiat d'une expédition qui faisait retentir son nom dans toute la chrétienté, et qui donnait à sa royauté nouvelle la consécration de la victoire. L'attitude du gouvernement anglais, d'abord hostile, changea brusquement : la reine-régente d'Angleterre, Isabelle de France, avait protesté contre l'avénement de Philippe et réclamé vivement les droits de son fils Édouard III ; mais, quelques mois après la bataille de Cassel, Philippe, ayant,

pour la seconde fois, sommé Édouard de venir lui rendre hommage en qualité de duc de Guyenne, Isabelle, qui contenait à grand'peine les mécontentements excités par sa conduite et par celle de son amant Roger Mortimer, comprit que la résistance n'aurait d'autre résultat que de faire perdre à son fils la Guyenne et le Ponthieu, et fit répondre par Édouard qu'il allait accomplir ses devoirs féodaux.

Le roi Philippe se rendit à Amiens avec les rois de Navarre, de Bohême, de Majorque, les ducs de Bourgogne, de Lorraine, de Bourbon, messire Robert d'Artois, force comtes et barons, et une magnifique chevalerie : la suite du roi de France comptait au moins trois mille chevaux. Le roi Édouard *s'appareilla* non moins richement, et, accompagné des plus hauts sires d'Angleterre et d'une escorte de mille cavaliers, il traversa le détroit entre Douvres et Wissant ; il fut *noblement* amené à Amiens par le connétable de France, que Philippe avait dépêché à sa rencontre. Les deux rois se firent grand'fête, et la cérémonie de l'hommage, célébrée le 6 juin 1329, dans le chœur de l'admirable cathédrale d'Amiens, offrit un spectacle d'une merveilleuse splendeur.

Il s'était élevé quelques difficultés entre les deux monarques : Édouard réclamait la restitution d'Agen et de quelques autres places de la Guyenne conquises naguères par messire Charles de Valois et gardées par le roi Charles-le-Bel. Philippe répondit que le feu roi Édouard II avait *forfait* (perdu légalement) ces parties de Guyenne, et qu'elles étaient bien et dûment acquises *au droit de bataille*. On fit toutes réserves de part et d'autre, et Édouard rendit l'hommage en termes généraux, pour le duché de Guyenne et ses appartenances : Phi-

lippe reçut l'hommage, « et lors, les mains dudit roi d'Angleterre mises entre les mains dudit roi de France, baisa en la bouche ledit roi d'Angleterre [1]. » *Depuis ce jour, s'ébattit et demeura le roi d'Angleterre avec le roi de France en la cité d'Amiens,... et puis prit congé du roi et de tous les autres princes moult amiablement,* et s'en retourna faire de beaux récits à sa jeune reine, Philippe de Hainaut, *du grand état qu'il avait trouvé, et des honneurs qui étaient en France, auxquels faire ni de les entreprendre à faire nul autre pays ne s'accomparage.* (Froissart, c. 52.)

L'Europe en effet ne voyait alors rien de comparable à l'éclat de la cour de France : la chevalerie avait trouvé un roi selon son cœur, un roi qui, lorsqu'il n'était pas aux champs avec ses *hosts,* présidait, la couronne au front et le sceptre en main, à d'éternelles fêtes, un vrai roi des romans et des *chansons de Gestes;* barons et gentilshommes chassaient comme un mauvais rêve le souvenir de ce sombre Philippe-le-Bel, qui préférait la compagnie des docteurs pédants et des astucieux légistes à celle des nobles chevaliers. Les gens de loi n'avaient pas disparu sous Philippe de Valois; ils s'étaient rendus trop indispensables; ils tenaient encore le meilleur du pouvoir, mais sans ostentation et sans bruit, et le baronage cédait avec insouciance le fond pour la forme. La fleur de la noblesse se pressait incessamment dans ces châteaux pavoisés, où le grand roi de France siégeait entouré, comme Arthus ou Charlemagne, d'une cour de rois [2], de princes et de pairs. Les joûtes, les *behourds,* les pas d'armes, les chasses royales, les banquets, les danses, se succé-

[1] Rymer, *acta publica,* t. IV, p. 389.— Froissart, c. 52. — Cont. de Nangis.

[2] Les rois de Bohème, de Navarre et de Majorque vivaient presque toujours à la cour de Philippe, qui les défrayait avec une fastueuse hospitalité.

daient sans interruption dans les salles et les préaux du Louvre, aux bois de Vincennes et de Laye, sur les hautes esplanades de Saint-Germain. Cette brillante vie de plaisirs, de galanterie et de facile gloire, plaisait bien davantage à la haute noblesse que n'eût pu faire le retour à l'indépendance et à l'isolement d'autrefois. Elle ne sentait plus les chaînes dorées qu'on lui rendait si légères.

Mais le peuple ne sentait que trop le poids des siennes! C'était lui qui payait les frais de cette réconciliation entre la noblesse et la royauté. Philippe de Valois fut bientôt poussé par son faste aux mêmes expédients que Philippe-le-Bel par les besoins de sa politique. Philippe de Valois débuta cependant par des mesures qui semblaient indiquer des intentions meilleures. Malgré les belles promesses de l'avénement de Louis Hutin, les fils de Philippe-le-Bel, le dernier surtout, avaient recommencé à altérer les espèces : les seigneurs ne s'en étaient pas fait faute non plus, et les monnaies en circulation redevenaient très-inférieures de titre et de poids à leur valeur nominale. On demanda, comme de coutume, que les choses fussent remises en l'état du temps de saint Louis, et le roi, après avoir pris conseil des prélats, des barons et des bonnes villes, rendit, le 21 mars 1329, une ordonnance qui fixait des termes d'abaissement graduel aux monnaies; en dedans un an, les florins d'or royaux devaient être réduits de la valeur de vingt-huit sous parisis à celle de seize, et le reste à proportion. C'était un dommage momentané que la nation se résignait à subir, pour régulariser son état monétaire. A cet abaissement des monnaies courantes, correspondirent une refonte et une émission de nouvelles espèces aux poids et titre du temps de saint

Louis, puis un tarif des denrées et marchandises, afin que les marchands n'exigeassent pas le même prix des objets en monnaie forte qu'en monnaie légère, et un tarif des salaires des ouvriers, réglé par un motif analogue. L'intention ici pouvait paraître équitable; mais ce qui ne l'était certes pas, c'était que l'impôt et tous les revenus de la couronne restassent en dehors du tarif, et que le roi s'exemptât lui-même de la loi d'équité qu'il promulguait. (Ordon. des rois, t. II, p. 27-58.) Les profits illicites recommencèrent bientôt, avec l'ordre adressé à tous clercs et laïques de porter à la monnaie le tiers de leur vaisselle.

Philippe de Valois affectait d'imiter saint Louis en tout: il renouvela les dures ordonnances de ce prince contre les blasphémateurs et les hérétiques, et gagna les éloges du vieux Jean XXII, par son assiduité à lire les livres saints. Ce fut aussi à l'imitation de saint Louis qu'il frappa les *usuriers,* c'est-à-dire les prêteurs à intérêt et sur gages; mais les vrais instigateurs de cette rigueur furent moins les prêtres que les nobles, toujours criblés de dettes et disposés à s'acquitter en faisant proscrire leurs créanciers. Philippe ordonna d'arrêter tous les gens qui faisaient le commerce de l'argent, tous les banquiers italiens, qui s'étaient en vain domiciliés dans le royaume pour obtenir la même protection que les indigènes; on séquestra leurs biens, et leurs débiteurs furent libérés, en payant seulement les trois quarts du principal dû; les créanciers furent obligés de rendre les gages reçus, perdirent tous les intérêts et le quart du capital prêté. (Ordon. II, p. 59.)(12 janvier 1331.)

En mars 1333, cependant, un édit royal autorisa le prêt à intérêt d'un denier la livre par semaine, c'est-à-

dire de plus de 20 pour 100 par an : avec un tel régime, on ne pouvait aller que d'un extrême à l'autre ; l'usure fut rétablie à la prière même de ceux qui avaient sollicité sa proscription, et qui ne trouvaient plus les moyens de subvenir à leurs dépenses.

Philippe de Valois eut sans doute encore la prétention de suivre l'exemple de saint Louis en soutenant les droits de la puissance temporelle. L'épiscopat gallican avait largement profité de la réaction de 1315 contre le pouvoir royal, et les juridictions ecclésiastiques envahissaient tout, entravaient tout : il n'était pas de procès que les officiaux ne se crussent en droit d'attirer devant eux, *à raison du péché;* ils interdisaient aux laïques d'arrêter les clercs pour quelque cause que ce fût, et étendaient le privilége de clergie à une multitude de gens mariés et illettrés, à des enfants en bas âge ; ils choisissaient, pour la défense de leur temporel, des baillis et prévôts ecclésiastiques ; ils s'arrogeaient la connaissance des contrats passés en cour séculière, établissaient partout des notaires ecclésiastiques en concurrence avec les notaires royaux, s'emparaient des inventaires et des exécutions de testaments, non sans en retirer un gros bénéfice. Tous les progrès faits sous saint Louis et depuis étaient compromis, et ses *établissements* mêmes étaient foulés aux pieds. Il y eut à ce sujet des conférences fort curieuses au Palais-de-Justice et à Vincennes, en présence de Philippe de Valois (décembre 1329) : cinq archevêques et quinze évêques avaient été mandés par le roi afin de débattre leurs prétentions et les griefs qu'ils disaient avoir, de leur côté, contre les officiers et les seigneurs laïques. Pierre de Cugnières, avocat-général au parlement, parla pour *les droits du roi*, et l'archevêque de Sens et l'évêque d'Autun,

pour les droits de l'Église. Le champion laïque prit pour arme la fameuse distinction du temporel et du spirituel, et soutint que les gens d'église ne se devaient aucunement immiscer dans le temporel ; les deux prélats répondirent en soutenant hardiment la suprématie du spirituel et la réunion des deux puissances *entre les mains de Pierre*, et défendirent le terrain pied à pied. Philippe se montra peut-être plus ébranlé qu'irrité de l'audace des gens d'église ; cependant il leur fit dire par Cugnières qu'il leur donnait un an pour remédier aux abus, faute de quoi il y porterait lui-même le remède *qui plairait à Dieu et au peuple.* Il ne paraît pas que les entreprises des prélats aient été réprimées bien vigoureusement ; on voit seulement qu'il leur fut défendu de mettre en interdit aucunes terres du domaine royal, et que le roi maintint le plein exercice de ses droits de régale ; mais le principe de *l'appel comme d'abus* fut gagné, quoique les prélats eussent fait toute réserve en comparaissant devant le roi pour débattre les griefs réciproques. Pierre de Cugnières demeura en horreur au clergé, qui personnifia en lui la classe entière des jurisconsultes monarchiques. Les clercs de Notre-Dame de Paris donnèrent le nom de *Pierre du Coignet* à une hideuse petite figure de damné qui se trouvait dans un coin des bas-reliefs du chœur ; ils lui brûlaient le nez avec leurs cierges et assouvissaient leur haine sur l'image, faute de pouvoir faire sentir des flammes plus redoutables à l'original [1].

Par la restitution du droit de guerre privée aux nobles d'Aquitaine (février 1331), Philippe s'écarta fort de ces

[1] Fleury, l. 94, c. 2-6. — Dubreuil, *Antiq. parisiennes*, l. 2, p. 27. — Pasquier, *Recherches de la France*, l. III, c. 33.

bonnes coutumes de saint Louis dont il parlait tant : *l'assurement* fut la seule restriction qu'il maintint.

A l'égard des communes, la politique de Philippe VI fut celle de ses devanciers. La commune de Laon, qui avait été abolie et rétablie cinq ou six fois depuis 1294, fut abrogée définitivement en 1331 : l'évêque Albert de Roye en acheta fort cher l'abrogation ; le prévôt royal fut astreint cependant à faire élire par le peuple les citoyens chargés de lever l'argent nécessaire pour administrer et défendre les biens et droits de la ville (Ordon. II, p. 77). Un autre édit, relatif à Toulouse, nous apprend que les douze capitouls de la cité et du bourg n'étaient plus électifs ; ils nommaient eux-mêmes leurs successeurs, et le viguier du roi pouvait annuler leurs choix et en faire d'autres (Ordon. II, p. 106. — An. 1335).

(1329 - 1333). — Les affaires de successions princières se multipliaient depuis quelque temps avec les solutions les plus contradictoires ; les prélats, les nobles et les villes de Savoie (fin 1329), à l'exemple des états généraux de France, se prononcèrent contre la successibilité féminine, et exclurent la fille de leur feu comte Edouard au profit d'Aimes ou Aimon, frère de ce comte (Guichenon, hist. de Savoie). Un autre procès, dont les suites furent plus graves et plus funestes, venait d'être repris au parlement de Paris : c'était la querelle de la succession d'Artois, décidée une première fois, sous Philippe-le-Bel, au profit de la fille du comte Robert II contre le fils de son fils aîné, puis renouvelée les armes à la main par le jeune Robert III, et jugée itérativement contre lui par le parlement, le 18 mai 1318, grâce à l'influence du roi Philippe-le-Long, gendre de la partie adverse de Robert.

Malgré cette double défaite, Robert n'avait pas perdu l'espérance; il crut avoir tout gagné quand son beau-frère Philippe de Valois monta sur le trône. Cette alliance n'était pas son seul titre à l'appui de Philippe. « L'homme du monde qui plus aida au roi Philippe à parvenir à la couronne, dit le célèbre chroniqueur Jean Froissart[1], ce fut messire Robert d'Artois, qui avait à femme la sœur dudit roi Philippe, et avait toujours été son plus spécial compagnon et ami. » Après la bataille de Cassel, le roi érigea en pairie le comté de Beaumont au profit de Robert; et *fut bien l'espace de trois ans qu'en France tout était fait par lui,* ajoute Froissart. Robert, après onze années d'apparente résignation, crut donc pouvoir reprendre l'attaque contre sa tante, qui lui avait injustement *tollu* son héritage. Quelle que fût la bonne volonté du roi, il n'y avait pas moyen de revenir sur deux arrêts solennels du parlement, à moins que des documents demeurés inconnus ne permissent de recommencer le procès sur de nouvelles bases; mais Robert et sa femme, Jeanne de Valois, étaient persuadés que le roi leur *délivrerait la comté,* s'ils représentaient quelque pièce neuve, quelque *lettre, si petite fût-elle*[2], qui pût prouver leur droit. Ces pièces, Robert ne les avait pas, mais il affirmait leur existence; il y croyait peut-être de bonne foi; il assurait que le comte Robert II s'était engagé, lors du mariage de

[1] Froissart, notre principal guide pendant le reste du quatorzième siècle, commence son livre un peu avant la mort de Charles-le-Bel. Il était né à Valenciennes, et avait un canonicat à Chimai, où il ne résidait guère; car il aimait beaucoup mieux les cours et les carrousels que les chapitres de chanoines. La postérité s'en est bien trouvée. — La première partie de ses chroniques est rédigée d'après les mémoires de Jean-le-Bel, chanoine de Liége, attaché, comme lui, à la maison de Hainaut.

[2] Chronique de Flandre, publiée par Lancelot, dans le t. X des Mémoires de l'Académie des inscriptions, p. 600.

son fils aîné avec une princesse de Bretagne, à laisser son héritage aux enfants de ce fils, et que des actes authentiques, rédigés dans ce sens, avaient été frauduleusement soustraits par l'évêque d'Arras, chancelier et favori dévoué de la comtesse Mahaut. Il demanda à faire ouïr des témoins à l'appui de ses assertions, et le roi lui en accorda sur le champ l'autorisation (7 juin 1329). L'évêque accusé venait de mourir ; la comtesse Mahaut accourut à Saint-Germain, où était le roi, pour défendre sa cause ; elle mourut assez inopinément (octobre 1329) ; sa fille Jeanne, reine douairière de France et veuve de Philippe-le-Long, fut mise provisoirement en possession de l'Artois, tandis que l'information se poursuivait. Jeanne ne survécut que trois mois à sa mère (21 janvier 1330). De violents soupçons commencèrent à s'élever contre Robert : le bruit courut que Mahaut avait été *enherbée* (empoisonnée avec des herbes), et que Jeanne était morte subitement après avoir bu du vin *clairet* ; *que son corps était devenu tout taché de blanc et de noir* (Mém. de l'Acad. des inscriptions, t. X, p. 605). La possession provisoire fut accordée à la jeune duchesse de Bourgogne, fille de Jeanne, et le procès continua. Cinquante-cinq témoins, la plupart gens de bonne renommée et de haute condition, déposèrent en faveur des allégations de Robert, et assurèrent que Robert II avait toujours manifesté l'intention de laisser son comté à son petit-fils.

Ces témoignages, quoique d'un grand poids, n'équivalaient pas à des preuves écrites ; Robert produisit enfin quatre pièces probantes, provenant, dit-il, de la succession de l'évêque d'Arras, et soustraites aux recherches de Mahaut par une certaine dame de Divion, qui avait été la maîtresse du prélat. La première de ces pièces était une

lettre où l'évêque, au lit de mort, demandait pardon à Robert d'avoir soustrait les titres : les autres pièces étaient ces titres mêmes, à savoir les dispositions de Robert II en faveur de son fils Philippe, père de Robert III.

La rumeur sourde qui grondait contre Robert éclata avec une nouvelle violence : ses témoins furent accusés de faux témoignage ; on affirma que les titres qu'il représentait avaient été fabriqués par la dame de Divion, assistée d'un clerc ; la reine, sœur du duc de Bourgogne, travailla l'esprit du roi avec succès, et l'aliéna de l'ancien ami qu'on accusait de crimes si déshonorants. Philippe permit qu'on appliquât à la torture la dame de Divion, ses servantes et plusieurs clercs et notaires : la Divion confessa qu'elle avait fabriqué les quatre pièces, y étant contrainte par les menaces de madame Jeanne, femme de Robert. Sur les aveux des accusés, le parlement déclara les titres faux [1], et ordonna leur anéantissement (23 mars 1331). Le roi hésitait encore à laisser poursuivre directement Robert ; un reste d'affection combattait les obsessions dont il était entouré.

Enfin, le 8 août, Robert fut ajourné à comparaître, pour la Saint-Michel prochaine, devant la cour des pairs, afin de répondre *à certains articles civils et criminels, touchant l'état de son corps et de sa pairie.*

Robert, au lieu de comparaître, se retira à Bruxelles, chez le duc de Brabant : l'ajournement fut réitéré à plusieurs reprises ; enfin, le 8 avril 1332, Robert fut jugé par contumace : il n'avait pas voulu se remettre *au vouloir* du roi, qu'on avait excité contre lui, et il ne comparut pas devant les pairs, entre lesquels figurait le jeune

[1] « Les pièces, qui existent encore au trésor des chartes, sont visiblement fausses. » Michelet, III, p. 288.

prince Jean, fils aîné de Philippe VI, investi par son père de *la duché* de Normandie. Le procureur-général du parlement requit que Robert fût condamné, corps et biens, *savoir : le corps mis à mort, et les biens acquis au roi.* Les pairs déclarèrent Robert convaincu du crime de *faux :* ils ne le condamnèrent point à mort, mais au bannissement, et confisquèrent *sa comté* de Beaumont et ses autres biens au profit du roi. Le 19 mai 1332, les hérauts proclamèrent l'arrêt au son des trompettes par tous les carrefours de Paris.

La damoiselle de Divion avait été brûlée vive plusieurs mois auparavant.

Le malheureux Robert avait la rage dans le cœur : peut-être, malgré les bruits qui l'accusaient d'avoir empoisonné Mahaut et sa fille, n'avait-il défendu ses justes droits que par des voies légitimes, jusqu'au jour fatal où les instigations de sa femme l'avaient poussé à un expédient honteux et criminel. Peut-être n'en avait-il pas bien compris l'ignominie, et, persuadé que des titres authentiques avaient été frauduleusement détournés à son préjudice, s'était-il cru autorisé à réparer la trahison de l'évêque d'Arras. La conduite du roi le poussa au dernier degré de la fureur et du désespoir : il tenta de faire assassiner le duc de Bourgogne, le chancelier de France et plusieurs autres de ses ennemis ; son projet échoua ; n'attendant plus rien des hommes, il recourut aux puissances infernales, et essaya d'*envoulter* la reine et son fils Jean. On croyait généralement, qu'une fois le *voult* ou image de cire préparé avec certaines cérémonies diaboliques, puis baptisé en bonne forme par un prêtre, il suffisait de le piquer au cœur, ou même de l'exposer à un soleil ardent, pour donner une consomption mortelle

à la personne qu'il représentait [1] (1333). Le roi, aussi effrayé qu'irrité, força successivement le duc de Brabant et le comte de Namur *à mettre Robert d'Artois hors de leurs terres* ; le comte Robert se sauva, déguisé en marchand, et parvint à gagner l'Angleterre, où Édouard III lui octroya refuge et protection, malgré le mécontentement du roi de France, dont les relations avec Édouard devenaient alors de moins en moins bienveillantes. Philippe, voyant le comte hors de son atteinte, tourna sa colère contre sa propre sœur, femme de Robert, l'emprisonna, elle et ses enfants, dans diverses forteresses, et obligea tous les pairs de France à jurer qu'ils ne prêteraient secours ni conseil à Robert ni aux siens (1334). Robert, de son côté, ne respirait que vengeance, et travaillait à gagner une alliance plus efficace que celle de Satan.

(1328-1334). Tandis que la cour de France passait des joies du triomphe de Flandre aux agitations du sinistre procès de Robert, l'Église était troublée par des événements d'un intérêt plus général. Les fureurs du pape Jean XXII contre les partisans de la *pauvreté évangélique* et contre le roi des Romains, Louis de Bavière, avaient abouti au schisme; un grand nombre de Franciscains *spirituels* s'étaient réfugiés auprès de Louis de Bavière, et voulaient faire de lui le champion de la nouvelle église contre la *prostituée de Babylone* : le chapitre-général de l'ordre des Franciscains, jusque-là opposé aux *Spirituels*, fut entraîné par son général Michel de Césène, et peut-être par le véritable esprit de la règle de saint François; il déclara, contrairement aux décrets de Jean XXII, que Jésus-Christ et ses disciples

[1] Sur toute cette affaire, voyez Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. X.

n'avaient rien possédé en propre, ni même en commun, et que Jésus avait condamné la propriété par son exemple. Le pape, en ce moment même, déclarait cette opinion hérétique [1]. Le célèbre Franciscain anglais Ockam figurait entre les principaux défenseurs de la pauvreté évangélique, et Ockam, chose assez singulière! était en même temps le chef de la secte philosophique des *Nominaux*, qui, longtemps comprimée sous l'enseignement victorieux des chefs réalistes, Albert-le-Grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, avait été récemment relevée par le second Jean Scott; rien n'était cependant plus contraire que l'individualisme des *Nominaux* et l'absorption mystique des *Spirituels*. Jean XXII, on doit l'avouer, avait raison au fond de condamner les *Nominaux*, qui dissolvaient le mystérieux enchaînement des êtres en réduisant tout à l'individu, et les *Spirituels*, qui ne se contentaient pas même de substituer la propriété collective à la propriété individuelle, selon l'esprit du cénobitisme, mais niaient toute espèce de propriété, toute possession légitime des objets extérieurs, comme si l'usage pouvait se distinguer de la possession. Jean XXII, pour qui se déclara l'Université de Paris, défendait ici la cause du sens commun contre les écarts du mysticisme et de la raison individuelle [2]; mais il s'était donné tort dans la forme par d'odieuses et inutiles violences, et sa conduite envers le roi des Romains exaspérait l'Allemagne et la

[1] Ce qui est assez curieux, c'est que les Franciscains en appelaient contre le pape à l'infaillibilité papale, et prétendaient qu'un pape ne pouvait revenir sur les décisions de ses devanciers, parcequ'une décision de Nicolas III paraissait en faveur de leur opinion.

[2] Il faut observer cependant que le réalisme, tel qu'on l'enseignait dans les écoles, légitimait par ses erreurs l'opposition du nominalisme : il confondait de pures abstractions avec les vrais universaux.

moitié de l'Italie. Jean XXII prétendait que l'élection du roi des Romains appartenait au pape, et faisait soutenir par ses théologiens que l'autorité du souverain pontife était absolue *sur la terre et sous la terre*, c'est-à-dire dans le purgatoire et les limbes qu'on plaçait à l'intérieur du globe. Cette doctrine était exposée principalement dans le livre du moine Agostino Trionfo, la *somme de la puissance ecclésiastique;* le livre d'Agostino suscita celui de Marsilio de Padoue, ancien recteur de l'Université de Paris, qui répondit que l'Empire n'était pas soumis à l'Église, mais plutôt l'Église à l'Empire. Louis de Bavière n'osa soutenir cette doctrine hardie: il réclama seulement la séparation des deux puissances, et il aima mieux s'attaquer au pape qu'à la papauté; il embrassa le parti des *Spirituels,* accusa le pape d'hérésie touchant la *pauvreté de Jésus-Christ*, appela de ses sentences au concile œcuménique, et fit excommunier à son tour par ses évêques le prêtre *Jacques de Cahors qui se dit faussement pape.* Il traversa toute l'Italie en passant sur le corps aux Guelfes, partisans du pape et du roi de Naples, entra dans Rome avec quelques évêques et un grand cortége de Franciscains et d'autres moines mendiants, et reçut à Saint-Pierre la couronne impériale des mains de l'évêque de Venise, le 17 janvier 1328; puis, dans une grande assemblée de clergé, de seigneurs et de peuple, l'empereur fit lire la sentence de déposition de *Jacques de Cahors*, *hérétique et précurseur de l'anti-Christ,* et élut pape, du consentement du clergé et du peuple présents, le Franciscain *spirituel* Pierre de Corvara, sous le nom de Nicolas V (mai 1328).

Le monde chrétien semblait toucher à une grande révolution religieuse : la religion du Saint-Esprit et de

l'Évangile éternel était installée en triomphe dans la chaire de Grégoire VII! — Elle ne fit qu'y passer comme un vain fantôme : de vagues aspirations vers l'avenir ne pouvaient constituer une doctrine capable de remplacer le catholicisme romain, et encore était-ce le côté le plus mystique, le plus exagéré, le plus impraticable de la religion du Saint-Esprit, qui se trouvait mis au grand jour par un concours de circonstances singulières; l'empereur s'en servait comme d'un instrument politique, sans trop s'en rendre compte et sans trop s'en soucier, et le nouveau pape renia par ses premiers actes la doctrine au nom de laquelle il s'était élevé : au lieu d'installer avec lui l'Église spirituelle et le règne des saints, il s'entoura des pompes de *Babylone*, et se mit à vendre priviléges et bénéfices tout comme Jean XXII lui-même. Le désenchantement ne s'était pas fait attendre : l'empereur et son pape furent obligés d'évacuer Rome au bout de deux ou trois mois; Jean XXII déposa le général des Franciscains, Michel de Césène, qui s'était déclaré pour Nicolas V, et ramena l'ordre des Mineurs sous son obéissance; l'abandon fut prompt et général autour de l'anti-pape; Nicolas V, arrêté à Pise, renonça à la papauté, confessa ses fautes et fut envoyé à Avignon, où il se remit à la merci de son rival, et implora de lui l'absolution (25 août 1330). Jean XXII le garda en prison le reste de ses jours, mais le traita d'ailleurs avec plus d'humanité qu'on n'eût pu en attendre de lui[1].

[1] L'année d'avant (1329), le pape avait condamné un docteur de Cologne, le Dominicain Eckard, pour avoir enseigné que Dieu avait créé le monde aussitôt qu'il avait été lui-même, et que par conséquent on pouvait dire le monde créé de toute éternité. Pour la première fois, à ce qu'il semble, apparaissait en Occident cette grande lumière, qui éclaire et concilie deux vérités jusqu'alors jugées inconciliables, l'éternité de l'univers et sa *création* : pour la première fois, on com-

Jean XXII, sorti de ce péril, se créa bientôt de nouveaux embarras : ce pontife avait des goûts peu conformes à sa position ; il aimait les nouveautés en matières religieuses ; il se plaisait à remuer les questions les plus obscures de la théologie. Il s'avisa, un certain dimanche de l'Avent de 1331, de prêcher publiquement que les âmes des saints ne voyaient Jésus-Christ que dans son humanité, et ne le verraient dans sa divinité avec le Père et le Saint-Esprit, n'auraient, en d'autres termes, la vision béatifique de Dieu, qu'après la résurrection des corps et le jugement universel. Là-dessus, grande rumeur contre le Saint-Père dans toutes les écoles de théologie : les maîtres de la *Sorbonne*, célèbre école théologique fondée à Paris sous saint Louis par le savant Robert de Sorbonne, déclarent hérétique cette proposition, *que le pape n'avait sans doute énoncée que par forme de doute ;* le roi Philippe, zélé défenseur de l'orthodoxie, prend une attitude menaçante, et les ennemis de Jean XXII, Michel de Césène, l'ex-général

prenait que la création n'avait pas eu lieu dans *le Temps*, et l'on cessait de confondre l'éternelle manifestation de Dieu dans l'univers, avec la formation particulière de notre globe. Eckard prêchait en outre que l'homme juste était absolument identifié à la source de toute justice, était essentiellement uni à Dieu : cela serait vrai s'il pouvait y avoir un homme *absolument* juste ; mais alors il ne serait plus homme ; le relatif se perdrait dans l'absolu. Toutes les créatures, disait-il encore, sont un pur néant, Dieu seul est. Voyez Raynald. *annal. ec.* ad ann. 1329, n. 70-71 : sur le schisme, Fleury, *hist. eccles.* l. 93, *passim.* — On rapporte à l'année 1327 la mort de saint Roch, personnage très-renommé dans les croyances populaires, mais fort obscur dans l'histoire ; il était de Montpellier. On sait seulement de lui qu'il soigna les malades dans les hôpitaux en Italie pendant la peste, ce qui lui a valu, dans certaines contrées, le patronage des maladies contagieuses. — La pratique de l'*Angelus*, introduite d'abord dans le diocèse de Saintes, venait d'être confirmée par le pape, avec force indulgences. — L'annaliste ecclésiastique Rainaldi (ad ann. 1332) fait mention des Vaudois qui subsistaient dans les hautes vallées du Piémont, et s'y défendaient contre les agents de l'Inquisition.

des Franciscains, Guillaume Ockam, l'empereur Louis, renouvellent avec une nouvelle énergie leurs accusations contre *l'hérétique Jacques de Cahors*. Jean XXII, effrayé un moment de l'imprudence avec laquelle il avait compromis l'autorité du saint-siége, saisit l'expédient suggéré par la Sorbonne, et assura n'avoir rien affirmé de son chef sur ce sujet. La controverse paraissait assoupie, lorsque beaucoup de clercs, et surtout plusieurs cardinaux, *soit pour la faveur, soit par la crainte du seigneur pape*, recommencèrent à discuter et à soutenir la doctrine de Jean XXII. Un Dominicain, ayant prêché à Avignon contre cette opinion, fut emprisonné par ordre du pape; puis celui-ci envoya à Paris un autre Dominicain et un Franciscain, qu'il avait nommé général de l'ordre à la place de Michel de Césène, sous prétexte de concerter avec Philippe VI les moyens de rétablir la paix entre les rois d'Angleterre et d'Écosse; mais le but caché de leur mission était « de convertir et amener au sentiment du seigneur pape les maîtres et la Faculté de théologie de Paris.

« L'un de ces envoyés, le général des Franciscains, alla donc en l'Université, et se mit à prêcher, devant une multitude infinie d'écoliers, que les âmes des saints ne verraient point Dieu par vision béatifique et glorieuse jusqu'à l'assomption des corps au jour du dernier jugement: grand scandale se mut entre les écoliers; le bruit en monta jusqu'au roi, lequel, *dolent* qu'une telle ivraie d'erreur fût semée parmi le froment de la foi, qui avait toujours été en vigueur au royaume de France, rassembla les dix principaux maîtres en théologie de Paris, dont quatre étaient Frères-Mineurs, et leur demanda, en présence du général envoyé par le pape, ce qu'ils pensaient de la doc-

trine semée de nouveau à Paris. Ils répondirent qu'elle était fausse, mauvaise et toute pleine d'hérésie; et, le général des Franciscains ne s'étant pas rétracté, tous les autres maîtres en théologie, prélats et abbés présents à Paris, furent convoqués au château du bois de Vincennes, et prononcèrent comme les dix premiers (Cont. de Nangis, an 1333). »

Peu s'en fallut que le roi ne fît juger par l'Inquisition et brûler comme *patérin* et *boulgre* l'ambassadeur du pape, qui s'en retourna au plus vite en Provence : Jean XXII, vivement alarmé des projets de concile qu'on agitait contre lui, n'avait pas attendu la déconvenue de son envoyé pour conjurer de nouveau l'orage, en protestant qu'il n'avait prétendu rien décider de contraire à l'Écriture et à la Foi (janvier 1334). Il survécut peu de mois à cet échec, et, le 3 décembre 1334, étendu sur son lit d'agonie, il reconnut pour article de foi la *vision béatifique* des âmes bienheureuses aussitôt après leur décès, et trépassa le lendemain, âgé de près de quatre-vingt-dix ans. Il avait fixé la cour pontificale à Avignon, cité qui relevait du roi de Naples, comte de Provence, et en avait fait comme une petite Rome transalpine. Il laissait un scandaleux trésor de vingt-cinq millions de florins d'or, amassé par vingt-deux ans de prodigieuses extorsions. Il disait que tout cet argent était destiné au passage d'outre-mer, et peut-être était-ce véritablement son intention (Villani, l. XI, c. 20.) Quel que fût le but, les moyens n'en étaient pas moins criminels.

(1331-1336.) Il était vrai qu'un grand projet de croisade s'agitait sérieusement depuis quelques années entre le saint-siége et la cour de France : c'était la conséquence de cette résurrection de la politique chevaleresque qu'a-

vait amenée l'avénement des Valois ; Philippe VI ne rêvait qu'à se montrer en Orient comme le roi des rois chrétiens, et qu'à venger les malheurs de saint Louis ; son enthousiasme religieux n'était cependant rien moins que désintéressé : il voyait dans la croisade l'occasion de se faire chef de la chrétienté, et de réaliser la chimère que poursuivaient les Capétiens depuis Philippe-le-Bel, à savoir : l'absorption de l'Empire dans leur famille ; c'était pour cela qu'à l'exemple de son devancier, Charles-le-Bel, il attisait la discorde entre le pape et l'empereur Louis de Bavière. Dès l'an 1331, Philippe avait sollicité Jean XXII de lui décerner la conduite d'une guerre sainte, à laquelle il conduirait sous sa bannière les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Navarre, de Bohême, le dauphin de Viennois, le comte de Savoie et d'autres princes souverains : le pape accueillit les offres du roi, et ordonna la prédication de la croisade [1]. L'année suivante, en octobre 1332, dans une cour plénière tenue à l'occasion de la *chevalerie* de son fils Jean, qu'il avait marié presque enfant encore à une fille du roi de Bohème, Philippe annonça publiquement à ses barons l'intention de passer en Terre-Sainte en dedans le mois de mars 1334 [2]. Puis il

[1] Jean XXII avait reçu, quelques années auparavant, de curieux mémoires du Vénitien Marino Sanuto, qui proposait d'entreprendre la conquête de l'Égypte, non à force ouverte, mais par un blocus maritime qui ruinerait son commerce et la réduirait à la merci de la chrétienté. Voyez *Secreta Fidelium Crucis*, à la suite du recueil de Bongars sur les croisades.

[2] Cette déclaration servit de prétexte à une foule d'exactions. Une anecdote de ce temps montre bien comment nos rois, au quatorzième siècle, entendaient l'économie politique. Il s'était établi dans la sénéchaussée de Carcassonne des manufactures de drap assez considérables : Philippe mit sur les draps une taxe de douze deniers par pièce ; les fabricants réclamèrent : le roi, voulant les satisfaire et compenser l'impôt, prohiba l'exportation des laines, afin de maintenir la matière première à bas prix. Les propriétaires de troupeaux de

Ce fut bien pis quand Philippe eut séquestré tous leurs biens, au premier bruit des projets de Benoît: Ils poussèrent de telles clameurs, que le pauvre pontife n'osa plus essayer de rompre sa chaîne, et refusa, en soupirant, à l'empereur, l'absolution qu'il lui avait accordée au fond de l'âme[1]; à plus forte raison fallut-il renoncer au départ pour l'Italie. Benoît XII jeta les fondements du fameux *Château des papes* à Avignon, comme pour garantir à Philippe que le saint-siége prenait racine définitivement aux bords du Rhône. Philippe était venu en personne s'assurer que son auguste otage ne lui échapperait pas : sous prétexte d'un pèlerinage de dévotion, il avait quitté Paris *en grand arroi*, dès la fin de 1335, avec sa cour accoutumée de rois, de princes et de barons; il arriva à Avignon au commencement de mars 1336, et passa tout le carême à Villeneuve, sur la rive languedocienne du Rhône, vis-à-vis d'Avignon; Benoît s'était résigné à sa situation, et festoya son tyran comme un fils bien-aimé. Le jour du *grand vendredi* (vendredi saint), le pape prêcha la croisade avec tant d'onction, que Philippe voulut recevoir de nouveau la croix de sa main; exemple qui fut suivi à l'instant par les rois d'Aragon, de Bohème et de Navarre, présents au sermon. « Après quoi, fut ladite croix prêchée et publiée de par le monde avec tel succès, que plus de trois cent mille personnes se croisèrent pour le saint voyage.... et fit le roi Philippe, comme chef de cette *emprise*, le plus grand et le plus bel appareil qui onc eût été fait pour aller outre-mer, ni du temps de Gode-

[1] Il dit tout bas, la larme à l'œil, aux envoyés de l'empereur, qu'il était bien disposé pour leur prince, mais que le roi de France l'avait menacé de le traiter plus mal que Philippe-le-Bel n'avait traité Boniface VIII, s'il absolvait l'empereur sans l'aveu du roi. (Albertus Argentinensis ou Albert de Strasbourg, p. 127.)

froi de Bouillon ni d'aucun autre; et avait retenu et mis en certains ports, c'est à savoir : de Marseille, d'Aigues-Mortes, de Lattes [1], de Narbonne et d'environ Montpellier, assez de vaisseaux, de *carraques*, de *hus*, de *cognes*, de *buissarts*, de galères et de *barges* pour passer et porter soixante mille hommes d'armes et leurs *pourvéances* (provisions). »

La croix était en si grand'fleur de renommée, qu'on ne parlait ni ne devisait d'autre chose (Froissart). Les croisés et le peuple ne prévoyaient guère alors la longue et terrible tempête prête à fondre, non sur la Syrie ou l'Égypte, mais sur la France elle-même, sur ce royaume qu'une longue paix avait fait *gras, plein et dru*, *où les gens étaient riches et puissants et de grand avoir,* et où l'on ne connaissait plus que par ouï-dire les malheurs de la guerre!

Et cependant les premiers éclairs de l'orage commençaient de briller à l'horizon, et Philippe et ses conseillers détournaient leur pensée d'Avignon et de l'Orient, et le roi était revenu à Paris, au lieu de s'apprêter au départ, quoique le temps convenu fût arrivé.

(1336-1340.) Ce jeune Édouard Plantagenêt, au nom de qui le trône de France avait été disputé à Philippe de Valois, était parvenu à l'âge d'homme : il avait vingt-quatre ans, et, à vingt ans, son début politique avait été d'envoyer au supplice le ministre et l'amant de sa mère, Roger Mortimer, et d'enfermer cette princesse dans un château-fort, d'où il ne la laissa jamais sortir. Après avoir ainsi violemment ressaisi l'autorité royale, il s'en était montré digne par des talents pré-

[1] Village situé à une demi-lieue de Montpellier, sur un étang qui communique à la mer. Froissart, édit. de Buchon, liv. I, ch. 64. — Les soixante mille hommes d'armes de Froissart sont évidemment une hyperbole.

coces et par des qualités héroïques, qui devaient bientôt servir d'instrument à une insatiable ambition. Il avait d'abord vécu en assez bonne intelligence avec son suzerain Philippe, et avait paru entrer vivement dans ses projets de croisade; mais le rôle de lieutenant du roi de France ne convenait pas à son orgueil, et, tandis que Philippe rêvait la suprématie européenne, Édouard tournait des regards d'envie et de regret vers ce beau royaume de France, qu'on lui avait appris à considérer comme le bien de sa mère. Les affaires d'Écosse et de Guyenne, double cause de perpétuelles discordes entre la France et l'Angleterre, envenimèrent la blessure : Édouard avait voulu s'essayer d'abord contre l'Écosse; il avait violé le traité de paix conclu avec Robert Bruce mourant (en 1328) et aidé Édouard de Bailleul (ou Baliol), fils de l'ancien roi d'Écosse, Jean de Bailleul, à revendiquer la couronne contre David Bruce, fils de l'illustre Robert. Le roi de France ne pouvait souffrir l'oppression de ses alliés, et secourut les Écossais, sans rompre ouvertement avec Édouard. Pendant ce temps, les éternelles usurpations des officiers royaux recommençaient en Guyenne, et le frère du roi, le comte d'Alençon, avait surpris, saccagé et presque ruiné la ville de Saintes, qui dépendait de l'Aquitaine anglaise. Philippe, à la vérité, désavoua cette violence, et accorda des dédommagements en argent; mais les sujets de contestation renaissaient tous les jours, et l'asile et les faveurs accordés à Robert d'Artois fournirent à Philippe, de son côté, un terrible grief. Robert d'Artois ne négligeait rien pour aigrir Édouard et le pousser à des partis extrêmes : il lui répétait sans cesse que Philippe de Valois leur détenait injustement leur héritage à tous deux, à lui, Robert, l'Artois; à Édouard, la couronne

de France; et que, « comme il avait fait Philippe roi, il le saurait bien défaire. Édouard ne disait mot, mais se *pourpensait* sans cesse touchant ces paroles (Froissart. — Chroniq. de Saint-Denis). »

Édouard néanmoins balança longtemps : l'insuffisance de ses ressources, la supériorité des forces de son rival, la crainte d'être abandonné par ses sujets dans sa téméraire entreprise, le long ascendant de cette puissante race capétienne qui avait tenu les Plantagenêts dans un état d'infériorité constante depuis un siècle et demi, tout contribuait à entretenir l'hésitation du jeune roi : tout lui criait qu'il allait tenter l'impossible. Jusqu'en 1336, il conserva les formes les plus modérées vis-à-vis de Philippe, et parut tourner toute son ambition contre l'Écosse, qu'il prétendait, non pas réunir directement à l'Angleterre, mais assujétir à son vassal Édouard de Bailleul. Malgré les victoires d'Édouard III et les siennes propres, Édouard de Bailleul ne put s'établir solidement en Écosse, ni surmonter la résistance opiniâtre des patriotes écossais soutenus par la France; et, dans le cours de l'année 1336, le roi d'Angleterre se montra un moment disposé à accéder aux désirs du pape, qui le pressait de transiger à la fois avec le roi d'Écosse et avec le roi Philippe de France, afin que la guerre sainte ne souffrît plus d'obstacles (Rymer, t. IV, p. 704) (juillet 1336). Mais, quelques semaines après, Édouard écrivit à ses prélats et à ses barons que le roi de France lui déniait toute justice, et les convoqua en parlement à Nottingham pour le 23 septembre, afin de prendre leurs conseils sur les circonstances graves où il se trouvait : on armait sur les côtes de France, et Édouard avait avis que de nombreux bâtiments génois, nolisés par Philippe pour la croisade, étaient destinés à secourir l'É-

cosse. La flotte anglaise eut ordre de se réunir à Portsmouth. Sur ces entrefaites, on apprit que tous les Anglais, marchands ou autres, qui se trouvaient en Flandre, avaient été arrêtés par ordre du comte Louis, à l'instigation du roi de France. Édouard ordonna qu'on usât de représailles en Angleterre contre les Flamands, (5 oct.), et demanda raison de cette violence si peu motivée au comte Louis et aux bourgmestres des trois grandes communes, Gand, Bruges et Ypres. Il n'obtint aucune satisfaction. Philippe n'eût rien pu imaginer qui fût plus propice aux desseins d'Édouard : arrêter le commerce des Anglais avec la Flandre, c'était faire une querelle nationale de la querelle personnelle des deux rois; malheureusement pour la France, la Flandre était liée à l'Angleterre par des liens qu'on ne pouvait rompre sans exaspérer les populations des deux côtés du détroit. Le génie manufacturier était encore peu développé en Angleterre, quoique depuis quelque temps le gouvernement s'efforçât d'y attirer les fabricants étrangers par de grands priviléges : l'agriculture, l'éducation des bestiaux et le commerce maritime occupaient à peu près exclusivement le peuple anglais. Le principal objet de ce commerce était la belle et longue laine des moutons d'Angleterre; les marins anglais l'apportaient aux tisserands de Flandre, qui en faisaient ces excellents draps qu'ils vendaient ensuite à toute l'Europe. Le commerce avec la Flandre était très-utile à l'Angleterre, le commerce avec l'Angleterre était indispensable à la Flandre. Aussi l'agitation fut-elle plus grande encore à Gand et à Bruges qu'à Londres. Édouard ne s'était pas contenté de simples représailles : l'arrestation des marchands anglais n'avait été que le dénouement d'une longue suite de vexations con-

tre leur commerce, et le roi d'Angleterre avait répondu à ces attaques en prohibant l'exportation des laines anglaises et l'importation des draps étrangers, et en offrant des franchises et des avantages de tout genre aux fabricants et tisserands qui voudraient passer la mer [1]. Si l'Angleterre, maîtresse de la matière première, la gardait pour la mettre en œuvre elle-même, la Flandre était menacée dans son existence : Philippe ne comprit pas qu'il venait de réduire la Flandre à se faire l'instrument des projets politiques d'Édouard pour obtenir la levée des prohibitions commerciales. Dans son orgueil de roi et de chevalier, il ne voulut pas comprendre de quel poids peseraient dans la balance ces vilains de Flandre, qui avaient tant de fois lutté, à eux seuls, contre tout le royaume de France. Lui et le comte Louis, son protégé, s'étaient attiré la haine impérissable de la West-Flandre, par les cruelles suites de la victoire de Cassel : ils aliénèrent Gand à son tour, en frappant le commerce des laines. Le comte Louis avait tout essayé pour abattre l'orgueil des grandes villes, tout jusqu'à la popularité; il avait voulu abolir les monopoles commerciaux dont elles jouissaient, à l'exclusion soit des campagnards, soit des étrangers : il ne fit que réunir par là contre lui toutes les forces vives et organisées, du pays. Les grandes villes étaient tout en Flandre. Les vieilles rivalités de commune à commune eussent peut-être encore arrêté cette réunion; mais il s'était élevé dans la Flandre un de ces hommes puissants par le caractère et par l'intelligence, qui, dans quelque condition qu'ils aient

[1] Walsingham, *Hist. d'Angl.* 1335-1337. — Rymer, *passim*. — Meyer, p. 136-137. — Une des causes de la perte d'Édouard II avait été certainement sa docilité à interdire le commerce avec la Flandre, quand Philippe-le-Bel et ses fils étaient en guerre avec ce pays.

reçu le jour, sont nés pour commander aux hommes et résument en eux le génie de tout un peuple : c'était le *grand brasseur de Gand*; Jack ou Jacob Van-Artevelde (Froissart l'appelle Jacquemart d'Artevelle). Sorti du rang le plus infime, il avait occupé, pendant sa première jeunesse, quelques obscurs emplois dans la domesticité du comte Charles de Valois et de Louis-le-Hutin, avant que celui-ci fût roi de France; puis il était revenu à Gand, sa ville natale, épouser une *brasseresse de miel*, c'est-à-dire d'hydromel (Chroniq. de Flandre). Il acquit, dans cette nouvelle profession, des richesses qui ne furent pour lui qu'un moyen d'influence politique, et sa réputation d'éloquence, de sagacité, de courage, ne resta pas longtemps circonscrite dans les murs de Gand : il sut se faire de chauds partisans dans les autres communes flamandes, et accoutuma le peuple des villes à le regarder partout comme son défenseur et son espoir. Ainsi que tous les hommes vraiment supérieurs, il identifiait l'intérêt de son ambition avec l'intérêt général, et il visait à faire une nation de ce qui n'était qu'un groupe d'associations indépendantes et jalouses, tentative digne d'admiration et de respect, quelle qu'en ait été l'issue, et quelque violents qu'aient pu être parfois les moyens employés. Le fond de sa pensée était, à ce qu'il semble, d'ériger la Flandre en république commerçante, sous le patronage de l'Angleterre. L'histoire n'a pas le droit de lui reprocher le choix de cette alliée : c'était la couronne de France qui brisait elle-même les liens des Flamands avec la mère-patrie !

L'interruption des relations avec l'Angleterre fut le signal de l'explosion : après quelques semaines d'agitations stériles, Jack Van-Artevelde, qui avait la charge de grand-doyen des métiers, assembla solennellement les princi-

paux bourgeois de Gand, pour délibérer sur la ruine imminente de leur industrie. Les officiers du comte Louis, sentant que *cela ne tournerait pas à bien pour leur sire*, assaillirent Artevelde en son logis, pour le mettre à mort. Artevelde échappa ; le peuple se souleva, et les gens du comte furent obligés de quitter la ville au plus vite. Bruges et Ypres se débarrassèrent pareillement des prévôts et sergents de leur suzerain, et une réaction terrible commença contre les fauteurs du comte. Artevelde, s'il en faut croire Froissart, ne marchait par les rues de Gand qu'avec un cortége de soixante ou quatre-vingts artisans armés, qui tuaient, *au premier signe,* les ennemis de leur maître; le sang coulait aussi dans toutes les villes de la West-Flandre, où tant de milliers de citoyens avaient leurs pères, leurs frères, leurs amis à venger sur les exécuteurs des cruautés du comte Louis. Artevelde n'arrêta pas, mais régularisa la réaction : il bannit tous les partisans du comte, qui avaient échappé au premier éclat de la fureur populaire, chevaliers, écuyers [1] ou bourgeois; il séquestra les biens de ces *avolés* (envolés, émigrés), qui s'étaient retirés en masse à Saint-Omer, et *levait la moitié de leurs revenus, et laissait l'autre moitié pour le douaire et le gouvernement des femmes et des enfants des avolés.* « Il était entré en si grand'fortune et si grand'grâce à tous les Flamands, que c'était tout fait et bien fait quant qu'il voulait commander par toute Flandre, de l'un des côtés jusques à l'autre. Il n'y eut onc, en Flandre ni ailleurs, comte, duc, prince, ni autre, qui pût avoir un

[1] Autrefois le noble, le chevalier et l'homme d'armes, étaient à peu près identifiés. Mais, depuis la décadence de la chevalerie, décadence que n'arrêta guère une renaissance factice, un grand nombre de gentilshommes ne dépassaient jamais le grade d'écuyer, et négligeaient de recevoir l'ordre de chevalerie.

pays si fort à sa volonté comme cil (celui-ci) longuement l'eut : il faisait lever les rentes, les *tonlieux*, *vinages* et droits que le comte Loys devait avoir, et toutes les maltôtes ; il les *dispensait* à sa volonté. Et, quand il disait que argent lui fallait, on l'en croyait, et nul n'osait dire encontre, pour crainte de perdre la vie[1]. » Le comte Louis n'avait plus sous son obéissance que quelques petites villes et quelques châteaux.

Le roi Édouard apprit ces nouvelles avec grande joie au printemps de 1337; vers la fin de l'année précédente, il avait été pour la dernière fois sérieusement question de la paix; Édouard s'était arrêté un moment à l'entrée de sa fatale carrière : il avait accepté derechef la médiation du pape, qui voyait avec une profonde douleur les deux plus grands rois de l'Occident retourner l'un contre l'autre les armes préparées contre les ennemis de la foi. Edouard offrit à Philippe de *s'en remettre au pouvoir apostolique* pour les fiefs et les places que les deux couronnes se disputaient en Guyenne ; mais il exigeait, en récompense, l'abandon de David Bruce et des Écossais : le roi de France ne pouvait souscrire à cette condition sans se déshonorer ; il refusa.

Dès lors, on ne songea plus de part et d'autre qu'à s'apprêter à la lutte : les expédients auxquels recourut Philippe dès le début n'étaient pas d'un heureux présage. Il fit arrêter tous les négociants lombards et italiens et les rançonna, se remit à altérer les monnaies rétablies naguère

[1] Froissart, c. 65. — Meyer. — Chron. de Saint-Denis. Froissart, qui n'a écrit l'histoire de cette époque que de seconde main, exagère évidemment les moyens de terreur qu'employait Artevelde : le chroniqueur féodal ne comprend rien à l'attraction que le génie exerce sur les masses, ni à la manière dont se propagent les influences morales et les sentiments collectifs dans les démocraties.

sur l'ancien pied avec tant de sacrifices et de pertes, et prit à sa solde nombre d'arbalétriers liguriens, attestant ainsi le peu de cas qu'il faisait de nos milices. (Cont. de Nangis. — Villani, l. XI, c. 71). Philippe s'assura de la fidélité du duc de Bretagne, Jean III, en mariant son neveu Charles de Blois[1] à Jeanne de Penthièvre, nièce et héritière du duc; il s'assura également du comte de Foix et de Béarn, le prince des Pyrénées, et le chargea d'envahir la Guyenne anglaise de concert avec les sénéchaux du Languedoc.

Mais Édouard agissait plus efficacement encore : « Voyant bien, dit Froissart, que par lui, ni par la puissance de son royaume, il ne pourrait mauvaisement mettre dessous lui le grand royaume de France, s'il n'acquérait, à prix d'or et d'argent, des seigneurs puissants en l'Empire et ailleurs, il avait dépêché l'évêque de Lincoln, les comtes de Salisbury et de Huntingdon et deux docteurs en droit vers son beau-père le comte de Hainaut, pour lui demander conseil et assistance. » Les envoyés anglais furent grandement festoyés à Valenciennes par le comte Guillaume de Hainaut et par son frère Jean, qui avaient quelques sujets de mécontentement contre Philippe, et qui engagèrent Edouard à entrer en négociation avec les autres princes et barons des Pays-Bas et de la Basse-Allemagne, « lesquels sont très-bons guerroyeurs, pourvu qu'on leur donne argent à l'avenant; car ce sont gens qui gagnent volontiers (Froissart). »

« Si le roi, mon *fils* (gendre) et votre sire, dit le comte Guillaume, avait requis ces seigneurs que je vous dis,

[1] Charles était le second fils du comte de Blois (de la maison de Châtillon) et d'une sœur de Philippe VI.

il pourrait bien aller *requerre* le roi Philippe outre la rivière d'Oise, et combattre à lui. »

L'évêque de Lincoln reporta sans délai cet avis à Edouard, qui le renvoya, avec les deux comtes et une brillante suite de chevaliers, à Valenciennes, *pour traiter aux seigneurs de l'Empire;* « et chacun regardait le grand état que maintenait cette ambassade, comme si le propre corps du roi d'Angleterre y eût été en personne; et il y avait entre eux plusieurs jeunes bacheliers, qui avaient chacun un œil couvert de drap vermeil, afin qu'ils n'en pussent voir, et disait-on que ceux-là avaient *voué* (fait vœu) aux dames de leur pays que jamais ne verraient que d'un œil, jusqu'à ce qu'ils eussent fait aucunes prouesses de leur corps au royaume de France (Froissart, c. 65). »

La mission de l'évêque de Lincoln fut couronnée d'un plein succès : le duc de Brabant, quoiqu'il eût marié son fils à une fille du roi Philippe, promit douze cents hommes d'armes; le duc de Gueldre, le margrave de Juliers, l'archevêque de Cologne, le seigneur de Fauquemont (Falkenberg), s'engagèrent à défier le roi de France quand il plairait au roi d'Angleterre, et à entraîner dans leur ligue les seigneurs d'outre-Rhin. Il n'y eut guère que l'évêque de Liége et le roi de Bohème, comte de Luxembourg, qui résistèrent à l'appât des sterlings d'Angleterre. Les agents d'Édouard offraient quinze florins de Florence par mois pour chaque *heaume* ou *armure de fer* (Rymer, t. IV, p. 744-783) (mai-juin 1337).

Les envoyés d'Édouard n'estimèrent leur besogne qu'à moitié faite, quand ils eurent gagné toute cette vaillante chevalerie brabançonne et *thioise :* restaient les communes de Flandre, plus puissantes à elles seules que tous leurs nobles voisins ensemble. Les négociations avaient été pro-

bablement entamées avec Artevelde aussitôt après l'insurrection de Gand. L'évêque de Lincoln et ses collègues passèrent de Hainaut en Flandre, *dépensant si largement qu'il semblait que argent leur plût des nues*, et cherchant à gagner par tous les moyens les principaux habitants de Gand, de Bruges et d'Ypres. Artevelde et un vieux et brave chevalier banneret, qu'on appelait Zegher-le-Courtraisien, et qui demeurait à Gand, favorisaient activement les Anglais. Artevelde réunit à plusieurs reprises les délégués des *bonnes villes* flamandes en assemblée générale *pour parler des franchises et amitiés que leur offrait le roi d'Angleterre*, « et leur montra, que sans l'Angleterre, ils ne pouvaient vivre ; car toute Flandre était fondée sur draperie, et sans laine on ne pouvait draper, et, pour ce, *louait* (conseillait) qu'on tînt le roi d'Angleterre à ami (Sauvage, ap. Michelet, III, p. 297). » Les communes cependant et Artevelde lui-même hésitaient à rompre entièrement leurs liens de vassalité, et, malgré le mal que leur avaient fait les rois de France, un reste d'attachement au corps de la monarchie française les retenait encore.

Une politique habile et sage eût peut-être réussi à arrêter le mouvement qui les entraînait vers l'Angleterre, si puissant qu'il fût ; mais le roi Philippe et le comte Louis ne connaissaient que les violences et les supplices. Le comte, sur l'ordre exprès du roi, attira messire Zegher-le-Courtraisien à Rupelmonde, sous prétexte de pourparlers, se saisit de sa personne, lui fit couper la tête, et marcha de là sur Bruges avec tout ce qu'il avait de chevaliers et d'hommes d'armes ; il pénétra par surprise dans cette grande ville, qui était restée démantelée depuis 1328 ; mais son triomphe fut de courte durée. Quelques heures après, Artevelde entra à son tour dans

Bruges, à la tête des *métiers* de Gand : le comte et le brasseur se rencontrèrent face à face sur la place du marché. Les Brugeois s'insurgèrent en faveur d'Artevelde : on se battit sur la grand'place et dans les rues, et les chevaliers du comte s'enfuirent devant les foulons de Gand. Le comte Louis se retira vers l'île de Cadsand, forte position entre l'Écluse et l'île de Walcheren, laissa une forte garnison dans le bourg de Cadsand, en face de l'Écluse, et retourna joindre à Paris le roi Philippe. Les Flamands traitèrent aussitôt avec le roi Édouard : les communes de Flandre s'engagèrent à recevoir les troupes anglaises et à leur donner le libre passage, *ainsi qu'il plairait au roi Édouard;* mais elles ne promirent pas leur assistance armée contre Philippe. Elles déclarèrent avoir les mains liées à cet égard par les anciens traités conclus sous la garantie du pape, qui leur interdisaient *d'émouvoir guerre au roi de France quel qu'il fût*, à peine de deux millions de florins d'amende. Artevelde voulait éviter de compromettre ses compatriotes avec le saint-siége, et d'attaquer de front toutes les lois monarchiques et féodales, en déclarant une guerre offensive et au seigneur immédiat et au suzerain. Il fit entendre aux ambassadeurs anglais que la Flandre ne suivrait pas le roi d'Angleterre contre le roi de France; mais qu'elle pourrait suivre le *roi de France* contre le *roi trouvé*.

Cette insinuation hardie ne fut pas perdue et contribua à décider Édouard à déclarer ouvertement ses prétentions. Les premiers actes d'hostilité venaient d'être commis par les officiers de Philippe contre l'Aquitaine et contre l'île de Guernesey et la côte d'Angleterre : le 21 août 1337, Édouard fit publier sa déclaration de guerre à son de trompe dans Rochester, puis écrivit à l'empereur Louis

de Bavière pour requérir son alliance contre *Philippe de Valois, qui se prétend roi de France* (Rymer, IV, 798). Le 7 octobre, Édouard, dans un parlement assemblé à Westminster, *chalengea* (revendiqua) solennellement son droit sur la couronne de France, *à lui dévolue par droit de succession,* et nomma le duc de Brabant, le margrave de Juliers et les comtes de Hainaut[1] et de Northampton ses *vicaires-généraux dans son royaume de France*. Tel fut le signal de l'immense guerre qui remplit presque à elle seule une des principales périodes de notre histoire.

Philippe de Valois, oubliant ou méprisant l'exemple de l'habile Philippe-le-Bel, avait entamé la lutte sans manifeste, sans convocation d'États-généraux, sans aucun appel à l'opinion publique. Édouard, au contraire, ne négligea rien pour faire partager ses passions et ses désirs à son peuple; il envoya, le 28 août, aux évêques et aux shérifs d'Angleterre une proclamation qui fut lue dans toutes les chaires des églises et dans toutes les assises des comtés; il y exposait ses griefs, ses efforts pour conserver la paix, et la nécessité de recourir aux armes (Rymer, t. IV, p. 804). Ce contraste est caractéristique et ne révèle que trop clairement la situation respective des deux pays. Du côté de la France, on ne voit qu'ignorance absolue des vrais ressorts du gouvernement et des forces morales sur lesquelles il doit s'appuyer; le pouvoir ne tient aucun compte des besoins et des sentiments du peuple; tout est sacrifié au vain appareil d'une royauté de théâtre, et, dès l'apparition de la crise, le fisc est réduit à recourir aux expédients des plus mauvais jours. Le pays n'est aucunement préparé aux nécessités d'une longue lutte;

[1] Guillaume IV, beau-frère d'Édouard, venait de succéder à son père Guillaume III dans les comtés de Hainaut, Hollande et Zélande.

ses ressources ne se renouvellent que lentement et péniblement; le sang circule mal dans les veines du grand corps national; les richesses n'ont pas cette mobilité par laquelle elles s'accroissent et se multiplient; les rois ont semblé se léguer le soin d'étouffer l'essor de l'industrie et de perpétuer la stagnation par les changements continuels des monnaies, par les persécutions contre les banquiers et les prêteurs à intérêt par les entraves apportées à l'établissement et à la circulation des commerçants étrangers, des Italiens surtout, qui eussent communiqué une intelligence et une vitalité supérieures à la bourgeoisie française. Enfin, la situation militaire du pays n'est pas plus rassurante que sa situation économique; l'esprit guerrier de la noblesse se réduit à une bravoure personnelle dénuée d'art et de discipline, et la bourgeoisie a perdu toute habitude des armes : dans les dernières guerres, les villes ont fourni leur contingent, non point en hommes, mais en argent, et cet argent a servi à indemniser la gentilhommerie. La marine ne demanderait qu'à naître; les matelots ne manquent pas sur les côtes de Normandie, de Bretagne, de Picardie; mais on n'a rien fait pour la navigation, et, au moment de réclamer son aide, on prépare sa perte par l'incapacité des chefs qu'on lui impose.

Telle n'est pas l'Angleterre: bien inférieure en population et en forces matérielles à la France, elle a su bien autrement tirer parti de ses ressources et les accroître; le génie commercial s'est développé chez elle à travers les désordres et les troubles politiques. Sous les derniers rois, même sous le triste gouvernement de Henri III, des avances intéressées, des faveurs habilement offertes, ont tendu à attirer d'outre-mer les Italiens, les Flamands,

les Allemands des villes hanséatiques, les citoyens des nations les plus avancées dans le négoce et l'industrie[1]. Londres égale la richesse et l'activité de Gand ou de Bruges, et même des républiques d'Italie : la marine, complétement négligée par les rois de France, a pris dans les ports anglais une extension puissante. La vieille haine des Saxons et des Normands, des vaincus et des vainqueurs, s'est effacée par le temps, par le mélange des intérêts et du sang, par les mouvements politiques qui ont tant de fois entraîné dans leur tourbillon nobles et plébéiens sans distinction d'origine. Au lieu de deux *nations* ennemies, il n'y a plus en Angleterre que des *classes* diverses; la langue anglaise se forme, et, avec elle, la véritable nationalité de la moderne Angleterre; la noblesse de race normande et angevine ne tardera pas à abandonner l'usage de la langue française pour ce langage nouveau, né dans les classes populaires et dont le vieil anglo-saxon est resté le principal élément, et bientôt Édouard III consacrera la nationalité anglaise en décrétant l'emploi de l'anglais dans les actes publics (en 1361)[2]. De l'alliance forcée des deux races ennemies est donc sorti un nouveau peuple vigoureusement trempé; la noblesse, fille des Normands, conserve quelque chose de la forte discipline de la conquête; ses révoltes, ses ligues contre la royauté ont transformé, mais n'ont point affaibli son organisation militaire. Quant au peuple, il a puisé une grande énergie dans les longs et opiniâtres efforts par lesquels il a ressaisi la liberté civile, et dans les débats politiques auxquels la royauté et le baronage l'ont tour à

[1] Voyez Oudegherst, *Chroniques de Flandre*, p. 183-200.

[2] Voyez Thierry, *Hist. de la conquête d'Angleterre*, t. IV. — Le poëte Chaucer a été le premier écrivain national anglais.

tour poussé à prendre part. L'habitude du braconnage, reste des temps de conquête et de proscriptions, et la petite guerre continuelle des frontières d'Écosse, ont créé, dans les comtés du nord, la fameuse milice des archers anglais, la plus formidable infanterie-légère du monde[1].

L'Angleterre n'a longtemps montré qu'indifférence pour les possessions continentales de ses rois; mais, depuis qu'elle se sent une nation et qu'elle a la conscience de ses intérêts généraux, cette indifférence a fait place à une jalousie inquiète contre la France; elle ne veut plus se résigner à perdre Bordeaux et Bayonne ni les vins du Bordelais, et bien moins à se laisser fermer la Flandre, débouché qui sera longtemps encore indispensable à son commerce. La guerre de succession devient ainsi une guerre nationale pour les Anglais, dangereux caractère que la cour de France eût pu lui ôter avec un peu de modération et d'habileté; mais la cour de France ne daignait s'enquérir des intérêts et des nécessités populaires, ni chez elle ni chez ses voisins.

La première action militaire un peu sérieuse qui eut lieu fut d'un fâcheux augure : Édouard ne passa pas la mer cette année-là; mais, informé que la garnison que le comte Louis avait mise dans l'île de Cadsand gênait fort les communications de l'Angleterre avec la Flandre et infestait tous ces parages, il envoya contre elle une escadre portant cinq ou six cents hommes d'armes et deux mille archers, sous les ordres du comte de Derby et du sire Gautier de Mauni, vaillant chevalier du Hainaut,

[1] Leurs arcs étaient de fer, et avaient six pieds de long: ils les tendaient avec des pieds de biches : les plus fortes armures étaient à peine à l'épreuve de leurs flèches, qui avaient trois pieds de long, et qui étaient lancées avec une force presque égale à celle d'une balle de fusil.

qui avait suivi en Angleterre la jeune reine Philippe. Les Anglais débarquèrent hardiment à Cadsand, malgré la résistance vigoureuse de cinq mille soldats rangés le long du rivage. Les flèches des archers anglais jetèrent le désordre dans le corps d'armée flamand, et décidèrent la victoire; Gui, bâtard de Flandre, qui commandait les troupes du comte Louis, son frère, fut fait prisonnier; la noblesse flamande qui combattait sous lui fut culbutée et poursuivie l'épée dans les reins, avec un effroyable carnage, jusque dans la ville de Cadsand, que les vainqueurs pillèrent et réduisirent en cendres; après quoi « les Anglais retournèrent en Angleterre sans dommage (10 novembre 1337) (Froissart, c. 68-70). »

Durant l'hiver, le pape Benoît XII fit encore une tentative afin d'arrêter la vaste effusion de sang qu'il prévoyait; il reprocha vivement aux deux rois d'employer à une guerre entre chrétiens les décimes ecclésiastiques accordés pour la croisade, et conjura Édouard de renoncer à ses projets; il n'obtint du roi anglais qu'un armistice jusqu'au 24 juin 1338, concession tout-à-fait illusoire, car Édouard n'était pas prêt à agir efficacement avant cette époque. Philippe n'accepta pas même cette suspension d'armes, et ordonna à ses officiers de rentrer au printemps dans la Guyenne anglaise, que le connétable Raoul de Brienne avait déjà ravagée l'année précédente. Mais la noblesse du midi témoigna beaucoup de mauvais vouloir : elle exigeait une solde exorbitante, que les sénéchaux ne voulaient pas lui accorder; le roi, pour la faire marcher, fut obligé de convoquer les députés des neuf sénéchaussées méridionales (Toulouse, Carcassonne, Béziers, Nîmes, Beaucaire, Périgueux, Cahors, Rhodez et Bigorre), et de transiger avec eux. On convint

d'une solde très-considérable : elle s'élevait graduellement, du simple fantassin, qui avait 12 deniers ou un sou tournois par jour, jusqu'au chevalier banneret, qui recevait 20 sous ou une livre[1]. Les degrés intermédiaires étaient l'arbalétrier, le gentilhomme servant à pied, l'écuyer et le simple chevalier (bachelier). La milice féodale devenait plus coûteuse que n'eût pu l'être la meilleure armée régulière. La solde apparemment commençait à courir du jour où cessait le service obligé du fief, mais les frais de route étaient comptés au soldat. Cette combinaison du service gratuit et du service soldé était déjà fort ancienne, et avait seule rendu possibles les guerres un peu sérieuses.

La noblesse du midi, si bien payée qu'elle fût, n'en fit pas de plus grands exploits ; l'Aquitaine anglaise était beaucoup mieux *munie* que sous Édouard II, et la prise de deux ou trois châteaux occupa toute la campagne.

Édouard était enfin débarqué à Anvers le 22 juillet[2] avec un corps d'armée anglais. Il comptait que les Pays-Bas et l'Allemagne allaient se lever en masse, et que l'empereur et le duc de Brabant réuniraient immédiatement leurs étendards aux siens; mais les barons belges et *thiois*, si empressés d'emplir leur escarcelle des sterlings d'Angleterre, l'étaient beaucoup moins d'entrer aux champs contre le roi de France : le duc de Brabant avait envoyé plusieurs messages à Philippe, pour protester de ses bonnes intentions envers le roi et le royaume, et les autres seigneurs prétén-

[1] Le marc d'argent, qui valait 2 livres 8 sous tournois sous Philippe-Auguste, valait 8 livres environ en 1338 : M. de Sismondi évalue, relativement au prix des denrées et à la rareté du numéraire, la solde du fantassin à 24 sous, celle du bachelier à 12 francs, et du banneret à 24 francs. *Hist. des Français*, t. X, p. 130.

[2] Voyez Froissart, *le Vœu du Héron*. La reine d'Angleterre qui était grosse, vait fait vœu, *sur un héron*, de s'occire d'*un grand coutel d'acier*, si son mari e la menait faire ses couches au pays d'outre-mer.

daient également *n'être pas pourvus ni appareillés à faire ce que le roi Édouard demandait d'eux*. Les choses n'allaient pas mieux en Flandre pour les Anglais. Le roi Philippe et le comte Louis avaient reconnu tardivement leur faute, et cherché à regagner les communes par des concessions. Artevelde et ses amis avaient renoué des négociations qui leur rendaient quelque espérance d'être libres sans se séparer du royaume de France, et le comte Louis était rentré pacifiquement à Gand et à Bruges, offrant aux bonnes villes et au Franc de Bruges toutes les garanties désirables. Il fut convenu que la Flandre demeurerait neutre entre les deux rois, et retirerait aux Anglais la permission de s'établir militairement chez elle.

La grande entreprise d'Édouard menaçait de s'en aller en fumée; mais l'opiniâtre Anglais ne se découragea pas : les affaires de Flandre prirent bientôt un aspect plus favorable pour lui; la paix du comte et des communes ne dura pas; les souvenirs du passé rendaient la défiance trop grande de part et d'autre : Artevelde croyait toujours sa vie en péril; le comte pensait qu'on voulait s'emparer derechef de sa personne; après de nouvelles rixes, le comte Louis s'enfuit de Dixmude, alla joindre à Saint-Omer tous les *avolés* de son parti, et quitta définitivement la place à Artevelde, qui s'arrogea de fait l'autorité de *rewaert* ou régent de Flandre.

Pendant ce temps, Édouard, à force d'instances et d'argent, avait décidé les princes belges et *thiois* à se réunir avec lui en parlement à Hall en Hainaut. Ils s'expliquèrent nettement cette fois : — Cher sire, tout considéré, nous ne pouvons défier le roi de France, si vous n'êtes d'accord avec l'empereur, et s'il ne nous commande de défier ledit roi en son nom, ce dont l'empereur a bien cause,

ce roi Philippe ayant acquis et retenant, contre les droits de l'Empire, le château de Crèvecœur en Cambraisis, le château d'Alleux en Pailluel (en Puelle), et plusieurs autres héritages en la comté de Cambraisis, qui est terre d'Empire[1]. (Froissart, c. 75). » La plupart de ces seigneurs, possédant des fiefs dans le royaume de France, savaient que Philippe VI les leur confisquerait, s'ils l'attaquaient de leur chef, tandis que le roi n'aurait pas droit de les dépouiller par voie juridique, s'ils ne faisaient que remplir leur devoir féodal en obéissant aux ordres de l'empereur.

Édouard suivit leur conseil, et députa le margrave de Juliers vers l'empereur Louis de Bavière. Louis détestait la maison de France qui avait soutenu contre lui les maisons d'Autriche et de Luxembourg, fomenté incessamment des troubles parmi ses vassaux, et empêché sa réconciliation avec le pape. Il venait de réunir coup sur coup deux diètes à Cologne et à Francfort, pour soulever la colère de l'Allemagne contre le pape et le roi qui refusaient opiniâtrément de reconnaître son titre impérial. Il convoqua une troisième diète à Coblentz, le 3 septembre. Deux trônes furent érigés sur la place du marché : l'empereur s'assit sur le plus élevé, le roi Édouard, sur l'autre; autour d'eux, plus de dix-sept mille hommes d'armes allemands, belges et anglais, montés sur leurs chevaux de guerre, se pressaient sur la place et dans les rues de la ville; l'empereur tenait de la main droite le sceptre, et de la gauche le globe, emblème de l'empire du monde, et un chevalier allemand élevait une épée nue au-dessus de sa tête. Un clerc lut les *constitutions* par lesquelles la

[1] Philippe ne s'en tint pas là, et acquit, en 1340, les droits du châtelain de Cambrai, en vertu desquels il occupa militairement la cité.

diète de Francfort venait de revendiquer l'indépendance de la couronne impériale contre les prétentions des papes; puis Édouard III se leva et pria l'empereur et les princes du Saint-Empire de l'aider à avoir justice contre Philippe de Valois, qui lui détenait injustement et les anciennes possessions des Plantagenêts et la couronne de France elle-même. Louis accueillit la requête d'Édouard, comme un suzerain à qui l'on demande justice, et accusa en outre Philippe de félonie pour son propre compte, parce que Philippe lui avait refusé *l'hommage des fiefs qu'il tenait de l'Empire*. Ces *fiefs* impériaux étaient sans doute non-seulement les châteaux du Cambraisis, mais Lyon et les autres places impériales dont Philippe-le-Bel s'était arrogé la souveraineté. L'empereur, de l'avis de ses grands vassaux, déclara Philippe *déchu de tout droit à la protection de l'Empire*, et conféra au roi Édouard le titre de vicaire impérial, pour sept années, dans toutes les provinces de la rive gauche du Rhin, l'investissant ainsi du commandement militaire et de tous les droits de souveraineté, même celui de battre monnaie (novembre 1338). Malgré les faveurs impériales, l'amour propre d'Édouard avait dû souffrir du rôle inférieur qu'il s'était laissé imposer vis-à-vis du prétendu chef de la chrétienté : les prétentions de l'empereur à la suzeraineté universelle étaient un singulier anachronisme devant le progrès constant des nationalités et l'affermissement des divers états européens [1].

Le roi Philippe avait mandé à Amiens tous ses feudataires, jusques aux clercs, et, là, il attendait *à grandes forces*

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. X, p. 136-138. — Froissart, ch. 74, édit. de Buchon. — L'empereur voulait qu'Édouard lui baisât les pieds, suivant le vieux cérémonial emprunté par les empereurs franks à la cour de Byzance. Édouard s'y refusa avec indignation.

la venue de l'ennemi ; mais la saison était trop avancée, et l'année s'écoula sans qu'Édouard entrât en campagne. Philippe sut profiter de ce délai : il se procura des ressources par une refonte de la monnaie d'or, ébranla fortement, par ses dons et ses promesses, la fidélité de plusieurs des alliés d'Édouard, et engagea le pape à laisser espérer à l'empereur la levée de son excommunication, pourvu qu'il se séparât du roi d'Angleterre. Louis, qui désirait sur toutes choses se réconcilier avec le pape, ne tint pas ses engagements envers Édouard, et ne le joignit point au printemps suivant, à la tête d'une armée ; les princes belges, et surtout le duc de Brabant, négociaient sans cesse avec Philippe, et, se mettant à l'enchère entre les deux rois rivaux, demeuraient immobiles chez eux. Édouard, qui avait passé tout l'hiver en Brabant, et qui s'était cantonné à Vilvorde, près de Bruxelles, frémissait de voir l'été de 1339 avancer, et ses trésors s'épuiser à solder des troupes inactives dans leurs quartiers : il ne pouvait songer à commencer une telle guerre avec seize cents hommes d'armes et dix mille archers qu'il avait amenés d'outre-mer. Enfin, dans les derniers jours d'août, l'empereur, reconnaissant que le roi de France l'avait joué, envoya son fils, le margrave de Brandebourg, joindre Édouard avec quelque cavalerie, et les barons de la Belgique et du Rhin se mirent en mouvement tous à la fois. L'évêque de Lincoln fut chargé d'aller défier le roi Philippe, et le roi d'Angleterre s'avança de Valenciennes vers Cambrai, cité impériale dont l'évêque Guillaume d'Auxonne avait trahi l'empereur et reçu garnison française. La première *appertise d'armes* fut faite par le Hennuyer Gautier de Mauni, qui avait naguère commandé les Anglais à l'attaque de Cadsand, et qui avait juré aux dames

d'Angleterre d'entrer le premier en France. Il surprit, avec quarante hommes d'armes, le château de Thun-l'Évêque.

La guerre fut entamée avec une cruauté de sinistre augure pour l'avenir.

« Nos gens, écrivit Édouard lui-même à l'archevêque de Canterbury et aux autres seigneurs de son conseil, nos gens *ardent* (brûlent) et détruisent communément, en large, douze ou quatorze lieues de pays, et tout ce pays est moult nettement vidé de blés, de bétail et d'autres biens (Lettres d'Édouard, dans Robert d'Avesbury). »

Édouard et ses alliés avaient d'abord mis le siége devant Cambrai, mais, à la nouvelle que le roi Philippe avait mandé ses hommes à Saint-Quentin, ils résolurent d'entrer sur terre de France, à la persuasion du vindicatif Robert d'Artois, qui était au comble de ses vœux. Après quelques ravages sur la lisière de l'Artois, ils tournèrent à l'est, remontèrent l'Escaut jusqu'à sa source, au Mont-Saint-Martin, et se dirigèrent du côté de l'Oise. Il y eut là un mémorable exemple de la bizarrerie des coutumes féodales : le comte de Hainaut était vassal de l'Empire pour ses principales seigneuries, et de la couronne de France pour quelques petits fiefs; à l'instant où l'armée commença de passer du Cambraisis dans le Vermandois, le comte Guillaume de Hainaut vint prendre congé d'Édouard, en disant que, comme il avait servi *le vicaire impérial* en Cambraisis, il allait servir le roi de France en Picardie : il partit, suivi de son ami le comte de Namur, sans qu'Édouard s'opposât à leur retraite et fît valoir à ce sujet ses prétentions à la couronne de France; Édouard n'en avait point encore pris le *nom ni les armes*, et n'en pouvait encore réclamer le service.

en faveur du parti le plus prudent. « Ce roi, grand *astronomien* (astrologue), avait plusieurs fois jeté ses sorts sur l'état et les advenues des rois de France et d'Angleterre, et avait moult conseillé à Philippe qu'il ne se combattît point à Édouard. » Ce jour-là même arriva, dit-on, une nouvelle dépêche où il réitérait ses avis plus instamment que jamais. Une meilleure raison était qu'Édouard avait pris poste derrière un marais, qu'on ne pouvait passer sans grand péril en présence de l'ennemi.

« Philippe, ce nonobstant, était en grande volonté de combattre; mais il fut tant déconseillé, que le jour se passa sans bataille. » Le lendemain matin (23 octobre), Édouard, après avoir un peu attendu, fit *trousser son bagage*, et repassa la frontière du Hainaut, à laquelle son camp était presque adossé : ce camp fut aussitôt occupé par Philippe, qui put ainsi se vanter d'avoir *bouté* l'ennemi sans combat hors du royaume : il avait prudemment agi de ne point attaquer; car ses chevaliers eurent grand'-peine à franchir le *pas* qui menait aux quartiers ennemis, bien que personne ne leur disputât la traversée : plus de mille hommes d'armes s'embourbèrent dans le marais (Chroniq. de Flandre, p. 148. — Lettres d'Édouard, dans Robert d'Avesbury).

Les coalisés s'étaient séparés à Avesnes, et Édouard prit ses quartiers d'hiver à Bruxelles, chez le duc de Brabant. Le résultat de la campagne équivalait pour lui à un échec grave : tant d'intrigues et d'argent n'avaient pas abouti à la conquête d'une seule place-forte; les lieutenants du roi anglais avaient au contraire perdu en Guyenne les châteaux de Blaye et de Bourg, et peu s'en était fallu que Bordeaux même ne tombât aux mains des Français. En outre, le comté de Ponthieu avait été confisqué sans

résistance par les officiers de Philippe, et la ville de Southampton, l'un des cinq grands ports d'Angleterre, avait été surprise et saccagée par la flotte de Philippe, composée de quarante galères de Gênes et de Monaco, d'un bon nombre de corsaires espagnols et biscayens, et des forces maritimes de la Normandie et des autres provinces de l'ouest [1].

Ces fâcheux commencements ne pouvaient être compensés que par l'alliance offensive des Flamands : Édouard fit les derniers efforts pour les entraîner ; il pria Jacques d'Artevelde et les consuls des villes de Flandre d'assister à un parlement général convoqué à Bruxelles, et leur offrit de les aider à recouvrer Lille, Douai et Béthune, *s'ils lui voulaient aider à maintenir sa guerre*. Les Flamands rappelèrent à Édouard leurs serments, garantis par le pape : — Si vous voulez *encharger* les armes de France et les *écarteler* de celles d'Angleterre, et vous appeler roi de France, nous vous tiendrons pour vrai roi de France, et irons dès lors par tout là où vous voudrez.

« C'était pesante chose au roi Édouard que de prendre

[1] L'ouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre avait excité une grande fermentation en Normandie : le vieil esprit d'aventures et de conquêtes se réveilla chez les Normands, et ils rêvèrent une seconde invasion de l'Angleterre. D'après un acte cité par Du Tillet (recueil des traités entre les rois de France et d'Angleterre), et par l'historien anglais Robert d'Avesbury, les états de Normandie envoyèrent offrir au roi d'entreprendre la conquête de l'Angleterre, sous la conduite de leur duc, son fils aîné, aux frais de la province : ils s'engagèrent à lever à cet effet quatre mille hommes d'armes et vingt mille hommes de pied, et à les entretenir pendant douze semaines, après quoi le duc les solderait à son tour. Les navires de guerre et de transport seraient à la charge du roi. Les terres et droits des Anglais nobles et non nobles, appartiendraient aux églises, barons, nobles et bonnes villes de Normandie. On ne devait respecter que les biens d'église. La proposition fut acceptée par Philippe, et le traité, signé à Vincennes, le 23 mars 1339. — L'authenticité de cet étrange projet et de l'acte où il est consigné est contestée par M. Michelet.

les armes de France et le nom de ce dont il n'avait encore rien conquis; néanmoins, après s'être conseillé aux seigneurs de l'Empire et à monseigneur Robert d'Artois, il ne refusa point les Flamands, qui plus lui pouvaient aider à sa besogne que tout le demeurant du siècle. » Il écartela donc son écu des fleurs de lis d'or en champ d'azur, et des lions passants ou léopards d'or en champ de gueules, prit le titre de roi de France dans tous ses actes, et jura aux Flamands qu'il les aiderait à ravoir Douai, Lille, Béthune, et leur donnerait les villes françaises de Tournai et de Térouenne. Dans le traité conclu le 28 janvier 1340 entre Édouard et les communes de Flandre, aucune mention ne fut faite du comte Louis, qui avait repoussé toutes les avances d'Édouard III, et s'était retiré à la cour de Philippe VI [1]. Le 8 février, Édouard adressa aux prélats, barons et bonnes villes de France, des lettres dans lesquelles il exposait *ses droits* et l'*usurpation* de Philippe de Valois, invitait toutes les provinces à suivre l'exemple du comté de Flandre, et promettait de remettre en vigueur les lois et coutumes de saint Louis, son trisaïeul maternel, et de gouverner le royaume d'après les conseils des prélats, des grands et du peuple.

Après avoir lancé ce manifeste, Édouard repassa en Angleterre, pour demander au parlement de nouveaux secours d'hommes et d'argent; il laissa à Gand sa femme Philippe, princesse de *grand courage,* qui prenait un intérêt passionné à cette guerre, et qui s'étudiait fort à maintenir *Jacques d'Artevelle* et tous les gens des Pays-Bas dans la foi de son mari. Édouard jura de revenir prendre le

[1] Un autre traité d'alliance offensive fut conclu dans cette assemblée de Bruxelles, entre les communes de Flandre et celles de Brabant; c'était l'œuvre de la politique démocratique d'Artevelde.

commandement des coalisés à la Saint-Jean d'été, et promit aux Flamands d'assiéger premièrement Tournai.

Les malheureux habitants des frontières ne purent pas même respirer jusqu'à l'ouverture de la prochaine campagne : les garnisons françaises du Cambraisis et de la Thierrache, et la gendarmerie anglaise cantonnée à Ypres, faisaient des courses continuelles, guerroyant plus *âprement* contre les pauvres villageois que contre l'ennemi. Le jeune comte de Hainaut, furieux de voir sa terre *dégâtée* par les Français, bien qu'il eût rempli ses devoirs féodaux envers Philippe, expédia des *lettres de défi* au roi, et, rassemblant une multitude d'hommes d'armes, vint à son tour saccager la Thierrache; puis il partit pour aller faire hommage au roi Édouard en Angleterre. Le roi Philippe, irrité de se voir *affronter par ce jeune fol,* comme il appelait le comte, donna ordre à son fils Jean, duc de Normandie, d'assembler *grand host* à Saint-Quentin, *afin de mettre le pays de Hainaut en tel point que jamais il ne fût recouvré.* En même temps il fit une dernière tentative pour ramener les Flamands sous son obéissance; mais toutes ses propositions furent repoussées. Philippe alors obligea le pape à lancer contre les Flamands « une sentence d'excommunication si horrible, qu'il n'était plus nul prêtre qui osât célébrer chez eux le divin service; de quoi les Flamands envoyèrent grande complainte au roi d'Angleterre, lequel, pour les apaiser, leur manda que, la première fois qu'il repasserait la mer, il leur amènerait des prêtres de son pays, qui leur chanteraient la messe, le pape le voulût ou non. » L'esclavage de la papauté lui nuisait plus qu'il ne profitait à la royauté française : l'instrument se brisait par l'abus qu'on en faisait.

Les armes spirituelles ne furent pas les seules que Phi-

lippe employa contre les Flamands : leur territoire fut infesté par les garnisons de Lille, de Douai, de Tournai, et les deux principaux lieutenants d'Édouard, les comtes de Suffolk et de Salisbury, furent pris dans une embuscade auprès de Lille, en voulant s'opposer aux dévastations des hommes du roi Philippe. Pendant ce temps (avril 1340), le duc de Normandie entra dans le Hainaut, accompagné du duc d'Athènes (descendant de la maison de Brienne, qui avait régné à Constantinople), du comte de Flandre, de Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, de nombreux comtes et barons, de six mille hommes d'armes, et de huit mille fantassins, qualifiés de *brigands* par le chroniqueur, parce qu'ils portaient de légères cottes de mailles, appelées *brigandines*. Ce corps d'armée, ruinant et brûlant tout sur son passage, insulta la forte place du Quesnoi ; « mais elle était si bien pourvue de bonnes gens d'armes et de grande *artillerie*, que les Français eussent perdu leur peine à l'assaillir : nonobstant, ils escarmouchèrent quelque peu devant les barrières; mais on les fit *retraire* (retirer); car ceux du Quesnoi *décliquèrent canons* et *bombardes* qui jetaient grands carreaux : les Français se *doutèrent* (défièrent) de leurs chevaux, et, se retirant, *ardirent* (brûlèrent) tous les bourgs et villages jusques auprès de Valenciennes (Froissart, l. I, c. 111). »

C'est la première fois que nos historiens mentionnent l'usage des armes à feu ; les termes de Froissart, à ce sujet, n'ont de remarquable que leur insignifiance même : il parle de la peur que le bruit du canon fit aux chevaux, mais pas un mot de l'impression que ressentirent les cavaliers, pas une réflexion sur cette nouveauté si extraordinaire, ni sur ses terribles effets ; c'est que ces effets n'étaient point encore si meurtriers, et que la *nouveauté* n'était

pas si nouvelle qu'on se l'est imaginé depuis : la composition de la poudre, comme il a été dit plus haut à propos de Roger Bacon, était connue d'un certain nombre d'alchimistes et de physiciens ; on avait d'abord considéré ce *tonnerre factice* comme un objet de pure curiosité ; puis on avait essayé d'appliquer sa terrible force d'expansion à lancer des pierres et des *carreaux*, sans y attacher beaucoup plus d'importance qu'à toute autre espèce de machine de jet ; et, en effet, l'imperfection des premières pièces d'artillerie, l'inexpérience des artisans qui les forgeaient et des *ingénieurs* qui les dirigeaient, ne permirent pas pendant longtemps d'en obtenir beaucoup de résultat. Elles faisaient plus de bruit que de mal [1].

Le duc de Normandie se contenta de désoler le plat-pays de Hainaut sans attaquer une seule place importante ; puis il rentra en Cambraisis, et mit le siége devant Thun-l'Évêque, dont Gautier de Mauni s'était emparé par surprise l'année précédente ; mais les Anglais et les Hennuyers qui étaient dans Thun-l'Évêque se comportèrent si bravement, que le comte de Hainaut eut le temps de revenir d'Angleterre et d'appeler à lui tous les barons des Pays-Bas, à la tête desquels il vint camper sur l'Escaut, vis-à-vis de l'*host* du duc de Normandie. Les forces de l'*héritier de France* grossissaient chaque jour, et le roi

[1] Elles étaient composées de cercles de fer ou de bandes longitudinales renforcées de cercles. Les chroniques ne nous apprennent pas si l'on en avait fait l'essai avant la guerre de Philippe et d'Édouard ; mais il est certain que, dès l'origine de cette guerre, les deux partis s'en servirent pour l'attaque et la défense des places. Dans un registre de la chambre des comptes de Paris (an 1337), le *trésorier des guerres* porte en compte une somme *pour la poudre et autres choses nécessaires aux canons qui sont devant Puy-Guillaume* (Puy-Guilhem en Agenois.) (Froissart, édit. de Buchon, note au chapitre III). Rymer atteste qu'Édouard en avait aussi. (Rymer, édit. de 1851, t. II, p. 616).

Philippe arriva bientôt en personne ; le comte de Hainaut n'osa passer l'Escaut, ni essayer de secourir Thun, mais il sauva la garnison en lui fournissant des barques pour franchir le fleuve jusqu'à son camp, où il la reçut saine et sauve. Les deux armées demeurèrent ainsi quelque temps en présence, séparées seulement par la rivière : le comte de Hainaut reçut bientôt un formidable renfort ; Artevelde arriva au camp des alliés avec soixante mille Flamands ; le jeune comte Guillaume « manda pour lors par ses hérauts au duc de Normandie, que la bataille se pût faire entre eux, parceque ce serait grand blâme si tant de gens d'armes se départaient sans bataille. » Le duc Jean, sur l'avis du roi son père, qui lui laissait les honneurs du commandement, ne voulut point *fixer de journée;* Philippe était trop satisfait de voir Guillaume de Hainaut *dépendre* tout son argent à soudoyer des gens de guerre. « Nous le tiendrons si longtemps de la sorte, disait-il, que nous lui ferons engager sa terre. » Guillaume, impatient du refus de la bataille, voulait jeter un pont sur l'Escaut et assaillir l'armée royale ; mais le duc de Brabant conseilla d'attendre Édouard avant de tenter cette attaque, et son opinion prévalut.

Le roi Édouard s'était embarqué le 22 juin avec l'élite des chevaliers et des archers d'Angleterre, et cinglait de l'embouchure de la Tamise vers le port de L'Écluse ; la flotte française, forte de cent quarante grosses nefs, *sans les moindres,* et chargée de plus de quarante mille hommes, l'attendait entre Blankenberghe et L'Écluse pour lui barrer le passage. Cette *nave* (armée navale), sous les ordres de l'amiral Hugues Quiéret, du trésorier Nicolas Béhuchet et du corsaire ligurien Barbavara, avait, depuis deux ans, fait un mal immense au commerce anglais, prenant tous

les bâtiments qu'elle rencontrait en mer, massacrant leurs équipages, opérant des descentes à Plymouth, à Douvres, à Southampton, à Sandwich, à Rye. L'Angleterre ne respirait que vengeance : elle ne l'eût point obtenue si la flotte française eût été bien commandée; la flotte française, grâce à ses auxiliaires de Gênes, avait une grande supériorité numérique; mais ses trois chefs ne s'entendaient pas : Béhuchet, gros bourgeois, qui avait fait son apprentissage de marin dans les finances du roi, et que Philippe avait eu l'absurdité d'associer aux amiraux, voulait en remontrer au vieil écumeur de mer *Barbevaire;* Hugues Quiéret, l'amiral en titre, n'était guère plus habile que Béhuchet; ils entassèrent la flotte dans une anse étroite de la côte de Flandre, comme si la question, pour une armée de mer, n'eût été que de choisir un poste *sûr et bien défendable.* « Le roi Édouard et les siens, qui s'en venaient cinglant, regardèrent et virent devant L'Écluse si grande quantité de vaisseaux, que des mâts ce semblait *droitement* un bois. Le roi en fut fortement émerveillé, et demanda quelles gens ce pouvaient être. — Sire, lui dit-on, c'est l'armée des Normands que le roi de France tient sur mer, et qui vous a fait moult de dommage, et *ars* la bonne ville de Hantonne (Southampton), et conquis *Christophe,* votre grand vaisseau, et occis ceux qui le gardaient. — Oh! fit le roi, j'ai de longtemps désiré que je les pusse combattre : nous les combattrons, s'il plaît à Dieu et à saint Georges; car vraiment ils m'ont fait tant de *contrariétés,* que j'en veux prendre la vengeance. » Après quoi il disposa sagement et habilement ses navires, mettant les plus forts devant, et ordonnant à l'avantage ses gens d'armes et ses archers. (Froissart, l. I, c. 120). Et il manœuvra et *tournoya* pour avoir le vent et le soleil en poupe:

les Normands croyaient qu'il virait de bord pour s'enfuir; mais le chef des auxiliaires génois ne s'y trompa point.

« Quand *Barbevaire* (Barbavara) vit approcher les nefs anglaises, il dit à l'amiral et à Nicolas Béhuchet : — Seigneurs, voici le roi d'Angleterre à *toute sa navire* qui vient sur nous : si vous voulez croire mon conseil, vous vous tirerez en haute mer; car, si vous demeurez ici, tandis qu'ils ont pour eux le soleil, le vent et le flot de l'eau, ils vous tiendront si court, que vous ne vous pourrez aider ni manœuvrer.» A quoi répondit Nicolas Béhuchet, qui mieux se savait mêler d'un compte à faire que de guerroyer en mer : — Pendu soit-il qui se départira; car ici nous attendrons et prendrons notre aventure! — Seigneurs, repartit *Barbevaire,* puisque vous ne m'en voulez croire, je ne me veux *mie* perdre, et me mettrai, avec mes galères, hors de ce trou. (Chroniq. de St-Denis. —G. Villani, l. XI, c. 120). »

Et il sortit du havre avec toutes les galères d'Italie, et ne s'occupa plus que de son escadre particulière.

Édouard attaqua aussitôt, et commença par reprendre à l'abordage le grand vaisseau *Christophe,* que les Normands lui avaient enlevé l'an passé : l'équipage fut pris, tué ou jeté à la mer, et le combat s'engagea dans toute la largeur du havre : « la bataille fut dure et forte des deux côtés, et archers et arbalétriers de tirer raidement les uns contre les autres, et gens d'armes d'approcher et de combattre main à main âprement, et, pour mieux lutter de plein pied, ils avaient grands crocs tenant à chaînes de fer, et les jetaient d'une nef à l'autre, et les attachaient ensemble. On se battit depuis six heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, avec un acharnement incroyable; Béhuchet lui-même se comporta comme un

vrai chevalier ; mais tout le courage du monde ne pouvait réparer sa faute : « les nefs françaises étaient si entassées dedans leur ancrage, qu'elles ne se pouvaient aider ; » leur nombre ne leur servait de rien, les Anglais les attaquaient et les abordaient les unes après les autres. La résistance néanmoins était si furieuse, que le sort de la journée eût pu changer encore avec l'assistance de Barbavara, qui manœuvrait sur les flancs des Anglais : un renfort considérable de Flamands, arrivés de Bruges et des pays voisins par le port de l'Écluse, décida la perte de la flotte française. « Bref, le roi Édouard et les siens gagnèrent la place et l'eau ; et furent les Normands et tous les autres Français déconfits, morts et noyés, et onc n'en échappèrent, car ils ne se pouvaient réfugier à terre, pour les Flamands qui les attendaient sur la plage. » Le massacre fut horrible ; les Anglais, exaspérés par les ravages commis sur leurs côtes, ne faisaient presque aucun quartier. Hugues Quiéret, fut, dit-on, égorgé de sang froid après s'être rendu : Béhuchet fut pendu au mât de son vaisseau, *par dépit du roi de France.* Barbavara parvint à opérer sa retraite et à prendre le large avec ses quarante galères génoises ; mais les Français furent exterminés : on prétend que leur perte monta jusqu'à trente mille hommes. Les Anglais avaient acheté cher la victoire ; mais elle était complète : la marine française était anéantie ; ce fut là le début de la dynastie des Valois (24 juin 1340) [1] !

« Quand cette victoire fut ainsi advenue au roi anglais, il demeura toute la nuit sur mer, en ses navires, devant L'Écluse, à grand bruit de trompes et de *nacaires, tabours,*

[1] Froissart. — G. Villani. — Chronique de Saint-Denis. — Walsingham, p. 148. — Lettre d'Édouard III dans Rymer, t. V, p. 195.

cornets, et toutes manières de *ménestrandie* [1], tellement qu'on n'eût pas ouï Dieu tonnant; puis le lendemain il débarqua, lui et toute sa chevalerie, et se rendit à Gand, où la reine sa femme le reçut à grand'joie (Froissart). »

A la nouvelle de cette grande bataille, les princes ligués et les capitaines de Flandre, qui étaient campés sur l'Escaut, accordèrent à leurs hommes un repos de trois semaines, afin de se préparer à de plus puissants efforts. Philippe, de son côté, se retira dans Arras et s'occupa de munir ses villes frontières. Les chefs confédérés se réunirent à Vilvorde [2], et convinrent d'entreprendre le siége de Tournai vers la fête de la Madeleine. Tournai était le poste avancé de la France royale au cœur de la Flandre et du Hainaut, et les Flamands attachaient le plus grand prix à sa conquête. Le 22 juillet, une formidable armée, qui s'élevait, suivant Froissart, à cent vingt mille combattants, entama le blocus de Tournai. Édouard avait sous ses bannières quatre mille hommes d'armes anglais et neuf mille archers, outre le *demeurant* des piétons: parmi les princes belges, le duc de Brabant avait amené à lui seul au moins vingt mille hommes, tant gendarmerie que gens des communes, et Jack van Artevelde commandait soixante mille Flamands. Cependant Édouard appréhendait fort de voir cette campagne se terminer comme

[1] Tymbales, tambours, cors, et toutes sortes d'instruments dont jouent les *ménestrels*.

[2] Froissart, l. I, c. 123, rapporte qu'Artevelde parla devant tous les seigneurs avec un si *grand sens, qu'il fut de tous moult loué et prisé, et dirent tous qu'il était bien digne de gouverner la comté de Flandre.* Cet aveu échappé à la féodalité est le plus beau titre du brasseur de Gand. Il fit sceller, au *parlement* de Vilvorde, l'alliance des trois pays de Flandre, Brabant et Hainaut, sous la garantie du roi d'Angleterre. L'unité monétaire fut établie dans les trois pays. — Froissart, c. 125.

la précédente, et n'aspirait qu'à une action décisive : du camp devant Tournai, le 26 juillet 1340, il envoya donc à son rival une lettre dont voici le résumé :

« De par Édouard, roi de France et d'Angleterre, seigneur d'Irlande. Philippe de Valois, dès longtemps nous avons poursuivi, par des messages et en plusieurs autres manières, afin que vous nous fissiez raison, et que vous nous rendissiez notre droit héritage du royaume de France ; mais, puisque vous entendez persévérer en votre injurieuse *détenue,* comme un si grand nombre de gens, de notre part et de la vôtre, ne se peuvent tenir longtemps ensemble sans faire grand mal et destruction au peuple et au pays, nous vous proposons que ce débat soit vidé entre nous deux, par bataille de nos corps, ou, si vous ne le voulez ainsi, qu'il y ait bataille entre cent chevaliers des deux parts, desquels nous sèrons, au premier jour, en la cité de Tournai. »

Édouard data ce cartel de la première année de *son règne de France,* comptant ce prétendu règne à partir de l'époque où il avait pris les armes et le titre de roi.

Philippe déclara qu'il n'avait point de réponse à faire à lettres qui ne lui étaient point adressées, attendu qu'il était le roi Philippe de France, et non point Philippe de Valois ; qu'au reste, il chasserait de son royaume, quand bon lui semblerait, et sans prendre jour de personne, l'étranger qui l'insultait (Rymer, t. V, p. 198).

Le roi de France vint camper, avec des forces égales à celles de ses ennemis, au fameux pont de Bovines, sur la petite rivière de Marque, à trois lieues de Tournai : aux barons français s'étaient joints le duc de Lorraine, les évêques de Metz et de Verdun, les comtes de Savoie, de Genève, de Montbéliard, enfin, presque tout le baronage

de la haute Lorraine et de la Bourgogne impériale ; l'évêque de Liége était aussi avec l'*host* de France ; plus de deux cent mille combattants couvraient le Tournaisis ; on n'avait pas vu de telles masses d'hommes sous les armes depuis les croisades. Au grand déplaisir de tant de gens de guerre, il n'y eut pas plus de bataille que l'année d'avant ; le connétable de France, Raoul d'Eu, s'était jeté dans Tournai avec les deux maréchaux, le comte de Foix, le vicomte de Narbonne, et force cavalerie ; la ville se défendait *de si grand'vigueur* qu'il ne semblait pas nécessaire de hasarder une affaire générale pour la secourir : il eût été dangereux de passer les marais et les fondrières de la Marque en présence de l'ennemi, et Philippe, à défaut d'une grande intelligence militaire, montrait une prudence qu'on n'eût peut-être point attendue de sa forfanterie chevaleresque. Il laissa les confédérés s'épuiser en vaines attaques contre les murailles de Tournai. Le Tournaisis n'était pas le seul théâtre de la guerre, et les nouvelles des autres contrées où les deux partis étaient aux prises, redevenaient toutes favorables à la France.

Tout le ban de Flandre n'était point au camp d'Édouard avec Artevelde : Robert d'Artois avait été envoyé à Cassel avec les milices d'Ypres, de Poperinghe, de Menin, de Bergues, de la châtellenie de Cassel, enfin de tout ce qu'on nommait le *West-Quartier*, pour contenir les garnisons françaises des villes d'Artois. Quand Robert se vit ainsi à la tête d'une armée sur les frontières de l'Artois, il ne put résister au désir de recouvrer sa seigneurie : il résolut de surprendre d'abord Saint-Omer ; il annonça aux Flamands qu'il avait des intelligences dans cette place, les entraîna sur ses pas, et pénétra par surprise dans les faubourgs. Il ignorait probablement que le duc

de Bourgogne, son ancien ennemi, était à Saint-Omer avec le dauphin d'Auvergne, le comte d'Armagnac et de nombreuses troupes. La gendarmerie française sortit de la ville, chargea les Flamands en flanc et en queue, les culbuta et les mena battant durant deux lieues; il en resta trois ou quatre mille sur la place. Ils se rallièrent, non pas contre l'ennemi, mais contre leur chef; ils n'estimaient ni n'aimaient cet homme, dont la renommée était si cruellement entachée; ils l'accusèrent de les avoir trahis, et Robert fut réduit à se réfugier au camp de Tournai pour échapper à leur colère. Les milices du West-Quartier, saisies d'une terreur panique, se dispersèrent et reprirent le chemin de leurs communes respectives en si *grand'hâte* qu'elles délaissèrent tentes et bagages. La garnison et les habitants de Saint-Omer vinrent le lendemain piller le camp abandonné au pied du Mont-Cassel (Chroniq. de Saint-Denis. — Cont. de Nangis. — Meyer, l. XII.)

Les choses n'allaient pas mieux pour Édouard en Guyenne ni en Écosse; les lieutenants de Philippe étaient maîtres de toute l'Aquitaine jusqu'aux portes de Bordeaux, à l'exception de quelques places fortes, et les chefs des patriotes écossais avaient recouvré le château d'Édimbourg et saccagé tout le nord de l'Angleterre. Tournai montrait moins de disposition à se rendre que les assiégeants à lever le siége. Il n'y avait ni persévérance, ni dévouement, ni discipline à attendre de ces masses de mercenaires : les Flamands eux-mêmes, souvent héroïques dans la défense de leur patrie, étaient nécessairement de fort mauvais soldats lorsqu'on les arrachait à leurs ateliers pour les retenir pendant des mois entiers sous la tente. L'Angleterre même murmurait, malgré la gloire de la journée de l'Écluse, et se refusait à de nouveaux sacri-

fices. Édouard dut se résigner à ajourner ses espérances, et à autoriser les efforts de Jeanne de Valois, comtesse douairière de Hainaut, sœur du roi de France et belle-mère du roi d'Angleterre, « laquelle se travaillait fortement afin que paix et répit fussent entre les deux parties. Tant fit la bonne dame Jehanne, que les deux rois envoyèrent chacun quatre plénipotentiaires en un lieu dit La Chapelle d'Espléchin : » on arrêta, dans cette conférence, qu'il y aurait trève de six mois entre Philippe, Édouard et leurs alliés, et que les deux rois enverraient des députés à Arras, pour traiter de la paix en présence des légats du pape Benoît XII (25 septembre 1340). Philippe promit aux Flamands d'obtenir du pape la levée de l'interdit qui pesait sur eux; ils reprirent aussitôt le chant des offices et le jeu des orgues, sans attendre l'autorisation de la cour de Rome, qui se montra courroucée de ce manque d'égards. Édouard retourna en Angleterre, et Philippe, à Lille, puis à Paris. Celui-ci, après avoir licencié son armée, récompensa la fidélité des habitants de Tournai, qui avaient vaillamment secondé leur garnison; il leur rendit *leur loi* (leur charte communale), qui avait été supprimée *de longtemps*, et ils furent *moult réjouis* de n'avoir plus de gouverneurs royaux, et de nommer prévôt et jurés à leur fantaisie (Froissart).

Ainsi se termina la campagne de 1340, « année de misère et de calamités, dit le continuateur de Nangis; quoique, durant les deux ou trois années précédentes, les pauvres églises eussent été fortement grevées, et le commun peuple, oppressé de très-dures exactions, nos maux furent bien autrement grands cette fois. » L'entretien des armées, énormes relativement aux ressources publiques, avait en effet écrasé le pays : on faisait argent

de tout, et le roi avait, pour ainsi dire, remis à la chambre des comptes toute l'administration du royaume, jusqu'au droit *d'anoblir bourgeois à prix d'or, et de légitimer personnes nées hors mariage*. On avait, comme dans tous les besoins un peu pressants, saisi les créances des Juifs et Italiens, et altéré les monnaies. Le marc d'argent valait 7 livres 10 sous tournois en janvier 1340; en avril, il valut 9 livres; en juin 1342, 12 livres 10 sous (Ordon. des rois, II; table).

(1341 - 1343). — La trève, arrêtée seulement jusqu'au printemps de 1341, fut prorogée à la saint Jean-Baptiste (24 juin) 1342. On ne doutait guère, dans les deux pays, qu'elle n'aboutît à une paix définitive, et la folie des projets d'Édouard semblait démontrée; il avait bien pu conquérir la mer par la brillante victoire de l'Écluse; mais il n'avait pas conquis un pouce de terre, et la bruyante levée de boucliers des Pays-Bas et d'Allemagne s'était dissipée sans avoir entamé la France. La cérémonie théâtrale de Coblentz n'était déjà plus qu'un objet de dérision, et Louis de Bavière, sur la promesse que Philippe interviendrait pour le réconcilier avec le pape, venait de retirer à Édouard le vicariat de l'Empire et de traiter avec la France (juin 1341).

Une guerre de succession princière fournit malheureusement des aliments nouveaux à la grande guerre de la succession royale, et rendit l'espérance à Édouard.

Jean III, duc de Bretagne, au retour de la guerre où il avait accompagné le roi Philippe, était tombé malade à Caen : il y languit plusieurs mois, et mourut le 30 avril 1341. « Il décéda sans enfants, dit le continuateur de Nangis; c'est pourquoi s'éleva ensuite une grande et funeste guerre ès parties de Bretagne, par laquelle bien des

milliers d'hommes moururent, et advinrent moult de maux. »

La situation politique de la Bretagne était exceptionnelle entre toutes les grandes seigneuries françaises : son indépendance avait plus gagné que perdu à l'établissement d'une dynastie de ducs capétiens, qui avaient su rendre leur autorité plus effective que celle des derniers ducs indigènes au douzième siècle ; le pays n'était plus incessamment tiraillé par cinq ou six comtes de la basse et de la haute Bretagne, et l'élément français, introduit par Mauclerc et ses fils, avait été comme un ciment d'unité entre ces dures et insociables populations. Les ducs de Bretagne, au lieu de recourir aux rois contre leurs sujets à l'exemple des comtes de Flandre, avaient suivi constamment la politique de leur aïeul Pierre Mauclerc, et s'étaient appliqués à écarter autant que possible l'intervention royale de leurs états, tout en remplissant exactement leurs devoirs féodaux envers la couronne de France. La position maritime et reculée de leur duché, l'esprit belliqueux de ses habitants, qui avaient éternellement les armes à la main les uns contre les autres ou contre leurs voisins, la pauvreté et la *sauvagerie* de l'intérieur du pays, cette terre de bruyères et de landes, cette Écosse continentale, tout avait contribué à faire respecter la Bretagne par les rois, et à la préserver du niveau monarchique : Philippe-le-Bel et ses successeurs avaient craint, en opprimant la Bretagne, de la pousser vers l'Angleterre : les ducs de Bretagne n'étaient, au gré des rois de France, que trop liés à la maison royale d'Angleterre par la possession du comté de Richemont ; néanmoins, on n'avait pas osé les obliger de renoncer à ce fief d'outre-mer.

Cette grande liberté de la Bretagne rendait la question

de succession d'autant plus importante pour la couronne de France : Philippe VI avait tâché de s'assurer que le duché passerait en des mains fidèles ; il avait obtenu du feu duc la main de sa nièce, Jeanne-la-Boiteuse, comtesse de Penthièvre, pour son neveu à lui, Charles de Blois : le duc avait toujours traité Jeanne, fille d'un frère qu'il avait perdu, comme son héritière présomptive ; mais il existait un troisième frère, Jean de Bretagne, comte de Montfort[1], qui prétendait son droit meilleur que celui de sa nièce Jeanne. La question offrait assez de difficulté ; aucun principe général n'était admis en France, et la coutume particulière de Bretagneétait diversement interprétée : elle admettait les filles, seulement quand il n'y avait pas de fils ; si le duc Jean III eût laissé une sœur, elle eût été exclue par Montfort ; une nièce pouvait-elle avoir des droits refusés à une sœur? Les partisans de Jeanne faisaient valoir de leur côté que le comte de Montfort n'était que frère consanguin et non germain du feu duc. Montfort, convaincu de la validité de ses titres, mais pas du tout de l'équité de la cour des pairs, habitués à décider tantôt contre et tantôt pour, suivant les intérêts de la couronne, résolut de se mettre en possession immédiate : « sitôt que le comte de Montfort put savoir que son frère était trépassé, il se tira tantôt à Nantes, qui est le chef et la souveraine cité de Bretagne, et fit tant que les bourgeois de Nantes et du pays environnant le reçurent à seigneur, et lui firent féauté et hommage ; et adonc lui et sa femme, qui bien avait courage d'homme et cœur de lion, eurent conseil ensemble qu'ils tiendraient une cour et fête solennelle à

[1] Le comté de Montfort l'Amauri avait passé, par mariage, dans la maison des comtes de Dreux, et de là dans la maison ducale de Bretagne.

Nantes, et manderaient tous les barons et nobles de Bretagne, et les conseils des bonnes villes et cités, afin qu'ils fissent féauté audit comte. En attendant la fête, le comte partit à grand'foison de gens d'armes, et s'en alla vers la bonne cité de Limoges (la vicomté de Limoges était entrée par mariage dans la maison de Bretagne), où était enfermé le trésor amassé de long-temps par le feu duc son frère. » Les bourgeois et les clercs de Limoges le reçurent comme leur *droit* sire, et lui livrèrent le trésor, avec lequel il revint à Nantes jusques au jour fixé pour sa *grand'cour;* mais la manière violente dont il s'emparait de *la duché* avait indisposé la noblesse, et nul baron ne lui vint rendre hommage, hors le seigneur de Léonnais. Le clergé était mieux disposé : sept évêques sur neuf s'étaient déclarés en sa faveur. Montfort et sa comtesse ne perdirent pas courage, « et commencèrent à enrôler foison de soudoyers à pied et à cheval, tous ceux qui venir y voulaient ; » puis le comte se mit en marche pour *conquerre tout le pays, par force ou par amour,* obligea sur son passage toutes les populations à prendre les armes pour lui, et s'empara successivement des forts châteaux maritimes de Brest et de Hennebon, des villes de Rennes, Vannes, Auray, *Ker-ahès* (Carhaix) et de plusieurs autres. Les largesses du comte entraînèrent une bonne partie de la pauvre et belliqueuse noblesse bretonne.

« Quand monseigneur Charles de Blois ouït dire que monseigneur Jehan de Montfort conquêtait ainsi par force les villes et forteresses qu'il estimait devoir être siennes, au droit de sa femme, il s'en vint à Paris complaindre au roi Philippe son oncle. » Le roi ajourna Montfort devant la cour des pairs. Le comte Jean n'osa décliner l'ajournement et rompre avec le roi : il se rendit à Paris avec

une suite de plus de quatre cents chevaux. Philippe qui l'attendait, séant en sa cour des pairs, lui reprocha d'avoir entrepris d'usurper, sans nul droit, *la duché* de Bretagne, et d'être allé vers son adversaire d'Angleterre, *afin de relever de lui*. Le comte Jean nia cette imputation, et promit de se conformer au jugement de la cour des pairs; le roi lui défendit de quitter Paris avant l'arrêt, qui devait être rendu sous quinze jours. Le comte rentra dans son hôtel, tout pensif et soucieux de l'accueil du roi : il voyait bien que son procès était perdu d'avance, et que, s'il en attendait l'issue, on ne manquerait pas de le retenir prisonnier pour le contraindre à restituer les villes et les châteaux dont il s'était saisi : « il s'arrêta à *l'avis le moins mauvais*, monta à cheval *paisiblement et couvertement*, et partit, à si peu de compagnie, qu'il fut de retour en Bretagne avant que le roi ni autres sussent rien de son départ. » (Froissart; l. I, c. 153.)

Le roi et Charles de Blois furent *moult courroucés*, quand ils surent la fuite du comte de Montfort; la quinzaine expirée, *la cour de parlement, suffisamment garnie de pairs*, adjugea la Bretagne à Jeanne de Penthièvre et à Charles de Blois, par arrêt du 7 septembre 1341, prononcé au château de Conflans. (Lobineau, Hist. de Bretagne, Preuves, p. 486.)

— Beau neveu, dit le roi à monseigneur Charles de Blois, vous avez par jugement un grand et bel héritage; or hâtez-vous de le conquerre sur celui qui le tient à tort, et priez tous vos amis de vous aider : je ne vous y défaudrai mie, et dirai à mon fils, le duc de Normandie, qu'il se fasse chef de cette guerre avec vous. « Monseigneur Charles remercia grandement le roi, et requit assistance du duc de Normandie, son cousin, du comte d'Alençon,

son oncle, du comte de Blois, son frère, des ducs de Bourgogne et de Bourbon, du comte d'Eu, connétable de France, du vicomte de Rohan, et des autres princes et barons qui là étaient; et tous lui dirent qu'ils iraient volontiers avec lui, à tant de gens d'armes comme ils pourraient avoir. » Tous ces seigneurs firent leur *mandement* à Angers, et entrèrent en Bretagne par Ancenis, avec environ cinq mille hommes d'armes et trois mille arbalétriers génois, venus des montagnes de la Ligurie, gens de trait aussi renommés que les archers d'Angleterre; on ne daignait guère faire le compte du reste de l'infanterie. Après avoir emporté Chantoceaux, *la clé de Bretagne*, et brûlé Carquefou, le duc de Normandie et Charles de Blois assaillirent la grande cité de Nantes; le comte de Montfort s'y était renfermé en revenant d'Angleterre, où il était passé aussitôt après son évasion de Paris. Il avait rendu hommage à Édouard pour le comté de Richemont, et traité secrètement avec lui touchant l'hommage de la Bretagne, à condition qu'Édouard l'aiderait à maintenir son droit.

Le siége de Nantes s'ouvrit sous d'effroyables auspices: trente chevaliers bretons du parti de Montfort ayant été pris dans le château de Val-Garnier, les chefs des assiégeants firent lancer par des balistes leurs têtes sanglantes dans les murs de Nantes.. Tel fut le début du *bon duc* Jean de Normandie [1] et du prétendant Charles de Blois, bigot fanatique et impitoyable, dont on a fait un saint à cause de ses macérations extravagantes [2]. Les bourgeois

[1] Les historiens ont qualifié de Jean *le Bon* l'héritier de Philippe VI.

[2] Il mettait des cailloux dans ses souliers; il se laissait ronger par la vermine; il se ceignait d'une triple ceinture de cordes à nœuds si serrées qu'elles lui entraient dans la chair: quand il était en oraison, il se donnait de si furieux coups de poing

de Nantes secondèrent d'abord avec une grande énergie la résistance de Montfort et de ses hommes d'armes; mais, deux cents jeunes gens de la ville ayant été pris dans une sortie à la suite d'un combat terrible, les bourgeois tremblèrent de voir leurs enfants et leurs amis subir le sort des chevaliers de Val-Garnier, et ne songèrent plus qu'à leur sauver la vie. Les historiens ne sont pas d'accord sur ce qui s'ensuivit : Froissart prétend que les bourgeois, d'accord avec le sire Hervé de Léonnais, principal lieutenant de Montfort, livrèrent la ville et Montfort lui-même aux assiégeants; mais Guillaume de Saint-André, secrétaire de Montfort, assure, dans sa chronique en vers, que Montfort traita en personne de la reddition de Nantes, et fut arrêté traîtreusement au mépris de la capitulation qui lui garantissait la liberté. (V. Roujoux, histoire de Bretagne, t. III, p. 178.) Ce qui est certain, c'est que Nantes fut occupée paisiblement, et que les bourgeois eurent la vie et les biens saufs, et firent hommage à Charles de Blois, *eux et tous ceux du pays d'alentour*. La Toussaint approchait : les barons alliés conseillèrent à Charles de Blois de prendre ses quartiers d'hiver à Nantes, jusqu'à ce que la saison permît de reprendre la *chevauchée*, et ils repartirent pour la *France*. Le comte de Montfort fut conduit à Paris, et enfermé en la tour du Louvre.

Mais la guerre de Bretagne n'était pas finie par la captivité du comte Jean, puisque madame Marguerite de Flandre, sa femme, était libre [1].

« La comtesse était en la cité de Rennes, quand elle

dans la poitrine, que *son visage muait de couleur et devenait vert*. — Voyez d. Morrice, *Hist. de Bretagne*, t. II, *Preuves*, p. 1. — Michelet, III, p. 314. — Le massacre des trente chevaliers est rapporté par Lobineau, l. X, c. 9.

[1] Elle était sœur du comte régnant de Flandre.

entendit que son sire était pris : bien qu'elle eût grand deuil au cœur, elle réconforta vaillamment tous ses amis et soudoyers, et leur montrait un petit fils qu'elle avait, nommé Jehan comme son père, et leur disait : — Ah! seigneurs, ne vous ébahissez mie de monseigneur que nous avons perdu : ce n'était qu'un seul homme! Voyez-ci mon petit enfant, qui sera, si à Dieu plaît, son *restorier* (restaurateur, vengeur), et vous fera des biens assez. J'ai de *l'avoir à planté* (du bien en quantité) : je vous en donnerai assez, et vous pourvoirai de tel capitaine par qui vous serez tous réconfortés. » Après quoi, de Rennes elle alla par toutes les forteresses et bonnes villes, menant son jeune fils avec elle, sermonnant et animant les siens, et renforçant ses garnisons de gens et de toutes choses nécessaires; finalement, elle vint à Hennebon, où elle se tint tout l'hiver. Elle avait choisi cette place, située sur le Blavet, à peu de distance de la mer, afin de pouvoir communiquer avec l'Angleterre.

« Sitôt la douce saison revenue, la plupart des sires de France [1] rentrèrent en Bretagne à grand host, rejoignirent à Nantes monseigneur Charles de Blois, et mirent le siége tout autour de la cité de Rennes. Guillaume de Cadoudal, gentilhomme breton, auquel la comtesse de Montfort avait confié la garde de cette ville, soutint durement et longuement les attaques des princes alliés ; » mais les bourgeois de Rennes, ne voyant nul secours venir et ne voulant ni se laisser mourir de faim ni exposer leur ville aux horreurs d'une prise d'assaut, rendirent la ville à Charles de Blois, malgré leur gouverneur, après avoir

[1] Le duc de Normandie n'était plus à leur tête : il était alors à Avignon, près du pape.

toutefois stipulé que ce brave capitaine et ses gens s'en iraient où ils voudraient (mai 1342).

L'armée marcha de Rennes sur Hennebon, où se tenait la comtesse de Montfort, attendant à *grand'angoisse* les secours du roi Édouard, vers qui elle avait dépêché le sire Amauri de Clisson. « Charles de Blois et les siens assiégèrent *la ville et le chatel tout autour, tant qu'ils purent, par terre*. On vit là, comme le dit Froissart, *maintes belles appertises d'armes*. La comtesse, armée de toutes pièces, et montée sur un bon coursier, chevauchait incessamment de rue en rue, *sermonnant ses gens de se bien défendre*, et mettant tout en besogne, jusqu'aux jeunes damoiselles, qu'elle employait à dépaver les chaussées et *porter les pierres aux créneaux pour jeter aux ennemis, avec bombardes et pots de chaux vive*. Cette vaillante dame fit un jour une très-hardie entreprise. » Un matin qu'on escarmouchait aux barrières de la place, elle remarqua, du haut d'une tour, que presque tous les chevaliers et gens d'armes français avaient quitté leurs logis pour voir l'assaut; elle monta à cheval avec trois cents hommes d'armes, et, passant par une porte qu'on n'attaquait point en ce moment, elle se *férit* entre les tentes et logis des seigneurs, y *bouta* le feu et mit tout le camp en désarroi. Les Français revinrent promptement de leur première surprise, et la comtesse se trouva en grand péril, car le retour lui était fermé vers la ville : elle prit son parti sans hésiter; elle tourna bride avec ses gens, et gagna au galop le château d'Auray, à trois ou quatre lieues de Hennebon. Durant cinq jours, la garnison de Hennebon fut en *alarmes et tristesses*, ne sachant ce qui était advenu de sa noble dame; mais, la sixième nuit, la comtesse Marguerite, qui avait rassemblé dans le pays plusieurs centaines de gens d'armes, passa

sans bruit à côté du camp des assiégeants, où les tentes brûlées étaient remplacées par des cabanes de feuillages, parut tout à coup devant la porte de Hennebon, et y rentra à *grande foison de trompettes et nacaires* (timbales).

Cependant le siége se prolongeait : le prince Louis d'Espagne, descendant de l'un des infants de la Cerda, qui s'était établi en France et avait accepté le grade de maréchal de l'*host* sous Charles de Blois, avait mandé de Rennes douze *engins* qui écrasaient la cité sous les énormes pierres et les quartiers de roches qu'ils lançaient; les barons et les chevaliers enfermés dans Hennebon commençaient à se laisser ébranler, et parlaient de traiter avec Charles de Blois. « Pour l'amour de Dieu, messires, s'écriait la comtesse, trois jours encore ! trois jours ! et il nous viendra grand'aide, n'en doutez point, du roi Édouard d'Angleterre. » Mais l'évêque de Léon, oncle du seigneur de Léonnais, qui avait livré le comte Jean, *montra tant de raisons* à ces nobles hommes cette nuit-là et le lendemain, qu'il les mit en grand effroi ; déjà, messire Hervé de Léonnais, » appelé par son oncle, s'approchait de la ville pour la recevoir à composition, quand la comtesse, qui regardait vers la mer par une fenêtre du châtel, s'écria en grande joie : « Voici le secours, voici le secours que j'ai tant désiré ! »

« Lors coururent ceux de la ville aux créneaux et aux fenêtres, et virent grand'foison de navires venant devers Hennebon. » C'était Amauri de Clisson qui revenait avec le fameux capitaine hennuyer Gautier de Mauni et six mille archers d'Angleterre. Le mauvais temps les avait retenus en mer durant soixante jours. (Froissart, l. I, c. 171-177).

Louis d'Espagne leva aussitôt le siége, et rejoignit

Charles de Blois, qui avait quitté Hennebon peu de jours auparavant pour attaquer Aurai. Ces deux princes, renonçant à l'espoir de s'emparer de Hennebon et de la comtesse, se partagèrent les gendarmeries française et bretonne, ainsi que les soudoyers espagnols et génois qu'ils avaient sous leurs bannières; puis ils se séparèrent pour *conquerre*, chacun de leur côté, les villes et châteaux occupés par le parti de Montfort. Aurai, Vannes, Guérande, tombèrent en leur pouvoir; les bourgeois des bonnes villes ne se souciaient nullement de sacrifier leurs familles et leurs cités pour une guerre de succession qui leur importait médiocrement. Louis d'Espagne se fit une marine en s'emparant d'un grand nombre de vaisseaux-marchands rochelois et poitevins, qu'il trouva dans le port de Guérande, et s'embarqua avec ses troupes pour la *Bretagne-Bretonnante* (Basse-Bretagne). La vieille Bretagne kimrique, difficile et lourde à remuer, mais indomptable quand une fois elle est en mouvement, avait fini par prendre parti pour les Montfort, qui se donnaient comme les défenseurs de l'indépendance bretonne contre le roi de France et son vassal Charles de Blois. La Bretagne *Gallot* [1] ou de langue française inclinait pour le parti français. Louis d'Espagne descendit à Kemperlé et commença *d'ardoir et rober* (brûler et piller) tout le pays de Cornouaille. Le bruit en vint à Hennebon. Aussitôt Gautier de Mauni, Amauri de Clisson, Guillaume de Cadoudal, le châtelain de Guingamp, le sire de Landerneau

[1] Froissart, *passim*. Ce nom de *Gallot* (en breton *Challaoued, Gallaoued*), est très-remarquable, et remonte jusqu'à la formation de la nationalité bretonne, aux cinquième et sixième siècles. Les Kimris armoricains s'arrogeaient exclusivement le nom de *Breiz* ou Bretons, et appelaient Galls ou Gaulois leurs voisins de langue *romane*. Les Français héritèrent de ce nom. Voyez les ballades bretonnes publiées par M. de la Villemarqué.

et l'élite des chevaliers bretons, *montèrent* sur mer avec l'élite de leurs gendarmes et trois mille archers anglais, et *nagèrent* droit au port de Kemperlé (Quimperlé), où ils surprirent les nefs de Louis d'Espagne et ceux qui les gardaient, puis allèrent chercher le prince castillan dans l'intérieur des terres. La petite armée de Louis d'Espagne, enfermée entre les Anglo-Bretons et les paysans de la Cornouaille, qui s'étaient levés en masse, fut presque entièrement exterminée ; de six mille combattants, il ne s'en sauva que trois cents avec leur chef, grièvement *navré;* encore auraient-ils été pris s'ils n'eussent trouvé un navire sur lequel ils s'enfuirent à force de rames.

Charles de Blois, pendant ce temps, guerroyait dans l'intérieur de la Bretagne, et prenant Carhaix (Ker-Ahès): il avait reçu de nombreux renforts de France et tenta de venger Louis d'Espagne en assaillant de nouveau Hennebon avec quinze ou seize grands *engins* de siége ; mais les gens de la comtesse, *n'en tenant plus grand compte*, car ils étaient *moult pavoisés et guérités à l'encontre,* venaient aux murs et aux créneaux crier à Charles et aux siens : « Allez, allez requerre vos compagnons qui se reposent au champ de Kemperlé ! »

Charles ne réussit pas mieux que la première fois contre Hennebon, et ses ennemis, fort réjouis des nouvelles qui leur arrivaient d'outre-mer, s'apprêtèrent à saisir l'offensive. La trève des deux couronnes était expirée, et, malgré les instances du pape Clément VI, successeur de Benoît XII[1], on ne l'avait pas renouvelée : Philippe visait à

[1] Benoît XII était mort le 25 avril 1342 : il fut remplacé par le cardinal Pierre Roger, Limousin de naissance, qui avait été garde-des-sceaux de Philippe de Valois en 1328, et qui dut la tiare à l'influence du duc Jean de Normandie, présent à Avignon au moment de l'élection. C'était le même Pierre Roger qui,

garder le Ponthieu et à conquérir Bordeaux, et les événements de Bretagne avaient ranimé toutes les espérances d'Édouard. « Il lui était avis que le duché de Bretagne était la plus belle entrée qu'il pouvait avoir pour conquérir le royaume de France (Froissart, c. 171). » Dégoûté de la guerre des Pays-Bas, il s'apprêtait à porter tous ses efforts du côté de la péninsule bretonne. Il commença, dès la fin de juillet, par expédier de Southampton quarante-six navires chargés d'un corps d'armée sous les ordres de Robert d'Artois et des comtes de Pembroke, de Suffolk et de Salisbury. Le roi Philippe, averti des projets de son ennemi, avait envoyé dans les parages de Guernesey trente-deux grosses nefs et galères louées aux Espagnols et aux Génois ; elles portaient mille hommes d'armes français et trois mille arbalétriers génois, et avaient pour chefs le prince Louis d'Espagne et deux nobles Génois, un Grimaldi et un Doria ; les Anglais, enorgueillis par la victoire de l'Écluse, attaquèrent sans balancer cette flotte inférieure par le nombre à la leur, mais supérieure par la force des navires qui la composaient. La lutte fut très-opiniâtre ; les archers d'Angleterre et les arbalétriers de Ligurie se battaient à armes égales ; mais les hauts-bords des galères génoises donnaient l'avantage aux Français quand on en venait aux approches. S'il faut en croire Froissart, la comtesse de Montfort, qui était allée en personne presser les préparatifs d'Édouard, se serait trouvée à cette bataille navale, « où elle valut bien un homme, car elle tenait un glaive moult roide et bien tranchant, et

en qualité d'archevêque de Sens, avait soutenu, en 1329, la fameuse dispute contre l'avocat du roi Pierre de Cugnières, touchant les limites des deux juridictions spirituelle et temporelle. Malgré son zèle pour la défense du *spirituel*, il fut plus soumis aux intérêts de la couronne de France qu'aucun de ses devanciers.

se combattait de grand courage. » Le choc avait eu lieu vers l'*heure de vêpres* : la nuit suspendit la bataille, que chacun se proposait de reprendre au point du jour ; « mais, un peu devant minuit, il se leva un vent et une tempête si grande et si horrible, qu'on eût dit le monde près de finir : toutes les nefs et les *barges* heurtaient les unes contre les autres, tellement qu'il paraissait qu'elles se dussent ouvrir et fendre. » Les deux flottes se séparèrent : les navires espagnols et génois, craignant d'être brisés à la côte, gagnèrent la haute mer, et furent poussés en moins d'un jour jusqu'au golfe de Biscaye, à plus de cent lieues de l'endroit où ils étaient la veille; les vaisseaux anglais, plus légers et tirant moins d'eau, ne cherchèrent point à s'éloigner du continent, et, doublant la péninsule bretonne, abordèrent dans le Morbihan, non loin de Vannes.

A peine débarqués, Robert d'Artois et la comtesse de Montfort assaillirent Vannes et l'emportèrent de vive force, puis madame Marguerite retourna en sa bonne forteresse de Hennebon, tandis que les comtes anglais marchaient contre la cité de Rennes. Robert d'Artois, demeuré à la garde de Vannes, ne tarda pas à y être assiégé à son tour par Robert de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, Olivier de Clisson et Hervé de Léonnais, qui avaient ramassé dans le pays *toutes manières de gens* jusqu'au nombre de douze mille, *nobles, francs et vilains,* mais tous bien armés et hommes de résolution. L'attaque fut conduite avec tant de vigueur, que Beaumanoir et ses gens forcèrent la porte et pénétrèrent dans la place, chassant devant eux les Anglais l'épée dans les reins : « messire Robert d'Artois fut moult *navré*, et à grand'-peine se put-il sauver par une poterne de derrière, » pendant que les vainqueurs prenaient posses-

sion de la ville. Il parvint à gagner Hennebon, « et, là, lui fut conseillé qu'il repartît pour l'Angleterre, car là trouverait-il chirurgiens et *mires* (médecins) à volonté; au retourner, il fut durement grevé et oppressé de la *marine* (du mal de mer), et s'en émurent ses plaies tellement, que, quand il fut arrivé à Londres, il mourut tantôt de cette maladie; dont ce fut dommage, car il était *courtois chevalier, preux et hardi, et du plus noble sang du monde.* » On se tromperait fort en cherchant dans ces paroles de Froissart un grave témoignage pour la justification de Robert d'Artois; le chroniqueur, peu soucieux de sonder le cœur humain, peu difficile sur la moralité de ses héros, ne leur refuse guère cette banale oraison funèbre, pourvu qu'ils possèdent les qualités extérieures qui lui semblent tenir lieu de toutes les vertus. (L. I, c. 193-202).

« Le roi Édouard fit ensevelir Robert d'Artois à Saint-Paul de Londres, aussi solennellement que si c'eût été son cousin-germain, et fut si courroucé de sa mort qu'il jura de n'entendre à nulle autre chose jusqu'à ce qu'il l'eût vengé, et de réduire le pays de Bretagne en tel point, que, dans quarante ans, il ne fût pas *recouvré* (pas rétabli). » Au moment où Robert revint mourir en Angleterre, Edouard était sur le point de s'embarquer en personne avec un second corps d'armée de deux mille hommes d'armes et sept mille archers. Édouard mit à la voile le 5 octobre à Sandwich; la flotte de Louis d'Espagne, qui était revenue à son poste et faisait grand mal en détail aux Anglais, ne rencontra pas le roi, qui vint descendre au même endroit que Robert, aux environs de Vannes. Cette ville infortunée, *la meilleure de Bretagne après Nantes*, déjà deux fois prise d'assaut depuis le commencement de la

saison, eut à subir un troisième siége; mais le maréchal de Bretagne l'avait trop bien munie pour qu'Édouard la pût facilement reconquérir. Édouard laissa une forte compagnie d'Anglais et de Bretons autour de Vannes, puis, *ardant* (brûlant) et ruinant tout sur son passage, il alla visiter ses généraux qui bloquaient Rennes, et, delà, se porta contre Nantes, où Charles de Blois assemblait ses gens d'armes. Les Anglais désolèrent horriblement le pays nantais, mais ne purent assiéger ni bloquer complétement Nantes, *tant était grande et étendue cette cité.* Édouard, voyant que Charles de Blois ne voulait point *issir dehors* pour lui donner bataille, chargea quelques-uns de ses barons de continuer la dévastation du comté de Nantes, et alla prendre et piller la riche ville de Dinant; toute la Haute-Bretagne fut saccagée, de l'embouchure de la Loire aux marches de Normandie. La malheureuse Bretagne était traitée avec une égale cruauté par les Anglais auxiliaires de Montfort, et par les Français auxiliaires de Charles de Blois: les uns et les autres ne faisaient nulle distinction d'amis ni d'ennemis parmi les bourgeois et les paysans; tout leur était de bonne prise.

Une nouvelle armée venait de passer la frontière du duché à l'appel de Charles de Blois; le duc de Normandie était arrivé à Nantes avec quatre mille hommes d'armes, trente mille *autres gens*, et presque tout le baronnage de France. A l'approche du duc Jean, les deux corps anglais, dont l'un observait Nantes et dont l'autre avait inutilement assiégé Rennes [1], se replièrent sur Vannes,

[1] C'est à propos de ce siége de Rennes que Froissart mentionne pour la première fois le nom de Bertrand du Guesclin, jeune écuyer au service de Charles de Blois (L. I, c. 210). Ce nom est écrit de vingt manières différentes dans les manuscrits: la véritable orthographe bretonne paraît être Goësclin.

où se réunirent toutes les forces du roi Édouard et de la comtesse Marguerite. Ces forces étaient bien inférieures à celles du duc de Normandie et de Charles de Blois, qui étaient venus camper en face des quartiers ennemis; mais Édouard avait si bien fortifié son camp, aux bords du Morbihan et à portée de la flotte anglaise, que ses adversaires jugèrent impossible de l'y forcer. Édouard n'accepta pas le défi de bataille que lui offrit le roi Philippe, qui s'était avancé jusqu'à Ploërmel pour rejoindre son fils, et les deux *hosts* restèrent ainsi l'un devant l'autre jusqu'au milieu de l'hiver. Les Anglais souffraient beaucoup de la rigueur du temps et du manque de vivres; ils avaient tellement *dégâté* le pays autour d'eux, qu'ils n'en pouvaient tirer aucune ressource, et la flotte de messire Louis d'Espagne interceptait tous les convois d'Angleterre; mais les Français, mieux approvisionnés, n'étaient pas moins maltraités par les pluies glaciales qui firent périr la plus grande partie de leurs chevaux. La situation des deux armées seconda les efforts de deux cardinaux envoyés par le pape Clément VI. Les légats amenèrent Édouard et Jean à conclure un armistice : il fut arrêté que les rois de France et d'Angleterre enverraient des ambassadeurs à Avignon *pour proposer les raisons de part et d'autre*, et traiter amiablement, par la médiation du Saint-Père; que, si le *seigneur* pape ne réussissait point à accorder *finalement* les deux rois, les trêves dureraient jusqu'à la Saint-Michel 1346 : les alliés des deux rois étaient compris dans la suspension d'armes, qui embrassait l'Écosse, la Bretagne, le Hainaut et la Flandre; le comte de Flandre, qui vivait toujours à Paris, banni par ses sujets [1], pourrait demeurer en sa comté durant les trêves,

[1] Il était rentré en Flandre après la trève de 1340, avait confirmé et fortifié le

s'il plaisait aux peuples du pays. On ajouta que, si les deux partis de Blois et de Montfort faisaient quelque entreprise l'un sur l'autre, la trève générale ne serait pas rompue (Rymer, t. V, p. 347).

Après la signature du traité (19 janvier 1343), le duc de Normandie se retira vers Nantes, et le roi d'Angleterre, vers Hennebon; les armées furent licenciées; puis Édouard se rembarqua pour son royaume.

(1343 - 1344). — L'histoire du reste de la France, pendant et après cette première période de la guerre de Bretagne, ne nous est guère connue que par les ordonnances royales. « Le vingtième jour du mois de mars 1343, dit le continuateur de Nangis, le roi mit sur le sel une exaction, dite *la gabelle,* par laquelle nul ne pouvait vendre sel au royaume de France, s'il ne l'achetait du roi et s'il ne le prenait aux greniers du roi, dont le roi Philippe acquit la *male* grâce et l'indignation du peuple, tant des grands comme des petits. » Cet impôt, renouvelé de l'Empire romain [1], fut depuis une des principales

monopole de la fabrication des draps, que s'arrogeaient Gand, Bruges et Ypres, et fait fermer les ateliers qui s'étaient ouverts dans beaucoup de petites villes et villages. Une conjuration, que le comte encouragea probablement sous main, se forma dans les campagnes contre les trois grandes villes, qui devaient être attaquées par les paysans levés en masse. Artevelde déjoua le complot en tuant le principal chef à Ardenbourg, près de l'Écluse : il fut arrêté à son tour et emprisonné à Gand même; mais son parti prit les armes et le remit en liberté; le comte quitta de nouveau la Flandre. Ces faits sont caractéristiques pour l'histoire des démocraties du moyen âge. Il faut dire que, sans les monopoles urbains, si injustes qu'ils nous paraissent, les forces de la bourgeoisie se fussent éparpillées, et qu'il ne se fût point organisé de centre de résistance contre la féodalité. Voy. Meyer, l. XII, c. 145.

[1] Voy. ordonn. des rois de France, t. II, p. 179, note b. — On pense que le nom de *gabelle*, qui s'appliquait à diverses sortes d'impôts, provient du latin *vectigal* : l'altération est un peu forte. — Suivant le président Hénaut, qui ne cite pas ses autorités, Edouard en prit occasion de *nommer Philippe de Valois assez plaisamment l'auteur de la loi salique.*

sources des revenus de l'Etat, sans devenir pour cela plus populaire; comme il arrive souvent, le mode de perception fut plus vexatoire que l'impôt lui-même. Six commissaires, nommés par le roi, furent revêtus du pouvoir d'établir, où bon leur semblait, des *gabelles* ou greniers à sel, et d'en nommer et révoquer à leur gré les gardiens et débitants; leur juridiction fut déclarée absolue sur tous les procès et contestations concernant la vente du sel, sans recours aux baillis, aux sénéchaux, à la chambre des comptes ni au parlement. Le système des juridictions spéciales en matière d'impôts a été le fléau de la France pendant plusieurs siècles. La tyrannie fiscale n'allait pourtant pas encore, sous Philippe de Valois, jusqu'à forcer chaque famille, riche ou pauvre, d'acheter au roi une quantité de sel fixée à l'avance.

La gabelle ne suffisait pas, et les altérations de monnaies ne pouvaient plus servir de ressource : *le roi avait fait en telle manière sa monnaie empirer et amoindrir,* qu'elle ne valait plus que le cinquième de sa valeur nominale. Le trésor à son tour reperdait, dans ses recettes, ce qu'il avait gagné dans la falsification des espèces; on lui rendait la mauvaise monnaie qu'il avait émise : le roi alors se fit prier de rétablir la monnaie dans le bon état où il l'avait mise en 1330, et un édit du 22 août 1343 ordonna un abaissement graduel de la monnaie, en sorte qu'elle fût revenue à son titre et poids légitimes, du 8 septembre 1343 au 8 septembre 1344; le denier d'argent à la fleur-de-lis, qui avait cours pour quinze deniers de cuivre avant le 8 septembre 1343, n'en devait plus valoir que trois après le 8 septembre 1344. « On affaiblissait les monnaies par degrés jusqu'à un certain point, après lequel on les reportait tout à coup à leur valeur intrinsè-

que, pour avoir occasion de les affaiblir de nouveau, et le prix du marc d'or et d'argent changeait presque toutes les semaines, et même quelquefois plus souvent. » Ces paroles d'un des savants compilateurs du recueil des Ordonnances (M. Secousse, préface du t. II, p. 9), expliquent nettement la théorie de ce brigandage gouvernemental, qui a fait si longtemps le désespoir de nos pères. Quand le pouvoir projetait de rendre à la monnaie sa valeur réelle, il représentait cette opération comme un bienfait pour le pays, et faisait les promesses les plus solennelles de ne plus *muer* les espèces,. promesses qu'il tenait comme de coutume.

Ainsi Philippe, en 1345, s'autorisa de l'aveu d'une réunion *de plusieurs prélats, barons et gens des bonnes villes,* comme il s'exprime dans le préambule de l'édit du 22 août. Ces états-généraux, si l'on peut leur donner ce titre, n'ont pas même attiré l'attention des chroniqueurs : Philippe les avait convoqués à deux fins, pour l'affaire des monnaies, et pour l'établissement d'un nouvel impôt qu'il jugeait plus difficile à établir arbitrairement que la gabelle du sel. C'était l'impôt sur les ventes des marchandises, déjà essayé par Philippe-le-Bel et révoqué devant la clameur publique. Autant il est facile et raisonnable de frapper d'un droit, au profit de l'état, les transactions relatives à la propriété des immeubles, autant il est absurde de chercher à atteindre directement les objets immobiliers, au moment où ils passent d'une main dans une autre. « Ce droit ruineux qui multiplie les percepteurs sur chaque marché, qui soumet toutes les transactions de la vie à un espionnage continuel, qui multiplie les délations, les parjures et les fraudes de tout genre, a été la cause la plus puissante de la destruction de l'indus-

trie en Espagne, où il s'est établi et maintenu sous le nom *d'alcavala* (Sismondi). » Il ne put heureusement se maintenir en France. Les députés de la langue d'oïl n'en comprirent pas les conséquences, et consentirent à l'établissement d'une taxe de quatre deniers par livre sur tout objet vendu dans le royaume; mais les Languedociens, plus éclairés en matière d'industrie, se hâtèrentde se racheter de l'impôt des ventes par une contribution fixée à 17,800 livres tournois pour l'année dans la sénéchaussée de Toulouse, et dans les autres à proportion[1] (Hist. de Languedoc, l. XXXI, c. 1).

Les édits d'août 1343 causèrent une extrême agitation: les propriétaires et les marchands n'eurent à attendre de leurs denrées qu'un prix illusoire, puisque les monnaies devaient perdre dans leurs mains quatre-vingts pour cent; les propriétaires gardèrent ce qu'ils avaient dans leurs greniers. Une disette factice s'ensuivit : le pouvoir évita les émeutes en détournant le mécontentement populaire contre les prétendus accapareurs; un édit royal du 12 septembre ordonna « que toutes manières de gens qui possédaient du blé le conduisissent incontinent droit au marché, » et défendit à tout bourgeois de s'approvisionner pour plus de quinze jours. Ces ordonnances iniques n'empêchèrent pas *qu'il y eût grand'cherté de blé et de*

[1] Les Languedociens étaient toujours considérés comme une nation à part, et leurs députés, quand on les convoquait avec ceux de la Langue d'oïl, délibéraient séparément. Il importe d'observer que le Languedoc et le Langue d'oïl du quatorzième siècle ne correspondaient nullement aux anciennes limites des deux langues romanes : le Languedoc ne renfermait guère que l'ancien héritage toulousain (Languedoc proprement dit, Rouergue, et Querci), et ne commençait qu'au midi de la Dordogne : Lyon, le Forez, l'Auvergne, la Marche, le Limousin, le Poitou, l'Angoumois et même le Périgord, étaient réunis aux pays de Langue d'oïl.

toutes choses par tout le royaume de France. Les chroniques ne mentionnent à cette occasion qu'un seul mouvement populaire. Le duché de Bourgogne souffrait plus que le reste de la France : le roi commanda une levée de blé en Orléanais, Beauce et Gâtinais, *pour aider au pays* du duc son vassal ; mais les clercs des écoles d'Orléans, ainsi que les bourgeois et le commun peuple, *portant la chose moult grièvement*, coururent au fleuve de Loire, là où étaient les nefs pleines de vivres qu'on destinait au pays de Bourgogne, et, *sans aucune discrétion*, ils prirent les sacs et les mirent en vente *à tous ceux qui avoir en voulaient.* Le prévôt fit saisir quelques-uns des mutins ; les autres alors, *devenant comme hors de sens et forcenés*, s'en allèrent aux prisons, rompirent les portes, et délivrèrent non-seulement leurs hommes, mais tous les détenus, jusqu'à des condamnés à mort. Cependant Orléans ne résista point à deux chevaliers que le roi y expédia, *à grand'foison de gens d'armes ;* et les plus turbulents furent pendus, entre autres un diacre. (Chronique de Saint-Denis.)

Le triste état du pays et la diminution du revenu public parurent toutefois produire quelque impression sur le pouvoir : il essaya de ranimer le commerce en abolissant les impôts et *servitudes* établis depuis trente ans sur les foires de Champagne, et en y attirant les marchands italiens (juillet 1344). Il tenta aussi d'adoucir la crise monétaire, mais sans réussir à se tirer du chaos où il s'était plongé [1].

[1] On a aussi, du mois de décembre 1344, une ordonnance qui défend de soustraire les plaideurs aux juges ordinaires, pour les citer devant les maîtres-des-requêtes de l'hôtel du roi, et de solliciter des lettres royales qui entravent l'exécution des arrêts du parlement. Pour que de telles ordonnances portassent leurs fruits, il eût fallu que les légistes pussent inspirer aux rois leur persévérance et leur

A travers ses souffrances et les erreurs de son gouvernement, la France poursuivait toutefois ses destinées : Philippe et son fils Jean acquirent au royaume une belle province que leurs fautes et leurs revers ne lui enlevèrent point. Un contrat signé au château de Vincennes, entre le roi Philippe et Humbert II, dauphin de Viennois, le 23 avril 1343, assura le Dauphiné à la couronne. Les dauphins avaient réuni successivement au comté d'Albon, domaine de leurs aïeux, les comtés de Vienne, de Grenoble, de Gap et d'Embrun, et possédaient les trois quarts de la province appelée de leur nom Dauphiné. Humbert II avait perdu, de la manière la plus tragique, un fils unique qu'il adorait : il l'avait laissé tomber du haut d'une fenêtre de son château, et l'enfant s'était brisé sur le pavé. Humbert, quoique âgé de moins de trente ans, se persuada qu'il n'aurait jamais d'autre fils : donnant alors un libre cours à son humeur fantasque et dissipatrice, peut-être pour étourdir son chagrin, il se livra tout entier à des projets plus ou moins inexécutables, tels que la conquête des îles Canaries, récemment découvertes, la délivrance de la Terre-Sainte, etc., et se mit à vendre son bien pièce à pièce pour amasser de l'argent, qu'il dépensait aussitôt en folles profusions. Il vendit d'abord des terres considérables qu'il avait en Normandie, en Auvergne et ailleurs; puis il en vint à l'idée de vendre le Dauphiné même. Jean, duc de Normandie, auquel il témoigna ce désir, s'empressa d'entamer la négociation, de concert avec le roi son père, et le pacte fut conclu moyennant 120,000 florins d'or et d'autres avantages : on

amour de l'ordre, et que le caprice royal ne fût pas la première des lois de l'état.

lieutenant en Bretagne, de reprendre les hostilités; puis il écrivit nettement à Clément VI que Philippe, ayant mis à mort avec ignominie plusieurs nobles bretons de ses adhérents, sans parler de beaucoup d'autres griefs, l'armistice n'existait plus par le fait dudit Philippe. Le 14 juin, un manifeste violent contre Philippe fut adressé à toutes les corporations d'Angleterre. Le pape répondit pour le roi de France; mais ses paroles conciliatrices furent perdues (Rymer, t. V, p. 448-465). Édouard ne respirait que la guerre : Jean de Montfort, échappé de sa prison du Louvre, venait d'arriver en Angleterre, en même temps que Godefroi de Harcourt, et tous deux avaient rendu solennellement hommage à Édouard, l'un pour le duché de Bretagne, l'autre pour ses fiefs de Normandie.

Édouard était parvenu à inspirer ses ressentiments à la nation anglaise : le parlement lui avait accordé des subsides considérables pour plusieurs années, le clergé même donnait trois ans de dîmes, et Édouard, quoiqu'il aimât autant que Philippe les pompes de la chevalerie, savait mieux ménager ses ressources. Il préparait contre la France une agression plus redoutable et mieux combinée que les précédentes : il avait échoué en concentrant ses forces sur un seul point; il comptait sur un meilleur succès en tentant trois attaques simultanées, par la Flandre, la Bretagne et la Guyenne. Jean de Montfort repassa sur-le-champ en Bretagne avec les comtes de Northampton et d'Oxford, et descendit devant Kemper ou Quimper-Corentin, capitale de la Cornouaille, qui avait été surprise par Charles de Blois pendant la trêve, dès le printemps de 1344. Quatorze cents des habitants avaient été égorgés par les soldats de Charles, tandis que celui-

ci rendait dévotement grâces de sa victoire à tous les saints dans la cathédrale. Il voulut bien quitter ses oraisons pour faire cesser le massacre. Tandis que Montfort voguait vers la Bretagne, Henri de Lancastre, comte de Derby[1], cousin-germain d'Édouard, partait de Southampton pour Bayonne, accompagné du comte de Pembroke, du brave Mauni, de neuf cents chevaliers, écuyers et gens d'armes, et de deux mille archers, et Édouard s'apprêtait à passer en Flandre de sa personne.

Le retour de Montfort dans *la duché* de Bretagne n'eut pas les résultats qu'Édouard attendait. Le prétendant fut repoussé devant Quimper, et alla mourir, quelques semaines plus tard, à Hennebon (26 septembre), d'une maladie causée peut-être par sa longue captivité : il laissait ses prétentions à son jeune héritier, et le soin de les défendre à son héroïque veuve; l'hiver vint sans autres faits d'armes que la reprise de Carhaix et de quelques forteresses par le parti anglo-breton.

La guerre s'était engagée bien plus vivement en Aquitaine : le comte de Derby, réunissant à ses Anglais la noblesse de la Gascogne anglaise, les d'Albret, les Lesparre, les Caumont, les Mucidan, les Grailli, et les milices de Bordeaux et de Bayonne, marcha droit à Bergerac sur la Dordogne, où le comte de l'Ile-Jourdain, qui commandait, pour le roi Philippe, en Périgord, Limousin et Saintonge, se trouvait avec les comtes de Comminges et de Périgord, les seigneurs de Lescun et de Duras, l'abbé de Saint-Séver, enfin tout le baronnage de la Guyenne et Gascogne française. On vit, dès la première rencontre, toute la supériorité des archers anglais : les pauvres *bi-*

[1] Il fut la tige de la fameuse branche de Lancastre.

daux ou fantassins mal armés qu'avait ramassés le comte de l'Ile-Jourdain, furent balayés en un moment par les terribles *sagettes* (flèches) des ennemis, se rejetèrent sur les gens d'armes, et portèrent le désordre parmi eux; les faubourgs de Bergerac furent enlevés de vive force, et les chevaliers du comte de Derby *burent, à leur aise, les bons vins des sires de Gascogne*. Le comte de l'Ile-Jourdain et ses gens d'armes défendirent bravement la ville; mais Derby ayant mandé de Bordeaux plus de soixante nefs et barques pour donner l'assaut par terre et par eau à la fois, l'Ile-Jourdain évacua Bergerac et se retira dans La Réole (26 août). Le comte de Derby accorda merci aux habitants, reçut leur serment de féauté au nom du roi son seigneur, puis il poussa vigoureusement sa pointe dans le Périgord, l'Agenois et la Lomagne. L'Ile-Jourdain, le principal fief du général français, tomba au pouvoir de Derby, ainsi que beaucoup d'autres villes et châteaux, puis le général anglais vint se reposer à Bordeaux de cette brillante chevauchée. Les barons de l'Aquitaine française essayèrent alors de recouvrer leurs pertes: ils rassemblèrent plus de dix mille hommes, envoyèrent *quérir* à Toulouse quatre grands engins qui jetaient d'énormes pierres capables *d'effondrer les combles des tours*, et assaillirent le château d'Auberoche en Périgord, où le comte de Derby avait mis garnison. Quand les nouvelles vinrent à Derby du péril d'Auberoche, il n'avait près de lui que trois cents gens d'armes et six cents archers, le reste de ses troupes étant à Bergerac et en autres lieux; néanmoins il monta à cheval sans délai, après avoir averti le comte de Pembroke, qui gardait Bergerac. Il chevaucha jusqu'à un bois peu éloigné d'Auberoche, et cacha sa *route* (troupe) sous la feuillée; mais

Pembroke ne parut point de la journée. Le comte et tous ses hommes étaient grandement *perplex*, vu leur petit nombre et la multitude de leurs ennemis; mais Gautier de Mauni leur remontra qu'ils surprendraient assurément les Français, occupés à souper et à s'ébattre. Ils s'en remirent à la grâce de Dieu, partirent au galop, et fondirent sur le camp, en criant : *Derby! Derby au comte! Mauni au seigneur!* et commencèrent à renverser tentes et pavillons, *et à occire gens*. « Les Français, étonnés, ne savaient auquel entendre; car, s'ils se tiraient aux champs pour s'assembler, là trouvaient-ils les archers ennemis qui leur tiraient sus. » La déroute fut complète : les comtes de l'Ile-Jourdain et de Périgord furent pris, avec six autres comtes ou vicomtes; le comte de Valentinois, le seigneur de Duras et force barons et chevaliers demeurèrent sur la place. Il y eut tant de gentilshommes prisonniers, que chaque homme d'armes anglais en eut deux ou trois pour sa part (23 octobre 1345).

La victoire d'Auberoche valut au comte de Derby la conquête rapide de La Réole, de Sainte-Baseilhe, d'Aiguillon, de Montpezat, de Villefranche : presque toute la Guyenne se rendit anglaise, sauf quelques fortes places, comme Périgueux et Blaye, qui *se surent bien défendre;* Angoulême capitula, et promit de jurer féauté au roi Édouard, si elle n'était secourue dans un mois; Angoulême ne reçut aucun secours, quoique le duc de Normandie se trouvât à peu de distance avec la noblesse du Poitou et des provinces voisines : la capitulation fut exécutée, et les Anglais furent ainsi maîtres de la campagne entre la Garonne et la Charente. Derby et Mauni se montraient dignes de leurs succès par leur humanité et leur bonne foi, et n'aggravaient pas du moins les hor-

reurs de la guerre par des cruautés inutiles. (Froissart, I, c. 216-241. — Ed. de Buchon.)

Les brillants avantages obtenus par Derby avec une poignée de soldats, attestaient la mauvaise organisation militaire du pays et la détresse des finances; Philippe ne s'était nullement trouvé en mesure de soutenir la guerre; il avait eu l'humiliation de ne pouvoir empêcher la perte d'Angoulême, conquise presque sous ses yeux. Si les Anglais eussent poussé l'attaque au nord comme au midi, le royaume de France eût pu, dès cette année-là, courir des dangers sérieux; mais une grande catastrophe, survenue en Flandre, avait compromis tous les plans du roi d'Angleterre. Le génie et la persévérance d'Artevelde n'avaient pas réussi à constituer l'unité de la Flandre; après neuf années d'une orageuse domination, le régent de Flandre voyait le faisceau qu'il avait formé se dissoudre entre ses mains; l'esprit anarchique du moyen âge, l'égoïsme collectif des corporations, multipliaient autour de lui des obstacles invincibles; les petites villes et les campagnes s'étaient ameutées contre les grandes communes qui étouffaient leur industrie; Artevelde fut obligé de soutenir violemment les grandes villes, quoique au fond leur cause fût injuste. Ce ne fut pas tout: les campagnes une fois comprimées, les métiers des grandes villes entrèrent en lutte; les foulons, qui étaient la dernière classe d'artisans employés à la fabrique du drap, se soulevèrent contre les tisserands, qui voulaient diminuer ou fixer leur salaire; il se livra un furieux combat sur le *Marché du Vendredi* (le grand marché de Gand). Les foulons furent écrasés: Oudegherst prétend que les tisserands en tuèrent plus de quinze cents; une multitude d'autres furent chassés de la ville; on appela cette journée le *mauvais*

lundi (*den quaden maendacht*). Artevelde, estimant la fabrication perdue si les tisserands succombaient, s'était déclaré pour eux (Meyer, p. 146.); mais il tâcha probablement d'arrêter l'abus qu'ils faisaient de leur victoire, car il ne tarda pas à leur devenir odieux. Gherard Denys, syndic des tisserands, rival envieux d'Artevelde, n'épargnait rien pour miner sa puissance : le comte Louis, de son côté, tentait de profiter des circonstances; les petites villes le rappelaient, et Dendermonde lui avait ouvert ses portes. Artevelde comprit l'impossibilité de maintenir la régence républicaine qu'il avait fondée, et qui, même avec de plus heureux succès, n'eût pu survivre à son fondateur : il se résigna au rétablissement de la suzeraineté féodale, mais à la condition d'un changement de dynastie : il ne voulut point traiter avec le comte Louis, qui ne se croyait lié par aucun serment envers ses sujets rebelles, et qui était engagé dans des intérêts entièrement opposés à ceux de la Flandre, et il résolut de faire transférer *la comté* au jeune prince de Galles[1], fils aîné d'Édouard III, lequel prendrait le titre de *duc de Flandre*. Les intérêts commerciaux étaient très-favorables à ce projet, et l'Angleterre, pensait Artevelde, serait toujours dans la nécessité de ménager grandement un pays qui pourrait lui échapper avec tant de facilité. Telle était la situation de la Flandre, lorsqu'Édouard III arriva au port de l'Écluse avec son fils et *grand'foison de baronnie et de chevalerie d'Angleterre* (juillet 1345). Artevelde alla trouver le roi avec les bourgmestres et syndics des *bonnes villes*, et choisit ce moment décisif pour leur révéler son dessein en

[1] Depuis si célèbre sous le nom de *Prince noir*, à cause de la couleur de son armure de bronze. L'héritier présomptif du trône d'Angleterre portait le nom de prince de Galles, depuis la conquête de ce pays par Édouard Ier.

présence d'Édouard; les magistrats populaires reculèrent devant cette résolution hardie : ces hommes qui n'avaient aucun scrupule à guerroyer contre leur suzerain, à l'expulser, à lui dénier toute obéissance, s'effrayèrent de l'idée de l'exhéréder solennellement et de renverser ainsi le droit public de la chrétienté : ces bourgeois n'avaient pas au fond un autre sentiment du droit politique que la noblesse féodale, leur ennemie. On admettait le droit des individus ou des corporations à la révolte contre l'oppression des pouvoirs supérieurs; on donnait l'anarchie pour contrepoids à la tyrannie; mais on n'avait presque aucune idée du droit souverain des sociétés à transformer leurs institutions; on comprenait les révoltes, mais non les révolutions. Les magistrats municipaux répondirent qu'ils ne pouvaient décider une si grande chose *sans que toute la communauté de Flandre s'y accordât*, et ils retournèrent chacun dans leur ville, sauf Artevelde, qui se dirigea d'abord sur Bruges, puis sur Ypres, afin d'amener ces deux cités *à son désir;* il gagna Bruges et Ypres, mais il perdit Gand, et se perdit lui-même. Ses ennemis avaient bien employé le temps qu'il leur avait laissé : non contents de fomenter la répugnance des Gantois contre la domination anglaise, ils répandirent le bruit que *maître Jack* avait livré à Édouard le grand trésor de Flandre, amassé depuis neuf années : une irritation terrible régnait dans la ville, et, quand Artevelde traversa les rues à son retour d'Ypres, ceux qui avaient coutume de s'incliner et d'ôter leurs chaperons devant lui, lui *tournèrent l'épaule*, et rentrèrent en leurs maisons. Il hâta sa marche, et se barricada dans son hôtel; mais à peine y était-il enfermé, qu'une masse de furieux, guidés par Ghérard Denys, le syndic des tisserands, environnèrent et assaillirent l'hôtel *devant*

et derrière. Le dévouement et le courage des amis et des valets d'Artevelde furent inutiles : Artevelde, voyant la résistance impossible, voulut essayer une dernière fois le pouvoir de cette éloquence, de ce *beau langage,* comme dit Froissart, qui lui avait valu un si long empire sur sa turbulente patrie. Il *vint à une fenêtre, tête nue et parlant moult doucement*, et offrit de rendre bon compte le lendemain du trésor de Flandre. Des cris de mort lui coupèrent la parole !... « Il joignit les mains, et commença de pleurer moult tendrement. — Seigneurs, tel que je suis vous m'avez fait, et me jurâtes jadis que contre tous hommes vous me défendriez et garderiez, et maintenant vous me voulez occire et sans raison... Vous me voulez rendre petit *guerdon* (récompense) des grands biens qu'au temps passé je vous ai faits. Ne savez-vous comme toute marchandise était périe en ce pays? je vous la recouvrai, et, après, je vous ai gouverné en si grand' paix que vous avez eu, du temps de mon gouvernement, toutes choses à volonté, blés, laines, avoines, et toutes marchandises ; dont vous êtes recouvrés et en beau point... — Mais ils recommencèrent à crier tout d'une voix : « Descendez ; nous voulons avoir compte tantôt du grand trésor de Flandre ! »

Descendre, c'était marcher à la mort ! Artevelde essaya de s'enfuir par le derrière de l'hôtel et de gagner une église voisine : il n'en eut pas le temps, l'hôtel était cerné par les affidés de Ghérard Denys, et le régent de Flandre tomba percé de mille coups sur le seuil de sa porte. Ghérard Denys lui porta, dit-on, le coup de la mort. Un grand nombre de ses amis périrent en tâchant de le défendre (19 juillet.). « Ainsi finit Artevelle !... pauvres gens l'*amontèrent* et l'élevèrent premièrement, et méchantes gens le tuèrent à la parfin. » (Froissart, c. 248.)

Édouard, à cette nouvelle, jugea la Flandre perdue pour lui, et remit aussitôt à la voile, en jurant de venger *son grand ami et son cher compère* Artevelde. La Flandre ne rompit cependant point avec l'Angleterre, et la mort du grand brasseur de Gand n'eut pas les résultats qu'en espérait le parti du comte. Toutes les villes flamandes, à l'exception de Gand, députèrent à la hâte vers Édouard pour lui exprimer leurs regrets du meurtre du régent, et lui promettre de rester fidèles à l'alliance anglaise, en offrant de ménager un mariage entre la fille du roi Édouard et le fils du comte Louis: Artevelde, tout mort qu'il fût, semblait encore retenir la Flandre dans la voie qu'il lui avait tracée; mais Édouard dut renoncer à l'acquisition du comté pour son fils, et la campagne fut perdue pour cette année.

Une autre catastrophe suivit de près celle d'Artevelde: le plus fidèle allié qu'eût Édouard entre les princes des Pays-Bas, Guillaume III, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, prétendait imposer sa suzeraineté aux Frisons, peuples à demi sauvages qui avaient conservé la rude énergie des anciens Germains, leurs ancêtres: il entra en armes dans leurs marais impraticables; mais les Frisons *l'assaillirent à leur avantage*, « et il y demeura, et grand'foison de chevaliers et d'écuyers avec lui: Dieu en ait les âmes! » (Froissart, I, c. 250.) (Fin septembre 1345.) Guillaume III n'avait d'héritiers que ses trois sœurs, dont l'une était impératrice, la seconde, reine d'Angleterre, la troisième, marquise de Juliers. L'empereur Louis de Bavière, sans faire valoir les droits de sa femme, prétendit que *la loi salique* était applicable aux seigneuries du feu comte Guillaume; en conséquence il réunit à l'Empire, pour extinction de la ligne masculine, les comtés

de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise, et en investit son fils puîné, Wilhelm ou Guillaume de Bavière. Le roi Philippe se hâta de reconnaître Guillaume de Bavière comme comte de Hainaut, afin de détacher ce prince et l'empereur son père de l'alliance anglaise, et la ligue anglo-teuto-belge se trouva ainsi entièrement dissoute.

Édouard ne se découragea pas pour avoir perdu ses alliés des Pays-Bas, et se contenta de modifier ses plans pour la saison prochaine : les succès de Derby en Aquitaine compensaient pour lui les malheureux événements du nord. Ces succès avaient autant alarmé qu'humilié Philippe : la facilité avec laquelle les populations du midi changeaient de maître parut être une leçon pour lui, et il tâcha de regagner l'opinion publique; il convoqua les états-généraux de *France* ou de la langue d'oïl à Paris, le 2 février 1346, et chargea le duc de Normandie d'assembler à Toulouse les états de la langue d'oc, le 17 février. Il promit aux états que la gabelle du sel et l'impôt des quatre deniers pour livre ne seraient pas *réunis au domaine royal*, c'est-à-dire ne seraient pas déclarés perpétuels, et qu'on les supprimerait après la guerre; il accorda la cessation de tous emprunts forcés, défendit toutes prises ou réquisitions forcées de chevaux, grains, etc., à moins de les payer comptant au prix courant, et promit de réduire le nombre excessif des sergents et de réprimer les abus d'autorité de ses officiers (Ordonn., II, p. 239). Il obtint des états de Paris la continuation de l'impôt des ventes en échange de ses belles paroles : les états de la langue d'oc accordèrent, de leur côté, une taxe de 10 sous d'argent par feu au duc de Normandie, moyennant de semblables promesses. La guerre semblait, cette année, devoir se concentrer en Guyenne : dès le com-

mencement de février, la meilleure partie des forces féodales du royaume se réunirent à Orléans, à Rhodez, à Toulouse, puis se concentrèrent autour de cette dernière ville, sous la bannière du duc de Normandie. Philippe voulait, à tout prix, effacer les revers de 1345 : Froissart prétend qu'il s'assembla dans Toulouse plus de cent mille *têtes armées*. Près du duc Jean se pressaient le duc de Bourgogne, le comte d'Artois, son fils (fils de la fille de Mahaut d'Artois), le duc de Bourbon et son frère le comte de Ponthieu (ce comté, confisqué sur le roi d'Angleterre, avait été donné à ce seigneur par Philippe), le comte d'Eu, connétable de France, le dauphin d'Auvergne, les comtes de Forez, de Dammartin, de Tancarville, de Vendôme, de Chalon, les sires de Couci, de Beaujeu, de Craon, de Fiennes, etc.; enfin presque tout le haut baronnage de France. Le comte de Derby, trop faible pour tenir la campagne contre cette multitude, répartit ses troupes dans les forteresses. Le duc de Normandie reprit d'assaut deux ou trois forteresses de l'Agenois, alla recouvrer Angoulême[1] et Saint-Jean-d'Angéli, puis se rabattit de nouveau sur l'Agenois pour assiéger Aiguillon, au confluent du Lot et de la Garonne, forte place qui s'était rendue l'année précédente aux Anglais sans coup férir, et qui tint Jean et ses cent mille hommes près de quatre mois devant ses murailles. Cette belle défense couvrit de gloire Mauni et le comte de Pembroke : les deux braves capitaines d'Aiguillon comptaient être secourus, non par

[1] Jean de Norwich, qui commandait la garnison anglaise d'Angoulême, se voyant sur le point d'être pris, demanda une trêve pour fêter l'Annonciation; la trêve accordée, il sortit de la ville avec ses gens, et s'en alla tranquillement à travers l'*host* du duc Jean ; celui-ci, tout surpris qu'il fût de cette *grande subtilité,* ne voulut point qu'on l'arrêtât, de peur de manquer à sa foi de chevalier, et laissa l'Anglais profiter tout à son aise de la trêve octroyée. (Froissart, l. I, c. 285.)

Derby, qui était à Bordeaux avec quelques soldats, mais par le roi Édouard lui-même, qui assemblait ses hommes de guerre et une prodigieuse multitude de vaisseaux dans le port de Southampton (Knyghton parle de onze cents nefs). Édouard avait chargé les moines mendiants de prêcher le peuple en sa faveur dans toutes les églises, et levait des milliers de soldats mercenaires parmi ces sauvages populations galloises et irlandaises, qui étaient à la fois pour l'Angleterre un grand péril intérieur et un redoutable instrument contre l'ennemi extérieur. Édouard s'embarqua le 2 juillet avec son fils aîné, le prince de Galles, jeune homme de seize ans, le banni Godefroi de Harcourt, sept comtes, une foule de barons et de chevaliers, quatre mille hommes d'armes, dix mille archers anglais, douze mille fantassins gallois, et six mille Irlandais, armés de javelines et de grands couteaux. La composition de cette armée, presque toute formée d'infanterie légère et de gens de trait, devait avoir une influence décisive sur le sort de la guerre; mais rien n'indique, comme le remarque avec raison un historien (M. Michelet), qu'il y ait eu calcul à cet égard de la part d'Édouard III, ni que ce prince ait eu la moindre idée de faire une révolution dans l'art militaire. Il avait enrôlé force archers et *coutilliers*, parce qu'ils lui coûtaient moins cher que les hommes d'armes, et parce que la noblesse anglaise était trop difficile à retenir longtemps sous les drapeaux.

La flotte anglaise cingla vers le sud deux jours et trois nuits; mais, *au tiers jour,* le vent lui fut contraire et la repoussa sur les côtes de Cornouaille, où elle fut obligée de jeter l'ancre six jours durant : ce vent fut bien fatal à la France; il donna gain de cause à Godefroi de Harcourt,

qui n'avait cessé de déconseiller à Édouard le voyage de Guyenne, et de le presser de prendre terre en Normandie; « le pays, disait-il, est un des plus gras du monde, et nul ne viendra au-devant du roi, car ce sont gens de Normandie, qui onc (jamais) ne furent armés, et toute la fleur de la chevalerie qui y peut être gît maintenant devant Aiguillon avec le duc. »

Édouard se décida brusquement, et, le 12 juillet, la *nave* d'Angleterre atteignit la presqu'île de Cotentin, au cap de la Hogue, non loin des domaines qui avaient appartenu à Godefroi de Harcourt. « Quand le roi *issit* de son *vaissel,* du premier pied qu'il mit sur la terre, il chut si rudement, que le sang lui vola hors du nez. — Cher sire, lui dirent les chevaliers, retirez-vous en votre nef, et ne venez aujourd'hui à terre, car voici méchant signe pour vous. — Pourquoi donc, s'écria le roi en se relevant gaiement, comme autrefois Guillaume-le-Conquérant en pareille occurrence : — Pourquoi donc? mais c'est un très-bon signe pour moi, car la terre me désire.

« De cette réponse furent ses gens moult réjouis, et tout l'host descendit et se logea sur le sablon. »

Édouard partagea son armée en trois grosses *batailles,* dont deux longèrent les côtes et protégèrent les communications avec la *nave,* s'emparant, chemin faisant, de tous les vaisseaux qu'elles trouvaient dans les petits ports du Cotentin; la troisième *bataille,* où étaient le roi et son fils, s'avança dans l'intérieur des terres, entre les deux autres, et toutes trois à l'envi se mirent à brûler et à piller ce pays *si gras et si plantureux de toutes choses.* « Ceux de la contrée, qui n'avaient onc vu d'hommes d'armes et ne savaient ce que c'était de guerre ni de bataille, se sauvaient devant les Anglais, de si loin qu'ils en oyaient par-

ler, laissant leurs granges pleines de blé et d'avoine, leurs étables remplies de pourceaux, de moutons et des plus *beaux bœufs du monde qu'on nourrit en ce pays,* leurs maisons enfin regorgeant de tous biens. » Les ports de Barfleur et de Cherbourg, Valognes, Carentan, Saint-Lô, ville enrichie par ses grandes fabriques de draps, furent successivement pris et *robés* (pillés) presque sans résistance; on embarquait de force les bourgeois sur les vaisseaux anglais, *de peur qu'ils ne grevassent l'host par derrière.* Édouard parut, le 26 juillet, aux portes de Caen, *ville plus grosse que nulle d'Angleterre, hormis Londres,* dit Michel de Northbury. Le connétable et le comte de Tancarville, qui avaient quitté depuis quelques semaines le duc de Normandie, venaient d'arriver à Caen, d'après les ordres du roi, avec quelques centaines de lances. Les fortifications étaient en très-mauvais état, et le connétable voulait abandonner la partie de la ville sise au delà de l'Orne; mais les bourgeois dirent qu'ils étaient assez forts pour se tirer aux champs et combattre les Anglais. Le connétable, *voyant leur grande volonté,* les mena dehors *en bonne ordonnance.* « Mais, quand ces gens de communes virent les trois batailles des Anglais approcher, et bannières et pennons à grand planté, et qu'ils ouïrent bruire les *sajettes* (flèches) des archers, ils furent si effrayés, qu'ils s'enfuirent vers leur ville en désarroi, malgré le connétable et les gens d'armes. Les Anglais les poursuivirent si aigrement, qu'ils entrèrent pêle-mêle avec eux en la cité. » Les chevaliers et écuyers français s'efforcèrent de gagner au plus vite la citadelle; mais tous n'y parvinrent pas : le connétable et le comte de Tancarville, enveloppés de toutes parts, furent contraints de se rendre à un gentilhomme appelé Thomas Holland. Le désespoir avait toutefois rendu

courage aux bourgeois, poursuivis l'épée dans les reins et massacrés par les vainqueurs; ceux qui purent regagner leurs maisons et leurs rues étroites se remirent en défense, et firent pleuvoir sur les assaillants pierres, bancs et meubles à foison par les fenêtres; plus de cinq cents Anglais furent tués ou blessés, et le roi Édouard se vit obligé de garantir la vie aux hommes et l'honneur aux femmes pour avoir la ville *à son vouloir* [1].

Après avoir pillé Caen de fond en comble, le roi d'Angleterre renvoya outre mer sa flotte, toute chargée de draps, de joyaux, de vaisselle d'or et d'argent, de maintes autres richesses et de nombreux prisonniers, dont au moins soixante chevaliers et trois cents gros bourgeois; puis il prit le chemin d'Évreux, ruinant les campagnes et les villes les *moins closes,* ne laissant de garnison nulle part, et n'attaquant pas les places fortes qui l'eussent arrêté trop longtemps; ce fut comme un affreux incendie qui dévora tout sur son passage depuis la pointe du Cotentin jusqu'aux rives de la Seine. Quelques semaines suffirent à l'anéantissement d'une grande partie des richesses qu'une longue paix avait values à cette belle province, malgré les vices du gouvernement royal. Édouard avait trouvé à Caen un exemplaire du traité conclu par les Normands avec Philippe VI, en 1329, pour l'invasion de l'Angleterre, et la publication de ce document, rencon-

[1] Tel est du moins le récit de Froissart; mais Michel de Northbury, secrétaire du roi Édouard, qui a raconté la descente en Normandie dans une lettre publiée par Robert d'Avesbury, ne parle pas de l'imprudente sortie des gens de Caen, et dit que le fort de l'action eut lieu après l'évacuation des faubourgs, sur le pont de la rivière d'Orne. Les lettres de Michel de Northbury sont comme les bulletins officiels de la campagne d'Édouard. M. Buchon en a inséré une grande partie dans les notes de son édition de Froissart : ces curieux documents contrôlent utilement le chroniqueur.

tré si à point qu'on a pu, avec quelque vraisemblance, le croire supposé redoublait la rage des Anglais; quant aux mercenaires *welches* et *irois* (gallois et irlandais), ils se ruaient à la proie en sauvages affamés. Les Anglais n'assaillirent point Évreux, *ville trop bien fermée,* mais ils pillèrent Louviers, déjà fameux en ce temps-là par ses fabriques de draperies, et Pont-de-l'Arche; de là, laissant sur leur gauche Rouen, dont les ponts étaient coupés, et qui était bien muni de gens d'armes, ils remontèrent le long de la rive méridionale de la Seine, brûlèrent Vernon, Verneuil, tout le Vexin, et vinrent asseoir leur camp le 14 août à Poissi, à huit lieues de Paris. (Lettre de Michel de Northbury, dans Rob. d'Avesbury). Le roi Édouard se logea dans la vieille résidence du roi Robert, tandis que le prince de Galles poussait jusqu'au château de Saint-Germain-en-Laye, et que les partis anglais, se répandant à l'ouest et même au sud de Paris, réduisaient en cendres Nanterre, Ruel, Neuilli, Boulogne, Saint-Cloud et Bourg-la-Reine; les Parisiens, du haut de leurs tours, *pouvaient voir clairement les feux et fumées* des villages incendiés. « Nous avons vu nous-mêmes ces choses, et bien d'autres, dit le continuateur anonyme de Nangis, moine de l'abbaye de Saint-Denis; et, afin d'écrire vérité pour ceux qui après nous viendront, il convient de dire que les lieux où se tenaient lors le roi d'Angleterre et son fils, étaient réputés pour les principaux *séjours* et *soulas royaux de France* (maisons de plaisance royales). C'était donc grand déshonneur, qu'au milieu du royaume de France le roi d'Angleterre dissipât, gâtât et dépensât les vins du roi et ses autres biens. » Édouard tint sa cour plénière à Poissi le jour de la Notre-Dame d'août et *s'assit à table en*

robe d'écarlate fourrée d'hermine, à la place du roi Philippe. (Froissart, c. 275.)

La fureur de l'orgueilleux Philippe avait été d'autant plus violente à la nouvelle de l'audacieuse irruption d'Édouard, qu'il n'avait pas les moyens de tirer de l'offenseur une vengeance immédiate; ne pouvant compter sur la grande armée féodale, qui était devant Aiguillon, à cent cinquante lieues de Paris, il avait mandé aux bonnes villes d'armer leurs citoyens en toute hâte, requis l'assistance de ses alliés de l'Empire, et ordonné la levée de tous ceux des gentilshommes qui n'étaient point allés en Guienne; mais Édouard eut tout le temps de parcourir, comme un orage dévastateur, la Normandie, le Vexin, le Mantois et le Hurepoix, avant que cette seconde armée royale fût en état de tenir les champs. L'effervescence était extrême dans Paris, qu'épouvantait le sort de Caen, et qui était disposé à s'en prendre de ses frayeurs à son imprévoyant monarque. Le peuple s'irritait également et de la crainte de n'être pas défendu, et des mesures tardives qu'on prenait pour la défense; il fallut renoncer à démolir, comme le roi l'avait ordonné, les maisons bâties le long des murs d'enceinte (Villani, l. XII, c. 63). Les Parisiens commencèrent à se réconforter en voyant arriver de jour en jour bon nombre de chevalerie et de milices bourgeoises, avec le comte d'Alençon, frère du roi, le comte de Blois, le comte Louis de Flandre et le sire Jean de Hainaut, oncle de la reine d'Angleterre, qui avait quitté le parti d'Édouard; puis vinrent les alliés du roi, le vieux roi de Bohême et ses Luxembourgeois, le duc de Lorraine, les comtes de Salm et de Saarbrück, le comte de Namur, etc. Ils étaient accourus au plus vite et n'avaient pas cinq cents lances entre eux tous; mais tous ces grands

noms seigneuriaux faisaient impression, surtout quand on entendit retentir après eux le nom du *roi des Romains*, de *l'empereur élu*, Charles de Luxembourg, fils du vieux roi Jean de Bohême. Il avait été élu par le parti des prêtres et du pape, implacable dans sa haine contre Louis de Bavière; Louis, aidé de la masse des barons allemands, avait chassé *l'empereur des clercs*, qui venait de se faire fermer les portes d'Aix-la-Chapelle, puis de se faire battre en passant par les braves bourgeois de Liége, dignes rivaux des Brugeois et des Gantois; mais on savait mal ces choses à Paris, et l'on croyait tout l'Empire derrière Charles. Gens d'armes et bourgeois ne demandaient que bataille, et le roi, qui avait établi son quartier général à Saint-Denis, la souhaitait plus que tous. « Depuis moult de temps n'avait-on vu à Saint-Denis roi de France en armes, et tout prêt à batailler. » (Chroniq. de Saint-Denis.)

Mais Édouard, bien qu'il se fût vanté, dit-on, d'offrir bataille sous Paris au roi Philippe, ne songeait ni à combattre le roi ni à attaquer Paris; engagé au cœur de la France, dans un pays ravagé, parmi des populations exaspérées, en face d'une armée déjà supérieure à la sienne et grossissant de jour en jour, il sentait le péril de sa position, et ne pensait qu'à opérer sa retraite vers la Picardie maritime et la Flandre. Il y avait eu cependant parole de bataille entre lui et Philippe, si l'on en doit croire la chronique de Saint-Denis, et Philippe, apprenant qu'Édouard rétablissait le pont de Poissi pour passer la Seine, lui envoya reprocher de manquer à ses engagements en évitant le combat. Édouard répondit qu'il ne partirait de Poissi que pour chevaucher vers Montfort-l'Amauri ou vers Tours; Philippe, malgré les avis d'un pauvre homme

qui disait avoir vu travailler au pont, quitta alors Saint-Denis, repassa à travers Paris et suivit la route d'Orléans jusqu'à Antony, où il fut informé qu'Édouard l'avait trompé.

Quoi qu'il en soit de ces détails douteux, Édouard franchit la Seine, dès le 16 août, laissant derrière lui Saint-Germain et Poissi en flammes, et se dirigea rapidement vers le Beauvaisis. A peine le roi d'Angleterre était-il au delà du fleuve, que son avant-garde, forte de cinq cents lances et douze cents archers, commandée par le proscrit Godefroi de Harcourt, rencontra la milice communale d'Amiens, qui se dirigeait sur Paris pour obéir au ban du roi. Les bourgeois, *lesquels étaient en grande foison et bien armés,* se défendirent vaillamment contre les hommes d'armes et les archers anglais, dont ils tuèrent bon nombre, mais ils furent enfin défaits, « et il y en eut de morts sur la place bien douze cents, et les Anglais conquirent tout leur charroi et leurs harnais, qui étaient moult étoffés. » Édouard traversa le Beauvaisis et un coin de l'Amiénois en brûlant les bourgades et les *moindres châteaux,* et ne s'arrêta qu'à Airaines, à l'entrée de sa comté de Ponthieu, que le roi Philippe lui avait naguère confisquée. « Il se voulait tenir là un jour ou deux, et avoir conseil par quel pas il pourrait passer mieux à son aise la rivière de Somme, qui est grande, large et profonde. » La plupart des ponts de la Somme étaient coupés; les autres étaient fortifiés de manière à résister à un coup de main, et Philippe arrivait à marches forcées par l'Amiénois, à la tête d'une armée double en nombre de celle des Anglais, qu'il comptait *combattre à sa volonté ou affamer par deçà la rivière.*

La situation d'Édouard devenait plus critique d'heure

en heure : ses deux maréchaux, le comte de Warwick et Godefroi de Harcourt, avaient couru le long de la Somme depuis Picquigni jusqu'aux portes d'Abbeville, sans pouvoir forcer le passage nulle part. Les deux *hosts* étaient si près l'un de l'autre, qu'Édouard ayant quitté précipitamment Airaines à l'heure de prime (six heures du matin), pour se porter vers l'embouchure de la Somme, Philippe y arriva vers midi, et les Français trouvèrent encore les *chairs enhastées* (les viandes à la broche), les pains et pâtes au four, le vin en tonneaux et barils, et les tables mises. Philippe, au lieu de presser d'autant plus vivement sa marche, s'arrêta tranquillement le reste du jour à Airaines, dans la persuasion que le roi anglais ne saurait lui échapper. Édouard, pendant ce temps, était allé se loger à Oisemont, *moult* pensif et *mélancolieux* qu'il était; il jugeait bien qu'il allait être enfermé le lendemain entre l'*host* de Philippe et les places-fortes d'Abbeville, de Saint-Valeri et du Crotoy, s'il ne réussissait à franchir sur-le-champ la rivière. Il fit venir quelques hommes du pays que ses gens avaient pris, et leur offrit grande récompense s'ils lui pouvaient enseigner un gué : l'un des prisonniers lui indiqua enfin, près de Saint-Valeri et presque en face le Crotoy, un *pas* où la rivière, en cet endroit peu éloignée de son embouchure, s'élargit comme un bras de mer, et peut être traversée à gué par douze hommes de front aux heures du reflux. Ce gué était appelé la *Blanche-Tache* ou *Blanque-Taque, pour le fort et dur gravier de blanche marne* qui en forme le fond. Le roi d'Angleterre, plus *lie* (réjoui), dit naïvement Froissart, *que si on lui eût donné vingt mille écus,* délogea aussitôt en pleine nuit, et gagna la *Blanche-Tache* au soleil levant. Au même instant parut à l'autre bord Godemar du Fay, haut baron normand,

envoyé d'Amiens par le roi Philippe, avec dix ou douze mille hommes, tant gens d'armes qu'arbalétriers génois et miliciens des bonnes villes du Ponthieu, de l'Artois et du Tournaisis.

Les Anglais n'avaient point à hésiter : les deux maréchaux de l'*host* serrèrent leur gendarmerie en colonne, et *se férirent en l'eau, au nom de Dieu et de saint Georges,* tandis que les archers *traioient si ouniment qu'à merveilles* (tiroient avec un ensemble merveilleux) : on se battit avec fureur dans le lit même de la Somme ; les Français se défendirent *comme gens d'élite :* si le roi Philippe eût mis la moindre activité dans sa marche et fût venu prendre l'ennemi en queue, Édouard et son *host* eussent été anéantis ; mais Philippe n'arriva pas, et la nécessité de vaincre ou de mourir doubla les forces des Anglais ; ils passèrent, à *quelque méchef* (perte) *que ce fût,* débouchèrent sur la rive opposée, culbutèrent la troupe de messire Godemar, qui prit la fuite avec ses gens d'armes, et taillèrent en pièces les milices communales (24 août).

A peine le passage de la Somme était-il achevé, que les coureurs du roi de France parurent au bord que venaient de quitter les Anglais : ils prirent ou tuèrent quelques traîneurs. Le retour du flux ne permettait pas de traverser le gué à la suite de l'ennemi : Philippe se replia vers Abbeville pour y franchir la Somme. Édouard enleva le Crotoy sur son chemin, et alla s'établir le lendemain au milieu des bois de Créci en Ponthieu, à cinq lieues d'Abbeville. Ses troupes étaient trop fatiguées pour pouvoir continuer sans grand péril leur route vers la Flandre en présence de l'armée française : Édouard jugea le moment venu de faire volte-face et d'attendre le choc. Il choisit le champ de bataille le plus avantageux possible, sur la

lisière de la forêt de Créci. — Prenons place ici, dit-il à ses gens; car nous n'irons plus avant sans voir nos ennemis; et bien y a cause que je les attende, car je suis sur mon droit héritage, l'héritage de ma mère; si le veux-je défendre contre mon adversaire Philippe de Valois.

Et, après qu'il eut donné à souper aux comtes et barons de son *host,* il entra en son oratoire, priant Dieu à genoux qu'il le laissât sortir de la besogne à son honneur. Le lendemain matin (26 août), il communia et *se mit en bon état,* ainsi que le prince de Galles, son fils, et la plupart de ses gens. « Après les messes dites, l'host se tira aux champs, et le roi fit faire un grand parc près d'un bois, derrière l'armée, et là fit retraire (retirer) chars, charrettes et chevaux, et demeura chaque homme d'armes et archer à pied (Froissart). » La gendarmerie fut ainsi changée en infanterie pesante, rôle convenable à l'attitude défensive que prenait Édouard. Gens d'armes, archers et couteliers furent disposés de manière à se prêter un mutuel secours, et le roi fit ordonner trois batailles par son connétable et ses deux maréchaux. » Le jeune prince de Galles fut placé à la tête de l'avant-garde, avec les comtes de Warwick et de Hereford, Godefroi de Harcourt, le valeureux chevalier Jean Chandos, qui commençait à acquérir grande renommée, et maints autres *bons combattants :* les comtes de Northampton et d'Arundel commandèrent le corps de bataille; le roi se réserva l'arrière-garde; puis, montant sur un petit palefroi, un bâton blanc à la main, il alla de rang en rang, exhortant chefs et soldats, « *de si lie chère* (joyeuse mine), que qui eût été déconforté se fût réconforté en l'oyant et regardant. Après quoi, les Anglais mangèrent et burent tout à loisir; et, chacun étant *retrait* en sa bataille, comme il était

ordonné par les maréchaux, ils s'assirent tous par terre, leurs *bassinets* (casques) et leurs arcs devant eux, se reposant pour être plus frais quand leurs ennemis viendraient. » L'armée Anglaise devait compter de vingt-cinq mille à trente mille combattants : Froissart réduit évidemment par trop ses forces, et augmente celles de Philippe; sans doute pour rendre l'issue de la bataille plus merveilleuse.

Toute exagération à part, la disproportion était énorme: le roi Philippe, qui était parti d'Abbeville après le soleil levé, avec tous ses alliés et ses feudataires, traînait après lui au moins soixante-dix mille hommes, dont environ dix mille gens d'armes et un gros corps d'arbalétriers génois [1]; mais il n'y eut jamais, en aucune armée, *si pauvre arroi* et si mauvaise ordonnance. Les chevaliers et les hommes d'armes allaient à leur volonté, bannière par bannière; « les gens des communes, dont tous les chemins étaient couverts entre Abbeville et Créci, tirèrent leurs épées, criant : *A mort! à mort!* dès qu'ils eurent approché l'ennemi à trois lieues près. »

Ce désordre ne laissait pas d'alarmer ceux des seigneurs français qui avaient quelque expérience de la guerre, et quatre chevaliers, que Philippe avait envoyés reconnaître la position des Anglais, lui conseillèrent instamment d'attendre au lendemain pour attaquer, afin que tout le monde fût arrivé, et qu'on pût ordonner convenablement les *batailles. Le roi commanda qu'ainsi fût fait*, et les deux

[1] Leur nombre est incertain : les témoignages varient de six mille jusqu'à quinze mille arbalétriers. — C'étaient des montagnards liguriens qui avaient suivi leurs seigneurs féodaux, chassés de l'état de Gênes après une guerre civile où le parti des nobles avait été vaincu par celui des bourgeois. Ils étaient commandés par ce Doria et ce Grimaldi, qui avaient combattu en 1342 contre les Anglais avec Louis d'Espagne à Guernesey.

maréchaux de l'*host* de France, qui étaient les sires de Saint-Venant et de Montmorenci, chevauchèrent, l'un devant, l'autre derrière l'armée, en criant : « Arrêtez, bannières, au nom de saint Denis ! » Les barons qui cheminaient les premiers s'arrêtèrent; mais les autres dirent qu'ils ne s'arrêteraient point jusqu'à ce qu'ils fussent aussi avant que les premiers. « Quand ceux-ci les virent approcher, ils chevauchèrent de l'avant, et ainsi le roi ni les maréchaux n'en purent être maîtres. Ils chevauchèrent sans arroi, tant qu'ils vissent l'ennemi; et, sitôt que les premiers le virent, ils reculèrent désordonnément, dont ceux de derrière crurent que les premiers déjà se combattissent, et eussent alors eu bien l'espace d'aller devant, s'ils eussent voulu : aucuns y allèrent, et aucuns se tinrent cois. »

Les trois batailles anglaises se levèrent aussitôt, *moult ordonnément, les archers devant en manière de herse, les gens d'armes au fond*. Quand le roi de France vit les Anglais, *le sang lui mua, car il les haïssait;* il oublia le sage conseil qu'on lui avait donné, et il dit à ses maréchaux : « Faites passer nos Génois devant, et commencez la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur saint Denis. »

Les Génois avaient fait cinq lieues à pied, tout armés, portant leurs lourdes arbalètes, et essuyant *une pluie grosse et épaisse, et un tonnerre terrible;* ils étaient harassés, et se débattirent vivement contre l'ordre déraisonnable et inhumain qu'on leur donnait, criant à leurs *connétables* qu'ils n'étaient *mie adonc ordonnés de faire grand exploit de bataille*. Ces paroles vinrent au comte d'Alençon (frère du roi), qui en fut durement courroucé, et dit : « On se doit bien charger de telle ribaudaille, qui faillit au besoin. »

La pluie avait cessé : le soleil *recommença de luire vif et clair, frappant droit en l'œil des Français,* qui faisaient face au couchant. L'ordre d'attaquer fut réitéré : les Génois obéirent; *ils juppèrent* (crièrent) *moult épouvantablement, pour les Anglais ébahir;* mais ceux-ci restèrent immobiles. Les Génois jetèrent un second cri, puis un troisième, et, *passant avant,* tendirent leurs arbalètes et commencèrent à tirer. « Adonc les archers anglais passèrent d'un pas en avant, et firent voler leurs *sajettes* (flèches) si vivement que ce semblait neige. » Les *carreaux* des Génois au contraire, allaient mourir à quelques pas : leurs arbalètes avaient été trempées par une pluie d'orage, tandis que les Anglais avaient mis à couvert les cordes de leurs arcs dans leurs chaperons. Les malheureux arbalétriers, sans défense contre cette grêle de flèches, *qui leur perçaient bras et têtes,* voulurent battre en retraite; mais une grande haie de gens d'armes français, montés et équipés *moult* richement, leur barrait le chemin. « Quand le roi Philippe vit ainsi les Génois retourner, il entra en grande fureur, et cria : — Or, tôt, tuez toute cette ribaudaille; car ils nous empêchent la voie sans raison ! »

Les gens d'armes français, qui avaient vu les Génois tourner le dos et jeter leurs arbalètes pour fuir, ignorant la cause de cette prompte déroute, accusaient déjà de trahison ces étrangers : ils ne suivirent que trop bien l'ordre barbare et absurde du roi, et se ruèrent sur les fugitifs à grands coups d'épées et de lances. Une horrible confusion s'ensuivit : en un moment, gens d'armes et arbalétriers ne furent plus qu'une sanglante mêlée d'hommes et de chevaux, se pressant, se renversant, s'écrasant : la bataille fut perdue avant qu'on eût joint l'ennemi; les Anglais n'avaient que la peine de tirer sur cette *grande*

presse où pas un coup n'était perdu. Les flèches n'étaient pas leurs seules armes : Édouard avait placé entre ses archers « des *bombardes* qui, avec du feu, lançaient de petites balles de fer pour effrayer et détruire les chevaux ; et ces bombardes menaient si grand bruit et tremblement qu'il semblait que Dieu tonnât, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. (Villani, l. XII, c. 65-66). » C'était la première fois que l'artillerie apparaissait dans une bataille. La plupart des coups portaient sur la haute-noblesse, qui avait pris les devants sur le reste de la gendarmerie : les barons et les chevaliers, désespérés de se voir ainsi massacrer *sans honneur*, firent des efforts inouïs pour se débarrasser de la presse où les avait poussés leur aveugle furie ; les comtes d'Alençon, de Flandre et de Blois, le duc de Lorraine, le comte de Savoie et maints autres princes, barons, chevaliers et écuyers, parvinrent enfin à se rallier, fondirent sur les archers de l'avant-garde anglaise, les enfoncèrent, et vinrent combattre *main à main* contre les hommes d'armes du prince de Galles, que soutint le corps de bataille des comtes de Northampton et d'Arundel. L'effort de la chevalerie française fut si puissant et si redoutable pour ces hommes d'armes à pied, que le comte de Warwick et les autres barons qui entouraient le prince de Galles, dépêchèrent hâtivement un chevalier vers le roi Édouard, pour le prier d'accourir à leur aide avec l'arrière-garde.

Le roi anglais se tenait *sur la butte d'un moulin*, d'où il embrassait toute la bataille d'un coup d'œil. — Mon fils est-il mort, ou atterré (jeté à terre), ou si blessé qu'il ne se puisse aider? demanda-t-il à l'envoyé. — Nenni, sire, si Dieu plaît ; mais il est *en dur parti*, et aurait bon *métier*

(besoin) de votre aide. » — Or, retournez devers ceux qui vous ont envoyé, et leur dites, de par moi, qu'ils ne m'envoient quérir d'aujourd'hui, tant que mon fils sera en vie. Qu'ils laissent gagner à l'enfant ses éperons : je veux, si Dieu permet, que la journée soit sienne, et que l'honneur lui en demeure, et à ceux à qui je l'ai baillé en garde.

Laquelle réponse encouragea grandement ceux des deux premières batailles anglaises; et ils se montrèrent meilleurs chevaliers que devant : le bon arroi avec lequel ils *se combattaient* leur rendit bientôt l'avantage contre leurs fougueux adversaires, qui s'étaient précipités en avant sans ensemble et sans ordre. Le soir qui tombait porta le désarroi à son comble : le gros des gens d'armes français, pêle-mêlés avec les arbalétriers, n'avaient pu suivre le mouvement de la chevalerie, et essayèrent inutilement de se remettre en rangs et de rejoindre leurs seigneurs; ils venaient se jeter par petites troupes entre les flèches et les lances des Anglais, qui les écrasaient les uns après les autres. Pendant ce temps, la plupart des princes et des hauts-barons, qui avaient percé avec leurs bannières jusqu'au cœur des *batailles* ennemies, y étaient *encloués*, abattus et massacrés sans quartier, car Édouard, ne prévoyant pas qu'on pourrait gagner tant de riches rançons, avait défendu d'octroyer aucune merci durant le combat : les *ribauds* gallois, irlandais et cornouaillois se glissaient entre les gens d'armes et les archers anglais, qui leur ouvraient la voie, se jetaient sur les chevaliers renversés, et les poignardaient au défaut de l'armure avec leurs grands *coutilles* (coutelas), *pour si grands sires qu'ils fussent.*

Ainsi moururent le duc de Lorraine, les comtes d'A-

lençon, de Flandre, de Savoie [1], de Blois, d'Auxerre, de Saint-Pol, de Bar, de Sancerre, le vicomte de Thouars, le sire de Saint-Venant, l'archevêque de Sens, l'évêque de Nîmes et bien d'autres. Il y avait longtemps qu'on n'avait vu des prélats tués à la guerre. Le comte de Harcourt, ses deux fils et son neveu le comte d'Aumale, furent égorgés presque à vue de Godefroi de Harcourt, frère de l'un et oncle des trois autres, qui ne put les retrouver assez tôt pour les sauver. Le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, l'un des plus vaillants et des plus courtois chevaliers de la chrétienté, quoiqu'il fût depuis peu *aveugle des deux yeux,* avait accompagné l'*host* de France en *grand arroi :* quand il entendit commencer le *hutin,* il demanda *comment se portait l'ordonnance de leurs gens ;* au tableau qu'on lui fit de la déroute des Génois et du désordre de la gendarmerie, il comprit que *tout était au pire;* mais il ne voulut point se mettre en sûreté; tout au contraire, il requit les chevaliers qui l'entouraient *de le mener si avant qu'il pût férir un coup d'épée;* « eux, qui son honneur et leur avancement aimaient, s'y accordèrent, et, de peur de le perdre en la presse, ils se lièrent par les freins de leurs chevaux tous ensemble, mirent le roi tout devant, et se boutèrent si avant sur les Anglais, qu'ils y demeurèrent tous, et furent le lendemain trouvés sur la place autour de leur seigneur, morts et tous leurs chevaux liés ensemble. » Charles de Luxembourg, roi des Romains, moins résolu que son père, s'était retiré sitôt qu'il avait vu le succès de la journée tourner contre les Français.

La chute de tant d'illustres bannières détermina la dé-

[1] Ce comte était arrivé la veille avec mille hommes d'armes savoyards et dauphinois.

route complète du reste de la gendarmerie et des milices communales, qui n'avaient pas eu à *férir* un seul coup d'épée : les Anglais ne se débandèrent point à la poursuite des vaincus, et *ne bougèrent point du champ*. Ce fut un grand hasard que le roi Philippe n'eût pas été enveloppé comme les autres dans la mêlée ; car il *avait grand'angoisse au cœur,* et ne cherchait pas à éviter le danger : il avait eu un cheval tué sous lui d'un coup de flèche, et s'obstinait à ne pas quitter le champ de bataille ; à l'entrée de la nuit, il ne comptait plus sous son oriflamme que cinq barons et soixante hommes d'armes! — Sire, lui dit Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, l'un de ces cinq chevaliers ; sire, venez-vous-en, il est temps, ne vous perdez *mie* si simplement ; si vous avez perdu cette fois, vous recouvrerez une autre.

« Lors il le prit par le frein de son cheval, et l'emmena quasi par force, et ils chevauchèrent jusqu'au châtel de la Broye : la porte était fermée et le pont levé, car il faisait *moult brun* et *moult épaisse nuit*. Le châtelain fut appelé, et vint sur les guérites, et demanda tout haut : — Qui est-ce là? Qui heurte à cette heure? — Ouvrez, ouvrez, châtelain, répondit le roi Philippe ; c'est l'infortuné roi de France [1]. » Philippe ne s'arrêta là que pour *boire un coup* et prendre des guides qui le conduisirent à Amiens, où il arriva le lendemain au point du jour.

Les désastres de cette funeste bataille n'étaient pas terminés encore : le sang versé le 25 août appartenait surtout à la noblesse ; le peuple eut son tour le lendemain.

[1] Froissart, c. 292-295. C'est par erreur que les anciennes éditions portent : *C'est la fortune de la France*. Philippe aurait fait une épigramme contre lui-même. — Voy. Froissart, édit. de Buchon, note au c. 292. — Voy. aussi, sur la bataille, la chronique de Saint-Denis et le contin. de Nangis.

Deux corps de troupes, composés l'un des milices de Rouen et de Beauvais, l'autre de gens d'armes aux ordres de l'archevêque de Rouen et du grand-prieur de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, n'avaient pu rejoindre à temps l'armée royale : ignorant ce qui s'était passé la veille, ils arrivaient par Abbeville et Saint-Riquier, lorsqu'ils se heurtèrent, au milieu d'une brume épaisse, contre une forte colonne de gens d'armes et d'archers anglais, qui allaient à la découverte. Ils furent culbutés et hachés l'un après l'autre : plus de sept mille communiers furent tués, avec la plupart des gens d'armes, et le grand-prieur de l'Hôpital. Les Anglais exterminèrent encore en détail une multitude d'autres gens de pied français, qui erraient débandés et *dévoyés* parmi les champs, *ne sachant nulles nouvelles de leur roi ni de leurs conducteurs*. Il en périt ce dimanche matin quatre fois plus que la veille (Froissart, c. 294). Le dimanche après-midi, deux barons furent chargés par Édouard de rechercher et de compter les morts; trois hérauts les assistaient pour reconnaître les *armes* (les armoiries) de ceux *qui étaient là demeurés*, et deux clercs, pour enregistrer leurs noms. Les deux seigneurs chargés de cette funèbre mission, Reginald Cobham et Richard Stafford, rapportèrent, suivant Froissart, qu'il était resté sur la place onze princes, quatre-vingts bannerets, douze cents simples chevaliers et environ trente mille hommes d'*autres gens*. Le nombre des Français tués, au dire de Froissart, surpassait celui des soldats de l'armée victorieuse [1]. Édouard fit ensevelir en terre sainte,

[1] « Hélas ! s'écrie le moine de Saint-Denis, en ce lieu de Créci chut la fleur de la chevalerie de France ; par quoi nous devons croire que Dieu a souffert ces choses pour nos péchés; car il y avait lors en France force orgueil de seigneurie, convoitise de richesses et déshonnêteté de vêtements. Les uns portaient robes si courtes

au moûtier de Maintenay-sur-l'Authie, les corps de tous les *grands chevaliers*, et octroya trois jours de trêve pour l'inhumation des morts.

C'était la chevalerie elle-même qu'on portait au tombeau ! La bataille de Créci est un événement immense dans l'histoire du moyen âge : elle renouvelle d'une façon décisive l'expérience de Courtrai, effacée par les revanches de Mons-en-Puelle et de Cassel ; elle démontre sans réplique l'impuissance de cette milice féodale qui avait usurpé en Occident la place des immortelles légions romaines ; elle fait voir la chevalerie vaincue en bataille rangée par l'infanterie ; car les gens d'armes anglais n'ont combattu que comme infanterie de réserve, derrière les archers, vrais auteurs de la victoire, ainsi que le reconnaît Froissart lui-même ; la chevalerie a été vaincue, sans pouvoir prétexter, comme à Courtrai, un accident de terrain imprévu ; elle n'a dû sa défaite qu'à elle-même, qu'à ses vices radicaux et aux fautes d'un roi qui la représente et la résume comme si elle l'eût choisi tout exprès ; elle a été vaincue par son incurable indiscipline, résultat de son essence même, c'est-à-dire de l'individualisme féodal, et par la pesanteur excessive de son équipement et de sa monture, qui fait de l'homme d'armes un cavalier hors de toutes les conditions de la cavalerie, un

qu'en se baissant ils montraient indécemment leurs *braies* à ceux qui étaient derrière eux ; et étaient leurs habits si étroits, qu'il leur fallait aide pour les ôter et semblait qu'on les écorchât ; d'autres avaient leurs robes *recoursées* (plissées) sur les reins comme femmes, et leurs chaperons *détranchés* (découpés) *menûment* tout entour, et avaient une chausse d'une couleur et l'autre de l'autre, et leur tombaient leurs cornettes et leurs manches près de terre ; ils portaient barbes longues et semblaient mieux jongleurs qu'autres gens, pourquoi ce ne fut pas merveille si Dieu voulut corriger les méfaits des Français par son *flayel* (fouet, fléau). » Cette description des costumes du temps est assez curieuse.

automate de bronze monté sur une espèce de bœuf ou d'éléphant couvert de fer, incapable, non-seulement de manœuvres d'escadron, mais de manœuvre individuelle, et presque hors d'état de se mouvoir autrement qu'en ligne droite. Cette armure, qui faisait la force du chevalier contre les vilains isolés, fait la faiblesse de la chevalerie contre les vilains organisés et disciplinés; et plus on renforcera l'armure pour la mettre à l'épreuve des flèches, puis des balles, sans jamais y réussir complétement, plus la gendarmerie sortira des vraies conditions de l'art militaire[1].

Ainsi cette milice orgueilleuse, qui s'est si longtemps attribué le monopole des armes, qui a fait de la guerre sa seule occupation, est reconnue impropre à la guerre, dès que luit pour l'art militaire l'aube de la renaissance. La chevalerie a été jugée et condamnée à Créci : l'honneur du moins lui reste ; mais, après Créci, va venir Poitiers, et elle ne pourra même plus dire : *Tout est perdu, fors l'honneur!*

« L'immense malheur de Créci ne fit qu'en préparer un plus grand : l'Anglais s'établit en France (Michelet). » Édouard ne rentra pas dans l'intérieur du royaume, tout ouvert qu'il fût à ses entreprises, et usa de la victoire avec plus de prudence et de sagacité : le péril qu'il venait de courir lui avait fait sentir la nécessité de s'assurer d'une place d'armes, d'une place de débarquement et de retraite dans la France du nord. Aucune ne lui convenait autant que Calais, qui commande l'ancien *détroit gallique* et lui a donné son nom, et qui n'est qu'à sept lieues de

[1] Voy. l'excellent article de M. J. Reynaud sur la *Cavalerie*, dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

Douvres et des côtes d'Angleterre : Calais était pour lui la clef de la France. Il marcha droit à Calais à travers le Boulenois, et s'établit devant cette ville dès le 3 septembre. La place était bien *remparée* et défendue par un vaillant chevalier bourguignon appelé Jean de Vienne, avec d'autres braves hommes d'armes de l'Artois et de *la comté* de Guines, sans parler des bourgeois, tous gens de résolution, aguerris par les périls de la mer. Quand Édouard eut reconnu l'impossibilité d'emporter Calais d'un coup de main, « il fit bâtir, entre la ville et la rivière et le pont de Nieulai, hôtels et maisons, assis et ordonnés par rues bien et *faiticement* (artistement), et les fit charpenter de gros merrain et couvrir d'*estrain* (de paille) et de genêts, comme s'il eût dû demeurer là dix ou douze ans; car telle était son intention qu'il ne s'en partirait, ni par hiver ni par été, tant qu'il l'eût conquise. » Il appela cette ville de bois *Ville-Neuve-la-Hardie*, « et y avait place ordonnée pour tenir marché le mercredi et le samedi; et là étaient merceries, boucheries, halles de draps et de pain et de toutes autres nécessités; et tout ce leur venait tous les jours par mer, d'Angleterre et aussi de Flandre... sans parler de ce qu'ils conquéraient en courant sur le pays, en la comté de Guines, en Térouennais, et jusques aux portes de Saint-Omer et de Boulogne (Froissart, c. 297). » Toute l'Angleterre, surtout la population des villes maritimes, secondait avec un zèle extraordinaire l'entreprise de son roi; elle détestait les Calaisiens, qui avaient profité de leur position pour *faire grand dommage sur mer* aux Anglais et infester le détroit de corsaires. Le début du siége fut terrible : le gouverneur Jean de Vienne, à la vue des préparatifs d'Édouard, mit hors de Calais tous les pauvres gens qui n'avaient point

de *pourvéances* (de provisions), jusqu'au nombre de dix-sept cents, hommes, femmes et enfants : les Anglais leur refusèrent le passage, et une multitude de ces malheureux périrent de froid et de faim entre la ville et le camp ennemi. Il paraît néanmoins qu'Édouard finit par se laisser toucher et accorda le libre passage aux survivants, avec quelque aumône (Knighton, l. IV. — Froissart, c. 297).

Philippe cependant, plongé dans un sombre abattement, avait licencié les débris de ses troupes, et était retourné d'Amiens à Paris : avant même qu'Édouard pénétrât dans l'Ile-de-France, Philippe avait rappelé le duc de Normandie, qui avait mandé de lever le siége d'Aiguillon et de ramener son *host* au plus vite. Cette grande armée, quoique un peu fatiguée, était intacte, et l'on eût pu tenter avec elle de venger Créci et de secourir Calais ; mais le cœur et l'argent faillirent également au roi, et il licencia l'armée du midi comme celle du nord : le rappel du duc Jean n'eut donc d'autre résultat que de livrer le midi sans défense aux Anglais. Le comte de Derby, aussi réjoui de se voir le champ libre qu'encouragé par la grande victoire de son roi, reprit aussitôt l'offensive avec cinq ou six mille *bons combattants* anglais et gascons, envahit la Saintonge et l'Aunis, passa la Charente, emporta plusieurs villes et châteaux, entre autres Saint-Jean-d'Angéli, qui *se rendit anglais,* s'avança en Poitou, prit le fameux château de Lusignan, et poussa hardiment jusqu'à Poitiers. Cette grande ville, mal peuplée et mal fortifiée, ne voulut point se rendre à une si petite armée, et ses habitants, quoiqu'*ils ne sussent aucunement guerroyer,* se défendirent *moult vaillamment;* mais les Anglais entrèrent le lendemain par le côté le plus facile et le moins gardé, et le peuple

s'enfuit par les autres portes ; tout ce qui ne se put sauver *fut mis à l'épée,* femmes et enfants, au nombre de plus de six cents ; et les églises furent *arses* et *brisées,* de quoi le *comte de Derby fut durement courroucé.* Les Anglais *gagnèrent* tout le bien des gens de la ville et de ceux du plat-pays qui s'y étaient retirés (4 octobre). *Tout le pays tremblait jusques à la rivière de Loire, et nul ne s'opposait aux Anglais.* Derby laissa Poitiers vide, *car elle n'était mie tenable,* et retourna triomphalement à Bordeaux, après avoir muni de garnisons les forteresses conquises dans la Saintonge et le Poitou. Il n'arrivait de toutes parts que de sinistres nouvelles : Philippe avait espéré qu'une redoutable diversion, opérée par son allié le roi d'Écosse, obligerait Édouard à lever le siége de Calais ; le roi David Bruce, en effet, se jeta sur le nord de l'Angleterre avec trente ou quarante mille soldats ; mais la reine Philippe de Hainaut, digne rivale de la comtesse de Montfort, marcha fièrement à la rencontre des aggresseurs à la tête d'une dixaine de mille hommes : l'organisation supérieure des Anglais et les discordes des chefs écossais donnèrent la victoire à la reine, et David Bruce fut fait prisonnier avec ses principaux compagnons d'armes (17 octobre).

L'hiver fut triste pour la France : plusieurs provinces étaient ruinées par les déprédations des Anglais ; beaucoup de bonnes villes pleuraient le massacre de leurs milices communales ; et la gabelle, l'impôt sur les ventes, et, par dessus tout, les grandes et continuelles *mutations de monnaies,* pesaient d'autant plus lourdement sur le pauvre peuple que les ressources étaient plus amoindries. Le roi, de l'aveu du pape, percevait les dîmes ecclésiastiques, « en sorte que des sommes infinies étaient ainsi levées sous divers prétextes ; mais, à vrai dire, plus il était extorqué

d'argent par de tels moyens, et plus le seigneur roi s'appauvrissait; car cet argent, distribué aux chevaliers et aux nobles pour qu'ils défendissent la patrie et le royaume, était englouti par les dés et maints autres jeux inutiles ou coupables (Contin. de Nangis). » Le mécontentement des villes enfanta, dit-on, quelques complots: des bourgeois de Paris et de Laon furent condamnés à mort pour intelligences avec le roi d'Angleterre. Par contre, Godefroi de Harcourt, que l'aspect de son frère et de ses trois neveux étendus sanglants sur le champ de Créci, avait saisi d'horreur et de remords, arriva soudain à la cour, et se présenta au roi, la corde au cou, en disant: — J'ai été traître envers le roi et le royaume; j'en requiers miséricorde et paix. — Laquelle miséricorde et paix le roi lui octroya de sa bénigne grâce. » Le tardif repentir de Godefroi ne pouvait réparer le mal qu'il avait fait à son pays.

Philippe s'était rattaché à l'espoir toujours déçu de regagner les Flamands, bien que la mort d'Artevelde n'eût aucunement ramené la Flandre à l'obéissance, et que les Flamands, à la nouvelle de la descente d'Édouard en Normandie, eussent envahi la Flandre-Française et assiégé Béthune, pendant que leur comte allait se faire tuer sous les étendards du roi de France. Au comte Louis, surnommé *de Créci* à cause du lieu où il reçut la mort, avait succédé son fils, Louis, dit de Mâle, du nom du lieu où il naquit: c'était un jeune homme de quinze à seize ans, et la haine que les Flamands avaient portée à son père ne rejaillissait pas sur lui. Le duc de Brabant s'employa avec zèle à déterminer les communes au rappel de ce jeune prince, qui avait été nourri *entre les royaux de France* et blessé près de son père à Créci. Le duc, qui avait quitté l'alliance d'Édouard, était d'accord avec Philippe

pour marier Louis de Mâle à une princesse de Brabant, et avait promis à Philippe de *tant faire*, si ce mariage s'accomplissait, que tous les Flamands *deviendraient contraires au roi d'Angleterre*. Le duc de Brabant réussit dans la première partie de son entreprise : les bonnes villes reçurent le jeune comte à *grand'joie et grands dons*, et lui remirent *toutes les justices et droitures de la comté* (nov. 1346); mais lorsqu'il fut question du mariage de Brabant, le roi Édouard, qui était toujours aux aguets de ce côté, dépêcha trois de ses barons aux communautés de Flandre pour leur rappeler leur promesse de ne laisser marier le comte qu'à une *fille d'Angleterre*. Les *principaux de Flandre* n'y étaient que trop enclins, et prièrent *moult affectueusement* le jeune Louis d'agréer les offres du roi anglais; « mais le comte n'y voulait entendre pour paroles ni pour raisons, et disait toujours qu'il ne prendrait à femme la fille de celui qui lui avait occis son père, lui dût-on donner la moitié du royaume d'Angleterre. Quand les Flamands ouïrent cela, ils le prirent et le mirent en prison *courtoise* (à Gand), et bien lui dirent que jamais n'en *issirait* (sortirait), s'il ne croyait leur conseil. » Il persista en ses refus durant plusieurs semaines; enfin, *moult ennuyé* de sa captivité, il dit à ceux qui le gardaient qu'il se rendait à leur désir, et il consentit à aller trouver avec eux à Bergues-Saint-Winox le roi et la reine d'Angleterre, pour conclure le mariage projeté. Toutes les conditions furent arrêtées : le roi Édouard s'excusa de la mort du père de Louis, en disant qu'il ne l'avait point vu le jour de la bataille et qu'il n'avait aucunement participé à son trépassement; on ne se sépara qu'après avoir pris jour pour les noces. Louis de Mâle faisait si bonne contenance, que les Flamands se croyaient sûrs de lui, et ne le sur-

veillaient presque plus; mais la semaine même qu'il devait épouser Isabelle d'Angleterre, il sortit un matin de Gand sous prétexte d'une chasse au héron, son divertissement favori, et, sitôt qu'il fut un peu éloigné et qu'il eut atteint la pleine campagne, il donna des éperons, et *alla toujours avant, sans se retourner, par telle manière que ses gardes le perdirent;* il gagna les frontières d'Artois, d'où il se rendit à la cour du roi Philippe, qui le félicita d'avoir si bien déçu les Anglais (5 mars 1347). (Froissart, c. 310-311.) Édouard se consola de cette déception; car la Flandre n'en fut que plus *anglaise*.

Le printemps avançait : Édouard avait appelé devant Calais la reine Philippe, Mauny, Derby, tous les vaillants hommes d'Angleterre; plus de huit mois s'étaient écoulés depuis l'ouverture du siége de Calais. L'armée de siége [1], bien abritée, bien nourrie, bien pourvue de toutes choses dans sa ville de bois, ne donnait aucun signe de fatigue ni d'ennui : les assiégés ne se montraient pas moins inébranlables; tous les assauts avaient été repoussés, et les grandes forces navales des Anglais n'avaient pas suffi à rendre le blocus complet; la population maritime des côtes picardes, secondée par un certain nombre de bâtiments génois et normands, témoignait une généreuse ardeur pour sauver Calais, et les gens du Ponthieu, tout vassaux qu'ils eussent été d'Édouard, se montraient plus zélés que tous les autres. Deux hardis mariniers d'Abbeville, Marant et Mestriel, firent, à vingt reprises, des prodiges d'adresse et d'audace pour introduire des vivres dans le

[1] Cette armée, d'après un ancien *livre des comptes*, s'élevait au moins à cinq mille hommes d'armes, cinq mille archers à cheval, nouvelle milice qui devait jouer un grand rôle, quinze mille cinq cents archers à pied, quatre mille cinq cents Gallois, et trois cents vaisseaux et barques. Note au c. 323 de Froissart.

port assiégé (Froissart, c. 309). La nationalité commençait à se dessiner fortement parmi le peuple des frontières, en présence de l'invasion. Ces secours, tout précaires qu'ils fussent, éternisaient le siége : Édouard trouva moyen de les rendre dorénavant impossibles ; il construisit, au lieu où est maintenant le fort de Risban, un *châtel* de bois, bien muni d'artillerie, qui commandait le hâvre et le port de Calais, de manière que rien n'y pût entrer ni sortir. Un convoi de trente navires et barques avait encore pénétré dans le port au mois d'avril (Knighton) : ce fut le dernier.

Le roi Philippe, *qui sentait ses gens de Calais durement contraints,* songeait cependant à les délivrer : le dimanche des Rameaux (25 mars), il avait obtenu une aide et subside des prélats, barons et députés des bonnes villes, assemblés à Paris ; il publia son mandement de guerre pour les fêtes de la Pentecôte (20 mai) à Amiens ; mais la noblesse fut loin de montrer l'ardeur des mariniers : elle était tellement abattue et découragée par la catastrophe de Créci, que l'armée féodale ne fut pas en état de marcher avant la mi-juillet.

La détresse allait croissant dans Calais depuis le mois de mai : une flottille de dix galères et trente-cinq transports, partie du Crotoy, fut repoussée par les Anglais, le 25 juin ; le lendemain, la mer rejeta sur le rivage une lettre attachée à une hache : les gens d'Édouard s'en saisirent ; cette lettre était adressée au roi de France par le gouverneur de Calais, et réclamait son assistance dans les termes les plus touchants. « Tout est mangé, chiens et chats et chevaux, et de vivres nous ne pouvons plus trouver en la ville, si nous ne mangeons *chairs de gens*... Si nous n'avons en *brief* (bientôt) secours, nous issirons

hors de la ville pour combattre, pour vivre ou pour mourir; car nous aimons mieux mourir aux champs honorablement que nous manger l'un l'autre... Si brièvement remède n'y est mis, vous n'aurez jamais plus lettre de moi, et sera la ville perdue et nous qui sommes dedans. Notre Seigneur vous donne bonne vie et longue, et vous mette en volonté que, si nous mourons pour vous, que *vous le rendes à nos haires* (que vous en teniez compte à nos enfants)! » (Rob. d'Avesbury, p. 156.)

Les approches de Calais étaient difficiles de tous côtés : Philippe ne pouvait attaquer de front le camp anglais, protégé du côté de la terre-ferme par de vastes marais, dont les chaussées étaient fortifiées ou rompues. Il fallait donc se diriger le long de la mer vers la ville assiégée, soit au midi par Boulogne, soit au nord par Gravelines; les passages devers Boulogne étaient occupés par les Anglais; ceux devers Gravelines, par les Flamands. Si les gens de Flandre eussent livré les pas qu'ils gardaient, Philippe eût assailli Edouard tout à la fois par le levant et le couchant; il eût infailliblement sauvé Calais et probablement vengé Créci : les Flamands tenaient le destin de la guerre entre leurs mains! Philippe s'humilia devant les *vilains* qu'il avait jadis tant humiliés; il leur offrit de faire lever l'interdit papal qui pesait toujours sur eux, de leur fournir des blés au plus bas prix durant six ans, de leur expédier, en remplacement des laines d'Angleterre, des laines françaises avec le privilége de revendre en France les draps fabriqués de ces laines, à l'exclusion de tous autres draps; enfin, de leur rendre Lille, Douai et Béthune avec envoi préalable de grandes sommes d'argent en garantie (Robert d'Avesbury, p. 153). Les Flamands ne se fièrent point à

sa parole; ils refusèrent, prirent même l'offensive, et vinrent assiéger Aire et piller l'Artois.

Il ne restait plus que la route de Boulogne : Philippe, après avoir repoussé les Flamands de l'Artois, se dirigea d'Arras sur Hesdin et la mer, et chevaucha le long des côtes avec son *host,* qui *tenait bien trois lieues de pays;* près du roi étaient les ducs de Normandie et d'Orléans[1], ses deux fils, le duc Eudes de Bourgogne[2], le duc de Bourbon, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Valentinois, de Forez, tout ce qui avait échappé au désastre de Créci. L'armée s'avança jusqu'au mont de Sangatte, entre Calais et Wissant : « quand ceux de Calais, du haut de leurs murailles, les virent poindre et apparoir sur la montagne, et leurs bannières et pennons flotter au vent, ils eurent grande joie et cuidèrent (crurent) assurément être tantôt délivrés (27 juillet). » Philippe fit halte au mont de Sangatte, et envoya reconnaître les abords des campements ennemis, tandis que la milice communale de Tournai emportait vaillamment d'assaut une tour que défendaient quelques archers anglais, et qui commandait l'entrée des dunes. Les maréchaux de France allèrent partout considérer les *passages et détroits,* et rapportèrent qu'il était impossible de s'ouvrir la voie sans exposer l'armée à sa perte. Si l'on s'écartait de la mer, on ne rencontrait que fossés, fondrières et marais, et le pont de Nieulai, *le seul par où l'on pût passer,* était défendu par le comte de Derby, *à grand foison de gens d'armes et d'archers;* sa position était

[1] C'est le premier prince de la maison de France qui ait porté le titre de duc d'Orléans.

[2] Son fils aîné, le comte Philippe, qui possédait, du chef de sa mère, ce fatal héritage d'Artois, si longtemps et si terriblement disputé, avait été tué l'année précédente au siége d'Aiguillon.

inattaquable : si l'on essayait de défiler le long des dunes, on se trouvait sous le tir de toute la flotte anglaise, qui stationnait à l'ancre, *bien garnie de bombardes, d'arbalètres, d'archers et d'espringales* (espèce de balistes à trébuchet). Deux légats du pape, qui avaient déjà offert en vain leur médiation l'année précédente, suivaient l'armée française pour tâcher d'entamer quelque négociation de paix : des pourparlers s'engagèrent par leur entremise; Philippe voulut d'abord traiter simplement du rachat de Calais; Edouard s'y refusa : Philippe proposa la paix moyennant la restitution du Ponthieu et de la Guyenne, telle que l'avait possédée Edouard Ier. Le roi d'Angleterre déclara l'*offre trop petite;* Philippe alors lui envoya quatre chevaliers pour le sommer *d'aviser à trouver place où l'on se pût combattre sans avantage.* — Seigneurs, répondit le roi Edouard, je suis ici depuis près d'un an, et y ai grossement dépensé de mon bien : ayant tant fait que bientôt serai-je *sire* de Calais, je n'éloignerai *mie* ma conquête que j'ai tant désirée! Que mon adversaire et ses gens quèrent voie comme ils voudront pour me combattre[1] !

« Le roi Philippe, *durement courroucé* et voyant qu'il n'y pouvait rien faire, ordonna de départir et déloger, se mit à chemin devers Amiens et donna congé à toutes manières de gens d'armes et de communes.

« Quand ceux de Calais virent leur secours ainsi failli,

[1] Telle est du moins la réponse que lui prête Froissart; mais on peut douter qu'il ait exprimé si franchement sa pensée : il répondit sans doute évasivement de manière à se donner l'honneur d'avoir accepté le défi, en se réservant les moyens d'en éviter la chance périlleuse. Il écrivit à l'archevêque de Canterbury que c'était Philippe qui avait refusé le combat après l'avoir proposé. Voy. sa lettre dans la note de M. Buchon au c. 318 du t. I de Froissart. C'est un mensonge évident, quoi qu'en ait dit M. de Bréquigny dans son second mémoire sur le *siége de Calais*, où il montre une partialité singulière en faveur d'Édouard.

ils furent si *déconfits* qu'il n'y a si dur cœur au monde qui n'en eût eu pitié; ils étaient à si grand'détresse de famine, que le plus fort se pouvait à peine soutenir.... Ils prièrent tant monseigneur Jehan de Vienne, leur capitaine, qu'il s'accorda à traiter, et monta aux créneaux et fit signe à ceux du dehors qu'il voulait parler à eux. Le roi d'Angleterre envoya messire Gautier de Mauni et messire Basset. — Chers seigneurs, dit Jehan de Vienne, nous n'avons plus de quoi vivre, et il nous faudra tous mourir ou enrager de famine, si le gentil roi, votre sire, n'a pitié de nous. Priez-le en pitié qu'il nous veuille laisser aller, tous tant que nous sommes, et nous lui rendrons la ville, et le châtel et tout l'*avoir* qui est dedans. — Messire Jehan! messire Jehan! répondit Gautier de Mauny, ce n'est pas l'entente de monseigneur le roi, que vous puissiez vous en aller ainsi; vous lui avez fait trop de contrariétés et de dépit, trop fait dépenser de son bien, et occis de ses gens. Il vous veut avoir tous à sa pure volonté, pour vous rançonner ou mettre à mort, comme il lui plaira. — Nous avons déjà enduré maint mal et mésaise, répliqua Jehan de Vienne; mais nous souffrirons encore tant de peine, qu'onc gens d'armes ne souffrirent la pareille, avant que de consentir que le plus petit garçon ou varlet de la ville ait autre mal que le plus grand de nous. »

Mauni et Basset revinrent vers le roi, et lui répétèrent leur entretien avec Jean de Vienne; mais le roi déclara de nouveau qu'il entendait que les Calaisiens se rendissent à sa volonté *pour vivre ou pour mourir :* Mauni et ses autres lieutenants lui firent de vives remontrances touchant les représailles auxquelles il exposait les siens en pareille occasion, *s'il faisait mourir ces gens-là.* — Sire Gautier, reprit alors le roi, dites au capitaine de Calais,

que la plus grande grâce que lui et les siens puissent trouver en moi, c'est que partent de la ville six des plus notables bourgeois, les *chefs* nus, les pieds déchaux, la hart au col, et les clefs de la ville et du châtel en leurs mains : de ceux-là je ferai ma volonté, le demeurant je prendrai à merci.

« Quand messire Jehan sut la réponse du roi, il vint au marché et fit sonner la cloche, et s'assemblèrent en la halle hommes et femmes de la ville. Il leur rapporta les paroles du roi Édouard, et leur dit que ce ne pouvait être autrement et qu'il fallait sur cela prompt avis et briève réponse. Lors commencèrent à pleurer toutes manières de gens, et à démener tel deuil, qu'il n'est si dur cœur qui n'en eût pitié, et mêmement messire Jehan de Vienne en larmoyait tendrement. Après un peu de temps, se leva en pied le plus riche bourgeois de la ville, qu'on appelait messire Eustache de Saint-Pierre, et dit devant tous ainsi : — Seigneurs, grands et petits, grand'pitié serait-ce de laisser mourir tout ce peuple par famine ou autrement, quand on y peut trouver remède, et serait en grand'grâce envers Notre Seigneur qui de tel *méchef* les pourrait garder. J'ai, endroit moi, si grand'espérance d'avoir pardon de Notre Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je veux être le premier.

« Quand sire Eustache eut dit cela, chacun l'alla *aouser* (*adorer*) de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds, pleurant tendrement.

« Secondement, un autre très-honnête bourgeois, qui avait deux belles damoiselles pour filles, se leva, et dit qu'il ferait compagnie à son compère sire Eustache : on appelait celui-là Jehan d'Aire. Après se leva Jacques de Wissant, homme riche de meubles et d'héritages, et

dit qu'il tiendrait compagnie à ses deux cousins, Eustache et Jehan; ainsi fit Pierre de Wissant, son frère, puis un cinquième et un sixième bourgeois.

« Ils *s'atournèrent* ainsi que le roi avait dit, et messire Jehan de Vienne les mena devers la porte, où il y eut grand deuil, larmes et soupirs des hommes, des femmes et des enfants; puis il les délivra au sire Gautier de Mauni, qui les conduisit devant le roi[1]. —Gentil sire roi, dirent-ils, à genoux et les mains jointes, voyez-nous six, qui avons été d'ancienneté bourgeois de Calais et grands marchands; nous vous apportons les clefs de la ville et du châtel, et nous remettons à votre volonté, pour sauver le demeurant du peuple de Calais.

« Il n'y eut lors en la place chevalier ni vaillant homme qui se pût retenir de pleurer de pitié, ni qui pût de longtemps parler; mais le roi regarda les six bourgeois très-*ireusement*, car il avait le cœur ému de grand courroux encontre le peuple de Calais, et, quand il parla, il commanda qu'on leur coupât tantôt la tête. Tous les barons et chevaliers qui là étaient, en pleurant priaient le roi d'en avoir merci; mais il ne voulait à nul entendre. — Sire, sire, dit Gautier de Mauni, ne faites chose qui amoindrisse votre renommée; car tous diraient que ce serait grand'vilenie et cruauté de faire mourir ces honnêtes bourgeois, qui de leur volonté se sont mis en votre merci pour les autres sauver. — Le roi *grigna* des dents, et dit : — Messire Gautier, *souffrez-vous* (prenez-en votre parti) : il n'en sera autrement; qu'on fasse venir le coupe-tête! « Adonc la noble *roine* d'Angleterre,

[1] Cette circonstance du récit de Froissart ne paraît pas exacte : d'après l'Anglais Thomas de la Moore, qui était présent, Jean de Vienne conduisit lui-même à Édouard les victimes dévouées. Note au c. 321 de Froissart, édit. Buchon.

qui était moult enceinte et pleurait si tendrement qu'elle ne se pouvait soutenir, se jeta à genoux devant le roi son seigneur, et dit : — Ah! gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand péril (pour venir à Calais), je ne vous ai rien requis et demandé : or, vous prie humblement et requiers, en propre don, que, pour le fils de sainte Marie et pour l'amour de moi, vous veuilliez avoir de ces six hommes merci.

« Le roi attendit un peu à parler, et regarda la bonne dame sa femme; si lui amollit le cœur, car *envis* (à regret) l'eût-il *courouciée* (chagrinée) au point où elle était; si dit : — Ah! dame, j'aimerais mieux que vous fussiez autre part qu'ici; vous me priez si fort, que je ne vous ose éconduire; et, combien que je le fasse malgré moi, je vous les donne: faites-en votre plaisir. » — La bonne dame dit : — Monseigneur, très-grand merci! » Lors se leva la reine, et fit lever les six bourgeois et leur ôter les *chevestres* (cordes) d'entour le cou et les emmena en sa chambre, et les fit revêtir et dîner à leur aise, puis conduire hors de l'*host à sauveté* (en sûreté), avec six *nobles* (pièces d'or) à chacun pour sa route (Froissart, c. 321). (3 août 1347). »

Jean de Vienne et les autres chevaliers de la garnison furent envoyés prisonniers en Angleterre avec quelques-uns des principaux bourgeois; les soldats et tout le reste des habitants furent expulsés en masse, avec leurs habits et *ce qu'ils purent emporter sur eux* (Contin. de Nangis). On leur donna à manger dans le camp anglais avant de les renvoyer : ces malheureux, exténués par la faim, se jetèrent avec tant d'avidité sur les aliments qu'on leur présentait, que plus de trois cents d'entre eux moururent étouffés (Knighton). Édouard ne garda dans la ville qu'un

prêtre et deux vieillards pour enseigner les héritages et coutumes : Édouard avait résolu de repeupler Calais *de purs Anglais*. Il y attira trente-six gros bourgeois de Londres, puis trois cents personnes de moindre condition, avec leurs femmes et enfants, puis bien d'autres encore; il gratifia ces colons de franchises et priviléges sans nombre, et fit de Calais l'entrepôt des laines, des cuirs, de l'étain et du plomb d'Angleterre, obligeant les Anglais de porter leurs marchandises dans cette ville, et les étrangers de venir les y acheter (Hume). Ainsi fut assurée la conquête du détroit, et fondé ce fatal établissement de Calais qui a pesé sur la France durant plus de deux siècles. Les éléments n'en furent pas *purement anglais*, comme l'avait voulu d'abord Édouard : un certain nombre des anciens habitants, qui s'étaient dispersés dans les villes de Picardie, obtinrent peu à peu de rentrer dans leurs foyers, en prêtant serment au roi anglais. Philippe, que Froissart accuse injustement de n'avoir rien fait pour les Calaisiens, tâcha de les dédommager par tous les moyens qui étaient en son pouvoir : il leur accorda exclusivement la jouissance des biens qui échéaient à la couronne, par forfaiture ou autrement, leur assura la préférence pour tous les offices vacants, etc. [1]; mais rien ne pouvait consoler ces pauvres exilés : l'amour du lieu natal et de la commune avait alors d'autant plus de puissance que l'amour de la grande patrie était moins développé, et la vie nationale, moins complète. Le magnanime Eustache de Saint-Pierre fut un de ceux qui refusèrent les bienfaits du roi Philippe et se résignèrent à devenir Anglais pour revoir leur bonne ville. Édouard, sa colère passée, avait été fort

[1] Note de M. Buchon au c. 525 de Froissart.

content qu'on l'eût empêché de déshonorer sa victoire : il avait assez d'élévation dans l'âme pour apprécier la générosité de l'intrépide bourgeois, et il lui fit de grands avantages pour se l'attacher. Jean d'Aire ne suivit pas son compère Eustache : il resta Français, et ses biens furent donnés à la reine d'Angleterre (voyez Bréquigni, 2e mémoire, etc.; Hist. de l'Académie des Inscriptions, t. 37).

L'Angleterre était épuisée par le terrible effort qu'elle venait de faire, et n'aspirait qu'à se reposer sur ses armes victorieuses : quant au roi Philippe, il baissait sous les coups de la fortune sa tête humiliée, et l'abattement avait succédé chez lui à la soif de la vengeance. Une trêve de dix mois fut signée le 28 septembre ; elle comprit les alliés des deux rois, la Bretagne, l'Écosse et la Flandre. Le parti français avait été malheureux en Bretagne, comme en Écosse, comme partout. La guerre, depuis deux ans, était aussi funeste aux alliés de Philippe qu'à ce roi lui-même. Charles de Blois, en juin 1347, avait entrepris le siége du château de la Roche-Derien, avec seize cents hommes d'armes, douze mille fantassins, et de grands *engins* qui écrasaient les toits des maisons en lançant des pierres du poids de quatre cents livres : les capitaines anglais Thomas d'Agworth et Jean de Hartwell, et le Bas-Breton Tannegui du Châtel, qui commandaient les partisans de la comtesse de Montfort, marchèrent de Hennebon au secours de La Roche-Derien ; leurs troupes étaient divisées en deux corps : Agworth, à la tête du premier, assaillit de nuit le camp de Charles de Blois, et y jeta d'abord un grand désordre ; cependant les Franco-Bretons se rallièrent, et Agworth fut pris, dit-on, de la propre main de Charles. Ce prince se croyait vainqueur, lorsque

Hartwell et Tannegui, avec leurs gens d'armes, fondirent sur lui : la garnison de La Roche-Derien sortit au même instant, la hache au poing ; Agworth fut *rescous* (délivré), et l'armée de Charles de Blois fut mise en pleine déroute. Les sires de Laval, de Châteaubriand, de Malestroit, de Quintin, deux cents chevaliers et quatre mille soldats restèrent sur la place ; les sires de Beaumanoir, de Tinténiac et bien d'autres furent pris. Charles de Blois, voyant l'aube venue et ses *meilleurs hommes* morts, se retira tout en combattant jusque sur la montagne des *méseaux* (lépreux), fort loin de l'endroit où la bataille avait commencé : là enfin, entouré de toutes parts et *navré* de sept plaies, il se rendit à un chevalier de la faction de Montfort. On l'enferma d'abord à Kemperlé, d'où on l'envoya par mer à Brest, et de là en Angleterre. Cette sanglante défaite n'abattit point toutefois le parti de Charles de Blois : sa femme Jeanne de Penthièvre *prit la guerre de grand'volonté, et sut bien tenir ses villes, cités et forteresses*. C'était le temps des héroïnes : la décadence de la chevalerie ne paraissait en rien de ce côté, et aucun des romans où brillait l'idéal chevaleresque ne mettait en scène *de plus vaillantes dames* que la reine d'Angleterre, que madame de Montfort et madame de Blois, ou la belle comtesse de Salisbury, tant aimée d'Édouard, qui fonda pour elle l'ordre fameux de la Jarretière.

(1348-1350.) La lutte ne recommença pas à l'expiration de l'armistice, qui fut prorogé pour un an, puis pour deux autres années encore. Tous les ressentiments et toutes les ambitions se taisaient devant un fléau plus terrible que la guerre, et l'Europe consternée s'affaissait dans un silence de mort.

« L'an 1348, au mois d'août, raconte le continuateur

de Nangis, apparut au-dessus de Paris, devers l'occident, une étoile moult grande et claire, laquelle semblait bien plus proche de notre hémisphère que les autres étoiles ; elle se sépara en maints rayons divergents, et s'évanouit... possible que ce fût le présage de la merveilleuse pestilence, qui, dans cette année et la suivante, désola Paris et la France entière. » Au moment où ce météore frappa de crainte lès esprits superstitieux, des bruits sinistres arrivaient depuis plusieurs mois de l'Italie, de la Provence, de tous les pays au sud de la Loire : on racontait avec horreur la marche progressive de la *peste noire,* qui avait éclaté d'abord chez les *mécréants* d'Égypte et de Syrie, puis s'était communiquée de leurs ports à ceux de Sicile, de Toscane et de Provence (novembre 1347). Ses progrès, lents durant l'hiver, avaient pris au printemps une épouvantable énergie : les trois quarts des habitants d'Avignon avaient succombé avec une partie du sacré-collége[1]. Narbonne fut dépeuplée ; trente mille personnes y moururent ; sur douze consuls de Montpellier, dix périrent; en maints endroits du Languedoc et de la Provence, il ne resta qu'un dixième des habitants, et les historiens contemporains prétendent que ces deux provinces perdirent les deux tiers de leur population[2]. Le fléau *s'avançait*

[1] La célèbre Laure de Novès, la chaste amante de Pétrarque, fut l'une des victimes. Elle était du bourg de Novès, près d'Avignon, et avait épousé Hugues de Sades, citoyen de cette ville. Les de Sades qui subsistent encore descendent de cette famille.

[2] Une partie de l'Italie ne fut pas moins cruellement traitée : cent mille personnes périrent à Florence et aux environs. L'épidémie de 1348 a gardé, dans l'histoire, le nom de *peste de Florence,* sans doute à cause des illustres victimes qu'elle fit dans cette ville, qui était alors le plus brillant foyer de la civilisation et des arts en Europe. La *peste de Florence* emporta le vieux et sage historien Villani, et fut immortalisée par le conteur Boccace. Florence se releva prompte-

de ville en ville, de village en village, de maison en maison, d'homme en homme. Il atteignit bientôt Paris et Rouen. « La mortalité fut telle parmi les hommes et les femmes, parmi les jeunes gens plutôt que parmi les vieillards, qu'on pouvait à peine ensevelir les morts. La maladie durait rarement plus de deux ou trois jours : la plupart expiraient subitement, et, pour ainsi dire, sans avoir été malades. Celui qui était sain hier, aujourd'hui on le portait à la fosse; sitôt qu'une tumeur se levait à l'aine ou aux aisselles, on était perdu. On n'avait jamais entendu, jamais vu, jamais lu, que dans les temps passés une telle

ment de ses calamités: c'était alors une époque éclatante, sinon heureuse, pour l'Italie : il semblait que l'absence des papes, qui excitait tant de plaintes à Rome, donnât un plus libre essor à la pensée; la littérature italienne, émancipée de la poésie provençale, sa mère, s'élevait à une hauteur que le génie européen ne connaissait plus depuis la chute de la belle antiquité; Dante avait ouvert le siècle; après Dante s'étaient levés Pétrarque et Boccace, Florentins comme lui (Pétrarque, né à Arezzo et élevé en Provence, était de famille florentine). Tous trois, élèves de la France, avaient passé sur les bancs des écoles de Paris, sur les bancs d'Abeilard et de Thomas d'Aquin; tous trois s'étaient nourris de nos vieilles poésies, source obscure et féconde d'où découlèrent ces fleuves glorieux. Dante et Pétrarque ont transfiguré la poésie amoureuse des troubadours et des trouvères en cet immortel amour de l'âme qui se confond avec l'amour infini, et dont l'idéal ne s'effacera plus aux regards humains. Boccace, pendant ce temps, suivant une voie bien différente, ressuscitait les grâces sensuelles du paganisme, et revêtait d'une élégance et d'une splendeur inouïes la pauvre et railleuse muse du fabliau. Singulière destinée que celle de cette vieille poésie française, qui s'est éteinte prématurément sur le sol natal pour renaître bien plus belle et plus rayonnante sur un sol étranger et dans une autre langue; nos rapsodes ont enfanté des Homères à l'Italie. Le roman de chevalerie devait avoir son tour plus tard avec Arioste.

La poésie ne florissait pas seule à Florence : les arts plastiques se formaient; la peinture préludait à sa gloire immense : tandis que Pétrarque, dans sa chère solitude de Vaucluse, chantait Laure ou pleurait Rienzi, le courageux tribun qui avait essayé de relever la république romaine contre l'empereur d'Allemagne et le pape d'Avignon (en 1347), un autre illustre Florentin visitait aussi la Provence : Giotto, le créateur de la peinture dans l'Europe moderne, venait à Avignon couvrir les murs du château papal de ces fresques dont il subsiste encore de beaux restes malgré les ravages de l'insouciance et du vandalisme.

multitude de gens eussent péri : le mal, que les *mires et physiciens* (médecins) nommaient *épidémie*, semblait se propager à la fois par la contagion réelle et par l'imagination ; l'homme sain qui visitait un malade échappait rarement à la mort ; aussi, dans bien des paroisses, les curés épouvantés s'en allaient, laissant l'administration des sacrements à quelques religieux plus hardis (Contin. de Nangis). »

Ces religieux intrépides étaient les frères des ordres mendiants, chez lesquels s'était réfugié tout ce qu'il y avait de foi et de ferveur dans l'Église. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Paris montrèrent aussi beaucoup de courage et de vertu : « les saintes sœurs, ne craignant point de mourir, agissaient en toute douceur et humilité, sans songer à la gloire du monde ; et un grand nombre d'entre elles, rappelées par la mort, reposent maintenant en paix avec le Christ, comme on le doit croire. » Pendant bien des jours, on emporta quotidiennement cinq cents morts de l'Hôtel-Dieu au cimetière des Innocents.

L'Allemagne et l'Angleterre furent envahies à leur tour dans les années 1349 et 1350; le fléau, sinistre conquérant, monta, d'étape en étape, des rives du Nil et de plus loin peut-être jusqu'au fond du Nord et de l'Occident. La cour de France n'avait pas été plus épargnée que le *populaire :* dans le cours de l'année 1349, la peste avait emporté la reine Jeanne de Bourgogne, sa bru la duchesse de Normandie (sœur de l'empereur Charles de Luxembourg), son frère Eudes IV, duc de Bourgogne, qui laissa le magnifique héritage des deux Bourgognes et de l'Artois à un enfant de quatre ans (Philippe de Rouvre), et enfin la reine de Navarre, Jeanne de France ; la Navarre et le comté d'Évreux passèrent à un jeune homme de dix-sept

ans, depuis tristement célèbre sous le nom de *Charles-le-Mauvais*. On assure que la peste enleva, dans l'espace d'environ quatre ans, le tiers des habitants de l'Europe [1].

La *peste noire,* en amenant comme jadis la peur de la *fin du monde,* qui eût été plus justiciable cette fois, fut profitable à l'Église : une foule de gens, perdant leurs héritiers naturels, ne songèrent plus qu'à gagner, au prix de leur patrimoine, les indulgences prodiguées par le pape aux fidèles, *pour leur rendre la mort moins rude.* « On disait que cette pestilence provenait de la corruption de l'air et des eaux ; » mais les populations les plus ignorantes et les plus fanatiques ne manquèrent pas de l'attribuer à quelque machination diabolique des Juifs, qui n'étaient pourtant pas plus épargnés que les chrétiens. « En Allemagne et dans diverses autres parties du monde, plusieurs milliers de Juifs furent torturés et massacrés, et ce fut chose surprenante que leur opiniâtreté et celle de leurs femmes ; car, de peur qu'on ne recueillît les petits enfants pour les baptiser, les mères jetaient leurs enfants dans la flamme des bûchers, et s'y précipitaient après eux, afin d'être consumées avec leurs maris. » On doit reconnaître que le pape fit ce qu'il put pour arrêter ces horreurs. Une sorte de délire s'était emparée des populations : des bandes d'hommes presque nus couraient les villes d'Allemagne et des Pays-Bas, se flagellant à grands coups de discipline, chantant des cantiques composés par eux, et disant que leur sang, versé de leurs propres mains, se mêlait à celui de Jésus-Christ pour le salut de la chrétienté. La faculté de

[1] Voyez, dans la *Revue des deux Mondes*, le savant travail de M. Littré, sur les épidémies du moyen âge. — Louis d'Évreux, roi de Navarre, mari de Jeanne de France, était mort à Xerez, en allant seconder le roi de Castille au fameux siége d'Algéziraz contre les Maures, en 1343.

théologie de Paris, que l'on désignait désormais sous le titre de Sorbonne, du nom du collége qui lui fournissait ses plus savants docteurs, proscrivit la *vaine superstition* des flagellants, et le pape Clément VI ratifia cette condamnation.

La *peste noire,* dans laquelle on a voulu retrouver le moderne choléra-morbus, quoique les bubons à l'aine et à l'aisselle indiquent plutôt la peste proprement dite ou une sorte de *charbon,* ne quitta la France que vers la fin de 1349, « laissant vides beaucoup de villages et beaucoup de maisons dans les bonnes villes. Sitôt qu'elle eut cessé, les hommes et les femmes qui restaient se marièrent à l'envi : les épouses conçurent outre mesure par tout le monde; nulle ne demeurait stérile; on ne voyait en tous lieux que femmes enceintes, et beaucoup enfantaient deux, voire trois enfants vivants. Le monde fut en quelque sorte renouvelé, et devint comme un nouvel âge; mais, hélas! cette rénovation n'amena pas un siècle meilleur; car les hommes n'en furent que plus avares et plus cupides, et la paix ne s'établit ni dans le royaume ni dans l'Église (Contin. de Nangis). »

L'Église fut au contraire troublée par une longue et vive querelle; la conduite courageuse des moines mendiants durant la peste leur avait valu force dons et legs, ce qui réveillait contre eux l'ancienne jalousie des prélats et clercs séculiers. En 1351, « les seigneurs cardinaux, beaucoup de prélats et une grande multitude de curés se réunirent à Avignon pour solliciter du pape la suppression des religieux mendiants, alléguant avec force dans le sacré consistoire, que les mendiants n'étaient point appelés ni élus par l'Église, et qu'il ne leur appartenait point de prêcher les fidèles, de les ouïr en confession, ni de *s'en-*

richir aux dépens des prêtres des paroisses, en frustrant ceux-ci du prix des sépultures de leurs ouailles. Ils avancèrent encore bien d'autres propositions auxquelles les mendiants, tout présents qu'ils fussent, ne répondirent point; mais le seigneur pape prit la parole pour eux, et les défendit grandement contre leurs ennemis; après quoi, s'adressant aux prélats : — Et si les mendiants cessaient de prêcher, que prêcheriez-vous donc aux peuples, vous?—L'humilité?—Vous êtes, par dessus tous les états du monde, superbes, enflés et magnifiques, tant dans vos chevauchées qu'en autre chose! —La pauvreté?—Vous êtes si tenaces et si avides au gain, que toutes les prébendes et les bénéfices du monde ne vous peuvent satisfaire! —La chasteté?—Nous nous taisons sur ce chapitre, parce que Dieu sait comme chacun agit, et combien il en est qui nourrissent leur corps dans les délices.—Si vous avez en haine les frères mendiants, et si vous leur fermez vos portes, c'est de peur qu'ils ne voient vos façons de vivre, et vous aimeriez mieux dispenser vos biens temporels à des *entremetteurs* (*lenonibus*) et à des *truffeurs* (escrocs) qu'aux mendiants. — Vous ne devez point être *marris*, si les mendiants ont reçu quelques biens en leurs courses au temps de la mortalité, alors qu'ils desservaient les paroisses demeurées vides par la désertion des curés, ni s'ils ont bâti en ce temps-là quelques couvents avec ces dons, car ce seront des maisons de prière et d'honneur pour toute l'Église, et non des gîtes de volupté et de luxure.

« Ainsi s'en allèrent les prélats et curés dolents et confus, et les mendiants, *moult* réjouis et louant le vrai Dieu (Contin. de Nangis). »

Ce pape (Clément VI), si sévère en paroles, se gardait

bien, au reste, de prêcher d'exemple; il avait commencé par fouler aux pieds tous les droits des chapitres et des communautés touchant les élections ecclésiastiques; il s'entourait d'un faste asiatique, et avait rempli le sacré-collége de jeunes gens d'une conduite scandaleuse, qui étaient ses parents ou les créatures du roi de France; lui-même vivait dans une familiarité très-suspecte avec maintes belles dames, et tolérait autour de lui des vices beaucoup plus honteux (Matteo Villani, l. III, c. 43). — Avignon était une Gomorrhe, et les mœurs de l'Église romaine, ou plutôt avignonnaise, ne justifiaient que trop les invectives de Pétrarque, qui la traite hautement de *prostituée de l'Apocalypse* [1].

Les deux fatales années 1348 et 1349 ne présentent que peu d'événements étrangers à la calamité universelle. Au plus fort de la peste, le 10 décembre 1348, un traité fut signé à Dunkerque entre les Flamands et le comte Louis de Mâle, qui avait regagné d'abord les Brugeois : ce prince fut réintégré dans ses droits à condition qu'il respecterait les libertés publiques et l'alliance de la *com-*

[1] Ce fut ce même pape Clément VI, qui décréta que le jubilé ou indulgence plénière, fondé séculairement par Boniface VIII, aurait lieu à l'avenir de cinquante ans en cinquante ans, *pour ce que la vie des hommes décroît et se précipite, et que la malice surabonde et grandit sur cette terre.* Le nouveau jubilé fut fêté à Rome de Noël 1349 à Noël 1350 : il y eut une énorme affluence de pèlerins : il semblait que tout ce qui avait échappé à la peste noire se précipitât en masse vers Rome. — Ce fut aussi Clément VI qui acquit la souveraineté d'Avignon : Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, ayant fait étrangler André de Hongrie, son cousin et son mari, qui la gênait dans ses débordements, Louis de Hongrie, fils et successeur du feu roi Charobert et frère du malheureux André, envahit le royaume de Naples pour venger son frère. Jeanne se réfugia en Provence; le pape, comme suzerain de Naples, avait ordonné une enquête sur le meurtre d'André : Jeanne offrit la cession d'Avignon au pape; à ce prix, elle fut déclarée innocente, et le saint-père l'aida à recouvrer son royaume (1348).

plus grande fureur de la peste, qui ravageait la cour aussi bien que toutes les classes de la société; les fêtes et les plaisirs reparurent, aussitôt l'atmosphère purifiée, et l'on oublia promptement le péril et les morts; la fureur de mariage, qui, au dire du chroniqueur, avait succédé à la mortalité, atteignit la cour de France; dans l'espace de trois mois se marièrent le roi, son fils et son petit-fils. Philippe VI épousa, en secondes noces, le 19 janvier 1350, Blanche de Navarre, sœur du jeune roi de Navarre, Charles II : elle avait été d'abord destinée au duc Jean; mais le roi la trouva si belle qu'il profita de l'absence de son fils pour se hâter de l'épouser à sa place (Mat. Villani, l. I, c. 32)[1]. Il maria Jean avec la comtesse de Boulogne et d'Auvergne, veuve du prince Philippe de Bourgogne, mort devant Aiguillon, et mère du nouveau duc de Bourgogne, dont la tutelle fut ainsi remise à Jean. Quant au jeune Charles, dauphin de Viennois, qui n'avait pas quatorze ans, il fut marié à Jeanne, fille du duc de Bourbon.

L'union de Philippe VI avec une belle princesse de dix-huit ans lui devait être funeste : il avait au moins cinquante-huit ans; très-épris de sa nouvelle épouse, il oublia complétement près d'elle son âge et ses fatigues; sa santé, déjà chancelante, s'affaiblit beaucoup en quelques mois, et, dans le courant d'août, il fut réduit à l'extrémité. « Quand le roi Philippe vit qu'il fallait mourir, il appela près de lui (à Nogent-le-Roi), ses deux fils Jehan, duc de Normandie, et Philippe, duc d'Orléans, et, leur montrant des lettres solennelles où étaient consignées les raisons et décisions de grands docteurs en théologie et en *décret* (droit canon),

[1] Math. Villani est le frère et le continuateur du célèbre Giovanni.

qui démontraient comme quoi la couronne de France était à lui et à ses hoirs, non point au roi d'Angleterre, lequel la lui disputait indûment, il avertit ses fils, et surtout celui qui allait lui succéder, de défendre courageusement le droit de leur maison, déclara qu'il laissait au duc d'Orléans la comté de Valois, dont il avait jadis porté le titre, et, rendant l'esprit, *émigra* vers le Seigneur (22 août 1350)[1]. Au temps de ce roi Philippe, avaient eu lieu moult d'extorsions et de mutations de monnaies moult griéves à tout le peuple, lesquelles n'avaient été onc vues si grandes au royaume de France (Contin. de Nangis. — Chron. de Saint-Denis). »

Ce règne malheureux avait cependant agrandi le territoire national; mais ses acquisitions, sans gloire et sans influence immédiate sur les destinées du pays, étaient étouffées sous le retentissement de ses revers, qui allaient être bientôt effacés par des revers plus terribles.

JEAN, dit LE BON.

(1350-1364.)

(1350-1355.) Le nouveau roi, Jean, était âgé de trente et un à trente-deux ans : il y avait longtemps qu'un roi de France n'était monté au trône dans des circonstances aussi critiques ; toutes les maladies intérieures qui minaient la constitution de l'état depuis Philippe-le-Bel avaient fait

[1] Son corps fut enterré à Saint-Denis, ses entrailles, aux Jacobins (Dominicains) de Paris, et son cœur, à la chartreuse de Bourg-Fontaine; les papes et les conciles avaient cependant défendu de *démembrer* ainsi les corps des *trépassés*.

éruption à la première secousse un peu violente du dehors. La faiblesse de cette monarchie arbitraire sans ordre, fiscale sans finances, militaire sans armée, qui n'avait su se créer d'autre instrument et d'autre soutien qu'un corps de légistes, la fragilité de ce colosse aux pieds d'argile était maintenant révélée à l'étranger comme à la France elle-même. Un pays dépeuplé par la peste, appauvri par une guerre malheureuse et par un gouvernement plus ruineux que la peste et que la guerre, agité jusque dans les dernières profondeurs sociales par ces sourds murmures qui annoncent de loin les orages; une royauté dépouillée, par des infortunes méritées, du prestige de puissance et de grandeur qui avait survécu à sa popularité; enfin une guerre qui mettait en question non pas l'assiette de quelque frontière, mais l'existence de la dynastie et l'indépendance de la nation, tel était l'héritage que le premier des Valois léguait à son fils. Rien n'était perdu; mais tout était compromis. On ne pouvait relever la France qu'en changeant le système militaire, en réformant la cour et les habitudes royales, en organisant les finances et leur emploi, en ressuscitant l'industrie. Rien de tout cela n'était impossible; mais il fallait pour une telle œuvre une main ferme, prudente, économe, au service d'une haute intelligence, et le ciel venait de donner à la France un roi pourvu de tous les défauts directement contraires à ces qualités. Jean avait le caractère de son père, mais poussé à l'exagération la plus extrême : il joignait à l'orgueil, à l'emportement, au faste, à la prodigalité, une incroyable ignorance des plus simples notions du gouvernement et de la guerre, relevée de prétentions excessives au renom de chevalerie. Son héros favori, l'objet de ses plus chaudes admirations, était son parrain Jean

de Bohême, le modèle des chevaliers, mort bravement et follement à Créci, loin de ses états, qu'il avait abandonnés à la merci du hasard pour passer sa vie entre les belles dames de la cour de France. Être *gai* et *amoureux, courtois et large* comme Jean de Bohême, c'était là l'idéal auquel Jean de France sacrifiait ses devoirs et ses intérêts, non ses passions, car sa courtoisie ne lui retint pas le bras dans maint acte de violence et de cruauté; il ne lui restait pas le moindre instinct du rôle politique des rois ses devanciers. C'étaient là les dernières conséquences de la réaction où s'étaient jetés les Valois contre le système de Philippe-le-Bel: ils le remplaçaient par un bizarre mélange de despotisme et de féodalité, et laissaient l'initiative du progrès et du mouvement en Occident passer à leurs rivaux d'outre-mer. Il en coûta cher à eux et à la France.

Les premières ordonnances du roi Jean furent d'un triste présage : elles rehaussèrent la valeur des monnaies, afin de grossir les rentrées du trésor (Ordonn., t. II, p. 336). Jean ne tarda pas à émettre de nouveau une *monnaie faible* que le peuple fut forcé d'accepter au même taux que la précédente; puis il *releva* encore le titre et le poids au moment de percevoir l'impôt; il continua pendant plusieurs années cette honteuse manœuvre.

Son règne s'était ouvert au milieu des fêtes: aux pompes du sacre, qui eut lieu à Reims le 25 septembre, succédèrent celles de la chevalerie du frère et des deux fils aînés du roi. Beaucoup de jeunes seigneurs reçurent, après les princes, l'ordre de chevalerie de la main du roi. Entre les nouveaux chevaliers figuraient deux fils du malheureux et coupable Robert d'Artois: Jean avait tiré de la prison, où Philippe VI les avait retenus depuis leur enfance, ces jeunes gens, innocents des fautes et des crimes de leur

père. Jean ne sut pas garder le bénéfice de sa bonne action, qui avait produit une impression très-favorable sur la noblesse, et à peine eut-il réparé ainsi une des injustices de son père, qu'il renouvela la plus odieuse action de ce monarque, en traitant le connétable de France comme Philippe de Valois avait traité Clisson et les autres barons de Bretagne. Le connétable Raoul, comte d'Eu et de Guines, l'un des plus brillants seigneurs de ce temps, était demeuré captif en Angleterre depuis la prise de Caen par Édouard III : il venait d'obtenir du roi anglais la permission de revenir en France *quérir* sa rançon; le roi l'envoya tout à coup arrêter par le prévôt de Paris, à l'hôtel de Nesle où il logeait; et, sans procès, sans jugement d'aucune sorte, le comte Raoul fut décapité dans la cour même de l'hôtel, en présence du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac, du duc d'Athènes (de la maison de Brienne) et de quelques autres seigneurs, qui, dit-on, avaient reçu de lui l'aveu de ses *grandes trahisons* (19 novembre 1350). Ces *trahisons*, à ce que l'on conjectura, consistaient dans la promesse secrète que le connétable aurait faite au roi Édouard de lui céder sa ville de Guines pour rançon, au lieu des 60,000 écus d'or qui avaient d'abord été demandés (Matt. Villani, l. II, c. 50). Comme dans l'affaire des seigneurs bretons, le roi ne daigna pas révéler au public les motifs du meurtre. L'irritation fut vive parmi les barons : passe encore pour se laisser juger par les légistes du parlement, mais abandonner leur vie à la hache du despotisme devenait par trop intolérable.

La charge du connétable fut donnée, avec une partie de ses biens, à Charles d'Espagne, frère de ce Louis d'Espagne qui avait commandé contre Robert d'Artois à la bataille navale de Guernesey : ces descendants des infants

de La Cerda s'étaient tout à fait naturalisés en France, et le roi ne voyait que par les yeux de Charles, « chevalier de grand cœur et de grande hardiesse, plein de courtoisie, merveilleusement beau de visage et de nobles manières. Le roi lui montrait un amour si particulier et si excessif que ceux qui voulaient mal parler y cherchaient crime (Matt. Villani, l. III, c. 95). » Jean d'Artois, l'aîné des fils de Robert, fut gratifié du comté d'Eu; mais le roi Jean ne put s'approprier toute la dépouille de sa victime : la ville et le château de Guines, sur la nouvelle de la mort du connétable, furent livrés par les vassaux de ce malheureux seigneur au gouverneur anglais de Calais. On n'eut pas le droit de reprocher aux Anglais cette violation de la trêve; car on avait tenté récemment de leur enlever Calais par surprise.

Les premiers bénéfices réalisés sur les monnaies, le droit de joyeux avénement, l'aide perçue pour la chevalerie des fils du roi, furent promptement dévorés par les fêtes de Reims et de Paris, puis par un voyage dispendieux que Jean fit en Languedoc pour aller visiter le saint-père et prendre possession de Montpellier. Dès la fin de novembre, avant de partir pour Montpellier, le roi avait convoqué les états-généraux à Paris pour le mois de février 1351. A peine assis sur le trône, ce prince si dédaigneux de l'opinion publique était réduit par ses besoins pécuniaires à traiter avec les représentants de la nation. On s'abuserait grandement si l'on pensait que ce fût là un témoignage de respect pour les droits des contribuables, et que les rois se fissent scrupule de lever des contributions arbitraires : ils ne demandaient que ce qu'ils ne pouvaient pas prendre, et ne consultaient personne quand ils avaient le bonheur d'imaginer quelque espèce de *maltôte* qui

leur permît de se passer du concours de leurs sujets ; la gabelle du sel et les falsifications monétaires, le pire de tous les impôts, en font assez foi. Ce n'était au fond qu'une question de perception : si le roi eût établi de nouvelles taxes de sa seule autorité, il eût été obligé de solder une armée de percepteurs soutenue par une armée de sergents ; en s'adressant aux états, qui n'avaient encore osé rien refuser à la couronne, on rejetait sur les corps municipaux sur les corporations et le soin de répartir et de lever l'impôt de concert avec quelques commissaires royaux et avec les fermiers qui prenaient l'impôt à bail. C'était beaucoup plus commode et moins frayeux, pourvu que les états conservassent l'exemplaire docilité dont ils avaient fait preuve jusqu'alors.

Il était déjà permis de concevoir quelques doutes à cet égard : on n'a point de document direct sur l'assemblée de 1351 ; on ne la connaît que par les ordonnances qu'elle provoqua ; mais diverses circonstances indiquent que le roi n'obtint pas sans débats les subsides qu'il réclamait. Plusieurs provinces n'avaient pas donné de pouvoirs suffisants à leurs délégués, et il fallut réunir les états provinciaux après les états généraux. La Normandie et la Picardie n'accordèrent pour un an, comme les autres provinces du nord, le rétablissement de la taxe sur les ventes, qu'au prix de diverses concessions ; le roi dut promettre d'observer désormais intégralement la *charte aux Normands* et de mettre un terme aux pillages de ses officiers, qui, sous prétexte du droit de *prise et de chevauchée*, saisissaient, partout où passait la cour, vivres, chevaux, chariots, meubles, couvertures, et jusqu'aux lits des bourgeois et manants, sans les indemniser, au mépris des franchises

bourgeoises et des ordonnances royales elles-mêmes [1]. Les nobles de Vermandois, attachés aux vieilles mœurs avec toute l'opiniâtreté picarde, requirent de nouveau la pleine liberté des guerres privées (Ordonn., t. II, 411-415). Les députés du Languedoc, que le roi avait déjà réunis en novembre précédent à Montpellier sans résultat, donnèrent une somme fixe au lieu de la taxe des ventes. Le roi entra en traité, non-seulement avec les provinces, mais avec les villes et les corps de métiers : Rouen [2], Amiens, Troyes, Mâcon, Paris enfin, reçurent ou achetèrent divers édits ; une grande ordonnance, intéressante à comparer avec le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, fut rendue sur les métiers de Paris. « Elle soumit les salaires et les profits à un maximum, pour remédier à l'augmentation du prix du travail qui avait été la conséquence de la peste [3]. »

La trêve avec l'Angleterre, qui expirait le 1er août 1351, ne fut pas renouvelée ; mais on ne fit pas de bien grands efforts de part ni d'autre.

Jean employa les contributions octroyées par les états à solder la noblesse des provinces de l'ouest, à la tête de laquelle il alla mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angéli : les capitaines de la Guyenne anglaise ne réussirent pas à

[1] La cause ou le prétexte de ces brigandages, c'était la nudité des châteaux royaux : la plupart n'étaient pas meublés, et, quand la cour voyageait d'un château à l'autre, elle était réduite à porter tout son bagage avec elle, comme dans les caravansérails orientaux. Les maréchaux de l'hôtel trouvaient plus commode de mettre en réquisition les meubles des vilains.

[2] La levée de l'impôt occasionna à Rouen de violents débats entre les *grands bourgeois* et le commun peuple, qui se souleva contre les percepteurs; les gens du roi prêtèrent main forte aux riches, et plusieurs hommes du menu peuple furent pendus.

[3] Sismondi, t. X, p. 388. — Voyez Ordon. t. II, p. 391-400-415. *ibid.* p. 344-350. — t. III, *préface*, §. IV.

recourre cette place; qui retourna sous la domination française; mais ils se consolèrent de cet échec par un avantage qu'ils remportèrent, près de Taillebourg, sur un gros détachement de l'armée du roi : la *fleur des chevaliers de son hôtel* fut prise par les ennemis. La campagne finit là : Jean n'avait déjà plus d'argent, et l'Angleterre à son tour était tellement ravagée par la peste et par une épizootie qui avait frappé presque tous les animaux domestiques, que le roi Édouard fut obligé d'accepter un nouvel armistice pour un an.

Cette trêve fut au reste fort mal observée en Bretagne et sur les marches poitevines et gasconnes, où les garnisons des deux factions se trouvaient sans cesse en présence : ce n'étaient que surprises de châteaux, pillages de petites villes, ravages dans les campagnes; le pays était entièrement saccagé, non-seulement par les troupes des deux partis, mais par des bandes de ces fantassins armés à la légère, qu'on appelait alors *brigands,* et qui désertaient leurs drapeaux, surprenaient, pillaient et occupaient pour leur propre compte bourgades, tours et forteresses, afin de s'y cantonner ou de les vendre au plus offrant. Froissart s'étend avec complaisance sur les exploits de quelques-uns de ces bandits, qui amassèrent de grandes richesses, et devinrent des personnages. L'un d'eux, nommé Bacon, fut *huissier d'armes* du roi de France, qui le prisait fort *pour ses prouesses, et vécut en grand'honneur devers lui* (près de lui) (l. 1, c. 334-335).

Vers la mi-août 1352, le parti de Blois éprouva en Bretagne un échec assez considérable : Gui de Nesle, sire d'Offemont, maréchal de France, fut défait et tué par les Anglo-Bretons; les amis de Charles de Blois eurent au contraire le dessus dans une rencontre qui est demeurée

célèbre sous le nom de *combat des Trente*. Robert de Beaumanoir, maréchal de Charles de Blois et gouverneur du château de Josselin, ayant défié le châtelain anglais qui commandait à Ploërmel à jouer de *fers de glaives pour l'amour de leurs amies*, chacun des deux adversaires amena vingt-neuf chevaliers ou écuyers dans la lande de Josselin. « Là furent faites telles apertises d'armes que si tous eussent été Rolands ou Oliviers. » Les soixante champions se battirent à pied, *avec courtes épées de Bordeaux, raides et aiguës, et épieux et dagues, et les aucuns* (quelques-uns), *haches*. On n'avait pas ouï *recorder* chose pareille depuis plus de cent ans, dit Froissart. Ce terrible combat ne cessa que quand tous les combattants furent morts ou grièvement blessés : quatre *Français* et neuf *Anglais*, entre autres le capitaine de Ploërmel, Richard Bramborough, restèrent morts sur la place; le reste des *Anglais*, hachés de blessures, se rendirent aux *Français*, qui n'étaient guère en meilleur état (Froissart, l. 1, p. 2, c. 7) [1]. Il se formait, dans cette interminable guerre de Bretagne, des hommes de fer, qui étaient destinés à faire briller leur valeur intelligente et leur expérience des armes sur un plus éclatant théâtre, et que la Providence tenait en réserve pour le salut de la France.

Il y eut aussi quelques escarmouches aux environs de Calais, de Guines et de Saint-Omer : le seigneur de Beaujeu, maréchal de France, fut tué dans un de ces combats, et le gouverneur anglais de Calais fut pris par le frère de ce même sire de Beaujeu.

[1] Au commencement du combat, le capitaine franco-breton Beaumanoir avait été blessé et *porté par terre*; comme il souffrait de la chaleur et demandait à boire, un de ses compagnons, Geoffroi Dubois, lui répondit par ce cri, devenu fameux: — *Bois ton sang, Beaumanoir!* Voyez le poëme *du combat des Trente*, publié par M. de Fréminville en 1819 et par M. Crapelet en 1827.

La guerre cependant resta suspendue par des négociations que renoua l'entremise d'un nouveau pape. Clément VI était mort le 5 décembre 1352[1], et les cardinaux s'étaient hâtés de lui choisir un successeur avant que le roi eût pu arriver à Avignon pour leur imposer un choix. Ils firent avant l'élection une tentative remarquable afin de se soustraire au despotisme du roi et à celui du pape lui-même, et jurèrent tous une *constitution* en vertu de laquelle le pape n'eût guère été que le président du sacré-collége ; mais le premier acte du nouvel élu, Innocent VI (Étienne Aubert, Limousin, ancien docteur en droit civil et juge-mage à Toulouse), fut d'abroger la constitution qu'il avait jurée comme les autres, avec la restriction : *si elle est conforme au droit*. Il montra toutefois du zèle pour la réforme de l'Église, renvoya dans leurs diocèses et leurs bénéfices tous les clercs qui encombraient la cour d'Avignon, supprima les commendes et réserves, et renonça au luxe scandaleux de son prédécesseur ; mais les réformes ne pouvaient jamais avoir de suite ni de portée, la source du mal étant la puissance illimitée du pape, et chaque pontife défaisant à sa fantaisie l'ouvrage de son devancier. Innocent VI s'employa vivement à réconcilier Jean avec Édouard III, et procura plusieurs prorogations d'armistice à défaut de paix définitive.

Les vrais motifs qui éloignaient le renouvellement de la guerre, c'étaient l'épuisement de l'Angleterre et le désordre financier de la France : aussitôt après les états de 1351, les variations de monnaies avaient recommencé

[1] Au commencement de cette année, il avait requis le dauphin Charles de France, et la reine de Naples, comtesse de Provence, d'aider l'inquisition à extirper la vaudoisie des hautes vallées du diocèse d'Embrun : on retrouve ainsi, par intervalles, la trace de la petite colonie de Vaudois qui subsistait dans les déserts des Hautes-Alpes, entre le Dauphiné et le Piémont.

avec une rapidité délirante : à l'avénement du roi Jean, le marc d'argent valait 5 livres 5 sous ; à la fin de l'an 1351, il était porté à 11 livres ; la monnaie avait varié de cent pour cent en un an. Ce n'était là que le début : au mois de février 1352, le marc revint brusquement de 11 livres à 4 livres 5 sous (Ordon., t. II, p. 390.—Note). Il remonta à 13 livres 15 sous, retomba à 4 livres 10 sous, puis remonta à 18 livres. On compta jusqu'à *seize variations* dans une seule année ! *C'est la loi en démence,* dit énergiquement un historien (M. Michelet). Quelquefois Jean ordonnait d'altérer secrètement les espèces sans qu'on s'en aperçût ; plus souvent, il proclamait hardiment son droit illimité sur les monnaies. Le roi n'en était pas plus riche : l'or soustrait au creuset du monnayeur, les aides extorquées aux états provinciaux [1], qui furent assemblés à plusieurs reprises de 1351 à 1355, s'écoulaient en profusions insensées et en gaspillages de cour, et surtout en dons exorbitants à des favoris qui mettaient littéralement le fisc au pillage. L'institution de l'*ordre de l'Étoile* fut encore une occasion de merveilleuses *dépenses et bobans*. Le roi Édouard, qui aimait autant la chevalerie que ses rivaux de France, mais qui savait être chevalier sans cesser d'être roi, avait institué à l'occasion d'une galante aventure de bal et en l'honneur de la belle comtesse de Salisbury, l'ordre de la Jarretière ou confrérie de Saint-Georges : c'était une fraternité d'armes, dont ce prince se faisait, lui et ses successeurs, le centre et le chef héréditaire, et par laquelle il

[1] Le titre d'états provinciaux n'est exact que pour le Languedoc et la Normandie ; dans les autres contrées, qui ne forment point ainsi une espèce de corps de nation, en Picardie, par exemple, ce sont de simples assemblées de bailliages qui traitent avec les commissaires du roi. Voyez Ordon. t. III, préface.

prétendait rappeler la fabuleuse association des chevaliers de la Table-Ronde, en se donnant le rôle du roi Artus. Il rattachait à sa personne l'élite des guerriers anglais par des liens beaucoup plus étroits et plus respectés que ceux de la vassalité ordinaire, et mêlait dans cette institution la politique à l'héroïsme et à la galanterie. Le roi Jean s'empressa d'imiter Édouard : au mois de novembre 1351, il promulga les statuts de la confrérie de *Notre-Dame de la Noble Maison* ou de l'Étoile, ainsi nommée « pour ce que ceux qui en étaient, portaient chacun une étoile en son chaperon, et par devant sur son mantel. » Jean avait construit un beau *châtel* à Saint-Ouen, entre Paris et Saint-Denis, pour en faire le *chef-d'ordre* des frères de l'Étoile. Tous les chevaliers, au nombre de cinq cents, devaient jurer que, s'ils étaient forcés de reculer dans une bataille, ils ne céderaient jamais à l'ennemi plus de quatre arpents de terrain, et se feraient plutôt tuer ou prendre que de se *retraire*. Ce vœu imprudent amena la ruine de la *Noble Maison* dès les premières rencontres. Le destin des deux ordres fut bien différent : l'ordre de la Jarretière, malgré les changements des mœurs et des temps, s'est maintenu avec éclat jusqu'à nos jours; l'ordre de l'Étoile ne survécut à son fondateur que pour devenir, par d'étranges vicissitudes, le signe distinctif du chevalier du guet, commandant des soldats de police de Paris [1].

Le roi Jean n'avait ni l'intelligence ni la force morale nécessaire pour tirer parti d'une telle institution, et la fraternité *de la Noble Maison* ne pacifia aucunement les discordes qui agitaient la cour et qui eurent les conséquences les plus funestes pour la France. Ces discordes

[1] Voyez le mémoire de M. Dacier sur *l'ordre de l'Étoile*, et le t. II des Ordon. p. 465.

n'étaient causées que par la maladresse du roi et par l'absence d'esprit de conduite, d'ordre et d'équité, qui le caractérisait. Au commencement de son règne, on lui avait suggéré de se faire des amis en Espagne : il s'était allié à la Castille, qui avait une marine et qui pouvait le servir contre l'Angleterre; il avait fait épouser au jeune roi de Castille, Pierre-le-Cruel, la belle-sœur de son fils aîné, Blanche de Bourbon, union fatale, mais dont la malheureuse issue ne pouvait se prévoir alors. Il avait en outre, un peu auparavant (vers février 1352), marié sa propre fille Jeanne au roi Charles de Navarre. La fidélité de ce jeune prince lui importait bien plus encore que l'alliance du roi de Castille : le Navarrois ne touchait pas seulement à la Guyenne anglaise par Bayonne ; il possédait, par lui et ses deux frères, le comté d'Évreux et plusieurs grandes terres en Normandie; il possédait Mantes, Meulan et d'autres places au cœur de l'île de France; rien n'était donc plus essentiel que de l'attacher étroitement à la couronne, et ce fut un acte de bonne politique que de lui donner en même temps l'investiture de ses domaines[1] et la main d'une fille de France. Il eût fallu persister dans cette voie; mais, au contraire, à peine le mariage fut-il accompli, que le roi de Navarre eut à subir toute sorte de mauvais procédés : on lui paya, non sans peine, 100,000 *deniers d'or à l'écu* pour la dot de sa femme; mais on ne lui donna point d'assignation pour des rentes également promises; on éluda ses réclamations sur des sommes qui restaient dues à la succession de sa mère pour les droits touchant la Champagne et la Brie; sa mère, quelques jours avant de mourir, en 1349, avait échangé le comté d'Angoulême et

[1] Il avait dix-neuf à vingt ans en 1352; le roi l'émancipa en le mariant.

quelques terres en Poitou contre Pontoise, Beaumont-sur-Oise et Asnières; Jean donna Angoulême à son favori, le connétable Charles d'Espagne, mais ne livra point à Charles de Navarre les fiefs accordés en échange. On traita le Navarrois comme un enfant sans conséquence; on se joua de ses plaintes et de sa colère. Jean ne savait pas quel dangereux serpent il irritait à plaisir. Cependant le surnom de *Charles-le-Mauvais,* que le jeune roi avait reçu à dix-huit ans de ses sujets de Navarre[1], attestait déjà combien ses rancunes étaient implacables, et le discernement le plus vulgaire eût suffi pour reconnaître quelles redoutables facultés gouvernaient et servaient à la fois ses passions. Charles-le-Mauvais avait reçu de la nature tous les dons de l'esprit et toutes les qualités extérieures qui font valoir les qualités du dedans; sa pénétration n'avait d'égales que son adresse et que la grâce insinuante de ses manières; il se faisait docte avec les clercs, courtois avec les gentilshommes, familier et débonnaire avec les bourgeois, ne dédaignait personne et se servait de tout le monde, et, non content des séductions individuelles qu'il exerçait presque irrésistiblement, il fut le premier prince du moyen âge qui sut s'adresser directement aux masses: il avait l'éloquence de la place publique comme Rienzi ou Artevelde, bien qu'il ne puisât pas comme eux ses inspirations dans une âme passionnée et généreuse, et qu'il n'eût au fond du cœur qu'une ambition égoïste, inquiète et sans grandeur.

Il n'eût pas été facile au roi Jean de calmer cette am-

[1] A cause de la cruauté avec laquelle il avait puni une conspiration tramée contre son autorité, lors de son couronnement à Pampelune en 1350. Voyez André Favyn, Hist. de Navarre, l. VIII, p. 428. — Secousse, Mémoires sur Charles-le-Mauvais, t. I.

bition par des bienfaits; car le roi de Navarre haïssait dans les Valois les usurpateurs de son héritage : il ne cachait pas son espoir de recouvrer la Champagne et la Brie, aliénées par ses parents, et portait même plus loin, sinon ses espérances, au moins ses regrets; sans la loi salique, la couronne de France eût été son partage ; il y avait plus de droit qu'Édouard. Le roi Jean ne sut ni le mettre hors d'état de nuire, ni lui en ôter le prétexte en étant juste envers lui. L'insolence du connétable, autorisée par le roi Jean, exaspéra le Navarrois, qui accusait Charles d'Espagne d'empêcher Jean de lui rendre justice. Le favori était généralement haï; son intimité avec le roi était suspectée d'infamie : on lui reprochait généralement la mort de l'infortuné comte d'Eu, son prédécesseur dans l'office de connétable, et beaucoup de barons, qui n'osaient le heurter en face, envenimaient incessamment contre lui la colère du roi de Navarre, devenu le centre de tous les mécontents. Déjà les deux princes avaient eu ensemble des altercations d'une violence extrême. Le connétable avait traité le Navarrois de *billonneur* (faux monnayeur), injure assez singulière dans la bouche d'un favori du roi Jean. Un autre jour, dit-on, ils se rencontrèrent à Compiègne : Charles d'Espagne, irrité de quelques dures paroles du roi de Navarre, le qualifia de mauvais traître, et l'accusa d'être complice d'Édouard.—Qu'en sais-tu, méchant mignon? répliqua le Navarrois.—J'en ai la preuve. —Tu mens, et tu ne m'échapperas pas, petit Charles, fusses-tu sous le mantel ou dans les *braies* du roi Jehan!

Après cette scène, le roi de Navarre partit pour Évreux; il pensait que le connétable ne tarderait pas à visiter la ville de Laigle, que le roi venait de lui donner avec la main d'une fille du duc Charles de Blois. Ni le roi ni le

connétable ne soupçonnaient que le Navarrois essaierai d'exécuter ses menaces. Charles d'Espagne arriva, le 8 janvier 1354, à Laigle : le roi de Navarre, qui battait la campagne entre Évreux et Laigle, fut averti sur-le-champ par ses espions de la venue de son rival, chargea le bâtard de Mareuil, un de ses parents, d'entrer par surprise dans Laigle à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, et le suivit de près avec son frère Philippe de Navarre, comte de Longueville, Godefroi de Harcourt et son neveu Louis, comte de Harcourt, dernier fils du comte tué à Créci, Friquet, gouverneur de Caen, et bon nombre de chevaliers normands et navarrois. Le roi Charles et les autres seigneurs attendirent hors la ville l'issue de l'entreprise. Au point du jour ils virent accourir au galop le bâtard de Mareuil, qui leur cria du plus loin qu'il les aperçut : — C'est fait! c'est fait! —Qu'est-ce qui est fait? demanda Charles.—Il est mort! reprit Mareuil. Le bâtard et ses compagnons àvaient surpris et massacré le connétable dans son lit.

Charles parut d'abord tout interdit : on prétend même qu'il pleura ; mais il se remit promptement, fit assembler tous ses gens autour de lui, et déclara qu'il prenait sur lui tout ce qui avait été fait[1] ; puis il retourna en hâte à Évreux, *s'y fortifia de grand soin,* et écrivit aux corps municipaux des principales villes de France, aux membres du grand conseil du roi et à l'Université, qu'il avait fait occire

[1] Nous avons suivi un document judiciaire, la déposition de Friquet, témoin oculaire, ap. Secousse; *preuves*, p. 49. Friquet affirme que le roi de Navarre n'avait pas donné l'ordre de tuer le connétable, et qu'il voulait seulement s'emparer de sa personne pour le forcer de lui rendre Angoulême; ce qui est peu vraisemblable. La plupart des historiens contemporains, le continuateur de Nangis, la chronique de Flandre, Mateo Villani etc., veulent que le roi de Navarre ait forcé en personne le logis du connétable et pris une part active au meurtre.

le connétable *pour ses grands méfaits et injures*, et qu'il les priait de s'interposer entre le roi et lui ; il mit en état de défense toutes ses places de Normandie, et alla s'établir dans sa ville de Mantes.

Les suites de l'attentat du Navarrois étalèrent dans tout son jour la faiblesse du roi et de la monarchie : Jean ne rêva d'abord que vengeance ; il assembla des troupes pour assiéger Mantes et Évreux ; il manda aux comtes d'Armagnac et de Comminges d'envahir la Navarre ; mais le fameux Gaston, comte de Foix et de Béarn (surnommé Gaston-Phœbus à cause de son esprit et de sa beauté), se déclara pour Charles-le-Mauvais, et obligea Comminges et Armagnac à se tenir sur la défensive. Le duc de Lancastre (Derby) envoya sur-le-champ offrir des secours à Charles au nom du roi Édouard, et une foule de barons et de gentilshommes accoururent joindre le Navarrois à Mantes. La faction navarroise allait servir d'avant-garde à l'Angleterre. Le péril était si évident que Jean céda aux instances de ses conseillers et des reines douairières Jeanne et Blanche d'Évreux, veuves de Charles IV et de Philippe de Valois. On négocia donc à la fois sur le pardon de la mort du connétable et sur les réclamations du roi de Navarre : le Cotentin entier, le comté de Beaumont-le-Roger, la vicomté de Pont-Audemer, les châtellenies de Breteuil et de Conches furent octroyés à Charles en remplacement du comté d'Angoulême. Charles, ainsi nanti d'une si grande partie de la Normandie, ne releva que de la couronne et non du duché ; sa cour de justice fut déclarée indépendante de l'*échiquier* de Rouen ; le roi Jean promit *de ne faire onc vilenie ou dommage* aux complices du meurtre de Charles d'Espagne, et Charles de Navarre eut en outre satisfaction touchant les rentes qui lui étaient dues. Le Navarrois avait

ainsi conquis par un crime la justice refusée à des réclamations pacifiques et régulières : rien n'était plus propre à achever d'avilir le pouvoir (12 février).

Pour prix de ces concessions, le roi de Navarre, il est vrai, consentit à faire à Jean une sorte d'amende honorable, après avoir reçu en otage le comte d'Anjou, second fils du roi. Charles de Navarre, assuré que sa personne serait respectée, partit pour Paris, *à grande foison de gens d'armes*, et se présenta au roi, séant en sa cour des pairs (4 mars 1354). « Là pria le roi de Navarre au roi de France qu'il lui voulût pardonner la mort du connétable, *car il avait eu bonne cause de faire ce qu'il a fait*, laquelle il offrit de dire au roi, lors ou une autre fois. En outre, il dit et jura qu'il ne l'avait point fait en *contemnement* (mépris) du roi ni de son office de connétable, et qu'il ne serait de rien si courroucé que d'être en l'indignation dudit roi. Cela fait, monseigneur Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu (frère du duc de Bourbon), nouveau connétable de France, mit la main sur le roi de Navarre, et on le fit *tirer en arrière* (Chroniq. de Saint-Denis). » Alors la reine Jeanne, veuve de Charles-le-Bel, et la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, l'une tante, l'autre sœur de Charles de Navarre, *se vinrent incliner* devant le roi Jean, et le supplièrent de recevoir à merci le roi Charles. Toute cette scène était arrangée à l'avance : le connétable alla quérir le roi de Navarre, et le ramena devant le roi Jean ; le cardinal de Boulogne prit la parole au nom du suzerain offensé, et, après une courte réprimande à Charles, il lui dit que, *pour l'amour de mesdames les reines*, le roi lui pardonnait de bon cœur et de *bonne volonté ;* puis il ajouta que personne, du lignage royal ou autre, ne s'aventurât désor-

mais à de *tels faits*, car, fût-ce le fils du roi, et la victime fût-elle le plus petit officier de la couronne, il en serait fait justice. Le roi de Navarre remercia le roi Jean un genou en terre, et *la cour se départit* (Chroniq. de Saint-Denis).

Jean n'avait pas proféré un mot durant toute la cérémonie, et avait encore moins pardonné du cœur que des lèvres ; il voulait peut-être, par ce silence, tranquilliser sa conscience sur la violation du traité qu'il venait de ratifier. A la lenteur qu'on mit à en exécuter les clauses, aux efforts du roi Jean pour débaucher les principaux partisans du Navarrois, celui-ci crut reconnaître qu'on n'avait cherché qu'à gagner du temps afin de l'accabler à l'improviste; peut-être aussi Jean se crut-il dégagé de sa parole par les révélations que lui firent les d'Harcourt, qu'il avait détachés de Charles, sur les intrigues que le Navarrois entretenait jusque dans le grand-conseil. Quoi qu'il en soit, le roi Jean viola ses engagements avec éclat : le Navarrois, informé tout à coup que Jean assemblait des troupes à Rouen et sur divers points afin de s'emparer de sa personne, quitta brusquement la Normandie, et traversa la France, déguisé, pour aller solliciter à Avignon la médiation du pape Innocent VI. Jean séquestra aussitôt les fiefs du roi de Navarre, ses villes et ses châteaux, sauf Évreux, Pont-Audemer, Gavrai, Mortain, Avranches et Cherbourg, que les châtelains refusèrent de livrer sans l'ordre de leur seigneur.

Le roi de Navarre retrouva à Avignon le duc de Lancastre, qui, après avoir tant contribué, sous le titre de comte de Derby, aux succès de son cousin Édouard III, négociait en ce moment la paix avec le duc de Bourbon, plénipotentiaire du roi Jean. Les deux rois avaient con-

senti à envoyer ces princes à Avignon, sur les instances réitérées du pape. L'Angleterre commençait à peine à se remettre de l'horrible épidémie qui avait attaqué chez elle les animaux domestiques après les hommes, et Édouard ne se dissimulait pas l'extrême difficulté qu'il éprouverait à obtenir de nouveaux efforts de ses sujets, satisfaits d'avoir conservé la Guyenne et pris Calais. Des préliminaires avaient été signés, suivant lesquels Édouard renonçait à la couronne de France, et Jean à toute suzeraineté sur la Guyenne et sur les autres possessions continentales des Plantagenêts : les cœurs des peuples s'ouvrirent en vain à l'espérance; les préliminaires de paix restèrent sans conclusion; ce fut, suivant Froissart (part. II, c. 14), la question de la Bretagne qui fit tout rompre : la diversion que le roi de Navarre promettait aux Anglais en Normandie ne fut pas non plus sans doute étrangère à la rupture.

(1355 - 1356). — On s'apprêta donc au renouvellement de la grande guerre : Édouard expédia un manifeste aux archevêques et évêques d'Angleterre, et demanda des subsides à son parlement; Jean fit assembler les états provinciaux, et en obtint des aides à diverses conditions. Ainsi, les états d'Anjou, Maine et Vendômois, réunis à Angers, accordèrent une taxe sur chaque feu pour trois mois; mais cette taxe devait être perçue par des commissaires que choisiraient les évêques d'Angers et du Mans, les délégués de la bourgeoisie de ces deux villes et quatre hauts barons; on ne devait employer cet argent qu'à la défense de la province. Les états de Normandie, présidés par le jeune dauphin Charles, octroyèrent la solde de deux mille hommes d'armes pour trois mois. La guerre n'avait pas encore commencé sérieusement en Normandie entre les garnisons

navarroises et les troupes royales, et les négociations continuaient entre Charles-le-Mauvais et son beau-père, toujours par l'entremise des reines douairières. Charles-le-Mauvais vint dans les premiers jours d'août débarquer à Cherbourg avec deux mille soldats : d'Avignon, il avait regagné la Navarre, y avait levé quelques troupes, s'était embarqué à Bayonne et était allé, du moins suivant Froissart, visiter le roi d'Angleterre à Windsor, et confirmer avec lui le pacte déjà convenu à Avignon avec le duc de Lancastre. Édouard se disposait à suivre de près le Navarrois, et trois escadres anglaises mettaient à la voile en ce moment, l'une pour la Guyenne, l'autre pour la Bretagne, la dernière pour la Normandie. Le prince de Galles commandait la première, le duc de Lancastre, la seconde, le roi Edouard, la troisième. Les escadres de Guyenne et de Bretagne parvinrent à leur destination; mais l'escadre du roi Edouard fut tellement contrariée par les vents, qu'elle resta près de sept semaines tant à Wight qu'à Guernesey, sans pouvoir descendre à Cherbourg.

Le roi Jean eut ainsi le temps de la réflexion : on n'entendait qu'un seul cri dans le peuple, dans la noblesse et jusque dans le conseil du roi : la paix avec le roi de Navarre! Jean se rendit derechef à la nécessité; le Navarrois, de son côté, ne semblait s'associer aux Anglais qu'avec répugnance, et se montra fort empressé d'accueillir les avances du dauphin, du connétable Jacques de Bourbon et du duc d'Athènes, qui agissaient au nom du roi Jean. Le 10 septembre, un traité fut signé à Valognes : Charles de Navarre consentait à recevoir les châtelains du roi dans ses places de Normandie jusqu'à ce qu'il eût fait à Jean les soumissions convenables; toutes

choses étaient remises sur le pied du traité de Mantes, et Jean pardonnait à Charles et à tous ses adhérents et *aux négociateurs du traité de Mantes* : Jean leur voulait grand mal pour avoir rédigé les conventions trop favorablement au Navarrois. Parmi ces négociateurs se trouvait un homme destiné prochainement à un grand rôle politique; c'était Robert-le-Coq, évêque de Laon[1].

Le dauphin et le roi de Navarre partirent ensuite pour Paris, et allèrent trouver le roi Jean au *châtel* du Louvre. « Le roi de Navarre fit la révérence à son seigneur, et lui jura que, depuis la mort du connétable, il n'avait fait chose contre le roi de France qu'un loyal homme ne pût et ne dût faire, et néanmoins il requit son pardon, et promit de lui être bon et loyal, comme fils doit être à son père, et vassal, à son seigneur. Et donc lui fit dire le roi Jehan par le duc d'Athènes, qu'il lui pardonnait tout de bon cœur (Chroniq. de Saint-Denis). »

L'avenir témoigna ce qu'on en devait croire.

Le roi Édouard fut grandement courroucé de la défection de Charles; il n'avait pas d'assez grandes forces pour assaillir la Normandie sans l'alliance du roi de Navarre, et il alla débarquer à Calais, vers la fin d'octobre, avec deux mille hommes d'armes et quatre mille archers. Il en sortit bientôt pour ravager les campagnes de l'Artois, et assiéger Blangis, à deux lieues de Hesdin. De là, il envoya défier le roi Jean, *lequel avait fait son mandement de guerre en la ville d'Amiens*, et lui déclara qu'il l'attendrait cinq jours devant Blangis. Jean, qui avait plus de quarante mille hommes, répondit que, pour combattre, il

[1] Secousse, *hist. de Charles-le-Mauvais*, t. I, p. 52-61, et t. II, supplément aux preuves, p. 565-597.

consulterait son propre vouloir et non celui de son ennemi; cependant, peu de jours après, Édouard ayant levé le siége de Blangis et retournant vers Calais, Jean le poursuivit, et lui offrit bataille de cent à cent, de mille à mille, ou *de pouvoir à pouvoir* (d'armée contre armée).

Édouard refusa le combat à son tour, et repassa la mer en toute hâte, pour repousser les Écossais qui avaient repris Berwick et qui menaçaient le Northumberland.

Les hostilités, pendant ce temps, s'étaient engagées dans le midi de la manière la plus déplorable et la plus honteuse: la noblesse de la Gascogne anglaise, qui prenait goût à piller ses voisins français, avait sollicité Édouard de lui envoyer le prince de Galles pour faire une grande chevauchée en Languedoc. Le prince de Galles, débarqué à Bordeaux avec le fameux Jean Chandos, beaucoup d'autres chevaliers de renom, mille hommes d'armes et deux mille archers, rassembla l'élite des Gascons, remonta tout le cours de la Garonne jusqu'aux portes de Toulouse, passa la rivière à gué, laissant derrière lui Toulouse, défendue par sa nombreuse population et par le comte d'Armagnac avec toute la noblesse du pays, et poussa jusqu'à Narbonne, pillant et brûlant sur son passage Mont-Giscard, Avignonnet, *ville où se faisaient des draps à foison,* Castelnaudari, Villefranche et toutes les autres petites villes et bourgs, et les faubourgs de Carcassonne et de Narbonne; il traita le Languedoc comme son père avait traité la Normandie en 1346; puis, au mois de novembre, il revint à Bordeaux, traînant après lui mille chariots chargés de toutes les richesses du pays et cinq mille prisonniers, sans que le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, qui avait deux fois autant de soldats que le prince anglais, eût tenté le moindre

effort pour lui arracher sa proie. L'indignation populaire fut extrême contre Armagnac et contre la noblesse réunie sous ses étendards, et, si l'on en doit croire l'Italien Matteo Villani, cette indignation fut partagée par le connétable Jacques de Bourbon, qui avait rassemblé un second corps d'armée à Limoges et qui ne put décider Armagnac à le seconder. Jacques de Bourbon offrit au roi sa démission de l'office de connétable.

Ces préludes de la guerre étaient bien sinistres; la désaffection publique, le discrédit du pouvoir, étaient au comble; l'esprit de faction, fomenté par les intrigues du roi de Navarre, s'agitait à la faveur du mécontentement et de la souffrance des peuples; le désordre des finances et des monnaies ne pouvait plus s'accroître; les faibles subsides arrachés aux états-provinciaux étaient déjà épuisés, et Jean, épouvanté lui-même du chaos qu'il avait fait, s'était décidé à convoquer les états-généraux de la langue d'oïl dès la fin de novembre, et à se dessaisir du prétendu droit de faux monnayage, de son *domaine des monnaies,* comme il disait, si les états voulaient lui fournir d'autres ressources. La gravité de la situation donnait à cette assemblée une importance que n'avaient pas encore eue les précédents états-généraux, et les chroniques s'en occupent sérieusement pour la première fois.

Les états de la langue d'oïl se réunirent à Paris *en la chambre du parlement,* le 2 décembre: comme on l'a dit plus haut, les représentants du Poitou, de l'Auvergne, du Limousin, du Lyonnais, etc., y siégeaient à côté des députés de la France du nord. Le chancelier de France, messire Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, prononça le discours d'ouverture au nom du roi, et requit les états de se concerter ensemble *sur l'aide qu'ils pouvaient faire*

au roi pour le fait de la guerre; « et, pour ce qu'il avait été ouï que les sujets du royaume s'estimaient fortement grevés de la mutation des monnaies, ledit chancelier offrit, au nom du roi, de faire forte monnaie et durable, pourvu qu'on lui fît aide suffisant pour la guerre (Chron. de Saint-Denis). » Le clergé répondit par la bouche de Jean de Craon, archevêque de Reims; la noblesse, par celle de Gautier de Brienne, duc d'Athènes; les bonnes villes prirent pour organe Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, personnage qui jouissait d'un immense crédit dans la bourgeoisie, et qui allait s'élever à une éclatante et orageuse renommée. Les trois ordres dirent « qu'ils étaient tout prêts de vivre et mourir avec le roi, et de mettre corps et *avoir* en son service, et requirent délibération de *parler ensemble,* laquelle leur fut accordée. » Il semblerait, d'après les termes de la chronique de Saint-Denis, que les trois ordres délibérèrent en commun. On ne connaît leurs délibérations que par l'ordonnance du 28 décembre, qui en sanctionna et en promulgua les résultats. Ces résultats étaient de la plus haute gravité : ils constituaient, temporairement à la vérité, un pouvoir représentatif entièrement nouveau et inconnu en France. L'assemblée avait compris la nécessité d'un grand effort pour pousser vigoureusement la guerre; elle octroya la solde de trente mille hommes d'armes pour un an, et assura ladite solde, estimée environ cinq millions de livres parisis, par l'établissement d'une gabelle sur le sel et par la levée d'une taxe de huit deniers par livre sur toute chose vendue, lesquelles gabelle et taxe seraient payées par toutes personnes, sans distinction, clercs ou laïques, nobles ou non nobles, *voire* par le seigneur roi, *sa très-chère compagne la reine, son très-cher fils* le duc de

Normandie[1] et ses autres enfants. Le roi obtint donc sa requête[2]; mais il ne l'obtint qu'en abandonnant le maniement de toutes finances, autres que les revenus du domaine : il avait trouvé commode jusqu'alors de se décharger du fardeau de la perception, en se réservant le droit illimité d'employer le produit à sa fantaisie. Les états gardèrent la perception, et s'attribuèrent non-seulement la surveillance, mais l'administration et l'emploi des fonds. Les impôts devaient être levés sur les contribuables et distribués aux gens de guerre par des receveurs et trésoriers à la nomination des états, sous la direction de deux receveurs-généraux, également choisis par les états, et les receveurs-généraux et particuliers et toute l'administration financière étaient placés sous la haute surveillance d'une commission de neuf *généraux et super-intendants* élus par l'assemblée entre ses membres, trois clercs, trois nobles et trois bourgeois, lesquels ne devaient avoir aucun maniement d'argent.

Les décisions prises par les neuf surintendants en matière d'impôts, étaient revêtues d'une autorité égale à celle des arrêts du parlement, et ils avaient droit de requérir tous les citoyens et tous les gens du roi de leur prêter main forte. Le roi s'obligea lui-même, et obligea par serment les princes, les grands-officiers de la couronne et tous les officiers royaux et les délégués des états, à ne rien détourner des sommes levées, pour un usage différent du *fait de la guerre,* et autorisa d'avance les commissaires des états à lui désobéir, s'il leur mandait *chose à ce contraire,* et, en ce cas, à résister même de vive force aux officiers

[1] Jean venait d'investir de ce duché son fils Charles, déjà dauphin de Viennois.

[2] Encore est-il probable qu'un certain nombre de députés protestèrent contre le vote des deux impôts.

royaux. Il fut arrêté que les états se réuniraient de nouveau au premier jour de mars suivant, pour ouïr, des neuf surintendants et des deux receveurs-généraux, le compte de ce qui aurait été levé, *baillé* et dépensé, et voir si les deux aides imposées suffisaient ou non; que lesdites aides ne dureraient qu'un an à partir de la Saint-André (30 novembre), et que les états se rassembleraient une troisième fois à la Saint-André de 1356, afin de régler les comptes et d'employer, pour le *profit et nécessité* du peuple, ce qui resterait de l'argent, si la guerre était finie, ou bien afin d'aviser à renouveler lesdites aides, si la guerre durait encore.

La création de la commission des Neuf était l'acte le plus hardi et le plus décisif qui eût encore apparu dans notre histoire politique : pour la première fois, la nationalité cessait de se personnifier dans la royauté, et agissait spontanément en dehors de l'institution monarchique. La création de la commission des Neuf était une véritable suspension du pouvoir royal, rendue nécessaire par l'incapacité et les dilapidations d'un roi qui perdait la France. Ni le roi, ni peut-être les états, n'en avaient senti la portée.

Après le règlement des finances venait la réforme des monnaies : le roi, par le même édit du 28 décembre, promit, *pour lui et ses successeurs,* de faire dorénavant, à perpétuité, bonne et stable monnaie par tout le royaume, de telle sorte que le marc d'argent ne produisît jamais plus de six livres tournois (ce qui eût porté la livre, au *minimum,* à 8 francs 33 centimes de notre monnaie), et s'astreignit à priver de leurs offices tous ceux de ses serviteurs qui feraient ou conseilleraient quelque chose en opposition avec cette promesse solennelle. Le roi dut élire de

nouveaux monnayeurs, étrangers aux fraudes passées, par le conseil des neuf surintendants, et il fut établi que tous prélats, chapitres, hauts-barons et cités auraient un *étalon* ou *patron* monétaire, *afin que la loi et le poids ne pussent être dorénavant changés*. La couronne avait déjà défendu diverses fois à ses officiers les brigandages qu'ils qualifiaient de droit de *prise* : Jean réitéra cette défense, en autorisant la résistance à main armée contre ses gens, s'ils voulaient encore, en son nom, saisir les blés, vins, vivres, charrettes et chevaux des bourgeois et manants, et il s'astreignit, lui et sa famille, à payer tout ce qu'ils prendraient dans leurs chevauchées. On eut droit de sonner le tocsin et de courre sus aux *preneurs*, et le pillage en pays ami fut interdit aux soldats sous peine de la *hart*.

Cette fameuse ordonnance, qui semblait annoncer que la France aurait aussi sa *grande charte*, se terminait, après avoir réformé beaucoup d'autres abus encore[1], par une injonction à *toutes gens de s'armer selon leur état*: la défiance accoutumée contre les bourgeois et vilains n'était plus de saison; et, suivant les termes exprès de l'édit, chacun devait être non-seulement invité, mais contraint à s'armer.

[1] L'art. XVII est curieux ; on y voit que le roi avait donné à la reine Blanche, sa belle-mère, toutes les créances des *usuriers lombards*, que la couronne s'était appropriées en chassant les créanciers. La reine Blanche faisait poursuivre partout ces débiteurs en son nom ; le roi accorda la prescription des dettes qui avaient plus de dix ans de date. — Un autre article promet que les plaideurs ne seront plus soustraits à leurs juges naturels, pour être attirés devant les maîtres des requêtes de l'hôtel ou autres juges extraordinaires : les officiers royaux ne conservent le droit de recourir à ces juridicions, que dans les procès où ils sont défendeurs. — Le commerce et *marchandise* sont interdits à tous officiers royaux et seigneuriaux (pour empêcher les monopoles qu'ils s'attribuaient). — Le roi et son fils aîné pourront seuls convoquer l'arrière-ban, c'est-à-dire appeler aux armes, en cas de péril pressant, les populations qui se sont rachetées de l'*host et chevauchée* en soldant des gens de guerre. — Ordon. t. III, p. 19.

Les états de 1355 ont été véritablement la première assemblée nationale qu'ait eue la France depuis l'émancipation de la bourgeoisie.

Malheureusement leurs lumières ne répondirent pas à leur énergie politique ; les clercs les plus doctes en théologie, en *décret* et en *arts libéraux*, n'avaient pas les moindres notions d'économie sociale ; les nobles ignoraient toute autre science que celle des tournois et de la vénerie ; les gens de loi étaient parqués dans leurs textes judiciaires, et, sauf peut-être à Paris, les magistrats municipaux qui représentaient le tiers-état, habitués à vivre dans un horizon rétréci, manquaient d'idées générales et de connaissances applicables à l'administration d'un grand état [1].

Les trois ordres avaient réussi à imposer un frein à l'arbitraire royal : ils échouèrent dans l'assiette de l'impôt ; les priviléges de la noblesse et du clergé rendaient l'impôt foncier impraticable sans le consentement de ces deux ordres ; on pouvait au moins se rejeter sur d'autres impôts directs, capitation, *fouage*, taxe des revenus, etc. ; on n'en fit rien ; on se rattacha à deux impôts indirects créés par Philippe de Valois et également odieux au peuple, la gabelle du sel et la taxe des ventes. Divers états-provinciaux, dans les dernières années, avaient donné l'exemple touchant la taxe des ventes ; mais la juste impopularité de cet impôt eût dû éclairer les états-généraux. Le petit commerce et le menu-peuple des villes accueillirent l'ordonnance du 28 décembre avec une irritation universelle : les masses ne voyaient que leurs souffrances, et appréciaient faiblement les nécessités qu'avaient comprises les

[1] Voyez dans Sismondi, t. X, c. 8, les considérations sur l'état de la France à cette époque. C'est un des meilleurs chapitres de ce savant et judicieux historien.

états. Le mécontentement grandit jusqu'à la révolte : le 6 mars 1356, tandis que les états ouvraient leur seconde session à Paris, les *menues gens* d'Arras se soulevèrent contre les commissaires de la gabelle et contre les riches bourgeois, partisans de cet impôt, qui pesait principalement sur les pauvres : une vingtaine de notables citoyens furent tués, plusieurs autres, bannis, et les *petites gens* demeurèrent maîtres de la ville durant près de deux mois. L'autorité du roi et des états eut le dessous en beaucoup d'autres lieux encore : le roi de Navarre et le comte de Harcourt, qui s'était rengagé dans les intérêts du Navarrois, encouragèrent ouvertement la résistance, et *boutèrent* les percepteurs hors de leurs fiefs. Rouen et plusieurs autres *grosses villes* de la Normandie et de la Picardie suivirent cet exemple, refusèrent toute obéissance aux receveurs des états, comme aux prévôts et aux baillis du roi, et ne laissèrent pas retourner leurs députés à l'assemblée du mois de mars. Il n'y reparut non plus aucun membre de la noblesse normande (Chroniq. de Saint-Denis. — Secousse, préface au t. III des Ordonnances).

Les états reculèrent : ils finirent par où ils auraient dû commencer ; ils supprimèrent la gabelle et la taxe des ventes, et les remplacèrent par une taxe sur les revenus. Cet impôt, bien qu'il prêtât à l'arbitraire, était le seul qui pût donner un produit suffisant ; mais il fut assis d'une manière assez étrange : les pauvres gens, ayant moins de 10 livres de revenu, les *laboureurs et ouvriers vivant de leur labourage*, les serviteurs et mercenaires ayant 100 sous de gages ou plus, durent payer 10 sous, les gens ayant de 10 à 40 livres de revenu, 20 sous ou une livre ; ceux qui possédaient un revenu de 40 à 100 livres, 2 livres ; ceux qui en avaient 100, 4 livres ; au-dessus de

100 livres, les riches ne payaient plus que 2 livres par chaque 100 livres excédant la première centaine. C'était l'impôt proportionnel à rebours : on voyait trop que la loi était faite par les gens riches [1].

Malgré cette inégalité dans la répartition des nouvelles taxes, l'abolition de la gabelle et de l'impôt des ventes calma les esprits ; les villes qui n'avaient pas envoyé de députés à l'assemblée de mars, octroyèrent, chacune en particulier, la taxe des revenus [2]. Le roi Jean se crut sorti de la crise, et pensa pouvoir satisfaire enfin la soif de vengeance qui le dévorait : ses griefs contre le roi de Navarre n'avaient cessé de s'accumuler ; aussitôt le traité de Valognes signé, Charles-le-Mauvais avait recommencé ses intrigues ; il avait tâché de brouiller le roi avec son fils aîné le dauphin (depuis Charles V), et de se faire un instrument de ce jeune homme : il avait persuadé au dauphin que son père le *haïssait grandement* et l'avait engagé à s'échapper de la cour et à se retirer auprès de son parrain, l'empereur Charles de Luxembourg. Ce projet de voyage fut éventé : Jean regagna son fils en lui donnant le duché de Normandie, et accorda des *lettres de rémission* au roi de Navarre et aux autres instigateurs de discorde (janvier 1356) ; mais Charles-le Mauvais, comme on l'a vu, n'en montra pas meilleur vouloir, et, de concert avec les Harcourt, excita la Normandie à une désobéissance complète dans l'affaire de la gabelle. Le roi Jean était

[1] Voyez Secousse, préface du t. III des Ordon., p. XXIV, note. — Chroniq. de Saint-Denis.

[2] Voyez l'Ordon. du 2 juin 1356, sur Amiens, Ordon. t. III, p. 68. — La théorie gouvernementale des *majorités* était inconnue au moyen âge, et les villes qui n'avaient pas envoyé de députés aux états, ou dont les députés avaient voté contre l'impôt, ne se croyaient nullement obligées de le payer, malgré le vote de la majorité.

exaspéré : — Je ne veux nul maître en France sinon moi, s'était-il écrié à plusieurs reprises, et jamais n'aurai joie parfaite tant qu'*ils* seront en vie! » Il ne voulait point attaquer le Navarrois à force ouverte, mais le surprendre à coup sûr. Les relations amicales du dauphin, devenu duc de Normandie, avec Charles-le-Mauvais, fournirent à Jean l'occasion qu'il cherchait. Le duc de Normandie, jeune, léger, insoucieux encore des affaires d'état, était entraîné, comme bien d'autres personnages plus graves, par l'espèce de fascination qu'exerçaient le dangereux esprit et les grâces insinuantes du Navarrois : les deux princes se visitaient fréquemment depuis que le nouveau duc avait établi sa petite cour à Rouen ; Charles de France invita Charles de Navarre, avec les Harcourt et plusieurs de leurs amis, à un banquet dans le château de Rouen, pour le 16 avril, veille de Pâques-Fleuries [1]. Le roi Jean en fut averti, probablement par quelqu'un des gens de son fils ; il partit à la hâte avec une centaine de lances, et vint coucher à Manneville, à trois lieues de Rouen, la veille du jour fixé. Le matin, Charles de Navarre et le comte de Harcourt arrivèrent au château de Rouen, malgré les conseils du comte de Longueville, Philippe de Navarre, et de Godefroi de Harcourt, qui avaient refusé de les accompagner : à peine étaient-ils à table avec le duc de Normandie, que le roi et ses gens pénétrèrent dans le château par une poterne qui donnait sur les champs; le roi entra brusquement dans la salle du festin, précédé par le maréchal Arnoul d'Audeneham, l'épée nue au poing. — Nul ne se meuve pour chose qu'il voie, s'il ne veut mourir de cette épée! cria le le maréchal d'Audeneham.

[1] Suivant Froissart : les chroniques de Saint-Denis disent le 6 avril.

Tous les conviés se levèrent épouvantés. « Le roi Jehan s'avança vers la table, lança son bras dessus le roi de Navarre, le prit par *la queue* (par la queue de son chaperon), et le tira moult roide contre lui, en disant : — Or sus, traître, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, que je ne boive ni ne mange tant que tu vivras ! » Là-dessus, un varlet tranchant du roi de Navarre porta son *coutel* à la gorge du roi Jean ; mais il fut pris et désarmé par les sergents du roi. Le roi Charles fut saisi en même temps, malgré ses plaintes et ses protestations, et malgré les pleurs du duc de Normandie, qui suppliait son père de ne pas le déshonorer en traitant *si vilainement* ses hôtes. — Laissez, Charles, répondit le roi, ils sont mauvais traîtres ; vous ne savez pas tout ce ce que je sais.

« Tous les autres qui se trouvaient au repas, couraient çà et là, et se heurtaient contre les murs en voulant fuir ; » mais la fuite était impossible. Le roi Jean vint au comte de Harcourt, et, lui donnant un grand horion entre les épaules : — Marchez avant, lui dit-il, traître orgueilleux ; passez en prison ! Par l'âme de mon père, vous saurez bien chanter quand vous m'échapperez !

Les frères du comte de Harcourt et quelques autres chevaliers furent également arrêtés et enfermés en diverses chambres ; puis le roi Jean s'en alla dîner ; et, après-dîner, il monta à cheval avec ses deux fils, son frère (le duc d'Orléans), ses cousins d'Artois, et ceux de sa *route* (troupe), et ils allèrent en un champ derrière le château, appelé le *champ du Pardon* : là furent menés, en deux charrettes, le comte de Harcourt, le sire de Graville, messire Maubué, chevalier, et le varlet tranchant, Colinet Doublet, qui avait voulu hardiment défendre son sei-

gneur; le roi les fit tous quatre décoller en sa présence par le *roi des ribauds* et par ses hommes, sorte de gardes à pied de la porte du roi, chargés de la police de l'hôtel[1]; puis il fit traîner leurs cadavres nus au gibet de Rouen, où l'on accrocha les corps et les têtes ensanglantées. Le varlet tranchant avait seul obtenu de se confesser avant de mourir (Froissart. — Chroniq. de Saint-Denis).

Les autres prisonniers furent relâchés, sauf le roi de Navarre, Friquet, capitaine de Caen, et un écuyer. Les princes et les gens du conseil du roi Jean, à force de prières et de remontrances, l'empêchèrent d'achever son œuvre et de faire partager à Charles-le-Mauvais le supplice du malheureux Harcourt; il l'expédia le même jour loin de Rouen, où la mort de Harcourt, qui était fort aimé du peuple, excitait une grande fermentation[2]: il l'envoya d'abord au Château-Gaillard, puis à la Tour du Louvre, d'où on le transféra aux prisons du Châtelet. « On lui fit là moult de malaises et de peurs; car, tous les jours et toutes les nuits, par cinq ou six fois, lui donnait-on à entendre qu'on lui trancherait la tête à telle heure,

[1] Voyez, sur le singulier office du *roi des ribauds*, une curieuse dissertation du bibliophile Jacob, servant de préface au roman historique qu'il a publié sous ce titre.

[2] Matteo Villani raconte que, le peuple commençant à se soulever, le roi se montra le visage découvert à la multitude, tira de sa poche et fit lire publiquement une cédule par laquelle le roi de Navarre, le comte de Harcourt et d'autres traitaient avec le roi d'Angleterre du partage de la France; Charles de Navarre devait être roi de France, moyennant la cession de la Guyenne et de la Normandie aux Anglais. Cette pièce avait été forgée pour donner le change au peuple, et l'empêcher de regarder Charles et Harcourt comme victimes de leur opposition à la gabelle. Le roi Édouard, aussitôt qu'il fut informé des bruits que répandait Jean, écrivit au pape une lettre fort énergique, où il protestait devant Dieu que le roi de Navarre et ses amis n'avaient point fait de traité avec lui, et que Jean tâchait en vain de justifier, par cette fausse imputation, un acte qui déshonorait la profession des armes. Ap. Rymer, t. V, p. 852.

ou qu'à telle autre on le jetterait en un sac en Seine. Il lui convenait tout ouïr et prendre en gré, car il ne pouvait là faire le maître, et il parlait si bellement et si doucement à ses gardes, toujours *soi excusant* (se justifiant) si raisonnablement, que ceux qui ainsi le traitaient par le commandement du roi de France, en avaient grand'pitié (Froissart). »

Une troisième session des états-généraux se tint à Paris le 8 mai, sous le coup de ces tragiques événements : de nouveaux subsides sur les revenus furent accordés au roi (Ordon., t. III, p. 53). Jean s'efforçait d'abuser l'opinion publique sur les causes de la catastrophe de Rouen, et faisait annoncer partout qu'il avait saisi des lettres attestant les complots du Navarrois avec le roi d'Angleterre; mais le peuple soupçonnait que la *vraie trahison* de Charles de Navarre était sa résistance aux impôts, et cette opinion, assez bien fondée, jointe aux bruits qui couraient sur les durs traitements qu'essuyait le captif, lui gagnaient la compassion et l'intérêt des masses. Le menu peuple regarda du même œil la captivité du Navarrois, l'exécution de Harcourt et la vengeance que le roi Jean tira des auteurs de la révolte d'Arras, aussitôt après l'arrestation de Charles-le-Mauvais. Le 27 avril, le maréchal d'Audeneham était entré sans résistance dans Arras, s'était emparé des fauteurs de la rébellion, et en avait fait décapiter vingt sur le marché de la ville (Chroniq. de Saint-Denis). Pendant ce temps, le roi chargeait d'autres capitaines de saisir les fiefs des princes navarrois, des Harcourt et de leurs adhérents; mais l'entreprise ne fut pas chose aisée. Dès la première nouvelle des événements de Rouen, le comte de Longueville et le jeune Louis de Navarre, frères du roi de Navarre, Godefroi de Harcourt,

oncle du comte décapité, et beaucoup de chevaliers normands, avaient défié par lettres *Jehan de Valois, qui se dit roi de France, et lui avaient dénoncé guerre à mort*. Ils soutinrent avec une opiniâtre énergie cette action audacieuse, se mirent en défense, et appelèrent à leur aide le duc de Lancastre, qui guerroyait en Bretagne contre le parti de Blois : c'était la seconde fois que Godefroi de Harcourt appelait les Anglais en Normandie. Évreux et les autres places navarroises furent vaillamment défendues; les gens du roi Charles, quand ils se virent sur le point d'être forcés dans Évreux, mirent eux-mêmes le feu à la ville, qui fut pillée par les deux partis, et se retirèrent sur Pont-Audemer. Le sire de Houdetot, grand-maître des arbalétriers, qui commandait les troupes royales, alla ensuite attaquer Pont-Audemer; mais la résistance des assiégés se prolongea de telle sorte que Godefroi de Harcourt et Philippe de Navarre eurent le temps d'aller joindre en Cotentin le duc de Lancastre, qui arrivait avec le jeune prétendant de Bretagne, Jean de Montfort, et un corps de troupes anglo-bretonnes : le grand-maître des arbalétriers leva le siége de Pont-Audemer. Les Anglais et les rebelles normands ravitaillèrent les châteaux qui leur restaient, saccagèrent tout le pays depuis les faubourgs de Rouen jusqu'à Verneuil avec une fureur sauvage, comme si les pauvres gens du plat-pays eussent été cause de la prise du roi Charles et de la mort de Harcourt. Le roi Jean, transporté de colère, avait mandé son *host* à Rouen, et se mit à la poursuite de cette bande dévastatrice. Lancastre, Longueville et Godefroi de Harcourt, qui n'avaient pas plus de quatre mille combattants d'élite sous leurs ordres, échappèrent au roi en se jetant dans la forêt de Laigle, d'où ils regagnèrent le Cotentin

(juin 1356) : le roi, ne pouvant les atteindre, se retourna contre les places navarroises. Breteuil soutint très-longtemps les efforts de l'armée royale; la garnison employait contre ses ennemis des canons qui jetaient à la fois de *grands et gros carreaux* et du feu grégeois (Froissart, l. I, part. 2, c. 21).

Le roi de France était encore devant Breteuil, quand il reçut la nouvelle que le prince de Galles, parti de Bordeaux avec deux mille hommes d'armes et six mille archers et brigands (piétons), tant gascons qu'anglais, s'était jeté sur le Rouergue, l'Auvergne et le Limousin, où il commettait d'affreux ravages [1]. Jean accorda aux défenseurs de Breteuil, qui l'arrêtaient depuis plusieurs semaines, une capitulation honorable, quitta la Normandie dans les premiers jours d'août, et ramena ses troupes à Paris, d'où il se transporta à Chartres, et fit derechef *un très-spécial mandement* à tous nobles et tenant fiefs de lui, de le venir trouver sans délai sur les marches de Blois et de Touraine.

Pendant ce temps, le prince de Galles, qui avait formé le téméraire dessein de pousser jusqu'à la Loire et de gagner la Normandie par la Touraine et le Maine, allait pillant, brûlant, saccageant sans obstacles le centre de la France; il pénétra par la Limagne dans le Berri, incendia les faubourgs de Bourges, assaillit Issoudun, qu'il ne put prendre, et emporta d'assaut Vierzon; ce fut là qu'il apprit que le roi Jean était à Chartres, *à grand'foison de gens d'armes*, et que tous les passages de la Loire étaient gardés. Il résolut de s'en retourner par la Touraine et le

[1] Périgueux avait été surpris au commencement de l'année par les Anglais. (Ordon., t. III, p. 55).

Poitou, mais sans se presser autrement, et, ayant rencontré devant Romorantin, à dix lieues de Blois, les sires de Boucicaut et de Craon avec trois cents lances françaises que le roi Jean avait expédiées en Berri, il refoula ce corps de troupes dans la place, l'y assiégea et le força de se rendre en incendiant le *châtel* avec des canons qui lançaient du feu grégeois (3 septembre). Cet exploit lui avait coûté trois jours : si téméraire qu'eût été ce délai au moment où vingt mille hommes d'armes français commençaient à franchir la Loire à Orléans, à Meung, à Blois, à Tours, à Saumur, et marchaient sur la petite armée anglaise pour l'anéantir, le prince de Galles eût pu facilement encore gagner de l'avance; mais il continua *d'ardre et exiler* (brûler et détruire) le pays en se dirigeant vers Poitiers à petites journées. Il ne se hâta que lorsqu'il sut tout l'*host* de France au midi de la Loire. Le roi Jean, se portant aussi sur Poitiers, traversa l'Indre à Loches le 13 septembre, la Creuse à La Haie le 15, la Vienne à Chauvigni le 16, et dépassa les Anglais en croyant les poursuivre. Les deux armées ne reconnurent leur situation respective que par une rencontre fortuite entre quelques barons de l'arrière-garde française et les *coureurs* du prince de Galles. Les comtes d'Auxerre et de Joigni vinrent tomber au milieu des Anglais et s'y faire prendre.

Le prince Édouard, voyant qu'il était devancé et qu'il ne pourrait s'éloigner sans combattre, se logea sur un plateau élevé, dit le *champ de Maupertuis*, près du village de Beaumont-sur-le-Clain, à deux petites lieues au nord de Poitiers (samedi 17 septembre) : ce champ était entouré de haies, de vignes et de buissons qui en rendaient l'abord très-difficile.

L'armée royale comptait de quarante-cinq à cinquante mille combattants, dont au moins trois mille chevaliers; elle couvrait tout l'espace entre Poitiers et le camp anglais. Il n'y avait aucunes milices communales; tous ces gens de guerre, pesamment armés, étaient ou des feudataires faisant le service de leurs fiefs, ou des soldats enrôlés avec l'argent voté par les états. « Là pouvait-on voir grand' foison de belles armures, et riches armoiries de bannières et pennons, car là était toute la fleur de la chevalerie de France; » les quatre fils du roi, Charles, duc de Normandie et dauphin de Viennois, Louis, duc d'Anjou, Jean, comte de Poitiers (depuis de Berri), et Philippe, duc de Touraine (depuis duc de Bourgogne), le duc d'Orléans, frère du roi [1], le duc de Bourbon et son frère, le comte de La Marche, qui avait donné sa démission de la connétablie, le duc d'Athènes, nouveau connétable, vingt-cinq comtes et plus de cent vingt barons. Tout ce grand *host,* qui s'était retourné à l'annonce de l'approche des Anglais, *vint aux champs* le dimanche matin (18 septembre), et fut *ordonné,* par le connétable et les maréchaux, en trois grosses batailles d'environ seize mille hommes chacune: le duc d'Orléans fut mis à la tête de l'une des divisions; le duc de Normandie et ses frères Louis et Jean, à la tête de l'autre; le roi, accompagné de son plus jeune fils Philippe, commandait la dernière.

Tandis que ces divers corps se mettaient en *arroi* (en ordre), le roi envoya quatre chevaliers de renom reconnaître la position des Anglais, et, en les attendant, il se mit à parcourir les lignes françaises, monté sur un grand

[1] C'était un jeune homme de vingt ans : il n'avait que six mois de plus que l'aîné de ses neveux.

coursier blanc, et disant à ses gens : — Entre vous, quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen ou à Orléans, vous menacez les Anglais, et désirez avoir le *bassinet* (casque) en tête devant eux. Or, y êtes-vous? je vous les montre. Montrez-leur donc votre *mautalent* (haine), et contre-vengez les ennuis et les dépits qu'ils vous ont faits; car sans faute nous les combattrons. »

Et ceux qui l'avaient entendu, répondaient : — Sire, Dieu y ait part! tout ce verrons-nous volontiers!

« En ce point revinrent les quatre chevaliers : l'un d'eux, messire Eustache de Ribaumont (ou Ribemont), répondit pour tous : — Sire, nous avons regardé les Anglais : ils peuvent bien être deux mille hommes d'armes, quatre mille archers, et quinze cents ou deux mille *brigands;* ils sont en un très-fort lieu, et ne paraissent avoir qu'une seule bataille, mais moult bellement et moult sagement ordonnée; on ne peut aller à eux que par un chemin fortifié *malement* de haies et de buissons, et si étroit, qu'on n'y saurait chevaucher plus de quatre de front; ils ont *vêtu* et fortifié ces haies d'une partie de leurs archers, et, au haut du chemin et de la haie, entre vignes et épines où l'on ne peut aller à cheval, sont leurs gens d'armes, tous à pied, leurs destriers en arrière, et le demeurant des archers en avant, en manière de herse; ce qui ne sera *mie* légère chose à déconfire. — Et comment nous conseillez-vous d'y aller? dit le roi. — Sire, tous à pied, répondit messire Eustache, fors trois cents armures de fer, des plus *durs* et hardis de votre *host*, bien montés sur fleur de coursiers, pour rompre et ouvrir les archers; puis vos batailles de gens d'armes vitement suivront à pied, et viendront sur les gens d'armes anglais, pour les combattre main à main. Qui sait meilleur avis, qu'il le

dise ! — Ainsi sera fait ! cria le roi. » Et chacun mit pied à terre, raccourcit sa lance et ôta ses éperons, hormis les trois cents chevaliers d'élite et un corps de réserve, composé des auxiliaires allemands et lorrains.

Les trois batailles françaises étaient déjà en mouvement, lorsqu'accoururent de Poitiers deux légats du pape, les cardinaux de Périgord et de Saint-Vital, que le saint-père avait chargés de négocier la paix entre les rois de France, d'Angleterre et de Navarre. Le roi Jean accorda un armistice de vingt-quatre heures au cardinal Talleyrand de Périgord, qui se rendit aussitôt auprès du prince de Galles, pour tâcher de ménager un accommodement. Le prince Édouard sentait trop bien l'énorme disproportion de ses forces avec celles du roi, pour ne pas recevoir toutes les propositions, *son honneur et celui de ses gens sauf*. Il offrit d'abandonner tout ce qu'il avait conquis en *ce voyage*, villes, châteaux, prisonniers, butin, et de s'obliger par serment à ne plus s'armer de sept ans entiers contre le roi de France ; mais le roi ne voulut point laisser échapper les Anglais, à moins que le prince de Galles et cent de ses chevaliers ne se rendissent prisonniers.

Le prince et les siens refusèrent ; ils passèrent le reste du jour à creuser des fossés et à *renforcer* les haies autour d'eux : ils commençaient à souffrir grandement de la disette des vivres et *pourvéances*, car ils n'osaient envoyer de fourrageurs, tant leurs ennemis étaient nombreux et *les tenaient de court*. Toute l'ordonnance des Anglais était telle que l'avait exposée messire Eustache de Ribemont ; seulement, le lendemain matin, Édouard de Galles fit remonter en selle une réserve de chevaliers et d'écuyers pour faire face à la *bataille* des maréchaux de France, et

embusqua, derrière un coteau voisin du champ de Maupertuis, trois cents gens d'armes et trois cents archers à cheval, qui devaient prendre en flanc la bataille du duc de Normandie, rangée au pied de cette colline. Du côté le plus accessible, les Anglais étaient protégés par des retranchements de chariots.

Ces dispositions étaient excellentes, mais le roi Jean eût pu les rendre parfaitement inutiles, s'il avait eu les plus simples notions de l'art de la guerre, le moindre souci du sang de ses soldats : il lui suffisait de bloquer pendant quelques jours la petite armée anglo-gasconne pour la contraindre à se rendre à discrétion, ou à périr tout entière dans une sortie désespérée.

Le roi Jean donna le signal de l'attaque, le lundi matin, 19 septembre, à l'expiration des vingt-quatre heures de trêve : les deux maréchaux de France, Arnoul d'Audeneham et Jean de Clermont, entrèrent au galop, à la tête de trois cents *armures de fer*, dans le sentier escarpé qui menait au champ de Maupertuis : aussitôt les archers de tirer à foison des deux côtés du chemin, et de percer les chevaux avec leurs longues flèches *barbues* : les destriers, *sentant le fer acéré,* se cabrent, se jettent de côté, trébuchent et s'abattent sous leurs cavaliers, *qui ne se peuvent aider ni relever;* à peine quelques-uns des mieux montés parviennent-ils à joindre les archers et la *bataille* du prince de Galles ; mais ils sont enveloppés et abattus sur le champ par la réserve anglo-gasconne : le maréchal d'Audeneham est pris, le maréchal de Clermont est tué ; presque tout ce qui s'est engagé dans le fatal sentier a le même sort, et le reste de la *bataille* des maréchaux se rejette en désordre sur le corps d'armée du duc de Normandie.

Au même instant, les six cents hommes d'armes et ar-

chers à cheval, cachés derrière l'autre colline, la tournent au galop, et se ruent avec une grêle de traits sur la bataille du duc de Normandie, déjà toute troublée par la défaite des deux maréchaux : ses derniers rangs s'ébranlent, et beaucoup de gens d'armes remontent sur leurs destriers, et s'enfuient. A l'aspect de ce désordre, toute la gendarmerie anglo-gasconne est à cheval en un instant, et descend du champ de Maupertuis, en criant *Saint-Georges et Guyenne!* — Sire, chevauchez avant : la journée est vôtre! dit le fameux chevalier Jean Chandos au prince de Galles. Tirons devers votre adversaire le roi de France; car il est vaillant, il ne fuira point et nous demeurera. — Avant donc! répliqua le prince : vous ne me verrez d'aujourd'hui tourner le visage.

Ils se précipitèrent d'abord sur les soudoyers allemands, le seul corps de l'*host* royal qui fût demeuré à cheval : les Allemands tombèrent en foule sous l'épée des chevaliers et sous les *sagettes* des archers ennemis; les comtes de Saarbrück, de Nassau et de Nidau, qui les commandaient, furent pris tous trois, et leurs soldats furent rompus et culbutés. Alors les trois fils aînés du roi, le duc Charles et les comtes Louis et Jean, *croyant trop légèrement ceux qui les gouvernaient* (l'aîné n'avait pas vingt ans), tournèrent le dos et reprirent le chemin de Chauvigni, suivis de plus de huit cents *lances* qui *onc n'approchèrent leurs ennemis* [1]. Tout le reste de la bataille du duc de Normandie se débanda. Le duc d'Orléans et sa *grosse bataille*, toute saine et entière, suivirent le mouvement de retraite des fils du roi, passèrent derrière la bataille

[1] Froissart, l. I, part. 2, c. 39. — Le continuateur de Nangis disculpe les jeunes princes, et dit que ce fut leur père qui leur commanda de se mettre en sûreté.

que Jean commandait en personne, et la laissèrent seule aux prises avec les Anglais.

Malgré la fuite ignominieuse de ses deux premiers corps d'armée, le roi Jean avait encore deux fois autant de monde que le prince de Galles : autour de lui se pressait tout ce qui conservait quelque courage; *plusieurs bons chevaliers et écuyers* des deux premières batailles, indignés de la couardise de leurs seigneurs, avaient joint le roi sans se laisser entraîner dans la déroute. Les hommes d'armes français, s'ils fussent remontés à cheval, étaient assez nombreux pour recevoir de front les deux mille lances du prince Édouard, et pour chasser en même temps ces redoutables archers qui se déployaient sur les flancs de la cavalerie anglaise; mais le roi Jean et ses barons attendirent à pied, en rase campagne, le choc impétueux de la gendarmerie ennemie; parti d'autant plus absurde, que Jean n'avait ni artillerie ni habiles gens de trait, et qu'il lui était impossible de répondre aux flèches des Anglais.

Les Français, mis en désordre par les archers, enfoncés en vingt endroits par la cavalerie, ne purent que retarder, à force de vaillance, une défaite inévitable. Le combat fut cependant très-long et très-sanglant : le roi Jean et tous ses chevaliers de l'Étoile furent fidèles à leur serment de se faire tuer ou prendre plutôt que de *céder le champ*, et pas un ne lâcha pied : la chevalerie de Bourgogne, de Poitou, de Picardie, de Bourbonnais, d'Auvergne, se comporta généreusement; le roi Jean, aussi brave homme d'armes que mauvais général, donnait l'exemple à tous, une lourde hache au poing : il avait à ses côtés Geoffroi de Charni, portant la bannière royale, et le jeune Philippe, duc de Touraine, enfant de treize

ans, qui, bien différent de ses frères, gagna en cette journée le nom de *hardi ;* car il ne quitta pas le roi, lui criant sans cesse : — *Père, gardez-vous à droite ! gardez-vous à gauche !* à mesure qu'il voyait les ennemis et le danger s'approcher de son père. Mais déjà étaient morts beaucoup de hauts-barons et de *preud'hommes ;* Pierre, duc de Bourbon, le duc d'Athènes, connétable de France, l'évêque de Châlons-sur-Marne, les sires de Beaujeu, de Nesle, de Ribemont [1], de la Tour d'Auvergne, de Hangest, et une foule d'autres chevaliers ; la bataille des Français était scindée en dix bandes qui se défendaient isolément et cédaient peu à peu, après la prise ou la mort des plus valeureux guerriers. Ainsi furent pris Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, Jean d'Artois, comte d'Eu, et son frère Charles, les comtes de Tancarville, de Vaudemont, de Ventadour, de Sancerre, de Vendôme, le vicomte de Narbonne, les sires de Couci, de Joinville, et bien d'autres ; la déroute devint enfin presque générale : les fuyards, courant à leurs chevaux, se précipitaient en désordre vers Poitiers ; mais les gens de Poitiers avaient fermé leurs portes, *et il y eut là, sur la chaussée et devant la porte, grande déconfiture de gens occis, navrés et abattus,* entre autres le vicomte de Rochechouart et le sire de Pons ; deux autres des grands barons de Poitou, Jehan de Saintré et le sire de Parthenai, se rendirent ; tel des archers qui les poursuivaient, eut jusqu'à cinq et six prisonniers pour sa part.

Une seule *route* de Français combattait encore : c'était

[1] L'avis de ce chevalier, plus brave qu'expérimenté, avait été, comme on l'a vu, la première cause du désastre. — L'évêque de Châlons, suivant Matteo Villani, avait beaucoup contribué à empêcher le roi d'accepter les propositions du prince de Galles.

celle où se trouvait le roi; ces braves gens ne firent aucune tentative pour remonter à cheval ni pour se retraire; c'étaient les derniers des chevaliers; ils semblaient ne pas vouloir survivre au déshonneur de leur ordre; leur nombre diminuait à chaque instant; le roi Jean venait de voir renverser à quelques pas de lui le comte de Dammartin; l'oriflamme tomba à son tour, avec le sire de Charni qui la tenait; le roi Jean *faisait toujours merveille* de sa hache d'armes. Et cependant la presse grossissait autour de lui : suivant l'avis de Jean Chandos, le prince Édouard et le gros des Anglais avaient concentré tous leurs efforts contre le roi; il était reconnu, environné, et tous ceux qui le serraient de près lui criaient : — Rendez-vous! rendez-vous! ou vous êtes mort!

Le roi *remit enfin son gant droit* à l'un des assaillants, qui lui criait de se rendre *en bon français* : c'était un chevalier artésien, appelé Denis de Morbecque, qui servait le roi d'Angleterre, parce qu'il avait été dépouillé de son fief pour meurtre commis dans une guerre privée contre les ordonnances; mais ce chevalier ne put, malgré sa promesse, conduire Jean au prince de Galles; les gens d'armes anglais et gascons lui arrachèrent le roi, et le tiraillaient entre eux, disant tous : — *Je l'ai pris! je l'ai pris!* Bref, le roi et son fils étaient en grand péril d'être mis en pièces, lorsque le comte de Warwick, maréchal d'Angleterre, et le sire Réginald Cobham, envoyés par le prince Édouard à la recherche du roi de France, le délivrèrent, ainsi que le duc de Touraine, des mains de ces furieux, et menèrent courtoisement les deux illustres captifs à leur vainqueur.

Le prince de Galles, qui, à peine âgé de seize an , avait vu fuir devant lui le premier des Valois, et qui

maintenant, à vingt-six, triomphait plus glorieusement encore du second, accueillit son prisonnier avec beaucoup d'égards et de respects : il le *réconforta,* loua hautement la prouesse qu'il avait montrée en la bataille, évita généreusement tout ce qui pouvait rappeler au vaincu les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de saint Louis, et traita Jean en véritable roi de France. Le soir, dans un grand souper qu'il donna à ce monarque et aux principaux captifs, il servit Jean à table, comme eussent pu faire ses aïeux, les grands-sénéchaux de France, et ne voulut point s'asseoir à côté du roi, *par modestie et humilité.* Les Anglais et les Gascons étaient si joyeux de leur immense *gain* en or, en argent, en vaisselle précieuse, en beaux joyaux, en riches ceintures, en malles bien garnies, qu'ils traitèrent tous courtoisement leurs prisonniers : ils avaient en leur pouvoir dix-sept comtes, un archevêque (celui de Sens), soixante-six barons, et près de deux mille chevaliers et écuyers, sans compter les *moindres gens.* Embarrassés de tant de captifs, ils en relâchèrent la plupart sur parole, après que ceux-ci se furent obligés à apporter leur rançon à Bordeaux pour les fêtes de Noël. Les hommes les moins loyaux dans leur vie habituelle n'eussent point osé manquer à un engagement de cette nature : sa violation eût imprimé une tache ineffaçable à leur écusson. Cette grande victoire avait coûté aux Anglo-Gascons le tiers de leur armée, neuf cents hommes d'armes et quinze cents archers et fantassins : du côté des Français, deux mille quatre cent vingt-six nobles hommes et sept ou huit mille *menues gens* avaient péri dans le combat ou dans la déroute [1].

[1] Voyez les listes authentiques publiées dans les notes de Froissart, éd. de Buchon.

sance et la nécessité absolue de remettre aux états-généraux le salut du pays : les représentants des trois ordres, qui ne devaient se réunir qu'à la fin de novembre, furent mandés sur-le-champ, ceux de *la Languedoil* à Paris, et ceux de *la Languedoc* à Toulouse. Il fallait que le peuple se sauvât par lui-même : le gouvernement royal était en dissolution ; la noblesse était morte, captive ou déshonorée; le clergé ne pouvait presque rien dans une crise purement politique, où les passions religieuses n'étaient pas en jeu; le fardeau de l'état qui croulait, retombait tout entier sur la bourgeoisie, et la bourgeoisie n'était pas plus préparée à raffermir et à gouverner l'état qu'elle n'était complice des fautes qui en amenaient la ruine ! N'allait-elle pas être accablée par la soudaine et périlleuse grandeur de son rôle? La France seconderait-elle Paris? Là était toute la question; car, dès le premier jour, on put juger que Paris ne faillirait pas. L'heureuse situation de cette grande ville, capitale prédestinée de la France [1], le séjour de la cour, de l'université, du parlement, des principales forces politiques et intellectuelles du royaume, les richesses acquises par un commerce privilégié, avaient développé dans la bourgeoisie parisienne une intelligence supérieure à celle de tout le reste du tiers-état. Paris a grandi en silence sous l'aile, tantôt protectrice, tantôt oppressive, de la royauté; mais, maintenant que la royauté laisse périr l'état, Paris va montrer que la nationalité n'est plus concentrée uniquement dans l'institution monarchique, et qu'un autre centre de la vie nationale s'est formé à l'ombre de la royauté.

[1] C'est à la Seine que Paris a dû sa grandeur et sa richesse : la navigation facile et régulière de ce beau fleuve a fait triompher Paris de la concurrence d'Orléans, qui, plus véritablement central, fût devenu probablement la capitale de la France, sans les caprices de la Loire.

Le mouvement parisien commença de la façon la plus régulière : ceux qui le dirigèrent n'étaient ni d'obscurs agitateurs, enhardis par leur obscurité même, ni des malheureux poussés à bout par la misère et le désespoir ; c'étaient les chefs électifs du corps municipal, qui avaient déjà figuré aux précédents états-généraux ; gens notables, ayant pour la plupart d'assez grands biens, appartenant à ces riches familles commerçantes de la *Hanse*, qui formaient une sorte de patriciat et qui maniaient presque exclusivement les affaires de la ville depuis plusieurs générations ; tel était entre autres le prévôt des marchands, Étienne Marcel, l'homme le plus considérable, par son mérite et sa position sociale, qu'il y eût alors dans la bourgeoisie française. Ces circonstances ne sauraient être indifférentes à qui veut comprendre le vrai caractère des événements de ce temps, les plus graves que présente notre histoire politique au moyen âge.

Le prévôt des marchands et les échevins préludèrent à leur intervention dans les affaires du royaume par de sages et vigoureuses mesures pour mettre Paris à l'abri de tout danger : on ignorait si, avec le printemps, on ne verrait pas Édouard III apparaître sur Montmartre ; on exerça le peuple aux armes, dont l'usage lui avait été rendu par l'édit de décembre 1355 ; d'immenses travaux de fortification furent entrepris par les ordres de Marcel, avec l'autorisation du duc de Normandie ; une multitude d'ouvriers furent employés en permanence à réparer les murs de la partie méridionale de Paris (l'Université), à fortifier les portes par des tours et d'autres ouvrages, à creuser, en avant des remparts, des fossés profonds où l'on fit couler l'eau de la Seine : du côté du nord, on ne se contenta pas de réparer l'enceinte ; on l'agrandit ; on en-

bailli de Rouen, il avait été avocat au parlement de Paris, puis avocat-général, puis maître des requêtes de l'hôtel; sa promotion à l'évêché de Laon ne fit que l'engager plus avant dans les affaires; il entra au conseil du roi, qui le fit un des présidents clercs du parlement, et le chargea d'importantes commissions administratives et diplomatiques : sa fortune était donc assez haute pour satisfaire son ambition, et les historiens les plus défavorables à Lecoq et à Marcel (Secousse, par exemple), avouent qu'on ne saurait découvrir quel intérêt engagea l'évêque de Laon à se déclarer contre l'autorité royale. Il n'y avait en effet aucun intérêt personnel; mais il connaissait mieux que personne les maux du pays et leurs causes, et il voulut sincèrement y porter remède. Les écrivains de l'ancien régime, abusés par leurs préjugés ou par leur inexpérience des révolutions, n'ont compris ni les événements du quatorzième siècle, ni le caractère des hommes qui y prirent part : ils n'ont pas su distinguer les diverses phases de la rapide carrière de ces tribuns du moyen âge, leurs intentions premières, droites et généreuses, leurs passions violentes, mais sincères, puis les entraînements de la lutte, et la pente fatale où les poussèrent des embarras et des périls insurmontables.

La première séance des états ne fut que de pure forme : le chancelier Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, prit la parole au nom du duc de Normandie, exposa « comment le roi avait été pris par grande infortune, comment chacun devait mettre peine à sa délivrance, et demanda *aides* à cet effet. » L'archevêque de Reims, Jean de Craon, pour les gens d'église, le duc de Bretagne, pour les nobles, le prévôt Marcel, pour les bourgeois, répondirent *qu'ils feraient ce que pourraient aux fins susdites,*

et requirent délai afin de délibérer à loisir. Les trois ordres se transportèrent au couvent des Cordeliers [1], et essayèrent d'y délibérer séparément; mais, embarrassés de la multitude de leurs membres, ils sentirent la nécessité de confier aux plus expérimentés d'entre eux l'élaboration de la pensée commune; une seconde assemblée fut ainsi formée par voie d'élection dans le sein de la première. Cette élite des états, au nombre de plus de quatre-vingts personnes (environ le dixième de l'assemblée générale), se réunit, selon toute apparence, sans distinction d'ordres; les conseillers du roi, qui n'avaient pas la conscience nette, cherchèrent à s'immiscer dans les débats et à les amortir. « Le duc de Normandie envoya plusieurs du conseil du roi au conseil des états; » mais, au bout de deux séances, les élus des états leur signifièrent qu'ils ne *besogneraient* plus en leur présence. Les gens du roi furent obligés de se retirer et de laisser toute liberté à la discussion. Elle fut dominée par les chefs du corps municipal de Paris, que secondaient leur évêque, les universitaires, les archevêques de Reims et de Lyon et surtout l'éloquent évêque de Laon. Ce qu'on y débattit n'était rien moins qu'une révolution : l'établissement du comité de finances des NEUF avait été insuffisant contre la déloyauté et l'arbitraire du pouvoir. Marcel et Lecoq déclarèrent qu'il fallait aller plus loin, abattre le grand conseil du roi, instrument de toutes les misères de la France, faire un exemple de ceux de ses membres qui avaient commis les concussions les plus criantes, et les remplacer par un conseil qu'éliraient les états. Après quelques jours de conférences, les bases arrêtées par les quatre-vingts furent approuvées,

[1] Le même où s'est tenu le fameux club des Cordeliers, rue de l'Ecole de Médecine.

d'abord par chacun des trois ordres en particulier, puis par les trois états réunis, *tous ensemble et sans nul contredit,* selon les termes du procès-verbal. Le procès-verbal n'expose pas en détail les propositions adoptées par l'assemblée. D'après la Chronique de Saint-Denis, les états convinrent de requérir le duc de Normandie, 1° qu'il privât de tous offices sept des principaux officiers de la couronne, à savoir : monseigneur Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, chancelier, messires Simon de Buci, premier président du parlement, Robert de Lorris, grand chambellan, Nicolas Braque, maître de l'hôtel du roi, auparavant trésorier et maître des comptes, Enguerrand du Petit-Cellier, bourgeois de Paris et trésorier de France, Jean Poillevillain, bourgeois de Paris, souverain maître des monnaies et maître des comptes du roi, et Jean Chauveau, de Chartres, trésorier des guerres; 2° qu'il les fit prendre et emprisonner, et saisir tous leurs biens, et qu'une commission fût nommée dans l'assemblée pour informer contre eux; 3° que le prince écrivît au pape, sans l'autorisation de qui l'on ne pouvait procéder contre l'archevêque de Rouen [1]. Les états devaient encore requérir contre le duc, « qu'il se voulût gouverner *du tout* par certains conseillers qu'ils lui bailleraient des trois états, quatre prélats, douze nobles et douze bourgeois, lesquels conseillers auraient puissance de tout faire et or-

[1] La Chronique de Saint-Denis prétend que les élus requirent que, « si lesdits officiers étaient trouvés coupables, ils fussent punis, et, s'ils fussent trouvés innocents, si voulaient qu'ils perdissent tous leurs biens et demeurassent perpétuellement sans office royal. » T. VI, p. 37; éd. de M. P. Pâris. On ne peut guère voir là qu'une imputation calomnieuse ou une phrase mal faite et à double sens : le savant Secousse, écrivain très-défavorable au parti populaire, mais judicieux et éclairé, a adopté cette seconde interprétation, et a compris que c'étaient les élus qui offraient de perdre leurs propres biens et de renoncer à tous offices, si les hommes qu'ils accusaient parvenaient à se justifier.

donner au royaume, *ainsi comme le roi*, tant de mettre et ôter officiers comme tant d'autres choses. » C'étaient de véritables *provisions d'Oxford*, mais faites par la bourgeoisie! Enfin les états arrêtèrent de demander la délivrance du roi de Navarre, qu'on traînait depuis six ou sept mois de prison en prison : « il semblait à plusieurs des trois états que le pays en serait plus fort et mieux défendu, s'il voulait être bon et féal, parce qu'il y avait peu de seigneurs au royaume à qui l'on se pût rallier, et il leur semblait qu'on lui faisait grand tort, et ils ne savaient pourquoi on le tenait (Froissart, t. II, c. 53) [1]. »

Moyennant ces conditions, les états s'accordèrent à offrir au lieutenant du roi, en *aide*, pour une année, un décime et demi (15 p. 0|0) de tous les revenus des clercs, des nobles et des roturiers; ceux-ci fourniraient de plus un homme armé par cent feux.

Ce redoutable ultimatum devait être présenté publiquement au lieutenant du roi dans la séance de clôture des états, la veille de la Toussaint : les résolutions de l'assemblée transpiraient au dehors; le duc de Normandie, très-inquiet, se rendit aux Cordeliers avec le duc de Bretagne, président de la noblesse, et quelques autres seigneurs, et, dans une conférence particulière, qui, selon la Chronique de Saint-Denis, aurait été demandée par les états eux-mêmes, l'archevêque de Reims exposa au jeune prince *une partie* des requêtes de l'assemblée, entre autres la délivrance du roi de Navarre. Le procès-verbal ne précise pas le reste.

Le duc répondit qu'il consulterait son conseil, et se re-

[1] Ce passage de l'impartial Froissart justifie, au moins pour les premiers temps, Marcel, Lecoq et tous ceux qui poursuivirent de bonne foi la délivrance du Navarrois, afin de faire cesser la guerre civile en Normandie.

tira *moult dolent :* la consternation était dans le conseil du roi et dans celui du duc; les princes du sang, et les conseillers que ne menaçait pas l'assemblée, voulaient qu'on se soumît, afin de rétablir l'union dans le royaume et de soutenir le faix de la guerre; mais les dignitaires qui savaient leurs biens et leurs têtes en jeu, réclamèrent avec l'énergie du désespoir en faveur de l'autorité royale, et entraînèrent leurs collègues : le duc de Normandie, qui avait l'amour du pouvoir avant d'en avoir la capacité, et qui avait oublié son ancienne amitié pour le roi de Navarre, résolut de ne pas céder. Cependant le jour de la séance publique (31 octobre) était arrivé : le peuple se pressait dans les cours du Palais; les états étaient déjà réunis dans la grand'chambre du parlement; le duc manda tout à coup, *en la pointe du Palais* (la pointe de la Cité) *où il était*, les principaux membres de l'assemblée, *ceux qui gouvernaient les autres,* et leur dit avoir reçu, du roi son père et de l'empereur son oncle, des nouvelles qui rendaient convenable de différer la séance de clôture. Les députés craignirent de manquer d'égards envers le prince : ils accordèrent à regret qu'on différât jusqu'au jeudi de la Toussaint (3 novembre); ce fut une faute; car l'intention qu'on avait de dissoudre les états fut aussitôt aperçue de tout le monde, et les moins zélés des membres de l'assemblée, pressentant ce qui allait advenir, quittèrent aussitôt Paris.

Le 2 novembre, veille du jour convenu pour la séance publique, le duc de Normandie assembla le conseil du roi et son conseil privé, y fit venir l'archevêque de Lyon, le prévôt des marchands et les autres principaux députés, et les pria de retourner *chacun en son lieu,* et d'inviter tous leurs collègues à en faire autant, parce qu'il s'apprêtait

à se rendre en Lorraine auprès de l'empereur, qui se voulait entremettre pour la délivrance du roi; il promit de les *remander* à son retour. Les députés ne résistèrent pas; mais, le lendemain, tous ceux qui étaient encore à Paris se réunirent une dernière fois aux Cordeliers; les membres de la commission des quatre-vingts proposèrent de lire aux trois états les représentations qu'ils avaient résolu d'adresser au lieutenant du roi: l'évêque de Laon en donna lecture, exposa aux assistants comme quoi le duc, après leur avoir requis conseil et aide, ne les voulait point ouïr, et invita chacun d'eux à prendre copie des choses ordonnées par les élus pour l'emporter en son pays (Chroniq. de Saint-Denis.).

Toutes les questions demeurèrent ainsi suspendues, au grand détriment de la France, les états n'ayant point obtenu de réformes et le pouvoir n'ayant pas obtenu d'argent.

La session des états de la Langue d'Oc, assemblés vers le même temps à Toulouse sous la présidence du comte d'Armagnac, avait été moins infructueuse. Les Languedociens ne montrèrent pas des prétentions aussi hardies que les députés de *France;* ils témoignèrent un grand zèle, accordèrent la solde de cinq mille hommes d'armes, à deux chevaux chacun, de mille sergents à cheval, de deux mille arbalétriers et deux mille *pavoisiers* (gens armés de grands boucliers), aussi à cheval, et défendirent à qui que ce fût de porter de toute une année argent, perles, ou riches fourrures, et aux ménestrels et jongleurs *de jouer de leurs métiers*, si le roi n'était auparavant délivré; cependant ils exigèrent de sérieuses garanties, réservèrent à des commissaires nommés par eux la levée et l'administration de l'impôt qu'ils fixaient, et auquel tous les ordres

étaient assujettis, et décidèrent qu'ils se réuniraient de nouveau à leur gré, sans convocation, pour le fait des subsides, qui d'ailleurs seraient suspendus à l'instant en cas de nouvelles altérations des monnaies [1].

Malgré ces sévères restrictions, l'aide considérable votée par les gens de Languedoc encouragea le duc Charles : il lui vint aussi de bonnes nouvelles de Normandie ; les états, à ce qu'il paraît, avaient accordé d'urgence, pendant leurs délibérations, quelques fonds pour lever des soldats et arrêter les courses de Philippe de Navarre et de Godefroi de Harcourt, qui, depuis la bataille de Poitiers, recommençaient à ravager toute la Normandie : les capitaines *du duc et des états* allèrent relancer Godefroi au fond du Cotentin, jusqu'auprès de son château de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Godefroi sortit contre les assaillants, et fut défait et tué avec tous ses compagnons d'armes (11 novembre)[2]. La mort de cet homme, qui avait fait tant de mal à la France, fut suivie de la reddition de Pont-Audemer, que les mercenaires qui le gardaient, vendirent aux *Français*. Le duc de Normandie, reprenant bon espoir, tâcha de tirer en détail des villes et des bailliages ce que les états-généraux ne lui avaient point donné : il s'efforça de gagner d'abord le prévôt Marcel et ses échevins, et les pressa de *lui vouloir faire aide* pour la ville de Paris. Marcel et ses collègues ne répondirent qu'en redemandant les trois états : le duc, renonçant à rien obtenir de Paris, expédia dans cha-

[1] (Chroniq. de Saint-Denis.—Hist. du Languedoc, l. XXXI, c. 67).—Le texte de l'ordonnance dit que les états accordèrent 5,000 hommes d'armes *de glaives*. *Glaive*, dans la langue de ce temps, signifie lance et non plus épée.

[2] Froissart rapporte qu'il fut tué dans un vignoble. Il y avait donc alors des vignes en Cotentin.

que bailliage un conseiller du roi pour solliciter une aide[1], et partit le 5 décembre, afin d'aller voir l'empereur son oncle à Metz, menant sur sa route aussi *grands frais et dépenses* que si le trésor n'eût pas été vide. L'empereur avait offert son entremise, et essayait d'ouvrir à Metz des négociations pour la paix; le pape y avait envoyé le cardinal de Périgord, et Édouard, à ce que semble indiquer une de ses lettres, ne refusa pas d'y expédier des députés. Quoiqu'il en soit, on ne conclut rien à Metz, et la situation de Paris et de la France s'aggrava durant le voyage intempestif du lieutenant du roi. Le duc Charles avait laissé comme adieu aux Parisiens une ordonnance qui haussait la monnaie jusqu'à 12 livres tournois le marc d'argent (23 novembre); c'était le double du taux fixé par la grande ordonnance de décembre 1355.

La patience populaire était à bout: la monnaie falsifiée, mise en circulation le 10 décembre, fut refusée aux halles et dans tout Paris, sur l'ordre exprès du corps municipal, et le prévôt des marchands alla par trois fois au Louvre, avec une grande foule de gens des métiers, pour requérir le comte d'Anjou, lieutenant du duc de Normandie, de faire cesser la fabrication des mauvais *moutons* d'or et des mauvais deniers. Le jeune prince eut peur, et les ordonnances qui contrevenaient à l'édit de décembre furent suspendues jusqu'au retour du duc de Normandie. Le duc revint le 14 janvier 1357, accompagné du chancelier

[1] Les états-provinciaux s'assemblèrent dans les divers bailliages au mois de décembre; les états d'Auvergne accordèrent la solde de 400 *glaives* (ou lances), mais s'en réservèrent le maniement, et stipulèrent que ces troupes ne seraient employées qu'à la défense de la province: il est probable qu'il en fut de même ailleurs, et que le duc de Normandie n'obtint d'argent nulle part. Voy. sur toute cette période les exacts et profonds travaux de Secousse; *préface, au* t. III *des Ordonnances*, et *Hist. de Charles-le-Mauvais*.

Pierre de la Forêt, qui venait d'être nommé cardinal par le pape; le 19, il manda à Saint-Germain-l'Auxerrois le prévôt et les échevins, et leur signifia *de cesser l'empêchement qu'ils avaient mis au cours de la monnaie nouvelle.*

— Rien n'en ferons! répliquèrent le prévôt et les échevins en se retirant. *Et fit commander ledit prévôt par toute la ville que chacun s'armat:* tous les métiers cessèrent à l'instant leurs travaux, descendirent en armes dans les rues et déployèrent leurs bannières à l'image des patrons de chaque corporation. Le duc de Normandie fut tellement effrayé de leur contenance qu'il engagea ses principaux conseillers à s'éloigner ou à se cacher, rappela Marcel le lendemain de grand matin au Palais, et lui déclara qu'il consentait que *ladite monnaie* n'eût point cours et que les députés des trois ordres s'assemblassent quand bon leur semblerait; que de plus il *boutait* hors de son conseil les sept grands-officiers dénoncés par les états, et les ferait prendre et mettre en justice s'il les pouvait trouver (20 janvier 1357). *Desquelles choses ledit prévôt requit lettres qui lui furent octroyées.*

Tel fut le succès du premier essai que le corps municipal fit de sa force: l'émeute parisienne conquit ce qui avait été refusé à l'intervention régulière des états-généraux, et la révolution reprit son cours sous de bien sombres auspices. Les trois mois perdus depuis la dissolution des états avaient tout empiré; on n'avait rien fait pour réparer les maux de la guerre dans les contrées désolées par l'ennemi, et partout les campagnes étaient écrasées par le double fléau des extorsions seigneuriales et des brigandages soldatesques. Les seigneurs pris à Poitiers revenaient chercher leurs rançons dans la sueur et le sang de leurs misérables sujets; les soldats échappés de la déroute, pêle-

mêle avec ceux qui avaient fait partie de l'armée victorieuse, se répandaient en bandes de brigands par le plat-pays, complétant l'œuvre des seigneurs, brûlant les cabanes que ceux-ci avaient vidées, mettant nu le paysan que le seigneur avait laissé en chemise. Les villes n'étaient pas disposées à se laisser traiter de la sorte : elles se fortifiaient, se mettaient en défense; mais la souffrance et le désordre croissaient dans leurs murailles; les vivres renchérissaient; les discordes civiles se déchaînaient; les officiers royaux, leurs amis, leurs nombreux sergents, les directeurs et les ouvriers des monnaies, tout ce qui vivait des abus, tout ce qui était menacé par les réformateurs, s'agitait, menaçait à son tour les députés et leurs partisans, et parfois même en venait à la force ouverte. L'ennemi recommençait à profiter de la désorganisation du pays. L'effort tenté avec succès en Normandie contre la faction navarroise n'ayant pas été soutenu, Philippe de Navarre avait ressaisi l'offensive; il s'était établi dans Évreux, qui lui avait été livré récemment par la connivence des bourgeois, dévoués à leur seigneur le roi de Navarre, et, delà, il lançait des bandes dévastatrices dans toute la Normandie, le Perche et la Beauce : ce n'était là que le prélude de ce qu'on pouvait attendre, si les Anglais revenaient.

Les états se rassemblèrent sur ces entrefaites, le 5 février : ils étaient moins nombreux qu'au mois d'octobre précédent : on n'y vit personne des sujets du duc de Bourgogne[1], du comte de Flandre, ni de la comtesse d'Alençon[2]. D'autres contrées encore n'avaient point en-

[1] Philippe de Rouvre : c'était alors un enfant de douze ans ; il était sous la tutelle de sa mère Jeanne de Boulogne, qui avait épousé en secondes noces le roi Jean.

[2] Le duc de Bretagne était revenu, quoique *sa duché* fût toujours en proie à

voyé de représentants : les routes étaient partout infestées de bandits, et la crainte des périls de toute espèce qui environnaient la mission des députés se joignait aux vieilles habitudes d'isolement municipal, pour entraver les efforts du nouveau parti national, qui voulait fondre la bourgeoisie en un seul corps et lui donner la prépondérance dans les états-généraux érigés en institution permanente.

Les états regagnèrent en énergie ce qu'ils avaient perdu en nombre : les députés bourgeois, qui avaient surmonté tant d'obstacles pour se rendre à Paris, étaient tous gens de cœur et de tête; animés par la sympathie qu'avaient rencontrée dans les provinces les résolutions de l'assemblée d'octobre, ils prêtèrent aux deux grands meneurs, Marcel et Lecoq, une force qui entraîna tout; ils rédigèrent de nouveau les requêtes que le duc de Normandie n'avait pas voulu entendre, renchérirent sur quelques-unes, et les renvoyèrent sur-le-champ aux états provinciaux, qui les reçurent avec acclamation, et qui les leur réexpédièrent, vues, lues et approuvées. Tout cela ne prit pas un mois entier, et, dès le 5 mars, le duc de Normandie fut obligé d'ouïr en séance solennelle ces requêtes si redoutées. L'évêque Robert Lecoq porta la parole, retraça éloquemment les griefs et les souffrances du peuple, les promesses du pouvoir tant de fois violées, les mutations de monnaies, les prises, les dilapidations, les dons énormes faits par le roi à des courtisans et à des conseillers *qui mal desservi l'avaient* (qui ne l'avaient point mérité), « toutes lesquelles choses avaient été faites par le conseil du chancelier et autres qui

une guerre acharnée. Le duc de Lancastre, depuis son retour de Normandie, assiégeait Rennes, défendue avec opiniâtreté par le parti de Blois, dans lequel se signalait Bertrand Du Guesclin.

avaient gouverné le roi au temps passé; » il déclara *que le peuple ne pouvait souffrir telles choses plus longtemps*, et demanda, non-seulement la destitution irrévocable des sept grands officiers déjà dénoncés et de quinze autres, « dont il y avait aucuns présidents en parlement, aucuns maîtres des requêtes en l'hôtel du roi, aucuns maîtres de la chambre des comptes et aucuns officiers de l'hôtel de monseigneur le duc, » mais encore la suspension provisoire de tous les officiers royaux, jusqu'à ce que des réformateurs élus par les états eussent fait une épuration parmi eux; il requit ensuite que « bonne monnaie courût telle que l'ordonneraient les états; » qu'on cessât tous emprunts forcés, toutes *prises,* toutes exactions, que les prévôtés et vicomtés ne fussent plus vénales, que les *justiciers* royaux ne laissassent plus traîner les procès jusqu'à *vingt années* sans les expédier, et ne reçussent plus *à composition* moyennant finances les criminels riches ou nobles; que le prince ne pardonnât plus les attentats à la vie, aux biens ou à l'honneur des citoyens, commis *par mauvais aguet* (avec préméditation); enfin, beaucoup d'autres réformes, moyennant quoi il offrit au nom des états la solde de trente mille hommes d'armes pendant un an, pourvu que la répartition de cette solde, la direction des monnaies et toutes les réformes fussent confiées à une commission de trente-six personnes, douze prélats, douze nobles et douze bourgeois, et que les trois ordres pussent se réunir le lundi de la Quasimodo *ensuivant* et deux autres fois ou plus, *quand bon leur semblerait*, avant le 1er mars 1358.

Le sire Jean de Piquigni, baron picard et gouverneur d'Artois, *avoua ledit évêque* au nom des nobles, et un avocat d'Abbeville, appelé Nicolas-le-Chaucetier, au

nom des bonnes villes, et *aussi fit* le prévôt Marcel.

La résistance était impossible : le duc Charles, espérant, comme il le déclara plus tard lui-même, *casser et mettre à néant quelque jour ce qu'il faisait contre sa volonté* [1], promulgua une ordonnance qui n'était guère que la transcription des demandes des états. Cet édit prévient les seigneurs, villes et pays qui n'ont point envoyé de députés, que, s'ils ne se font représenter dans la session de la Quasimodo, ils seront soumis à ce qu'on y aura décidé, quoique n'y ayant pas pris de part. Le duc de Normandie s'engage à ne point conclure de trêves sans l'aveu des états.—Un autre article règle la reddition de comptes des receveurs élus l'année précédente par les états, *hors de leur sein,* lesquels n'avaient pas été, à ce qu'il paraît, plus fidèles que les trésoriers royaux. Enfin, un article très-remarquable (l'art. 52) permet à chacun des députés, à son retour chez lui, de se faire escorter par six hommes armés, pour se défendre contre la malveillance des officiers royaux, lesquels *se sont déjà efforcés* ou pourraient s'efforcer de le *navrer* ou mettre à mort. La seule requête touchant laquelle les états se relâchèrent de leur insistance et que le duc n'accorda pas, fut la liberté du roi de Navarre.

[1] Lettre du duc de Normandie, dans le t. III des ordonn. p. 345. — Voy. l'ordonnance de mars 1357, ibid. p. 121-146. — Chroniq. de Saint-Denis. — Cette partie de la Chronique de Saint-Denis est écrite, comme le reconnaît son nouvel éditeur, M. Paulin Pâris, sous l'inspiration de Charles V : il faut donc voir dans ses réflexions le plaidoyer d'une partie intéressée plus que l'opinion d'un narrateur impartial. Ainsi la Chronique se récrie sur l'injustice qu'on fit aux officiers du roi, contre lesquels on n'aurait élevé que des imputations vagues et insignifiantes ; c'était cependant une imputation assez grave que d'avoir été les instigateurs des extravagances du roi Jean, et de ces falsifications monétaires qui ruinaient la France. Robert de Lorris s'était fait donner en une seule fois par le roi 50,000 *chaères* (ou chaires) *d'or*. — Voy. Secousse, préface du t. III des Ordonn. p. XL.

La commission des Trente-Six, armée d'une véritable dictature, entra aussitôt en fonctions : elle exécuta la *réformation* si rigoureusement, que le grand conseil du roi fut renouvelé presque en entier, et le parlement et la chambre des comptes le furent en grande partie ; pendant plusieurs jours, il n'y eut aucune juridiction royale dans Paris, jusqu'à ce que le prévôt du roi, suspendu de ses fonctions comme tous les autres officiers, eût été rétabli dans sa charge. Les maîtres des requêtes de l'hôtel furent réduits à six, quatre clercs et deux laïques, et l'évêque de Laon devint le membre le plus influent du nouveau grand-conseil, qui se confondait presque avec la commission des Trente-Six. Les états s'ajournèrent ensuite jusqu'à la Quasimodo, et laissèrent tous leurs pouvoirs aux mains des Trente-Six, après avoir pris des mesures pour la réunion de nombreux vaisseaux dans les bouches de la Seine et de la Somme, afin d'empêcher, s'il était possible, que le roi Jean ne fût transféré de Bordeaux en Angleterre par le prince de Galles (Froissart).

Tandis que Paris était témoin et acteur principal d'une révolution bien différente, par son caractère démocratique, des révolutions qui avaient fondé la grande charte en Angleterre, le roi captif, dont un pouvoir nouveau s'arrogeait ainsi le sceptre, passait l'hiver à Bordeaux, étalant au milieu des joûtes et des banquets son infortune théâtrale, se consolant de la ruine de son royaume par les éloges que la courtoisie du vainqueur prodiguait à sa vaillance, et négociant, sans trop de hâte, sa mise à rançon. Les Anglais étaient si étourdis de leur victoire qu'ils pensaient plus à s'en réjouir qu'à la mettre à profit : la bataille de Poitiers n'eut pas les conséquences immédiates qu'aurait de nos jours un tel désastre, avec les ra-

pides moyens d'action que possèdent les gouvernements; les chevaliers du prince de Galles ne croyaient plus rien digne d'eux après un tel exploit, et il n'y avait guère moyen de les décider en rentrer en campagne tant que l'or de la France coulerait à flots des mains de leurs captifs dans leurs escarcelles. Quant à la nation anglaise, malgré son allégresse, elle n'était peut-être pas disposée en ce moment à de grands sacrifices pour une descente en France. Édouard III ne se fit pas illusion sur la possibilité de conquérir intégralement ce royaume, et de détrôner les Valois; il avait été forcé de reconnaître que le peuple en masse repoussait ses prétentions, et il jugea qu'il devait se borner à démembrer la France par un traité, puisqu'il ne pouvait la subjuguer tout entière par les armes; il ordonna donc à son fils de lui amener Jean au printemps. Le *passage* n'était pas sans difficulté : les seigneurs et chevaliers de Gascogne, qui se disaient les vrais *capteurs* du roi de France, voulaient absolument le garder à Bordeaux, et lui avaient promis de ne pas souffrir qu'on le menât outre mer; mais, comme *Gascons sont convoiteux,* dit Froissart, le prince de Galles leur ferma la bouche avec 100,000 florins d'or. Ce n'était pas tout que d'apaiser les Gascons : les *trois états de France* avaient mis en Normandie et au Crotoi deux grosses troupes de soudoyers sur mer pour enlever le roi dans la traversée; le prince de Galles et son père ne se soucièrent pas de rien risquer en telle occurrence; les négociateurs français profitèrent assez habilement de cette disposition, et l'on signa le 23 mars à Bordeaux une trêve de deux ans; c'était avoir beaucoup gagné dans l'état où se trouvait la France : on le crut du moins!

Le roi Jean et ses principaux compagnons de captivité

furent donc conduits en Angleterre après les gros temps de l'équinoxe : ce fut un grand triomphe pour l'orgueil anglais ! Depuis Sandwich, où l'on débarqua, jusqu'à Londres, le roi captif ne marcha qu'entre deux haies de peuple et de milice bourgeoise. Le prince de Galles ne démentit pas toutefois sa générosité, et continua de traiter royalement son prisonnier. Jean, somptueusement harnaché, chevauchait sur un superbe coursier blanc ; le prince suivait, simplement vêtu, sur une petite haquenée noire. Édouard III imita les procédés de son fils autant qu'il le pouvait sans renoncer à ses prétentions : il vint au devant de Jean, sous prétexte d'une partie de chasse, l'accueillit comme un hôte illustre et un parent affectionné, le prévint qu'il était libre de s'ébattre et chasser aux bois et sur les rivières, et lui donna pour demeure le beau château de Windsor, où ses compagnons de captivité le pouvaient visiter quand il leur plaisait (mai 1357). (Froissart.)

Le roi Jean avait eu connaissance à Bordeaux, avant que la trêve fût signée, de la dernière séance des états-généraux et de la grande ordonnance qui en avait été la suite : il s'imagina qu'il n'aurait qu'à énoncer sa volonté pour anéantir l'entreprise *outre-cuidée* de ses sujets, et, sans rien ménager, il dépêcha à Paris l'archevêque de Sens et les comtes d'Eu et de Tancarville, avec ordre de faire publier la trêve en même temps que la défense de rien exécuter de ce qui avait été convenu avec les états. « Le mercredi après Pâques fleuries (6 avril), le duc de Normandie fit crier par la ville le mandement du roi sur la trêve, et aussi fut crié que le seigneur roi ne voulait pas qu'on payât le subside aux receveurs des états, ni que les états s'assemblassent dorénavant. Le peuple s'émut de

terrible façon, et commença de crier que c'était fausseté et trahison d'empêcher l'assemblée des états et la levée du subside. » Les envoyés du roi Jean furent obligés de quitter Paris à la hâte; le prévôt Marcel et l'évêque de Laon allèrent trouver le duc Charles et lui adressèrent de si vives représentations qu'il révoqua *lesdites défenses;* mais, tandis que cette révocation était proclamée dans Paris pour apaiser le peuple, les officiers destitués et leurs fauteurs se répandaient dans les provinces, excitant, au nom du roi et du prince, clercs, nobles et bourgeois à ne pas payer le subside; cet appel anarchique à l'égoïsme et à l'indifférence ne fut que trop bien entendu; on exploita la jalousie des clercs et surtout des nobles contre les empiétements des bourgeois, et la jalousie des villes du second ordre contre Paris. Le noble exemple de ce peuple parisien, qui se soulevait pour le maintien d'un impôt nécessaire à l'établissement d'un gouvernement libre, fut peu compris et peu suivi; et non-seulement presque tous les nobles et les gens d'église, mais beaucoup de bourgeois refusèrent tout paiement. On n'eut pas le dixième de ce que devait produire l'aide votée : les Trente-Six ni les états-généraux, qui se rassemblèrent à plusieurs reprises, ne purent remédier à un tel état de choses; eux-mêmes, d'ailleurs, étaient livrés à la discorde; les nobles et les prélats, *ennuyés* de voir la principale autorité aux mains des bourgeois de Paris, protestaient, la plupart du moins, par leur absence, et les Trente-Six étaient réduits de moitié. Les états fondaient, pour ainsi dire, autour du corps municipal de Paris, qui en avait été le noyau et qui allait bientôt se retrouver presque seul; l'archevêque de Reims et bien d'autres grands personnages s'étaient retournés vers le duc de Normandie; il ne restait guère

dans l'alliance de Marcel que les évêques de Laon et de Paris et le sire de Piquigni.

La dernière force politique qui pût défendre le pays se désorganisait, au moment où les fléaux qui désolaient la France redoublaient de furie. La trêve n'était qu'un mot : à la guerre des Anglais succédait une guerre plus atroce ; les milliers de soldats des deux partis qui se voyaient sans emploi pour deux ans, s'associaient en armées de bandits, et commençaient la guerre, pour leur propre compte, *contre toutes gens portant mallettes* (contre quiconque avait malle ou cassette). Les *routiers* et les *brabançons* du douzième siècle reparaissaient sous le nom trop fameux de *compagnies*[1]. Philippe de Navarre, d'ailleurs, n'avait pas voulu être compris dans la trêve, et continuait les hostilités en Normandie. Pendant ce temps la guerre civile éclatait à Toulouse ; Paris s'était soulevé contre la suppression du subside de guerre ; Toulouse se souleva contre son maintien, qui avait été accordé par les états de Languedoc au comte d'Armagnac, lieutenant du roi dans le midi. Les Toulousains détestaient et méprisaient ce

[1] Le premier chef de *compagnie* qui s'éleva, fut un gentilhomme appelé Arnaud de Cervolles, parent des Talleyrand de Périgord ; on le surnommait *l'archiprêtre*, à cause d'un bénéfice d'église qu'il possédait quoique laïque : la vengeance l'avait jeté à la tête des bandes, la cupidité l'y retint. Ce ne fut pas la France royale qui eut à souffrir de ses déprédations : il en voulait au prince Philippe de Tarente, lieutenant de la reine de Naples en Provence : il entraîna une horde de 2,000 cavaliers dans cette contrée, jusqu'alors étrangère aux maux de la France, la ravagea sans obstacles, puis se jeta sur le Venaissin, attiré par les trésors du pape et des cardinaux, *lesquels étaient plus riches que tous les rois de l'Europe ensemble*. Le pape eut si grand'peur qu'il invita *l'archiprêtre* à le venir voir dans Avignon avec ses principaux camarades, *sous bonne garantie*. Il le reçut *comme s'il eût été fils au roi de France, lui pardonna tous ses péchés*, et lui donna 40,000 écus d'or pour lui et ses gens. L'archiprêtre, bien béni et bien payé, consentit à s'en aller et emmena ses bandits dans la Bourgogne, qu'il traita comme la Provence. Mat. Villani, l. VII, c. 87. — Froissart, part. II, c. 60.

comte, qui avait brûlé leurs faubourgs en 1355, à l'approche des Anglais, et qui, après avoir exigé d'eux un tel sacrifice, n'avait montré devant l'ennemi que faiblesse et couardise; ils l'assaillirent dans le Château Narbonnais, et l'eussent tué sans l'intervention des députés de l'ordre nobiliaire, qui firent jurer au comte de supprimer l'impôt et de n'exercer aucune vengeance. A peine Armagnac fut-il libre, qu'il rassembla ses soldats, et fit saisir et pendre les plus notables bourgeois. L'insurrection recommença.

Le corps social était près de se dissoudre; mais le gouvernement des états s'écroulait : le duc de Normandie et ses conseillers ne croyaient pas pouvoir acheter trop cher ce résultat. Quand la puissance des Trente-six eut commencé à décliner, le duc remit peu à peu en leurs charges la plupart des officiers qui en avaient été privés, et même quelques-uns des vingt-deux dénoncés en février; puis, un jour (vers la mi-août), il manda le prévôt Marcel, les échevins Charles Toussac et Jean de l'Isle, et Gilles Marcel, frère du prévôt, tous quatre membres des Trente-Six et *principaux gouverneurs de la ville de Paris*, leur déclara qu'il entendait gouverner désormais par lui-même sans curateurs, et *leur défendit qu'ils se mêlassent davantage du gouvernement du royaume*. Les Trente-Six ne résistèrent point, et l'évêque Lecoq, qui les avait habituellement dirigés de concert avec Marcel, retourna en son évêché. Le duc de Normandie, craignant que quelque nouvelle *émotion* populaire ne lui arrachât sa facile victoire, quitta Paris, et s'en alla quêter des aides par les bonnes villes; mais ses démarches eurent si peu de succès à Rouen, à Chartres et dans quelques autres villes de l'ouest, qu'il ne poussa pas plus loin sa *chevauchée,* et qu'il se trouva bientôt sans argent et sans soldats, quoiqu'il se fût remis

à vendre et affermer les prévôtés, les *tabellionats* (notariats), les greffes, contrairement à l'ordonnance de réformation [1]. Le jeune duc avait bien pu briser le ressort du gouvernement dans les mains des Trente-Six, mais non pas le rétablir dans les siennes.

Il fallut transiger, accepter les propositions des Parisiens, qui rappelaient le prince en lui promettant de l'argent et en s'engageant à ne plus insister sur la destitution des officiers rétablis en leurs charges ni sur la délivrance du roi de Navarre, pourvu que les députés des principales villes pussent revenir à Paris. Le duc y consentit (fin septembre). Les députés, une fois réunis, demandèrent de s'adjoindre des envoyés du reste des communautés et de la noblesse et du clergé. « Le duc, qui n'avait *denier de chevance*, fut obligé de faire ce que voulaient ceux de Paris ». Les états-généraux furent donc convoqués pour le 7 novembre : Marcel envoya ses lettres dans les bailliages, avec celles de *monseigneur le duc*; c'était une imprudence; c'était montrer trop à découvert la suprématie de Paris. Mais Marcel, depuis cette époque, ne ménagea plus rien : ardemment dévoué au gouvernement libre qu'il avait entrepris de fonder, animé de passions politiques qui lui cachaient l'immensité des obstacles, il était absorbé par deux pensées, l'impossibilité d'un rapprochement sincère avec la maison régnante, et la nécessité de tout faire pour empêcher la restauration du régime abattu, qui lui semblait identifié avec les Valois; sans s'avouer probablement encore à lui-même qu'il tendait à une révolution

[1] Ce fut durant cette excursion qu'il révoqua le comte d'Armagnac du gouvernement de Languedoc, et le remplaça par son jeune frère Jean de France, comte de Poitiers. La révocation d'Armagnac rétablit la paix en Languedoc. *Hist. du Languedoc*, l. XXX, c. 75.

dynastique, il tournait les yeux ailleurs, pour s'assurer de l'alliance d'un prince plus disposé à s'entendre avec la bourgeoisie, et plus capable, à ce qu'il jugeait, de délivrer la France des fléaux qui la ravageaient.

Un conseil secret, tenu, dit-on, entre Marcel et ses échevins, l'évêque de Laon, le sire de Piquigni et les députés de quelques bonnes villes, décida la mise en liberté du roi de Navarre; et, dans la nuit du 8 au 9 novembre, immédiatement après l'ouverture des états, Jean de Piquigni, aidé par une troupe de bourgeois d'Amiens, enleva par surprise Charles-le-Mauvais du château d'Arleux en Palluel (dans le Cambraisis), où il était alors détenu après avoir été traîné de forteresse en forteresse.

Le roi de Navarre se rendit à Amiens, où il fut *moult joyeusement* accueilli de la commune; il se fit recevoir bourgeois d'Amiens, y passa plusieurs jours et *y assembla grand arroi*. Le duc de Normandie n'osa manifester sa colère ni son effroi d'un événement qui allait lui donner un rival si redoutable; il courba la tête, et se laissa arracher par Marcel, par l'évêque de Laon, qui avait repris la direction du grand conseil, et par les reines Jeanne et Blanche, un sauf-conduit qui autorisait *son cher cousin* de Navarre à venir à Paris, accompagné d'autant de gens qu'il voudrait, *armés ou non armés*. Le roi de Navarre se dirigea d'Amiens sur Paris, haranguant le peuple dans toutes les villes qu'il traversait; il entra dans Paris le 29 novembre. Jean de Meulan, évêque de Paris, était allé au-devant du Navarrois jusqu'à Saint-Denis, avec un grand nombre de personnes notables, et le peuple de Paris reçut son nouvel hôte avec autant de joie que le peuple d'Amiens. Cet enthousiasme populaire se comprend sans peine : c'était une grande nouveauté qu'un descen-

dant de saint Louis s'appuyant sur la bourgeoisie et sur les gens des métiers : cela semblait bon après le règne des Valois. Tout le monde ne se laissa cependant pas séduire par les gracieusetés du roi de Navarre, et plusieurs députés des bonnes villes, particulièrement de celles de Bourgogne et de Champagne, sortirent de Paris sans prendre congé, de peur qu'on ne les contraignît d'approuver la délivrance du roi de Navarre.

Le lendemain, le prévôt et les syndics des métiers, à la prière du roi Charles, assemblèrent plus de dix mille hommes, bourgeois et écoliers, dans le Pré-aux-Clercs, et le roi de Navarre, montant sur un échafaud adossé aux murs de l'abbaye Saint-Germain, où il était logé, *prêcha* aux assistans une *moult* belle harangue; son texte, selon la coutume de tous les orateurs du moyen âge, était un passage de l'Écriture : *Le Seigneur est juste et il aime la justice : il voit l'équité devant sa face.* Il *montra* longuement comme il avait été traité contre toute justice, et les douleurs et anxiétés qu'il avait subies en dures prisons, pendant dix-huit mois, si bien que tout le peuple en pleurait à chaudes larmes. Il déclara qu'il vivrait et mourrait en défendant le royaume de France, et il laissa entendre que, « s'il voulait *chalenger* (revendiquer) la couronne, il montrerait bien par droit qu'il en était plus prochain que le roi d'Angleterre. » C'était d'autant plus dangereux que c'était vrai. Ce discours, dans lequel *Charles le Mauvais sema moult de venin*, suivant l'expression d'un historien de la cour (le Rosier Historial), produisit une impression profonde. Le lendemain matin, le prévôt Marcel et les échevins, avec l'assentiment des autres députés du tiers-état demeurés à Paris, se rendirent auprès du duc de Normandie pour le prier de faire justice au roi Charles. L'évêque de

Laon répondit au nom du jeune prince, « sans lui demander son plaisir, que monseigneur le duc non-seulement rendrait justice audit roi, mais agirait envers lui comme un bon frère envers son frère. »

En effet, le duc Charles, cédant à la nécessité, eut une entrevue avec le Navarrois chez la reine douairière Jeanne de Navarre, et souscrivit à toutes les concessions imposées par le grand-conseil, où dominait l'évêque Lecoq, et où Marcel s'était introduit pour ainsi dire d'autorité. Les châteaux et villes appartenant au roi de Navarre, et confisqués à la suite de l'arrestation de ce prince, devaient lui être restitués, et il était autorisé à faire *dépendre* du gibet et ensevelir en terre bénie les restes de ses amis *décollés* à Rouen, avec restitution de tous leurs biens aux héritiers. Il n'y avait là rien d'exorbitant ni de contraire aux intérêts de l'état, si le roi de Navarre s'en fût contenté; mais il réclamait de plus une grande somme de florins pour indemnité, ou des terres au lieu d'argent, et laissait percer l'espoir d'avoir par ce moyen la Normandie ou la Champagne. Les chefs du parti populaire, après lui avoir fait obtenir ce qui était raisonnable dans ses demandes, firent renvoyer la discussion du reste à une autre session des états; l'assemblée, ne pouvant s'accorder et n'étant plus en nombre, s'était ajournée au 13 janvier.

Le traité signé (12 décembre), le Navarrois alla passer quelque temps sur ses terres [1], à Mantes, d'où il

[1] Avant de partir il avait obtenu du duc de Normandie la grâce et la mise en liberté de tous les malfaiteurs, homicides, ravisseurs, larrons, etc., détenus dans les prisons de Paris. Il en avait fait autant à Amiens. C'était une singulière espèce de popularité. Peut-être s'essayait-il à jouer au roi de France, en délivrant les prisonniers à la façon des rois qui accordaient certain nombre de grâces pour leur *joyeux avènement*. Ce n'était pas ainsi que l'Ordonnance de mars 1357 entendait la réforme.

se rendit à Rouen : arrivé dans la capitale de la Normandie, il fit enlever solennellement du gibet les restes des victimes du roi Jean, et les fit mener à la cathédrale sur des chars couverts de deuil : il conduisit à pied le convoi, que suivit une foule immense au chant des vigiles des morts et au glas des cloches : les corps de ces malheureux furent ensevelis dans la chapelle des Saints-Innocents (10 janvier 1358). L'évêque d'Avranches leur chanta la messe des morts. Le lendemain matin, Charles de Navarre, d'une fenêtre de l'abbaye Saint-Ouen, harangua les Rouennais, qui avaient *moult* aimé le pauvre comte de Harcourt. Prenant pour texte les paroles du Psalmiste : *Innocents et de cœur droit étaient ceux qui s'attachèrent à moi!* il qualifia par diverses fois de martyrs les quatre défunts, *à la grande émotion et admiration du peuple.* Il n'oublia pas non plus de peindre vivement ses propres souffrances et d'attirer l'intérêt sur sa personne, et, après avoir ainsi *prêché*, il emmena dîner avec lui le maire de Rouen, marchand de vin et homme de petit état.

Au moment où Charles de Navarre faisait ainsi le roi des bourgeois à Rouen, son accord avec le duc de Normandie était déjà rompu : les châtelains de Breteuil, de Paci, de Pont-Audemer, et des autres châteaux confisqués sur le Navarrois, refusèrent de se dessaisir des places qui leur étaient confiées, à moins d'un ordre exprès du roi Jean. Charles de Navarre ne douta pas que ce refus ne fût concerté avec le duc de Normandie, et déclara qu'il poursuivrait son droit par la force. Ainsi s'évanouirent les espérances fondées sur la mise en liberté du roi Charles. La guerre navarroise se ralluma, ou plutôt continua de désoler le pays ; car Philippe de Navarre, qui guer-

royait en chef de brigands plutôt qu'en prince, n'avait pas un instant posé les armes, ni voulu prendre part aux arrangements de son frère avec les gens des communes : au mois de décembre, durant le séjour de son frère à Mantes, il avait poussé avec un millier de bandits jusques à quatre ou cinq lieues de Paris, mettant tout à feu et à sang ; deux autres grandes compagnies de brigands s'étaient formées, l'une d'Anglais et de Navarrois, dans la Normandie maritime, sous les ordres de l'Anglais Robert Knolles, l'autre de gens de tous pays, sous le Gallois Griffith, entre Seine et Loire. Il s'éleva aussi des compagnies sur la Basse-Loire. Les bandes ne se contentaient plus de piller le plat-pays, les villages, les bourgades; elles attaquaient et forçaient toutes les petites villes: Étampes même fut surprise et pillée le 16 janvier par Griffith. Les hommes de proie semblaient partout sortir de terre. Une horrible terreur régnait dans toute la contrée ; « nul n'osait aller par voies et chemins entre Paris et Orléans, ni entre Paris et Montargis : les enfants de la France souffrirent alors dommages, périls et maux infinis, » s'écrie douloureusement le continuateur de Nangis, « parce qu'il n'y avait point de bon gouvernement et que personne ne défendait le pauvre peuple, le *seigneur régent* (le duc de Normandie) ne s'en souciant point; c'est pourquoi beaucoup de peuple des champs, n'osant plus habiter en leurs villages, accouraient se mettre en sûreté dans Paris avec leurs femmes, leurs enfants et *leurs autres biens* : on vit arriver également à la file les moines et les religieuses qui ne demeuraient point en villes fermées, les sœurs de Poissi, de Longchamp, les Bénédictines de Saint-Antoine, les Minorites de Saint-Marcel, et bien d'autres; car les *moûtiers* n'étaient pas plus épargnés que les chaumières. »

L'arrivée de ces milliers de réfugiés, qui faisaient renchérir toutes les denrées, leurs plaintes, leurs lamentables récits, redoublaient la fermentation des Parisiens; la vigilance et l'énergie de l'administration municipale ne se démentaient pas; elle travaillait à garantir Paris contre toute surprise de la part des brigands et de la part des nobles, auxquels les *citoyens se fiaient médiocrement :* les vastes travaux de fortification entrepris dès le 8 octobre 1356, étaient poussés avec une nouvelle activité. « Ce fut, dit Froissart, le plus grand bien qu'eût jamais fait prévôt des marchands à la ville de Paris, car autrement elle eût été courue, *gâtée et robée* (dévastée et pillée) par maintes fois. L'irritation populaire se tournait contre le duc de Normandie, qui, du haut de la tour du Louvre, voyait tranquillement, tout autour de l'horizon, les flammes allumées par les compagnies. Ce prince prenait pourtant force gentilshommes à sa solde; il avait déjà près de lui au moins 2,000 hommes d'armes; mais ses soldats ne bougeaient pas des alentours du Louvre, bien que le duc assurât qu'il ne faisait sa *semonce* de guerre que contre les Navarrois. Les Parisiens se mirent sur leurs gardes: le prévôt commanda de veiller soigneusement aux portes de la ville, et avisa aux moyens d'organiser plus fortement le parti populaire: dans la première semaine de janvier, *ceux de Paris*, à l'instigation de Marcel, adoptèrent un chaperon mi-parti de rouge et de *pers* (bleu foncé), couleurs du blason de la ville, en signe de ralliement et de confédération pour la défense de la *chose publique;* il fut crié, de par le prévôt des marchands, dans tous les hôtels et toutes les rues, que tout bon citoyen était invité à prendre ce chaperon. Les amis de Marcel prirent en outre des *fermails* ou agrafes d'argent

mi-partis d'émail vermeil et azuré, où *dessous était écrit:* « A BONNE FIN ! *en signe de vivre et mourir avec ledit prévôt.* Marcel voulut donner à son parti une consécration religieuse, et enrôla tous ses fauteurs dans une grande confrérie sous l'invocation de Notre-Dame [1].

Une violente lutte devenait imminente: la noblesse, d'abord entraînée dans le mouvement des états, puis retirée à l'écart dans une attitude d'observation malveillante, paraissait prête à passer de l'observation à l'hostilité. Le duc de Normandie cependant craignait la guerre civile : il tenta, pour regagner les Parisiens et abattre les chefs populaires, un effort qui indiquait un progrès notable dans son intelligence politique : on lui conseilla d'employer les mêmes armes que le roi de Navarre, et, pendant que celui-ci célébrait à Rouen les obsèques de ses amis, le duc fit crier dans Paris que le peuple eût à s'assembler aux halles, et s'y rendit à cheval avec cinq ou six de ses familiers. Le peuple étonné se pressa en foule autour de lui : il dit qu'il voulait vivre et mourir avec les Parisiens, que, s'il assemblait des gens d'armes, ce n'était point pour piller et grever Paris, mais pour aller contre les ennemis, et que, s'il n'y était point allé plus tôt, c'était parceque *ceux qui avaient pris le gouvernement* ne lui donnaient denier ni maille; mais que ceux qui avaient reçu toute la finance depuis que les trois états avaient eu le gouvernement en rendraient quelque jour bon compte (11 janvier). Ce langage inattendu ébranla le peuple : Marcel et ses amis ne perdirent pas un moment pour amortir le coup, et convoquèrent à leur tour grand'*foison de gens* à Saint-Jacques-de-l'Hôpital (rue Saint-Denis, près la rue

[1] Secousse, *Hist. de Charles-le-Mauvais*, t. I, p. 163-164.

Mauconseil), pour le lendemain matin. Le duc Charles, averti de cette assemblée, y alla bien accompagné, et chargea le chancelier de Normandie de réitérer son accusation contre les Trente-Six et de justifier sa conduite envers le roi de Navarre. L'échevin Charles Toussac se leva pour répondre; mais il y eut si *grande noise* (si grand tumulte) qu'il ne put être ouï. Le duc et sa compagnie se retirèrent au milieu du tumulte : Charles Toussac, puis le prévôt des marchands, prirent alors la parole, réfutèrent ce qui venait d'être dit, renouvelèrent les accusations des états contre les officiers destitués, dont la plupart avaient repris leurs offices et gouvernaient secrètement le duc. Marcel déclara que ni lui ni aucun membre des états-généraux n'avaient touché l'argent des subsides [1], ce qui fut confirmé à l'instant par l'avocat Jean de Saint-Onde, un des généraux des finances établis par les états. Jean de Saint-Onde cita au contraire plusieurs chevaliers, qui avaient touché, sur cet argent, par ordre du duc et sans doute par la connivence des receveurs, jusqu'à 40,000 et 50,000 *moutons* d'or, *lesquels avaient été mal employés, comme les rôles le notaient*. —C'est au prévôt des marchands qu'on en veut! ajouta l'échevin Charles Toussac. Il est preud'homme et n'a rien fait que pour le bien du peuple. Si *ceux de Paris* ne le veulent soutenir, il *querra son sauvement* là où il pourra. — Nous le soutiendrons et porterons contre tous! crièrent ceux qui étaient de leur alliance.

[1] Marcel disait vrai. On se rappelle que l'Ordonnance de décembre 1355 avait sagement établi que les états choisiraient les receveurs hors de leur sein et qu'aucun député n'aurait de maniement d'argent. Cette disposition avait été maintenue par les assemblées suivantes; ce qu'on trouve sur les prétendues concussions de Marcel, dans deux écrivains étrangers et mal informés (Matteo Villani et Zantfliet), ne repose que sur des bruits vagues. Villani fait du reste au duc de Normandie des reproches qui ne sont pas plus justes.

Le duc de Normandie ne renonça cependant point à se faire un parti dans Paris, et manda, le jour suivant, au Palais quelques notables, qui lui promirent de *vivre et mourir avec lui*. Ce même jour (13 janvier), se rouvrirent les états : ils furent très-peu nombreux ; il n'y vint presque aucun noble et assez peu de gens d'église. L'assemblée ne suppléa pas même au nombre par l'union, et discuta, du 13 au 24 ou au 25 janvier, *sans pouvoir être d'accord*. Elle ne prit qu'une seule mesure, et cette mesure fut désastreuse : ne sachant où trouver de l'argent pour chasser les *compagnies*, elle ordonna, *par provision* (provisoirement), la fabrication d'une *faible monnaie :* on tailla jusqu'à 11 livres 5 sous dans un marc d'argent. On ne sait si Marcel s'y opposa ou non, mais Paris ne remua pas : l'assemblée s'ajourna au 11 février (Chronique de Saint-Denis).

Cependant l'irritation des partis ne s'apaisait pas : le 24 janvier, Perrin Marc, valet ou apprenti d'un changeur, blessa mortellement d'un coup de couteau messire Jean Baillet, *trésorier et moult familier* du duc de Normandie, qui lui refusait le paiement de deux chevaux vendus au duc. Le meurtrier se réfugia dans l'église de Saint-Merri. Le duc Charles envoya aussitôt messire Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et le prévôt royal de Paris, avec des gens d'armes, briser les *huis* du *moûtier* de Saint-Merri, et prendre Perrin Marc, en dépit du droit d'asile dont jouissaient les lieux saints. Perrin Marc fut pendu le lendemain matin, après avoir eu le poing coupé ; mais son corps ne demeura guère aux piliers de Montfaucon : l'évêque de Paris excommunia Robert de Clermont et les autres violateurs du droit d'asile, obtint ou plutôt exigea qu'on lui remît le cadavre

du supplicié, et l'inhuma en grande solennité à la même heure où furent célébrées les obsèques de Jean Baillet. Le duc Charles et sa noblesse assistèrent aux funérailles du trésorier ; le prévôt des marchands et la bourgeoisie, à celles du changeur.

Le cri public était toujours : *La paix avec le roi de Navarre!* Le Navarrois parut aussi désirer la paix, et envoya, au commencement de février, Jean de Piquigni demander de nouveau au duc Charles qu'il lui fît rendre ses forteresses, avec 40,000 florins d'indemnité. Le duc répondit avec emportement qu'il avait tenu ses engagements autant qu'il dépendait de lui, et que qui disait le contraire avait menti. Cette scène causa une extrême agitation dans Paris : l'université, qui avait, dit-on, jusqu'alors défendu aux écoliers de porter le chaperon miparti, s'ébranla enfin : le corps universitaire, le clergé diocésain et le corps municipal se rendirent tous ensemble au palais de la Cité, et requirent le duc, par l'organe du maître ou général des Dominicains, de faire justice au roi de Navarre ; un moine de Saint-Denis, docteur en théologie, ajouta que tous les assistants étaient convenus entre eux de se déclarer contre celui des deux princes qui n'exécuterait pas le traité du 12 décembre. (Chronique de Saint-Denis.)

On ne sait ce que répliqua le duc ; mais il ne fit pas *justice* au Navarrois, n'envoya pas un homme d'armes contre les bandits, et, renonçant à disputer à ses rivaux la faveur populaire, il parut s'abandonner entièrement aux avis des seigneurs les plus odieux aux Parisiens. L'évêque de Laon n'était plus écouté au conseil ; on marchait à une catastrophe : les députés du clergé et du tiers-état avaient reparu le 11 février, sans un seul noble :

les clercs avaient voté un subside du vingtième de leurs revenus; les bourgeois, la solde d'un homme d'armes par soixante-quinze feux dans les villes, par cent feux dans les campagnes; mais la décision de la crise s'agitait en dehors des états. « Le prévôt et les bourgeois, dit le continuateur de Nangis (c'était un moine de Saint-Denis), firent encore de nouvelles démarches près du duc, pour le prier d'aviser à mettre fin aux malheurs publics[1]; il leur donna de belles paroles, mais sans aucun effet: les nobles qui l'environnaient semblaient même se réjouir des misères du peuple. Alors Étienne Marcel, qui ne songeait qu'au bien de la chose publique, tint conseil avec les échevins et les principaux citoyens, et ils arrêtèrent entre eux une résolution extrême. Il serait à souhaiter qu'elle n'eût jamais été exécutée, ainsi que le prévôt et ses amis l'ont eux-mêmes avoué *devant moi* et devant d'autres. Ils pensèrent que, si le duc violait ainsi ses promesses et ne voulait pas employer les bourgeois de Paris (à repousser les ennemis), c'était à la persuasion de certains des siens, et ils jugèrent bon que quelques-uns de ses conseillers fussent *enlevés du milieu de ce monde* (*de medio tollerentur*). » Ils mirent leurs chaperons rouges et bleus, firent sonner le tocsin à Notre-Dame et réunirent les métiers en armes autour de Saint-Éloi, près du Palais. L'avocat-général Regnault d'Aci, l'un des vingt-deux officiers dénoncés par les états en mars 1357, avait repris son office, comme plusieurs autres; il eut le malheur de tomber à l'improviste au milieu de la foule exaspérée: il en fut la première victime; on le massacra dans la boutique

[1] Ils le prièrent plusieurs fois, à ce qu'il paraîtrait, de marcher à leur tête contre les *compagnies*.

d'un pâtissier, où il s'était réfugié, rue de la Juiverie. Pendant ce temps, Marcel envahissait, à la tête de trois mille hommes armés, le Palais, où logeait le duc; il monta jusque dans la chambre de ce prince, qu'il trouva entouré de beaucoup de seigneurs et de gentilshommes. Suivant Froissart, Marcel requit *moult aigrement* le duc de prendre enfin la défense du royaume. Le duc répliqua que cela regardait *celui qui savait tirer les profits et droitures* (les revenus) *dudit royaume. Les paroles multiplièrent fort et haut de part et d'autre*, jusqu'à ce que l'on en vînt à l'action. — Sire duc, s'écria Marcel, ne vous ébahissez des choses que vous *véez* (voyez), car il convient qu'il soit ainsi fait. — Et, se tournant vers ses *chaperonnés* : — Faites en bref ce pourquoi vous êtes venus ici!

« Cela dit, ceux de la compagnie du prévôt tirèrent leurs épées, coururent sus à monseigneur de Conflans, maréchal de Champagne, preud'homme de grand'noblesse, qui était des plus privés conseillers du duc, et le tuèrent proche le lit du duc, qui en eut sa robe tout ensanglantée. Aucuns autres allèrent sur monseigneur Robert de Clermont, maréchal de Normandie, vaillant homme de guerre, mais qui, étant désarmé, se sauva en une chambre de *retrait* (cabinet) : ils l'y poursuivirent, et le tuèrent aussi. Le duc, moult effrayé de ce qu'il voyait, pria le prévôt Marcel qu'il le voulût sauver; car tous ses officiers et gentilshommes s'étaient enfuis et l'avaient laissé seul. — Sire, *vous n'avez garde* (vous n'êtes pas en danger), dit Marcel. Et il lui bailla son chaperon rouge et *pers,* et prit celui du duc, qui était de *brunette noire à orffroi d'or* (frange d'or), et le porta toute la journée. Les corps des deux maréchaux furent traînés en la cour du Palais, devant *le perron de marbre* :

ils y demeurèrent gisants jusqu'au soir, sans que personne les osât enlever. »

Aussitôt le coup fait, Marcel et les siens s'étaient rendus à la maison-de-ville [1] : le prévôt harangua d'une fenêtre le peuple entassé sur la Grève. — Ce qui a été fait, dit-il, est pour le bien et profit du royaume, et les morts étaient faux et mauvais traîtres. — Nous *avouons* le fait et le soutiendrons, crièrent les gens des métiers.

Le prévôt retourna au Palais, et requit le duc, *de par le peuple*, de ratifier ce qui s'était passé et d'octroyer pardon à chacun, s'il en était besoin. Le duc ne pouvait refuser une requête présentée à la pointe des piques, et pria *ceux de Paris* d'être ses amis ; sur quoi le prévôt lui envoya deux pièces de drap, l'une rouge et l'autre bleue, pour tailler des chaperons mi-partis à tous les gens de son hôtel et de son service. *Les gens du parlement et tous autres officiers portèrent aussi ledit chaperon.*

Le soir seulement, les seigneurs *occis* furent enlevés et portés à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers ; mais l'évêque de Paris défendit qu'on inhumât en terre bénite Robert de Clermont, *sacrilége et excommunié*, qui avait arraché Perrin Marc de l'asile de Saint-Merri (22 février).

Le lendemain, Marcel fit une grande assemblée de bourgeois au couvent des Augustins, et pria les députés des bonnes villes, qui étaient encore à Paris, d'y assister. Maître Robert de Corbie, docteur en théologie et régent

[1] C'est Marcel qui a fondé l'Hôtel-de-Ville, ce tragique palais du peuple de Paris, qui a vu tant de drames terribles depuis celui qu'y joua son fondateur. Marcel avait acheté sur la place de Grève un hôtel appelé la *maison-aux-piliers*, et y avait installé le corps-de-ville, dont les séances s'étaient tenues auparavant en divers *parloirs*. — Robert de Clermont était le frère de Jean de Clermont, maréchal de France, tué à Poitiers.

en l'université, requit les députés de ratifier l'événement de la veille, lequel avait été nécessaire, *parce qu'ils étaient quatre qui empêchaient tous les bons conseils devers monseigneur le duc*, et les pria d'entretenir bonne union avec *ceux de Paris, laquelle avait été précédemment promise et jurée*. Les députés, les uns par conviction, les autres par *doute* (par crainte), répondirent qu'ils croyaient que ce qui avait été fait avait eu bonne et juste cause, et *avouèrent* tout. Cette adhésion livrait une sorte de dictature au corps municipal. Marcel, les échevins Toussac et Jean de l'Isle, et Maître Robert de Corbie, entrèrent au grand-conseil, d'où l'on expulsa les membres sur lesquels on ne pouvait compter; les *élus* de la noblesse, qui avaient presque tous quitté le conseil des Trente-Six, furent remplacés par des bourgeois; des bourgeois et des clercs furent également substitués aux nobles établis commissaires dans les provinces *pour le fait des finances*. Marcel, l'évêque Lecoq, et les reines Jeanne et Blanche, mandèrent *incontinent* le roi de Navarre. Charles accourut de Mantes à Paris, dès le 26 février, et approuva de grand cœur tout ce qui s'était passé; son accord avec le duc de Normandie fut réglé par la médiation du prévôt et de l'évêque de Laon, et les deux princes parurent bientôt si grands amis, *que chaque jour ils dînaient l'un avec l'autre*. Le duc, au nom du roi son père, assigna au roi de Navarre, en dédommagement de ses souffrances et de ses pertes, 10,000 livres de rentes en fonds de terre, assises sur le comté de Bigorre et les vigueries de Rivière (Verdun-sur-Garonne) et de Reux, portion de la sénéchaussée de Toulouse. Quoique ce traité fût peu avantageux à la couronne, on doit remarquer que les chefs du parti populaire écartaient par là les prétentions bien plus dangereuses de Charles-le-Mauvais sur

la Champagne ou la Normandie. Les *lettres* d'expédition de cet accord furent signées par le duc Charles, non plus en qualité de lieutenant du roi, mais en qualité de *régent du royaume :* on ne sait dans quel intérêt les chefs populaires firent prendre ce titre au duc (14 mars). Leur espoir paraissait être de contenir l'un par l'autre les deux princes, et de se servir de leurs noms contre la noblesse, qui menaçait de venger le meurtre des deux maréchaux: Marcel n'épargnait rien pour resserrer les liens des bonnes villes entre elles; il expédia des lettres-closes aux bonnes villes pour leur demander de garder *féale* union avec *ceux de Paris,* et d'adopter, en signe de confédération, le chaperon rouge et *pers*, « comme avaient fait plusieurs princes de fleurs-de-lis, le duc de Normandie, le roi de Navarre, le duc d'Orléans et le comte d'Étampes. » Amiens, Rouen, Beauvais, Laon, Senlis, et d'autres cités, prirent le chaperon mi-parti ; mais le mouvement de la bourgeoisie n'eut pas cette universalité qui eût été nécessaire pour une si hardie entreprise. Il y eut des villes qui répondirent évasivement, d'autres qui ne *renvoyèrent onc réponses*, et qui cessèrent tous rapports avec les états-généraux et avec Paris.

Le 19 mars, par suite de la découverte d'une conspiration nobiliaire, un écuyer eut la tête coupée aux Halles; cependant on essaya encore d'éviter la guerre avec les nobles ; on laissa le *régent* sortir de Paris pour aller tenir les états-provinciaux, convoqués dans l'intervalle des états-généraux, qui s'étaient séparés jusqu'au 1er mai ; on fit accompagner le prince par des députés de Paris, chargés de requérir paix et concorde : cette modération tardive perdit tout ; laisser le régent sortir de Paris, c'était donner un chef à la noblesse et un étendard à la guerre civile.

Le 9 avril, le régent ouvrit à Provins les états de Champagne. Deux députés de Paris, Robert de Corbie et un archidiacre de la cathédrale, sollicitèrent les trois ordres de Champagne d'être avec *ceux de Paris, et de ne s'émerveiller mie de ce qui avait été fait*. Les états ne répondirent point sur-le-champ : les nobles se retirèrent en un jardin *pour parler ensemble*, et firent prier le régent et le duc d'Orléans de les venir trouver. Alors le comte de Braine en Laonnois, au nom de la noblesse, déclara au régent que les Champenois n'iraient plus aux états-généraux à Paris, et lui demanda s'il avait reçu aucun mal ou *vilenie* de messire de Conflans, maréchal de Champagne, pour qu'on le dût mettre à mort, comme avaient fait les Parisiens. Le régent répondit qu'il tenait et croyait fermement que ledit maréchal et Robert de Clermont l'avaient servi et conseillé bien et *loyaument*. « Monseigneur, reprit le comte de Braine, nous Champenois qui sommes ici, vous remercions de ce que vous venez de dire, et nous souhaitons que vous fassiez bonne justice de ceux qui notre ami ont mis à mort sans cause. »

Et ils lui firent offre de leurs corps et de leurs biens pour en tirer vengeance. L'assemblée toutefois s'ajourna pour le 29 avril à Vertus, « parce que les plus grands et les plus puissants de Champagne n'étaient pas venus à Provins » : les députés parisiens s'en retournèrent au plus vite avertir le corps-de-ville qu'il fallait s'apprêter à combattre. Marcel se saisit aussitôt du Louvre, en chassa les hommes du régent, s'empara de l'artillerie et de tous les *engins* qu'il y trouva, fit fermer plusieurs des portes de la ville, barrer la rivière par de grandes chaînes de fer, et achever de dégager les remparts en abattant toutes les maisons qui y touchaient : les beaux *courtils* (jardins) des Frères Prêcheurs

et Mineurs furent sacrifiés aux fossés et au chemin de ronde. Mais les bons Frères ne murmurèrent point; ils étaient aussi dévoués à la chose publique que les gens des métiers (Contin. de Nangis). En même temps, Marcel, pour empêcher qu'on affamât Paris, entreprit de se saisir de divers points fortifiés sur la Seine et la Marne : il voulut occuper Meaux; mais il fut prévenu par le régent, qui s'était dirigé de Provins sur Meaux avec une troupe de gens d'armes; les bourgeois de Meaux, qui penchaient pour ceux de Paris, furent pris à l'improviste et ne résistèrent pas aux hommes du régent. Ce fut un fâcheux début pour Paris. Les chefs parisiens, plus irrités que découragés, écrivirent au régent une lettre violente qui n'a pas été conservée. Le désir de la vengeance donnait au duc Charles une activité et une énergie qu'on ne lui connaissait pas ; de Meaux, il alla présider à Compiègne les états de Vermandois, où la noblesse montra les mêmes sentiments qu'à Provins, puis il marcha sur Amiens, où il avait des intelligences; mais les chaperons mi-partis eurent le dessus dans Amiens, et lui fermèrent les portes. Il revint à Compiègne et y transféra les états-généraux, qui se devaient tenir à Paris au commencement de mai. Les états de Champagne, réunis sur ces entrefaites à Vertus, lui octroyèrent un subside et se déclarèrent ouvertement contre Paris : la noblesse, qui, dans cette province, était moins impopulaire qu'ailleurs, entraîna les bourgeois. Les représentants de tout le reste de la Languedoïl étaient convoqués à Compiègne ; mais l'assemblée fut très-peu nombreuse; il n'y vint personne des villes qui tenaient pour Paris, ni de plusieurs autres. Dix-huit bailliages, entre autres Orléans, Angers, Gisors, Tournai, n'envoyèrent pas un député noble ni bourgeois, et il ne vint pas un clerc

de trente-quatre diocèses. Le roi de Navarre ne parut pas à Compiègne ; il s'était rendu à Paris pendant ce temps ; l'évêque de Laon, menacé de mort par les nobles, fut obligé de s'enfuir de Compiègne, et alla rejoindre le roi de Navarre à Paris, où on les *festoya* grandement tous deux ; cependant, les états de Compiègne, tout dominés qu'ils fussent par une réaction monarchique et féodale, se prononcèrent, comme les assemblées précédentes, contre les mutations de monnaies, contre les principaux abus, et réservèrent à leurs commissaires la perception et l'emploi des aides octroyées par eux ; mais ils consentirent qu'on révoquât tous les pouvoirs accordés aux Trente-Six et à tous réformateurs élus par les précédents états (Ordon, t. III, p. 219.).

Les projets les plus violents s'agitaient à Compiègne : on ne parlait autour du régent que d'assiéger Paris, de l'affamer, de l'obliger à se rendre à discrétion. Les Parisiens continuaient leurs préparatifs de défense, et le corps municipal, outre la milice bourgeoise, prenait à sa solde des archers et des soudoyers du dehors. Le prévôt et les échevins tentèrent néanmoins à plusieurs reprises des démarches pacifiques : ils recoururent à la médiation du roi de Navarre, puis prièrent l'université d'envoyer des députés au régent, pour le solliciter, au nom de ce corps illustre et de toute la ville, *d'ôter l'indignation de son cœur, offrant amende convenable, sauve la vie de tous*. Les messagers de l'université furent bien reçus du régent et des seigneurs ; mais le régent refusa toute espèce d'accommodement, à moins qu'on ne lui livrât dix ou douze, ou tout au moins cinq ou six des plus coupables *de l'affaire faite à Paris, non point cependant pour les mettre à mort*. Le prévôt et ses amis, peu rassurés par cette restriction, « et

pensant bien, dit le continuateur de Nangis, que, si on les tenait, ils n'échapperaient point à un supplice terrible, ne voulurent point courir cette chance; » le peuple d'ailleurs n'était nullement disposé à livrer ses chefs, et n'eût pas accepté un tel sacrifice. Les hostilités s'ouvrirent entre le parti royal et féodal et le parti bourgeois. Mais, au moment où les deux factions allaient s'entreheurter, un troisième parti se jeta violemment dans la lice; un troisième cri de guerre se fit entendre, épouvantable cri de rage et de désespoir qui frappa la bourgeoisie de surprise et la noblesse de terreur : c'était la classe la plus nombreuse et la plus infortunée de la nation, c'étaient les paysans, qui se ruaient à leur tour sur ce champ de carnage où la France agonisante se déchirait de ses propres mains.

Ce qu'avaient enduré les habitants des campagnes depuis deux ans, passait la mesure des misères humaines: les nobles avaient rejeté sur leurs sujets tout le poids du désastre de Poitiers, et n'en avaient gardé pour eux que la honte. Qu'on se figure ce que dût être la levée en bloc de plusieurs milliers de rançons sur les terres seigneuriales; les nobles ne pouvaient ni ne voulaient emprunter leurs rançons aux Lombards, aux Juifs, alors proscrits et dispersés; quiconque avait de l'argent l'enfouissait plutôt que de le leur prêter : vendre leurs terres, en tout ou en partie, n'était pas plus praticable; cette masse de fiefs, même à vil prix, n'eût pas trouvé d'acquéreurs; le paysan paya tout. Chaque seigneur tira de ses vilains libres la plus grosse aide qu'il put; quant aux serfs, aux taillables à merci, les fouets, les cachots, les tortures, tout fut bon pour leur extorquer du fond des entrailles leur dernier denier; on répondait à leurs plaintes par des coups et

des *gausseries; Jacques Bonhomme,* ainsi que les gens d'armes appelaient le paysan, *Jacques Bonhomme a bon dos, il souffre tout!* — Il eût tout souffert peut-être encore, il en avait si bien l'habitude, si on lui eût permis de reprendre haleine et de se remettre au labour; mais après les seigneurs viennent les brigands : à peine *Jacques Bonhomme* a-t-il livré à son sire l'humble pécule amassé par deux ou trois générations, que les *compagnies* arrivent, vident son étable, enlèvent de sa grange le peu qu'y a laissé le seigneur, et lui laissent à leur tour pour adieux le viol, le meurtre et l'incendie [1], pendant que le seigneur, du haut de son manoir bien fortifié, bien approvisionné, regarde tranquillement brûler la cabane du paysan, sans daigner envoyer un carreau d'arbalète aux brigands, bons gentilshommes pour la plupart et ses cousins peut-être. *Jacques Bonhomme,* après avoir vu sa fille outragée, son fils massacré, sort affamé et sanglant des ruines de sa chaumière.....

[1] Les compagnies étendaient leurs ravages de la Loire jusqu'à l'Oise et à la Somme : Étampes, Montlhéri, Châtres (Arpajon), Corbeil, Montargis, Nemours, Château-Landon, Meung-sur-Loire, Beaugenci, Bonneval, avaient eu le même sort que les centaines de bourgs et de villages qui les environnaient; la principale bande était cantonnée à Épernon : les compagnies se disaient tantôt anglaises, tantôt navarroises, quoique Édouard III et Charles-le-Mauvais les désavouassent également; mais Édouard n'était pas fâché d'être désobéi et de voir ruiner la France. — Les paysans creusaient des fossés autour de leurs villages, et fortifiaient de leur mieux les églises : ils établissaient dans les clochers des guetteurs chargés de mettre les cloches en branle, ou de sonner du cornet à bouquin, dès qu'ils verraient au loin briller une armure : à ce signal, tout le monde s'enfermait dans l'église; mais c'étaient là de faibles défenses contre les bandes qui prenaient d'assaut des villes comme Etampes ou Nemours. — Vers la Loire, les paysans passaient la nuit dans les îles du fleuve, ou sur des bateaux où ils entassaient famille et troupeau, et qu'ils arrêtaient au milieu de la Loire. (Contin. de Nangis. — Secousse, t. II, p. 241). En Picardie, ils se réfugiaient dans des souterrains creusés à l'époque des invasions normandes. Michelet, d'après l'abbé Lebeuf; Mémoires de l'Acad. des inscriptions t. XXVII.

Le 28 de mai, plusieurs *menues gens* de Saint-Leu de Cérent, de Nointel, de Cramoisi et de quelques autres villages du Beauvaisis et des environs de Clermont, s'assemblèrent, et s'entredirent que tous les nobles de France, chevaliers et écuyers, *honnissaient* et trahissaient le royaume, et que ce serait grand bien que de les détruire tous...

« Et chacun d'eux dit : — Il est vrai ! il est vrai ! honni soit celui par qui il *demeurera* (il y aura retard) que tous les gentilshommes ne soient détruits ! » Ils élurent pour chef un *très-rusé paysan* nommé Guillaume Callet, du village de Merlo, et *s'en allèrent, sans nulles armures hors que bâtons ferrés et couteaux*, en la maison d'un chevalier qui demeurait près de là, forcèrent le château et tuèrent le châtelain, sa femme et ses enfants : un second manoir fut traité de même, et plusieurs chevaliers furent tués à Saint-Leu. A ce signal, tous les paysans de la contrée prirent leurs couteaux, leurs coignées, leurs socs de charrue, coupèrent des bâtons dans les bois pour en faire des piques, et coururent sus aux nobles, assaillant hardiment ces fiers châteaux devant lesquels ils avaient si longtemps tremblé, les emportant d'assaut, tuant tout ce qu'ils y trouvaient et y mettant le feu : en peu de jours, l'insurrection se répandit dans tous les sens avec la rapidité de l'incendie qui court sur une plaine couverte d'herbes sèches ; elle embrasa le Beauvaisis, l'Amiénois, le Ponthieu, le Vermandois, le Noyonnais, la seigneurie de Couci, le Laonnois, le Soissonnais, le Valois, la Brie, le Gâtinais, le Hurepoix, toute l'Ile-de-France ; elle couvrit tout entre l'embouchure de la Somme et les rives de l'Yonne ; plus de cent mille vilains quittèrent la bêche pour la pique : les chaumières avaient assez brûlé, c'était le tour des châteaux. La noblesse était

dans la stupeur : les animaux de proie ne seraient pas plus étonnés, si les timides troupeaux qu'ils sont accoutumés à déchirer sans résistance se retournaient tout à coup contre eux avec furie. Presque nulle part les nobles n'essayaient de se défendre : les plus illustres familles fuyaient à dix et vingt lieues dès qu'on signalait l'approche des *Jacques*, et voyaient derrière elles remparts et donjons s'écrouler dans des tourbillons de flammes : plus de soixante forteresses et *bonnes maisons* furent détruites en Amiénois, Santerre et Beauvaisis ; plus de cent, dans le Valois et les diocèses de Laon, Noyon et Soissons, sans compter celles qu'on abattit dans la Brie, dans les environs de Senlis et dans d'autres contrées de l'Ile-de-France et de la Champagne. Tous les châteaux de la maison de Montmorenci furent rasés. La duchesse d'Orléans n'eut que le temps de s'échapper de Beaumont-sur-Oise, qui fut saccagé aussitôt après son départ ; elle courut se réfugier à Meaux, où la duchesse de Normandie et plus de trois cents nobles dames et damoiselles s'étaient aussi retirées, *de peur d'être violées et par après meurtries par ces méchantes gens*. Elles n'avaient point de merci à espérer : aucune insurrection, dans les temps modernes, n'eut jamais un caractère aussi terrible et aussi atroce ; les *Jacques* n'avaient plus rien de l'exaltation religieuse des *pastoureaux* : ils n'attendaient plus le Saint-Esprit et le règne de la Justice ; ils combattaient afin de rendre tortures pour tortures, outrages pour outrages, afin de vider en quelques jours cet horrible trésor de haine et de vengeance, que les générations s'étaient transmises d'âge en âge en expirant sur la glèbe. Les plus effroyables scènes de la révolte des noirs à Saint-Domingue peuvent seules donner une idée de ce qui se passa dans les châteaux envahis par les Jacques. On tuait jusqu'aux *petits enfants*,

qui n'avaient point encore fait le mal, dit le continuateur de Nangis.

Malgré les excès et les cruautés des *Jacques*, le parti bourgeois ne pouvait se refuser à profiter d'une telle diversion, et beaucoup de *riches hommes* se mêlèrent bientôt à la *Jacquerie* pour tâcher de la diriger. Marcel envoya des Parisiens aider les *Jacques* à prendre le fort château d'Ermenonville : on n'égorgea pas les gens qu'on y trouva; mais on les obligea de renier *gentillesse* et noblesse : ainsi fit Robert de Lorris, chambellan du roi Jean [1]. Les paysans eux-mêmes sentaient la nécessité de s'allier aux bourgeois; ils se présentèrent devant Compiègne, ville royaliste, qui leur ferma ses portes, mais ils furent reçus dans Senlis : ils étaient maîtres de tout le plat-pays, depuis Paris jusqu'à Noyon, Soissons et Laon ; « et il y avait, dit la Chronique de Saint-Denis, bien peu de villes, *cités* (villes épiscopales) ou autres en France, qui ne fussent mues contre les gentilshommes, tant en faveur de *ceux de Paris* que pour le mouvement du peuple (des paysans). » Le menu peuple des cités sympathisait partout avec les Parisiens et même avec les *Jacques :* un succès de quelque importance eût entraîné tous les corps municipaux qui hésitaient encore. Marcel, qui venait de réprimer une conspiration tramée pour introduire dans Paris les soldats du régent, résolut de faire attaquer Meaux : le régent avait entouré de très-fortes murailles le marché de cette ville,

[1] Peut-être est-ce à cette époque qu'il faut placer une expédition dirigée par Marcel en personne contre un détachement de gentilshommes que le régent avait chargé d'occuper Corbeil, afin d'ôter aux Parisiens le secours des farines qu'ils recevaient de Corbeil par la rivière. Marcel chassa de Corbeil les nobles, qui, suivant La Bare, l'historien de Corbeil, avaient à leur tête le Bègue de Vilaines, chevalier renommé. Le prévôt jeta dans la Seine un pont que le régent avait fait établir au-dessous de Corbeil, pour se rendre maître des deux rives. Voy. le contin. de Nangis.

situé dans une île formée par la Marne et par le canal du Cornillon, et en avait fait sa place d'armes. L'attaque fut sollicitée par les habitants de Meaux eux-mêmes, qui n'osaient se soulever à eux seuls contre la garnison du marché, dont l'insolence les poussait à bout. Jean Vaillant, prévôt de la monnaie, alla se mettre à la tête d'une bande de *Jacques* à Silli en Mulcien, et se dirigea de là sur Meaux; les paysans du Valois et de la Brie accouraient de toutes parts le joindre en route, et sa petite troupe grossissait à chaque pas; il se réunit, sous les remparts de Meaux, avec quelques centaines de Parisiens conduits par l'épicier Pierre Gilles. Le maire Jean Soulas et les bourgeois de Meaux ouvrirent aussitôt les portes de la ville, où se précipitèrent neuf ou dix mille paysans furieux; les gens de Meaux dressèrent tables et nappes par les rues, firent manger et boire à discrétion cette multitude affamée, et la lancèrent contre le marché. On savait à Paris que le régent était parti pour Montereau et pour Sens, et l'on croyait la garnison du marché, que commandait le sire de Hangest, assez faible en ce moment : Marcel avait pensé que les *Jacques* suffiraient pour enlever la forteresse d'un coup de main, et ne leur avait expédié que peu de renfort de Paris. Cette faute coûta cher : un renfort inattendu était arrivé à la garnison; Gaston Phœbus, comte de Foix, un des plus brillants chevaliers de la chrétienté, et le captal de Buch, seigneur anglo-gascon, revenant de guerroyer contre les païens de Prusse [1], avaient appris à Châlons le péril qui menaçait

[1] Depuis que les grandes expéditions d'Orient avaient cessé, ce qui restait de l'esprit des croisades et de l'ancienne chevalerie se tournait vers le Nord : on allait chercher des aventures contre les païens de Prusse et de Lithuanie, et guerroyer dans ces pays barbares, au profit des chevaliers teutoniques et des chrétiens de Pologne.

les belles dames réfugiées au marché de Meaux, et étaient accourus leur offrir les services d'une soixantaine de vaillantes lances. Les gentilshommes de la garnison, exaltés par le danger des dames et par la présence de ces chevaliers renommés, n'attendirent pas l'assaut, firent ouvrir la porte du marché, et chargèrent impétueusement les vilains, *qui étaient noirs et petits et très-mal armés,* dit Froissart. Ces malheureux, demi-nus, rabougris et exténués par la misère, ne pouvaient soutenir le choc d'hommes robustes, adroits et couverts d'armures presque impénétrables : ils tuèrent cependant plusieurs chevaliers; mais ils furent bientôt *reboutés*, renversés les uns sur les autres et mis en pleine déroute : « les gens d'armes les abattaient à grands monceaux, et en tuèrent tant qu'ils en étaient tout lassés, et les faisaient *saillir* (sauter) en la rivière de Marne... Ils en mirent à fin plus de sept mille (Froissart, part. 2, c. 68). » Les vainqueurs passèrent le pont pêle-mêle avec les fuyards, se ruèrent dans la ville *comme des enragés*, massacrèrent ou firent prisonniers tous ceux des bourgeois qu'ils purent saisir, pillèrent les maisons et les églises, et allumèrent dans Meaux un incendie qui brûla durant quinze jours. La ville fut à peu près détruite : le faubourg avait été brûlé pendant l'action, et les habitants qui voulaient fuir avaient été rejetés dans les flammes à coups de lances. Le maire Jean Soulas, qui était parmi les prisonniers, fut pendu (9 juin)[1].

Ce premier combat fut décisif pour la *Jacquerie* : les

[1] Un manuscrit des Chroniques de Saint-Denis, qui a appartenu à Charles V, contient une miniature qui représente le combat de Meaux : sur les tours du marché flottent des pennons blancs. C'est la première fois que le drapeau blanc figure dans un monument de notre histoire, comme l'observe l'éditeur de la nouvelle édition des Chroniques, M. P. Pâris.

nobles, revenus de leur premier effroi, armaient de toutes parts, et mandaient à leur aide tous leurs parents et amis des Pays-Bas; ils reprirent aussitôt l'offensive et imitèrent partout de leur mieux l'exemple de la garnison de Meaux, qui, après sa sanglante victoire, s'était mise à courir les campagnes, brûlant les villages et égorgeant tous les paysans qui tombaient entre ses mains. Le paroxysme de fureur qui avait emporté les paysans commençait de faire place au découragement et à l'épouvante; le chef de la *Jacquerie de Beauvoisin,* Guillaume Callet, celui qu'on appelait le roi des Jacques, essaya de traiter avec le roi de Navarre; mais Charles-le-Mauvais craignit, en acceptant une telle alliance, de se mettre au ban de toute la noblesse: deux des parents du sire de Piquigni, le plus considérable de ses partisans, avaient d'ailleurs été mis à mort par les *Jacques.* Charles de Navarre donna de belles paroles au *roi des Jacques* et à ses principaux adhérents, qui se rendirent à Clermont sur son invitation; mais les bourgeois de Clermont arrêtèrent les chefs des paysans, et les livrèrent au Navarrois, qui leur fit couper la tête. Un auteur contemporain prétend qu'il couronna Guillaume Callet d'un trépied de fer rouge[1]. Après cette exécution, le roi de Navarre, accompagné du comte de Saint-Pol, alla fondre à l'improviste sur un gros de paysans insurgés, campés près de Montdidier, en tua trois mille et dispersa le reste.

Le régent et ses soudoyers, entre la Seine et la Marne, le sire Enguerrand de Couci, entre l'Oise et l'Aisne, détruisirent également des bandes nombreuses de *Jacques.* Les nobles, et les auxiliaires qui leur étaient arrivés de toutes parts, faisaient la chasse aux paysans, comme ceux-

[1] Vita prima Innocentii VI, ap. Baluz. Pap. Avenion., t. I, p. 354.

ci l'avaient faite aux gentilshommes : ils incendiaient les villages, tuaient les vilains et les serfs, *coupables ou non,* par les maisons, par les champs, par les vignes, partout où ils les rencontraient; plus de vingt mille avaient péri avant la Saint-Jean d'été, et le carnage continua longtemps encore. Des cantons entiers furent presque dépeuplés. « Si grand mal fut fait par les nobles de France, qu'il n'était pas besoin des Anglais pour détruire le pays; car, en vérité, les Anglais, ennemis du royaume, n'eussent pu faire ce que firent les nobles *nationaux* (*intranei*) (Contin. de Nangis). »

Ainsi fut anéantie cette grande insurrection des paysans de trois provinces (l'Ile-de-France, la Picardie et la Champagne), qu'une seule victoire eût propagée dans toute la France : les *Jacques* étaient détruits, la démocratie bourgeoise, affaiblie et ébranlée, la noblesse, ravivée et échauffée par le sang versé et par de faciles succès. Le résultat de la Jacquerie avait été de donner une armée au régent; la noblesse, une fois levée, resta sous les armes, et le régent fut bientôt en état de venir planter son camp sous Paris. Tandis qu'il assemblait ses principales forces sur les ruines fumantes de Meaux, une troupe de gentilshommes, jaloux de se signaler par quelque exploit, firent une pointe de Meaux sur Senlis, afin de punir cette ville de ses relations avec les *Jacques*. Les portes furent ouvertes à la première sommation. Les nobles avancèrent l'épée haute, *croyant avoir tout à eux,* et, lorsqu'ils furent arrivés sans résistance au milieu de la grand'rue, ils poussèrent le cri de : *ville gagnée!* signal de meurtre et de pillage. Ils n'avaient pas remarqué, au haut de cette rue, qui monte par une pente rapide, des chariots rangés les uns contre les autres : tout à coup les chariots roulent,

lancés par des hommes vigoureux, descendent impétueusement et culbutent chevaux et chevaliers; les bourgeois armés s'élancent des maisons, les femmes jettent par les fenêtres des flots de poix fondue et d'eau bouillante. Les nobles tournèrent le dos, laissant les plus hardis de leurs compagnons sur la place; les bourgeois de Senlis vengèrent leurs confrères de Meaux (Contin. de Nangis).

L'échec des nobles à Senlis ne pouvait toutefois influer sur le sort de la guerre comme le désastre des *Jacques* à Meaux, et ne ralentit pas les préparatifs du régent. Étienne Marcel avait probablement fondé de hautes espérances sur la révolte des paysans; mais, la Jacquerie une fois écrasée, il ne se dissimula pas le désavantage d'une lutte soutenue par quelques villes isolées et communiquant très-difficilement entre elles, contre un ennemi puissant en cavalerie, maître du plat pays et d'une foule de forteresses. Il n'y avait pas moyen de créer en quelques semaines une milice comme celle des archers anglais; il fallait à tout prix avoir des cavaliers, des gens habitués aux armes; le roi de Navarre était, à ce qu'il semblait, le seul allié qui pût donner de la cavalerie aux Parisiens. Immédiatement après le combat de Meaux, Marcel et ses amis se décidèrent donc à donner le commandement de Paris à ce prince, qui, depuis que le régent avait quitté la capitale, avait conservé ses liaisons avec le corps-de-ville sans rompre avec le régent. Charles de Navarre accourut sur-le-champ (14 juin), harangua les notables à l'hôtel-de-ville, protesta de son grand amour pour le royaume et *par espécial* pour Paris. L'échevin Charles Toussac *prêcha* ensuite, et dit que le royaume *avait été mal gouverne et encore l'était; que besoin était de faire un capitaine qui mieux gouvernât, et que meilleur ne pouvait-on avoir que le roi de*

Navarre. Beaucoup des assistants crièrent aussitôt : *Navarre! Navarre!* Le reste se tut. *Ainsi fut élu ledit roi capitain de la ville de Paris*, et le prévôt des marchands écrivit *incontinent* à toutes les bonnes villes, *afin que chacun consentit à faire ledit roi capitain universel par le royaume de France* (Chroniq. de Saint-Denis). Les villes qui avaient pris le chaperon rouge et bleu s'y accordèrent; mais l'espoir qu'on avait mis dans l'alliance du roi de Navarre se dissipa sur-le-champ : la plupart des nobles qui lui avaient été attachés jusqu'alors, et qui l'avaient poussé, la semaine précédente, à exterminer les *Jacques*, l'abandonnèrent en déclarant qu'ils ne combattraient pas contre la cause commune de la noblesse. On recourut alors à une ressource fatale; on traita avec les bandits, avec la *grande compagnie* cantonnée à Épernon, et avec d'autres encore; on les reçut à la solde de la ville de Paris. Ce fut la première atteinte portée à la popularité de Marcel; le menu peuple voyait avec horreur ces brigands, et ne pardonnait pas au roi de Navarre le massacre des *Jacques;* une partie de la haute bourgeoisie, par des motifs tout différents, s'effrayait d'avoir été emportée bien au delà de ses prévisions, et voyait avec répugnance entre les mains du Navarrois cette épée de capitaine-général qui menaçait de se changer en sceptre.

Telle était la situation de Paris, lorsque le régent vint camper près du bois de Vincennes et du confluent de la Seine et de la Marne, avec plusieurs milliers de *lances*[1] et beaucoup d'autres gens de guerre français, belges et même

[1] Au quatorzième siècle, le terme d'*hommes d'armes* change de sens, et ne signifie plus qu'un soldat revêtu d'une armure défensive, et propre à combattre *main à main*. La *lance* est ce qu'avait été autrefois l'*homme d'armes*, le cavalier armé de toutes pièces.

allemands qu'il avait pris à sa solde. Il n'avait pas su trouver d'argent pour défendre Paris; il savait bien maintenant en trouver pour l'attaquer. Le régent se logea aux Carrières, près Charenton, et enleva à Paris tous les arrivages de la Marne et de la Haute-Seine (du 29 au 30 juin). De vives escarmouches eurent lieu chaque jour entre son camp et Paris. Le roi de Navarre, qui, malgré ses protestations de *vivre et mourir avec les Parisiens envers et contre tous*, ne cessait de négocier tour à tour avec le régent et avec des agents du roi d'Angleterre, ne se souciait pas de demeurer sous la main des Parisiens; leur fermentation lui inspirait plus de crainte que de confiance, et il avait transféré son quartier général à Saint-Denis. Les nobles, campés à Charenton, et les mercenaires normands, anglais et navarrois, cantonnés à Saint-Denis et à Saint-Cloud, pillaient et incendiaient le pays à l'envi. Le 8 juillet, la reine douairière Jeanne détermina le régent et le roi Charles à s'aboucher près de l'abbaye Saint-Antoine; le Navarrois vendit la paix et son alliance au régent pour 400,000 *florins à l'écu*, en sus de l'indemnité qui lui avait été allouée par le dernier traité du mois de mars (Chroniq. de Saint-Denis); il s'obligea d'amener les Parisiens à rentrer sous l'obéissance du régent, et à payer 600,000 écus d'or pour la rançon du roi Jean, moyennant rémission de toute peine *corporelle*. Froissart dit qu'il fut convenu, secrètement bien entendu, que le régent aurait *à son vouloir* le prévôt des marchands et ses principaux fauteurs. Quoi qu'il en soit de cette circonstance odieuse, les conventions de Saint-Antoine prouvèrent que le Navarrois, malgré son esprit et ses talents, était décidément au-dessous de son rôle. L'homme qui vendait pour de l'or ses prétentions à une couronne, n'était pas de taille à

faire une révolution. Les Parisiens accueillirent le Navarrois et son traité par des cris d'indignation, et lui déclarèrent qu'ils se passeraient bien de lui s'il les abandonnait, et qu'ils ne paieraient pas un sou du subside promis en leur nom. Charles de Navarre alors appela dans Paris ses *soudoyers,* et les fit sortir avec les bourgeois contre les troupes du régent. On se battit assez vivement devant les remparts (11 juillet). Le lendemain, le régent envoya sommer le roi de Navarre de remplir ses promesses. Le Navarrois répondit effrontément que le régent avait violé le traité en assaillant les Parisiens, et reprit sa *capitainerie,* mais non sa popularité.

Le régent, sur ces entrefaites, avait établi un pont de bateaux sur la Seine, un peu au-dessus du confluent avec la Marne, afin d'envahir le pays de la rive gauche : les Parisiens et les mercenaires anglo-navarrois firent une brusque sortie par le faubourg Saint-Marceau, et attaquèrent vigoureusement le pont; le régent y perdit du monde, et le maréchal de Normandie, successeur du malheureux Robert de Clermont, y fut fait prisonnier; mais le pont resta au pouvoir des assiégeants (14 juillet). La disette, dont Marcel, à force de soins et de prévoyance, avait longtemps garanti Paris, commençait à sévir, et l'on ne voyait pas d'issue à la crise où l'on était engagé; les Parisiens n'étaient pas plus en état de faire lever le siége que les nobles de prendre Paris d'assaut. Les négociations se rouvrirent : le 19 juillet, le roi de Navarre, l'archevêque de Lyon, que le pape avait chargé de travailler à la paix, l'évêque de Paris, le prieur de Saint-Martin-des-Champs, l'échevin Jean Belot et plusieurs autres notables bourgeois, allèrent trouver le régent sur le pont de bateaux; on convint que les Parisiens « se mettraient en la merci du régent par telle con-

dition qu'il ordonnerait par le conseil de la reine Jehanne, du roi de Navarre, du duc d'Orléans et du comte d'Étampes. » Cette base arrêtée, on parut considérer la paix comme conclue, et les gens d'armes du régent, qui avaient de leur côté grand'peine à subsister, se mirent en devoir de déloger et de laisser les passages libres (Chroniq. de Saint-Denis). Une nouvelle conférence, qui devait être définitive, fut assignée à Lagni au mardi 24.

Les événements se précipitèrent durant cet intervalle : la base de traité convenue au pont de Charenton irrita le peuple autant qu'elle alarma le prévôt et ses amis ; les gardiens des portes refusèrent l'entrée de la ville à plusieurs officiers du régent qui s'y étaient présentés ; le peuple murmurait tout haut contre le roi de Navarre, et *le soupçonnait, parce qu'il était noble, de conspirer avec les autres nobles contre la ville de Paris* (Contin. de Nangis) ; Marcel et ses amis, au contraire, s'efforçaient de se rattacher au roi de Navarre, et lui offraient de seconder sans réserve ses desseins les plus secrets, pour l'empêcher de traiter à leurs dépens : Marcel lui envoyait le plus d'argent qu'il pouvait à Saint-Denis pour payer ses mercenaires. Cette divergence entre les sentiments de la masse et la politique des chefs devint beaucoup plus grave à la suite d'un accident qui arriva le surlendemain de la conférence de Charenton (21 juillet). La plupart des mercenaires à la solde de Paris étaient retournés à leurs postes de Saint-Denis et de Saint-Cloud, et ravageaient la campagne de plus belle jusqu'aux portes mêmes de la ville ; ils vinrent brûler le bourg Saint-Laurent à deux pas de la porte ou bastille de Saint-Martin. A voir, du haut des murailles, les flammes s'élever de tous les points de l'horizon, les Parisiens pouvaient se croire bloqués entre deux armées ennemies ;

l'exaspération populaire était au comble. Quatre ou cinq cents de ces soudoyers étaient restés dans la ville à s'*ébattre* et dépenser joyeusement le fruit de leurs pillages : le peuple, provoqué peut-être par quelques insolences de leur part, s'ameuta tout à coup contre ces gens des *compagnies*, qu'il confondait tous dans sa juste haine sous le nom d'*Anglais*. Vingt-cinq ou trente des bandits furent assommés sur la place, et tous les autres furent arrêtés et enfermés dans les geôles du Louvre : le peuple alla prendre les principaux, qui étaient des gentilshommes et de notables personnages, à l'hôtel de Nesle où ils avaient dîné avec le roi de Navarre. Le lendemain 22, Charles de Navarre, Marcel, l'évêque Robert Lecoq, essayèrent en vain d'apaiser la multitude, qui exigea que le roi et le prévôt la menassent attaquer les *Anglais* à Saint-Denis et à Saint-Cloud. Le Navarrois céda, mais d'assez mauvaise grâce, et les Parisiens, au nombre de seize cents chevaux et huit mille hommes de pied, sortirent en deux *routes*, par les portes Saint-Denis et Saint-Honoré : le roi et le prévôt étaient à la tête de la première des deux troupes, qui battit la campagne autour de Montmartre sans pousser plus loin, tandis que l'autre bande se dirigeait vers le bois de Saint-Cloud (le bois de Boulogne). Le gros des *Anglais* était dans ce bois : le chroniqueur de Saint-Denis assure que trois des gens du roi de Navarre coururent les avertir de se mettre en défense; les *Anglais* se cachèrent, et ne laissèrent paraître qu'une cinquantaine des leurs sur la lisière du bois; les Parisiens, sortis par la porte Saint-Honoré, fondirent sur cette petite troupe; le reste des bandits s'élancèrent alors de leur embuscade, et se précipitèrent sur les gens de Paris, qui, dans leur surprise, furent aisément culbutés et mis en déroute : les *Anglais* les poursuivirent

jusqu'à la porte Saint-Honoré, et en tuèrent plus de six cents. Le corps que commandaient le roi de Navarre et Marcel n'avait fait aucun mouvement durant ce combat : le roi de Navarre retourna devers Saint-Denis, et Marcel et les siens rentrèrent dans Paris parmi les cris et les huées du peuple, *qui les blâmait grandement d'avoir laissé mettre à mort les bonnes gens de Paris sans les secourir*. Tel est du moins le récit du chroniqueur de Saint-Denis; mais, suivant Froissart, le prévôt et ses gens étaient rentrés par la porte Saint-Martin avant le combat, et l'autre bande ne futassaillie que sur le soir, comme elle s'en revenait *par troupeaux, sans ordonnance ni arroi*. Ce qui est certain, c'est que le roi de Navarre ne rentra plus dans Paris : le peuple exigea qu'on lui ôtât le titre de capitaine de la ville, et oublia presque entièrement ses autres haines pour tourner toute son irritation contre Charles-le-Mauvais; le régent, que des avis secrets tenaient au courant de ce qui se passait à Paris, secondait très-habilement cette réaction, en s'effaçant, pour ainsi dire, le plus possible et en éloignant ses troupes. Marcel et ses amis sentaient le sol trembler sous leurs pas, et soupçonnaient, sans pouvoir s'en garantir, les mines que creusaient autour d'eux les partisans du régent; ils craignaient d'autant plus de se séparer du Navarrois, qui les dominait et qui était dominé à son tour par les bandes de brigands qui faisaient sa seule force militaire. Les *Anglais* réclamèrent la libération de leurs camarades enfermés au Louvre : Charles-le-Mauvais la requit de Marcel; le prévôt n'osa refuser, et alla lui-même, avec un détachement de gens de guerre et d'archers, tirer les prisonniers du Louvre et les mettre hors de Paris par la porte Saint-Honoré (27 juillet). Cette action acheva de ruiner l'affection du peuple pour Marcel.

Paris, plein de troubles et de complots, était livré à une agitation continuelle : les affidés du régent travaillaient activement le peuple, et dans la haute bourgeoisie s'opérait un revirement monarchique, à la tête duquel s'était placé un riche bourgeois appelé Jean Maillart, compère de Marcel et jusqu'alors un de ses principaux adhérents: le régent venait de confisquer des propriétés considérables que possédait Maillart dans le comté de Dammartin (Secousse, *Preuves*, p. 79) [1], et le désir de rentrer dans ses biens put influer sur sa conduite; il est permis cependant de supposer que l'intérêt personnel ne fut pas l'unique mobile de Maillart et des hommes qui le secondèrent. L'essai prématuré de gouvernement démocratique tenté par Marcel avait définitivement avorté: la bourgeoisie française avait mal secondé Paris, et toutes les espérances fondées sur la confédération des villes, sur le roi de Navarre, sur la Jacquerie, s'étaient évanouies les unes après les autres; il ne s'agissait plus de savoir si la France serait libre et bien gouvernée, mais si elle continuerait d'exister et d'être la France; on n'ignorait pas que c'étaient les effrayantes exigeances d'Édouard III qui prolongeaient la captivité du roi Jean, et qu'Édouard, à l'expiration de la trêve, soutiendrait ses prétentions les armes à la main, si la France ne consentait pas à se laisser démembrer. Il fallait sauver le pays en réunissant à tout prix dans une seule main le peu qui

[1] Secousse a soupçonné, et M. Lacabane, dans une remarquable dissertation sur la mort de Marcel (*Bibliothèq. de l'Ecole des Chartes*, 1er n°), affirme que cette confiscation prétendue n'avait pour but que de détourner les soupçons de Marcel et de ses adhérents, et que Maillart, comme le dit Froissart, avait *toujours été de l'accord du duc de Normandie*. Froissart est fort inexact sur les événements de Paris : rien ne prouve que Maillart ait joué le rôle odieux dont on aurait grand tort de lui faire un titre de gloire. Dans cette hypothèse, en effet, il se fût insinué dans la confiance de Marcel pour le trahir et l'assassiner.

lui restait de forces. La question ainsi posée était facile à résoudre. Pouvait-on hésiter entre le Navarrois, dépopularisé, n'ayant pour armée que les brigands qui désolaient la France, et le régent, appuyé par toute la noblesse et obéi par une grande partie des villes? Le maintien de la loi Salique, déjà enracinée dans les esprits, emportait d'ailleurs la balance. Ces considérations n'échappaient point sans doute à la haute intelligence de Marcel : le prévôt n'eût pas mieux demandé que d'être l'intermédiaire d'une transaction nécessaire; il voyait la planche de salut, mais il ne lui était pas donné de la saisir. Le sang qu'il avait répandu et que ses regrets ne pouvaient effacer, le séparait à jamais du régent, et lui rendait le retour impossible! Il y a de grandes leçons de moralité dans l'histoire! Une dernière démarche fut tentée : le peuple obligea Marcel et les échevins d'écrire au régent pour l'inviter à revenir et à s'unir aux Parisiens contre les Navarrois et les *Anglais*. Le régent répondit qu'il ne rentrerait pas dans Paris tant que le meurtrier des maréchaux serait en vie : la lettre fut remise à Marcel lui-même [1].

Le prévôt garda la lettre, assembla ses adhérents les plus compromis ou les plus dévoués, et prit, de concert avec eux et l'évêque Lecoq, une résolution désespérée: Marcel et les siens, dit Froissart avec une naïveté terrible, *virent que mieux leur valait occire qu'être occis*. Ils résolurent de livrer Paris malgré lui au roi de Navarre, et de raffermir par la terreur un pouvoir qui n'était

[1] Cette circonstance importante ne se trouve dans aucun des trois principaux monuments du temps, la Chronique de Saint-Denis, Froissart et le continuateur de Nangis, mais dans deux chroniques manuscrites citées par Secousse, t. I, p. 301, et dans une troisième (Chroniq. de Jean de Nouelles, abbé de Saint-Vincent de Laon), citée par M. Lacabane, dans sa *Dissertation sur la mort de Marcel*.

au roi et au duc! tant que chacun qui le voyait allait après et criait ledit cri (Chronique de Saint-Denis). » Jean Maillart s'en alla vers les halles, pour soulever ce quartier populeux; la conspiration royaliste éclatait en même temps sur un autre point: un chevalier appelé Pépin des Essarts, à la tête d'une troupe de gens armés, était allé assaillir et piller la maison de Josseran de Mâcon, puis prendre à l'Hôtel-de-Ville une bannière aux armes du régent; Maillart et Pépin marchèrent ensuite des halles et de l'Hôtel-de-Ville vers la porte ou bastille de Saint-Antoine[1]. Ils y rejoignirent Marcel: les deux complots avaient marché parallèlement; le prévôt et ses agents s'étaient dirigés de la porte Saint-Denis vers la porte Saint-Antoine, se saisissant, chemin faisant, des portes situées entre ces deux *bastides;* mais, parvenus à la porte Saint-Antoine, ils avaient trouvé une vive résistance chez les gardiens, notables bourgeois, qui se montrèrent fort mécontents qu'on leur voulût ôter les clefs *pour les donner à gens qui ne les valaient pas, et entrèrent en soupçon de quelque trahison.* Sur ces entrefaites, arrivèrent Maillart, Pépin des Essarts et la foule qu'ils traînaient à la suite. Suivant Froissart, qui paraît avoir arrangé l'événement avec l'instinct dramatique qui lui est ordinaire, minuit allait sonner, et Marcel avait déjà les clefs en main. — Étienne, Étienne, lui cria Jehan Maillart, que faites-vous ici à cette heure? — Jehan, que vous importe de le savoir? je suis ici pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Pardieu, répondit Jehan Maillart, il ne va mie ainsi; mais n'êtes ici à cette heure pour nul

[1] Marcel avait bâti un portail flanqué de tours, sur l'emplacement où Charles V éleva ensuite une forteresse beaucoup plus vaste, qui fut la fameuse BASTILLE.

bien, et je le vous montre, dit-il à ceux qui étaient près de lui, comme il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville !

— Jehan, vous mentez !

— Pardieu, traître, c'est vous qui mentez, répondit Jehan Maillart. — Et tantôt (aussitôt) férit à lui (frappa sur lui) et dit à ses gens. — A la mort ! à la mort, tout homme de son côté, car ils sont traîtres. »

« Lors eut grand hutin et fort, et volontiers eût fui le prévôt, mais il fut si *hâté* (serré de si près) qu'il ne put; car Jehan Maillart le férit d'une hache sur la tête, et l'abattit à terre, et *ne se partit de lui tant qu'il l'eût occis, quoique ce fût son compère*[1]. Philippe Giffart, un des principaux membres du corps-de-ville, se fit tuer à côté du prévôt en se défendant vaillamment. Le reste des compagnons de Marcel, accablés par le nombre, furent massacrés ou faits prisonniers. Les chefs des vainqueurs achevèrent leur ouvrage en courant s'emparer des portes Saint-Martin et Saint-Honoré, occupées par des amis de Marcel; on tua ceux qui se défendirent, et on emmena les autres en prison, pendant qu'une partie des gens qui avaient suivi Maillart allaient égorger, près de l'ancienne porte Baudoyer[2], l'é-

[1] Marcel périt de la main des siens : Pépin des Essarts était probablement parent de sa femme, qui portait le nom de des Essarts. Sur la catastrophe du 31 juillet 1358, voyez les anciennes éditions de Froissart, le continuateur de Nangis, la Chronique de Saint-Denis, le premier volume de Secousse (page 294 et suivantes), qui a comparé ces ouvrages entre eux et avec d'autres monuments inédits, et enfin la dissertation que vient de publier M. Lacabane, dans le premier numéro de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Cette dissertation nous a paru concluante contre le mémoire de M. Dacier, qui, d'après quelques-uns des manuscrits de Froissart, attribuait à Pépin des Essarts et à un certain Jean de Charni l'organisation du complot et le meurtre de Marcel.

[2] C'était l'ancienne porte de Paris du côté de l'Orient, avant que Marcel eût enfermé dans les murs de la ville tout l'espace situé entre la place Baudoyer et la Bastille.

chevin Jean de l'Isle et le *clerc de la marchandise* de Paris (le greffier de l'Hôtel-de-Ville), frère d'Étienne Marcel. Les partisans des Valois avaient dressé d'avance leur liste de proscription ; aussi l'échevin Charles Toussac, Josseran de Mâcon et plus de soixante autres personnages notables furent-ils arrêtés cette nuit même. Les cadavres de Marcel, de Giffart et de Jean de l'Isle furent traînés par les rues et étalés devant cette même église de Sainte-Catherine du Val des Écoliers (rue Saint-Antoine), où avaient été transportés les corps des maréchaux de Champagne et de Normandie; « dont plusieurs, dit la Chronique de Saint-Denis, tenaient que c'était ordonnance de Dieu; car ils étaient morts de telle mort comme ils avaient fait mourir lesdits maréchaux. »

Le reste de cette terrible nuit se passa dans une agitation extrême : le lendemain matin (1er août), on ne voyait plus par les rues un seul chaperon rouge et bleu; chacun s'empressait de cacher cet insigne qu'on portait encore si fièrement la veille. Maillart ne perdit pas de temps ; il fit crier par les rues à son de trompe que chacun était invité à arrêter les partisans de Marcel pour les conduire au Châtelet; il dépêcha en toute hâte son frère et deux conseillers du parlement au régent, qui était à Charenton, assembla le peuple aux halles, et raconta *comme la cité de Paris avait failli être courue et détruite cette propre nuit, si Dieu n'y eût mis ordre* (Froissart). Le pauvre peuple, *moult ébahi, louait Dieu de la grâce que faite leur avait*. La harangue de Maillart, répétée et commentée par tous ses adhérents, fixa les irrésolutions de la foule, et la nouvelle du retour du régent fut accueillie par les acclamations de ceux mêmes qui, la veille, étaient encore en armes contre lui. Les députés expédiés au régent revinrent au bout de quel-

ques heures avec des lettres de ce prince, qui établissaient, pour juger les prisonniers, une commission composée de deux présidents et trois conseillers au parlement, de trois maîtres des requêtes de l'hôtel, du bailli de Troyes et de Meaux et du prévôt royal de Paris (Secousse, t. I, p. 309). La commission alla vite en besogne : dès le 2 août au matin, l'éloquent et courageux échevin Charles Toussac fut décapité en Grève avec Josseran, le trésorier du Navarrois. Leurs corps dépouillés restèrent là gisants sur la Grève, et le régent, en faisant, le même soir, son entrée par la porte Saint-Antoine, put voir ces deux cadavres après ceux d'Étienne Marcel et de ses compagnons, qui gisaient sanglants sur les degrés de Sainte-Catherine. « On n'avait pas permis de les inhumer, dit le continuateur de Nangis, afin que le régent s'assurât par ses propres yeux qu'on l'avait vengé de ses ennemis. » Après le passage du régent, on jeta les cadavres à la Seine : Marcel du moins avait accordé la sépulture à ses victimes! Il est permis de douter que le régent, froid et réfléchi comme il était et peu susceptible de passions violentes, ait pris grand plaisir à repaître ses yeux du hideux spectacle qu'on avait préparé à sa bienvenue. Une anecdote, racontée par sa biographe Christine de Pisan, atteste à quel point il était déjà maître de lui-même. Tandis qu'il traversait les rues, accompagné de Jean Maillart, *qui grandement était en sa grace et son amour* [1], voici qu'un *garnement outrecuidé se mit à dire, si haut qu'il le put ouïr :* — Pardieu, sire, si j'en eusse été cru, vous n'y fussiez jà entré ; mais, *au fort* (après tout), on y fera peu pour vous! » A ces mots, le comte de

[1] Froissart. — Le régent fit Maillart et Pépin des Essarts membres de son conseil privé, combla Maillart de présents, et l'anoblit, lui et toute sa famille. Voyez la dissertation de M. Lacabane.

Tancarville, qui chevauchait devant le prince, mit l'épée à la main pour aller tuer ce *vilain;* mais le duc Charles retint le comte et répondit en souriant:—On ne vous en croira pas, beau sire.—Pensa ce très-prudent prince, que, *par celui occire* (si l'on tuait cet homme), la ville qui avait été rebelle, se fût bien pu émouvoir....[1] » Le régent alla descendre au Louvre, et manda du marché de Meaux à l'hôtel Saint-Pol (rue Saint-Antoine), la duchesse sa femme et toute cette belle cour de dames et de damoiselles réfugiées au marché de Meaux depuis la Jacquerie.

La réaction continuait : le 4, on *décolla* aux halles Pierre Gilles, cet épicier qui avait combattu à Meaux dans les rangs des Jacques, et un chevalier que Marcel avait fait châtelain du Louvre. Le régent, pendant ce temps, *prêchait* le peuple à l'Hôtel-de-Ville, touchant la *grand' trahison traitée par les dessusdits morts, par l'évêque de Laon et plusieurs autres qui encore vivaient.* De nouvelles exécutions se succédèrent les jours suivants; ce que le régent y voyait de plus profitable, c'étaient les riches confiscations qui en étaient la conséquence. Le 5 août, fut publié un édit pour la fabrication d'une nouvelle monnaie : on devait tailler jusqu'à 20 livres dans un marc d'argent! c'était la *plus faible monnaie* qu'on eût jamais faite. Plusieurs des hommes courageux qui avaient tant lutté pour détourner ce fléau du peuple, purent entendre crier l'édit sur leur passage en marchant à la mort[2].

« Ainsi finirent, dit le continuateur de Nangis, ceux qui avaient gouverné la ville avec le prévôt et par le conseil

[1] Christine de Pisan; des *faits et bonnes mœurs du roi Charles-le-Sage*, c. 24.

[2] O roi de Navarre, s'écriait l'un d'eux en allant au supplice; ô roi de Navarre, plût au ciel que je ne t'eusse jamais connu (contin. de Nangis)!

desquels se faisaient toutes choses; parmi eux étaient maints bourgeois très-considérables, très-éloquents et très-doctes! » Marcel et son parti s'étaient écartés de la grande voie des destinées de la France : en cherchant un roi des bourgeois à opposer au roi des nobles, en se livrant à Charles de Navarre, ils avaient attaqué la *loi salique*[1], garantie de la nationalité française. Mais, sans nier la nécessité de leur chute, sans refuser d'admettre, avec les historiens de la monarchie, que Maillart ait bien mérité du pays, l'histoire, à qui cinquante ans de révolutions ont dévoilé bien des mystères, et qui plane aujourd'hui de plus haut sur l'ensemble des destins de la patrie, doit relever de l'anathème la mémoire de l'homme qui a été le premier représentant du génie politique de la grande cité et qui a dirigé le premier essai du gouvernement représentatif en France[2]. Les mœurs violentes d'un temps où l'on qualifiait de *Jehan-le-Bon* un roi qui avait inauguré son règne en égorgeant son connétable sans forme de procès, ne justifient pas sans doute, mais expliquent l'acte violent auquel se portèrent les chefs du parti populaire dans l'effervescence d'une crise terrible : le sang a expié le sang; le pacte conclu avec Charles-le-Mauvais a été puni avant d'être consommé; mais le souvenir de ce qu'avaient voulu faire Marcel et ses amis ne doit pas périr. Marcel ne mourut pas tout entier! il n'échoua même pas entièrement; les grands coups qu'il avait portés à la monarchie féodale laissèrent de profondes traces; le régime

1 Après avoir montré plus haut l'impropriété originaire de ce nom, nous ne pouvons éviter de nous conformer, dans le cours de notre récit, à un usage consacré par les siècles.

2 L'imputation erronée d'avoir voulu livrer Paris aux Anglais a contribué à prolonger cet anathême. Le président Hénault, par une singulière inadvertance, l'a consignée dans son abrégé.

qu'il avait mutilé ne revint pas complétement à la vie, et Charles V lui-même, puis d'autres rois encore, exécutèrent de leurs mains royales une partie de l'œuvre du démocrate dont ils proscrivaient la mémoire[1].

(1358-1359).— On était loin de pouvoir entrevoir ces résultats au moment de la mort de Marcel : comme la lutte de la couronne et de la bourgeoisie ne faisait pas à elle seule toute la situation, la contre-révolution de Paris ne termina rien; elle sembla même donner aux éléments de désordre un plus furieux essor. Le roi de Navarre, en s'alliant à tous les chefs des compagnies, s'était préparé de puissants moyens d'action pour exécuter son dessein : il s'en servit pour se venger de l'avoir vu échouer. Il sentit que c'en était fait de ses prétentions à la couronne de France, et, dès le 1er août, le lendemain de la mort du prévôt, il signa des conventions préliminaires avec les agents d'Édouard III, et s'engagea à seconder Édouard dans la conquête du royaume, moyennant la cession de la Champagne, de la Brie, et d'autres provinces à l'égard desquelles on s'entendrait ultérieurement[2]; puis il évacua Saint-Denis, laissant l'abbaye en flammes derrière lui, envoya un héraut défier le duc de Normandie et les Parisiens, et s'en alla joindre son frère Philippe à Mantes, pendant que trois cents de ses hommes d'armes filaient rapidement sur Melun. La reine Blanche,

[1] On regrette de ne pas voir, parmi les statues qui décorent maintenant l'Hôtel-de-Ville de Paris, l'image de son fondateur, du chef de la bourgeoisie française au quatorzième siècle. Cette exclusion n'est pas de notre temps. L'histoire de la grande cité, qu'on a voulu retracer avec le ciseau du sculpteur, ne se comprend pas sans cette imposante et tragique figure d'Etienne Marcel, et l'on pouvait admettre, dans une galerie historique des chefs de la commune parisienne, tel personnage auquel ne s'ouvrirait pas le Panthéon.

[2] Secousse, t. I, p. 518.

veuve de Philippe de Valois et sœur de Charles-le-Mauvais, avait Melun dans son douaire; elle livra aux Navarrois le château, situé dans une île de la Seine, et la partie de la ville qui est du côté du Gâtinais (4 août). En même temps, d'autres bandes se saisissaient des châteaux de Poissi, de Creil-sur-Oise, de Mauconseil en Noyonnais et de Hérielle en Amiénois, se cantonnaient fortement sur la haute et la basse Seine, sur l'Oise, sur la Somme et bientôt jusque sur la Marne. Les vassaux français et navarrois de Charles-le-Mauvais et une foule d'aventuriers belges, allemands, anglais, bretons, gascons, accouraient à l'appel du roi de Navarre, qui leur offrait une bonne solde, et la France à manger par-dessus le marché : le régent n'était pas en état de surenchérir. Charles de Navarre employait à guerroyer contre la ville de Paris l'argent levé par Marcel pour la défendre, et Édouard III, selon toute apparence, y suppléa quand cet argent vint à manquer. La cupidité n'était pas d'ailleurs l'unique motif qui grossissait les *compagnies;* toutes les passions turbulentes de la vieille féodalité, comprimées depuis un siècle par les rois, se déchaînaient dans une bacchanale universelle. S'il y avait de *pauvres brigands* qui ne faisaient leur métier que pour *gagner,* on comptait aussi bon nombre de nobles hommes, de valeureux chevaliers, qui, sans négliger le profit de la guerre, aimaient surtout la vie d'aventures pour elle-même, surprenaient les châteaux, brûlaient les villages, comme auparavant ils donnaient de beaux coups de lance dans les tournois, *afin d'acquérir los et renom et pour l'amour de leurs mies.* C'est là ce qui explique la supériorité militaire des *compagnies;* ces armées de bandits, il faut bien le reconnaître, étaient toutes composées de gens d'élite, et ce furent elles qui ressus-

citèrent chez nous l'art de la guerre, complétement perdu chez les milices de la monarchie féodale.

Cette violente explosion de la guerre *navarroise* eut un effet important à Paris : le régent effrayé s'arrêta dans la voie sanglante où il avait mis le pied ; il assembla le peuple, l'invita à la paix et à l'union, et publia, le 10 août, une amnistie dont il n'exceptait que *ceux qui avaient été du conseil secret du prévôt sur le fait de la grand'trahison ;* une autre amnistie fut publiée le même jour pour tous les actes commis à l'occasion de la Jacquerie, *par les nobles et par les non-nobles ;* sa rédaction est très-remarquable par la manière dont le régent s'exprime sur le compte des paysans et blâme les fureurs de la réaction nobiliaire. Le roi Jean écrivit de Londres, le 14 août, une lettre fort conciliante aux Parisiens. Le régent rendit aux veuves de Marcel et de Toussac quelque partie de leurs biens : des *lettres de rémission* furent expédiées aux Rouennais, à la malheureuse ville de Meaux, et à d'autres encore [1]. Le régent remit la monnaie à 8 livres le marc. Il tâchait de regagner toutes les classes. Le moyen le plus efficace eût été de défendre énergiquement le pays, mais le régent n'avait déjà plus ni argent ni armée. Il pressa les provinces de faire quelques efforts pour se sauver elles-mêmes : la Picardie orientale et le Tournaisis s'armèrent afin de délivrer Noyon et le Vermandois des courses de la garnison de Mauconseil ; mais la *compagnie* qui tenait Creil, et quelques autres bandes, se réunissant sous les ordres de Jean de Piquigni, capitaine-général du roi de Navarre, allèrent au secours de Mauconseil, surprirent les milices picardes par un brouillard épais, les mirent en déroute,

[1] Voyez Secousse, t. I, p. 310-312, et Preuves, p. 81-87 et suivantes.

et prirent l'évêque de Noyon avec la plupart des barons et des gros bourgeois qui l'accompagnaient (23 août). Ce fâcheux début n'encouragea pas les populations à organiser la résistance et à tenir les champs contre les bandits. L'audace des compagnies redoubla, et le cercle de leurs entreprises s'étendit de jour en jour : elles suppléaient au nombre par l'habileté et la célérité de leurs mouvements ; 1,500 hommes d'armes s'étaient rendus maîtres de tout le plat-pays le long de l'Oise et de la haute et moyenne Somme; 500 autres, établis à Saint-Valeri, couraient tout le Ponthieu et la côte de Caux ; beaucoup de bourgades et de monastères se soumettaient envers les brigands à un tribut régulier, qui les exemptait, sinon d'être vexés et rançonnés, au moins d'être brûlés et saccagés de fond en comble.

La désolation s'étendait de canton en canton : « les céréales, les légumes, les vignes, ni l'herbe touffue des prés ne réjouissaient plus les yeux des hommes : on ne voyait partout qu'orties et chardons; on ne voyait qu'églises croulantes, que ruines noircies par l'incendie; on n'entendait plus la voix sonore des cloches, sinon lorsque bondissait le sinistre tocsin; les plus belles et les plus riches abbayes étaient détruites ou occupées par les gens d'armes; le faste des prélats était grandement humilié, et tel qui n'allait devant qu'à grand'chevauchée, n'avait plus qu'un pauvre Frère pour le servir ; mais la misère universelle tombait principalement sur les peuples de la campagne, car leurs seigneurs leur arrachaient leur substance et leur pauvre vie, sans les garantir du pillage; aussi fallait-il payer double tribut aux seigneurs et aux ennemis pour pouvoir cultiver les champs et les vignes (Contin. de Nangis). »

Le morne accablement qui avait succédé dans les campagnes au délire frénétique de la Jacquerie, n'était pourtant pas universel : en quelques endroits, les paysans fortifiaient leurs églises, ou se retranchaient dans quelque lieu-fort au fond d'un bois ou sur une colline, et s'y défendaient avec le courage du désespoir. Des incidents parfois héroïques attestaient la vitalité qui subsistait chez ce peuple infortuné, mais influaient peu sur la situation générale du pays [1].

[1] Tout le monde connaît l'histoire du *Grand-Ferré*, que les collecteurs d'anecdoctes ont tirée de la belle chronique du continuateur de Nangis. Les habitants du village de Saint-Corneille près Compiègne et des villages voisins s'étaient retranchés dans un petit fort, voisin de l'abbaye de Saint-Corneille, sous le commandement d'un métayer nommé Guillaume l'Alouette, homme résolu et fort aimé dans le pays. Guillaume avait avec lui son valet de ferme, qu'on appelait le Grand-Ferré, espèce de géant d'une taille et d'une force prodigieuses, du reste aussi humble de cœur que simple d'esprit. Les aventuriers anglais de la garnison de Creil envoyèrent un détachement pour prendre le fort de Saint-Corneille : les bandits entrèrent par surprise, comme on les attendait le moins, et commencèrent par massacrer l'Alouette ; à cette vue, le Grand-Ferré prend une lourde hache, et, suivi des plus hardis paysans, il se jette sur les Anglais : à chaque coup, il abattait un bras ou fendait une tête, et ses compagnons, l'imitant de leur mieux, frappaient sur les Anglais comme s'ils eussent battu leur blé dans l'aire : le Grand-Ferré en assomma plus de quarante à lui seul : les autres s'enfuirent. Les paysans furent si fort enhardis par leur victoire, qu'un second détachement étant venu pour venger le premier, ils sortirent au-devant des ennemis en pleine campagne. Les Anglais furent traités comme l'avaient été leurs devanciers. Les paysans ne voulurent prendre personne à rançon ; ils tuèrent tous ceux qu'ils purent prendre, *afin de les mettre hors d'état de mal faire*.

Cependant le Grand-Ferré s'était fort échauffé dans le combat : il but beaucoup d'eau froide et fut pris de la fièvre : il retourna dans son village et s'alita : les gens de Creil apprirent bientôt sa maladie et dépêchèrent douze soldats pour le tuer, mais le Grand-Ferré, averti par sa femme, eut le temps d'empoigner sa bonne hache et de sortir dans sa cour : « Ah! larrons ! cria-t-il aux Anglais, vous croyiez me prendre dans mon lit ; mais vous ne me tenez pas encore ! » Il s'adossa au mur, leva sa hache cinq fois et abattit cinq Anglais morts sur la place, les sept autres se sauvèrent à toutes jambes. Il se remit au lit et but encore de l'eau froide ; la fièvre redoubla ; il reçut les sacrements et mourut pleuré de tout le pays. Ses exploits en avaient fait un héros populaire : le continuateur de Nangis, dont le

Le roi de Navarre ne voulait pas se borner à dévaster le plat-pays, et n'épargnait rien pour relever son parti dans les villes et y fomenter des complots. Son lieutenant Jean de Piquigni, trois semaines après le combat de Mauconseil, tenta de s'emparer d'Amiens avec la connivence du mayeur et de plusieurs notables bourgeois. Amiens, comme beaucoup d'autres villes, était divisé en deux parties également closes de murs, la *cité* et le *bourg*, la ville intérieure et la ville extérieure; les Navarrois furent introduits un soir dans le bourg, s'en rendirent maîtres et tâchèrent de pénétrer dans la cité; mais les dispositions du menu-peuple étaient bien changées : le roi de Navarre n'était plus à ses yeux que le roi des *compagnies;* les gens de la cité sonnèrent le tocsin, coururent aux armes, et, malgré la trahison du mayeur qui ne se mit point à leur tête, ils défendirent vaillamment leur porte. L'arrivée du comte de Saint-Pol, qui accourut de Corbie avec une grosse troupe de gens d'armes, décida le salut de la cité, mais les Navarrois ne se retirèrent qu'après avoir pillé et incendié le bourg, qui renfermait plus de trois mille maisons et *grand'foison de bons hôtels et de belles églises paroissiales et autres*. Il en coûta la vie au mayeur d'Amiens, à l'abbé du monastère du Gard, et à quinze autres personnes considérables qu'on *décolla* pour haute-trahison sur la place du marché (16 septembre). D'autres exécutions eurent lieu à Laon : l'évêque Robert Lecoq s'y était réfugié aussitôt après la catastrophe du 31 juillet, et voulait, dit-on, venger Marcel et ses autres amis en livrant sa ville épiscopale au roi de Navarre; six gros bourgeois furent

patriotisme démocratique fait un contraste si frappant avec le cosmopolitisme féodal de Froissart, s'arrête avec une extrême complaisance sur cette histoire, qui releva *Jacques Bonhomme* à ses propres yeux.

arrêtés et mis à mort pour avoir trempé dans ce dessein. Lecoq, menacé du même sort, s'échappa, et alla joindre Charles-le-Mauvais à Melun ; il se retira plus tard dans le royaume de Navarre, où le roi Charles lui donna l'évêché de Calahorra, et y termina son orageuse carrière (Froissart. — Contin. de Nangis). Paris eut aussi sa conspiration, du moins à ce que soupçonna le régent, qui fit emprisonner dix-neuf bourgeois. Ces arrestations causèrent une grande agitation dans la ville ; on y vit l'intention de revenir sur l'amnistie, et le régent fut obligé d'aller expliquer ses motifs au peuple sur la place de Grève : il jugea prudent de ne pas pousser l'affaire, et relâcha les prisonniers au bout de quelques jours (octobre-novembre). L'irritation que la misère entretenait parmi le peuple rendait de grands ménagements nécessaires ; le régent, ne disposant d'aucun subside et ne pouvant rien tirer des revenus du domaine, qui était ravagé et ruiné comme le reste du pays, se voyait réduit aux mutations de monnaies, qu'il multipliait d'une manière effrayante, et au profit sur le sel, dont il attribuait la vente exclusive à ses officiers. Il devait s'estimer heureux qu'un tel état de choses n'amenât pas de nouveaux soulèvements. Toutes les communications étaient interrompues ; on n'introduisait de vivres et de marchandises dans les villes que furtivement, en s'exposant aux plus grands périls ou en achetant un sauf-conduit des brigands ; les provinces du centre et de l'est étaient envahies avec autant de fureur que l'Ile-de-France ou la Picardie : les officiers du roi d'Angleterre violaient ouvertement la trêve et venaient joindre les bandes navarroises ; Robert Knolles était à la tête des compagnies de la Loire. Le régent essaya d'avoir aussi ses brigands : il loua des mercenaires lombards ; il manda de Provence Arnaud de

Cervolles, l'*archiprêtre,* avec sa troupe, qui s'était remise à dévaster ce pays; mais les soudoyers du régent, mal payés de leurs gages, pillèrent beaucoup et ne se battirent guère, et conspirèrent même de s'associer aux rivaux qu'ils étaient chargés de combattre et dont ils enviaient les exploits. L'hiver fut affreux : toutes les denrées se vendaient à des prix exorbitants : un tonneau de harengs coûtait trente écus d'or; les populations entassées dans les murs des villes fortifiées mouraient de faim et de désespoir. De toutes les provinces, la Picardie avait seule le courage de disputer la campagne aux brigands : malgré sa déroute de Mauconseil, elle avait repris de nouveau l'offensive, et une armée picarde, renforcée par les gens de l'Artois, de la Flandre française et du Tournaisis, avait mis le siége devant Saint-Valeri dès la fin de l'été de 1358. La garnison se défendit jusqu'au carême suivant, et capitula au moment où Philippe de Navarre, Jean de Piquigni, Robert Knolles et d'autres capitaines, s'étaient réunis pour lui porter secours. L'armée picarde, commandée par le connétable Moreau de Fiennes et par le jeune comte de Saint-Pol, marcha au devant de l'armée de secours, qui, très-inférieure en nombre, fila rapidement le long de la Somme, afin d'aller regagner la vallée de l'Oise; le connétable, qui avait au moins deux mille chevaliers et écuyers, eût atteint les Navarrois s'il eût pu passer la Somme à Saint-Quentin ; mais les bourgeois ne voulurent pour rien au monde permettre à la cavalerie de traverser leur ville. Ce trait est d'autant plus caractéristique, que les Saint-Quentinois n'étaient rien moins que Navarrois et avaient fourni leur contingent de grand cœur contre Saint-Valeri (Froissart, part. 2, c. 84-88).

Les pays de la Somme furent toutefois à peu près dé-

barrassés ; mais les bords de l'Oise, le Laonnois, le Soissonnais et toute la Champagne continuèrent d'être dévorés par les compagnies : deux mille bandits, répartis dans plus de soixante forteresses, tenaient la Champagne entière dans la terreur. La Bourgogne n'était pas mieux traitée : le 10 mars 1359, un millier de brigands surprirent Auxerre, la pillèrent de fond en comble, et forcèrent en outre les habitants de racheter leurs personnes et leur ville par une énorme rançon. Châlons faillit avoir le même sort, et ne repoussa qu'à grand'peine la bande de l'Anglais Pierre d'Audley.

Cependant un rayon d'espérance avait lui aux yeux des peuples : on disait que la paix était enfin signée entre le roi Jean et le roi Édouard, et que le roi anglais allait rappeler tous ses sujets de France. Le bruit public était fondé : l'archevêque de Sens, le comte de Tancarville et trois autres seigneurs venaient d'arriver à Paris, apportant au régent la copie du traité souscrit par son père. Le régent demeura frappé de stupeur à la lecture du pacte qu'avait accepté l'imbécile monarque. Pour prix de son inutile liberté, Jean cédait en toute souveraineté à Édouard et à ses héritiers Calais, Guines, Boulogne, le Ponthieu, la Normandie, la mouvance de la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, le Rochellois, la Guyenne, le Périgord, le Limousin, le Querci, l'Agenois et le Bigorre, enfin toute la moitié occidentale de la France, tous les ports, toute la région maritime : d'un trait de plume, il faisait rétrograder la France jusqu'au temps de Louis-le-Gros. Jean promettait de plus quatre millions d'écus d'or. Ce fut un moment décisif dans la vie du duc Charles; il apprit ce jour-là à se connaître lui-même en apprenant à connaître son

père; il résolut de désobéir et de déchirer ce pacte infâme; mais sa résolution fut empreinte de cette prudence froide, calme, astucieuse, dont il ne se départit jamais : il rejeta l'honneur et la responsabilité du refus sur d'autres, et convoqua les états-généraux. Les communications étant presque partout interrompues, cette convocation était quasi de pure forme; il eût fallu faire escorter chaque député par un escadron d'hommes d'armes. Néanmoins le but que se proposait le régent fut rempli : le traité fut lu dans la cour du Palais, *sur le perron de marbre,* devant le peuple de Paris et le petit nombre de députés qui s'étaient rendus à l'appel du régent; un murmure général d'étonnement et d'indignation s'éleva, et les députés, après une courte délibération, répondirent tout d'une voix aux messagers du roi Jean qu'ils aimaient mieux *endurer et porter encore le grand méchef et misère où ils étaient* que de laisser ainsi amoindrir et *défrauder* le noble royaume de France; *que mieux valait que le roi Jehan demeurât encore en Angleterre* (Froissart, part. 2, c. 99. — Chron. de Saint-Denis.) (25 mai).

Cet élan généreux avait épuisé l'énergie de l'assemblée: elle écouta en silence le régent réhabiliter les vingt-deux officiers destitués par les états de 1357, les déclarer *bons et loyaux sujets, et les restituer en leurs états et renommées.* (Ordonn., t. III, p. 345). Le régent s'autorisa de la présence d'un simulacre d'états-généraux pour consommer cet acte impopulaire, qu'il avait hésité d'accomplir jusqu'alors. Il fit ensuite une demande de subsides; les nobles accordèrent un mois de service militaire gratuit, outre leur part de l'aide que voteraient les bonnes villes; le clergé promit aussi de payer sa part; mais, à l'exception de Paris, qui vota la solde de deux mille combattants,

les députés des bonnes villes déclarèrent que la ruine du pays ne leur permettait pas d'octroyer de subside au prince, et que les villes ne pouvaient guère que se garder chacune de son mieux. On n'avait aucune confiance dans le gouvernement, ou plutôt il n'y avait plus de gouvernement; le corps politique se dissolvait et se réduisait à son élément primitif, la cité, la commune.

Effrayante situation en face du danger immense que provoquait le rejet du traité de Londres : on était déjà si faible contre les bandits navarrois; comment résisterait-on aux armées d'Édouard?

On fit quelques efforts pour se débarrasser des compagnies : l'évêque de Troyes, prélat courageux et guerrier, se mit à la tête d'un gros corps de noblesse champenoise et lorraine, et parvint à écraser la plus considérable des bandes qui saccageaient la Champagne. La mort de Piquigni, assassiné par un de ses gens, laissa respirer la Picardie. Le régent rassembla quelques centaines de lances avec de l'artillerie, et assaillit le château de Melun et la partie de la ville occupée par les Navarrois (juin). A ce siége se signala un homme qui avait acquis un grand renom dans la guerre civile de Bretagne, et que le régent, par une heureuse inspiration, venait d'attirer à son service : c'était Bertrand du Guesclin; sa laideur, la rudesse de ses manières, sa tournure de *vilain,* le firent d'abord assez peu priser des seigneurs qui entouraient le régent; messire Bertrand n'était rien moins qu'un chevalier de carrousel; mais le régent, que le malheur instruisait à connaître les hommes, pressentit le génie sous cette dure écorce.

Melun ne se rendit cependant point, et les attaques furent interrompues. Le régent avait senti la nécessité de traiter avec le roi de Navarre, et des négociations s'étaient ou-

vertes par l'entremise des légats du pape. On convint que Charles de Navarre recouvrerait quelques forteresses qu'on retenait encore de son héritage, et qu'on lui paierait 600,000 écus d'or en douze ans, et 12,000 *livrées de terre*, c'est-à-dire qu'on lui assignerait des terres représentant 12,000 livres de rente. Ces préliminaires de paix furent communiqués par le régent au corps municipal de Paris, qui les approuva (13 août), puis le régent se rendit à Pontoise, afin de mettre en personne la dernière main au traité avec le Navarrois. Le traité faillit se briser au lieu de se consommer : le roi de Navarre demandait, pour l'assiette de ses 12,000 livres de rente, les vicomtés de Falaise, de Bayeux, d'Auge et de Vire ; le régent s'y refusa absolument : on croyait tout rompu, lorsque tout à coup « le roi de Navarre, comme inspiré du Saint-Esprit, dit qu'il voulait parler avec son frère le seigneur duc régent, et lui déclara qu'il ne voulait plus mener guerre contre le pays de France, mais être bon Français (*bonus Gallicus*) à l'avenir et défenseur du pays contre les Anglais ; qu'il n'exigeait plus pour cela de terres ni d'argent, mais pas seulement la terre qu'il avait auparavant ; que le duc le récompenserait lorsque sa foi aurait été mise à l'épreuve, et selon qu'il l'aurait *desservi* (mérité). Le duc reçut ces assurances avec grand'effusion et grand'joie, et tous se réjouirent de l'œuvre de Dieu qui fait en un moment ce que les hommes ne savent faire par longs efforts (Contin. de Nangis. — Chron. de Saint-Denis.) (21 août).

Ne doit-on voir, avec quelques historiens contemporains, que le calcul d'une infâme hypocrisie dans l'apparente inspiration du Navarrois? Ne voulait-il que travailler plus sûrement à la perte des Valois? Ou bien faut-il accorder à cet homme, tout égoïste et vicieux qu'il fût,

le bénéfice d'un bon mouvement, qui d'ailleurs ne fut pas longtemps soutenu? L'ami du malheureux Marcel, l'évêque de Laon, était en ce moment près du Navarrois; il put être l'instigateur de cette résolution inattendue. Ce qui semblerait confirmer la sincérité du roi de Navarre en ce moment, c'est la colère que montra le comte Philippe, qui s'écria que son frère était *enchanté* (ensorcelé) d'avoir fait telle paix (Froissart). Mais peut-être le fourbe Navarrois ne se confiait-il pas même à son frère.

(1359-1360.) Au reste, on s'était trop hâté de rendre grâces au ciel : le roi de Navarre fit évacuer Poissi et quelques autres petites places; mais la plupart des chefs de compagnies refusèrent de sortir des postes qu'ils occupaient; la trêve avec l'Angleterre était expirée, et les compagnies ne quittèrent le service du Navarrois que pour prendre les couleurs et la solde du roi Édouard : les bannières anglaises flottaient de toutes parts au cœur de la France, avant qu'Édouard eût fait le moindre mouvement.

Édouard n'avait pas dessein de s'en tenir à cette guerre de brigandage; il croyait la France assez épuisée pour lui porter le coup de grâce. A la nouvelle du rejet du traité de Londres, il s'était écrié « qu'il entrerait en France à grand'puissance devant l'hiver, et y demeurerait tant qu'il aurait fin de la guerre ou paix à son plaisir. » Quant au roi Jean, fort scandalisé de la *rébellion* de son fils et des états, il ne pouvait comprendre qu'on balançât entre sa liberté et le salut de la France, et prétendait que son fils Charles était *déçu* par les conseils du roi de Navarre.

Édouard III descendit à Calais, le 28 octobre, avec une armée moins redoutable encore par le nombre que par sa belle ordonnance : elle comptait six à sept mille

hommes d'armes ou armures de fer, et une multitude d'archers et de gens de pied; Édouard avait amené six mille chariots attelés de quatre *roncins* chacun, et chargés de munitions de guerre et de bouche, de fours, de moulins à bras, de nacelles de cuir et d'outils de toute espèce; il savait la dévastation du plat pays en France, et voulait préserver son *host* de la famine. Ces précautions n'étaient pas chose moins inusitée, en ce temps-là, que l'ouverture d'une campagne à l'entrée de la mauvaise saison; mais Édouard avait résolu de ne pas consumer ses ressources dans des quartiers d'hiver, et de pénétrer sur-le-champ au cœur du royaume. Plusieurs milliers de gentilshommes d'Allemagne et des Pays-Bas avaient passé deux ou trois mois à Calais à l'attendre pour lui offrir leurs services; Édouard savait ce que coûtaient ces avides auxiliaires; il jugea ses forces suffisantes dans l'état où était la France, et remercia ces mercenaires, qui s'en allèrent pour la plupart *fort mal contents*; un certain nombre restèrent avec l'espoir du butin pour toute solde. Le roi Édouard se mit aux champs dans les premiers jours de novembre, traversa l'Artois, le Cambraisis, le Vermandois, le Laonnois, et ne s'arrêta que devant Reims, où il prétendait, dit-on, se faire sacrer roi de France (Cont. de Nangis).

Il trouva partout sur sa route les campagnes désertes; plus d'un canton n'avait pas été labouré depuis trois ans. Le peu qui subsistait de denrées avait été retiré dans les villes; les haines de caste se taisaient devant l'invasion étrangère; chaque commune avait pris à sa solde l'élite des nobles de ses environs, et l'on avait adopté partout d'inspiration le seul système de défense possible, celui de la résistance locale. Cent petites républiques municipales,

groupant la noblesse autour d'elles, firent ce que ne pouvait faire un gouvernement sans finances et sans armée.

Le roi Édouard entama le blocus de Reims à la fin de novembre : la conquête de Reims, la cité du Sacre, la ville sainte de la monarchie française, eût été d'un grand effet sur l'opinion ; mais le roi d'Angleterre trouva Reims bien remparée et bien gardée, et ne crut pas pouvoir entamer les travaux d'un siége régulier parmi les torrents d'eau qui détrempaient la plaine; il cantonna ses troupes dans les abbayes et les villages voisins. L'armée anglaise souffrit beaucoup des pluies continuelles et du manque de fourrages durant quarante jours qu'elle resta devant Reims; mais le régent ne tenta rien contre elle : il n'en avait pas les moyens, et il avait bien assez affaire de se garder dans Paris. Le roi de Navarre violait déjà ses serments; il avait aidé sous main un seigneur gascon, le captal de Buch, à se saisir par trahison de Clermont en Beauvaisis, et il excitait dans Paris une conspiration qui devait lui livrer la ville, afin de venger Étienne Marcel *et ceux qui avaient été tués avec lui sans cause raisonnable.* Martin Pisdoë, auteur du complot, homme courageux, qu'avait égaré son dévouement pour la mémoire de Marcel, fut arrêté, avoua fièrement ses projets, en assuma la responsabilité sur lui seul et mourut sur l'échafaud (Secousse, t. I, p. 402-405.) (30 décembre).

Le roi de Navarre quitta précipitamment Paris, et gagna Mantes, d'où il envoya défier le duc de Normandie et ses frères ; puis il recommença les hostilités d'accord avec les compagnies qui tenaient une foule de places au nom du roi Édouard. *Ainsi de toutes parts était guerroyé le noble royaume*

de France, en telle sorte qu'on ne savait auquel entendre (Froissart).

Le roi Édouard avait espéré, en attaquant Reims, décider le régent à lui fournir l'occasion d'une nouvelle journée de Créci; mais, lorsqu'au bout de six semaines, il vit la ville toujours aussi éloignée de se rendre et le régent toujours aussi peu disposé à donner bataille, il leva son camp le 11 janvier 1360, traversa la Champagne sans attaquer les autres grandes villes, emporta d'assaut Tonnerre et Flavigni, où il trouva plus de trois mille pièces de vin et des vivres pour un mois, et séjourna quelque temps à l'entrée de la Bourgogne. « Le jeune Philippe, duc de Bourgogne, et son conseil, par la requête et ordonnance de tout le pays de Bourgogne, envoyèrent devers le roi Édouard suffisants messagers pour traiter à *respecter* et non *ardre* ni courir ledit pays : composition fut donc faite. » Le roi Édouard garantit la Bourgogne de toute insulte pour trois années, moyennant deux cent mille *moutons* d'or (10 mars 1360). C'était un fatal présage pour le royaume que ce traité particulier de la Bourgogne avec le conquérant étranger, surtout lorsqu'on voyait sur un tel acte le sceau de la reine de France, mère et tutrice du duc de Bourgogne, près de qui elle s'était retirée depuis la captivité du roi Jean. La Bourgogne, gouvernée par une branche de la maison royale, était toujours restée fidèle jusqu'alors aux rois capétiens; mais, le pouvoir royal n'imprimant aucun ensemble à la défense nationale, chaque province agissait pour son compte; tout le plat pays d'Anjou, de Touraine et de Poitou, avant l'arrivée d'Édouard en France, avait acheté la paix des chefs de compagnies. Le Nivernais suivit l'exemple de la Bourgogne. Après l'accord conclu entre les Anglais et les Bourgui-

gnons, le roi Édouard descendit le cours de l'Yonne, prit le *droit chemin* de Paris, et s'en vint loger d'abord près de Montlhéri, puis à Châtillon, près de Montrouge, le 7 avril. L'armée anglaise se répandit dans tous les villages de la banlieue jusqu'aux portes de Paris. Le lendemain de Pâques, le régent fit brûler les trois faubourgs Saint-Germain, Saint-Marcel et Notre-Dame-des-Champs, pour empêcher les Anglais de s'en saisir. De son quartier de Châtillon, le roi anglais envoya ses hérauts demander bataille au duc de Normandie, *qui était dedans Paris avec grands gens d'armes;* mais le duc ne s'accorda ni à la bataille ni aux conditions de paix qu'offrirent les gens d'Édouard dans quelques pourparlers. Le roi Édouard, sentant son *host* trop fatigué pour commencer une aussi rude *emprise* que le siége de Paris, décampa le 12 avril, résolu d'entrer *au bon pays de Beauce* et de suivre les rives de la Loire jusqu'en Bretagne, « où il se rafraîchirait tout cet été, et tantôt, sur les vendanges, il retournerait en France mettre le siége devant Paris, et laisserait ses gens, par ces forteresses qui garde faisaient pour lui en *France*, en Brie, en Champagne, en Picardie, en Ponthieu, en Vimeux, en Vexin et en Normandie, *si* (tellement) *tanner* (tourmenter) et fouler les cités et bonnes villes, que de leur volonté elles s'accorderaient à lui. » Le duc de Normandie et le grand conseil de France furent épouvantés de ce plan hautement annoncé : « les rentes des seigneurs et des églises se perdaient généralement partout ; le royaume était en si pauvre état et si grevé, qu'on n'eût pu attendre encore un été sans grand péril. » L'exemple de la Bourgogne n'était que trop significatif. On reprit donc les négociations, vivement appuyées par l'abbé de Cluni et le général des Domini-

cains [1], légats du pape Innocent VI. S'il en faut croire Froissart, Édouard était revenu à l'idée de se faire roi de France, et son cousin le duc de Lancastre ne l'amena à négocier qu'à force d'instances et de représentations : il est plus probable qu'Édouard s'en tenait au traité de Londres et à la *recouvrance* de l'héritage des Plantagenêt, en exigeant la Picardie maritime pour fermer la mer à la France.

Ce fut sur ces redoutables prétentions que s'engagèrent les débats entre les *traiteurs* français et anglais, qui se réunirent au hameau de Brétigni, dépendance du bourg de Sours, à deux lieues de Chartres. Édouard, qui s'était avancé jusqu'à Châteaudun, revint se loger à Sours. *Le roi d'Angleterre fut dur à entamer,* et il y avait peu d'espoir qu'on pût s'entendre, lorsqu'un incident extraordinaire *humilia et brisa le courage du roi anglais.* « Tandis que les *traiteurs* (les négociateurs) de France *prêchaient* ledit roi et son conseil et encore nulle réponse agréable n'en avaient, un orage et une *effoudre* (tempête) si grande et si horrible descendirent du ciel en l'*host* d'Angleterre, qu'il semblait que le *siècle* (le monde) dût finir ; car il *chéait* si grosses *pierres* et grêles, qu'elles tuaient hommes et chevaux, et en furent les plus hardis tout ébahis. Adonc regarda le roi d'Angleterre devers l'église Notre-Dame de Chartres, et voua dévotement à Notre-Dame qu'il s'accorderait à la paix (Froissart, part. 2, c. 151). »

Les conditions du traité de Brétigni, signé le 8 mai 1360, ne furent encore que trop dures pour la France, quoique le malheur des temps justifiât leur acceptation. Édouard renonça au trône de France et aux anciennes

[1] Frère Simon de Langres. Il avait figuré dans le parti populaire du temps de Marcel. Jean Maillart fut au nombre des négociateurs envoyés par le régent.

possessions des Plantagenêt au nord de la Loire, moyennant l'abandon *en toute souveraineté* du duché de Guyenne et Gascogne, y compris l'Agénois, le Périgord, le Rouergue, le Querci et le Bigorre, plus, la cession du Poitou, de la Saintonge, du Rochellois, de l'Angoumois, du Limousin, de Montreuil-sur-Mer, de Calais, de Guines et leurs dépendances, et la restitution du Ponthieu. Les comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges, de Périgord, de Lille-Jourdain, le vicomte de Limoges, et tous les seigneurs des Pyrénées et les barons d'Aquitaine devaient renoncer à la suzeraineté du roi de France pour celle du roi d'Angleterre. L'antique héritage d'Éléonore retournait tout entier à ses descendants, mais libre de tout lieu de vassalité envers la couronne de France. La rançon du roi Jean fut fixée de plus à trois millions d'écus ou francs d'or, payables en six termes égaux, d'année en année : le roi Jean devait être provisoirement amené à Calais, et recouvrer sa liberté au paiement des premiers 400,000 écus, échéant dans les quatre mois après son débarquement à Calais : il devait fournir des ôtages pour garantir le paiement intégral. Les droits du jeune comte de Montfort et de la comtesse de Blois sur la Bretagne furent laissés en litige jusqu'à la délivrance du roi Jean. Édouard s'obligea de *délivrer à ses coûts et frais* toutes les forteresses occupées en France par *ses sujets, adhérents ou alliés.* La couronne de France renonça à l'alliance des Écossais ; la couronne d'Angleterre, à toute confédération avec les Flamands contre la France. On convint que le pape serait invité à confirmer les serments des parties contractantes par censures, *en la plus forte manière que se pourrait*[1].

[1] Voyez les pièces relatives au traité, dans la Chronique de Saint-Denis, dans Rymer, dans Froissart, etc.

Ainsi se termina la première période de la grande guerre britannique : elle n'avait été qu'une longue suite de désastres pour le royaume, et la France, échappée saignante et mutilée de cette lutte fatale, avait un tel besoin de repos, qu'elle accueillit comme un bienfait du ciel la triste paix de Brétigni. Tout le clergé de Paris alla au-devant des ambassadeurs anglais qui apportèrent le traité à signer au régent ; on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame ; on joncha les rues d'herbes et de fleurs ; on les tapissa de riches tentures, comme aux jours des grandes fêtes (Froissart).

Aussitôt le traité conclu, l'armée anglaise s'était remise pacifiquement en route pour Calais. Le roi Édouard, après avoir visité dévotement la cathédrale de Chartres, alla s'embarquer à Honfleur avec ses fils. Le roi Jean, *qui ne désirait aucune chose fors sa délivrance, à quelque méchef que ce fût*, arriva le 8 juillet de Douvres à Calais, sous la conduite du prince de Galles ; sa libération toutefois était encore douteuse, car, dans l'état de misère et de désolation où se trouvait la France, ce n'était pas chose facile au régent que de ramasser dans l'espace de quatre mois le premier terme de la rançon ; une ressource inattendue tira d'embarras la maison royale. Galéas Visconti, seigneur de Milan, le plus puissant de ces tyrans, qui, depuis un siècle, s'efforçaient de changer en principautés héréditaires les républiques italiennes, pensa qu'une alliance avec les descendants de saint Louis affermirait la domination de sa famille ; il demanda, pour son fils Jean Galéas, la main de la jeune Isabelle de France, fille du roi Jean ; on la lui vendit 600,000 florins d'or. Cette alliance devait avoir de graves conséquences dans un avenir lointain (Matt. Villani. — Froissart).

Le régent put ainsi faire le premier versement dès le mois d'octobre, et, après plus de quinze jours de fêtes à Calais, où les deux rois se montrèrent grande amitié et se traitèrent en frères, les 600,000 francs d'or furent payés et les otages remis aux Anglais : c'étaient le second et le troisième fils de Jean, qui venait de créer l'un duc d'Anjou et du Maine, l'autre, duc de Berri et d'Auvergne; c'étaient le duc d'Orléans, frère du roi, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon et un frère du comte d'Etampes, tous *seigneurs des fleurs de lis;* après eux, venaient un frère du comte de Blois, et les comtes de Saint-Pol, de Harcourt, de Portien, de Grandpré, de Braine, le dauphin d'Auvergne, les sires de Couci, de Ligni, de Montmorenci, de Roye, de Saint-Venant, de Hangest, plusieurs autres nobles barons et trente-huit notables bourgeois choisis dans les dix-huit principales villes du royaume. Plusieurs des barons désignés pour l'*otagerie* firent grand *danger* (difficulté) de venir, et faillirent tout rompre par leur mauvaise volonté.

Un pacte d'alliance fut signé entre les deux couronnes le 24 octobre, et, le même jour, par la médiation d'Édouard III, le roi de Navarre fut réconcilié avec le roi de France [1] : les affaires de Bretagne restèrent seules en suspens; rien ne fut décidé entre les deux prétendants : on prorogea seulement, jusqu'à la Saint-Jean suivante, la trêve qui existait entre eux; les garnisons pillardes qui dévoraient la France allaient être obligées de quitter leurs

[1] Ce fut Philippe de Navarre qui traita pour son frère; le roi Charles ne revit le roi Jean qu'à Saint-Denis, le 11 décembre : il avait demandé qu'on lui envoyât des otages à Mantes; puis, changeant d'idée, il ramena les otages avec lui à Saint-Denis, pour montrer qu'*il se fiait aux promesses du roi.* La réconciliation fut jurée *sur le corps de Jésus-Christ.* Le roi de Navarre fut remis en possession de ses biens de Normandie.

repaires, et les deux rois ne demandaient pas mieux que de voir ces *mauvais compagnons* chercher de l'occupation en Bretagne; ils semblèrent de connivence pour sacrifier ce malheureux pays, *dont ce fut péché et mal fait,* dit Froissart.

(1360-1364.) Jean se vit enfin, le 25 octobre, libre et hors des terres anglaises, après quatre ans de captivité; il ne rentra dans Paris que le 13 décembre. L'expérience de ses fautes et de ses malheurs n'avait pas été entièrement perdue pour lui : à son retour, il montra de bonnes intentions; il mit, à la vérité, sur ses sujets, sans consulter les états-généraux, un impôt considérable pour subvenir au paiement des prochains termes de sa rançon [1]; mais il supprima les péages et exactions locales auxquels le régent avait eu recours, renouvela l'interdiction la plus sévère du prétendu droit de prise, ordonna la fabrication d'une forte monnaie (à environ cinq livres le marc), promit de ne plus l'affaiblir, et tint parole avec une loyauté tout à fait inespérée. Son fils l'engagea à rappeler les Juifs pour vingt ans sur terre de Langue d'oïl, afin d'en tirer de fortes taxes, et de ranimer la circulation des capitaux et le mouvement de l'industrie (mars 1361. — Ordonn. III, p. 467). Un prince du sang, le comte d'Etampes, fut établi gardien des grands priviléges octroyés aux Juifs : lui seul devait connaître de leurs procès. On leur permit de prendre six deniers pour livre d'intérêt par semaine : quarante semaines d'intérêts égalaient ainsi le capital! On peut juger de l'état d'un pays où de telles conditions étaient

[1] C'était une aide de 12 deniers (un sou) par livre sur toutes denrées et marchandises vendues dans la Langue d'oïl, sauf le sel, taxé au cinquième de sa valeur, et les vins et *autres breuvages* taxés au treizième. — Les sénéchaussées de la Langued'oc, suivant leur habitude, préférèrent donner une aide fixe.

nécessaires pour remettre l'argent en mouvement. Un autre édit défendit les guerres privées.

Quelques ordonnances royales ne suffisaient pas à guérir les maux invétérés qui dévoraient la France : à peine fut-on débarrassé de la guerre étrangère, que les discordes civiles se rallumèrent entre les nobles et les bourgeois; la royauté était cette fois en dehors de la querelle. Chauni et Péronne furent saccagées par le comte d'Eu (Jean d'Artois) et par d'autres barons, furieux du mépris que montraient les *vilains* aux vaincus de Poitiers; ces seigneurs avaient *loué* des Anglais et d'autres brigands. Paris s'émut, prit les armes et doubla les gardes de ses remparts et de ses bastilles, comme s'il eût été menacé d'un siége; l'épuisement général empêcha toutefois la lutte de s'étendre plus loin, et fit tomber les armes des mains des deux partis (Contin. de Nangis).

Pendant ce temps, s'opérait, non sans douleur et sans déchirements, la séparation des provinces cédées au roi Édouard. Les seigneurs de la Guyenne française refusaient de transporter leur hommage au roi d'Angleterre; ils disaient n'avoir relevé d'autre couronne que de celle de France depuis le grand *Charlemaine, et que par droit le roi de France ne les pouvait quitter;* les Poitevins, les Saintongeois, qui détestaient les Anglais à cause des ravages commis chez eux par ces insulaires depuis quinze ans, les Rochellois surtout, corsaires intrépides et habitués à guerroyer incessamment sur mer contre les marins d'Angleterre, *ne se voulaient pour rien accorder à devenir Anglais*; *ils écrivaient et récrivaient au roi Jehan que mieux aimeraient être taillés tous les ans de la moitié de leur chevance que d'être aux mains des Anglais* ; ils n'obéirent qu'aux *grandes et affectueuses instances* de Jean, qui conserva aux Rochellois

tous les priviléges commerciaux dont ils avaient joui par le passé en France. *Nous aourerons* (honorerons) *les Anglais des lèvres*, disaient ces braves gens; *mais les cœurs ne s'en mouveront pas* (Froissart, part. II, c. 146). Ils furent plus d'un an sans laisser entrer un Anglais dans leur ville.

La France, écrasée par une dette énorme, séparée violemment d'une partie de ses enfants, allait-elle obtenir du moins le prix de ses cruels sacrifices? Aurait-elle quelques jours de repos pour panser ses blessures, pour chercher sa rançon dans les sillons de son sol inépuisable?... Édouard se mit en devoir d'exécuter ses promesses : il somma les compagnies d'évacuer les forteresses françaises qu'elles tenaient en son nom. La plupart obéirent, restituèrent ou plutôt revendirent leurs places aux populations voisines, et donnèrent congé à leurs gens. Des milliers d'hommes accoutumés à vivre de crimes, incapables de rentrer dans la vie sociale, se trouvèrent ainsi sans ressource et sans asile : une grande guerre au dehors eût pu seule fournir un aliment à leur effroyable activité et délivrer la France; mais la guerre de Bretagne ne suffisait pas. Quelques-uns d'entre eux passèrent dans cette province; mais la plupart restèrent en France, se rallièrent sous de nouveaux chefs, et recommencèrent une guerre sans prétexte, sans drapeau, où le brigandage s'avouait de lui-même dans toute sa féroce impudence. L'un des capitaines se faisait appeler *l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde* (Froissart). Des bandes de Bretons et de Gascons se mirent à ravager le pays entre Paris et Orléans; ces Bretons étaient les plus barbares de tous : une nuée de Lorrains, de Brabançons et d'Allemands couraient la Champagne et les pays de la Haute-Meuse : ils se nommaient les *Tard-venus, pour ce qu'ils avaient encore peu pillé au royau-*

me de France, et ils comptaient bien se dédommager de ce retard. La Provence, le Languedoc, eurent aussi leurs bandes; mais la plus formidable fut celle qui s'organisa en Bourgogne; elle comptait jusqu'à quinze mille combattants; c'étaient des Anglais, des Allemands, de *mauvais Français*, des gens de tous pays : les principaux chefs étaient Gascons. On l'appela la compagnie par excellence, la *grand'compagnie*.

Une nouvelle calamité combla les misères inouïes de la France : la mauvaise nourriture, la faim, les angoisses de l'esprit et du corps, endurées par la masse de la nation, avaient ruiné la santé publique et jeté le peuple dans cette prostration morale et physique qui livre les hommes sans défense à toutes les malignes influences de l'atmosphère. La peste noire de 1348 reparut : dès le commencement de 1361, elle se déclara simultanément à Paris, à Avignon, à Londres, et dans la plus grande partie de la France et de l'Angleterre; mais la France surtout en fut dévastée. Durant trois années, le fléau de la peste et celui des *compagnies* se disputèrent la gloire d'achever l'agonie de la France. Les brigands semblaient défier la peste : avec l'intensité de la contagion redoublait leur soif de sang et de débauche; ils se hâtaient de vivre, et la crainte, qui ôtait toute énergie aux autres hommes, les rendait plus hardis et plus furieux. Autour d'eux et par eux autant que par la peste, la population allait en décroissant avec une effrayante rapidité; elle était peut-être diminuée de moitié en France depuis l'avénement des Valois! Dans plusieurs cantons du Languedoc (et ce pays n'avait pas eu sa part des massacres de la Jacquerie) on ne comptait plus que trente *feux* là où il y en avait eu cent autrefois!...

La fortune de la maison royale ne l'avait pourtant pas abandonnée sans retour : l'épidémie qui frappait les têtes les plus hautes comme les plus infimes, offrit à la royauté une indemnité inattendue du traité de Brétigni : la peste noire enleva en quelques jours la reine de France et ses deux enfants du premier lit, Jeanne de Bourgogne et le duc Philippe, qui mourut à seize ans le 21 novembre 1361. Avec Philippe, dit de Rouvre, s'éteignit la branche cadette des Capétiens primitifs, qui avait régné assez obscurément sur la Bourgogne durant plus de trois siècles et demi. Philippe, duc de Bourgogne, comte de Bourgogne, d'Artois, de Boulogne et d'Auvergne, ne laissait point d'enfant de l'héritière de Flandre, qu'il avait épousée l'année précédente ; ses plus proches parents étaient le roi de Navarre, le roi de France et le comte de Bar, issus des trois filles du duc Robert II, bisaïeul du défunt : suivant le droit de représentation, les droits du Navarrois eussent été les mieux fondés, car il était petit-fils de la fille aînée de Robert II, de la malheureuse Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, tandis que le roi Jean n'était que le fils de la seconde, et le comte de Bar, petit-fils de la troisième ; mais le roi de France prétendit que la représentation n'avait pas lieu en Bourgogne, et que l'héritage du duc Philippe lui appartenait, *pour ce qu'il était plus proche d'un degré que le Navarrois, et que le mort saisissait le vif, selon la coutume de France :* une ordonnance royale, rendue à la première nouvelle de la mort du duc Philippe, réunit le duché de Bourgogne au domaine royal, et le roi Jean alla aussitôt se mettre en possession de cette province. Il arriva à Dijon le 23 décembre, et jura, comme duc de Bourgogne, sur le maître-autel de Saint-Bénigne, de respecter les franchises de la cité de

Dijon et de *la duché*. Quant à l'autre moitié de la succession de Philippe, la Franche-Comté et l'Artois, qui lui venaient de la fameuse comtesse Mahaut, ce fut la comtesse douairière de Flandre qui en hérita : c'était une fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne, fille de Mahaut. Les comtés de Boulogne et d'Auvergne passèrent à un seigneur nommé Jean de Boulogne.

L'affaire de Bourgogne avait rallumé toutes les passions, toutes les haines du roi de Navarre, qui s'estima frustré de ses justes droits sur ce duché comme sur la Champagne, et qui s'apprêta de nouveau à troubler la France par l'intrigue et par la force ouverte. Quant à la Bourgogne, elle avait changé de maître avec indifférence; en proie aux horribles ravages de la *Grande-Compagnie*, avant même d'avoir achevé de payer sa rançon au roi Édouard, elle n'avait de pensée que pour ses maux, et de voix que pour implorer l'assistance de quiconque la pouvait secourir. Un assez bon nombre de chevaliers et d'écuyers bourguignons, au rapport de Froissart, avaient eu l'infamie de s'associer aux brigands et leur servaient d'espions et de guides. La *Grande-Compagnie*, après avoir employé une année à tout dévaster autour de Besançon, de Dijon et de Beaune, dans la comté et le nord de *la duché*, venait de gagner les environs de Chalon, d'où elle s'étendit dans le Mâconnais, le Lyonnais et le *bon et gras pays* de Forez. Le roi Jean, *moult courroucé de leurs méchants faits et vilenies*, prit enfin quelques mesures pour les arrêter; il en chargea son cousin Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui était resté dans le midi après avoir rempli la triste mission de livrer à Jean Chandos, lieutenant-général d'Édouard III, les provinces cédées par le traité de Bré-

tigni [1]. Jacques de Bourbon, brave et loyal chevalier et fort aimé de la noblesse, mais de petite capacité militaire, appela aussitôt à lui la chevalerie d'Auvergne, de Limousin, de Provence, de Savoie, de Dauphiné et des deux Bourgognes, « et se fit chef pour aller combattre ces mauvaises gens, » lesquels *mangeaient* le pays de sa sœur la comtesse de Forez. Plus de deux mille chevaliers et écuyers, outre les gens de moindre état, accoururent sous la bannière du comte de la Marche.

La *Grande-Compagnie* se mit en défense dans un poste avantageux, avec autant d'habileté que de hardiesse. Jacques de Bourbon la trouva retranchée sur une colline près de Brignais, à trois lieues au midi de Lyon : ses éclaireurs lui ayant rapporté que les bandits ne paraissaient pas être plus de cinq à six mille hommes assez mal équipés, lui et les barons qui l'entouraient décidèrent immédiatement l'attaque, malgré l'avis prudent d'Arnaud de Cervolles, dit l'Archiprêtre, ancien chef de compagnie, qui était à la solde de France et combattait contre ses camarades de brigandage. L'Archiprêtre remontra en vain que les ennemis avaient sans doute quelque réserve cachée dont il se fallait garder ; on lui commanda de commencer la journée ; il obéit, et mena bravement l'avant-garde à l'assaut de la colline : il fut accueilli par une grêle d'énormes cailloux, qui fracassèrent casques et armures et jetèrent le désordre dans sa troupe. Jacques de Bourbon

[1] Édouard, en juillet 1362, investit du duché d'Aquitaine son fils aîné, le prince de Galles, qui vint s'établir à Bordeaux au commencement de l'année suivante : il reçut les hommages de tous les barons et bonnes villes, et se fit médiateur de la paix entre les comtes de Foix et d'Armagnac, qui venaient de s'entre-guerroyer *moult âprement* : le vaillant comte de Foix avait vaincu et pris en bataille rangée les comtes d'Armagnac et de Comminges, le seigneur d'Albret et la plupart des barons de leur parti.

accourut à l'aide avec tout le reste de l'armée : alors, une *grande bataille* de neuf ou dix mille *compagnons, tenant leurs lances drues et serrées comme brosse,* tourna tout à coup la hauteur *par une voie secrète*, et vint charger en flanc la chevalerie. Là y eut-il grand *frappeis* de part et d'autre ; mais les troupes royales *eurent du pire :* le jeune comte de Forez, neveu de Jacques de Bourbon, fut *occis;* le comte d'Uzès, un Chalon et un Beaujeu tombèrent au pouvoir des *compagnons,* avec plus de cent chevaliers ; le comte de la Marche lui-même et Pierre de Bourbon, son fils, furent si fort *navrés,* qu'ils moururent tous de leurs blessures à Lyon, peu de temps après y avoir été transportés à grand'-peine. Le reste de l'armée avait été mis en pleine déroute (6 avril 1362). Ce fut une preuve de plus de l'incapacité des milices féodales, mais ici du moins elles avaient combattu pour la cause du pays, et les morts furent pleurés par le peuple.

Après sa victoire de Brignais, la *Grande-Compagnie, estimant que nul n'oserait plus venir à son encontre,* se partagea en deux corps, pour piller plus à son aise : le moins nombreux, qui avait pour capitaine le Gascon Séguin de Battefol ou Badefol, s'établit sur la rive droite de la Saône, et rançonna les pays *plantureux* qui avoisinent cette rivière ; l'autre bande alla s'emparer du Pont-Saint-Esprit, qui commande les deux rives du Rhône, et *dégâta* cruellement toute la contrée jusqu'aux portes d'Avignon. Le pape Innocent VI décréta une croisade contre les brigands : beaucoup de gens d'armes accoururent à Avignon ; mais, quand ils virent qu'on ne leur offrait pour solde que des indulgences, ils s'en allèrent tous, et une grande partie d'entre eux rejoignirent les compagnies contre lesquelles ils avaient pris la croix. Les chefs des bandits commen-

çaient à annoncer hautement le dessein d'*aller voir le pape et les cardinaux en Avignon, et d'avoir de leur argent, ou* de les *hérier* (houspiller) *de grand'manière*. Heureusement pour le Saint-Père, que le marquis de Montferrat et la ligue toscane, qui guerroyaient contre les Visconti de Milan, entamèrent sur ces entrefaites une négociation avec la *grosse bande* du Pont-Saint-Esprit. Le pape y aida par une bonne somme de florins d'or, et les brigands consentirent à passer au service du marquis. Six mille cavaliers, sans les gens de pied, partirent du Pont-Saint-Esprit, et leur départ soulagea la Provence aux dépens de l'Italie, où ils portèrent la peste.

Il ne restait encore que trop de *compagnies* dans le *demeurant* de la France : « de Paris jusqu'au Poitou et à la Bretagne, ce n'était qu'oppression et souffrance pour le peuple, également grevé par les larrons qui infestaient les villages et les chemins, et par les collecteurs des impôts et les pesantes exactions du souverain. Ce n'étaient qu'homicides dans les bois et les campagnes, et nul ne portait remède à tant de maux ; tellement qu'on pensait que les seigneurs et les princes voyaient volontiers le peuple ainsi châtié (Cont. de Nangis). » Le roi Jean témoignait du moins beaucoup d'insouciance : il était parti de Paris pour faire un second voyage en Bourgogne, laissant la lieutenance du royaume à son fils aîné ; il chemina de ville en ville *à petites journées et grands dépens*, dit Froissart, et poussa de la Bourgogne jusqu'à Villeneuve-lès-Avignon, où il passa tout l'hiver de 1362 à 1363. Urbain V (Guillaume Grimaud, de Grisac en Gévaudan, abbé de Saint-Victor de Marseille) avait succédé à Innocent VI, le 28 octobre 1362. Jean eut de fréquentes conférences avec Urbain V, et avec le roi de Chypre, Pierre Ier de Lusi-

gnan, prince valeureux, qui, de concert avec les chevaliers de Saint-Jean ou de Rhodes, avait fait récemment une brillante expédition contre les Turks sur les côtes de l'Asie Mineure. Pierre de Lusignan était venu en Occident pour tâcher d'organiser une croisade. Le roi Jean se prit de passion pour cette idée, et, le Vendredi-Saint de l'an 1363, *après la prédication faite,* il demanda la croix au pape, et jura de se mettre en route avant le premier mars 1365, si Dieu lui permettait de vivre jusque là. Le cardinal de Périgord, les comtes d'Eu, de Tancarville, et d'autres seigneurs, prirent aussi la *vermeille croix*. Le roi de Chypre se chargea d'armer pour la guerre sainte les princes d'Allemagne, et Jean promit d'y engager le roi Édouard. Jean avait, disait-il, deux motifs pour entreprendre le voyage d'outre-mer, à savoir : d'accomplir le vœu fait autrefois par son père, et de tirer les compagnies hors du royaume. Cette dernière raison était bonne, à condition que, dans la croisade, la cour pontificale fournirait l'argent, et la France, les hommes; mais le Saint-Père et les cardinaux ne l'entendaient pas de la sorte.

Un incident peu honorable pour la maison royale détermina le roi Jean à se rendre en personne auprès du roi d'Angleterre. Les *seigneurs des fleurs-de-lis* (les princes du sang), qu'on retenait comme otages en Angleterre, ennuyés de cet exil, avaient déclaré dès l'automne de 1362 qu'ils n'y voulaient pas demeurer davantage, et avaient offert en gage à Édouard III leurs forteresses et leurs villes au lieu de leurs personnes, si le paiement de la rançon du roi n'était achevé dans un moindre délai que celui fixé à Bretigni. Jean, assiégé par les importunités des otages, eut la faiblesse de ratifier cette honteuse et dangereuse convention, qui donnait la mesure du patriotisme des princes.

Les ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berri et de Bourbon furent donc transportés à Calais, pour être relâchés aussitôt après les conditions du traité exécutées. Le duc d'Anjou n'attendit pas si longtemps, et, abusant de la liberté que lui laissaient ses gardiens, il s'évada de Calais et ne se remit pas entre les mains des Anglais. Cette déloyauté *courrouça moult* le roi Jean, et il voulut la faire oublier au roi Édouard en lui donnant une preuve éclatante de confiance et d'amitié : il demanda au roi anglais un sauf-conduit pour lui et deux cents chevaliers, et se prépara à partir pour Londres, malgré les prélats et barons de France, *qui disaient que c'était grand'folie* [1]. Jean, au mois de décembre 1363, se dirigea vers Boulogne, après avoir tenu à Amiens des états-généraux afin d'obtenir une aide destinée au complément de sa rançon; il confia la régence de France au duc de Normandie, et laissa pour adieu au royaume un acte qui couronnait toutes ses fautes, l'aliénation du duché de Bourgogne, qui venait d'être si heureusement réuni à la couronne! Emporté par son aveugle amour pour son plus jeune fils, Philippe-le-Hardi, duc de Touraine, il lui avait octroyé en apanage, par une charte du 6 septembre, le duché de Bourgogne, avec le rang de premier pair de France, « en raison, disait la charte royale, de ce que ledit Philippe s'est exposé de son plein gré à la mort avec nous, et, tout blessé qu'il fût, est resté inébranlable et sans peur durant la bataille de Poitiers (Barante, t. I, p. 11.). » La donation ne fut pas rendue publique sur-le-champ, et le roi réserva la cérémonie de l'investiture pour son retour. Ainsi fut

[1] On disait, suivant le continuateur de Nangis, que le roi Jean ne retournait en Angleterre que pour ses plaisirs (*causâ joci*), sans doute pour revoir les belles dames de la cour d'Édouard.

fondée cette seconde maison de Bourgogne, qui devait rivaliser avec la royauté. La sage politique de Louis-le-Gros, de Philippe-Auguste, de saint Louis, était bien loin; les insensés Valois défaisaient à plaisir l'édifice de la monarchie, pour constituer cette oligarchie fatale des *sires des fleurs-de-lis*, qui renouvela la grande féodalité et bouleversa la France pendant un siècle. La prudence de Charles V, qui fit briller un intervalle lucide dans cette ère de royale démence, ne put que suspendre un moment le danger.

Le roi Jean mit à la voile le 3 janvier 1364, alla débarquer à Douvres, et se rendit à Londres en passant par Canterbury. Édouard III, qui s'était avancé au-devant de lui jusqu'au château d'Eltham, le reçut avec autant de courtoisie que de magnificence, et, durant le reste de l'hiver, ce ne furent que *festoiements* et *bombances* au palais royal de Westminster et à l'hôtel de Savoie, où logeaient le roi de France et ses barons. Les rois de Danemark et d'Écosse étaient aussi arrivés à Londres pour délibérer touchant la croisade; ce projet trouvait quelque faveur parmi les aventureux chevaliers d'Angleterre et d'Aquitaine, bien que le roi Édouard dît qu'il se faisait trop vieux pour accomplir en personne telle *emprise*.

Mais, au milieu des fêtes, des bals et des tournois, le roi Jean était tombé malade, et il *aggravait* (empirait) chaque jour, *si bien que les plus sages du pays le jugeaient en grand péril;* leurs craintes s'accomplirent, et « le roi Jean trépassa de ce siècle, le 8 avril, au royaume d'Angleterre, dont le roi Édouard, la reine sa femme et tous les grands seigneurs du pays furent moult courroucés pour l'honneur et la grande amour que ledit roi, depuis la paix faite, leur avait montrés (Froissart). » On fit à

Jean de belles funérailles à Saint-Paul de Londres, et le duc de Berri et le duc d'Orléans envoyèrent sur-le-champ la nouvelle de la mort du roi au duc de Normandie, *lequel était légitime successeur de l'héritage de France.*

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.



ERRATUM.

Page 28, au lieu de :

Il fut défait
Plus par envie que par *méfait*.

Lisez :

Il fut défait
Plus par envie que *par fait*.

Page 33, ligne 10, au lieu de :

Selon *le livre* des anciens,

Lisez :

Selon *les livres* anciens.

Il s'est glissé, à la fin du quatrième volume, page 600, ligne 20, une erreur qu'il est essentiel de rectifier. Lisez *esotérique* au lieu de *exotérique*, ce qui change entièrement le sens.

